This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

BP119.14

Bound

FEB 18 1909

Harvard College Library

FROM THE BEQUEST OF

MRS. ANNE E. P. SEVER

OF BOSTON

WIDOW OF COL. JAMES WARREN SEVER

(Class of 1817)

LE

BIBLIOGRAPHE MODERNE

COURRIER INTERNATIONAL

DES ARCHIVES ET DES BIBLIOTHÈQUES

LE

BIBLIOGRAPHE MODERNE

COURRIER INTERNATIONAL

DES ARCHIVES ET DES BIBLIOTHÈQUES

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION

DE

M. HENRI STEIN

11e ANNÉE — 1907

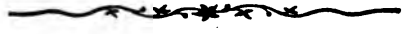

PARIS

AUGUSTE PICARD

LIBRAIRE-ÉDITEUR

82, rue Bonaparte, 82

—

TOUS DROITS RÉSERVÉS

~~IX 242.5~~
BP119.14

ONZIÈME ANNÉE 1907 JANVIER-FÉVRIER

LE BIBLIOGRAPHE MODERNE

Courrier international des Archives et des Bibliothèques

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION

DE

M. HENRI STEIN

SOMMAIRE DU NUMÉRO 61. — JANVIER-FÉVRIER 1907

1. **Catalogue des documents des archives de Meurthe-et-Moselle antérieurs à 1101**, par M. Em. Duvernoy.
2. **Un manuscrit armorié du « Songe du vieux pèlerin »**, par M. Max Prinet.
3. **L'imprimeur du « Manuale ecclesiasticum » de 1587** (à Poitiers), par M. Henri Clouzot.
4. **Statistique du prêt des manuscrits à la Bibliothèque nationale de Paris** (1897-1906), par M. L. Auvray.
5. **Chronique des Archives** (France et Étranger).
6. **Chronique des Bibliothèques** (France et Étranger).
7. **Chronique bibliographique** (France et Étranger).
8. **Comptes rendus et livres nouveaux.** (*Voir le détail au verso.*)

PARIS

AUGUSTE PICARD

LIBRAIRE-ÉDITEUR

82, rue Bonaparte, 82

OUVRAGES ANALYSÉS

Dans les comptes rendus de la présente livraison :

A. Kapper : *Das Archiv der k. k. Steiermärkischen Statthalterei.*

E. Martin-Chabot : *Les archives de la Cour des comptes, aides et finances de Montpellier.*

Dahlmann-Waitz : *Quellenkunde der deutschen Geschichte* ; 7e Auflage.

Bibliographie des sciences religieuses ; Répertoire méthodique des ouvrages français modernes relatifs aux religions et croyances.

F. Lachèvre : *Bibliographie des recueils collectifs de poésies publiées de 1597 à 1700*, IV.

E. van Overloop : *Catalogue des ouvrages se rapportant à l'industrie de la dentelle.*

Ed. Rahir : *La bibliothèque de l'amateur.*

D. Reichling : *Appendices ad Hainii-Copingeri Repertorium Bibliographicum*, I.

L. Nardin : *Jacques Foillet, imprimeur, libraire et papetier.*

LE BIBLIOGRAPHE MODERNE

Paraît tous les deux mois par livraisons d'environ 80 pages, et forme par an, depuis 1897, un beau volume illustré

(Archives, Bibliothèques, Bibliothéconomie, Bibliographie théorique et pratique, Histoire de l'imprimerie, du livre et du papier)

ABONNEMENT de l'année { FRANCE : **10** francs. / ÉTRANGER : **12** fr. **50** = **10** mk. = **10** sh.

LES NOUVEAUX ABONNÉS JOUIRONT DE FACILITÉS POUR ACQUÉRIR LES VOLUMES PARUS

Prière d'adresser toutes communications à **M. Henri STEIN,**
38, rue Gay-Lussac, à PARIS (Ve)

Sever Fund

CATALOGUE DES DOCUMENTS

DES

ARCHIVES DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Antérieurs à 1101

Les archives de Meurthe-et-Moselle sont assez riches en documents du haut moyen âge. Pour ne parler que des pièces originales, elles en possèdent une de 777 (n° 6 du présent catalogue), tandis qu'aux archives impériales de Vienne [1], la plus ancienne est de 816, qu'aux archives départementales du Nord [2], si importantes du reste, on n'en trouve pas d'antérieure à 840. Les documents de toute sorte, antérieurs à 1101, que nous avons réunis, sont au nombre de 99, dont 17 à l'état d'originaux [3]. Nous nous sommes arrêtés à cette date, parce qu'au delà les documents deviennent trop nombreux et qu'il faudrait tout un volume pour dresser le catalogue des actes du XIIe siècle, que conserve le dépôt de Meurthe-et-Moselle.

Nous n'avons pas relevé seulement les originaux et les copies bonnes ou mauvaises, mais aussi les analyses d'actes qui se trouvent dans d'anciens inventaires manuscrits, quand la pièce d'archives ainsi analysée n'existe plus. Ces analyses sont utiles même si ce document a été imprimé autrefois, ce qui est sou-

1. *Le Bibliographe moderne*, 1905, p. 96.
2. *Bulletin de la Commission historique du département du Nord*, 1904, p. 139.
3. 5, 23, 29, 30, 32, 36, 37, 39, 43, 49, 52, 64, 68, 84, 87, 88, 94. Sur [illegible]aux, il en est trois, les n°s 6, 52 et 87, dont on a exécuté des fac-

vent le cas : elles donnent confiance dans cette édition en montrant qu'elle a été faite d'après une pièce d'archives; elles font voir dans quel fonds était classée cette pièce et à quelle époque elle existait encore [1]. A plus forte raison ces analyses, souvent assez détaillées, sont-elles précieuses si on n'a plus l'acte *in extenso :* c'est le cas pour deux bulles de papes (nos 76 et 96); la première n'est certainement pas dans les *Regesta* de Jaffé, et il n'est pas sûr que la seconde y soit.

Avant la Révolution, les fonds d'archives maintenant réunis dans le dépôt de Meurthe-et-Moselle contenaient un assez bon nombre de titres antérieurs à 1101, qui ont disparu depuis. Pour quelques-uns, la perte est irrémédiable et rien ne nous en fait connaître la teneur, mais pour d'autres, à défaut des originaux qui ont été détruits, on a retrouvé ailleurs des copies plus ou moins bien faites; ainsi, des transcriptions exécutées en 1788 de cinq chartes anciennes de l'abbaye de Bouxières ont été retrouvées à la Bibliothèque nationale et publiées par Henri Lepage dans les *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine* de 1862, p. 121.

Dans ce catalogue, les actes sont classés chronologiquement; les pièces sans date, qui sont assez nombreuses, ont été datées approximativement et placées à la suite de l'année la plus ancienne qui puisse leur convenir; le n° 33, par exemple, qui a été fait entre 937 et 962, étant mis à 937 [2]. La bibliographie qui suit la plupart des pièces ne prétend pas être complete : il était inutile de citer toutes les éditions d'un acte quand il y en a dix

1. Beaucoup de ces analyses proviennent du volumineux inventaire des titres du chapitre de Toul, rédigé de 1757 à 1763 par le savant diplomatiste Pierre-Camille Lemoine, et aujourd'hui coté G. 1384-1389. Par malheur, dans cet excellent travail, Lemoine omet presque toujours d'indiquer si le titre qu'il analyse est à l'état d'original ou de copie. Les autres analyses proviennent soit de l'inventaire des layettes du Trésor des Chartes de Lorraine (B. 436-468), rédigé de 1737 à 1740 par un autre savant, Antoine Lancelot, comme l'a montré M. Marichal (*Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, 1894, p. 10-12); soit de l'inventaire des titres du chapitre de Bouxières-aux-Dames (H. 2947), rédigé en 1622 par un curé et un chanoine de plus de bonne volonté que de science, et qui a bien moins de valeur que les deux premiers.

2. Dans le cas où il y a dissentiment sur la date d'un acte, nous préférons toujours la date qu'ont adoptée les régestes de Böhmer, Stumpf, Jaffé.

ou douze ; on a voulu seulement indiquer les éditions les meilleures et les plus accessibles [1]. Pour ne pas allonger cette bibliographie, les titres des ouvrages cités le plus fréquemment ont été donnés avec les abréviations que voici :

Picart. — père Benoît Picart, *Histoire de la ville et du diocèse de Toul*. Toul, 1707, in-4.

Calmet. — dom Aug. Calmet, *Histoire de Lorraine*. Nancy, 1re éd., 1728, 3 in-fol. ; 2e éd., 1745-1757, 7 in-fol. — *Pr.* renvoie aux *preuves* à la fin de chaque volume.

Hist. Metz. — *Histoire de Metz par des religieux bénédictins* (dom Tabouillot et dom François). Metz, 1769-1790, 6 in-4.

Histor. France. — *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, commencé par Dom Bouquet.

Gallia. — *Gallia christiana*, t. XIII, preuves.

Migne. — Migne, *Patrologie latine*.

Doc. Vosg. — *Documents rares et inédits de l'histoire des Vosges*. Épinal, 1868 et suiv., in-8.

Ann. émul. — *Annales de la Société d'émulation du département des Vosges*. Épinal, 1881 et suiv., in-8.

Lepage, Comm. — Henri Lepage, *Les communes de la Meurthe*. Nancy, 1853, 2 in-8.

Mettensia. — *Mettensia, Mémoires et documents publiés par la Société des antiquaires de France*. Paris, 1897 et suiv., in-8.

M. S. a. l. — *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*. Nancy, 1850 et suiv., in-8.

J. S. a. l. — *Journal* de la même. Nancy, 1852-1900, 49 in-8.

B. S. a. l. — *Bulletin mensuel* de la même. Nancy, 1901 et suiv., in-8.

Böhm.-Mühlb. — Böhmer-Mühlbacher, *Die Regesten des Kaiserreichs unter den Karolingern, 751-918*, 2e éd. Innsbrück, 1899 et suiv., in-4.

Böhm.-Ott. — Böhmer-Ottenthal, *Die Regesten des Kaiserreichs unter den Herrschern aus dem Sächsischen Hause, 919-1024*. Innsbrück, 1893 et suiv., in-4.

Stumpf. — Stumpf-Brentano, *Die Kaiserurkunden des X, XI, XII Jahrhunderts*. Innsbrück, 1865, in-8.

Jaffé. — Phil. Jaffé, *Regesta pontificum romanorum a condita Ecclesia ad annum 1198*, 2e éd., revue par Wattenbach. Leipzig, 1885-1888, 2 in-4.

1. Outre les éditions *in extenso*, on a cité les analyses imprimées, soit quand elles figurent dans les régestes d'ensemble indiqués à la note précédente, soit quand elles fournissent des corrections de dates ou des identifications de noms de lieux.

Jahrb. — *Jahrbuch der Gesellschaft für lothringische Geschichte und Altertumskunde*. Metz, 1889 et suiv., in-8.

Enfin nous mettons *Or.* pour *original*, *Cop.* pour *copie*, *Anal.* pour *analyse*, *Trad.* pour *traduction*, *Éd.* pour *édition*, *extr.* pour *extraits*, *s. d.* pour *sans date*.

E. Duvernoy,
Archiviste de Meurthe-et-Moselle.

---

1. — [639], 19 janvier (14 kal. fév.).

Mention d'un nécrologe de l'église de Toul, écrit au milieu du XIIIe siècle, relative à la mort du roi Dagobert Ier.

Anal. avec extr., G. 1384, p. 107 ; G. 1388, p. 195. Voici cet extrait : « Decimo quarto kalendarum februarii, obiit Dagobertus rex, pater hujus ecclesie, in cujus anniversario debentur LXXVI solidi tullenses percipiendi supra trecensium ecclesie de Trouceio et supra molendina de Vodio, nec non panis et vinum duplex ».

2. — S. d. [663-675].

Childéric II, roi, confirme la fondation de l'abbaye de Senones.

Cop. du XVIIIe s. faite sur une autre copie, B. 892, n° 1.

Anal. B. 431 (renvoie au fol. 453 du cartulaire de Senones, aujourd'hui à la B. N., mss. lat. 9202-03).

Éd. Calmet, 1re éd., t. I pr., col. 258, 2e éd., t. II pr., col. 78 ; *Histor. France*, t. IV, p. 641.

Sur ce diplôme, voir Digot, *Histoire du royaume d'Austrasie*. Nancy, 1863, 4 in-8, t. IV, p. 21-23. — Les dates 663-675 sont celles du règne de Childéric II, d'après Giry, *Manuel de diplomatique*, p. 711.

3. — S. d.

Vie de sanctus Clodulphus, ou saint Clou, évêque de Metz (de 650 à 690, d'après Digot, *ibid.*, t. III, p. 217 ; t. IV, p. 90).

Cop. du XVIIIe s., H. 185, p. 65-86.

Éd. *Acta sanctorum*, t. II de juin, p. 125-131 ; *Histor. France*, t. III, p. 542 (partielle).

Cette vie a été écrite au IXe siècle, d'après Aug. Molinier, *Les Sources de l'histoire de France*, n° 447.

4. — S. d.

Appendice à la vie de saint Arnould (mort vers 640), de saint Clou et de son frère Anchise.

Cop. du XVIIIe siècle, H. 185, p. 122-125.

5. — S. d. [VIIe siècle].

Lettre de sanctus Desiderius, ou saint Géry, évêque de Cahors (mort en 654), à saint Clou, évêque de Metz.

Cop. du XVIIIe siècle, H. 185, p. 86-87.
Éd. André Duchesne, *Historiae Francorum scriptores coaetanei*. Paris, 1636-1649, 5 in-fol., t. I, p. 878.

6. — 777, 6 décembre. — Aix.

Charlemagne confirme les droits de l'abbaye de Saint-Denis sur son prieuré de Salone, au diocèse de Metz.

Or. G. 468, parch. de 480 mm. haut sur 560 large, le sceau manque.
Éd. Calmet, 1re éd., t. I pr., col. 287, 2e éd., t. II pr., col. 112 ; Mabillon, *De re diplomatica*, p. 499 ; *Histor. France*, t. V, p. 739 ; *J. S. a. l.*, 1852, p. 158 ; *Musée des archives départementales*. Paris, 1878, in-fol., p. 1, avec un fac-similé héliographique ; *Monumenta Germaniae historica; Diplomata Karolinorum*, t. I (1906, in-4), p. 164, n° 118.
Anal. Böhm.-Mühlb., n° 213.
Les notes tironiennes de ce diplôme ont été étudiées par M. Jusselin dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1905, p. 376-383.

7. — S. d. [795]. — Gorze.

Henalvus donne à l'abbaye de Gorze tout ce qu'il possède à Doncourt.

Cop. du XVIe s., B. 338, fol. 398.
Éd. *Mettensia*, t. II, p. 68, 424.

8. — 796. — Gorze.

Hangilla donne à l'abbaye de Gorze diverses terres du pays de Scarponne.

Cop. du XVIe s., B. 338, fol. 396 v°.
Éd. *Mettensia*, t. II, p. 72, 426 ; cf. t. III, p. 74.

9. — 801. — Aix.

Charlemagne donne au prieuré de Liepvre des biens dans la vallée de ce nom et divers privilèges.

Cop. : Vidimus sur parch. de 1348, avec trad. française de même date sur un autre parch., diverses copies plus récentes sur papier et une trad. allemande, G. 393 ; vidimus sur parch. de 1414 et copies sur papier du xve siècle, B. 952, n° 2.
Éd. Grandidier, *Hist. de l'église de Strasbourg*. Strasbourg, 1776-1778, 2 in-4, t. II, p. 148 des preuves ; au t. I, p. 109, dissertation 4e, Grandidier établit que ce diplôme n'est pas authentique ; A. Giry, *Manuel de diplomatique*, p. 25, adopte son opinion.
Anal. Böhm.-Mühlb., n° 380.

10. — 822. — Herbeuville.

Warnildis donne à l'abbaye de Gorze tous ses biens à Doncourt et Ancourt.

Cop. du xvie siècle, B. 338, fol. 398 v°.
Éd. *Mettensia*, t. II, p. 83, 432.

11. — 825, 18 déc. (15 kal. janv.).

Louis le Pieux, empereur, et Lothaire, son fils, donnent à Ricbodon, abbé de Senones, une petite église sur la rivière de Bruche-en-Vosges, que son oncle Vinibod avait concédée à l'évêque de Metz.

Anal. B. 436, fol. 126 (signale dans la layette B. 488, n° 1, une copie de ce diplôme maintenant en déficit).
Éd. Calmet, 1re éd., t. I pr., col. 299, 2e éd., t. II pr., col. 126 ; *Histor. France*, t. VI, p. 548 ; *Doc. Vosg.*, t. I, p. 160.
Anal. Böhm.-Mühlb., n° 817.

12. — 848. — Gorze.

Fredalvus et sa femme Blitgia donnent leurs biens à l'abbaye de Gorze.

Cop. du xvie s., B. 338, fol. 397 et 399.
Éd. *Hist. Metz*, t. III pr., p. 27 ; *Mettensia*, t. II, p. 89, 436.

13. — 854, 4 août (2 nones août). — Verdun.

Lothaire Ier, empereur, confirme ses biens au prieuré du Val de Liepvre.

ANAL. B. 467, fol. 53 (signale dans la layette B. 952, n° 1, l'original scellé de ce diplôme maintenant en déficit).
ÉD. Schœpflin, *Alsatia diplomatica*. Manheim, 1772-1775, 2 in-fol., t. I, p. 84; Grandidier, *Hist. de l'église de Strasbourg* (cf. n° 9), t. II pr., p. 238.
ANAL. Böhm.-Mühlb., n° 1167.
Grandidier publie ce diplôme d'après l'original de la Chambre des comptes de Lorraine, preuve que cet original se trouvait encore dans ce fonds en 1778.

14. — 866, 12 juin. — Apiasco villa (Essey ?).

Lothaire II, roi, confirme ses biens au prieuré du Val de Liepvre.

ANAL. B. 467, fol. 53 (signale dans la layette B. 952, n° 1, l'original scellé de ce diplôme maintenant en déficit).
ÉD. Schœpflin, *Alsatia illustrata*. Colmar, 1751-1761, 2 in-fol., t. I, p. 699; Grandidier, *Hist. de l'église de Strasbourg*, t. II pr., p. 240 (note que l'orig. de ce diplôme n'existe déjà plus à Nancy).
ANAL. Böhm.-Mühlb., n° 1312.

15. — 885, 12 juin (2 ides juin).

Charles le Gros, empereur, rend Vicherey et Tranqueville au chapitre de la cathédrale de Toul.

COP. partielle sur papier, G. 1347.
ANAL. avec extr., G. 1384, p. 108.
ÉD. Picart, p. 4 des preuves (avec la date fautive 883); *Histor. France*, t. IX, p. 338 (date 885).
ANAL. Böhm.-Mühlb., n° 1702.

16. — 885, 21 juin (11 kal. juil.). — Stirpiaco villa (Etrepy-sur-Ornain, arr. Vitry-le-François).

Charles le Gros, empereur, confirme ses possessions au chapitre de Toul.

COP. sur papier, impr. et mss. du XVIIIe s., d'après une autre copie de 1410, G. 21 et 1347.

ANAL. avec extr., G. 1384, p. 108; G. 1388, p. 1, 195, 309.
ÉD. Picart, p. 5 des preuves (avec la date fautive 890); *Histor. France*, t. IX, p. 342 (date 885).
ANAL. Böhm.-Mühlb., n° 1707.

17. — 891, 9 oct. (7 ides oct.).

Arnould, roi, restitue Vicherey à l'église de Toul.

COP. partielle sur papier, G. 1347.
ANAL. avec extr., G. 1384, p. 110.
ÉD. Picart, p. 10 des preuves (avec la date fautive 892); *Histor. France*, t. IX, p. 365 (date 891).
ANAL. Böhm.-Mühlb., n° 1865.

18. — 891, 1er nov. (kal. nov.). — Noviomaco (Nimègue).

Arnould, roi, donne à Eginolf, prêtre, deux manses au lieu de Pontus sur la Moselle, dépendant du fisc royal de Gundolvesdorf (Gondreville?).

ANAL. G. 1384, p. 110.
ÉD. Dopsch, dans les *Mitteilungen des Instituts für osterreichische Geschichtsforschung*, t. XV, p. 371 (identifie Pontus avec Pont-Saint-Vincent).
ANAL. Böhm.-Mühlb., n° 1867.

19. — 893, 2 févr. (4 nones févr.). — Florange (près Thionville).

Arnould, roi, restitue à Arnaud, évêque de Toul, les abbayes Saint-Evre et Saint-Germain, qui seront unies désormais à l'église de Toul.

ANAL. avec extr., G. 1384, p. 111.
ÉD. *Gallia*, col. 451 des preuves (avec la date : circa 888); Picart, p. 9 des preuves; Calmet, 1re éd., t. I pr., col. 323, 2e éd., t. II pr., col. 157; *Histor. France*, t. IX, p. 366 (dans ces trois ouvrages, la date est 893).
ANAL. Böhm.-Mühlb., n° 1884.

20. — 894, 16 avril (16 kal. mai). — Civitate Eboreiensi (Ebersheim, près Schlettstadt?).

Arnould, roi, confirme à l'église de Trèves le don du village de Mairy que lui avait fait le roi Louis, son oncle.

Cop. vidimus de 1468 sur parch. scellé, B. 897, n° 83 ; copie du XVIe siècle, B. 393, fol. 78.
Éd. J. S. a. l., 1858, p. 94 ; H. Beyer, *Urkundenbuch zur Geschichte der.... mittelrheinischen Territorien*. Coblenz, 1860-1874, 3 in-8, t. I, p. 201.
Anal. Görz, *Mittelrheinische Regesten*. Coblenz, 1876-1886, 4 in-8, t. I, p. 223 ; Böhm.-Mühlb., n° 1896.

21. — 894, 13 juin (ides juin).

Arnould, roi, confirme le diplôme de Charles le Gros pour l'église de Toul du 21 juin 885 (n° 16 ci-dessus).

Anal. G. 1384, p. 111 (d'après une copie de 1710, l'original étant déjà perdu).
Éd. Picart, p. 10 des preuves ; *Histor. France*, t. VIII, p. 368.
Anal. Böhm.-Mühlb., n° 1900.

22. — 896, 3 mai (5 nones mai).

Zwentibold, roi, sur la recommandation de l'abbé Etienne, donne à un clerc nommé Everhelm des terres à Autreville et à Belleville.

Anal. G. 1384, p. 111.
Éd. Picart, p. 12 des preuves ; *Histor. France*, t. IX, p. 378.
Anal. Böhm.-Mühlb., n° 1963.

23. — 896, 25 juil. (8 kal. août). — Gondreville.

Charles le Simple confirme les biens du prieuré de Salone au diocèse de Metz.

Or. G. 469, parch. de 463 mm. haut sur 605 large, le sceau manque.
Cop. du XIIe s., *ibid.*
Éd. *Hist. Metz*, t. III, p. 50 des preuves ; *J. S. a. l.*, 1852, p. 161.

24. — 898, 24 juil. (9 kal. août). — Toul.

Ludelme, évêque de Toul, donne Villey-Saint-Étienne à l'église de Toul.

Anal. avec extr., G. 1384, p. 55.
Éd. Picart, p. 60 des preuves ; Calmet, 1re éd., t. I pr., col. 330, 2e éd., t. II pr., col. 168.

25. — 911, 17 janv. (16 kal. févr.).

Charles le Simple, à la prière de Drogon ou Dreux, évêque de Toul, restitue à l'église de Toul l'abbaye de filles de Bodonmoutier.

ANAL. G. 1384, p. 112.
ÉD. Picart, p. 17 des preuves.

26. — 922, 4 mars (4 nones mars). — Embrecha sur le Rhin.

Charles le Simple confirme les donations faites à l'église de Toul.

ANAL. G. 1384, p. 112 (note qu'on n'a plus l'original de ce diplôme, mais une copie de 1660).
ÉD. Picart, p. 15 des preuves.

27. — [922-936], 8 mars.

Gauzelin, évêque de Toul, donne à l'abbaye de Bouxières 40 perches de terrain autour de sa chapelle.

ANAL. de 1622, H. 2947, fol. 2.
Cette charte a été faite « regnante Henrico rege », elle se place donc entre l'avènement de saint Gauzelin, en 922, et la mort de Henri Ier, en 936.

28. — S. d. [922-962].

Angelramnus, archidiacre de Toul, par l'entremise de Gauzelin, évêque de Toul, donne à l'église de Toul une maison et des sujets à Port, sur la Meurthe.

ANAL. de 1622, H. 2947, fol. 4.
Sur cette donation, cf. *M. S. a. l.*, 1859, p. 139, note 3. — Les dates 922-962 sont celles de l'épiscopat de saint Gauzelin.

29. — [922-962], 15 juin (17 kal. juil.). — Bouxières.

Hérisinde donne à l'abbaye de Bouxières son alleu de Pixerécourt, près de la rivière de Meurthe.

OR. H. 3011, parch. de 358 mm. haut sur 325 large, le sceau manque.
ÉD. *M. S. a. l.*, 1859, p. 270.

ANAL. Lepage, *Comm.*, t. II, p. 295.
Cette charte a pour témoin Gauzelin, évêque de Toul de 922 à 962.

30. — S. d. [922-962].

Gauzelin, évêque de Toul, confirme les donations faites par Hérisinde à l'abbaye de Bouxières.

OR. H. 3011, parch. de 217 mm. de haut sur 254 de large, le sceau manque.
ÉD. *M. S. a. l.*, 1859, p. 273.
ANAL. Lepage, *Comm.*, t. II, p. 295.

31. — 927, 28 déc. (5 kal. janv.).

Henri Ier, roi de Germanie, donne à l'église de Toul le produit des taxes du comté avec le droit de rouage.

ANAL. avec extr., G. 1384, p. 112 (note qu'on n'a plus l'original de ce diplôme, mais une copie du XIIe siècle) ; G. 1386, p. 33.
ÉD. Picart, p. 18 des preuves (avec la date fautive 928).
ANAL. Böhm.-Ott., n° 20 ; Lemoine, *Diplomatique pratique*. Metz, 1765, 2 vol. in-4, t. I, p. 265 (avec la date fautive : 5 kal. nov. 928).

32. — 931, 10 juil. (6 ides juil.). — Toul.

Gauzelin, évêque de Toul, fait connaître qu'une dame noble, nommée Hérisinde, lui a donné des terres à Pixerécourt, Autreville, etc., pour son église dédiée à la Vierge, à saint Étienne et à sainte Geneviève.

OR. en charte-partie, H. 3011, parch. de 360 mm. de haut sur 257 de large, le sceau manque.
ÉD. *M. S. a. l.*, 1859, p. 271.
TRAD. Lepage, *Comm.*, t. II, p. 294.
Cette charte est datée de la dixième année de l'ordination de saint Gauzelin ; celui-ci a été sacré le 17 mars 922, d'après l'abbé Martin, *Histoire des diocèses de Toul, de Nancy et de Saint-Dié*. Nancy, 1900-1903, 3 in-8, t. I, p. 135.

33. — [937-962], 13 janv. (ides janv.). — Toul.

Gauzelin, évêque de Toul, fonde l'abbaye de femmes de Bouxières.

ANAL. de 1622, H. 2947, fol. 2.

ÉD. Calmet, 1re éd., t. I pr., col. 340 ; 2e éd., t. II pr., col. 178.

Gauzelin date son acte : regnante Ottone rege, ordinationis nostre anno XIII. Calmet traduit : 935, et, en effet, la treizième année de l'épiscopat de saint Gauzelin est comprise (voir l'acte précédent) entre le 17 mars 934 et le 17 mars 935. Mais Otton Ier est seulement devenu roi le 8 août 936, en sorte que cet acte du 13 janv. ne peut pas être antérieur à 937. La mention « treizième année de l'épiscopat » est donc fausse, sans doute par suite d'une erreur de transcription, et nous ne pouvons que placer cette charte entre 937, date de l'avènement d'Otton, et 962, date de la mort de Gauzelin.

34. — 938, 29 déc. (4 kal. janv.).

Adalbéron Ier, évêque de Metz, confirme à l'abbaye de Senones l'église de Vacqueville, qu'elle tient de ses prédécesseurs.

ANAL. B. 436, fol. 126 (signale, dans la layette B. 488, no 2, une copie de cette charte maintenant en déficit).

ÉD. *Gallia*, col. 453 des preuves.

ANAL. Calmet, *Histoire de l'abbaye de Senones*, publiée par Dinago. Saint-Dié, 1880, in-8, p. 53 (avec la date fautive 939).

35. — S. d. [vers 940].

Albolfe, comte, donne à l'abbaye Saint-Arnould, de Metz, le village et l'église de Champigneules.

COP. du XVIIIe s., H. 185, p. 147 ; H. 186, p. 266 ; H. 203.

ÉD. *Jahrb.*, 1901, p. 235 ; Pfister, *Histoire de Nancy*. Nancy, 1902, in-8, t. I, p. 33, note 3.

En marge du cartulaire H. 185 est écrit : « Ce comte (Albolfe) vivait vers 940. » Le *Jahrb.* place cette charte entre 1139 et 1179, pour des raisons qui ne paraissent pas péremptoires. M. Pfister remarque que la Vie de Jean de Gorze parle d'un voué Albolfe qui semble être le même que celui-ci ; or, Jean de Gorze est mort en 975, ce qui rend acceptable la date : vers 940.

36. — 942, 17 nov. (15 kal. déc.). — Vuegesta (Visé, près de Liège).

Otton Ier, sur le conseil du duc Otton, donne à Volguin tout ce que Nordbalt possédait à Mangonville, dans le comté de Saintois, et qui lui avait été confisqué par le jugement des échevins.

Or. H. 3000, parch. de 453 mm. de haut sur 485 de large, le sceau manque.
Éd. *M. S. a. l.*, 1859, p. 275.
Anal. Böhm.-Ott., n° 110.

37. — 947, 24 fév. (6 kal. mars). — Aix-la-Chapelle.

Otton Ier confirme un échange conclu par Berhard, abbé de Saint-Martin-devant-Metz, avec Raimbaud et Bertrude, son épouse.

Or. G. 548, parch. de 530 mm. de haut sur 367 de large, le sceau manque.
Éd. *Hist. Metz*, t. III, p. 65 des preuves ; *M. S. a. l.*, 1878, p. 197 (partielle).
Anal. Böhm.-Ott., n° 148.

38. — 948, 11 juin (3 ides juin). — Ingelheim.

Otton Ier confirme les privilèges de l'abbaye de Senones.

Cop. du XVIIIe s., faite sur une autre copie, prise sur l'original en parchemin, B. 892, n° 1.
Éd. Calmet, 1re éd., t. I pr., col. 354, 2e éd., t. II pr., col. 195 (avec la date fautive 949) ; *Gallia*, col. 454 des preuves ; *Histor. France*, t. IX, p. 382 ; *Doc. Vosg.*, t. I, p. 162.
Anal. Böhm.-Ott., n° 168.

39. — 950, 23 mars (10 kal. avril). — Reims.

Louis d'Outremer fait don au prieuré de Salone, au diocèse de Metz, d'une terre située audit lieu.

Or. G. 470, parch. de 423 mm. de haut sur 508 de large, le sceau manque.
Éd. *Hist. Metz*, t. III, p. 67 des preuves ; *J. S. a. l.*, 1852, p. 163.

40. — 950, 16 août (17 kal. sept.). — Metz.

Ève, comtesse du Chaumontois, et Udalric, son fils, donnent la terre de Lay-Saint-Christophe à l'abbaye Saint-Arnould de Metz.

Cop. Vidimus sur papier fait en 1543 par l'official de Metz, H. 2996 ; du XVIIe s., H. 187 ; du XVIIIe s., H. 185, p. 106-109, H. 186, p. 2.
Trad. B. 809, n° 45, contenue dans un vidimus sur parch. de

l'évêque de Metz et de 1318 ; G. 255 ; H. 186, p. 1 ; H. 187, trad. mss. et impr.

Éd. Meurisse, *Histoire des évêques de l'église de Metz*. Metz, 1634, in-fol., p. 136 ; Calmet, 1re éd., t. I pr., col. 356, 2e éd., t. II pr., col. 196 ; *Gallia*, col. 390 des preuves.

Calmet, dans son *Histoire du prieuré de Lay* (*J. S. a. l.*, 1863, p. 171), a montré que cette charte est fausse. — Pour la distinguer de la suivante, qui est du même jour, nous donnons son incipit : In nomine sancte et individue Trinitatis.

41. — 950, 16 août (17 kal. sept.). — Metz.

Ève, comtesse du Chaumontois, et Udalric, son fils, donnent la terre de Lay-Saint-Christophe à l'abbaye Saint-Arnould de Metz.

Cop. du xviie s., H. 187 ; du xviiie, H. 185, p. 110-115.

Trad. G. 255.

Ed. Calmet, 1re éd., t. I pr., col. 357, 2e éd., t. II pr., col. 198.

G. Wolfram (*Jahrb.*, 1888-1889, p. 62-69, traduit dans *B. S. a. l.*, 1906, p. 281-290), estime que cette charte est fausse, et a été composée vers 1073, mais qu'il a dû y avoir cependant une charte authentique de la comtesse Ève. Voir aussi Pfister (ouvrage cité au n° 35), p. 31-33. — L'incipit est : Cum omnis conditio humana semper.

42. — 952.

Bérenger, évêque de Verdun, fonde dans cette ville l'abbaye Saint-Vanne.

Copies du xviiie s., H. 105.

Ed. Calmet, 1re éd., t. I, p. 361, 2e édit., t. II, p. 203 ; Roussel, *Histoire de Verdun*, Paris, 1745, in-4, p. 2 des preuves.

43. — 958, 16 juin (16 kal. juil.). — Villa Dexteraca (Destry, près de Sarreguemines).

Regimbald, homme noble, donne à l'abbaye Saint-Arnould de Metz son alleu de Morville-sur-Seille.

Or. E. 107, parch. de 526 mm. de haut sur 535 de large, le sceau manque.

Cop. du xviiie s., *ibid.*

Ed. *Hist. Metz*, t. III, p. 71 des preuves.

Anal. Lepage, *Comm.*, t. II, p. 69.

44. — 959, 21 avril (11 kal. mai). — Mortismum (Moirmont, près de Sainte-Menehould).

Udalric confirme la donation de Lay-Saint-Christophe faite par sa mère Ève.

Cop. du XVIIe s., H. 187; du XVIIIe, H. 185, p. 115-122.
Trad. G. 255; H. 186, p. 4.
Ed. Calmet, 1re éd., t. I pr., col. 365, 2e éd., t. II pr., col. 207 (avec la date fautive 958).
Sur cette charte, cf. le travail de Wolfram cité au n° 41.

45. — 960, 4 juin (pridie nonas junii). — Cologne.

Otton Ier confirme ses biens à l'abbaye de Bouxières-aux-Dames.

Cop. du XVIIIe s., H. 2997.
Anal. de 1622, H. 2947, fol. 2 et 3.
Ed. *Gallia*, col. 456 des preuves; *M. s. a. l.*, 1859, p. 273 (cf. p. 142, l'identification des noms de lieux).
Anal. Böhm.-Ott., n° 283.

46. — 963, 26 oct. (7 kal. nov.).

Sentence contre Ledricus et sa femme, qui contestent divers biens aux religieuses de Bouxières.

Anal. de 1622. H. 2947, fol. 2.
Cette sentence est peut-être la même que celle du n° 50, mais l'analyse est trop brève pour qu'on puisse l'affirmer.

47. — S. d. [963-994].

Gérard, évêque de Toul, donne à l'abbaye de Bouxières les églises de Pompey, Saizerais, Blanzey, Dommarie.

Anal. de 1622, H. 2947, fol. 2.
Ed. Calmet, 1re éd., t. I pr., col. 381, 2e éd., t. II pr., col. 225 (d'après l'original, et en notant que cet original n'a ni date ni sceau).
Les dates 963-994 sont celles de l'épiscopat de saint Gérard.

48. — 965, 2 juin (4 nones juin). — Cologne.

Otton Ier confirme à l'abbaye de Bouxières les donations qui lui ont été faites par Gérard, évêque de Toul.

ANAL. de 1622, H. 2947, fol. 2 et 3.
ED. Calmet, 1re éd., t. I pr., col. 372, 2e éd., t. II pr., col. 215 ; *Histor. France*, t. IX, p. 387.
ANAL. Böhm. Ott., n° 387.
H. Lepage identifie les noms de lieux de ce diplôme dans *M. s. a. l.*, 1859, p. 142.

49. — S. d. (écriture du xe s. ; une main plus récente a écrit dans un coin 965).

Idda donne à l'abbaye de Bouxières l'alleu de Mangonville, sis dans le comté de Saintois, qui avait été remis par le duc Otton à son mari Volguin.

OR. H. 3000, parch. de 435 mm. de haut sur 467 de large, le sceau manque.
ED. *M. S. a. l.*, 1859, p. 275.

50. — 966, 26 oct. (7 kal. nov.). — Francheville (au nord de Toul).

Frédéric, duc de Lorraine, attribue à l'abbaye de Bouxières les biens que Ledricus lui contestait.

ANAL. de 1622, H. 2947, fol. 5.
ED. Calmet, 1re éd., t. I pr., col. 377, 2e éd., t. II pr., col. 220.
ANAL. R. Parisot, *De prima domo quae superioris Lotharingiae ducatum.... tenuit*, Nancy, 1898, in-8, p. 126.
Voir au n° 46.

51. — 966.

Le comte Sigeric et sa femme Berthe fondent l'abbaye de femmes de Vergaville.

COP. H. 2427, parch. de 497 mm. de haut sur 437 de large, le sceau manque.
ED. Calmet, 1re éd., t. I pr., col. 378, 2e éd., t. II pr., col. 221.
TRAD. avec notes par l'abbé Jean, *Congrès provincial de la Société bibliographique; Session tenue à Nancy en 1896*. Nancy, 1897, in-8, p. 33-48.
Le document de H. 2427, longtemps tenu pour un original, n'est qu'une copie figurée de la charte de Sigeric, ou même un acte récrit, en tous cas d'une écriture de la fin du xie ou du début du xiie siècle. Cf. R. Parisot, ouvrage indiqué au n° 50, p. 60, note 5. — Sur la différence entre la copie figurée et l'acte récrit, voir Giry, *Manuel de diplomatique*, p. 12, 13.

52. — 967, 16 août (17 kal. sept.). — Metz.

Jean, abbé de Saint-Arnould de Metz, affranchit de toute servitude les habitants de la terre de Morville, donnée à son monastère par feu le seigneur Regimbald.

Or. E. 108, parch. de 435 mm. de haut sur 484 de large, le sceau manque.
Cop. du XVIIIe s. sur papier, *ibid.*
Ed. *Hist. Metz*, t. III, p. 78 des preuves; *Musée des archives départementales*. Paris, 1878, in-fol., p. 30 (avec fac-similé héliographique).
Anal. Lepage, *Comm.*, t. II, p. 69.

53. — 968, octobre. — Toul.

Gérard, évêque de Toul, rend à l'église de Toul l'abbaye Saint-Martin de Sorcy-sur-Meuse.

Anal. avec extr., G. 1384, p. 56.
Ed. Picart, p. 67 des preuves; Calmet, 1re éd., t. I pr., col. 380, 2e éd., t. II pr., col. 224.

54. — 971, 10 oct. (6 ides oct.).

Gérard, évêque de Toul, fait connaître qu'il a obtenu de l'empereur la confirmation des privilèges de l'église de Toul et énumère ces privilèges.

Anal. avec extr., G. 1384, p. 56; G. 1386, p. 75; G. 1387, p. 227.
Ed. *Gallia*, col. 457 des preuves.

55. — 974, mai. — Toul.

Gérard, évêque de Toul, donne Angery et Molisy à l'abbaye Saint-Mansuy de Toul.

Anal. B. 445, fol. 102 (signale dans la layette B. 620, n° 1, un vidimus de cette charte maintenant en déficit).
Ed. *Gallia*, col. 459 des preuves.

56. — 975, 18 mars (15 kal. avril).

Otton II rend à l'église de Toul l'abbaye de Saint-Dié dans le Val de Galilée.

Anal. G. 1384, p. 113 (avec la date fautive 974).
Ed. Picart, p. 23 des preuves.
Anal. Stumpf, n° 646.

57. — S. d. [vers 976].

L'empereur Otton, à la prière de l'impératrice et du duc Otton, fait rentrer Ermengarde, abbesse de Bouxières, en possession des biens qu'avait usurpés un seigneur nommé Henri.

Anal. de 1622, H. 2947, fol. 3.
Ce diplôme n'est pas dans Stumpf. — On trouve mention de l'abbesse Ermengarde dans un document de 976 (*M. S. a. l.*, 1859, p. 280).

58. — S. d. [Sous le roi Otton].

L'abbé Odolricus fait don à l'abbaye de Bouxières d'une maison, d'un jardin et d'une vigne.

Anal. de 1622, H. 2947, fol. 3.

59. — 1000.

Adalbéron II, évêque de Metz, fait savoir qu'à la demande de l'abbé Suthard, il a excommunié le comte Gérard, voué de l'abbaye de Senones.

Cop. du XVIIIe s., faite sur une copie de 1698, faite sur une copie du début du XVIIe siècle, B. 488, n° 3.
Ed. *Gallia*, col. 461 des preuves.

60. — 1011, 18 juil. (15 kal. août).

Henri II, empereur, donne à l'église de Toul des droits d'usage et de chasse dans la forêt de Void.

Anal. G. 1384, p. 113 ; G. 1388, p. 143.
Ed. Picart, p. 24 des preuves.
Ce diplôme n'est pas dans Stumpf.

61. — 1012, 13 janv. (ides janv.). — Metz.

Accord passé, au sujet de leurs possessions, entre l'abbé de Saint-Arnould de Metz et l'abbesse de Sainte-Glossinde de Metz

Cop. du XVIIIe s., H. 185, p. 125-127.
Ed. *Jahrb.*, 1901, p. 228.

62. — 1013, 9 mai (7 ides mai). — Lay-Saint-Christophe (près de Nancy).

Hardouin fait don du moulin de Lay-Saint-Christophe à l'abbaye Saint-Arnould de Metz.

Cop. du XVIIIe s., H. 185, p. 127.

63. — 1019. — Toul.

Berthold, évêque de Toul, donne en précaire à Odelric, chevalier, et à Voda, sa femme, l'abbaye Saint-Martin de Sorcy et diverses églises.

Anal. G. 1384, p. 58 ; G. 1389, p. 504, 604.
Ed. *Gallia*, col. 461 des preuves.

64. — S. d. [1024-1031].

Guillaume, abbé de Saint-Arnould de Metz, autorise les hommes de Morville-sur-Seille à prendre femmes dans toutes les possessions de cette abbaye.

Or. en charte-partie, E. 108 ; parch. de 159 mm. de haut sur 114 de large, le sceau manque.
Ed. *B. S. a. l.*, 1906, p. 41.
Anal. *J. S. a. l.*, 1852, p. 173 ; Lepage, *Comm.*, t. II, p. 69.
Les dates 1024-1031 sont données par la *Gallia christiana*, t. XIII, col. 902, comme celles de l'administration de Guillaume Ier, abbé de Saint-Arnould de Metz.

65. — 1027, 9 déc. (5 ides déc.). — Toul.

Conrad II confirme les biens de l'abbaye de Bouxières-aux-Dames.

Anal. de 1622, H. 2947, fol. 2.
Ed. Calmet, 1re éd., t. I pr., col. 402, 2e éd., t. II pr., col. 254.
Anal. Stumpf, no 1965.

66. — 1028, 2 mai (6 nones mai).

Conrad II confirme les biens du monastère Saint-Laurent de Dieulouard.

Anal. G. 1384, p. 113.

Ed. Picart, p. 27 des preuves.
Anal. Stumpf, n° 1969.

67. — 1033.

Le comte Adalbert d'Alsace et sa femme Judith fondent l'abbaye de Bouzonville.

Anal. B. 443, fol. 1 (signale dans la layette B. 485, n° 1, deux copies de cette charte maintenant en déficit).
Calmet, 1re éd., t. I pr., col. 543, donne un ancien récit de cette fondation, mais il ne reproduit pas la charte d'Adalbert.

68. — 1034.

Les comtes Godefroy et Hermann remplacent les moines par des moniales dans l'abbaye Saint-Remy de Lunéville, fondée par leur père, et lui font divers dons.

Or. H. 3000, parch. de 476 mm. de haut sur 390 de large, le sceau manque.
Ed. Calmet, 1re éd., t. I pr., col. 412, 2e éd., t. II pr., col. 266; *Gallia*, col. 463 des preuves.
Anal. *Jahrb.*, 1901, p. 299.

69. — 1040, 16 juin (16 kal. juil.). — Metz.

Henri III, empereur, confirme les biens de la Madeleine de Verdun.

Cop. papier faite en 1548 sur l'orig., B. 545, n° 32, pièce 1 (avec la date fautive 1043).
Ed. Clouet, *Histoire de Verdun*, Verdun, 1867-1870, 3 in-8, t. II, p. 53, note 1 (avec la date fautive 1041).
Anal. Stumpf, Nachtrag, n° 2186 a.

70. — 1049, 11 oct. (5 ides oct.). — Metz.

Léon IX, pape, confirme les privilèges et les biens de l'abbaye Saint-Arnould de Metz « Quamvis omnium ».

Cop. faite en 1560 sur l'orig., H. 187 (avec deux autres plus récentes); du XVIIIe s., H. 185, p. 128-134, H. 186, p. 11.
Ed. Meurisse, *Hist. des évêques de Metz*, p. 354; Calmet, 1r éd., t. I pr., col. 442, 2e éd., t. II pr., col. 305 (avec la date : ides d'oct.); *Gallia*, col. 394 des preuves; *Ann. émul.*, 1868, p. 248.
Anal. Jaffé, n° 4186 (déclare cette bulle fausse).

71. — 1050, 12 mai (4 ides mai).

Léon IX, pape, confirme au chapitre de la cathédrale de Toul le droit d'élire ses dignitaires, et lui fait divers dons « Cum pie desiderium ».

ANAL. avec extr., G. 1384, p. 1 ; G. 1387, p. 227 ; G. 1388, p. 196.
ED. Picart, p. 123 des preuves ; *J. S. a. l.*, 1854, p. 9 (incomplète, il manque sept lignes du début, de *Cum pie desiderium* à *ob id precipue ;* la date est fautive ; suit une traduction).
ANAL. Jaffé, n° 4224.

72. — 1050, 22 oct. (11 kal. nov.). — Toul.

Léon IX, pape, confirme les biens du chapitre de la cathédrale de Toul « Si utilitatibus ».

COP. faite en 1558, sur papier, incomplète et sans date, G. 1338 (avec la date fautive 1056 dans l'Inventaire-sommaire).
ANAL. avec extr., G. 1384, p. 2 ; G. 1386, p. 76 ; G. 1388, p. 61.
ED. Picart, p. 121 des preuves ; Calmet, 1re éd., t. I pr., col. 435, 2e éd., t. II pr., col. 293 (avec la date fautive 1051) ; Migne, t. 143, p. 656.
ANAL. Jaffé, n° 4240.

73. — 1050, 6 déc. (8 ides déc.).

Léon IX, pape, règle la condition de l'abbaye de bénédictines de Bleurville (arr. de Mirecourt) « Ad apostolatus ».

ANAL. G. 1384, p. 3.
ED. Picart, p. 120 des preuves (avec la date fautive 7 des ides) ; Calmet, 1re éd., t. I pr., col. 427, 2e éd., t. II pr., col. 284 ; Migne, *ibid.*, p. 661 ; *Ann. émul.*, 1868, p. 268.
ANAL. Jaffé, n° 4243.

74. — 1051, 25 mars (8 kal. avril). — Rome.

Léon IX, pape, confirme à l'évêque de Toul sa juridiction sur diverses abbayes et le titre de comte de Toul « Si utilitatibus ».

ANAL. G. 1384, p. 4.
ED. Picart, p. 126 des preuves ; Calmet, 2e éd., t. II pr., col. 298 ; Migne, *ibid.*, p. 672.
ANAL. Jaffé, n° 4255.

75. — S. d. [1051].

L'abbé de Gorze cède à la mère du chevalier Erfo l'usufruit d'un domaine donné par celui-ci à son abbaye.

Cop. du XVIe s., B. 338, fol. 397 ve.
Ed. *Hist. Metz*, t. III, p. 89 des preuves; *Mettensia*, t. II, p. 224, 527; cf. t. III, p. 78.

76. — S. d. [vers 1051].

Léon IX, pape, confirme à l'église de Toul la possession de Corniéville (près Commercy).

Anal. G. 1384, p. 4 (ne donne pas l'incipit).
Cette bulle n'est ni dans Jaffé, ni dans les recueils de bulles inédites de Pflugk-Harttung et de Löwenfeld.

77. — 1052, 15 sept. (17 kal. oct.). — Toul.

Udon, évêque de Toul, rend le comté de Toul à Frédéric, qui en avait été privé, et lui cède la vouerie de Bleurville (arr. de Mirecourt).

Anal. G. 1384, p. 58.
Ed. Picart, p. 77 des preuves.

78. — S. d. [1052-1069].

Udon, évêque de Toul, érige le prieuré Saint-Anian de Toul en abbaye sous le nom de Saint-Sauveur, et y fait entrer des bénédictins.

Anal. G. 1384, p. 58.
Ed. Picart, p. 79 des preuves; Calmet, 1re éd., t. I pr., col. 463, 2e éd., t. II pr.. col. 335.
Les dates indiquées, 1052-1069, sont celles de l'épiscopat d'Udon.

79. — 1056, 23 janv. (10 kal. févr.). — Strasbourg.

Henri III, empereur, confirme les biens de la Madeleine de Verdun.

Cop. sur papier faite en 1559 sur l'orig., B. 545, n° 32, pièce 2.
Ce diplôme n'est pas dans Stumpf, mais on y voit (nos 2490-2491) qu'en janvier 1056 Henri III est en effet à Strasbourg.

80. — 1057, juin. — Toul.

Le synode tenu à Toul, sous la présidence de l'évêque Udon, décide que les habitants de Varangéville sont soumis à la juridiction dudit évêque, à laquelle ils avaient voulu se soustraire, sous prétexte qu'ils relevaient de l'abbaye de Gorze.

ANAL. G. 1384, p. 58.
ED. Picart, p. 72 des preuves (avec la date fautive : juil. 1057).

81. — 1060.

Gobert, sire d'Apremont, fait don du prieuré d'Apremont à l'abbaye de Gorze.

COP. du XVIe s., B. 338, fol. 392.
ED. Calmet, 1re éd., t. I pr., col. 574, 2e éd., t. III pr., col. 121; *Mettensia*, t. II, p. 237, 537.

82. — 1065, 20 juin (12 kal. juil.). — Toul.

Udon, évêque de Toul, donne à la collégiale Saint-Gengoult de Toul tout ce que l'église de Toul possède à Bagneux, et unit le grand archidiaconé à la prévôté de Saint-Gengoult.

ANAL. avec extr., G. 1384, p. 59.
ED. Picart, p. 74 des preuves; Calmet, 1re éd., t. I pr., col. 454, 2e éd., t. II pr., col. 324.

83. — 1069.

Udon, évêque de Toul, donne à Frédéric le comté de Toul, dont Arnould a été privé pour ses exactions, et règle les droits et les devoirs du comte.

ANAL. avec extr., G. 1384, p. 59; G. 1386, p. 76.
ED. Picart, p. 82 des preuves; Calmet, 1re édit., t. I pr., col. 466, 2e éd., t. II pr., col. 338.

84. — S. d. [1069-1107].

Pibon, évêque de Toul, donne au prieuré de Flavigny les paroisses de Flavigny, Crantenoy, Crevéchamps.

OR. H. 105, parch. de 200 mm. de haut sur 224 de large, le sceau manque.

Cop. G. 1034; H. 105.
Anal. *M. S. a. l.*, 1877, p. 228.
Les dates indiquées, 1069-1107, sont celles de l'épiscopat de Pibon. On peut admettre que cette charte est plutôt de la seconde moitié de son épiscopat, car Ricuin, qui lui succédera comme évêque, est témoin de l'acte avec le titre d'archidiacre.

85. — 1070, 28 sept. (4 kal. oct.). — Mantoue.

Henri IV, empereur, prend le monastère de Remiremont sous sa garde, et stipule ce que l'abbesse devra lui payer lorsqu'elle recourra à sa justice,

Cop. sur papier, faite en 1566 sur l'orig., avec une autre faite sur celle-ci au XVIIIe s., B. 876, n° 1.
Ed. *Ann. émul.*, 1865, p. 247; *Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde*, t. XI, p. 432.
Anal. Stumpf, n° 2739.

86. — 1072.

Pibon, évêque de Toul, termine un litige avec Boson de Montreuil, chevalier, qui avait fait construire une maison sur une terre de l'église de Toul.

Anal. G. 1384, p. 60.
Ed. Picart, p. 87 des preuves.

87. — 1073, 29 avril (3 kal. mai). — Toul.

Pibon, évêque de Toul, fait savoir que l'abbaye de Bouxières, de son diocèse, et l'abbaye Saint-Arnould, du diocèse de Metz, ont fait une transaction au sujet du pont que la première a construit sur son propre fonds, mais à un endroit où le cours de la Meurthe appartient à la seconde.

Or. H. 2958, parch. de 285 mm. de haut sur 346 de large, le sceau manque.
Cop. du XVIIIe s., ibid.; H. 185, p. 134; H. 186, p. 10; H. 187.
Anal. de 1622, H. 2947, fol. 5.
Ed. Calmet, 1re éd., t. I pr., col. 474, 2e éd., t. II pr., col. 347; Pfister, *Histoire de Nancy*, Nancy, 1902, in-8, t. I, p. 41, note 4 (avec fac-similé en regard).

88. — 1078. — Saint-Dié.

Thierry, duc de Lorraine, restitue à l'abbaye de Saint-Denis des dîmes et un marché dans le Val de Liepvre.

Or. G. 393, parch. de 427 mm. de haut sur 286 de large, le sceau manque.

Ed. p. Hugo, *Traité historique et critique sur l'origine et la généalogie de la maison de Lorraine*, Berlin, 1711, in-12, p. 38 des preuves ; *Sacrae antiquitatis monumenta historica, dogmatica, diplomatica*, Étival, 1725, 2 in-fol., t. I, p. 174.

Grandidier, dans ses *Œuvres historiques inédites*, Colmar, 1865-1868, 6 in-8, t. I, p. 194, a soutenu contre dom Calmet l'authenticité de cette charte.

89. — 1085.

Sophie, comtesse de Bar et d'Amance, donne à l'abbaye de Saint-Mihiel la petite chapelle sous Amance que le duc Thierry, son aïeul, a construite sur sa terre, et passe un accord avec l'abbesse de Sainte-Glossinde de Metz, qui avait des droits sur cette chapelle.

Cop. du XVIIIe s., prise sur la p. 154 du plus ancien cartulaire de Saint-Mihiel, H. 182, fol. 2.

Ed. Calmet, 1re éd., t. I pr., col. 482, 2e éd., t. III pr., col. 11.

90. — 1085.

Pibon, évêque de Toul, confirme l'accord passé entre Sophie, comtesse de Bar, et l'abbesse de Sainte-Glossinde, au sujet de la chapelle sous Amance.

Anal. avec extr., H. 182, fol. 3, d'après le plus ancien cartulaire de Saint-Mihiel, p. 155.

91. — 1086. — Toul.

Pibon, évêque de Toul, à la prière de la comtesse Sophie, fait connaître la franchise du prieuré de Laitre, et notifie que les habitants de ce lieu ne sont plus paroissiens de Dommartin.

Cop. du XVIIIe s., prise sur la p. 156 du plus ancien cartulaire de Saint-Mihiel, H. 182, fol. 3.

92. — 1088, 1er sept. (kal. sept.).

Pibon, évêque de Toul, fait savoir que Sophie, comtesse de Bar, a fondé à Bar-le-Duc un prieuré et l'a donné à l'abbaye de Saint-Mihiel.

Cop. du XVIe s., B. 341, fol. 61.
Ed. *Gallia*, col. 564 des preuves.

93. — Vers 1090.

Notice sur Antoine, religieux de Saint-Arnould de Metz, nommé en 1090 prieur de Lay.

Cop. du XVIIIe s., H. 186, p. 25.

94. — 1091, 14 juin (18 kal. juil.).

Pibon, évêque de Toul, confirme la fondation du prieuré de Froville par Odouin, et le don d'ornements d'église par lui fait à ce prieuré.

Or. H. 164, parch. de 370 mm. de haut sur 250 de large, le sceau manque.
Anal. *M. S. a. l.*, 1904, p. 81.

95. — 1092, 18 oct. (15 kal. nov.). — Lay-Saint-Christophe (près de Nancy).

Malfrid et sa femme Cunégonde donnent au prieuré de Lay l'église de leur alleu de Vuisse (près Château-Salins).

Cop. du XVIIIe s., H. 185, p. 136 ; H. 186, p. 23.
Ed. Calmet, 1re éd., t. I pr., col. 494, 2e éd., t. III pr., col. 24.

96. — S. d. [1099-1118].

Pascal II, pape, confirme la bulle de Léon IX (n° 71 ci-dessus), qui reconnait au chapitre de la cathédrale de Toul le droit d'élire ses dignitaires.

Anal. avec extr., mais sans incipit, G. 1384, p. 5.
Les dates indiquées, 1099-1118, sont celles du pontificat de Pascal II. Peut-être cette bulle est-elle la même que celle qui porte dans Jaffé le n° 6401 et la date du 21 octobre 1114, « Sicut injusta poscentibus. »

97. — 31 janv. (2 kal. févr.) [1099-1118].

Pascal II, pape, confirme à l'église de Toul la possession de l'archidiaconé de Blaise, que lui contestait l'église de Troyes « Pro archidiaconatu ».

ANAL. G. 1384, p. 5.
ED. Picart, p. 124 des preuves.
ANAL. Jaffé, n° 6069 (attribue cette bulle sans date d'année à 1106).

98.

Récit de la translation de saint Clou à Lay et de ses miracles, de 959 à 1215.

COP. du XVIIIe s., H. 185, p. 88-104.

99.

Récit sur Antoine, prieur de Lay-Saint-Christophe (qui quitta ce prieuré en 1098 pour devenir abbé de Senones).

COP. du XVIIIe s., H. 185, p. 104-106.

UN MANUSCRIT ARMORIÉ

DU

« SONGE DU VIEUX PÈLERIN »

Le *Songe du vieux Pèlerin* a été composé, vers l'an 1389, par Philippe de Mézières, ancien précepteur de Charles VI, pour l'instruction morale de son élève [1]. C'est le récit d'un songe que l'auteur suppose avoir eu dans la chapelle de la Vierge, au couvent des Célestins de Paris, et qui l'aurait fait assister à un voyage de la reine Vérité à travers le monde.

« Ceste royne Verité, principale en cestui livre, appelée en figure la Riche Precieuse, accompagnée de Paix, qui est appelée Allegresse, et de Misericorde, qui est appelée l'Amoreuse, et de Justice, qui est appelée Bonne Adventure, avec plusieurs vertuz appartenantes aux dictes dames, appellées chambrières, par manière de visitation, à grant auctorité reginale, de nouvel en esprit visite tous les royaumes, empires et regions de ce monde, et par manière de reparacion pour veoir si elle trouvera aucune generation qui la veuille recognoistre et recevoir sa monnoye et la monnoye des trois dames. Et en chacune region, la royne Verité tient son parlement et consistoire general, approuvant ou reprouvant la monnoie du pais, avec certaines doctrines et collacions solennelles que la royne fait par tout le pais et par toutes les regions, l'acteur de cestui livre recite en brief aucunes condicions et merveilles desdiz pais et royaumes. Encore est ainsi que parlant en cestui livre, par figure, du besant de l'E-

1. N. Jorga, *Philippe de Mézières*, p. 468 et suiv.

vangile et de la multiplication de lui, de la marchandise du besant et de le prester à sainte usure, de la sainte et faulce arquemie, de la forge des dames et de la condicion des monnoyes, n'est autre chose, parlant moralement et en figure, qu'une nouvelle manière de parler et traicter des vices et des vertus [1]. »

Si la fastidieuse suite de scènes allégoriques et de discours édifiants qui constitue le *Songe* n'est pas entièrement oubliée, c'est que le but moralisateur que se proposait Philippe de Mézières l'a conduit à tracer des vices de son temps maint tableau où les historiens trouvent encore des traits à noter. D'autre part, cet ouvrage, destiné à l'instruction du jeune Charles VI, s'étend sur les questions politiques qui intéressaient le gouvernement de la France.

On connaît de ce roman plusieurs manuscrits, calligraphiés avec soin et ornés de miniatures [2]. La Bibliothèque nationale en possède deux exemplaires, qui portent les n°s 9200-9201 et 22542 du fonds français.

Le manuscrit français 22542 provient de la Bibliothèque de la Sorbonne, où il était entré après avoir appartenu au cardinal de Richelieu.

C'est un volume en parchemin de IV-373 feuillets, relié en maroquin rouge aux armes de Richelieu. Il renferme quatre grandes peintures divisées en compartiments. L'écriture est celle que l'on employait dans la seconde moitié du XVe siècle. L'ornementation des pages enluminées est conçue dans le style de la période moyenne de ce siècle, et les costumes qui y sont représentés rappellent les modes du même temps. Il faut donc rejeter la date inscrite au verso d'un feuillet de garde par Gayet de Sansale, bibliothécaire de la Sorbonne [3], dans une note ainsi conçue : « Ce manuscrit du XIVe siècle, orné de figures fort mal faites, contient le *Songe du vieux Pèlerin* ou les *Pèlerinages de*

1. Bibl. nat., Français 22542, fol. 6 v°, 7.
2. N. Jorga, *op. cit.*, p. 468, note 3.
3. Sur Gayet de Sansale, voir A. Franklin, *Les anciennes bibliothèques de Paris*, t. I, p. 292, 297, 299, 300. L. Delisle, *Le cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, t. II, p. 205-207.

ce monde. La préface explique les figures qui sont à la teste des différents livres. »

Comme le porte cette dernière observation, le texte de Philippe de Mézières est précédé d'un avertissement de la même écriture que le corps du manuscrit, et qui doit être attribué au copiste. Il se divise en deux parties. La première est un avis au relieur contenant de curieuses recommandations, dont voici le texte :

« Pour bien garder le livre.

« ....Je supply a ceulx qui garderont ce present livre qu'ils mectent et maintiennent es quatre ystoires, à chascune un fin drap de glace cousu a fil de saye par le dehault tant seulement, et a chascun feuil precedant ladicte ystoire un virouer[1] de saye, excepté a la première ystoire, lequel virouer ne sera aucunement mué ne transmué hors de son lieu. Et encores y soient mis troys autres virours dont l'un aura ung bouton par le debas, et icelui virour servira au premier livre de cestui volume ; et le second virour aura deux boutons, et le tiers troys a fin comme dessus. Et ne seront transportez lesdiz virous d'un livre en autre ne mais assignez en la marge des ystoires, mais seront les virours qui sont joignant d'elles atachez en telle manière que on ne les pourra tyrer hors de marge, et aussi ilz ne auront nulz boutons par le debas ; et necessairement soit fermé de troys fermouers deux devant et un dehault et garny d'une belle housse, et par dessus les bouillons, esquelx et oudiz fermouers seront esmaglez les armes du Roy et par le debas du seigneur et dame a qui est le livre[2]. »

La deuxième partie de l'avertissement du copiste est intitulée « Doctrine des devises des ystoires ». Elle explique le sens des peintures qui se trouvent en tête du prologue de l'auteur et de chacun des trois livres du *Songe*. Ces miniatures, qu'accable le mépris du bibliothécaire Gayet, sont en réalité lourdement dessinées, mais leur composition est heureuse et leur coloris d'une belle harmonie. Chacune d'elles se divise en plusieurs compartiments où figurent les scènes principales du *Songe* et du voyage de la reine Vérité. Les pages enluminées sont entourées de riches bordures à fond d'or, décorées de plantes naturelles (fraisiers, œillets, bluets, etc.), reliées à des

1. Signet.
2. Fol. 1, col. 1.

feuillages d'ornement; parmi les fleurs et les rinceaux sont disposés des oiseaux, de petits personnages et des monstres semi-humains. Toutes les peintures sont ornées d'armoiries. On y voit les armes du roi de France, couronnées [1], et trois autres blasons. Le premier est d'or à trois fasces de sinople; le second d'or à trois chevrons de sable et au lambel de gueules; le troisième semblable au premier, avec cette différence qu'une étoile d'or à six rais charge, à dextre, la première fasce.

Les premières de ces armoiries sont placées seules, dans un écu porté par une jeune fille, les cheveux dénoués, au bas du folio 1. Au folio 31, les mêmes armes sont peintes à l'angle supérieur droit de la bordure; au-dessous se voient les armes aux trois chevrons et au lambel, dans un écu que tient une jeune fille; plus bas sont les armes aux trois fasces et à l'étoile, également tenues par une jeune fille.

La bordure inférieure de la même page renferme deux écus, l'un de la forme ordinaire, l'autre en losange, qui portent tous deux, mi-parties, les armes aux trois fasces et celles aux trois chevrons et au lambel [2]. On retrouve, au folio 122, les armes aux trois fasces de sinople, tenues par une jeune fille, et les armes aux trois chevrons et au lambel supportées par deux hommes sauvages. Enfin, au folio 202, figurent seules les armes d'or à trois fasces de sinople, supportées par deux sauvages.

La combinaison des armes aux trois fasces et de celles aux trois chevrons en deux écus mi-partis, l'un de la forme ordinaire, l'autre de la forme en losange employée pour les armoiries des femmes, indique qu'il s'agit du blason d'un mari et de sa femme; la moitié dextre de l'écu mi-parti portant la moitié des armes du mari, et la moitié sénestre la moitié de celles de la femme.

Dans les armes du mari, on doit reconnaître celles de la maison de Crussol. Le plus souvent, il est vrai, les armoiries de Crussol se blasonnent : fascé d'or et de sinople, et non : d'or à trois fasces de sinople. Mais cette disposition n'est pas cons-

1. Fol. 1, 31, 122.

2. Faute de place, le peintre a posé de biais, « en bande », le lambel de l'écu en losange.

tante. Les armes de Crussol portent nettement sept divisions horizontales, c'est-à-dire trois fasces, et non les divisions en nombre pair qui constitueraient un fascé, sur le sceau dont se servait Antoine de Crussol en 1539, 1560 et 1564 [1].

Les armes d'or à trois chevrons de sable et au lambel de gueules — celles de la femme — appartiennent à une branche de la maison de Lévis [2]. Les sceaux des Lévis de la branche aînée portent, depuis le XIIIe siècle, trois chevrons [3]. Le lambel est une brisure qui sert à distinguer une branche cadette (en l'espèce la branche des seigneurs de Florensac [4]) des aînés de la famille [5]. On a conservé le sceau de Philippe de Lévis, seigneur de Florensac, Marly-le-Château [6] et Magny-l'Essart [7],

1. Sur ce sceau, l'écu écartelé porte aux 1 et 4 trois fasces; aux 2 et 3 une bande, et sur le tout trois bandes (Bibl. nat., Pièces originales 948, fol. 72, 949, fol. 283, 284). Les variantes de ce genre se rencontrent assez fréquemment dans les armoiries d'une même famille. M. L. Bouly de Lesdain en a relevé un grand nombre (*Les variantes dans les armoiries*, p. 7, 8, etc.). Malheureusement, il a trop souvent négligé de se reporter aux originaux; les différences qu'il signale n'existent, en bien des cas, que dans les descriptions qu'il a eues sous les yeux et non dans les monuments eux-mêmes.

2. M. L. Delisle a reconnu que c'étaient les armoiries d'un membre de la famille de Lévis (*Le cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, t. II, p. 377).

3. P. Anselme, *Hist. généal.*, t. IV, p. 12 et s.; L. Merlet et A. Moutié, *Cartulaire de l'abbaye de Notre-Dame des Vaux de Cernay*, p. 280, 894. De ces trois chevrons, le premier est souvent coupé par le trait supérieur de l'écu. Cette particularité, qui est fréquente dans les images héraldiques anciennes, donne à l'écu chargé de trois chevrons un aspect qui se rapproche de celui d'un écu chevronné. G. Demay (*Sceaux de la collection Clairambault*, t. I, p. 5211, 5215) s'y est trompé. Si l'on prend la peine de compter les divisions de l'écu, on constate qu'il y en a sept; il en faudrait un nombre pair pour que ce fût un chevronné. Douët d'Arcq a fait, aussi, une erreur dans la description des sceaux des Lévis (*Inventaire des sceaux des Archives de l'Empire*, t. I, p. 637, nos 2579 à 2582). Il a cru que les chevrons étaient componés; il a pris pour les divisions du componé des rayures qui ont été produites par accident sur la cire d'un sceau, et les hachures croisées dont le graveur d'un autre sceau a couvert les pièces de l'écu pour leur donner plus de relief.

4. Hérault, arr. de Béziers.

5. P. Anselme, *Hist. généal.*, t. IV, p. 38.

6 Marly-le-Château était l'une des paroisses de Marly-le-Roi (Seine-et-Oise, arr. de Versailles).

7. Auj. Magny-les-Hameaux (Seine-et-Oise, arr. de Rambouillet, cant. de Chevreuse).

appendu à une charte du 1er mars 1416. Il est chargé d'un écu aux trois chevrons et au lambel, penché, timbré d'un heaume cimé d'un vol, et supporté par deux sirènes. La légende porte : *S : Phi : de Levis : dni : de Florenciaco* [1].

La combinaison des armes de Crussol et de celles de Lévis, que nous constatons dans les peintures de notre manuscrit, rappelle l'alliance contractée, le 22 juillet 1452, entre Louis de Crussol et Jeanne de Lévis-Florensac [2].

Louis de Crussol, *alias* Bastet, fils de Géraud Bastet, seigneur de Crussol [3], et d'Alix de Lastic, était en 1447 écuyer d'écurie du dauphin [4]. Il devint ensuite conseiller et chambellan de ce prince, à qui il prêta des sommes considérables pour payer les frais des expéditions de Piémont et de Bresse ; en 1455, le dauphin lui remboursa 16360 écus, qu'il lui devait, par l'abandon de quelques domaines. Louis de Crussol devint, après l'avènement de Louis XI, conseiller et chambellan du Roi, grand panetier de France et sénéchal de Poitou ; il fut l'un des chevaliers de Saint-Michel de la première promotion (1er août 1469). A deux reprises, le Roi le commit au gouvernement de l'artillerie de France ; le 15 juin 1473, il le nomma gouverneur du Dauphiné, du Valentinois et du Diois, en remplacement du comte de Comminges [5], décédé, et lui accorda les revenus que son prédécesseur tenait dans le Briançonnais, avec la capitainerie de la Côte-Saint-André [6]. Il lui avait donné, auparavant, les offices de capitaine de Beaucaire, de Château-Thierry, de Poitiers et de Niort, et celui de gouverneur de Marans [7].

1. Arch. nat., J 163. Voir Douët d'Arcq, *Inventaire des sceaux des Archives de l'Empire*, t. I, p. 637, n° 2582.

2. Bibl. nat., Chérin, 63, dossier Crussol, fol. 8.

Les descendants de Jeanne de Lévis, de la maison de Crussol, ont joint ses armes à celles de leur famille paternelle. Jacques de Crussol, son fils, portait parti (et non mi-parti comme dans notre peinture) de Crussol et de Lévis-Florensac (Bibl. nat., Clairambault 156, p. 4147, 4153, 4199, 4203). Les Crussol ont gardé jusqu'à nos jours les chevrons de Lévis dans leurs armoiries.

3. Ardèche, arr. de Tournon, cant. et comm. de Saint-Péray.

4. Le dauphin (le futur Louis XI) vivait alors en Dauphiné, où il se comportait comme un souverain indépendant.

5 Jean, bâtard d'Armagnac, dit de Lescun, maréchal de France.

6. Isère, arr. de Vienne.

7. Charente-Inférieure, arr. de La Rochelle.

Crussol mourut au mois d'août 1473, comme il conduisait une armée de quatre cents lances en Roussillon et en Catalogne. Il avait servi utilement Louis XI dans ses armées comme dans l'administration de son royaume : en 1462, il s'était trouvé à la campagne de Catalogne; en 1465, à la guerre du Bien Public, au cours de laquelle le duc de Bourbon l'avait fait prisonnier; il avait été, en 1469, l'un des chefs de l'expédition dirigée contre le comte d'Armagnac et les Anglais en Languedoc et en Guyenne; et en 1470, 1471 et 1472, il avait combattu les Bourguignons et défendu contre eux Saint-Quentin, Amiens, Beauvais et Noyon [1].

C'est, dit-on, grâce à l'entremise du dauphin qu'il épousa Jeanne de Lévis. Lorsque le contrat de mariage fut passé, le 22 juillet 1452, la fiancée était encore une enfant; elle était née, posthume, du mariage de Philippe de Lévis, seigneur de Florensac, avec Isabeau de Poitiers, sans doute vers 1442 [2]. Deux

1. Bibl. nat., Pièces originales, 948, doss. 20885, fol. 14, 21, 22 ; Cabinet des Titres 1045, p. 645 et suiv.; Dossiers bleus 227, doss. 5759, fol. 16; Chérin 63, doss. Crussol, fol. 7 v°, 8; Nouveau d'Hozier 111, doss. 2273, fol. 21, 22; Le Seur, *Histoire de Gaston, comte de Foix*, éd. Courteault, t. II, p. 118 et suiv., 207, 252; Jean de Roye, *Journal*, éd. Mandrot, t. I, p. 38, 284, t. II, 256; Commines, *Mémoires*, éd. Dupont, t. I, p. 287, t. III, p. 154, 278, éd. Mandrot, t. I, p. 243; *Lettres de Louis XI*, publ. par J. Vaesen, t. II, p. 257, 286; Ant. Pastor, *Libellus*, publ. par J. Calmette dans la *Revue d'histoire et d'archéologie du Roussillon*, t. II (1901), p. 264; P. Anselme, *Histoire généalogique*, t. III, p. 766, t. VIII, p. 151, 670; E. Pilot de Thorey, *Catalogue des actes du Dauphin Louis II*, t. I, p. 435, note 2, t. II, p. 191, 200.

2. Lettres patentes de Louis XI, données à Paris le 19 septembre 1481, par lesquelles le roi rend à Louis de Crussol des terres situées dans les sénéchaussées d'Agen et de Quercy, jadis appartenant à Philippe de Lévis, depuis confisquées par Charles VII : « Comme nostre amé et feal chivalier, conseiller et chamberlain Loys, seigneur de Crussol, bailli de Caux et grant panatier de France, nous ait fait remonstrer que les places, villes, chasteaulx, terres et seigneuries de Clermont-Soubiran, etc., luy compètent et appartiennent à cause de nostre chière et bien amée Jehanne de Lévis, dame de Florensac, sa femme, fille et heritière de feu Phelipe de Lévis, en son temps escuier, auquel lesd. places advindrent et escheurent par donacion testamentayre que luy en fist ja piéça feue Margarite de Tarride, en son temps comtesse de l'Isle Jourdain et dame desd. lieux, ainsi qu'il dist apparoir par le testament de ladicte Marguerite de Tarride, auquel tiltre, led. feu Phelipe de Lévis en joyst paisiblement jusques a son trespas, auquel temps il delaissa sa femme grosse de lad. Jehanne de Lévis, femme dud. exposant.... » (Bibl. nat., Pièces

fils naquirent de cette union : Jacques de Crussol, qui fut grand panetier de France après son père, et François de Crussol [1], seigneur de Beaudiner [2]. Il faut sans doute attribuer à l'un d'eux, et probablement à l'aîné, Jacques de Crussol [3], les armoiries qui sont peintes au folio 31 de notre manuscrit : d'or à trois fasces de sinople, la première chargée à dextre d'une étoile d'or. Ce sont évidemment les armes de Crussol augmentées d'une brisure. L'usage était ordinaire, à cette époque, que le fils portât une brisure du vivant de son père, et l'étoile est une des brisures les plus fréquemment employées [4].

De ces observations, je conclus que notre manuscrit du *Songe du vieux Pèlerin* a été écrit et peint pour Louis de Crussol et Jeanne de Lévis, sa femme. Il faut donc rejeter l'opinion qui le donne comme ayant été fait pour le connétable de Richemont [5]. Cette opinion se fonde sur un passage mal interprété de l'avertissement du copiste, qui, parlant de l'ouvage de Philippe de Mézières, dit que du temps de Charles VII, « il fut pré-

originales 948, doss. 20855, fol. 11, vidimus du 13 novembre 1451). Dans ces mêmes lettres, Louis XI dit que Philippe de Lévis mourut à la guerre. Les auteurs le font périr les uns à l'affaire de Tartas, en 1442, les autres au siège de Dax, en 1451 (Bibl. nat., Français 20224, fol. 107, 20225, fol. 22; Cabinet d'Hozier 212, doss. Lévis, fol. 16; Dossiers bleus 393, doss. Lévis, fol. 32, 34 v°. 126; P. Anselme, *Hist. généal.*, t. IV, p. 39). La première de ces dates donnerait à Jeanne de Lévis une dizaine d'années, la seconde un an environ, à l'époque où fut passé son contrat de mariage. La question se trouverait tranchée si la date du 28 octobre 1460, que donne une généalogie comme celle de la naissance de Jacques de Crussol, fils aîné de Jeanne de Lévis, était certaine (Bibl. nat., Dossiers bleus 227, doss. 5759, fol. 16).

1. Tous deux sont mentionnés dans le testament de Louis de Crussol, fait à Villemagne (Hérault, arr. de Béziers, cant. de Saint-Gervais), le 18 août 1473 (Bibl. nat., Nouveau d'Hozier 111, doss. 2273, fol. 21 ; Chérin 63, doss. Crussol, fol. 8).

2. Ardèche, arr. de Tournon, cant. de Saint-Agrève, comm. de Saint-André-des-Effengeas.

3. Le sceau dont se servait François de Crussol en 1512 et 1517 porte les armes de Crussol brisées d'un lambel (Bibl. nat., Pièces originales 948, doss. 20855, fol. 50 ; Clairambault 156, p. 4169). Mais il a pu modifier ses amoiries à la mort de son père, et il n'est pas impossible qu'il ait d'abord brisé d'une étoile.

4. Voir L. Bouly de Lesdain, *Les brisures d'après les sceaux*, p. 17, 18, 29.

5. Arthur de Bretagne, comte de Richemont, connétable de France en 1425, duc de Bretagne en 1457, mort en 1458.

senté à son loyal connestable Artus, duquel est cestuy cy rédigé, et plusieurs autres es cours de plusieurs grans et nobles seigneurs ». Il ressort de ce passage non pas que le manuscrit en question est celui d'Arthur de Richemont, mais qu'il est une copie de celui du connétable. Cette copie a été exécutée dans le troisième quart du xve siècle [1].

MAX PRINET.

1. Après le mariage de Louis de Crussol (1452) et avant sa mort (1473).

L'IMPRIMEUR

DU

MANUALE ECCLESIASTICUM

DE 1587

(Documents inédits sur les imprimeurs et libraires de Poitiers à la fin du XVIe siècle)

Le *Manuale ecclesiasticum in gratiam Picta. Lucionen. et Maleacen. Dioeceseon antehac excusum*, réimprimé en 1587 par les soins de l'évêque de Poitiers G. de Saint-Belin, aux frais des libraires Jean Main et Simon Frère, a été soigneusement décrit par M. de la Bouralière dans son *Imprimerie et Librairie à Poitiers au XVIe siècle* [1].

Il a distingué les exemplaires à l'adresse de Jean Main, « tenant sa boutique devant Nostre-Dame la petite », et ceux au nom de Simon Frère, « demeurant en la rüe des Cordeliers »; il a noté la date du privilège, 15 avril 1583 (ce qui suppose l'existence d'une édition antérieure), et relevé même dans l'avis au lecteur la preuve d'une édition moins correcte remontant à 1575. Mais il n'a trouvé dans l'ouvrage aucun indice lui permettant de déterminer d'une façon certaine le nom de l'imprimeur.

Cependant il n'hésite pas à attribuer le *Manuale ecclesiasticum* à François le Page, comme l'avait fait avant lui M. Pressac,

1. *L'imprimerie et la librairie à Poitiers pendant le XVIe siècle*, par M. A. de la Bouralière (Paris, 1900), p. 288.

ancien bibliothécaire de Poitiers, dans des notes restées manuscrites :

« Le livre, dit M. de la Bouralière, bien qu'il ne porte pas le nom de l'imprimeur, est sûrement de François Le Page, dont nous avons reconnu les grandes lettres ornées, employées par lui dans d'autres impressions. »

Cette fonte, il faut le croire, servait à Poitiers à plus d'un atelier, car nous sommes en mesure de produire un acte décisif qui dévoile, sans contestation possible, le nom de l'imprimeur du *Manuale* [1].

Ce n'était pas François Le Page, mais bien son confrère Aimé Mesnier.

Le 16 février 1587, par-devant les notaires Bourbeau et Juteau, Aimé Mesnier, maître imprimeur de Poitiers, promet à sire Simon Frère et Jean Main, marchands libraires de Poitiers, de faire et imprimer pour eux 800 Manuels, à raison de 2 écus sols par feuille tirée en rouge et en noir, et de 1 écu un tiers par feuille noire. Les libraires fourniront le papier et livreront, le 1er mai prochain, la copie dûment corrigée au dire des maîtres de l'art, à peine de tous dépens, dommages et intérêts. Ils paieront chaque feuille au fur et à mesure du tirage. Le règlement devra être entièrement effectué à la fin du travail.

De son côté, Mesnier s'engage, à peine de dépens, à ne pas imprimer de Manuels pour qui que ce soit, pendant deux ans à compter de l'achèvement du volume. Si l'on venait à découvrir d'autres exemplaires sortis de ses presses, il paierait à ses mandataires 20 écus sols sans autre forme de procès.

Comme conclusion du marché, Main et Frère avancent 2 écus sols, prix de la première feuille, et l'acte est signé : Simon Frère, Jean Main, E. Mesnier, B. Juteau, notaire.

Comme on le voit, voici un livre nouveau à mettre à l'actif d'Aimé Mesnier, un des imprimeurs les plus féconds de Poitiers

1. Nous devons ce renseignement et presque tous ceux qui font le sujet de cet article à un trop modeste chercheur qui a dépouillé plusieurs années de suite les minutes du notaire Bourbeau, étude Bodin, à Poitiers. Sous le pseudonyme « Quaerens » qu'il a choisi lui-même dans plusieurs publications, se cache un érudit consciencieux et d'une obligeance rare.

au XVIe siècle. Mais les minutes Bourbeau, d'où cet acte est extrait, renferment d'autres détails sur Mesnier et les deux libraires, ses clients, qui pourront utilement s'ajouter aux notices que leur consacre M. de la Bouralière.

C'est d'abord le mariage d'Aimé Mesnier, qui épouse, le 20 mars 1572, sous l'autorité de l'imprimeur Bertrand Noscereau, son cousin et seul parent à Poitiers, Thoinette Panyer [1], fille de feu Antoine Panyer, marchand tailleur, et de Catherine Bourdier.

La mère de la future lui donne en dot la jouissance, pendant sept ans, d'une maison et métairie, paroisse de la Chapelle-Bâton, appelée la Tousche au Roi, de l'une des boutiques qu'elle avait fait construire à la descente du Palais, du côté de Notre-Dame la Petite, de douze journaux de vignes aux Sables, près de Poitiers, sur le chemin du moulin de Saint-Cyprien à Saint-Benoit, et du corps de logis de devant dans la maison qu'elle occupe, paroisse Notre-Dame la Petite. Elle fournit en outre les vêtements nuptiaux bons et honnêtes, un lit garni, un châlit, un ciel de lit, trois rideaux de toile, douze draps, douze nappes, vingt-quatre serviettes, six écuelles, deux plats, un pot, une pinte, une chopine, le tout d'étain. Les femmes ne savent pas écrire.

Catherine Bourdier mourut quelques mois après ce contrat, et Aimé Mesnier, conjointement avec sa belle-sœur Marguerite Panyer, femme de Mathurin Pothier, tailleur d'accoutrements, donne à ferme la maison de la défunte « Grande-Rue, tendant de Notre-Dame la Grande aux Jacobins, tenant par derrière à l'allée du Palais, et touchant par son jardin à la cour des prisons du Palais », ainsi que les trois boutiques construites à la descente du Palais (14 et 22 déc. 1572).

D'autres actes concernent l'administration de ce patrimoine : ferme de 30 journaux de vignes, paroisse de Dissais (20 janv. 1576); vente d'une coupe de bois près la *papeterie* de Saint-Benoit (25 janv. 1576); ferme d'une boutique située au quaireux et place Notre-Dame la Petite, et tenant par derrière à la descente du Palais (1er mars 1580).

1. M. de la Bouralière écrit Paumyer.

Le 8 septembre 1591, Aimé Mesnier donne à ferme, au nom de son confrère l'imprimeur Joseph Lavesré, et conjointement avec Isabelle Joubert, femme Lavesré, la maison qu'ils occupaient rue des Cordeliers, devant le couvent. Le 5 mars 1590, il accepte de résilier le bail de la maison où il avait installé son imprimerie, paroisse Notre-Dame la Grande, mais le congé n'est donné que le 4 août 1592.

Aimé Mesnier perdit sa femme d'assez bonne heure et se remaria vers 1580 avec Anne Decombes. Les deux époux figurent ensemble sur divers actes le 30 mai, le 9 novembre 1597, le 25 mars 1599. Aimé Mesnier mourut entre cette date et le 10 septembre 1600 (acte cité par M. de la Bouralière).

Passons à Simon Frère, le premier des deux libraires associés pour la publication du *Manuale*.

Simon Frère, libraire, prend à ferme une boutique et chambre haute de Pierre de Marnef, libraire, le 6 mars 1571. Mais le 4 mars 1574, il loue pour trois ans une maison et deux boutiques rue des Cordeliers, paroisse Notre-Dame la Petite.

Ce libraire, qui vendait aussi de la poudre à canon, commerce fort productif en Poitou pendant les guerres de religion, prend à ferme, le 3 juin 1574, un atelier de salpêtrerie à Nanteuil, paroisse de Migné, appartenant à François de la Vau et René Rigault, salpêtriers à Poitiers. Le matériel comprend trois pipes coupées par moitié, trois bussards entiers, trois baillettes, chacune de deux bussards, une grande chaudière d'airain de dix seillots d'eau environ. Le prix de ferme, jusqu'à la Saint-Michel, est de 20 °/₀ de la valeur des ustensiles. S'il arrivait que la chaudière se perdît « par fortune de guerre », et en ce cas seulement, Simon Frère subirait un tiers de la perte à dire d'expert. Les bailleurs, en retour, s'engagent à ne pas vendre de salpêtre à d'autres. Celui qu'ils fourniront sera bon, marchand, etc.

Le 18 novembre 1576, Simon Frère achète encore 200 livres de salpêtre à Jean Cruchier ou Cruchet, poudrier à Poitiers.

Il meurt entre le 4 juin 1596, date d'une quittance pour une rente de 100 sols tournois qu'il tenait de son père André Frère, et le 19 avril 1599, acte cité par M. de la Bouralière.

Jean Main, le second des libraires associés, est bien connu.

Mais personne n'a fait remarquer que sa femme, Marguerite de la Porte, était déjà veuve d'un autre imprimeur, Nicolas Courtois, domicilié depuis le 23 février 1572 dans la Grande-Rue des Jacobins à Notre-Dame la Grande, aux degrés de la descente du Palais. Marguerite de la Porte avait perdu son mari le 20 août 1577, date où elle hérite d'une certaine Louise Robin, qui lui lègue toutes les marchandises de sa boutique place Notre-Dame la Grande, touchant la Chantrerie : huile, beurre, mil, lard, chandelle, poterie, verrerie, etc., avec une robe noire bordée de velours, une cotte de migran violette à corps de camelot, presque neuve, pour sa fille Marie.

Jean Main figure dans différents actes : le 1er décembre 1579, le 20 juin 1588, le 8 mai 1591 et le 12 avril 1598. Il marie sa belle-fille Marie Courtois, le 1er juillet 1590, avec le peintre Guillaume de Jay.

Les minutes Bourbeau renferment encore de nombreuses mentions d'imprimeurs et de libraires. Elles ne sont pas, pour la plupart, d'un grand intérêt, et leur mise au jour ne jettera pas un lustre nouveau sur l'art typographique poitevin. Nous croyons cependant utile de les analyser sommairement. La multiplicité des noms cités donnera une idée de l'activité de l'industrie du livre à Poitiers à la fin du XVIe siècle.

Nous comptions y ajouter une série de dépouillements analogues, que notre obligeant confrère M. Rambaud a recueillis dans d'autres minutiers; mais M. de la Bouralière, qui a eu communication de ces notes, nous a, comme de juste, devancé. On les trouvera dans son *Imprimerie et librairie à Poitiers pendant les XVIIe et XVIIIe siècles*, où elles forment la majeure partie du supplément, pages 489 à 508 [1].

HENRI CLOUZOT.

1. Nous ne reproduisons, bien entendu, que les mentions inconnues à M. de la Bouralière.

Asnières (Pierre d'). — Pierre d'Asnyères, libraire, et son confrère Cibot, assistent un orfèvre de Poitiers, le 3 mars 1566, dans un marché. Pierre d'Asnières se remarie le 12 juin 1567 avec Magdelaine Perraud ou Peyraud, fille de feu Macé Perraud, et de feu Jeanne Jousseaulme. Le 23 novembre suivant, il fait approuver les comptes de tutelle de sa femme, par Pierre Moyne et Étienne Delugré, tous deux libraires. Le 28 mai 1568, il donne à ferme des biens dotaux à Vouneuil-sous-Biard.

Augereau (Michel). — Michel Augereau, imprimeur, sans doute fils de Guy Ogereau, « graveur de lettres d'impression », et petit-fils de Michel Augereau, libraire, et de Jeanne Coussot [*Doc. pour servir à l'histoire des libraires de Paris*, par J. Pichon et G. Vicaire, p. 118], passe marché pour la charpente d'une maison, paroisse Saint-Paul, le 6 février 1583 (min. Chauveau [1]).

Bodin (André). — En 1567, sire André Bodin, imprimeur, était en prison, et mettait opposition à la vente que sa femme Thenette Gentys [ou Gentoise] avait consentie de ses meubles, ustensiles de son imprimerie et marchandises (4 décembre). Le 7 juillet 1576, il se libérait de trente-sept livres sur une obligation de cinquante-sept livres contractée le 22 avril 1573 envers Pierre Vaslet, libraire à Poitiers, pour vente de marchandises. Sa femme ne savait pas signer.

Borde (Jean). — Jean Borde, natif d'Allaiz-en-Comminges, en Gascogne, épouse Jeanne Bersiaud, veuve d'Antoine de la Faye (?), le 29 décembre 1599.

Bouchet (Guillaume). — Le 6 mars 1593, Guillaume Bouchet, sieur de Brocourt [imprimeur et auteur des *Serées*], atteste que, par son testament du 1er mai 1573, il donne tout ce qu'il possède à son frère Jacques, puis à ses neveux et nièces, et en particulier à Esther, qui aura son anneau et bague d'or, auquel est enchâssé un rubis (min. Jean Chesneau).

Chapitre (Hilaire). — Hilaire Chapitre, libraire, donne à ferme, le 3 décembre 1573 et le 10 janvier 1574, une métairie qu'il possède aux Roches, paroisses de Quinçay et Vouneuil-sous-Biard, réserve faite de la maison de la Vervonnerie, ou maison du Clerc, où il logera quand il ira.

Cibot (François). — François Cybot, libraire, avait pour femme Vallence Gaultier, qui lui fait donation, le 21 novembre 1570, de ses acquêts et du tiers de ses propres dont elle se réserve l'usufruit. Elle ne peut signer, vu sa maladie. François Cibot marie sa sœur, Marguerite Cibot,

1. Tous les actes qui ne portent pas d'indication de notaire viennent du minutier Bourbeau et nous ont été communiqués par « Quærens ». Les autres proviennent des relevés de M. Rambaud.

le 21 décembre 1573, à Charles Picot, mercier. Leur père, Étienne Cibot, étant mort, leur mère, Perrette Meryaude, vient habiter avec les nouveaux époux. Le 24 novembre 1574, Charles Picot signifie à sa belle-mère, « que s'il la retire depuis neuf ou dix mois en sa maison, paroisse Notre-Dame la Petite, il n'en est pas tenu et pourra la renvoyer, et réserve ses dépens. » François Cibot habitait en location dans la rue tendant du Marché Vieil à la Regraterie, entre l'*Écu de Bretagne* et la maison d'Antoine Morelon, sieur de la Rivière. Le 20 janvier 1575, l'immeuble étant vendu, François Cibot consent à déguerpir.

Citoys (André). — André Citoys, libraire juré de l'Université, expertise le 29 octobre 1583 la bibliothèque du sieur de Boisvert, conseiller au Parlement de Paris. Il donne à ferme le 3 octobre 1587, à Pierre André, chirurgien, la maison qui lui appartient, rues des Cordeliers et Saint-Didier, tenant à celle de Simon Frère.

Contis (Louis). — Louis Contis, libraire, prend en apprentissage Isaac Barault, fils de feu François Barault et de Jeanne Pasquault (26 janvier 1578). Il meurt entre le 13 juin 1583 (acte cité par M. de la Bouralière), et le 8 août 1584, date où la maison « en la prinse des Cordeliers, paroisse Notre-Dame la Petite, qui fut autrefois à feu Louis Contis, libraire », est affermée.

Courtois (Jacques). — Le 4 juin 1598, Jacques Courtoys, libraire, fils de feu Nicolas Courtoys et de Marguerite de la Porte, remariée à Jean Main, libraire, épouse Marie Polly (min. Pigneteau II). En janvier 1600, il prend à ferme, pour un an et demi qui restent à courir, le greffe de la seigneurie de Vouillé.

Doriou (Jean). — Jean Doriou, libraire, habitait, le 9 avril 1599, une boutique rue des Cordeliers, joignant les murailles de la tour de Maubergeon.

Du Vergier (Pierre). — Pierre du Vergier, libraire, figure sur plusieurs actes, le 14 avril 1568, novembre 1573 (s. d.), le 6 août 1579, le 2 juillet 1581, le 13 mars 1583. Il prend à ferme, le 15 octobre 1575, « les petites ventes appartenant à messieurs les maire et échevins de Poitiers », sous la caution d'Aimé Mesnier, imprimeur. Le 8 octobre (?) 1580, Pierre du Vergier et sa femme Renée Cibot, qui ne sait écrire, se font donation mutuelle des acquêts et du tiers du patrimoine ancien.

Gentet (Jacques). — Le 17 juin 1566, Jacques Gentet, imprimeur, prend à ferme une chambre haute, dans le logis des héritiers Denis, rue des Arènes, paroisse Saint-Grégoire. Il a droit au jardin et à une « grande voûte obscure basse. »

Guérineau (la veuve). — Jacquette Aubry, veuve de Mathurin Guéryneau, libraire, donne à ferme, le 3 janvier 1580, une maison, paroisse Saint-Germain, tenant à une ruelle par laquelle on va de la rue Tran-

chepied aux murailles de la ville. Jacquette Aubry, dans un acte du 3 août 1579, est appelée « Jacquette la librairesse ».

Guébin (Gilles). — Jean Campenon, libraire parisien, donne un pouvoir à Gilles Guébin pour recouvrer ses créances, le 9 août 1581 (min. Jean Chaigneau), et le 30 avril 1584, Gilles Guesbin charge Jean de Campenon, de terminer avec Gabriel Buon, Henri Lebé, Jean de Latis (?), libraires à Paris, le règlement de tout ce qu'ils ont traité ensemble. Il signe Guébin.

Guillot (Barthélemy). — Le 5 mai 1567, Barthélemy Guillot, libraire, prend comme apprenti pour trois ans Jacques Baignoux, fils de Michel Baignoux, hôtelier (12 livres par an). Il donne à ferme, le 7 juillet de la même année, une maison et des terres situées à Ligugé, et signe : Berthomé Guillot.

Lesseure (Claude). — Claude Lesseure, libraire, et Marie Boisseau, sa première femme, passent contrat pour marier leur fille Esther, avec Pierre Goyard, sergent royal, le 15 novembre 1584 (min. Jean Chaigneau).

Lucas (Mathieu). — Le 11 mai 1574, Mathieu Lucas, libraire, reçoit une demande d'exponction de Catherine Jacquard, femme de Michel Gariteau, pour le logis qu'il leur loue. Le 7 novembre 1575, Hugues Boyer, couturier, aussi son locataire, lui donne congé de deux chambres qu'il avait louées le 27 septembre précédent. Mathieu Lucas ne sait pas écrire, Hugues Boyer fait sa marque : une paire de ciseaux.

Marnef (Jean II et Enguilbert II de). — Le 14 juin 1543, les frères de Marnef reçoivent sommation de Jean Vizire, libraire à Angers, pour trois grands missels de Poitiers et autres marchandises (min. Chaigneau). Enguilbert de Marnef, imprimeur, reprend chez lui, le 9 mars 1559, Baptiste Foucault, pour parachever son apprentissage jusqu'au 24 septembre suivant. Baptiste Foucault rembourse les frais du procès qu'il a causé par son absence, et reste un mois après le terme fixé pour remplacer le temps perdu (min. Chaigneau). Le 30 août 1559, Enguilbert de Marnef termine un autre procès avec Jean Chomillon, marchand à Nantes (min. Chaigneau). D'autres actes, relatifs à des baux de maisons et de biens, concernent Enguilbert et Jean de Marnef, les 13 février, 8 avril, 12 mai 1562, 8 octobre 1564, 5 et 8 juillet 1568 (min. Chaigneau).

— (Jean III de). — Le 16 janvier 1572, Jean de Marnef afferme à un tailleur d'habits une maison, paroisse Notre-Dame la Petite, touchant le logis où pend pour enseigne le *Pelican*, avec jouissance de la grande boutique du *Pelican*. Si Pierre d'Asnyères, libraire, le locataire présent, ne consent pas à déguerpir à temps, le bailleur mettra les chambres du *Pellican* à la disposition du preneur. Le 19 mars 1578, Jean de

Marnef, libraire, et Jehanne Coupelle, sa femme, paient à Bernarde Audebert, veuve d'Enguilbert de Marnef, libraire, 270 écus d'or sols pour achat d'une maison fait le 8 novembre 1574, paroisse Notre-Dame la Petite (min. Jean Chaigneau). Le 5 avril 1586, ils empruntent 100 écus d'or pour un an. Leur boutique dans la grande salle du Palais touche à celle du mercier Lebouchier (22 février 1587).

— (Pierre II de). — Pierre de Marnef, libraire, achète de Jeanne de la Coupelle, veuve de Jean de Marnef, toutes les marchandises, livres, tant reliés qu'à relier, avec les fers, outils et choses dépendant de la librairie et reliure « trouvées en inventayre de la chambre appelée la chambre des livres et ses appartenances de la maison du *Pellican*, qui fut audict feu de Marnef » pour 30 écus sols (15 février 1592) [1]. Le 23 octobre 1589, Pierre II fait réparer la maison qu'il avait habitée près de celle des héritiers Jean Rougier, paroisse Notre-Dame la Petite. Il donne à ferme, le 8 avril 1600, à Enguilbert de Marnef, chapelier, une boutique dans la grande salle du Palais, près de la chapelle (min. André Chaigneau).

— (Jean IV de). — Le 14 avril 1599, Jehan de Marnef, libraire et imprimeur, et Renée Bugean, sa femme, vendent une part de leur maison située rue des Cordeliers, tenant à celle d'André Citoys, libraire, telle qu'elle se comporte d'après les contrats passés entre Jehan de Marnef et Jehan Frère, libraire, et sa femme Joachim Ferrand (min. Guyonneau). Le 15 novembre 1600, Jean de Marnef, conjointement avec ses cohéritiers, transige avec sa belle-mère, veuve de Pierre Bugean, chamoiseur. La veuve recevra les meubles de l'inventaire du 29 avril 1588, signé Chauveau, notaire, 66 écus deux tiers, 3 écus un tiers de rente pour douaire et 20 livres. Le 6 mars 1605, Jean de Marnef achève d'acquitter, avec le prix de vente de la maison de son beau-père, une dette de 100 écus sols pour laquelle il l'avait cautionné le 6 octobre 1600.

Morin (Odet). — Le 7 janvier 1580, Audet Morin, libraire, achète pour 90 écus d'or sols comptant et 20 sols de rente la maison où il habite, Grande-Rue, tendant du Marché Vieux à Saint-Porchaire, à main droite.

Moine (Pierre). — Pierre Moyne, libraire, prend à ferme une maison, paroisse Saint-Germain, le 19 janvier 1579 (min. Jean Chesneau). Il meurt avant le 25 juin 1584, date où Gilles Guesbin, libraire, reconnait devoir à Antoine Tardif, libraire de Lyon, 53 sols reçus de feu Pierre Moyne.

Noscereau (Bertrand). — Sire Bertrand Noscereau, imprimeur, figure dans deux actes des 19 mai 1567 et 17 octobre 1569. Le 19 août 1572, il donne aux fermiers du prieuré de Ligugé un effet de 50 livres 10 sols sur Louis Contis, libraire, à valoir sur 75 livres qu'il leur doit à

1. L'inventaire a été publié par M. de la Bouralière (min. Jean Chesneau).

cause du prieuré de Saint-Remy-sur-Creuse, dépendant de Ligugé. Contis s'acquitte le 18 décembre suivant.

NOUVELLE (Étienne de). — Le 12 novembre 1548, Étienne Nouvelle, libraire, est fermier du prieuré de Saint-Porchaire (min. Chauveau).

OLIVIER (Thomas). — Thomas Ollivyer, libraire, natif de la paroisse Saint-Étienne de Niort, et Renée Cybot, veuve de feu Pierre Vergier, aussi libraire, passent contrat de mariage, le 16 juin 1598, entre ledit Thomas Ollyvier, et Catherine Gaultier, nièce de Renée Cybot, et fille de feu Guillaume Gaultier et de Catherine Cybot (min. Guyonneau).

PHILIPPON (Morineau) (?). — Le 25 août 1578, Fabienne Boineau (?), femme de Morynault Philippon, fondeur de lettres et imprimeur à Poitiers, prend pour apprentie Rose Mousnyer ou Meusnier, fille de Georges Mousnyer, marchand, pour deux ans. Le père ne paiera que la nourriture.

RIBEREAU (Guy). — Ferme d'une maison dans l'allée et montée du Palais Royal, vers l'église de Notre-Dame la Petite (avril 1589), tenant à la boutique de feu Guy Ribereau, vivant libraire (min. Herbaudeau).

ROUSSEAU (Jean). — Le 18 août 1564, Jean Rousseau, libraire, passe contrat pour la fille qu'il a eue de Louise Barreau, avec Robert Gobert, mercier (min. Chaigneau).

ROYER (Jacques). — Catherine Mesnier, veuve de Jacques Royer, imprimeur, ne se remarie avec Jean Blanchet, également imprimeur, qu'après le 24 janvier 1588. A cette date, en effet, elle cède sous son nom de veuve à Pierre Royer, laboureur aux Minières, son droit de douaire sur des domaines vendus par son mari le 15 décembre 1579, par-devant Gautier, notaire à Poitiers.

SAUGRAIN (Jean). — Le 17 avril 1584, Jean Saugrain, libraire, paroisse Saint-Porchaire, cautionné par Pierre Jousseaulme, boulanger, peut-être son beau-frère, emprunte 50 écus d'or. Il meurt entre le 18 avril 1586, date de l'acquit de l'obligation, et le 19 novembre de la même année, où le bail d'une boutique lui appartenant est souscrit au nom de Yzabel Jousseaulme, veuve de Jean Saugrain.

VIAUT (Jean). — Mathurine Symonnet, veuve de Jean Vyault, libraire, donne à ferme, le 8 juillet 1567, une boutique et un grand coffre fermant à clef « joignant les escholles du Pallays et comme l'on sort d'icelles à main dextre du costé de chez la Mathurine ». Elle ne sait pas écrire [1].

1. Comme on le voit, nombre de femmes d'imprimeurs et de libraires ne savaient pas écrire. Parfois leurs maris se trouvaient dans le même cas.

STATISTIQUE

DES

MANUSCRITS PRÊTÉS PAR LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

1897-1906

Dans le premier des deux tableaux dressés ci-après, on trouvera le nombre des manuscrits prêtés respectivement à Paris, en province et à l'étranger, pendant les dix dernières années. Sous la rubrique « province » ont été compris les manuscrits envoyés en communication dans les colonies (Algérie) et dans les établissements scientifiques français fondés à l'étranger (écoles d'Athènes et de Rome, institut archéologique du Caire), ou empruntés par des Français résidant au delà de la frontière.

Le second tableau donne le détail, par pays, des emprunts faits à l'étranger pendant cette même période de dix ans.

ANNÉE	PARIS	PROVINCE	ÉTRANGER	TOTAL
1897	495	94	125	714
1898	414	106	136	656
1899	413	152	133	698
1900	410	93	146	649
1901	415	121	164	700
1902	340	132	147	619
1903	373	111	118	602
1904	328	92	101	521
1905	319	86	110	515
1906	321	87	121	529

ANNÉES	ALLEMAGNE	AUTRICHE-HONGRIE	BELGIQUE	DANEMARK	ESPAGNE	GRANDE-BRETAGNE	ITALIE	PAYS-BAS	PORTUGAL	RUSSIE	SUÈDE et NORVÈGE	SUISSE	TOTAL
1897	61	18	12	»	»	»	14	16	»	2	»	2	125
1898	72	2	21	4	»	6	5	10	»	10	2	4	136
1899	66	9	20	»	1	12	8	5	»	4	2	6	133
1900	80	14	11	1	»	7	10	13	»	1	2	7	146
1901	82	16	17	»	»	9	15	12	1	6	»	6	164
1902	69	18	12	»	»	17	16	4	»	7	»	4	147
1903	72	1	9	»	»	16	9	»	»	6	2	3	118
1904	55	4	14	»	»	8	11	5	»	»	1	3	101
1905	51	16	9	»	»	4	15	2	»	7	3	3	110
1906	52	15	14	»	»	4	17	»	»	9	2	8	121

La première constatation qu'on ne saurait manquer de faire, à l'inspection de ces tableaux, c'est que, — tandis que les communications sur place augmentent d'année en année, dans des proportions considérables, — le nombre des emprunts, principalement depuis cinq ans, tend à diminuer d'une manière assez notable; cette diminution est sensible surtout pour Paris.

Ce qui frappera encore, c'est la proportion des manuscrits empruntés par l'Allemagne, bien que le nombre en ait été beaucoup moindre pendant les dernières années. Il ne sera pas sans intérêt de noter que, dans le total des emprunts faits par l'Allemagne, la Bavière intervient pour une part assez considérable, représentée, pour les années 1897-1906, par les chiffres suivants : 7, 4, 5, 13, 14, 7, 12, 17, 11, 9.

On remarquera enfin que le nombre des manuscrits envoyés en Italie et en Suisse, pendant l'année 1906, a été, contrairement à la tendance générale, plus élevé que jamais.

L. AUVRAY.

CHRONIQUE DES ARCHIVES

Allemagne. — La *Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins*, neue Folge, XXIII (1907), continue à donner une place assez importante aux inventaires d'archives privées : Freiherrl. von Berlichingensches Archiv zu Eichtersheim (Bez. Sinsheim), par L. von Oberndorff; — Archiv von La Roche-Starkenfels in Wilblingen, près d'Heidelberg, par le même; — Freiherrl. von Türckheims Archiv in Altdorf (Bez. Ettenheim), par H. Neu; — Freiherrl. von Türckheims Archiv auf Schloss Mahlberg (Bez. Ettenheim), par le même.

— Les archives grand-ducales de Karlsruhe se sont enrichies en 1906 de documents militaires, des papiers de famille du conseiller d'État K. L. Wielandt, de copies de correspondances faites à Prague, à Bâle et ailleurs, et intéressantes pour l'histoire des margraves de Baden-Baden. — Ce dépôt a reçu 374 visiteurs qui ont obtenu 731 communications.

États-Unis. — Le volume I (Parte Generale) des *Atti del Congresso Internazionale di Scienze storiche* (Roma, 1907, in-8) contient une note (p. 229-242) de Herbert Putnam sur les archives aux États-Unis, leur contenu et leurs principaux dépôts. Elle ne renferme guère que des indications générales, et nous nous permettons de renvoyer, pour plus de précision, à l'article sur le même sujet qu'a fait paraître le *Bibliographe moderne*, 1898, p. 238-249, et que ce nouveau mémoire ne doit pas faire oublier.

France. — De nouvelles dispositions viennent d'être prises pour la communication au public des documents conservés dans les archives militaires de Paris et de la province. On pourra désormais consulter les inventaires des archives des corps d'armée et gouvernements militaires qui contiennent de nombreux documents de la plus haute valeur (des copies en seront même déposées aux archives départementales respectives). On pourra consulter également les archives de la justice militaire pour les affaires terminées avant 1814. Il va être enfin dressé un inventaire des archives des sections techniques de l'Artillerie et du Génie.

— Le Musée des Archives nationales, qui pour cause de travaux intérieurs avait été longtemps réduit à quelques salles, vient d'être de

nouveau ouvert au public. L'installation des vitrines, où sont exposés les chartes, les autographes et les sceaux, est digne du grand établissement parisien et du palais où sont conservées les archives de l'État. (On sait qu'un catalogue du Musée a été publié en 1893 par les soins de M. Jules Guiffrey.)

FINISTÈRE. — L'archiviste réclame, en vue d'une meilleure conservation, le dépôt aux archives de la Préfecture des petites archives communales, chaque commune s'en réservant toujours la propriété légale; plusieurs maires n'attendent qu'un avis de l'autorité compétente pour se dessaisir effectivement des papiers communaux en en conservant la jouissance. — Quelques feuillets de parchemin ont été trouvés dans les vieilles reliures des registres de l'état civil (XVIe-XVIIe siècles) de la paroisse de Saint-Pierre-Quilbignon. – Des fonds anciens et révolutionnaires existent à Guiclan, Plougouvelin, Roscoff; révolutionnaires seulement à Hauvec, Pleyber-Christ, Plouzané, Pont-l'Abbé; l'hôpital de Roscoff possède des titres depuis 1574. — A l'école de laiterie installée au manoir de Kerviler (propriété communale) ont été trouvés des titres de propriété depuis le XVIe siècle et ceux de la famille de Quélen; on y remarque les papiers du général P. E. Dehaies de Montigny, qui fit la campagne de Corse en 1768-1769 et fut chargé par le roi, en 1776, d'une mission secrète auprès du Grand Mogol et en Hindoustan : nombreuses correspondances, documents sur le canal de Suez, la situation de l'Égypte, les établissements français du détroit de Bab-el-Mandeb (1776-1791), et mémoires au Directoire au début de la campagne d'Égypte.

ILLE-ET-VILAINE. — L'archiviste a acquis un dossier relatif aux hôpitaux militaires de Bretagne (1777-1789); il a réintégré des documents relatifs à la baronnie des Nétumières, les papiers de l'administration municipale du canton de Combourg pendant la période révolutionnaire; quelques dossiers provenant des tribunaux révolutionnaires. — Le classement des archives notariales de Rennes (série E) se poursuit régulièrement, ainsi que des procédures des fonds judiciaires à l'annexe du Palais de Justice. — Le fonds de l'Amirauté, à Saint-Malo, est en partie inventorié.

LOIRET. — On a commencé la rédaction de l'état sommaire des archives départementales postérieures à 1800. Il a été acquis de la succession Herluison 105 liasses et 34 registres ou volumes concernant l'histoire de l'Orléanais, du XIIe siècle à 1871. — L'archiviste réclame une installation plus vaste, plus saine et mieux appropriée aux besoins du service. — Dans la commune de Sigloy, a été retrouvé un curieux cahier des actes de baptêmes, mariages et décès de la paroisse de Neuvy-en-Sullias (1532-1543).

MEUSE. — Sous ce titre : *Archives départementales de la Meuse; Archives communales de Verdun; État sommaire des fonds de la période*

révolutionnaire (Bar-le-Duc, 1906; in-8 de IV-100 p. et carte; extr. des *Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc*), M. P. d'Arbois de Jubainville publie un travail commencé par son prédécesseur, M. Lesort, et achevé par lui. Très détaillé, cet inventaire rendra de grands services aux érudits de la région pour leurs recherches dans les séries L et Q.

YONNE. — Ont été réintégrés aux archives départementales six registres de délibérations du canton de Toucy (an IV-an VII). — L'instituteur de Poilly-sur-Serein a rédigé un inventaire détaillé des papiers révolutionnaires de cette commune.

Pays-Bas. — Le tome XXVIII des *Verslagen omtrent 's Rijks oude archieven* ('s Gravenhage, 1906; in-8 de IV-561 p.) contient les rapports des archivistes de l'État sur leurs dépôts respectifs pour l'année 1905. Dans les provinces de Gueldre et de Drente surtout, les accroissements ont été considérables. Quant aux archives générales de La Haye, elles se sont particulièrement enrichies des papiers Hora Siccama, qui fut capitaine de l'armée de mer dans les années 1795-1801; van Mollerus, dont un membre éminent fut membre de la commission des affaires hollandaises à Paris (1810) et directeur général des ponts et chaussées en Hollande sous Napoléon; baron de Kock, qui fut mêlé à toutes les affaires coloniales de son pays depuis 1806, et lieutenant gouverneur général, de 1826 à 1830, aux Indes Néerlandaises; et de papiers provenant du général Dejean, commandant par intérim l'armée du Nord en 1795-1797. — Aux pages 175-194 de ce volume, on trouvera l'inventaire des archives de la famille Van Brakell-Doorwerth, mises en dépôt aux archives de la Gueldre; aux pages 235-266, celui des archives de la famille Van Borssele, appartenant au dépôt provincial de Zélande; et pages 508-548, des rapports sur les recherches entreprises dans les bibliothèques et archives d'Italie sur l'histoire des Pays-Bas.

CHRONIQUE DES BIBLIOTHÈQUES

Dans un intéressant mémoire sur *Les bibliothèques municipales dans l'Empire romain* (Paris, Impr. nationale, 1906; in-4 de 30 p. et 2 pl.; extr. des *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, XXXVIII), M. René Cagnat signale tout ce qu'on sait actuellement à leur sujet : cela se résume d'ailleurs à quelques mentions fugitives, à quelques passages de chroniqueurs grecs ou latins. La plupart étaient établies dans des dépendances de temples et dues à des libéralités particulières. Sur les bibliothèques d'Éphèse, de Pompéi et de Timgad seules, nous sommes un peu mieux renseignés, grâce aux fouilles locales : du moins, en connaissons-nous le plan et l'aménagement général; on sait aussi qu'on devait pratiquer le prêt à domicile.

Allemagne. — Les Académies allemandes ont entrepris la publication complète des catalogues des anciennes bibliothèques d'Allemagne (moyen âge), avec notes critiques et commentaires. L'Académie de Vienne se charge de la préparation du travail pour les pays autrichiens; l'Académie de Munich fera le reste sous la haute direction du Dr L. Traube et avec la collaboration du Dr S. Hellmann. Voilà bien une œuvre digne d'être encouragée et d'une haute portée pour l'histoire littéraire.

— M. Amédée Boinet étudie, après Riegl, l'histoire de l'illustration du calendrier au moyen âge, et particulièrement les travaux des douze mois, dans un manuscrit de la bibliothèque royale de Munich (latin 210) qui remonte au commencement du IXe siècle ; cf. *Bulletin archéologique*, 1905, p. 161 à 165 et pl.

— La « Graphische Gesellschaft » publie la *Biblia Pauperum; Unicum der Heidelberger Universitäts-Bibliothek*, par les soins de Paul Kristeller (Berlin, 1906; in-folio de 38 pl.); — la « Gesellschaft der Bibliophilen » réimprime de son côté la *Biblia pauperum; Deutsche Ausgabe von 1471*, avec préface de R. Ehwald (Weimar, 1906; in-4 de 8 p. et 40 pl.).

Belgique. — Dans l'*Agronome*, 1906, p. 363-365, E. Gaspart et E. van Godtsenhoven attirent l'attention sur la création et l'organisation de bibliothèques agricoles en Belgique.

France. — PARIS. — Nous sommes heureux de signaler une importante amélioration qui va être introduite dans la salle des imprimés de la Bibliothèque nationale. On sait qu'il manque une salle des périodiques dans notre grand établissement, et il ne paraît pas probable qu'on puisse en aménager une dans les constructions nouvelles. Pour remédier en partie à cet inconvénient, on va très prochainement établir un meuble qui permettra de mettre à la disposition du public le dernier numéro d'un grand nombre de périodiques (environ 250). Cette mesure, qui fait honneur à l'administration et qui d'ailleurs s'imposait depuis longtemps, sera extrêmement appréciée; elle n'est peut-être d'ailleurs que le prélude d'autres changements notables dont on espère voir bientôt la réalisation.

— La bibliothèque de la ville de Paris, plus connue sous le nom de « Bibliothèque Carnavalet », mais qui n'a plus lieu d'être ainsi dénommée depuis son transfert à l'hôtel Lepeletier de Saint-Fargeau, doit faire paraître prochainement le catalogue du fonds de sa « réserve ». Ce sera le premier guide imprimé qui permettra de connaître l'étendue de ses richesses bibliographiques. En attendant, son nouveau conservateur, M. Marcel Poète, a créé un *Bulletin de la Bibliothèque et des travaux historiques de la ville de Paris*, dont le premier numéro (Paris, Impr. nationale, 1906; in-8 de XXVIII p. et 178 pl.), renferme, outre une notice sur le service, la liste des publications entrées à la bibliothèque durant l'année 1905 (par H. Baguenier-Désormeaux), et celle des périodiques reçus par la bibliothèque.

— Les récentes acquisitions (à titre onéreux ou gratuit) de manuscrits faites par la Bibliothèque nationale sont répertoriées par M. H. Omont dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1907, p. 5-74. On y remarquera surtout une ancienne collection des œuvres mathématiques de Gerbert et de Hériger de Lobbes, avec fragments inédits (cf. *Notices et extraits des manuscrits*, XXXIX, p. 1-30); un exemplaire de la vie de saint Honorat par Raimon Féraut, en provençal (cf. *Romania*, XXXV, p. 337-364); le tome II des Antiquités de Josèphe, illustré par Fouquet et ayant appartenu au duc de Berri, qu'a offert le roi d'Angleterre; des pastorales basques, offertes par M. G. Hérelle; un missel à l'usage des Prémontrés, avec peintures; un recueil d'exemples à l'usage des prédicateurs, du XIVe siècle (cf. *Bibliothèque de l'École des chartes*, LXVI, p. 269-276); des lettres de Racine, de Fénelon et de Chateaubriand; des manuscrits de Victor Hugo; les papiers d'Edgar Quinet; ceux d'Eugène Burnouf; ceux de Rohault de Fleury; ceux de Philippe de Girard; un registre de la correspondance d'Achille Murat (cf. *Revue historique*, XCII, p. 71-90); la correspondance du cardinal de Forbin-Janson pendant ses ambassades en Pologne et à Rome; enfin les manuscrits originaux des Mémoires du maréchal de Castellane, dont la communication est réservée pendant une période de cinquante ans.

Amiens. — M. Michel, bibliothécaire de la ville d'Amiens, vient de fonder dans cette ville une Société des amis de la bibliothèque, à l'instar de ce qui existe dans plusieurs autres centres de France et de l'étranger ; il compte trouver là un élément nouveau pour enrichir l'établissement dont il a la garde, suppléant ainsi à l'insuffisance ridicule des crédits qui lui sont alloués par la municipalité. L'idée est excellente et peut se généraliser.

Saint-Omer. — Dans sa notice sur *Un manuscrit à peintures de la bibliothèque de Saint-Omer* (Paris, Impr. nationale, 1905 ; in-8 de 20 p. et 7 pl. ; extr. du *Bulletin archéologique*). M. Amédée Boinet décrit les miniatures qui accompagnent une vie de saint Omer (fin du xie siècle), et pense qu'elles ont dû être exécutées à Saint Omer par un artiste originaire de la région rhénane.

Grande-Bretagne. — Les manuscrits vénitiens des bibliothèques de Londres sont décrits par C. Foligno dans le *Nuovo Archivio Veneto*, 1906, n°s 62-63, avec suite dans les fascicules ultérieurs.

— Le British Museum vient de faire paraître deux albums de 50 planches chacun, reproduisant en réduction les plus belles miniatures exposées dans la « Grenville Library » et appartenant aux écoles byzantine, anglaise, française, flamande, italienne (la liste des miniatures est imprimée dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1907, p. 239-243). Ces albums sont en vente à des prix très abordables (5 sh. chacun) : *British Museum; Reproductions from illuminated Manuscripts.*

— M. George F. Warner vient de publier aussi pour la « Bradshaw Society » le fac-similé du *Stowe Missal, ms. D II 3 in the Library of the R. Irish Academy* (London, 1906 ; in-folio de 56 pl.).

— L'*Historical Manuscripts Commission* publie une série de nouveaux « Reports » : un 5e volume de la collection J. B. Fortescue à Dropmore (London, 1906 ; in-8 de xiii-556 p.) ; le catalogue des manuscrits du comte de Verulam à Gorhambury (London, 1906 ; in-8 de xi-311 p.) ; celui du couvent des Franciscains de Dublin (Dublin, 1906 ; in-8 de xii-296 p.).

— On trouvera dans la *Church Quarterly Review*, avril 1906, p. 43 et suiv., quelques notes sur les bibliothèques monastisques d'Angleterre au moyen âge.

Italie. — Le tome XIV des *Studi italiani di filologia classica* (Firenze, 1906, in-8) contient le catalogue des manuscrits latins classiques existant à la bibliothèque Quiriniana de Brescia, par Ach. Beltrami ; — celui des manuscrits latins classiques de la bibliothèque du chapitre cathédral de Lucques, par A. Solari ; — et une notice de A. Dal Zotto, sur un manuscrit de Perse conservé à Treviri.

— Le volume VIII des *Atti del Congresso internazionale di Scienze storiche* (Roma, 1905, in-8) a inséré une note de A. Bonaventura sur la

classification des livres relatifs à la musique et des publications musicales dans les bibliothèques publiques italiennes (p. 19-25); – et un article de L. A. Villanis (p. 319-360) sur quelques manuscrits musicaux du XVIe siècle appartenant à la bibliothèque nationale de Turin.

— La bibliothèque centrale de Florence a reçu en don la collection du professeur Luigi de Stefani (autographes, manuscrits relatifs au magnétisme animal, au mesmérisme, aux Jésuites); les papiers et la correspondance de Gherardo Nerucci, littérateur de Pistoia, qui fut mêlé aux événements de 1848. — La statistique annuelle (1906) de cet établissement donne les chiffres suivants : 52382 lecteurs, 64348 imprimés et 6096 manuscrits donnés en communication, 2139 ouvrages et 28 manuscrits prêtés hors de Florence (dont un à l'étranger). Le dépôt légal a fourni 6570 volumes et 16600 opuscules ou fascicules. 4628 ouvrages ont été reliés.

— La direction de la Bibliothèque de l'Université de Gênes a présenté à l'exposition de l'histoire du « Risorgimento » un *Saggio di Catalogo di autografi* (Genova, 1906; in-8 de 6 p.), qui comprend 900 articles.

— La question des bibliothèques de ministères en Italie a été traitée par M. Mandalari dans la *Nuova Antologia :* cet article a été traduit par M. Louis Paoli dans la *Revue internationale de l'enseignement*, XXVII, 1907 (p. 35-44).

— Une étude sur une certaine catégorie de manuscrits conservés à la Bibliothèque du Vatican a été faite par Car. A. Bertini : *Codici vaticani riguardanti la storia nobiliare, studi bibliografici* (Roma, Collegio araldico, 1906; in-8 de 118 p.). Elle avait précédemment paru dans la *Rivista araldica.*

Suisse. — Depuis quelques années les bibliothécaires suisses se réunissent chaque année en congrès ; au plus récent, qui s'est tenu à Genève, a été discutée la question d'un catalogue général de toutes les bibliothèques du pays : les difficultés n'apparaissent pas insurmontables.

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

Société française de Bibliographie. — Cette Société, de création récente comme l'on sait, a décidé de mettre sous presse une *Table générale de la Revue universelle des Arts*, qui sera bien accueillie par les travailleurs; elle publiera aussi prochainement un *Album d'autographes des principaux savants et érudits (français et étrangers) des XVIe-XVIIIe siècles*, dont bibliothécaires, bibliographes et bibliophiles regrettaient vivement l'absence.

The Bibliographical Society. — La Société bibliographique de Londres vient de livrer à ses adhérents trois nouvelles publications : *Alien Members of the book-trade during the Tudor Period*, being an index to those whose names occur in the returns of aliens, letters of denization, and other documents published by the Huguenot Society, with notes by Ernest James Worman (London, 1906; in-8 de VIII-73 p.); — *Abstracts from the wills and testamentary documents of Binders, Printers and Stationers of Oxford, from 1493 to 1638*, by Strickland Gibson (London, 1907; in-8 de XXIV-63 p.); — enfin, dans la collection de ses « Illustrated Monographs », un 14e volume consacré à un livre français : *The early editions of The Roman de la Rose*, by F. W. Bourdillon (London, 1905; in-4 de X-212 p. et 34 pl.).

Histoire de l'imprimerie. — Les *Mannheimer Geschichtsblaetter*, VIII (1907), p. 18-19, publient un travail bibliographique sur les impressions des privilèges de la ville de Mannheim de 1607 à 1785.

Dans le *Recueil de la Commission des Arts et Monuments de la Charente-Inférieure*, 1906, M. G. Musset imprime un contrat notarié curieux, passé entre François Barbot, marchand à La Rochelle, et Barthélemy Berton, imprimeur (3 sept. 1563), pour l'impression d'une « Recepte véritable » de Bernard Palissy; il nous apprend, en outre, que le 4 novembre 1564 ce contrat fut annulé, les conventions n'ayant pas été tenues.

— M. Ch. Oursel, dans ses *Notes sur le libraire et imprimeur dijonnais Pierre I Grangier* (Autun, Dejussieu, 1906; in-8 de 23 p.; extr. des *Mémoires de la Société éduenne*), décrit un opuscule jusqu'ici inconnu, naguère offert à la bibliothèque municipale de Dijon par la Société des bibliophiles de Bourgogne : *Computus novus* de Pierre Turrel, Autu-

nois, recteur du collège de Dijon, dont il existe plusieurs éditions postérieures. Ce volume, récemment découvert, est imprimé en 1525. M. Oursel profite de cette aubaine pour apporter sur la carrière typographique de Pierre Grangier quelques lumières nouvelles, et sur d'autres impressions de cet atelier quelques observations précises, qui méritent d'être retenues.

— *I due primi libri stampati a Cividale nel Friuli* (Udine, tip. Del Bianco, 1906; in-8); tel est le titre d'une récente brochure de Luigi Suttina.

— M. Gustave Caullet consacre une importante notice à *Pierre Bouvet, premier typographe courtraisien, 1623-1629* (Courtrai, E. Beyaert, 1906; in-8 de 38 p. et pl.; extr. du *Bulletin du Cercle historique et archéologique de Courtrai*), où il s'est efforcé de redresser certaines assertions erronées ou hasardées de bibliographes antérieurs : désormais on saura que Bouvet reçut ses privilèges en 1626, mais était installé dès octobre 1623 à Courtrai, qu'il devait quitter en 1629 pour une destination inconnue; et désormais on possédera une liste critique aussi complète que possible des publications auxquelles il a attaché son nom durant ce court séjour.

— M. Caullet a eu également l'avantage de mettre la main, aux archives de l'église Saint-Martin de Courtrai, sur un exemplaire complet d'un incunable imprimé par Jean Brito à Bruges en 1477 ou 1478 : *La Deffense de Monseigneur le Duc et Madame la Duchesse d'Austriche et de Bourgongne* (Courtrai, 1906; in-8 de 26 p. et 2 pl., extr. du *Bulletin du Cercle historique et archéologique de Courtrai*), qu'il décrit avec une grande abondance de détails et qui lui a permis de reprendre, sur la question du proto-typographe brugeois, la théorie des adversaires de M. Gilliodts van Severen.

— On trouvera quelques documents sur l'imprimerie et la librairie en Maine-et-Loire sous le premier Empire, réunis dans l'*Anjou historique*, 7e année (1906-1907), p. 651-658.

La librairie Plihon et Hommay, de Rennes, vient de réunir, à cinquante exemplaires seulement, quelques articles bibliographiques de M. Arth. de La Borderie, qui forment le tome IV des *Archives du Bibliophile breton* (Rennes, 1907; in-24 de VI-189 p.) et qui traitent notamment de l'imprimerie à Tréguier, à Morlaix, à Dinan, à Vannes (au XVIe siècle), et de plusieurs livres bretons rares.

Livres liturgiques bretons. — L'abbé F. Duine a consacré presque un livre aux *Bréviaires et missels des églises et abbayes bretonnes de France antérieurs au XVIIe siècle* (Rennes, imp. Prost, 1905 [1906]; in-8 de 236 p.; extr. des *Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*), que liturgistes, hagiographes et bibliographes consulteront avec profit; ce n'est pas encore un répertoire complet, qui rendrait d'immenses services, mais un acheminement précieux vers le catalogue

que M. Duine est tout indiqué pour préparer et dresser, car il connait et apprécie manuscrits et imprimés avec une égale compétence. L'un de ces manuscrits, du XIIe siècle, aujourd'hui connu sous le nom de Missel de Barbechat (c'est le nom d'une localité de la Loire-Inférieure, — autrefois prieuré, — qui le posséda longtemps dans ses archives, puis le vendit), sauvé par M. Léopold Delisle, que M. Joseph Angot analyse et décrit dans son travail plus récent : *Le missel de Barbechat* (Paris, Champion, 1906; in-8 de 69 p.; extr. du *Bulletin de la Société archéologique de Nantes*), après en avoir raconté la triste odyssée.

Doléances de papetiers. — Dans le *Bulletin mensuel de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc* (mars 1906), pages XX-XXIII, M. P. d'Arbois de Jubainville signale l'intérêt du cahier de doléances présenté en 1789, à l'assemblée des trois ordres de Saint-Mihiel, par les papetiers de ce bailliage : ce cahier émane de gens de métier, de maitres ouvriers, et c'est ce qui en fait le principal intérêt. Ils demandent entre autres choses que nul ne puisse construire papeterie s'il n'est fils de maitre papetier; ils réclament l'interdiction d'exporter toute marchandise propre à faire du papier. Cette industrie était alors prospère dans la région de Saint-Mihiel.

Ventes et prix des livres. — L'Allemagne, par les soins de M. C. Beck, vient de prendre l'initiative d'un *Jahrbuch der Bücherpreise*, I (1906), qui donne la liste des prix auxquels ont été adjugés les livres rares ou précieux dans les principales ventes européennes de l'année (à l'exception de l'Angleterre, où ce répertoire existe depuis longtemps). Ce premier volume est édité en 1907 par la maison Harrassowitz (Leipzig), au prix de 8 mk. (in-8 de X-237 p.).

Un journal bibliographique hongrois. — Depuis plusieurs années on était privé de toute ressource pour connaître les nouvelles publications en langue hongroise. Enfin, janvier 1907 nous apporte la nouvelle d'un *Havi Könyvészet; A magyar Könyvkereskedelemben megjelent és megjelenőfélben levő ujdonságokról*, sorte de journal de la librairie (Budapest, Toldi) mensuel. Une importante lacune est désormais comblée.

Suède et Italie. — On remarquera dans les *Atti del Congresso internazionale di Scienze storiche*, I (1907, in-8), p. 249-278, une contribution bibliographique de K. H. Carlsson concernant les livres publiés en Suède sur l'histoire d'Italie (Catalogo dei libri e degli scritti riguardanti la storia d'Italia, scritti da Svedesi e pubblicati in Svezia), précédée d'un mémoire sur les publications des sources historiques en Suède, par Em. Hildebrand.

Bibliotheca latina. — Sous ce titre, M. Ch.-Em. Ruelle a inauguré une bibliographie annuelle des études latines, I (1904-1905), qu'édite la

librairie Haar et Steinert [Eichler] à Paris. Professeurs et étudiants seront satisfaits de trouver, ainsi groupées, de multiples indications classées sous quatorze rubriques différentes : cette publication est faite sur le plan de la bibliographie des études grecques du même auteur (Revue des études grecques).

Bibliographie de l'histoire économique. — Le travail de M. Boissonnade sur l'histoire économique de la France au moyen âge, signalé dans notre précédent volume (p. 377), a fait l'objet d'un important compte rendu de M. G. Espinas (*Le Moyen âge*, 1906, p. 304-339), d'ailleurs tiré à part, qu'on pourra consulter à fin de corrections et d'additions. — Le même M. Espinas avait déjà précédemment (*Vierteljahrschrift für Social und Wirtschaftsgeschichte*, 1905, p. 649-670) présenté quelques observations utiles sur la bibliographie de l'histoire économique de la France moderne, à propos du répertoire Brière-Caron ; le principal reproche adressé par le critique porte sur l'absence des publications officielles et contemporaines.

Catalogues de livres anciens. — Nous avons à signaler les Catalogues 121 et 122 de la maison Ludwig Rosenthal (de Munich), récemment parus : le premier est consacré à la musique et renferme d'anciens recueils de musique et de chant très précieux, des livres liturgiques avec musique notée, et des autographes de compositeurs célèbres ; le second est particulier à l'histoire de la médecine et contient une réunion intéressante de livres anciens, dont beaucoup sont ornés de figures. — La librairie Joseph Baer, de Francfort-sur-le-Mein, a fait paraître la deuxième partie de son catalogue 500 (1907; in-8, p. 139 à 378 avec fig.), où figure un nombre considérable d'impressions allemandes du XVIe siècle, la plupart illustrées par des auteurs allemands (environ 1000 numéros), toutes décrites avec beaucoup de soin et de précision : les éditions de Bâle, de Strasbourg, d'Augsbourg, de Nürnberg, de Wittemberg, de Francfort, sont en grand nombre ; le classement a été fait d'après les noms des artistes.

COMPTES RENDUS & LIVRES NOUVEAUX

REVUES SPÉCIALES

1. — Zentralblatt für Bibliothekswesen (jan. 1907) : A. A. Björnbo, Uebersiedelung der k. Bibliothek in Kopenhagen in den Neubau ; — A. Wolfstieg und A. Hortschansky, Zur Vorbildung der weiblichen Hilfskräfte ; — Em. Jacobs, Der wissenschaftliche Nachlass O. von Gebhardts ; — G. Kohfeldt, Zur Druckgeschichte des Lübecker « Rudimentum Novitiorum » vom Jahre 1475.

— Zentralblatt für Bibliothekswesen (febr. 1907) : G. Weil, Die ersten Drucke der Türken ; — F. Milkau, Die Abteilung für niederdeutsche Literatur bei der Universitätsbibliothek zu Greifswald.

— Zentralblatt für Bibliothekswesen (märz 1907) : E. Kumsch, Die königl. Kunstgewerbebibliothek zu Dresden ; — G. Kentenich und E. Jacobs, Zum Schicksal der Bibliothek der Benediktinerabtei St. Maximin bei Trier ; — P. Schwenke, Donatstudien (III) ; — K. Loeffler, Zur Bibliographie der münsterischen Wiedertäufer ; — E. Jacobs, Forschungen über antike Bibliotheksgebäude.

2. — Revue des Bibliothèques (janvier-mars 1907) : A. Artonne, Les bibliothèques au Japon ; — L. Thuasne, Rabelais et Villon ; — H. Dehérain, Catalogue des manuscrits du fonds Cuvier à la bibliothèque de l'Institut de France.

3. — Magyar Könyvszemle (jan.-marcz 1907) : L. I. Szönyi, Les filigranes de nos chartes en papier du xive siècle ; — P. Gulyás, Catalogue descriptif des Aldines de la bibliothèque Széchényi du Musée national hongrois ; — Nos bibliothèques de province en 1905 ; — I. Horvath, La littérature bibliographique hongroise du 4e trimestre 1906.

4. — Revue des Bibliothèques et Archives de Belgique (janv.-févr. 1907) : H. Lonchay, Les archives de Simancas ; — Th. Goffin, Recherches sur les origines de l'imprimerie à Lierre ; — J. Cuvelier, L'obituaire de Doorezele ; — A. Hansay, Le premier registre des reliefs de la salle de Curange aux archives de l'État à Hasselt.

— Revue des Bibliothèques et Archives de Belgique (mars-avril 1907) : J. van den Gheyn, L'association des archivistes et bibliothécaires belges ; — J. Cuvelier, Le programme des archivistes ; — Ch. Defre-

cheux, Les bibliothèques populaires à Liége; — P. Sheridan, Études de chronologie brabançonne.

5. — NEDERLANDSCH ARCHIEVENBLAD (1906/07, n° 2) : Ontwerp van wet tot regeling van het Nederlandsche Archiefwezen; — L. G. Bouricius, Opmerkingen; — S. Muller, De Jaardagstijl; — R. Fruin, De jaarstil der Middelburgsche abdij; — H. Obreen, Over de jaarstijlen door Floris V en zijne voogden gebruikt (1256-1296); — R. Fruin, Het Handboek der Nederlandsche Palaeographie; — J. G. C. Joosting, De gemeente archieven in 1905.

— NEDERLANDSCH ARCHIEVENBLAD (1906/07, n° 3) : S. Muller, De concept-Archiefwet; — S. Muller, De Jaardagstijl; — M. Schoengen, Mos Romanus; — R. Fruin, De Jaarstijl van Gervasius Cantuariensis; — Het Provenienzprinzip; — S. Muller, Bewijskracht van archiefstukken in rechte; — N. Japikse, Ongedrukte resolutiën van de Staten van Holland na 1572.

6. — IL LIBRO E LA STAMPA ; bullettino ufficiale della Società bibliografica italiana (genn.-febr. 1907) : V. Rossi, La biblioteca manoscritta del senatore veneziano Jacopo Soranzo; — Fr. Novati, Un almanacco milanese del Seicento ignoto ai bibliografi (Il Pescatore fidele); — A. Bertarelli, I gridi di piazza ed i mestieri ambulanti italiani (appunti di bibliografia iconografica); — H. Cochin, Un incunable vénitien de la Bibliothèque de la Chambre des Députés à Paris; — C. Musatti, Dante in dialetto genovese.

— IL LIBRO E LA STAMPA (marzo-ap. 1907) : R. Sabbadini, I libri del gran siniscalco N. Acciaioli; — Fr. Novati, Donne tipografe nel Cinquecento; — Em. Motta, Un chierico libellista in Lodi nel 1675.

7. — BULLETIN DE L'ASSOCIATION DES BIBLIOTHÉCAIRES FRANÇAIS (janv.-févr. 1907) : Ch. Sustrac, La situation des bibliothèques de province (conclusions d'un questionnaire); — H. Michel, La bibliothèque de la ville d'Amiens; — La réforme légale des bibliothèques; — J. Gautier, De l'attribution de la personnalité civile aux bibliothèques publiques.

— BULLETIN DE L'ASSOCIATION DES BIBLIOTHÉCAIRES FRANÇAIS (mars-avril 1907) : Ch. Mortet, Unité et diversité; — J. Gautier, La situation des bibliothécaires d'Universités; — Nicaud, A propos des bibliothécaires universitaires.

8. — REVISTA DE BIBLIOGRAFIA CATALANA (jan.-des. 1904, publ. en 1907) : J. Miret y Sans, El més antig text literari escrit en catalá, precedit per una collecció de documents dels segles XI-XIII; — F. Carreras y Candi, Primera traducció catalana de la Biblia (segle XIII); — S. Sanpere y Miguel, De la introducción y establecimiento de la imprenta en las Coronas de Aragón y Castilla y de los incunables catalanes; — E. Gonzalez Hurtebise, La Crónica general escrita por Pedro IV de

Aragón; — J. Miret i Sans, Apendix al manuscrit d'Homilies de l'iglesia d'Organyá; — Butlleti bibliografic.

9. — Revista de Archivos, Bibliotecas y Museos (ener.-febr. 1907) : W. R. de Villa-Urrutia, España en el Congreso de Viena según la correspondencia oficial de D. Pedro Gómez Labrador [suite]; — M. Goyri, Romances que deben buscarse en la tradición oral [fin]; — R. Amador de los Rios, Notas acerca de la batalla de Lucena y de la prisión de Boabdil en 1483; — A. Blazquez, La Hitación de Wamba; — M. Serrano y Sanz, El Consejo de Castilla y la censura de libros en el siglo xviii [suite]; — A. M. de Barcia, Don Francisco de Borja y Pavón; traducciones de poetas latinos [suite]; — A. M. de Barcia, Catálogo de la colección de dibujos originales de la Biblioteca Nacional [suite].

10. — The Library Journal (aug. 1906) : H. L. Koopmann, Library progress in Rhode Island; — W. H. Faunce, The library as a factor in modern civilization; — H. L. Koopman, The librarian of a desert; — D. L. Boody, The relation of libraries to municipal government; — H. G. Wadlin, The public library as a municipal institution; — J. H. Canfield, The baxis of taxation for public libraries; — A. E. Bostwick, The whole duty of a library trustee from a librarian's standpoint; — M. Dewey, The ideal relations between trustees and librarian; — R. F. Almirall, Design and construction of branch library buildings; — W. H. Brett, Library architecture from the librarian's point of view; — B. R. Green, Library buildings and book stacks; — A. D. Hambin, The views of a consulting architect; — The library in relation to special classes of readers; — P. B. Wright, Some methods of library advertising; — A. H. Jackson, Report on library work with children; — C. W. Hunt, The children's library a moral force; — C. Burnite, The beginnings of a literature for children; — W. W. Bishop, Subject headings in dictionary catalogs; — A. R. Hasse, Subject headings for state documents.

— The Library Journal (sept. 1906) : J. Patton and H. M. Utley, The work of a library trustee; — A. R. Hasse, Building up a public document collection; — E. C. Hovey, American library Association Headquarters; — F. Neumann, Cataloging of early printing in the United States prior to 1800.

— The Library Journal (oct. 1906) : H. E. Haines, The effect of Civil Service methods upon library efficiency; — S. B. Askew, Problems of a small Town library; — A. D. Hamlin, Library Architecture abroad; — American Libraries through New Zealand eyes.

— The Library Journal (nov. 1906) : W. N. Chattin Carlton, College Libraries and College Librarians; — The Wesley Koch, Student circulation in a University Library; — J. Th. Gerould, A plan for the compilation of comparative University and College Library statistics; — I. G. Mudge, Stimulation of general reading in the College Library.

COMPTES RENDUS

Das Archiv der k. k. Steiermaerkischen Statthalterei, nach der Neuaufstellung im Sommer 1905, von Dr Anton Kapper, 1 Adjunkt des steiermärkischen Landes-Archives. Graz, U. Moser, 1906 ; in-8 de viii-158 p. et 3 pl.

Les archives provinciales de Styrie ont été récemment installées dans un local construit au xviiie siècle, celui de l'ancienne bibliothèque de l'Université. Le dépôt est spacieux, clair, élégant et confortable. L'adaptation s'est faite sans difficulté et sans effort ; la transformation s'est accomplie après une longue attente patiemment supportée. Ce fut l'occasion de donner au public un répertoire exact et sommaire de ce que renferme ce dépôt ; et M. Kapper a pris la peine de le dresser. Ce répertoire comprend les archives anciennes (à partir de 1184) comme les plus récentes. Et ces archives intéressent presque exclusivement la province de Styrie (on y trouve cependant des documents sur la Carinthie, la Carniole, le Frioul et Trieste). Un dernier paragraphe fournit l'indication des inventaires manuscrits à consulter.

Le travail que nous signalons fournira donc d'utiles renseignements à tous ceux qui auront besoin de travailler aux archives provinciales de Graz ; et les planches annexées donneront une suffisante idée de l'aménagement intérieur. H. S.

Les archives de la Cour des comptes, aides et finances de Montpellier, avec un essai de restitution des premiers registres de sénéchaussée, par Eugène Martin-Chabot, archiviste paléographe. Paris, Alcan, 1907 ; in-8 de [iv-]xxxii-227 p. [Université de Paris ; Bibliothèque de la Faculté des lettres, XXII.] Prix : 8 fr.

La Cour des comptes de Montpellier étendait sa juridiction sur l'ancienne province de Languedoc. M. Martin-Chabot a tenté de faire l'histoire et d'indiquer la composition des archives de cette Cour souveraine, telles qu'elles furent organisées par un édit royal de 1690 : à cette date y furent réunies les archives très considérables des anciennes sénéchaussées de Nîmes, Carcassonne et Toulouse. Mais ce qui a été conservé dans les archives départementales de l'Hérault ne concerne guère que les xvie, xviie et xviiie siècles ; les documents antérieurs à l'année 1510 ont presque totalement disparu.

Une reconstitution complète des anciens registres perdus est chose impossible ; c'est à peine si M. Martin-Chabot a pu retrouver un dixième de ce qu'ils contenaient, soit dans les archives du Midi, soit dans les collections de la Bibliothèque nationale (fonds Doat, Baluze, Languedoc, de Camps), soit dans quelques rares volumes imprimés (Ménard et Dom Vaissète). Il s'est d'ailleurs arrêté à l'année 1325. Les actes retrouvés sont analysés avec soin ; un certain nombre sont im-

primés en outre intégralement. L'index paraît très soigné et les identifications exactes (on ne s'explique guère pourquoi Hugue du Caylar, G. du Mesnil-Aubry, Guillaume du Randon, et autres, sont classés à *Du;* — Jacques Sourt de Plaisance de Latigny me semble être un de ces nombreux Italiens venus en France, originaire de Plaisance et installé à Lagny). De telles études constituent une excellente contribution à l'histoire administrative et politique du moyen âge, en même temps qu'elles font mieux connaître l'état et la composition des anciennes archives françaises. H. S.

Dahlmann-Waitz : Quellenkunde der deutschen Geschichte, unter Mitwirkung von P. Herre, B. Hilliger, H. B. Meyer, R. Scholz; herausgegeben von Erich Brandenburg. 7e Auflage. Leipzig, Dieterich'sche Verlagsbuchhandlung (Theodor Weicher), 1906; in-8 de xvi-1020 p. — Prix : 16 mk.

Il est peu commun de voir un ouvrage de bibliographie pure parvenir à sa septième édition. C'est que le Dahlmann-Waitz n'est pas un livre ordinaire. Quand on a sous les yeux la première tentative, lancée par Dahlmann en 1830, quand même on considère la cinquième édition (1883), petit volume de trois cent quarante-deux pages, et qu'on les compare au respectable monument élevé par E. Brandenburg et ses collaborateurs à l'honneur de l'histoire d'Allemagne, on peut voir le chemin parcouru, et par la science historique chaque jour mieux étudiée, et par la science bibliographique toujours à la hauteur de sa tâche.

Un répertoire de cette nature ne s'analyse pas. Il est superflu d'ailleurs d'en faire l'éloge; c'est un instrument de travail universellement apprécié et dont on ne saurait se passer; et un ouvrage parvenu à sa septième édition a toutes les chances d'être tout à fait au point et consciencieusement remanié. C'est un ensemble de 10382 numéros (environ 18000 ouvrages) classés d'après un ordre méthodique et chronologique qui n'a pas sensiblement varié depuis les précédentes éditions, et qui comprend l'ensemble de l'histoire d'Allemagne jusqu'à l'orée du xxe siècle. La table générale des auteurs (170 pages à 3 col.) est très intelligemment dressée pour éviter au chercheur une perte de temps inutile; on a pris soin de faire suivre chacun des noms d'auteur des premiers mots de chaque ouvrage mentionné dans le corps de l'ouvrage (système à recommander exclusivement). La typographie est dans l'ensemble très claire et les erreurs sont tout à fait rares.

Pourrai-je néanmoins me permettre quelques légères observations? Sous la rubrique « Gesammelte Abhandlungen » (p. 70-72) figurent un certain nombre de publications de mélanges imprimés par les auteurs eux-mêmes, ou après leur mort, ou encore en leur honneur, à l'occasion d'une fête ou d'un anniversaire : par exemple les *Kleine Schriften* de Wackernagel, les *Historische und politische Aufsätze* de Delbrück,

les *Abhandlungen aus der neueren Geschichte* de Duncker, les *Gesammelte Schriften* de Scheffer-Boichorst, les *Gesammelte Abhandlungen* de Waitz, les *Festgaben zu Ehren Max Büdingers*, etc. Je ne nie pas l'intérêt qu'il y a à connaître l'existence de ces publications, mais un sommaire de ce qu'elles contiennent (en petit texte) m'aurait paru indispensable pour guider et orienter davantage. — D'autre part, les collections d'ouvrages historiques paraissant à époques indéterminées sous une rubrique générique (les *Historische Studien* dirigées par Ebering, les *Hallesche Abhandlungen zur neueren Geschichte* dirigées par Droysen, les *Volkswirtschaftliche und wirtschaftsgeschichtliche Abhandlungen* dirigés par Stieda, etc.) sont indiquées en bloc dans la partie générale, tandis que chacun des volumes parus dans l'une ou l'autre de ces collections est signalé à sa place normale dans la partie spéciale qui lui convient suivant la matière traitée. Voilà qui est fort bien ; mais, ce qui serait mieux encore, c'eût été de trouver à la partie générale (p. 72-73) des renvois à tous les numéros d'ordre des parties spéciales. — Les périodiques historiques en collection sont répertoriés dans une subdivision particulière, et chaque titre est suivi des dates extrêmes et du lieu de publication ; si la publication se poursuit toujours, la date de fondation est suivie des lettres *ff* (*folgenden*). Pourquoi donc, exceptionnellement, l'*Archiv für Literatur- und Kirchengeschichte des Mittelalters*, qui a disparu, est-il indiqué comme continuant de paraître ? — Parmi les livres français, on pourrait peut-être faire quelques suppressions de livres bons autrefois mais dépassés aujourd'hui, ou de livres n'ayant qu'un très lointain rapport avec l'histoire d'Allemagne.

Toutes ces menues critiques sont, je m'empresse de le reconnaître, peu en rapport avec l'immensité du travail accompli et des services rendus par le Dahlmann-Waitz. M. Brandenburg et ses collaborateurs ont droit à toutes nos félicitations. Quand aurons-nous en France une nouvelle édition du Monod complétée, rectifiée et vraiment digne d'être comparée à cette précieuse bibliographie ? H. S.

Bibliographie des sciences religieuses ; Répertoire méthodique des ouvrages français modernes relatifs aux religions et croyances (Mythologies et religions comparées ; Christianisme ; Occultisme). Paris, Edmond Peneau, 1906 ; in-16 de 211 p. — Prix : 3 fr. 50.

Ce petit livre est surtout une œuvre de libraire, bien plus qu'un travail de bibliographie pure. Toutefois, malgré ses lacunes et ses insuffisances, ce peut être un guide précieux pour tous ceux qui s'intéressent aux questions religieuses et à leur développement. Il est d'ailleurs rédigé en dehors de tout esprit de secte ou de croyances, et on y trouve mélangés des études de théologie catholique avec des auteurs

manifestement protestants ou anticléricaux. En l'absence du nom de l'éditeur et d'un signe distinctif, rien ne renseigne le lecteur sur les tendances de chaque livre mentionné. Réville et Vernes voisinent avec l'abbé de Broglie ; le P. Gratry et le cardinal Meignan avec l'abbé Loisy ; Sabatier et Naville avec l'abbé Vigouroux ; Coquerel et Douen avec Audin ; Darmesteter et Hovelacque avec Mgr de Harlez. Les principales divisions sont les suivantes : Généralités ; Mythologies (Peuples primitifs, Anciens Sémites, Égyptiens, Grecs et Romains) ; Judaïsme ; Christianisme (Ancien et Nouveau Testament, Jésus-Christ et la primitive Église, Histoire générale de l'Église catholique, Dogme et théologie catholique, Églises dissidentes, Théologie rationaliste) ; Islamisme ; Religions de l'Asie et de l'Extrême Orient ; Occultisme (Magie, Magnétisme, Spiritisme). Il manque une table des noms d'auteurs.

E. M.

Bibliographie des recueils collectifs de poésies publiées de 1597 à 1700, par Frédéric Lachèvre. Tome IV (Supplément ; Additions ; Corrections ; Tables générales). Paris, H. Leclerc, 1905 ; in-4 de viii-340 p.

Voici terminé ce monumental ouvrage consacré à la période la moins connue de notre histoire littéraire ; La Croix du Maine et Du Verdier s'arrêtent en effet à l'année 1584, et la *France littéraire* de Quérard ne commence qu'à 1700. Ce sont 193 recueils (252 volumes) qui se trouvent décrits, dépouillés, et désormais parfaitement mis à notre portée. M. Lachèvre souhaite, en terminant, qu'un travail analogue soit exécuté pour le xvie et le xviiie siècle, « dans l'intérêt de l'histoire de la poésie française ». Mais qui donc, mieux que M. Lachèvre, pourrait s'atteler à cette besogne ? Le xvie siècle notamment serait, je crois, fécond en trouvailles curieuses.

En attendant nous avons, avec ce tome IV, d'utiles compléments, le résultat de recherches nouvelles, et différents index bien conçus et exécutés avec bonne méthode. Tous les amis de notre vieille littérature se réjouissent de l'heureux achèvement de la publication. H. S.

Catalogue des ouvrages se rapportant à l'industrie de la dentelle, par E. Van Overloop, conservateur en chef. Bruxelles, Hayez, 1906 ; in-8 de x-433 p. [Musées royaux des Arts décoratifs et industriels ; Bibliothèque.] — Prix : 10 fr.

On possédait déjà des bibliographies particulières à la céramique, à la tapisserie. Pour la dentelle, on ne pouvait consulter que l'appendice insuffisant et vieilli au livre peu maniable de Seguin (1875). La publication nouvelle de M. Van Overloop sera donc la bienvenue. La richesse du Musée du Cinquantenaire en tissus et modèles de dentelles explique et le soin avec lequel la bibliothèque de cet établissement a groupé les

ouvrages de toute nature relatifs à cet art industriel, et l'impression de ce catalogue très intéressant. En vérité ce n'est qu'un catalogue, mais c'est presque une bibliographie complète du sujet. Un appendice indique les ouvrages ou articles de périodiques qui manquent à la bibliothèque et qu'elle acquerrait volontiers pour améliorer cette partie importante de ses collections. Toutefois, il existe quelques éditions tout à fait rarissimes, que M. Van Overloop ne connaît peut-être pas, car elles n'ont passé en vente publique qu'une ou deux fois, et je me permettrai de les lui signaler. Si le bibliothécaire doit renoncer à les acquérir, du moins le bibliographe en connaîtra-t-il l'existence, afin qu'il en soit fait mention dans sa future bibliographie : moins un livre est commun, moins on doit le laisser ignorer.

La vera perfettione del disegno di uarie sorti di ricami, de Giov. Ostaus, est représentée par les éditions de Venise, 1591 et 1597, dont il a d'ailleurs paru des fac-similés ; — il existe une édition antérieure de Venise, 1584, de 40 ff. contenant 74 planches et 3 vignettes, qui serait plus complète que les autres.

Le *Schön neues Modelbuch* de Joh. Sibmacher est mentionné par l'édition de Nürnberg, 1597, également reproduite naguère en fac-similé ; — il existe une édition un peu postérieure de Bâle (Basel, In Verlegung Ludwig Königs, anno MDXCIX), et une autre, très voisine comme date, de Francfort (Frankfurt am Mayn, In Verlegung Matthes Beckers, MDCI) ; toutes deux sont intermédiaires entre celle de 1597 et une autre de 1604 (aussi éditée à Nürnberg).

La *Ghirlanda di sei uaghi fiori scelti da piu famosi giardini d'Italia*, publiée par Pietro Paolo Tozzi, est un très beau et très précieux recueil qui porte l'adresse : In Padoua, alla libraria di Giesu, et doit être daté de 1604 ; il comprend 42 planches gravées sur cuivre. Or, le nom même de Tozzi est inconnu au Catalogue de M. Van Overloop.

Citerai-je encore deux autres raretés françaises ? Le *Liure nouueau, dict patrons de lingerie, cest assauoir a deux endroitz, a poi[n]t croise, point couche et point picque, en fil dor, dargent, de soye et autre, en quelque ouurage que ce soit : comprenant lart de Broderie et Tissoterie*, a été imprimé à Lyon, par Pierre de Saincte Lucie dict le Prince, 1549 (in-4 goth. de 16 ff. sign. A-D). — Les *Patrons de diuerses manieres Inuentez tressubtilement Duysans a Brodeurs et Lingieres....* sont sortis des mêmes presses, sans date (in-4 goth. de 28 ff. sign. AA-GG). Ce sont deux recueils respectivement de 30 et 46 planches gravées sur bois.

Mais tout ceci n'est que curiosité. Pour le reste, il faut reconnaître que la bibliothèque du Musée du Cinquantenaire est remarquablement fournie, et que son catalogue a été établi avec autant de soin que de précision. Mais pourquoi M. Van Overloop traduit-il en français les

noms des villes qui figurent sur les titres des ouvrages répertoriés ? Il est toujours bizarre, et antibibliographique, de lire *Londres*, *Venise*, *Rome*, *Munich*, *Vienne*, à la suite de titres en langues anglaise, italienne, allemande. H. S.

La bibliothèque de l'Amateur ; Guide sommaire à travers les livres anciens les plus estimés et les principaux ouvrages modernes, par Édouard Rahir, libraire de la Société des Bibliophiles françois. Paris, Édouard Rahir, 1907 ; in-8 de xlviii-408 p. et fig. — Prix : 10 fr.

Il existe déjà, en France, depuis l'*Advis pour dresser une bibliothèque* de Gabriel Naudé (1644), un certain nombre de manuels du bibliophile ou de la bibliophilie. La plupart se contentent de formuler des conseils généraux et des observations particulières sur la condition extérieure, sur la reliure, les ex-libris, les états de planches, les livres curieux ou singuliers, les ouvrages rares. M. Rahir, bien placé pour connaître et apprécier les livres, n'a pas voulu refaire ce que beaucoup d'autres avaient fait avant lui. Sa publication a une portée plus grande ; on peut même dire qu'elle n'intéresse pas uniquement les bibliophiles. Voici en effet ce qu'elle contient.

Une première partie est consacrée aux livres recherchés pour le texte (écrivains grecs et latins, et modernes par pays) ; c'est une simple liste. Une seconde partie est consacrée aux livres recherchés pour leurs illustrations, livres publiés en Allemagne, en Italie, en Suisse, aux Pays-Bas, en France, en Espagne, en Angleterre (classés par lieux d'éditions) et aux recueils d'estampes ; c'est une liste raisonnée avec le nom de l'imprimeur et la date. Puis vient un répertoire méthodique des principales curiosités typographiques (premiers livres imprimés aux xve-xvie siècles dans les villes les plus importantes de France et de l'étranger, par ordre de villes et de dates pour chacune d'elles).

Sous une autre forme, le Répertoire alphabétique de tous les ouvrages cités, qui suit, donne l'inventaire d'un grand nombre de livres recherchés par les bibliophiles et dont quelques-uns ont atteint dans des ventes récentes des prix fort élevés. Il s'agit là aussi bien de livres modernes que de livres anciens, et pour les premiers une liste classée d'après le nom des illustrateurs est une idée ingénieuse dont il y a lieu de complimenter M. Rahir. Sa « Bibliothèque de l'amateur » est d'ailleurs rédigée avec beaucoup de compétence et de solidité.

H. S.

Appendices ad Hainii-Copingeri Repertorium bibliographicum ; additiones et emendationes ; edidit Dietericus Reichling, Gymnasii Regii Paulini Monasteriensis Professor. Fasc. I. Monachii, sumptibus Jac. Rosenthal, 1905 ; in-8 de iv-206 p. — Prix : 10 mk.

Hain et son continuateur Copinger ont vu et décrit de riches collec-

tions d'incunables, mais ni l'un ni l'autre n'ont jamais pensé que leur travail était complet, définitif, exempt d'erreurs. Il faut faire bon accueil à tous les suppléments qui paraissent, à toutes les bonnes volontés qui tentent de combler les lacunes laissées par les deux bibliographes. Voici M. le professeur Reichling qui nous apporte une abondante moisson : il a fauché dans des terrains différents, mais la meule formée de gerbes dissemblables n'en accuse pas moins la richesse du domaine exploité. Ce sont les catalogues spéciaux d'incunables publiés par MM. J. Rosenthal (de Munich) et L. Olschki (de Florence), la bibliothèque nationale de Naples, la bibliothèque Vaticane, celle de Trinity College à Dublin, celle du Mont-Cassin. La plupart des éditions décrites proviennent de presses allemandes et italiennes ; toutefois on distingue des éditions non citées de Barcelone (nos 233, 252, 326), de Paris (nos 14, 35-36, 41, 80, 113-114, 125, 150, 170, 175, 183, 185, 193, 215-217, 223, 225-226, 240, etc.), de Lyon (nos 122, 159, 188, 192, 207, 298, 308, 355), de Stockholm (n° 22), de Deventer (nos 58, 92-93), de Rouen (n° 64), de Londres (n° 179), de Louvain (n° 247). D'autres ouvrages, inconnus à Hain et à Copinger, sont déjà signalés ailleurs, et M. Reichling prend soin d'en avertir le lecteur : toutefois, sur ce point particulier, il n'est pas toujours aussi complètement précis qu'on l'eût souhaité. Telle impression de Poitiers (Ésope, 1490), qu'il décrit sous le n° 5, figure en bonne place dans l'ouvrage de Claudin sur l'imprimerie dans cette ville (d'après l'exemplaire appartenant à la bibliothèque de Rouen). Certaines impressions de N. Jenson et des Le Rouge sont également connues déjà par les ouvrages de Sardini et de Monceaux.

Je n'ai encore parlé que de la première partie de ce fascicule. La seconde, un peu plus considérable, est consacrée aux ouvrages déjà décrits par Hain et par Copinger, mais d'une façon incomplète, insuffisante, et souvent sans examen préalable d'un exemplaire. Les nouvelles descriptions sont données intégralement sans tenir compte des précédentes, avec un numéro de renvoi. Les sources de ces descriptions sont les mêmes que pour la première partie.

Est-il besoin d'ajouter que de tels « Appendices » seront toujours les bienvenus ? H. S.

Jacques Foillet, imprimeur, libraire et papetier (1554-1619) ; ses pérégrinations à Lyon, Genève, Constance, Bâle, Courcelles-lez-Montbéliard, Besançon et Montbéliard, d'après des documents inédits, par Léon Nardin. Paris, Champion, 1906 ; in-8 de IV-283 p. et 16 pl. (Extr. des *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*). — Prix : 10 fr.

Jacques Foillet, originaire de Tarare, était connu comme imprimeur à Besançon et à Montbéliard ; mais ces connaissances se réduisaient à peu de chose. M. Albert Roux, dans ses *Recherches sur l'imprimerie à Montbéliard* (Montbéliard, 1905, in-8), avait déjà tenté de le faire sortir

de l'oubli; mais il était réservé à M. Nardin de le suivre dans ses pérégrinations successives et d'interroger sa vie privée à l'aide de pièces d'archives habilement retrouvées. M. Nardin n'a certes épargné aucune peine pour se documenter; et le résultat répond parfaitement aux efforts réunis du bibliographe et du bibliophile. Nous suivons aisément Jacques Foillet à Lyon, où il commence sa carrière par l'apprentissage; à Genève, où il ne fait que passer; à Constance, où il se marie; à Bâle, où il installe un atelier de concert avec son beau-frère Exertier; à Courcelles-lez-Montbéliard, où il fonde une papeterie (1586) que le feu détruit; à Besançon et à Montbéliard, où il imprime un nombre assez considérable d'ouvrages; à Belchamp, où il établit une autre papeterie (1612). Comme la plupart des typographes de son temps, il mena une vie errante, non exempte de difficultés et de tribulations; une nombreuse famille à élever, des difficultés financières fréquentes amenèrent une succession embarrassée; sa négligence dans sa comptabilité, ses tergiversations successives entre les religions protestante et catholique nous le peignent sous un jour plutôt fâcheux; mais c'était un quasi lettré, sans doute beaucoup plus artiste que commerçant. M. Nardin a eu la chance de retrouver l'inventaire dressé en 1619, après sa mort, de sa librairie; il a pu signaler cent soixante et une publications sorties de ses presses; il a réussi à retrouver la trace de ses héritiers et à suivre la carrière de son fils Samuel, qui succéda à son père comme imprimeur, libraire et relieur à Montbéliard. C'est là un travail important et que l'on peut considérer comme définitif. H. S.

LIVRES NOUVEAUX

Bibliographie.

HAGIOGRAPHIE. — Per il XVI Centenario del martirio di S. Gennaro. Napoli, tip. d'Auria, 1905; in-8 de 204 p. et fig.

Bibliographie (p. 166-182) par A. Ferrandina.

— Notes bibliographiques sur Césaire d'Arles, par P. Lejay (*Revue d'histoire et de littérature religieuses*, X, 1905, p. 183-188).

ORDRES RELIGIEUX. — Bibliographie des Bénédictins de la Congrégation de France, par les Pères de la même Congrégation. Nouvelle édition entièrement refondue. Paris, Champion, 1906; in-8 de XXVIII-190 p. et 2 pl. (12 fr.)

BIBLIOGRAPHIE. — Bibliographia bibliographica universalis; Répertoire quinquennal des travaux de bibliographie, publié sous la direction de H. La Fontaine. 6e année (1903). Bruxelles, Institut international de bibliographie, 1906; in-8 de XII-107 p. (4 fr.)

— Bibliographie des Bibliotheks- und Buchwesens, von Ad. Hortzschanky, II (1905) Leipzig, Harrassowitz, 1906; in-8 de x-143 p. (7 mk.)

— The American Catalog 1900-1905; containing a record under author, title, subject and series of the books published in the United States, recorded from January 1900 to January 1905. New York, Office of the Publisher's Weekly, 1905; in-8 de XLII-1233 p. ($ 6.)

— Reader's Guide to periodical literature [cumulated]; a consolidation of the cumulative index to a selected list of periodicals and the Reader's guide to periodical literature. I (1900-1904); by Anna L. Guthrie. Minneapolis, Wilson Co., 1905; in-8 de IX-1640 p. ($ 15.)

GÉOGRAPHIE. — Relevé alphabétique des publications relatives à la touristique luxembourgeoise, par Martin Blum. Luxembourg, Société de Saint-Paul, 1905; in-8. (1 fr. 75.)

— Repertorium op de literatuur betreffende de Nederlandsche Koloniën in Oost- en West-Indië voor zoover zij verspreid is in tijdschriften en mengelwerken, door A. Hartmann. Tweede vervolg (1901-1905). 's Gravenhage, Nijhoff, 1906; in-8 de XVI-233 p. (4 fl.)

GÉOLOGIE. — Bibliography and index of the North American geology, paleontology, petrology and mineralogy for the years 1901-1905 inclusive, by F. Boughton Weeks. Washington, U. S. Geological Survey Bulletin, 1906; in-8 de 770 p. ($ 1.)

— The Roman comagmatic region, by H. S. Washington. Washington, Carnegie Institution, 1906; in-8 de 199 p. ($ 1.)

Contient une importante bibliographie relative aux soulèvements volcaniques de la région romaine.

HISTOIRE NATURELLE. — Bibliographie des lépidoptères, par C. Frionnet (*Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de Saint-Dizier*, X, 1906, p. XLI-LVIII).

— Bibliography of Canadian botany for 1903, by A. H. Mackay (*Proceedings and Transactions of the Royal Society of Canada*, X, 4, p. 153-160).

PHILOSOPHIE. — Ciò che è vivo e ciò che è morto della filosofia di Hegel; studio critico, seguito da un saggio di bibliografia hegeliana, per Ben. Croce. Bari, Laterza, 1907; in-8 de XVII-282 p. (3 l. 50.)

MATHÉMATIQUES. — Répertoire bibliographique des sciences mathématiques; 16e série (fiches 1501 à 1600). Paris, Gauthier-Villars, 1906; in-18 de 100 p. (2 fr.)

— Bibliographie der höheren algebraischen Kurven für den Zeitabschritt von 1890-1904, von H. Wieleitner. Leipzig, Göschen, 1905; in-8 de 58 p. (1 mk. 50.)

MÉDECINE. — Compendio di medicina legale, compilato dal dott. Raff.

Gatta, 2ᵉ ediz. accresciuta. Napoli, N. Jovene, 1906; in-16 de 268 p. (4 l.)

Avec une importante bibliographie du sujet.

— Bibliographia physiologica (Beiblatt zum Zentralblatt für Physiologie), von Herm. Jordan. 3ᵉ serie. I, 1. Wien, Deuticke, 1905; in-8 de 144 p. (3 mk. 20.)

— Intossicazioni alimentari, dal dott. L. Granucci. Napoli, tip. Guerrera, 1906; in-8 de 33 p.

Contient des indications bibliographiques.

ÉCONOMIE POLITIQUE. — Saggio bibliografico degli articoli contenuti in riviste italiane e straniere sulle questioni del lavoro. Anno II (1905). Roma, tip. Bertero, 1906; in-8 de 42 p.

HISTOIRE LITTÉRAIRE. — A bibliography of the Sanskrit drama, with an introductory sketch of the dramatic literature of India, by Montg. Schuyler. Columbia University, 1906; in-8 de 105 p. ($ 1.50.)

HISTOIRE LOCALE. — Saggio di bibliografia cremonese, da L. Perotti. Cremona, tip. Patronato, 1906; in-8 de 133 p. (3 l.)

— Biblioteca storica della provincia di Avellino, per Gius. Pennetti. Potenza, tip. Garramone e Marchesiello, 1906; in-8 de 68 p. (2 lire 50.)

— A guide to the local history of Fremont (Ohio) prior to 1860, by Lucy Elliot Keeler. Columbus, F. J. Heer, 1905; in-8 de 28 p. (25 c.)

EX-LIBRIS. — Bibliographie des ex-libris, par le Cᵗᵉ Em. de Budan. 2ᵉ édit. augmentée. Leipzig, Hiersemann, 1906; in-8 de 66 p. et 34 fig. (15 mk.)

PÉRIODIQUES. — Los periodicos de las Islas Canarias; apuntes para un catalogo (1758-1897), por L. Maffiotte. Madrid, impr. Alonso, 1905; in-8 de 170 et 170 p. (4 pes.)

Index de périodiques.

Indice alfabetico delle materie contenute nei primi dieci volumi dell' *Almanacco italiano* (1896-1905). Firenze, Bemporad, 1907; in-16 de 48 p.

Table générale des matières des publications de la *Société des sciences physiques et naturelles de Bordeaux*, de 1850 à 1900, par J. Chaine et A. Richard. Bordeaux, impr. Gounouilhou, 1905; in-8 de 147 p.

General index of the first twenty volumes of the *Geographical Journal* (1893-1902). London, Stawford, 1906; in-8 de 629 p. (10 sh. 6 d.)

Archivio storico lombardo; indici della serie III, vol. I-XX (1894-1903), compilati dai Gius. Bonelli e Giov. Vittani. Milano, Bocca, 1905; in-8 de 1023 p. (20 l.)

Tables générales des *Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai*; tomes I à LVIII inclus, par le Dr G. Dailliez, dans le vol. LIX [Actes du Centenaire; 1905], p. 149-312.

Catalogue des travaux contenus dans les volumes XXI à XXX du *Bulletin de la Société d'études du Lot*, XXX (1905), p. 531-550.

Table générale de la *Revue historique, archéologique, littéraire et pittoresque du Vivarais*, I-X (1893-1902). Privas, 1905; in-8 de 402 p.

Table des matières contenues dans les volumes XI à XXI du *Bulletin de la Commission de l'Inventaire des richesses d'art et des antiquités et des arts de Seine-et-Oise*, par Joseph Depoin. Versailles, Cerf, 1905; in-8 de 59 p.

English historical Review; General index of articles, notes, documents and selected review of books, vol. I-XX (1886-1905). London, Longmans, 1906; in-8 de 59 p. (4 sh.)

Zeitschrift für vaterländische Geschichte und Altertumskunde; Historisch-geographisches Register zu Bd. I-L, bearbeitet von A. Bömer. II. Münster, Regensberg, 1905; in-8 de III-477 p. (4 mk. 50.)

Bibliothèques.

ABERDEEN. — Subject Catalogue of the Science Library and the Law Library in Marischal College. Aberdeen, University Press, 1906; in-8 de 453 p.

ANDRINOPLE. — Οἱ κώδικες τῆς Ἀδριανουπόλεως, par Bas. K. Stefanidès (*Byzantinische Zeitschrift*, XVI, 1907, p. 266-284).

ANSBACH. — Die Handschriften des Historischen Vereins für Mittelfranken aufbewahrt in der kgl. Regierungsbibliothek zu Ansbach, von Th. Preger. I. Ansbach, Seybold, 1907; in-8 de VI-54 p.

BERLIN. — Katalog der Berliner Stadtbibliothek. Abth. III (Literaturgeschichte und Dichtung), 1-2. Berlin, von Holten, 1907; in-8 de VIII-447 et VII-610 p.

BERNE. — Katalog der eidgenössischen Militärbibliothek. Suppl. 2 (1901-1906). Bern, Büchler, 1906; in-8 de XII-342 p.

BOLOGNA. — Catalogo dei manoscritti di provenienza Biancani-Tazzi posseduti dalla Biblioteca comunale di Bologna, per A. Sorbelli (*L'Archiginnasio*, I, 1906, p. 273-280).

BRAUNSCHWEIG. — Verzeichnis der bis zum Jahre 1815 erschienenen Drucksachen und der Handschriften der Landschaftlichen Bibliothek zu Braunschweig, von A. Rhamm. Braunschweig, Waisenhausbuchdruckerei, 1907; in-8 de VIII-205 p.

BRESLAU. — Katalog der Bibliothek der Handelskammer zu Breslau, von Emil Schade. Breslau, Handelskammer, 1907; in-8 de 458 p.

DESSAU. — Katalog der Theologie der herzogl. Hofbibliothek zu Dessau. Dessau, Gütenberg, 1907; in-8 de XI-177 p.

FRANKFURT AM MAIN. — Stadtbibliothek Frankfurt am Main; Verzeichnis der mathematischen Handbibliothek des Lesesaals und der mathematischen Zeitschriften. Frankfurt am Main, Knauer, 1907; in-8 de 37 p.

GREIFSWALD. — Die Handschriften der Bibliothek des geistlichen Ministeriums zu Greifswald in Fortsetzung von Th. Pyls « Rübenow-Bibliothek », von R. Lühder (*Pommersche Jahrbücher*, VII, 1906, p. 353-335).

GÜSTROW. — Die Inkunabeln der Güstrower Domschul-Bibliothek, von H. Marquardt. Güstrow, Michaal, 1907; in-4 de 15 p.

HAMBURG. — Kaiserliche Marine; Deutsche Seewarte; Nachtrag zum Katalog der Bibliothek der Deutschen Seewarte in Hamburg. VII (1905-1906). Hamburg, Pierer, 1907; in-8 de VI-86 p.

— Katalog der auf Hamburger Bibliotheken vorhandenen Literatur aus der reinen und angewandten Mathematik und Physik; 2 Nachtrag. Hamburg, Schröder, 1906; in-8 de VI-352 p.

HANNOVER. — Nachtrag zum Kataloge der Stadt-Bibliothek zu Hannover, von P. Kaestner. I, 2. Hannover, Schäfer, 1906; in-8 de 244 p.

KÖNIGSBERG. — Katalog der alten Bibliothek der ostpreussischen Landschaft, von O. Rautenberg. Königsberg, Ostpreussische Druckerei, 1907; in-8 de V-108 p.

LEIPNIK. — Die Inkunabeln und Frühdrucke bis 1536 sowie andere Bücher des XVI Jahrhunderts aus der ehemaligen Piaristenbibliothek in Leipnik, von L. Kott. Leipzig, Realschule, 1906; in-8 de 45 p.

LEIPZIG. — Katalog der Centralbibliothek des Evangelischen Bundes; Nachtrag. Leipzig, R. Hahn, 1905; in-8 de 110 p.

LILLE. — Catalogue des incunables d'origine néerlandaise conservés à la Bibliothèque communale de Lille, par M. Gossart. Lille, Danel, 1907; in-8 de 83 p.

LONDON. — Catalogue of additions to the manuscripts in the British Museum in the years MDCCCC MDCCCCV. London, Longmans, 1907; in-8 de XV-924 p. (30 sh.)

— Guide to the manuscripts, autographs, charters, seals, illuminations and bindings exhibited in the Department of manuscripts (British Museum) and in the Grenville Library. London, British Museum, 1906; in-8 de 155 p. et pl. (6 d.)

MILANO. — Guida sommaria per il visitatore della Biblioteca Ambrosiana e delle collezioni annesse, [per ab. A. Ratti]. Milano, tip. Allegretti, 1907; in-8 de 159 p. avec 2 pl. et 90 fig. (2 l.)

— Catalogus codicum graecorum Bibliothecae Ambrosianae; edid. Aem. Martini et Dom. Bassi. Mediolani, U. Hoepli, 1906; in-8 de LI-1227 p. (50 l.)

MIDDELBURG. — Catalogus van de provinciale Bibliotheek van Zeeland. I, 1 (Aardrijkskunde, Algemeene Geschiedenis). Middelburg, van Benthem en Jutting, 1906; in-8 de VI-352 p.

NEUCHATEL. — Catalogue de la bibliothèque de la ville de Neuchâtel, IV (supplément de 1879 à 1902), par Ch. Robert. Neuchâtel, Attinger, 1907; in-8 de XVI-363 et 109 p. (5 fr.)

NEW YORK. — Catalogue of the costume books in the Library of the Salmagundi Club (New York). New York, Salmagundi Club, 1906; in-8 de 36 p. et fig.

— Catalogue of the J. Sanford Saltus collection of Louis XVII books in the Library of the Salmagundi Club. New York, Styles and Cash, 1905; in-8 de 11 p.

OXFORD. — Catalogue of sanskrit manuscripts in the Bodleian Library; II, begun by Mortiz Winternitz, continued and completed by Arth. B. Keith, with a preface by E. W. B. Nicholson. Oxford, University Press, 1905; in-8 de XXIV-350 p. (30 sh.)

— Summary catalogue of western manuscripts in the Bodleian Library, by F. Madan. VI, part 1. London, Frowde, 1906; in-8 de 189 p. (7 sh. 6 d.)

PARIS. — Catalogue méthodique de la Bibliothèque du Ministère des Colonies; Table alphabétique par O. Wirth. Melun, impr. administrative, 1905; in 8, p. 653 à 680.

— Catalogue des livres composant la Bibliothèque de l'École des ponts et chaussées; supplément (1895-1905). Paris, Impr. nationale, 1905; in-8 de XII-396 p.

— Catalogue des manuscrits des collections Duchesne et Bréquigny (Bibliothèque nationale), par René Poupardin. Paris, Leroux, 1905; in-8 de XXVI-343 p. (7 fr. 50.)

— Inventaire des papiers manuscrits du cabinet de Robert de Cotte, premier architecte du roi (1656-1735) et de Jules-Robert de Cotte (1683-1767), conservés à la Bibliothèque nationale, par Pierre Marcel. Paris, Champion, 1906; in-8 de XXX-270 p. (10 fr.)

— Catalogue des dissertations et écrits académiques provenant des échanges avec les universités étrangères et reçus par la Bibliothèque nationale en 1904. Paris, Klincksieck, 1905; in-8 de 295 p. (3 fr.)

PRAGUE. — Katalog obecni knihovny kr. hl. města Prahy. Zábavné knihy české, nakl. Ant. Sova a Fr. Blažka. v Praze, 1905; in-8 de VI-471 et VIII-310 p. (2 kr.)

ROMA. — Catalogo della biblioteca circolante pei ciechi in Roma. Roma, tip. Unione cooperativa editrice, 1906; in-16 de 12 p.

S. MONS. — Incunabula et Hungarica antiqua in bibliotheca S. Montis Pannoniae, a V. Récsey. Budapest, Kilian, 1905; in-8 de XVI-240 et 215 p. avec 3 pl. (9 mk.)

THARANDT. — Katalog der Bibliothek der königl. sächsischen Forstakademie Tharandt; Nachtrag 1 (1900-1904). Tharandt, Akademische Buchhandlung, 1905; in-8 de 88 p. (1 mk.)

THUN. — Reglement, Hauptkatalog und Nachtrag 7 (Zuwachs 1) der Stadtbibliothek Thun. Thun, Stämpfli, 1905; in-8 de II-8-333 p.

TORINO. — Catalogo della Biblioteca del collegio degli avvocati di Torino. Torino, tip. Baravalle e Falconieri, 1906; in-8 de 33 p.

TÜBINGEN. — Holzschnitte und Schrotblaetter aus der kgl. Universitäts-Bibliothek in Tübingen, von W. L. Schreiber. Strassburg, Heitz, 1906; in-4 de 16 p. et 15 pl. (40 mk.)

WASHINGTON. — Index-catalogue of the Library of the Surgeon-General's Office, United States Army; Authors and subjects. 2d ser., X (M.-Mnik). Washington, Government Printing Office, 1905; in-4 de II-930 p. (8 5.)

— Catalogue of publications relating to entomology in the Library of the U. S. Department of Agriculture. Washington, Office of the Superintendent of Documents, 1906; in-16 de 562 p. (40 c.)

WIEN. — Die aethiopischen Handschriften der k. k. Hofbibliothek zu Wien, von N. Rhodokanakis. Wien, Hölder, 1906; in-8 de 93 p. et 5 pl. (Aus : *Sitzungsberichte der k. Akademie der Wissenschaften.*) (4 mk.)

— Katalog der Handbibliotheken des Katalogszimmers und Lesesaales der k. k. Universitätsbibliothek in Wien. Wien, Gerold, 1904; in-8 de 384 p. (4 mk. 20.)

Archives.

Gli archivi della Storia d'Italia, per G. Mazzatinti. IV. Rocca San Casciano, L. Cappelli, 1906; in-8 de 399 p. (10 l.)

L'antico collegio dei notari e l'archivio notarile di Vicenza, per Ad. Muttoni. Vicenza, tip. S. Giuseppe, 1906; in-8 de 37 p.

Le Gérant, F. CORNE.

BESANÇON. — IMPRIMERIE JACQUIN.

OUVRAGES ANALYSÉS

Dans les comptes rendus de la présente livraison :

Archives de l'État en Belgique : Inventaires sommaires des Archives des anciens gouvernements des Pays-Bas, I.

J. G. C. Joustinq : *Rijksarchief in Drente.*

E. Maignien : *Catalogue des livres et manuscrits du fonds dauphinois de la Bibliothèque municipale de Grenoble.*

J. Van den Gheyn : *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique*, V-VI.

H. Stein : *Bibliographie générale des cartulaires français ou relatifs à l'histoire de France.*

P. Caron : *Bibliographie des travaux publiés de 1866 à 1897 sur l'histoire de la France depuis 1789 ;* fasc. I.

G. Mazzoni : *Avviamento allo studio critico delle lettere italiane* (2e ediz.).

G. Grandidier : *Bibliographie de Madagascar* (2e partie).

Essai de bibliographie pratique ; Aide-mémoire du libraire et de l'amateur de livres (2e partie).

LE BIBLIOGRAPHE MODERNE

Paraît tous les deux mois par livraisons d'environ 80 pages, et forme par an, depuis 1897, un beau volume illustré

(Archives, Bibliothèques, Bibliothéconomie, Bibliographie théorique et pratique, Histoire de l'imprimerie, du livre et du papier)

ABONNEMENT de l'année { FRANCE : **10** francs. / ÉTRANGER : **12** fr. **50** = **10** mk. = **10** sh.

LES NOUVEAUX ABONNÉS JOUIRONT DE FACILITÉS POUR ACQUÉRIR LES VOLUMES PARUS

Prière d'adresser toutes communications à **M. Henri STEIN**, *38, rue Gay-Lussac, à PARIS* (Ve)

SALONS ET EXPOSITIONS D'ART

A PARIS (1801-1900)

ESSAI BIBLIOGRAPHIQUE

INTRODUCTION

Au mois d'avril 1852 la librairie J.-B. Dumoulin mettait en vente un petit volume intitulé : *Le Livret de l'exposition faite en 1673 dans la cour du Palais-Royal, réimprimé avec des notes* par M. Anatole de Montaiglon, attaché à la conservation des dessins du Louvre, *et suivi d'une Bibliographie des livrets et des critiques de Salons depuis 1673 jusqu'en 1851* (in-12, 2 ff. et IV-87 p.). Ainsi qu'on le voit dans un *Avertissement* de quatre pages compactes, plein de faits et d'idées, c'était un ballon d'essai; l'auteur, alors à l'âge heureux où l'on entrevoit le temps et la possibilité d'édifier des encyclopédies, se proposait, en effet, de réimprimer incessamment en un fort volume in-8 tous les livrets des Salons, de 1673 à 1800, et d'accompagner, autant que faire se pourrait, de notes historiques et de références iconographiques chacune des mentions qu'ils renfermaient. La tâche était immense et à peu près irréalisable; aussi en resta-t-elle là. Elle ne fut reprise que dix-huit ans plus tard sur un plan moins ambitieux, par M. Jules Guiffrey qui, avec la méthode et l'esprit de suite dont il a donné tant de preuves, entreprit et acheva la réimpression, ou mieux le fac-similé des quarante-deux livrets connus dont Montaiglon rêvait jadis l'annotation. M. Guiffrey avait renoncé à le suivre sur ce point, mais en tête [illegible] plaquette de la collection, il avait reproduit, en les [illegible] et en les complétant, les indications bibliographiques

déjà recueillies par Montaiglon touchant les critiques dont ces Salons avaient été l'objet.

Si rares que quelques-uns d'entre eux soient devenus, il ne saurait être question de prendre à l'égard des livrets des Salons du XIXe siècle la même peine que pour leurs aînés. La collection intégrale en existe à peu près partout et ne laisse pas d'être fort encombrante, car aux minces brochures de l'Académie royale ont succédé de véritables volumes comportant de trois à quatre mille numéros et flanqués de listes de récompenses et de documents officiels qui accroissent encore leur importance matérielle. En revanche, aucune tentative n'a été faite, que je sache, depuis 1852, pour dresser la liste raisonnée des publications de tout genre et de toute valeur auxquelles ces exhibitions ont donné naissance. C'est ce que je me propose de faire aujourd'hui. Afin d'y parvenir, je me suis décidé (ainsi que l'avait fait M. Guiffrey pour la période du XVIIIe siècle) à reprendre sur de nouvelles bases le travail primitif de notre savant prédécesseur. Aussi bien, j'en suis sûr, il ne se fût pas offusqué de pareille audace, car il déclarait dès 1852 que personne plus que lui ne savait combien cette liste était incomplète et défectueuse, et il reconnaissait que si l'énumération des ouvrages y était à peu près satisfaisante, le loisir et le moyen lui avaient manqué pour procéder au dépouillement des journaux [1]. Tel quel, ce travail dénote chez un érudit de vingt-huit ans de prodigieuses lectures, et tout en attribuant avec lui à son ami Paul Chéron une part des résultats obtenus, il faut rendre le plus sincère hommage aux vastes connaissances qu'ils trahissaient; cependant

1. Quelques dédicataires ou quelques acheteurs de la brochure de Montaiglon ont eu la pensée de consigner sur les marges de leurs exemplaires ou sur des feuillets intercalaires les additions que leur suggéraient leurs acquisitions ou leurs lectures. Parmi les exemplaires ainsi annotés que j'ai pu consulter, je citerai ceux de Bellier de La Chavignerie, appartenant à M. Edgar Mareuse, de Philippe Burty, acquis par M. Paul Lacombe, de Léon de Laborde dont je suis possesseur ; d'autres ont échappé à mes investigations, tels que celui d'Albert de La Fizelière qui a passé dans sa vente posthume, et surtout celui qui serait sans doute le plus précieux de tous, c'est-à-dire l'exemplaire même de l'auteur; mais j'ignore dans quelles mains il a pu tomber lorsque la bibliothèque du grand érudit a été si lamentablement démembrée à Boston, au mépris des engagements les plus formels contractés par son acquéreur.

plus d'une de ces mentions est hâtive et incomplète, et certaines lacunes, telles que l'omission des Salons de l'*Artiste* et de l'*Illustration*, ont de quoi surprendre. En outre, les planches que renferment bon nombre de ces critiques sont brièvement indiquées, alors que depuis elles ont pris une importance qu'on ne pouvait jadis prévoir. Enfin, les richesses des anciennes collections Deschiens et La Bédoyère, aujourd'hui fondues parmi les périodiques de la Bibliothèque nationale; celles de la collection Deloynes, acquise et inventoriée par les soins de Georges Duplessis; les catalogues des bibliothèques spéciales (Jules Goddé, Pierre Deschamps, Frédéric Villot, Clément de Ris, G. Duplessis, etc.), ont apporté leur contingent de menues rectifications et d'additions à l'œuvre primitive [1]. Je n'ai donc pas hésité à la reprendre de fond en comble, et si je l'ai eue constamment sous les yeux, je crois cependant pouvoir me flatter de ne l'avoir point servilement copiée.

A partir du Salon de 1852, en dehors de la liste plus que sommaire dressée par Ernest Vinet dans sa *Bibliographie méthodique et raisonnée des beaux-arts*, je n'avais point de guide pour diriger mes pas; mais je me suis efforcé de tirer bon parti des répertoires bibliographiques semestriels de la *Revue universelle des arts* (1855-1866), de la *Gazette des beaux-arts*, de 1859 jusqu'à nos jours, et des relevés (auxquels elle a par malheur renoncé) que donnait jadis la *Chronique des arts* des articles consacrés aux Salons par les périodiques quotidiens.

D'année en année la tâche est devenue d'ailleurs de plus en plus difficile, sinon même impossible. La critique d'art est aujourd'hui un terrain banal dont chacun s'adjuge une part, et il n'est si mince reporter en qui ne s'éveillent un beau matin les aptitudes nécessaires pour cette besogne jadis dévolue à des écrivains consciencieux et expérimentés. Les derniers représentants de l'ancien ordre de choses ont dû céder le pas à la tourbe des envahisseurs ou adopter leur allure désordonnée. En un seul numéro, sans plus, la besogne est expédiée aussi bien dans un quotidien politique que dans un journal illustré. Par contre,

1. Les additions que j'ai ainsi recueillies sont distinguées par un astérisque.

l'image tend de plus en plus à se substituer au texte, et les rares reproductions de jadis font place à de somptueux et coûteux albums dont la magnificence souligne plus cruellement peut-être encore ce qu'il y a d'éphémère et de vain dans ces exhibitions annuelles. A ce point de vue, les Salons n'ont guère plus d'importance qu'une représentation théâtrale quelconque, dès que le rideau est tombé sur la dernière scène, et l'oubli vient vite envelopper de son ombre grandissante les comédiens les plus fameux et les artistes les plus fêtés par la foule ou par la presse. De combien de Salons se souviennent ceux qui connaissent le mieux l'histoire de l'art français au XIXe siècle? A l'exception de ceux de 1819, où fut exposé le *Radeau de la Méduse*, de 1822, en raison de *Dante et Virgile* de Delacroix, de 1848, où surgit Courbet avec son *Enterrement à Ornans*, et de 1866, où l'*Olympia* de Manet fit scandale, les mémoires les plus exercées auraient probablement quelque peine à répondre.

Il n'en est pas moins vrai que cette réunion, tantôt annuelle, tantôt renouvelée à des intervalles irréguliers, constitue la meilleure preuve de la vitalité de l'art national, et que, à part deux ou trois exceptions, tous ceux qui tiennent ou ont tenu en France un pinceau, un ébauchoir, un burin ou une pointe sèche, ont subi ce stage nécessaire et salutaire. Le bibliographe, dont la mission est précisément de préparer les voies à l'historien, — et son rôle devient, en raison de l'envahissement croissant du papier imprimé, de plus en plus difficile et laborieux — le bibliographe croit donc faire œuvre utile en groupant les renseignements qu'il a pu recueillir sur les comptes rendus, grâce auxquels les cinq expositions universelles, les Salons officiels, les Salons libres et l'unique Exposition Triennale de 1883 n'auront pas été tout à fait des « fêtes sans lendemain ».

Tâche ingrate et pénible entre toutes, car la critique d'art n'a jamais trouvé parmi nous un public assez nombreux et qui lui demeure assez fidèle pour assurer la survie du livre à tant de pages disséminées aux quatre vents de la publicité; elle s'est, elle aussi, éparpillée comme les œuvres dont elle rendait compte et la diffusion même, que lui offrait la presse quotidienne à bas prix, a enlevé toute autorité durable à ses juge-

ments. Il faut, en effet, une volonté robuste et une patience inlassable pour affronter la fatigue et l'ennui de feuilleter les lourds et encombrants in-folio alignés par centaines sur les rayons, bientôt insuffisants, de la Bibliothèque nationale. Cette volonté et cette patience n'ont jamais abandonné un érudit mort sur la brèche et dont le souvenir est encore vivant dans le cœur des amis qui pleurent sa fin prématurée. Bernard Prost avait entrepris, en vue de la rédaction d'un dictionnaire spécial resté à l'état de projet, d'immenses dépouillements dont il consignait le résultat sur d'innombrables fiches. L'une des plus notables parties de ce travail préliminaire avait été le relevé de tous les articles consacrés aux beaux-arts et surtout aux Salons de Paris. Les portefeuilles qui contenaient ce relevé m'ont été cédés par sa famille; à côté d'éléments d'informations qui n'avaient échappé ni à Montaiglon, ni à moi-même, j'en ai trouvé beaucoup d'autres qui représentent des mois ou plus exactement des années de recherches patientes et méthodiques. Je tiens à dire ici tout ce que cette partie de mon travail doit à la collaboration posthume de Prost qui ne me l'eût probablement pas d'ailleurs refusée de son vivant, car on le trouvait toujours prêt à venir en aide aux chercheurs dans l'embarras. Quiconque s'est livré, pour son propre usage, à la tâche fastidieuse devant laquelle Prost n'avait pas reculé comprendra mes sentiments de gratitude envers l'homme modeste et serviable qui, par excès de scrupule, n'a point donné toute la mesure de ce qu'on était en droit d'attendre de lui, et qui a prouvé cependant, dans de trop rares occasions, quel bon usage il eût pu faire de matériaux dont ses amis et ses émules profitent seuls aujourd'hui.

Ce que j'écrivais en 1886 dans la préface d'un travail de même nature que celui-ci [1], je pourrais le redire encore aujourd'hui et en termes identiques, car la collection des travaux spéciaux de Théophile Gautier lui-même, de Théophile Thoré, de Paul Mantz, n'existe nulle part : les appels réitérés adressés

1. *Eugène Delacroix devant ses contemporains.* Paris, librairie de l'Art, J. Rouam, 1886, in-8.

aux souscripteurs, d'une réimpression intégrale des articles de Gautier, relatifs aux beaux-arts et au théâtre, n'ont pas trouvé d'échos. Thoré a, de son vivant, groupé en deux séries distinctes quelques-uns des Salons qu'il a signés de son nom et de ce pseudonyme de W. Bürger, sous lequel il s'était refait en quelque sorte une personnalité nouvelle, mais ni lui, ni les légataires, aujourd'hui disparus à leur tour, de ses papiers, n'ont exhumé tout ce qu'il a écrit sur le même sujet avant 1844. Le premier Salon de Paul Mantz (1847) a paru, il est vrai, en un petit volume qui n'a été suivi d'aucun autre, bien que cet écrivain raffiné, qui cachait une science si profonde sous une forme si littéraire, ait, bon gré mal gré, rendu compte presque sans interruption, jusqu'en 1890, des exhibitions annuelles ou extraordinaires de l'art contemporain. Seuls les trois *Salons* de Baudelaire ont été recueillis dans ses *Œuvres complètes*, et ceux de Gustave Planche se présentent également sans lacunes; il en va de même, ou peu s'en faut, pour ceux de Castagnary, qu'Eugène Spuller et M. Roger Marx ont rassemblés en deux volumes. Plus récemment, les huit séries de *la Vie artistique*, de M. Gustave Geffroy, ont épargné aux chercheurs la peine de fouiller la collection de la *Justice* et de diverses revues éphémères pour goûter le charme d'un jugement toujours personnel et d'une langue qui ne doit rien aux euphuismes modernes. M. André Michel n'a repris dans ses *Notes sur l'art moderne* (1895, in-12) que quelques pages de son *Salon* de 1892, et ses *Salons* de 1897, parus dans la *Gazette des Beaux-Arts*, ont seuls fait l'objet d'un tirage à part; mais parmi les autres professionnels de la critique, combien d'entre eux ont jeté dans « le tonneau percé du feuilleton » de quoi remplir vingt-cinq ou trente volumes qui ne paraîtront jamais! Qu'ils s'appellent Delécluze, Louis Peisse, Prosper Haussard, Alexandre Decamps, Ch. Blanc, Charles Clément, Paul de Saint-Victor, Théodore Pelloquet, Théophile Silvestre, Jean Rousseau, Philippe Burty, qu'ils aient défendu des doctrines surannées ou marché à l'avant-garde des champions de l'art moderne, la destinée de leurs écrits aura été la même : la bibliographie seule vient tardivement à leur secours par de sèches énumérations et révèle ainsi ce qu'ils ont

dépensé de ténacité ou de talent à défendre la cause qu'ils croyaient juste.

Les écrivains, qui n'ont que par hasard ou de loin en loin tenu la plume en semblable occurrence, sont parfois moins mal partagés : je ne parle point cependant de Prosper Mérimée, dont deux Salons (ceux de 1839 et de 1853) dorment encore l'un dans la *Revue des Deux Mondes*, l'autre dans le *Moniteur universel*, ni d'Auguste Barbier, auteur d'un Salon de 1837, que ses exécuteurs testamentaires n'ont point exhumé de la même *Revue*, mais d'Alfred de Musset, de qui le *Salon de 1836* a été réimprimé dans ses diverses éditions posthumes ; de Stendhal et de son Salon de 1824 tardivement recueilli dans ses *Mélanges d'art et de littérature* (1867), du *Salon de 1872* de Barbey d'Aurevilly qu'on peut lire dans ses *Sensations d'art*, de Champfleury, qui a dû à l'amicale piété de M. Jules Troubat la résurrection de ses *Juvenilia* du *Corsaire-Satan*. Le *Salon de 1852*, d'Edmond et Jules de Goncourt (tiré à deux cents exemplaires sur la composition du journal *l'Éclair*), et *La Peinture et l'Exposition de 1855* (tirés à quarante-deux exemplaires sur la composition de *l'Artiste*), étaient depuis longtemps à peu près introuvables lorsque M. Roger Marx les fit réimprimer en un coquet in-12. M. Georges Lafenestre et M. Henry Houssaye ont tenu à laisser trace de leur passage dans la critique militante, mais ni *l'Art vivant* (1881) du premier, ni *l'Art français depuis dix ans* (1882) du second, ne renferment la totalité des pages qu'ils ont consacrées à ces perpétuels recommencements.

On a souvent noté comme une singularité que les deux principaux hommes d'État du règne de Louis-Philippe, Guizot et Thiers, aient débuté l'un et l'autre par la critique d'art ; mais si le premier n'a pas dédaigné de rééditer en 1852 son *Salon de 1810*, Thiers n'a pas eu la même coquetterie pour le *Salon de 1822*, qu'une page célèbre sur Delacroix a de bonne heure sauvé de l'oubli, ni pour les deux comptes rendus distincts qu'il fit du *Salon de 1824*; l'un d'entre eux (celui du *Constitutionnel*) a été du moins réimprimé récemment, mais à très petit nombre, et pour ainsi dire en secret, et la même faveur n'a pas été accordée à celui du *Globe*. C'est encore dans les colonnes de

ce même *Globe* qu'il faut chercher le texte intégral du compte rendu rédigé en 1827 par Ludovic Vitet, comme c'est dans *la Tribune* que Barthélemy Hauréau exhalait en art et en politique des ardeurs qu'il n'avouait plus tard que d'assez mauvaise grâce.

Malgré la grêle d'amendes et de mois de prison que la monarchie de juillet, prise à partie par les légitimistes et les républicains, fit pleuvoir sur la presse, il ne semble pas cependant que les allusions désobligeantes dont ne se privaient point les salonniers de gauche et de droite à propos des portraits de la famille royale ou des campagnes de Belgique et d'Afrique où les jeunes princes gagnaient leurs épaulettes, aient jamais déchaîné les foudres d'un parquet vigilant. La critique d'art avait connu des temps plus durs lorsque la censure préalable émondait au passage le *Sentiment impartial sur le Salon de 1810*, à raison « d'une phrase ambitieuse de l'auteur sur la durée des Empires », ou que *le Constitutionnel* de 1817 se voyait suspendu pour une allusion presque inintelligible au roi de Rome, ou bien encore lorsque la commission de colportage du second Empire refusait l'estampille à un travail de M. Julien de La Rochenoire : le *Salon de 1855 apprécié à sa juste valeur*, parce que, disait le rapporteur, « la pensée de l'auteur est de déprécier la magnifique collection d'œuvres d'art que tout le monde admire et qui a été l'objet de tant de soins et d'efforts de la part du gouvernement ».

De tout temps, les artistes ont eu l'épiderme sensible, et le duel inégal qu'ils soutiennent périodiquement contre la critique ne date pas d'hier. Sans remonter aux âges lointains où Cochin obtenait de Sartines la suppression pure et simple de toute brochure qui ne portait point le nom entier de son auteur, et où François Casanova trouvait assez de crédit pour faire expier à Fréron, par une détention au For-l'Évêque, une comparaison malsonnante entre ses paysages et un plat d'épinards, les peintres ont parfois rendu coup pour coup à leurs juges : c'est ainsi que Boilly peignit son fameux *Verre cassé* du Salon de l'an VIII, et qu'en 1806 Girodet rima des *Étrennes aux connaisseurs* non réimprimées par son pieux disciple, Coupin, dans

les *Œuvres posthumes* (1829) du maître. Avec infiniment plus de verve et d'ironie, Eugène Delacroix, en cette même année 1829, a dit, lui aussi, dans la *Revue de Paris*, le cas qu'il convenait de faire *Des critiques en matière d'art*.

Si les artistes regimbent contre des jugements, toujours revisables à leurs yeux, émis par des gens de lettres, sont-ils plus indulgents ou plus clairvoyants quand ils prennent la plume à leur tour pour apprécier leurs confrères? La plupart d'entre eux s'y efforcent, mais combien peu y parviennent! Les articles signés *Judex* du peintre Auguste Galimard firent jadis scandale, et pour avoir paru sous une autre forme, les *Méthodes et entretiens d'atelier* de Thomas Coulène trahissent une rare inintelligence et une vanité démesurée. De ces deux cas restés fameux, il ne faudrait pas conclure qu'il y a antinomie irréductible entre la fonction du cerveau qui crée et de l'œil qui juge. Depuis la scission de 1890, diverses revues ont demandé à des artistes lettrés de présenter leurs observations sur les Salons des sociétés rivales, et ils se sont acquittés de cette tâche délicate avec bonne humeur et courtoisie.

Qu'ils manient par métier la plume, le pinceau ou l'ébauchoir, tous les critiques du moins ont le souci de défendre une idée, d'attaquer une école, de proclamer un nom méconnu ou inconnu. Arlequin et Gilles son compère, Gaspard l'Avisé et Margot la Ravaudeuse ne s'arrogent plus, comme jadis, le droit de distribuer à tort et à travers l'éloge et le blâme. Ces gouailleries, chères aux plaisantins du XVIIIe siècle, se sont prolongées jusqu'aux premières années du XIXe, et n'ont fait place qu'assez tardivement aux albums de Nadar, de Cham et de leurs émules, dont il ne faut point médire, car plus d'une œuvre d'art, aujourd'hui disparue, ne revit pour nous que par les déformations qu'il a plu à un crayon facétieux de lui infliger. Tout sert à un moment donné aux biographes scrupuleux, et mieux vaut encore, en pareil cas, un croquis volontairement informe qu'un calembour ou un à peu près comme Paul Masson [Lemice-Terrieux] et Willy en ont semés à pleines mains, l'un en 1890, l'autre en 1892.

Pour la plupart des artistes dont la pensée est ainsi travestie,

le trait n'a rien de cruel, et souvent même, le caricaturiste enferme une louange dans le commentaire inscrit au bas de la charge, mais bien souvent aussi il faut reconnaître qu'elles ont contribué plus qu'on ne pense à retarder l'heure de la boiteuse justice envers des œuvres aujourd'hui acceptées, classées et cotées. Quelles lourdes ironies ont salué, à chaque Salon dont ils avaient réussi à forcer les portes, Delacroix, Courbet, Manet, Millet ! Si Corot mourant a eu ce rare honneur de voir ses admirateurs protester par la frappe d'une médaille d'or contre les décisions d'un jury mal inspiré, s'il a été donné à Puvis de Chavannes d'assister de son vivant même à sa glorification, combien d'autres sont morts avec le regret et l'angoisse de demeurer à jamais incompris ! La caricature a sa large part de responsabilité dans ce long malentendu.

Le présent travail a pour but de grouper dans une forme autant que possible succincte les indications bibliographiques et iconographiques qui constituent le bilan de la critique des Salons et des Expositions universelles de Paris pendant le XIXe siècle. J'ai négligé à dessein tout ce qui s'attache aux règlements édictés à leur occasion, aux locaux qui leur ont été attribués, aux livrets rédigés à l'usage des visiteurs. La bibliographie de ces livrets a été très minutieusement établie par M. Jules Guiffrey de 1801 à 1873 inclus, dans un petit volume de *Notes* complémentaires, et M. Edgar Mareuse se propose de continuer cette description jusqu'à la fin du XIXe siècle dans un travail analogue. Toutefois, j'ai cru devoir signaler quelques brochures relatives aux phases aiguës de l'omnipotence des jurys de Louis-Philippe et de Napoléon III, parce que ces revendications se rattachent étroitement à des ostracismes qui ont eu pour victimes tels ou tels artistes, et pour conséquence, au moins en 1863, le remaniement du mode d'admission. La scission qui s'est produite en 1890 et la naissance de deux sociétés concurrentes n'ont également pas eu d'autres causes.

J'ai cru indispensable de placer en tête des dépouillements, dont je viens d'esquisser la nature et la variété, la liste, d'ailleurs peu nombreuse, des recueils où se trouvent groupés les comptes rendus que leurs auteurs ou divers éditeurs ont voulu disputer

à l'oubli et qui seront ainsi l'objet d'une double mention : par exemple, les *Curiosités esthétiques* de Charles Baudelaire (t. IV des *Œuvres complètes*, édition Michel Lévy, 1869) renferment les *Salons* de 1845, 1846 et 1859 signalés dans la première partie de cette *Bibliographie* avant d'être décrits dans la seconde.

Les comptes rendus afférents à chaque Salon sont présentés à la date respective de celui-ci, dans l'ordre alphabétique des noms de leurs auteurs, sans acception de la forme qu'ils ont adoptée. Les brochures anonymes, de moins en moins nombreuses à mesure que le siècle s'est écoulé, sont classées par les premiers mots de leurs titres. Pour les articles de journaux, leur nombre et autant que possible la date de chacun d'eux ont été soigneusement spécifiés. Je ne me flatte cependant pas, même avec le concours très notable des fiches recueillies par Bernard Prost, d'avoir tout connu, puisqu'il s'agissait d'un siècle dont les trente dernières années ont vu éclore la liberté de la presse, telle qu'on l'avait jusqu'alors définie théoriquement, et, par suite, la diffusion illimitée du papier imprimé.

Les comptes rendus *en volumes* ne présentaient pas les mêmes difficultés et l'établissement de leur nomenclature n'était pas au-dessus des forces d'un bibliographe de bonne volonté. J'ai mis à contribution tout d'abord ma petite collection personnelle, puis les richesses de la Bibliothèque nationale et de l'hôtel Saint-Fargeau, et j'ai donné autant que je l'ai pu la cote de chaque pièce, au moins dans l'un ou l'autre de ces grands dépôts. Le nombre des planches hors texte a été scrupuleusement indiqué, ainsi que leurs titres et les noms de leurs auteurs, lorsque la publication dont elles font partie ne comporte pas de tables indicatives de ces particularités, mais je n'ai pas pris le même soin pour les bois ou les autres modes de reproduction intercalés à pleines pages et faisant corps avec elles. En un mot, je n'ai rien négligé pour que ce long labeur, distraction et délassement d'autres labeurs plus considérables encore, rende un jour quelques services et me vaille peut-être la gratitude de ceux qui étudieront dans ses multiples manifestations l'art français du XIXe siècle.

MAURICE TOURNEUX.

(A suivre.)

LA TABLE DE LE NAIN

ET LES

REGISTRES DU PARLEMENT DE PARIS

Quiconque a parcouru quelques registres du Parlement sait que leur collection constitue pour l'histoire une mine de documents d'une merveilleuse richesse. Mais, en raison même de leur abondance, les précieux matériaux qu'ils renferment ont un grave défaut, c'est de ne se laisser découvrir qu'au prix de longues et laborieuses recherches. Pour peu que le sujet qu'on étudie ne soit pas renfermé dans des limites chronologiques très étroites, il est difficile de songer à utiliser les textes cachés dans les flancs de ces milliers de registres, et l'on compte de nos jours bien peu d'érudits qui aient eu la patience et le loisir de dépouiller pour une période de plusieurs siècles ce nombre énorme de volumes [1].

Il y a donc grand intérêt à rechercher et à mettre en lumière les instruments qui peuvent servir de guide dans ce véritable dédale et y abréger les investigations des travailleurs.

1. Les travaux les plus importants qu'on puisse signaler dans cet ordre d'idées sont ceux de M. Édouard Maugis, qui lui ont permis de consacrer à l'histoire municipale d'Amiens plusieurs études remarquables : *Essai sur le régime financier de la ville d'Amiens, du milieu du XIVe à la fin du XVIe siècle* (Amiens, 1898, in-8) ; *La saieterie à Amiens, 1480-1587* (Stuttgart, 1907, in-8) ; et ses deux thèses de doctorat : *Recherches sur les transformations du régime politique et social de la ville d'Amiens* (Paris, 1906, in-8) ; *Essai sur le recrutement et les attributions des principaux offices du bailliage d'Amiens, de 1300 à 1600, précédé d'un tableau chronologique des officiers titulaires ou commissionnés dans la même période* (Paris, 1906, in-8).

Or les tables renvoyant directement aux registres du Parlement sont peu nombreuses et sont bien loin d'embrasser toute la collection. Voici celles dont disposent les Archives nationales :

1° *Les actes du Parlement*, publiés en 1863-1867, par E. Boutaric (2 vol. in-4), renferment l'analyse des quatre registres les plus anciens, dits *Olim*, du premier registre de la série des *Jugés* et des deux premiers registres du *Criminel* (le Criminel I et le Criminel III, le volume II étant depuis longtemps en déficit).

2° Une table alphabétique manuscrite donne le dépouillement des registres du *Conseil* depuis l'année 1364, date à laquelle commence cette série, jusqu'à la fin du règne de Louis XI, en 1483. Cette table paraît assez complète, mais elle a le grand inconvénient d'être rédigée sur fiches et de ne pouvoir par conséquent être mise entre les mains du public.

3° Une autre table alphabétique, attribuée à Jérôme Bignon, renvoie aux registres du *Conseil* pour la période du XVIe siècle. Elle est moins détaillée que la précédente et les matières principales ou les personnages les plus importants y sont seuls mentionnés.

4° Un répertoire dressé à la fin du XVIIe siècle par les soins de l'ordre de Saint-Lazare donne le relevé des arrêts du Parlement relatifs aux Hôtels-Dieu et maladreries (*Archives nationales*, Z^1n 5 à 9). Cette table, qui contient l'indication précise du volume et du folio où figure chaque pièce visée, est très précieuse, mais naturellement son caractère spécial ne lui donne d'utilité que pour les recherches sur l'histoire hospitalière ou l'histoire locale.

5° Pour la série des *Ordonnances*, le moyen de recherches le plus sérieux, en dehors du catalogue des actes de François Ier, consistait jusqu'à présent dans la *Compilation chronologique* de Blanchard (Paris, 1715, 2 vol. in-fol.), car la table sur fiches consacrée à cette série est notoirement incomplète et insuffisante. Mais un travail nouveau exécuté par M. Henri Stein va prochainement combler cette lacune. La première partie de ce dépouillement complet, s'étendant jusqu'au règne de François Ier, est sur le point de paraître.

On voit par cette brève énumération combien les moyens de

recherche mis à la disposition des travailleurs sont loin de correspondre à l'importance du fonds du Parlement. Cette pénurie d'inventaires donne une haute valeur à une collection d'extraits tirés des registres du Parlement, qui, elle, possède une table méthodique très copieuse et devient par là même un précieux indicateur des richesses renfermées dans les volumes provenant du greffe de l'ancienne Cour souveraine.

Cette collection, connue sous le nom de son créateur, Le Nain, ou sous celui de son dernier possesseur, de Cotte, est entrée vers 1833 à la bibliothèque de la Chambre des députés. Elle a été inventoriée en détail dans l'intéressant catalogue des manuscrits de la Chambre que vient de publier M. Coyecque. C'est de cette collection que nous voudrions dire quelques mots tout en fournissant des indications précises, qui ne semblent pas avoir été données jusqu'ici, sur la manière de mettre à profit ce vaste recueil et de l'utiliser comme table générale des registres du Parlement.

Jean Le Nain, qui a réuni les matériaux de ce véritable monument, appartenait à une famille de magistrats. Fils de Jean Le Nain, conseiller au Parlement, petit-fils, par sa mère, du conseiller Martin de Bragelongne, lui-même fut reçu conseiller à la Cour le 30 avril 1632. Dix années plus tard, le 21 février 1642, il fut nommé maître des Requêtes et exerça ces fonctions pendant plus d'un demi-siècle, n'étant mort que le 9 février 1698, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans. « C'était, dit Moréri, l'un des plus dignes magistrats qui aient paru dans le XVIIe siècle; d'un esprit vif et pénétrant, d'un zèle ardent pour la vérité, d'une droiture inflexible et d'une piété très exemplaire. » Il eut pour fils Jean Le Nain, sieur de Guignonville, mort doyen du Parlement en 1719, « magistrat très vénérable » au dire de Saint-Simon, et « un des plus estimés pour sa probité, son exactitude et ses lumières [1] ». Parmi ses autres enfants on compte le célèbre érudit Sébastien Le Nain de Tillemont, et dom Pierre Le Nain, un des compagnons de l'abbé de Rancé à la Trappe.

1. Saint-Simon, *Mémoires*, édit. A. de Boislisle, t. XVII, p. 222, et t. XIX, p. 116.

Séduit comme son fils par l'amour des recherches historiques, Jean Le Nain résolut d'exploiter la mine presque inexplorée jusqu'alors que lui offraient les registres du Parlement. Il en entreprit le dépouillement méthodique, notant en marge d'un signe spécial les textes qui lui paraissaient offrir de l'intérêt pour l'histoire des institutions civiles, religieuses ou politiques de la France et pour l'histoire générale. Ces marques consistant dans l'une des premières lettres de l'alphabet, soit A, soit A B, soit A B C, sont bien connues de ceux qui ont quelque pratique des registres du Parlement et elles constituent de précieux témoins du soin et de l'intelligence qui ont présidé à ce dépouillement. Il est bien rare en effet, quand on rencontre dans les registres du Parlement un texte intéressant, de ne pas voir en face la marque qui prouve que ce passage a appelé l'attention de Le Nain.

La série pour laquelle ce travail immense de lecture a été fait avec le plus de soin et poursuivi le plus loin est celle qui offre le plus de ressources au point de vue historique, la série du *Conseil*. Le Nain l'a explorée jusque vers 1670 et il en est de même à peu près pour les *Lettres patentes et ordonnances*. Viennent ensuite les *Plaidoiries* (*Matinées*) où il a poussé ses investigations jusqu'à la fin du XVIe siècle environ, et les *Après-dînées* où ses recherches ont porté jusqu'en 1570. Mais c'est à une date beaucoup plus ancienne, avant le premier quart du XVe siècle, qu'elles se sont arrêtées dans les *Lettres*, *Arrêts et Jugés*.

Après avoir noté ainsi les passages qui l'intéressaient, Le Nain les faisait transcrire par un copiste, en conservant la division par séries observée au Parlement et en suivant dans chacune d'elles l'ordre chronologique : c'est ainsi que les copies exécutées dans le conseil forment 98 volumes, celles des matinées 39 volumes, etc.

Une fois ces transcriptions achevées, leur collection totale remplissait plus de 250 volumes; il était donc indispensable, pour mettre à profit de si nombreux matériaux, d'en dresser une table. C'est ce travail qui donna naissance à l'admirable répertoire dont nous voudrions ici faire apprécier la valeur.

Sur des fiches séparées furent relevés les innombrables ren-

seignements que les textes recueillis pouvaient fournir concernant toute espèce de sujets, et ces fiches, classées par matières, furent réparties méthodiquement en un certain nombre de grandes divisions dont on trouvera plus loin le tableau complet et dont nous nous bornons à indiquer ici les lignes principales : histoire très détaillée du Parlement et de ses membres ; organisation judiciaire du royaume et principales juridictions : Chambre des comptes, Cour des aides, Eaux et forêts, Châtelet, bailliages et prévôtés ; institutions religieuses : papes, évêques, clergé séculier et régulier, matières ecclésiastiques, universités ; domaine du roi et des grands seigneurs ; histoire générale ; police du royaume et documents sur Paris et sur les villes les plus importantes.

Chacune de ces grandes catégories était subdivisée, suivant la nature du sujet, en différents chapitres où les analyses de textes étaient disposées chronologiquement. Les fiches portant ces analyses, après avoir été classées suivant le plan que nous venons de décrire, furent épinglées sur des feuillets de papier reliés en quatre-vingt-trois volumes, répondant chacun à une des grandes divisions du répertoire.

Pour retrouver facilement le texte renfermant le renseignement consigné sur chaque fiche, celle-ci portait comme référence la mention du volume d'extraits, avec l'indication du folio où se lisait le passage visé. Par une heureuse inspiration, Le Nain, à cette mention de tome et de page, ajouta un autre élément qui devait donner à son travail une valeur incalculable, c'est l'indication de la date précise de jour, mois et année du texte emprunté aux registres du Parlement. Ces registres étant tenus dans un ordre chronologique rigoureux, on voit tout de suite qu'avec l'indication exacte de la date, il est possible d'y retrouver les textes signalés par la table de Le Nain, sans avoir besoin de se reporter à la collection d'extraits. Cette idée si simple de mentionner à la table la date de chaque article transforme donc d'un seul coup cette table particulière, uniquement utilisable pour une collection privée, en un instrument de travail de portée absolument générale, en une véritable table des registres du Parlement.

Ici, cependant, une observation est nécessaire : s'il est vrai de dire que la connaissance de la date d'un texte tiré du Parlement suffit pour retrouver ce texte dans les registres de la Cour, il faut ajouter que, pour que la recherche soit facile et rapide, cet élément doit être complété par une autre indication, celle de la série. On sait, en effet, que les registres du Parlement étaient divisés, au greffe, en un certain nombre de groupes : lettres et arrêts, conseils, matinées, après-dînées, etc., ayant chacun leur classement chronologique propre. Bien que tous les registres du Parlement civil aient reçu aujourd'hui, aux Archives nationales, une numérotation continue, les subdivisions anciennes n'en subsistent pas moins, et une recherche entreprise sans avoir d'autre base que la date peut entraîner à de longs tâtonnements avant d'être couronnée de succès. Pour retrouver du premier coup dans le fonds du Parlement un texte donné, il faut non seulement en connaître la date exacte, mais savoir de quelle série de registres il est tiré.

Or la table de Le Nain, sous la forme où elle est habituellement consultée, ne fournit pas toujours directement ce second élément si utile. Les fiches originales il est vrai, dont la collection, épinglée comme nous venons de le dire sur les feuillets de grands registres, constitue la minute de cette table, portaient l'indication des séries et renvoyaient par exemple à tel tome des extraits du conseil, à tel tome des extraits des matinées. Mais, en pratique, ces fiches ne sont pas facilement consultables et on a recours d'ordinaire à des volumes de transcription où le mode de renvoi est conçu sur un plan différent qui, le plus souvent, ne comporte pas l'indication de la série, ainsi que nous allons l'expliquer.

Griffonnées rapidement sur des fragments de papier de tout format, les fiches de Le Nain sont peu lisibles; les renvois n'y sont pas disposés de façon nette et claire et se présentent sous une forme très abrégée qui exige une certaine accoutumance pour les distinguer facilement. Ce n'est en somme qu'un brouillon qui, pour être d'un usage commode, appelait de toute nécessité une mise au net. Il est bien probable que Le Nain avait l'intention de faire procéder lui-même à la transcription

et à l'unification de ces fiches, mais le temps lui aura manqué, et c'est seulement après sa mort que ce travail fut exécuté, au cours des premières années du XVIIIe siècle, par les soins du président Portail, comme le montre la note suivante qui se retrouve inscrite en termes identiques à la fin de la plupart des volumes de la mise au net, qui est parvenue jusqu'à nous : « *Hoc volumen sic extricatum et in ordinem collocatum super incohata* [alias *adversaria*] *domini Le Nain, Requestarum magistri, sumptibus et curis domini in suprema Curia præsidis Portail*, per me *Johannem de La Porte*, anno.... [L'indication de l'année varie entre 1706 et 1717].

L'exemplaire original de cette transcription figure dans la bibliothèque de la Chambre des députés, à la suite de la collection des extraits de Le Nain, et il en a été tiré plusieurs copies, dont une est conservée aux Archives nationales sous les cotes U 493 à 574, et d'autres à la Bibliothèque nationale. Cet établissement en possède deux exemplaires complets (Coll. du Parlement 346 à 426; et Nouv. acq. fr. 2229 à 2307) et un autre exemplaire où manquent les tomes 23-24, 28-35 et 38-83 (Ms. fr. 21333 à 21360). Pour les raisons que nous venons d'exposer, c'est à l'un ou l'autre de ces exemplaires de la transcription qu'il convient de se reporter, plutôt que de consulter les fiches originales. Chaque volume de la mise au net correspond exactement à chacun des quatre-vingt-trois volumes de minutes, et les articles y sont disposés absolument dans le même ordre, avec la reproduction des dates; mais pour abréger sans doute les formules de renvoi et leur donner plus d'unité, le rédacteur a apporté une modification dont le résultat n'est pas très heureux. A l'indication du tome d'extraits appartenant à telle ou telle série, il a très souvent substitué le numéro d'ordre du volume dans l'ensemble de la collection, suivant un numérotage général inscrit autrefois sur un des premiers feuillets du registre, et qui est reproduit aujourd'hui sur une petite étiquette de papier collée au dos de chaque volume. Dans ce système de références, la formule *Registres du Parlement* désigne la collection générale des extraits tirés du Parlement, et l'indication de tome qui suit se rapporte à la numérotation

générale dont nous venons de parler. Un exemple fera bien comprendre ce procédé. Supposons un renvoi marqué par une des fiches et ainsi conçu : « Tome Ier du Conseil, folio 50 », dans la mise au net, cette référence se présentera d'ordinaire sous cette forme : « Registres du Parlement, vol. 19, fol. 50 », puisque le dix-neuvième volume de la collection répond au tome Ier des extraits du Conseil.

On voit que ce système, très pratique quand on se propose simplement de consulter la collection d'extraits, offre un grave inconvénient quand on veut se reporter directement aux registres originaux du Parlement, puisqu'on n'a plus l'indication de la série. Le moyen d'y remédier est d'employer une concordance indiquant à quelle catégorie d'extraits correspond tel volume de la collection. C'est cette concordance que nous avons dressée et dont on trouvera le tableau à la fin de cette étude.

D'ailleurs, cette transposition du système de renvois adopté pour les fiches n'a pas été toujours opérée par le rédacteur de la mise au net. Dans bien des cas, les volumes d'extraits, au lieu d'être indiqués par leur rang dans la numérotation générale de la collection, sont désignés par le tome de la série à laquelle ils appartiennent; il est donc nécessaire de connaître les dénominations que la Table a adoptées pour ces séries. La plupart de ces dénominations n'appellent pas d'observations spéciales et reproduisent simplement le titre des subdivisions des registres du Parlement : olim, lettres et arrêts, conseil et plaidoiries, conseil, matinées, après-dînées, grands jours, parlements tenus dans différentes villes, tournelle criminelle ; mais il y a lieu à quelques explications pour celles que nous allons énumérer.

Sous le nom d'*Additions aux jugés*, Le Nain a donné un recueil des lettres d'état conservées dans les anciens registres du greffe. Un volume intitulé *Mémoires du Parlement* se compose d'extraits du conseil et plaidoiries; enfin la collection des Ordonnances a donné lieu à plusieurs séries d'extraits qui ont chacune leur désignation spéciale. La première, intitulée *Registres des Ordonnances*, donne le texte d'un certain nombre d'ordonnances transcrites *in extenso*. Pour cette subdivision, les dates données à la table sont les dates mêmes des lettres du roi, elles ne per-

mettent donc pas de se reporter facilement aux registres originaux qui sont tenus par dates d'enregistrements. La seconde, pour laquelle on trouve un nombre considérable de renvois, a pour titre *Abrégé historique des ordonnances*, et consiste en une analyse des lettres enregistrées au Parlement; les renvois à cette collection sont faits sous la forme suivante : *Abrégé historique* ou simplement : *Abrégé*. Ici les dates indiquées par la table sont celles de l'enregistrement des actes; on peut donc, à l'aide de ces mentions, les retrouver directement dans les registres originaux. La même remarque s'applique aux nombreuses lettres indiquées dans les registres du conseil et pour lesquelles la date signalée par la table est celle où ces lettres ont été consignées dans les registres du conseil et non pas celle où elles ont été rendues.

Enfin la collection Le Nain renferme un troisième recueil désigné sous le nom d'*Ordonnances anciennes* et composé de deux volumes d'extraits. Il porte ce titre qui rend bien compte de son contenu : « Ordonnances des roys de France depuis le roy Philippe I jusqu'au roy Philippe de Valois, colligées par Me Jean du Tillet..., qui se trouvent tant au Thrésor des Chartres, qu'à la Chambre des comptes et ès registres du Parlement. » C'est à ce recueil que correspondent les références de la table libellées sous cette simple rubrique : *Ordonnances*.

De ce que nous venons de dire, on peut déduire facilement la marche à suivre pour retrouver directement dans les registres du Parlement les textes indiqués par la table de Le Nain. L'opération est des plus simples, à condition de se rappeler que cette table a été dressée en vue de la collection d'extraits et que les indications de volumes et de folios se réfèrent à cette collection : on note : 1° la date inscrite en marge de l'article de la table qu'on veut rechercher ; 2° l'indication du volume auquel est fait le renvoi, sans avoir à s'occuper du folio. Si la notation employée pour désigner ce volume consiste à marquer son numéro d'ordre dans les extraits de telle ou telle série du Parlement, on n'a qu'à se reporter au registre original qui, dans cette série, contient la date donnée.

Si, au contraire, le volume est désigné par le rang qu'il

occupe dans la numérotation générale appliquée à l'ensemble de la collection, ce qui est exprimé par cette formule : *Registres du Parlement, tel tome*, il faut, avant de consulter les registres originaux, commencer par vérifier, au moyen d'un tableau de concordance, à quelle série d'extraits correspond le numéro de tome fourni par la Table.

La table méthodique que nous venons de décrire fut complétée à son tour par une autre table en quinze volumes mentionnant, par ordre alphabétique, les noms des principales matières relevées dans la collection d'extraits, avec renvoi soit aux différents tomes de la table méthodique, soit aux volumes mêmes d'extraits. Des copies de la table alphabétique se rencontrent également aux Archives nationales (U 576 à 590) et à la Bibliothèque nationale (Coll. du Parlement 427 à 446; Ms. fr. 21309 à 21323, et Nouv. acq. fr. 2309 à 2323).

Cette table est assez commode pour des recherches portant sur des points particuliers; elle peut aussi servir de moyen de contrôle après avoir consulté la table méthodique. Son maniement est le même que celui de la première.

Le Nain ne borna pas ses dépouillements à la collection des registres du Parlement, il forma également un recueil d'extraits des Mémoriaux de la Chambre des comptes et des registres des Requêtes de l'hôtel, et dans sa table figurent de nombreux renvois à ces documents ainsi qu'à quelques autres recueils de texte qui sont aujourd'hui perdus. Notre étude ne serait pas complète si nous n'ajoutions pas quelques renseignements sur ces différentes séries de textes et si nous ne donnions pas la clef des références qui s'y rapportent dans la Table générale.

Les extraits des Mémoriaux ou registres d'enregistrements de la Chambre des comptes remplissent quatorze volumes; ils sont intitulés *Registres de la Chambre des comptes*, et c'est sous cette rubrique qu'ils sont désignés dans les renvois de la Table; ils s'étendent jusque vers la fin du XVIe siècle.

A cette collection d'extraits des Mémoriaux s'ajoute une *table des Mémoriaux* consistant en une analyse très sommaire des actes qui figuraient dans la collection originale de ces registres, détruite par l'incendie de la Chambre des comptes en 1737. C'est

le pendant des deux copies de la table ancienne des Mémoriaux qui sont conservées aux Archives nationales sous les cotes PP 109-116 et 117-129. Les nombreuses références qui y renvoient dans la Table de Le Nain sont libellées sous cette forme : *Table des Comptes* ou *de la Chambre des comptes*, ou simplement *Table*.

En dehors de la reproduction des rubriques des actes qui étaient enregistrés dans les anciens Mémoriaux, Le Nain a fait figurer dans le troisième volume de sa table de la Chambre des comptes (fol. 32 à 75) l'analyse d'un certain nombre des actes qui étaient transcrits dans les douze premiers volumes d'une collection de la Chambre des comptes, dite « Registres des chartes », collection qui a disparu, elle aussi, dans l'incendie de 1737. Pour les quatre premiers Registres des chartes allant jusqu'en 1431, les analyses sont nombreuses et paraissent donner le contenu complet des volumes; à partir du cinquième leur nombre diminue brusquement et devient insignifiant pour les derniers; ainsi dans le dixième et le douzième deux actes seulement sont relevés, et pour le onzième (années 1514 à 1527) on s'est contenté de cette mention : « Ce sont toutes naturalités, légitimations et anoblissements pour des particuliers. » Quelque incomplet qu'il soit, ce relevé est intéressant, car il ne semble pas en exister d'analogue, au moins aux Archives nationales.

Le recueil d'extraits des registres des Requêtes de l'hôtel est peu considérable, il tient tout entier dans un volume d'assez petit format et renferme surtout des mentions de lettres de *committimus*.

Nous n'avons aucune donnée précise sur le contenu de différents recueils de mélanges auxquels la Table renvoie fréquemment et qui ne peuvent s'identifier avec aucun des manuscrits conservés à la Chambre des députés. L'un avait pour titre : « Le manuscrit P » et comptait deux volumes; deux autres s'appelaient « Titres datés » et « Titres sans date »; enfin, le dernier était un recueil d'édits composé d'un nombre considérable de volumes, puisque le trentième et le quarante-septième sont cités dans la Table.

Il nous reste à rendre compte d'une dernière catégorie de références qui, dans la Table, se rencontrent souvent au milieu des renvois aux registres d'extraits dont nous avons parlé jusqu'ici : ce sont des références à divers ouvrages imprimés. Elles consistent dans l'indication du titre de l'ouvrage ou du nom de l'auteur. Pour les *Ordonnances* de Fontanon, les *Preuves des libertés de l'Église gallicane*, le *Mercure françois*, il n'y a pas d'hésitation possible sur l'identification ; les renvois à du Tillet et à Choppin désignent le *Recueil des Rois de France* et les *De domanio Franciæ libri tres* de ces deux auteurs. Quant aux mentions ainsi conçues : *Offices*, ou *Offices de France*, ou encore *Additions d'offices*, ce sont des renvois aux *Trois livres des offices de France* par E. Girard et Jacques Joly (Paris, 1658, in-fol.).

Nous ne pouvons terminer cette rapide étude sans mentionner un complément important qui a été apporté plus tard aux travaux de Le Nain. Après sa mort, un continuateur anonyme poursuivit ses dépouillements dans le conseil secret du Parlement jusqu'au milieu du XVIIIe siècle. Les résultats de ce dépouillement ont été consignés dans quarante-six volumes d'extraits qu'on a intercalés dans l'ensemble de sa collection, sous les numéros 117^A à 117^TT, à la suite du dernier tome de ses extraits du conseil. Une table des matières a été dressée pour ce supplément sur le même plan que pour la grande Table de la collection primitive. La minute et la mise au net en sont conservées à la Chambre des députés.

On trouvera ci-dessous deux tableaux qui forment le complément indispensable des notions que nous venons de donner sur l'œuvre si utile de Le Nain et sur le parti qu'en peut tirer l'érudition moderne.

Le premier de ces tableaux est un répertoire des quatre-vingt-trois volumes de la Table méthodique de Le Nain. Nous y donnons le titre de chaque volume indiquant la matière générale à laquelle il est consacré, et nous ajoutons, quand il y a lieu, quelques indications sur les subdivisions de chacun de ces grands chapitres, en signalant les articles les plus importants qui y sont compris et les renseignements qu'on y peut puiser.

Le second tableau donne la concordance entre le numérotage

général des volumes de la collection d'extraits et les différentes catégories de documents auxquelles ils sont empruntés. Comme nous l'avons expliqué, cette concordance, pour les textes tirés du Parlement, fait savoir à laquelle des anciennes séries de registres de la Cour appartiennent les textes cités à la Table, lorsque le renvoi donné par cette Table ne fournit pas cette indication et qu'il mentionne simplement le numéro d'ordre du volume d'extraits dans l'ensemble de la collection. Elle permet ainsi de se reporter directement aux registres originaux du Parlement sans passer par l'intermédiaire de la collection d'extraits conservée à la Chambre des députés.

LÉON LE GRAND.

I.

Inventaire de la Table méthodique de Le Nain.

T. 1er. — Officiers du Parlement.
T. 2. — Avocats du Parlement.
T. 3. — Les Gens du Roi.
T. 4. — Avocats et Procureurs généraux.
T. 5. — Chanceliers.
T. 6. — Créations et réceptions de conseillers (par ordre chronologique).
T. 7. — Généralités sur les conseillers (Titres, fonctions, etc.; conseillers de la Grand Chambre, conseillers des Enquêtes).
T. 8. — Greffiers et clercs des greffes du Parlement.
T. 9. — Huissiers du Parlement.
T. 10. — Maitres des Requêtes (Relations avec le Parlement, fonctions, rangs, etc. Réceptions de maitres des Requêtes jusqu'en 1669).
T. 11. — Premiers présidents du Parlement (Réceptions de 1326 à 1658).
T. 12. — Présidents en la Cour [Présidents à mortier]. (Élections et réceptions; noms de ceux dont on ne voit les réceptions).
T. 13. — Présidents ès enquêtes (Leurs élections et réceptions et leurs noms).
T. 14. — Procureurs, notaires et secrétaires de la Cour.
T. 15. — Requêtes du palais et officiers qui y servent.
T. 16. — Établissement du Parlement (Nombre de ses officiers, leur création et suppression. Chambres du Conseil, de l'Édit, de la Tournelle et des Vacations. Juridiction du Parlement. Forme extraordinaire d'y délibérer. Ressort. Translations).
T. 17. — Autorité du Parlement.
T. 18. — Actions du Parlement (Avis, buvettes, conférences, dons par lui faits, mercuriales, quinzaines, registres, etc.).
T. 19. — Assemblées de toutes les Chambres du Parlement ou aucunes d'icelles.
T. 20. — Cérémonies ou le Parlement a assisté (Entrées, processions, *Te Deum*, obsèques, sacres et couronnements, etc.).
T. 21. — Députations du Parlement.
T. 22. — Quelles personnes ont entrée au Parlement.
T. 23. — Grades des officiers du Parlement.
T. 24. — Ouvertures, fins et continuations du Parlement.
T. 25. — Remontrances faites au Roi.
T. 26. — Translations du Parlement.

T. 27. — PARLEMENTS AUTRES QUE CELUI DE PARIS.
T. 28. — INSTRUCTION DES PROCÈS (Appellations, appointements, articles, comparutions, complaintes, etc., par ordre alphabétique des différents actes de la procédure).
T. 29. — AUDIENCES (Généralités sur la matière, épices, récusations).
T. 30. — ARRÊTS (Prononciation, exécution, etc.).
T. 31. — PROCÈS CIVILS ENTRE LES ROIS, PRINCES ET GRANDS SEIGNEURS ET ENTRE DES PARTICULIERS, LORSQUE CES PROCÈS ÉTAIENT DE CONSÉQUENCE.
T. 32. — DISTRIBUTION DES PROCÈS.
T. 33. — PROCÈS CRIMINELS.
T. 34. — CHOSES GÉNÉRALES CONCERNANT LES ECCLÉSIASTIQUES (Privilèges, coupes de bois, ventes des biens, juridiction, agents et assemblées du clergé).
T. 35. — CHANOINES (Ordre alphabétique des noms des chapitres).
T. 36. — ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES (Choses générales. Extraits relatifs aux différents archevêques par ordre alphabétique de sièges : *Paris* y est compris).
T. 37. — ÉVÊQUES (Ordre alphabétique).
T. 38. — ECCLÉSIASTIQUES (Archidiacres, aumôniers, chevaliers de Malte, curés, légats et vice-légats [*Voir aussi pour ceux-ci le tome 39*], officiaux, prêtres, promoteurs et séminaires).
T. 39. — PAPES, CARDINAUX, LÉGATS, NONCES ET INQUISITEURS.
T. 40. — ÉLECTIONS AUX BÉNÉFICES.
T. 41. — RELIGIEUX (Choses générales et affaires particulières à certains ordres ou à certaines abbayes et certains couvents, par ordre alphabétique. Lettres A-F, *Abbecourt-Ferrières*).
T. 42. — RELIGIEUX (Suite des affaires particulières. Lettres F-R, *Feniers — Royaumont*).
T. 43. — RELIGIEUX (Suite des affaires particulières. Lettres S-X, *Saint-Acheul — Xaintes*).
T. 44. — RELIGIEUSES, en général et en particulier (Ordre alphabétique des ordres ou des couvents).
T. 45. — RÉFORMATION DES MONASTÈRES.
T. 46. — EXCOMMUNICATIONS, INTERDITS ET CENSURES.
T. 47. — MATIÈRES ECCLÉSIASTIQUES rangées par ordre alphabétique (Lettres A-G, *Aliénations de biens d'église — Grâces expectatives*).
T. 48. — MATIÈRES ECCLÉSIASTIQUES (Suite de l'ordre alphabétique. Lettres H-V, *Hôpitaux* [article très développé] — *Vicariats*).
T. 49. — CHAMBRE DES COMPTES.
T. 50. — LE CHATELET ET SES OFFICIERS.
T. 51. — COMMISSAIRES DONNÉS PAR LE ROI OU LE PARLEMENT sur différentes matières.

T. 52. — COUR DES AIDES (Cour des aides de Paris : officiers, juridiction et choses générales. Cours des aides de province. Élus et officiers des élections. Tailles et officiers d'icelles. Gabelle du sel et officiers d'icelle).

T. 53. — DOMAINE DU ROI ACQUIS OU ALIÉNÉ. Maximes sur ce, etc. (Ordre chronologique, première partie jusqu'en 1482).

T. 54. — DOMAINE DU ROI ACQUIS OU ALIÉNÉ (Ordre chronologique, deuxième partie, 1482-1559).

T. 55. — DOMAINE DU ROI ACQUIS OU ALIÉNÉ (Fin de l'ordre chronologique, troisième partie, 1559-1667).

T. 56. — DOMAINES DU ROI (Dons, aliénations et acquisitions de places, maisons, forges, changes, boutiques, tant du Palais que autres. — Fermes, traites, imposition foraine et leurs officiers. — Officiers du domaine en général).

T. 57. — EAUX ET FORÊTS (Création et réception d'officiers, leurs fonctions et juridiction. Dons ou confirmations de chauffages, usages et pâturages. Ventes de bois extraordinaires, réformations de forêts, dons de bois à des religieux, communautés ou particuliers).

T. 58. — GRANDS SEIGNEURS (Ordre alphabétique. Lettres A-D, *Albanie* (duc d') — *Daumont*).

T. 59. — GRANDS SEIGNEURS (Fin de l'ordre alphabétique. Lettres D-V. *Dauphin d'Auvergne* — *Vipart*).

T. 60. — HÉRÉTIQUES (Ordre chronologique).

T. 61. — HISTOIRE EN GÉNÉRAL.

T. 62. — LETTRES PATENTES (Choses générales, formes de l'enregistrement des lettres, refus d'enregistrer).

T. 63. — LETTRES PATENTES EN PARTICULIER : I. LETTRES DE PERMISSION (Ordre alphabétique de matières. Parmi les articles intéressants, offrant une certaine étendue, on peut citer ceux qui concernent les *armes et armoiries*, *bacs*, *carrosses*, *coches*, *foires et marchés* (foires de Champagne, foire Saint-Germain, du Lendit, etc.), *mines*, *moulins*, *tapisseries*, *verreries*, mais les *permissions à des ecclésiastiques*, *villes ou communautés*, *de vendre leurs bois*, et les *permissions à des religieux ou à des religieuses de s'établir dans certaines villes*, forment les deux groupes dont le développement est de beaucoup le plus important).

T. 64. — LETTRES PATENTES EN PARTICULIER : II. LETTRES DE DIVERSES ESPÈCES par ordre alphabétique : lettres d'abolition, absolution, accords, ajournements, etc. Lettres A-E (articles les plus développés : *amortissement*, *anoblissement*, *cessation de poursuites criminelles*, *committimus*, *dispenses d'âge* et autres, *émancipation*).

T. 65. — IDEM. Lettres E-G (A noter surtout : *érections de terres en baronnies ou châtellenies, comtés, duchés, marquisats, pairies, lettres d'état, évocation, exécution*).

T. 66. — IDEM. Lettres G-V (A noter surtout : *légitimation, maîtrises de métiers, naturalités, aubaines et bâtardises, pardon, rémissions, tutelles*).

T. 67. — LETTRES ÉCRITES PAR LE ROI AU PARLEMENT, aux avocats, procureurs et autres officiers.

T. 68. — LETTRES ÉCRITES PAR LE PARLEMENT.

T. 69. — LETTRES ÉCRITES AU PARLEMENT PAR D'AUTRES QUE PAR LES ROIS DE FRANCE.

T. 70. — LETTRES DIVERSES.

T. 71. — RÉCEPTIONS D'OFFICIERS (Choses générales : suspensions, destitutions, survivances, résignations, etc.).

T. 72. — RÉCEPTIONS D'OFFICIERS DIVERS (Baillis, sénéchaux, gouverneurs de ville, par ordre alphabétique de villes dans ces diverses catégories).

T. 73. — BAILLIS ET SÉNÉCHAUX (Établissement, créations et suppressions, fonctions, gages).

T. 74. — OFFICIERS DES BAILLIAGES ET SÉNÉCHAUSSÉES (Avocats enquêteurs, greffiers, procureurs du roi).

T. 75. — PARIS (Ordre alphabétique des matières se rapportant à cette ville : lettres A-H. Les articles les plus importants concernent les *assemblées de la ville, les permissions de bâtir, les bourgeois, les faubourgs, les fortifications, le guet, les halles* et surtout l'*hôtel de ville*, à la suite duquel on a rangé tout ce qui se rapporte à l'organisation municipale).

T. 76. — PARIS (Suite de l'ordre alphabétique : lettres M-V. Les deux premiers tiers du volume sont occupés par l'article *Métiers*, considérés soit en général, soit en particulier [ordre alphabétique des différents métiers]. On peut noter ensuite ce qui concerne les *maisons*, la *vente du poisson*, les *portes*. Enfin, le volume se termine par un chapitre de mélanges sur Paris intitulé : « Paris, choses générales, sans liaison »). Cf. pour les *ponts*, le deuxième volume de la POLICE (tome 76).

T. 77. — POLICE. Choses générales et matières particulières par ordre alphabétique : lettres A-B (Les articles les plus détaillés concernent les *armes à feu*, les *bianques ou « blanques »*, les *blés*, le *bois*, les *bouchers*, les *boues*, les *boulangers*).

T. 78. — POLICE. Suite de l'ordre alphabétique des matières particulières : lettres C-V (Les articles les plus importants sont ceux des *comédiens* avec de nombreux textes sur les confrères de la Passion, des *enfants trouvés*, des *habillements*, des

hôtelleries, des *impressions*, où sont relevées de très nombreuses autorisations ou interdictions de livres, des *pauvres*, donnant de nombreux textes sur la réglementation de la mendicité, des *ponts*, des *prédicateurs*).

T. 79. — RANG DE CEUX QUI ONT ENTRÉE AU PARLEMENT.

T. 80. — ROIS DE FRANCE (Choses générales. Leurs maladies, assassinats, morts et enterrements. Rois étrangers, reines, enfants de France).

T. 81. — VILLES. Choses générales et textes particuliers aux principales villes par ordre alphabétique : lettres A-L.

T. 82. — VILLES. Suite de l'ordre alphabétique : lettres M-X.

T. 83. — UNIVERSITÉS, tant de Paris que du royaume (Ordre alphabétique).

II.

Tableau de concordance indiquant à quelle série de documents correspondent les différents volumes de la collection d'extraits de Le Nain.

Le numérotage général de la collection, auquel renvoient souvent les références de la table, a été inscrit, à une époque ancienne, sur un des premiers feuillets de chaque tome ; il est reproduit sur de petites étiquettes rondes qui se voient aujourd'hui au dos des volumes.

I. — VOLUMES D'EXTRAITS DITS « REGISTRES DU PARLEMENT »

NUMÉROTAGE PRIMITIF de la collection	INDICATION DE LA SÉRIE à laquelle sont empruntés les extraits	NUMÉROS du catalogue des manuscrits de la Chambre des députés (1907)
		Numéros
T. 1 et 2	Registres *Olim*.	(473-474)
T. 3-13	Lettres, arrêts et jugés (jusqu'en 1417).	(475-485)
T. 14	« Additions aux jugés » (Lettres d'état).	(486)
T. 15-17	Conseil et plaidoiries (1364-1395).	(487-489)
T. 18	« Mémoires du Parlement » (autres extraits du Conseil et Plaidoiries).	(490)
T. 19-117	Conseil et Conseil secret jusqu'en 1672 (68 tomes en 98 volumes).	(491-589)
T. 117A-117TT	Conseil secret jusqu'en 1751 (Addition de 46 volumes faite à la collection primitive).	(590-635)

NUMÉROTAGE PRIMITIF de la collection	INDICATION DE LA SÉRIE à laquelle sont empruntés les extraits	NUMÉROS du catalogue des manuscrits de la Chambre des députés (1907)
		Numéros
T. **118-122c** **123** (*deficit*)	Additions au Conseil et Conseil en double.	(636-642)
T. **124-163** **164** (*deficit*)	Plaidoiries (matinées), jusqu'en 1597.	(643-682)
T. **165-176**	Après-dinées, jusqu'en 1571.	(683-694)
T. **177-178**	Grands jours.	(695-696)
T. **179-180**	Parlement de Poitiers (1418-1436).	(697-698)
T. **181**	Parlement de Châlons (1589-1594).	(699)
T. **182-183**	Parlement de Tours (1589-1594).	(700-701)
T. **184**	Parlement de Tours et Châlons.	(702)
T. **185**	Parlement de Tours et Châlons.	(703)
T. **186**	Parlement de Pontoise.	(704)
T. **187**	Tournelle criminelle, tome I (déficit ancien).	(972)
T. **188-192**	Tournelle criminelle, tomes II-VI.	(973-977)
T. **193-206** (vol. 194-197, 199, 201-203 en déficit)	Extraits divers du Conseil.	(719 et 710-718)
T. **207-218** **219** (*deficit*)	Registres des ordonnances.	(354-365)
T. **220-234**	Abrégé historique des ordonnances (Analyses disposées dans l'ordre des volumes d'ordonnances du Parlement). *C'est à cette collection que se réfère la Table quand elle renvoie à « Abrégé historique » ou simplement à « Abrégé ».*	(366-380)
T. **235-236**	Ordonnances anciennes. *Collection à laquelle renvoient les mentions « Ordonnances » de la Table.*	(381-382)
T. **237-238**	Sommaire des Ordonnances.	(383-384)
T. **239-240**	Pairies.	(328-329)
T. **241**	(Volume non identifié.)	
T. **242-250**	Procès criminels.	(1110-1118)
T. **251**	Procès de Jeanne d'Arc (registre original).	(1119)
	Procès de Cinq-Mars.	(1126)

NUMÉROTAGE PRIMITIF de la collection	INDICATION DE LA SÉRIE à laquelle sont empruntés les extraits	NUMÉROS du catalogue des manuscrits de la Chambre des députés (1907)
		Numéros
T. 255-258	Copies de lettres au Parlement.	(968-971)
T. 259-272	Ces volumes ne paraissent pas faire partie de la collection des manuscrits de la Chambre des députés. D'après les renvois que la Table fait à ces volumes, ils devaient contenir des copies de lettres écrites par le Parlement et par diverses personnes et de lettres adressées au Chancelier ou écrites par lui.	
T. 273	Pièces relatives au Chancelier.	(1088)

II. — Extraits empruntés a des fonds d'archives autres que celui du parlement

Les différents volumes décrits ici n'ont pas été compris dans le numérotage général de la collection, mais la Table y renvoie.	Collection de la Chambre des comptes (Extraits des Mémoriaux), vol. I à XIV. Table des Mémoriaux. *C'est à cette série que renvoient les références de la Table ainsi conçues : « Table des Comptes » ou simplement « Table ». Cette table chronologique des Mémoriaux étant analogue à celle qui existe en deux exemplaires aux Archives nationales* (PP 109-116 et 117-129), *les renvois qui y sont faits par la Table générale de Le Nain peuvent être utilisés pour ces exemplaires des Archives, en se référant aux dates des actes.*	(1015-1028)
	Extrait des registres de Requêtes de l'Hôtel, des lettres patentes et commissions. *Plusieurs recueils de pièces auxquels renvoie la table de Le Nain semblent aujourd'hui perdus, ce sont :* Le manuscrit P (tomes I et II). Titres datés. Titres sans date. Recueil d'Édits (comptant au moins 47 volumes).	(1013)

III.

Ouvrages imprimés auxquels renvoie la table de Le Nain.

Ordonnances de Fontanon. — *Preuves des libertés de l'Église gallicane.* — *Trois livres des offices de France*, par E. Girard et Jacques Joly (Paris, 1658, in-fol.). Les envois à cet ouvrage sont faits sous la forme suivante : « *Offices de France* », « *Offices* » ou « *Additions d'offices* ». — Du Tillet, *Recueil des rois de France.* — Chopin, *De Domanio Franciæ libri tres.* — *Mercure françois.*

LES

BIBLIOTHÈQUES POPULAIRES

DE LA HONGRIE

M. Maurice Pellisson, dans son étude si consciencieuse sur les *Bibliothèques populaires à l'étranger et en France*, donne un rapport en général juste et bien informé sur les institutions semblables des différentes nations. Contrairement à l'usage à peu près constant, la Hongrie, cette enfant délaissée par l'opinion publique européenne, y trouve également sa place. Toutefois elle nous y apparaît sous une couleur presque entièrement fausse. A entendre M. Pellisson, quant aux bibliothèques populaires, « en Hongrie tout reste à faire, ou peu s'en faut ». Il excepte « les pays saxons de Transylvanie », où, dès 1890, l'on comptait 157 bibliothèques populaires comprenant 33991 volumes. Il parle encore des sociétés d'éducation (*Kulturvereine*) hongroises et de leur programme, mais, faute d'informations plus abondantes, il ne donne nul détail de leur activité. Or, ce sont justement ces sociétés-là qui se sont signalées en établissant un nombre considérable de bibliothèques populaires. Il ne sera donc pas superflu de jeter un coup d'œil rapide sur leur activité et de mettre les lecteurs du *Bibliographe moderne* vraiment au courant de leur succès.

En Hongrie, il y a toute une foule de sociétés d'éducation qui ont pour but de répandre les bienfaits de la civilisation nationale soit en créant des écoles enfantines (d'après la méthode de Frœbel) et des écoles primaires, soit en formant de petites bibliothèques récréatives et instructives. Parmi ces sociétés, il

en est qui étendent leur activité sur plusieurs comitats et d'autres qui se bornent à un seul comitat, ou même à une ville unique. Les premières sont naturellement les plus importantes et elles disposent pour la plupart d'un budget assez considérable : ce sont la Société d'éducation hongroise de Transylvanie, connue en Hongrie sous le chiffre E M K E; la Société d'éducation transdanubienne, dont le chiffre est D K E; la Société d'éducation de la Hongrie du nord, avec le chiffre F M K E, et celle de la Hongrie du sud, la D M K E.

Sur l'initiative de l'ancien premier ministre, M. Coloman de Széll, président de la société D K E, les sociétés scientifiques, littéraires et d'éducation ont formé, en 1893, le « Comité national des musées et des bibliothèques », afin de faire avancer l'un de leurs projets communs : l'érection de nouveaux musées et de nouvelles bibliothèques, ainsi que le développement de ce qui existe déjà. Ce comité, transformé depuis en « Union nationale des musées et des bibliothèques », est une association purement sociale et sert d'intermédiaire entre le grand public et les deux organismes ministériels qui sont chargés des affaires concernant les musées et les bibliothèques publics de la Hongrie : le « Conseil national » et l' « Inspection supérieure » des musées et des bibliothèques. L'Union, composée des délégués de toutes les institutions et sociétés civilisatrices, tient annuellement une assemblée générale publique dans la capitale, ou bien dans quelque grande ville de province. C'est là qu'on débat sur ce qui est fait et ce qui reste à faire dans le domaine des musées et des bibliothèques. Les décisions prises à l'assemblée de l'Union sont transmises aux deux organismes exécuteurs ci-dessus nommés : au Conseil national et à l'Inspection supérieure des musées et des bibliothèques. C'est le Conseil national qui s'occupe des bibliothèques populaires, tandis que l'inspection supérieure a pour but principal l'organisation et le développement des musées de province et des bibliothèques scientifiques.

Le président du Conseil national est élu par l'assemblée générale de l'Union des musées et des bibliothèques pour la durée de cinq ans; il est en même temps président de l'Union. Les

membres du Conseil sont d'abord l'inspecteur supérieur, son substitut, et les inspecteurs des musées et des bibliothèques, ensuite les directeurs des grandes collections nationales et les délégués des ministères, enfin quelques membres élus par l'Union. L'élection de ces derniers, ainsi que celle du président, est soumise à l'approbation du ministre de l'instruction publique et des cultes, tandis que l'inspecteur supérieur, son substitut et les inspecteurs, sont nommés pour une période de cinq ans par S. M. le roi. Ces trois institutions, si étroitement liées, auront, dès l'année courante, un secrétaire perpétuel commun, nommé également par le roi.

Le Conseil national, tout comme l'Inspection supérieure, dispose de ressources assez notables quoique bien insuffisantes, mais qui s'augmentent presque annuellement. Dans la première année de leur activité, en 1896, la somme totale votée pour ces deux institutions s'élevait à 15600 couronnes, tandis qu'en 1906 elles disposaient d'un total de 386000 couronnes. De cette somme le Conseil national avait 108000 couronnes à sa disposition, le reste étant réservé à l'Inspection supérieure.

Cette différence des budgets de 1896 et de 1906 laisse deviner combien l'activité du Conseil devait être bornée dans les premières années de son existence. M. Coloman de Széll, le fondateur et le premier président du Conseil, ne connaissait que trop bien les devoirs multiples de cet organe nouveau, et, s'il n'en réalisait que peu de chose, la cause en est entièrement dans l'insuffisance de la première dotation, insuffisance assez naturelle du reste, vu que le Parlement se trouvait en face d'une institution nouvelle dont il ne connaissait encore ni la force, ni la valeur civilisatrices.

Alors, le Conseil devait donc se contenter de subventionner modestement ces principales sociétés d'éducation qui créaient de leur propre fonds quelques bibliothèques populaires. Ses moyens restreints lui rendaient impossible la fondation de bibliothèques nouvelles.

Les circonstances politiques ne permirent point à M. Széll d'assister longtemps à sa propre œuvre qui se débattait dans les difficultés du début : appelé à la tête du cabinet, il dut se

retirer de l'administration du Conseil et de l'Union. Il fut remplacé par M. Albert de Berzeviczy, ancien secrétaire d'État et ministre futur de l'instruction publique et des cultes. Appelé en 1903 à la tête de ce ministère, M. de Berzeviczy devait céder le fauteuil présidentiel, qu'il occupa pendant deux ans et demi avec autant de zèle que de savoir. C'est grâce à lui que le Conseil national, ne se bornant plus à subventionner des sociétés d'éducation, commença lui-même à fonder des bibliothèques populaires, d'une valeur de 1000 et de 2000 couronnes. Dans ce but, il fit dresser, en 1902, une liste des ouvrages recommandés aux bibliothèques populaires, et c'est en prenant cette liste comme base que l'on constitua les bibliothèques typiques du Conseil. Chacune de ces bibliothèques fut munie d'un catalogue imprimé et d'une armoire en chêne massif. L'armoire est ornée des armes du pays et de l'inscription suivante : « Don du Conseil national des musées et des bibliothèques ». Les volumes sont cartonnés en toile pleine, avec leurs titres et les armes du pays imprimés en noir.

Naturellement, les liens qui ont attaché le Conseil à son chef ne furent point rompus par l'élévation de ce dernier à un poste supérieur; tout au contraire, M. de Berzeviczy, en sa qualité de ministre, s'est toujours souvenu avec plaisir de cette institution et l'a puissamment protégée dans sa mission civilisatrice. L'Union honora cet attachement en lui donnant une place parmi les membres du Conseil après la chute du cabinet du comte de Tisza.

La confiance unanime de l'Union fit du précurseur de Berzeviczy au fauteuil ministériel, M. Jules Wlassics, son successeur à la tête du Conseil national des musées et des bibliothèques. On ne pourrait s'imaginer un choix plus heureux. M. Jules Wlassics, qui connaissait et protégeait le Conseil national depuis sa fondation, se signala, pendant sa longue carrière publique, comme un homme politique à vues larges, capable d'activité et de projets nouveaux. L'Union espérait donc, avec raison, qu'avec un tel homme à sa tête, le Conseil national ferait des progrès encore plus rapides sur le chemin difficile qu'avaient tracé ses premiers fondateurs. En effet, les quatre

années écoulées depuis l'avènement de M. Wlassics montrent un développement perpétuel de la pensée fondamentale du Conseil, qui est de pourvoir aux besoins intellectuels des couches sociales les plus larges. C'est lui qui a introduit, sinon en Hongrie, au moins dans l'activité du Conseil, les bibliothèques ambulantes, d'une valeur de 500 couronnes chacune, envoyées dans les tout petits villages et dans les fermes. Pendant la seule année 1904, on établit 40 bibliothèques ambulantes; leur nombre s'est élevé depuis à 74. Toutes ces bibliothèques-là ne sont point composées sur le même type. Ayant pour objet d'être échangées tous les trois ou quatre ans, on en fit faire cinq séries différentes, qui se complètent naturellement. De cette manière, les habitants disposent d'une bibliothèque assez volumineuse, dont le contenu se renouvelle sans cesse.

Une autre innovation heureuse de la direction Wlassics fut la création des bibliothèques militaires, destinées à l'usage des hommes de troupe. Le Conseil national, vu ses forces limitées, ne put créer l'année passée que trois bibliothèques militaires, il est vrai, mais c'est sur son intervention que le ministère de l'armée territoriale (*Landwehr*) s'est décidé à fonder 87 bibliothèques militaires qui commenceront à fonctionner dès l'année courante.

Enfin, c'est M. Wlassics qui vient d'étendre l'activité du Conseil national des musées et des bibliothèques aux Magyars dispersés à l'étranger. L'émigration toujours croissante du peuple hongrois dans l'Amérique du nord rend nécessaire qu'on s'occupe de ses besoins intellectuels. Le Conseil avait donc muni d'abord les quatre vaisseaux d'émigrés, partant de Fiume, de petites bibliothèques ambulantes, ensuite il avait mis à la disposition des Églises réformées hongroises de New-York et de Perth-Amboy deux bibliothèques, accessibles à tout Hongrois de leur district, sans distinction de confession.

Le Conseil national employait l'année passée 56531 couronnes à l'acquisition et à la distribution des bibliothèques populaires et ambulantes; 6600 couronnes pour compléter 86 bibliothèques d'économie rurale, établies en grand nombre (il y en a près de

1000) par le ministère de l'agriculture; ensuite il distribuait 38000 couronnes aux Sociétés d'éducation et de lecture dispersées dans tout le pays, tant pour compléter leurs bibliothèques déjà existantes que pour créer de nouvelles bibliothèques populaires. La dotation minima avait été de 200 couronnes, tandis que le maximum ne dépassait point 5000 couronnes. Les quatre sociétés d'éducation les plus grandes : la D K E, D M K E, E M K E et la F M K E, seules, avaient atteint à ce maximum ; les autres sociétés de moindre importance n'avaient reçu, en général, que quelques centaines de francs.

Toutes ces sociétés sont obligées de soumettre à l'approbation du Conseil un projet sur l'emploi de leur dotation, et, à la fin de l'année, elles doivent présenter leurs comptes documentés. Si quelque société néglige, à plusieurs reprises, l'un ou l'autre de ces devoirs, elle est privée à l'avenir de sa subvention. Nous constatons avec plaisir que le Conseil n'a eu recours jusqu'ici que bien rarement à cette mesure extrême.

Les subventions ainsi distribuées ne peuvent être employées qu'à l'acquisition de nouveaux livres, choisis sur une liste dressée par le Conseil national, à la reliure de ces livres et à l'achat des meubles-bibliothèques. Ni la gratification des bibliothécaires, ni le loyer des locaux ne peuvent être remboursés sur la dotation d'État. Ces dépenses sont à la charge des revenus privés de chaque société. Dans la majeure partie des bibliothèques créées par ces sociétés, tout comme dans celles qui ont été fondées par le Comité national, des dépenses de cette nature sont hors de question. Pour la plupart, les bibliothèques populaires hongroises sont placées dans une salle de l'école ou de quelque autre bâtiment public, et il est bien rare que les bibliothèques populaires aient des installations particulières. En général, les sociétés de lecture établies dans la capitale et les principales villes de province seules ont à pourvoir à ces besoins. Naturellement, le grand nombre de leurs membres, qui versent annuellement 2 à 6 couronnes dans la caisse de la Société, leur assure un revenu assez large pour compenser les sommes nécessaires au bon fonctionnement.

Quant aux bibliothécaires, la grande majorité appartient à la

classe des instituteurs, qui accomplissent gratuitement le maniement des collections ; à côté d'eux, nous rencontrons parmi les bibliothécaires, quoique sporadiquement, des hommes de lettres, des médecins, des professeurs de collège, des employés municipaux, des commerçants et même des ouvriers. Aux plus zélés de ces bibliothécaires, le Conseil national distribue des prix de 50 à 100 couronnes, dont la somme totale monte à 3000 couronnes.

Le nombre des volumes appartenant à ces bibliothèques populaires est très variable. Les bibliothèques typiques du Conseil national renferment de 180 à 700 volumes, selon leur prix, qui varie — comme nous l'avons déjà dit — de 500 à 2000 couronnes. La majeure partie des volumes est consacrée aux belles-lettres, tandis que quelques volumes renferment des publications populaires sur les sciences, surtout l'économie rurale et l'histoire nationale. Tous les ouvrages sont en langue hongroise et ils renferment des travaux originaux ou des adaptations et des traductions des meilleurs auteurs étrangers. Leur choix est fait en vue des forces et des besoins intellectuels du peuple, dans un sens très largement patriotique, et avec un soin évident d'éviter toute tendance confessionnelle.

La bibliothèque populaire la plus volumineuse appartient à la Société de lecture de Budapest (IIe arrondissement) : 3627 œuvres en 6855 volumes. C'est également une bibliothèque de la capitale qui a fourni le maximum à la statistique du prêt; la collection de la Société de bienfaisance du VIIIe arrondissement a prêté à 54213 personnes, l'année passée, 57060 volumes. Parmi les bibliothèques de province, les trois collections de Temesvar ont réalisé des prêts respectifs de 5825, de 7748 et de 43340 volumes; celle de Györ un prêt de 12756 volumes; celle de la Société Kazinczy, à Kassa, un prêt de 9737 volumes; celle de Mezötur un prêt de 15000 volumes; celle de la Société F M K E, à Nyitra, un prêt de 6059 volumes; celle du cercle Toldy, à Pozsony, un prêt de 6000 volumes, et celle de la petite ville de Torda un prêt de 6652 volumes. La bibliothèque la moins fréquentée était celle du village Zágon, en Transylvanie, où dix personnes avaient emprunté en tout 32 volumes.

Les prêts sont faits, dans chaque bibliothèque populaire, gratuitement à toute personne domiciliée dans la localité.

Actuellement, le Conseil national des musées et des bibliothèques compte 412 bibliothèques populaires et ambulantes, dispersées dans tout le pays, sous sa protection.

De ces bibliothèques, 187 sont les propres créations du Conseil, les autres, 225 collections, appartiennent aux différentes Sociétés d'éducation et de lecture. Comme ces sociétés n'envoient au Conseil national que la liste des bibliothèques qu'elles viennent de dresser ou de compléter de leur subvention, le nombre des bibliothèques dénombré par le Conseil national est loin d'être complet. Par exemple, la Société d'éducation hongroise de Transylvanie, dite E M K E, avait créé à elle seule, pendant les vingt-trois années de son activité, 367 bibliothèques. De ce nombre assez imposant, nous ne trouvons qu'une humble fraction dans la liste du Conseil : en tout, 55. La « Minerve hongroise » (Magyar Minerva), guide des musées et des bibliothèques du pays, publiée par le Conseil national et l'Inspection supérieure, mentionne dans sa troisième (et dernière) année (parue en 1904) 497 bibliothèques populaires, dont 138 relevaient alors de l'administration du Conseil. De même que les collections protégées par le Conseil se sont considérablement accrues depuis ce temps, il est à supposer que les bibliothèques populaires fonctionnant en dehors du Conseil se sont également multipliées. Leur nombre a dû s'élever de 350 au moins à 600, et ainsi nous pouvons dire qu'il existe en Hongrie 1000 bibliothèques populaires d'un caractère encyclopédique. Si nous joignons à ce nombre les mille petites bibliothèques d'économie rurale dressées par le ministère de l'agriculture, et les mille et une bibliothèques dites scientifiques, accessibles également au grand public, nous pouvons dire que la Hongrie dispose de près de trois mille bibliothèques publiques, tant scientifiques que populaires. Nous voyons donc que si, en Hongrie, il reste encore beaucoup à faire sous ce rapport, il est vraiment fâcheux d'entendre dire qu'il reste tout à faire. Eu égard au développement rapide des bibliothèques populaires dans ces dernières années, nous ne serons peut-être pas trop

optimiste en supposant que ces institutions, se multipliant encore davantage à l'avenir, atteindront dans quelque temps une organisation égale à celle des bibliothèques populaires de la plupart des nations européennes.

Dans mon compte rendu, je n'ai fait que mentionner l'Inspection supérieure des musées et des bibliothèques. Son activité, se bornant aux collections scientifiques de la province, sort naturellement du cadre de cet article. L'inspecteur supérieur, Mgr Guillaume Fraknói, évêque titulaire d'Arbe et ancien secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences hongroises, ainsi que son substitut, M. Emmeric de Szalay, directeur du Musée national hongrois, dirigent depuis une dizaine d'années cette inspection dont la force vitale s'augmente de jour en jour. Leur activité prospère, qui s'étend actuellement sur 81 musées et bibliothèques, fournira la matière d'un second article sur les collections scientifiques.

Dr Paul Gulyas.

ASSOCIATION AMICALE PROFESSIONNELLE

DES

ARCHIVISTES FRANÇAIS

QUATRIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

(23 mai 1907)

PRÉSIDENCE DE M. PRUDHOMME

Archiviste de l'Isère

L'assemblée annuelle de l'Association des Archivistes français a eu lieu le 23 mai 1907, à l'École des Chartes, sous la présidence de M. Prudhomme, président.

Étaient présents : MM. Barroux, Besnier, Bruel, Courteault, Demaison, Déprez, Durand, Duvernoy, Gandilhon, Gauthier, de Grandmaison, Le Grand, Lelong, Lesort, Marichal, Mazerolle, Mirot, Prinet, Prudhomme, Roserot, Roussel, Samaran, Sœhnée, Soyer, Stein, Villepelet.

S'étaient excusés : MM. d'Arbois de Jubainville, Autorde, Balencie, Barbaud, Barrey, Berthelé, Bondurand, Busquet, Caron, Chevreux, Claudon, Coüard, Daumet, Esquer, Estienne, Fourastié, Fournier, Gabory, Guérin, Laurain, Lex, Meschinet de Richemond, Mireur, Moris, Pasquier, Patry, Pérouse, Portal, Raimbaud, Raynaud, Souchon.

La séance est ouverte à quatre heures et demie.

L'ordre du jour de la dernière assemblée ayant été imprimé et porté à la connaissance de tous les membres de l'Association, il n'en est pas, vu sa longueur, donné lecture, et il est adopté à mains levées.

M. le Président prononce l'allocution suivante :

Messieurs et chers collègues,

L'an dernier, au moment où s'ouvrait notre séance annuelle, de graves inquiétudes assombrissaient tous les esprits. Une commission en laquelle vous aviez mis toutes vos espérances avait élaboré un projet de statut des archives, dont le premier article avait profondément attristé tous les amis de l'École des Chartes.

Notre vieille école, d'où sont sorties depuis près d'un siècle les générations d'archivistes, dont le patient labeur, mal secondé et encore plus mal rétribué par des administrations indifférentes ou hostiles, a tiré du chaos et mis en valeur nos archives françaises, à l'heure où la partie la plus ingrate de son œuvre était accomplie, se voyait disputer l'honneur d'en poursuivre l'achèvement. On marchandait à ses élèves la maigre récompense offerte par la loi à leurs trois années d'études spéciales couronnées par huit examens.

Contre cette injustice et cette ingratitude, vous avez, dans un vœu très explicite et très net, élevé votre légitime protestation.

D'autre part, au grief qui vous avait été fait, soit au sein de la commission, soit dans la presse, de vous renfermer trop exclusivement dans l'étude du moyen âge, vous avez répondu par un exposé des travaux accomplis depuis trente ans par les archivistes issus de l'École des Chartes dans le domaine de l'histoire de la Révolution française.

La Société de l'École des Chartes s'est associée à cette double manifestation. A l'unanimité, elle a adopté le vœu formulé par notre association et, pour rendre plus probante encore la démonstration que vous aviez voulu faire, elle a décidé de reprendre, en l'étendant au XVIIe et au XVIIIe siècle, l'état des travaux de classement et d'histoire entrepris par les archivistes paléographes, pendant la seconde moitié du XIXe siècle.

Ces divers documents, où s'affirme l'unanimité des sentiments qui animent tous les anciens élèves de notre chère école, ont été communiqués aux membres de la commission extraparlementaire chargée de la réorganisation des archives. M. le ministre de l'instruction publique en a été saisi directement par des interventions autorisées, dont toutes n'émanaient pas de chartistes. A celles-là, et particulièrement à l'une d'elles dont la légitime influence pesa d'un grand poids dans la balance, j'adresse en votre nom un hommage reconnaissant.

Grâce à ces efforts, l'orage qui menaçait l'École des Chartes semble

momentanément apaisé. Cela ne veut pas dire que nous devions nous endormir dans une imprudente sécurité ; d'autant que si l'un des articles du projet de la sous-commission des archives ne peut être accepté, il serait déplorable que, par voie de conséquence, toutes les réformes projetées en vue d'améliorer le sort des archivistes et de régulariser leur service fussent définitivement abandonnées, ou, ce qui reviendrait au même, renvoyées à une date indéterminée.

Il serait inique de vous faire payer à ce prix la rançon de l'École des Chartes.

Pour dissiper cette équivoque, vous apprécierez s'il ne conviendrait pas de confirmer encore une fois aujourd'hui les vœux émis dans vos réunions précédentes, en exprimant l'espoir qu'il leur soit donné promptement une consécration législative.

Mais pour que nos vœux aient toute l'autorité nécessaire, il importe, je le disais il y a deux ans, et je crois devoir le redire, il importe que nous soyons tous unis. Or, si le nombre des adhérents à notre association augmente tous les ans, il n'égale pas encore tout à fait celui des archivistes actuellement en fonctions.

Sans vouloir émettre un blâme contre les abstentionnistes — ils sont, du reste, à l'heure actuelle, très peu nombreux — j'avoue ne pas bien comprendre les raisons qui les déterminent à rester à l'écart de notre union. Ce n'est assurément pas le chiffre de notre cotisation annuelle qui les effraie. Alors ce sont des scrupules sur la légalité ou la convenance des groupements de fonctionnaires. Craindrait-on que, suivant les traces de quelques associations qui ont beaucoup fait parler d'elles en ces derniers temps, nous arborions le drapeau du syndicalisme, que nous nous affiliions à la terrible Confédération générale du travail, peut-être même que nous en arrivions au sabotage des archives? Est-il besoin de rappeler à ces timorés que nous ne nourrissons pas des desseins aussi révolutionnaires ? La forme de l'association amicale suffit à nos ambitions plus modestes. Elle nous permet de discuter ensemble nos intérêts professionnels, et aussi, — les procès-verbaux de nos réunions en font foi, — de nous instruire les uns les autres des besoins de notre service et des moyens de le rendre plus utile au public. Elle nous permet d'adresser à l'Administration centrale, autrement que par la voie d'affiches comminatoires, des observations et des vœux; et depuis trois ans nous en avons largement usé. Nous n'en voulons pas davantage et ce n'est pas nous qui menacerons jamais la sécurité ministérielle.

« Je vous crois d'autant plus volontiers, m'écrit un autre abstentionniste, que si je persiste à déclarer votre association inutile, c'est parce que sa faiblesse la condamne à l'impuissance et à la stérilité. » Je ne partage pas cette opinion pessimiste. Certes, je ne me dissimule pas les difficultés avec lesquelles nous avons à compter; mais si nous ne disposons pas, comme d'autres, des gros bataillons électoraux, nous

avons bien presque tous dans le Parlement quelques amis qui, le cas échéant, ne refuseraient pas de soutenir notre cause de leur parole ou de leur vote.

Et puis, justement parce que nous sommes peu nombreux, le concours financier que nous demanderons à l'État sera bien peu de chose : ce n'est pas ce grain de sable qui compromettra l'équilibre du budget.

Nous aurions donc tort de perdre confiance ; mais à supposer même que la bataille doive être chaudement disputée, c'est une raison de plus pour que pas un soldat ne manque dans le rang. Et c'est pourquoi je vous adjure, mes chers collègues, de faire autour de vous une active propagande pour amener à nous tous ceux qui, jusqu'à ce jour, ont différé leur adhésion. J'adresse le même appel à tous les anciens élèves de l'École des Chartes qui n'appartiennent pas à la corporation des archivistes nationaux ou départementaux. Nous n'avons pas hésité à faire campagne avec eux pour la défense de l'École, au risque de compromettre nos intérêts professionnels. Nous l'avons fait spontanément, sans arrière-pensée, de tout cœur, comme on accomplit un devoir filial, et nous serions prêts à le refaire le cas échéant ; mais, en retour, nous croyons avoir le droit de réclamer leur appui en faveur de nos revendications. Nous y comptons et nous sommes sûrs qu'ils ne nous le feront pas attendre.

En terminant, vous me permettrez d'envoyer en votre nom un salut fraternel à nos confrères les archivistes belges, qui se sont récemment groupés eux aussi en association professionnelle. Dans une de leurs premières réunions, ils ont fait à votre président et à votre vice-président l'honneur de les nommer membres associés. En les remerciant de ce témoignage de sympathie, donné en notre personne à tous les archivistes français, j'ai exprimé l'espoir que des relations s'établiraient entre nos deux sociétés. Je vous invite à ratifier ce vœu en nommant par acclamation MM. les président et vice-président de l'Association des archivistes et bibliothécaires belges, membres honoraires de l'Association des archivistes français.

Il est donné lecture d'une lettre de M. Claudon, archiviste de la Côte-d'Or, qui, en s'excusant de ne pouvoir assister à la réunion, demande si lorsque l'ordre du jour est chargé, il ne serait pas possible de tenir deux séances, au lieu d'une, deux jours consécutifs.

M. le Président estime qu'il pourra être ainsi fait lorsque le bureau, ayant en mains les éléments de l'ordre du jour et prévoyant des discussions trop longues, le jugera à propos.

Le Secrétaire donne lecture de divers vœux émanés de confrères absents qui désirent que l'assemblée donne son avis à leur sujet.

M. Pasquier, archiviste de la Haute-Garonne, présente un vœu sur la dispense pour les archives départementales de recevoir la collection des brevets d'invention. M. Gabory, archiviste de la Vendée, adresse un vœu dans le même sens.

Après une discussion à laquelle prennent part MM. Déprez, Duvernoy, Gandilhon et Soyer, le vœu de M. Pasquier est adopté; il est ainsi conçu :

« *Considérant que, d'après les rapports des archivistes et les procès-verbaux des conseils généraux, la place se restreint de plus en plus dans la plupart des archives départementales, qu'il devient parfois impossible d'admettre de nouveaux versements et que la place manquera pour recevoir les minutes notariales et les liasses des greffes;*

« *Considérant que cet encombrement est dû à l'apport fait aux archives depuis quelques années de collections qui n'ont aucun caractère historique ou administratif;*

« *Considérant qu'au premier rang de ces collections se place le Recueil des* brevets d'invention, *qui comporte chaque année cent ou cent vingt volumes in-4° et qui menace de s'accroître indéfiniment dans des proportions plus considérables;*

« *Considérant que cette collection ne rend pas au public les services sur lesquels on comptait, et que même dans les grands centres elle est à peine consultée;*

« *L'Association des archivistes français, se faisant l'écho des doléances occasionnées par l'attribution de cette publication, émet le vœu que les fascicules n'en soient plus envoyés aux préfectures pour être mis en dépôt aux archives.* »

M. Pasquier présente encore les vœux suivants qui sont adoptés :

a) *Sur la suppression des papiers inutiles dans les archives communales :*

« *Considérant que si, dans les archives départementales, il y a moyen de remédier à l'encombrement grâce à l'application des règlements qui, malgré leur insuffisance, permettent de suppri-*

mer, après un délai fixé, les papiers inutiles, il n'en est pas de même dans les archives communales;

« *Considérant que, pour assurer dans ces dépôts le classement aujourd'hui empêché par l'accumulation de papiers devenus inutiles et de publications dépareillées dont aucun règlement n'autorise la destruction, il serait à propos de rédiger, à l'usage des archivistes, des secrétaires et des administrations municipales, des instructions contenant la nomenclature précise des documents à détruire après la fixation d'un délai;*

« *L'Association des archivistes français émet le vœu qu'un règlement soit rédigé dans ce sens.* »

b) *Sur les minutes notariales :*

« *Considérant que la question du dépôt des anciennes archives notariales aux archives départementales a pris, depuis la dernière réunion de l'Association des archivistes français, une importance plus grande, et que, notamment, dans la séance du 1er décembre 1906, la Chambre des députés, après urgence déclarée, a adopté un projet modifiant celui qu'avait voté le Sénat;*

« *Considérant que, par suite de ce vote de la Chambre, le projet a été renvoyé au Sénat;*

« *Considérant qu'il importe de donner une solution à cette affaire;*

« *L'Association des archivistes français émet le vœu que des démarches soient faites auprès de la commission sénatoriale chargée d'examiner le projet pour qu'elle veuille bien le faire inscrire à l'ordre du jour de la haute Assemblée.* »

c) *Sur le renouvellement des vœux précédemment votés :*

« *Considérant que, pour témoigner de l'intérêt que les archivistes attachent à voir la réalisation des vœux par eux émis dans les dernières sessions, il importe d'attirer de nouveau l'attention sur les sujets précédemment traités;*

« *Dans ce but, l'Association des archivistes français croit devoir renouveler les vœux concernant :*

« *1° La stricte application de l'article 45 de la loi du 10 août 1871 sur la nomination des archivistes départementaux;*

« *2° L'obligation pour les trésoriers généraux et les receveurs*

particuliers de ne plus verser leurs registres de comptabilité aux archives des préfectures et des sous-préfectures;

3° Le recrutement du personnel des archives, conformément à la proposition de l'archiviste. »

M. Esquer, archiviste du Cantal, adresse le vœu suivant qui est adopté à l'unanimité :

« *L'Association des archivistes français charge sa commission exécutive de faire auprès des compagnies de chemins de fer les démarches nécessaires pour obtenir, pour chacun de ses membres, la même faveur qui a été accordée aux membres de l'Amicale des employés de préfecture, à savoir l'octroi d'un permis de chemin de fer à l'occasion de la réunion générale de l'Association* »

Il en est de même du vœu suivant présenté par M. Barroux, archiviste de la Seine :

« *L'Association des archivistes français émet le vœu que l'exemption des frais d'étude dans les lycées et collèges soit accordée aux enfants des archivistes départementaux, comme elle l'est déjà aux enfants des archivistes des Archives nationales.* »

A l'occasion de tous ces vœux successivement adoptés, M. Roussel, archiviste de l'Oise, demande quelle suite est donnée à leur vote et s'il arrive qu'il y soit répondu. M. Stein répond que ces vœux sont communiqués à la Direction des Archives, et qu'en particulier cette année, M. l'inspecteur général Chevreux, membre de l'Association, a bien voulu se charger d'appeler sur ces vœux l'attention de la Commission supérieure des Archives dont il est membre.

M. Barroux propose et développe un vœu tendant à ce que, dans l'intérêt de l'histoire, une loi soit promulguée, aux termes de laquelle tout document devra être considéré comme devenu public, et tout détenteur aura le droit d'en donner communication cent ans au plus tard après sa date.

Après quelques observations de M. le président, ce vœu, mis aux voix, n'est pas adopté.

Une discussion s'engage ensuite sur un projet de résolution présenté par M. le président au nom de M. Busquet, archiviste du gouvernement de l'Algérie, et tendant à la création d'un *Bulletin* bimensuel, organe de l'Association, qui serait réservé

à la publication de toutes les informations et de tous les documents relatifs aux intérêts professionnels pour l'étude et la surveillance desquels elle s'est constituée.

M. Mirot estime qu'un *Bulletin* bimensuel manquera souvent de copie. M. Lesort demande qu'on s'entende avec l'Association des bibliothécaires pour la création d'un *Bulletin* en commun. Cette motion est repoussée. M. Stein dit que le *Bibliographe moderne*, qui a publié jusqu'ici tous les documents concernant l'Association, ses assemblées et ses travaux, restera toujours à sa disposition, mais qu'il ne peut promettre de le faire paraître à dates fixes.

Après discussion, le projet de M. Busquet est pris en considération et la commission exécutive chargée d'examiner et d'arrêter les voies et moyens pour le faire aboutir.

A la suite d'un incident récent [1], M. Marichal, archiviste aux Archives nationales, propose le vote du vœu suivant, qui est adopté :

« *L'Association des archivistes français, considérant qu'aucune formalité particulière n'est exigée des étrangers qui fréquentent les dépôts d'archives de France, émet le vœu que la réciprocité soit accordée aux travailleurs français dans les dépôts d'archives d'Alsace-Lorraine.* »

M. Villepelet, trésorier, rend compte, dans les termes suivants, de sa gestion financière :

L'exercice 1906-1907, à la différence des deux qui l'ont précédé, se clôt par un déficit. Ce déficit est dû aux frais de publication de l'*État des travaux de l'époque révolutionnaire et contemporaine*, dont l'impression, décidée par l'assemblée générale du 21 avril 1906, est revenue, quoique exécutée au meilleur marché possible, à une somme dépassant, et de beaucoup, les ressources de l'Association.

L'exercice 1905-1906 avait laissé un reliquat disponible de 24 fr. 85. Les cotisations de l'année qui vient de finir ont produit 117 fr. Le compte de notre actif montait donc à 141 fr. 85. Les dépenses normales (frais d'impression et d'affranchissement de circulaires et de compte rendu, menues gratifications) ont absorbé 94 fr. 95. D'autre part, la note de l'impression de l'*État des travaux* s'est élevée à 150 fr., ce qui portait le total de nos dépenses à 244 fr. 95, somme dépassant nos re-

1. Voir la communication de M. Marichal plus loin.

cettes de 103 fr. 10. L'imprimeur a été payé grâce à l'avance faite par notre vice-président, M. Stein, de la partie de la somme due qui excédait nos disponibilités.

Sur la proposition de M. le Président, l'Assemblée remercie M. Stein de l'avance ainsi faite à la caisse de l'Association et décide que, au cas où les recettes de l'année courante ne permettraient pas de combler le déficit actuel, une cotisation double pourra être, l'an prochain et pour un an seulement, demandée aux membres de l'Association.

M. Soyer, au nom de la commission exécutive, donne lecture d'un rapport sur *Les archivistes et les retraites interdépartementales* [1].

Après une discussion à laquelle prennent part M. le président, MM. Roussel, de Grandmaison, Stein et Déprez, qui, au sujet de la question des douzièmes, préconise une démarche directe auprès de M. le ministre de l'intérieur, les conclusions du rapport de M. Soyer sont adoptées et seront communiquées à la Direction des archives.

M. Stein, chargé d'un rapport sur la publicité des archives hospitalières, le lit à son tour [2].

Ses conclusions sont adoptées après quelques observations présentées par MM. Demaison et de Grandmaison.

L'assemblée entend ensuite la lecture d'un rapport de M. Déprez sur la sauvegarde des archives de l'état civil et des greffes [3].

Après quelques observations de M. de Grandmaison, de M. le président et de M. Barroux, les conclusions de M. Déprez, tendant à ce que les archives communales en danger puissent être réintégrées aux archives départementales contre récépissé, sont adoptées, et un vœu dans ce sens sera transmis à l'administration.

M. Besnier, archiviste du Calvados, renonçant à donner lecture de sa communication inscrite à l'ordre du jour sur les fonds domaniaux de la série Q aux archives du Calvados, et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à six heures et demie.

1. On en trouvera plus loin le texte.
2. Même observation.
3. Même observation.

DES

FORMALITÉS OBLIGATOIRES EN ALSACE-LORRAINE

POUR LA CONSULTATION DES ARCHIVES

(Rapport de M. P. MARICHAL)

Je crois devoir appeler l'attention de mes collègues sur un fait qui m'a été récemment signalé.

Par mes travaux personnels, j'ai été mis en rapports assez fréquents avec le directeur d'un des dépôts d'archives départementales d'Alsace-Lorraine.

Ce fonctionnaire, à la courtoisie duquel rendent hommage ceux de nos compatriotes qui ont eu affaire à lui, m'écrivait, le 20 avril dernier, qu'il se voyait empêché de laisser travailler dans les archives confiées à sa garde les Français qui ne s'étaient pas fait autoriser à cette fin par voie diplomatique. Cette mesure, qu'il souhaitait d'ailleurs de voir rapporter au plus tôt, avait été prescrite, me disait-il, par le ministère d'Alsace-Lorraine à l'occasion de ce que le gouvernement français imposait pareille formalité aux étrangers qui voulaient faire des recherches dans nos archives.

Sollicité par moi d'articuler des faits précis, mon correspondant me fit savoir qu'un travailleur ayant demandé par voie diplomatique la communication en Alsace-Lorraine de pièces d'archives conservées dans deux dépôts français, il lui avait été répondu que nos règlements s'opposaient à ce qu'on lui donnât satisfaction, mais que, s'il voulait consulter les documents sur

place, notre gouvernement attendait qu'il formulât une demande à cette fin [1].

Tout s'expliquait dès lors. De ce dernier avis le ministère d'Alsace-Lorraine avait conclu que nos dépôts d'archives n'étaient ouverts aux étrangers qu'à la condition pour ceux-ci de s'être fait autoriser par voie diplomatique.

Cette conclusion était-elle fondée ?

Personnellement, je ne suis renseigné que sur ce qui se passe aux Archives nationales. Sans doute il arrive que des étrangers, ayant l'intention de fréquenter cet établissement, adressent à cette fin une demande par voie diplomatique. Mais en agissant ainsi, ils se soumettent d'eux-mêmes à une formalité qu'on n'exige aucunement d'eux. Tout récemment, en effet, deux Allemands — un attaché du ministère des affaires étrangères à Berlin et un avocat de Sarrebruck — sont venus travailler aux Archives nationales sans aucune formalité particulière, absolument dans les mêmes conditions que n'importe quel travailleur français.

Dans les dépôts des départements, y a-t-il un règlement applicable spécialement aux étrangers ? Mes collègues me répondront sans doute à ce sujet, voilà pourquoi j'ai cru devoir leur faire cette communication.

Encore une fois, mon correspondant souhaite vivement la fin d'un état de choses auquel, en attendant, force lui est de se

1. Je viens de résumer une note adressée dans les termes qui suivent par la Chancellerie d'Empire au Statthalter d'Alsace-Lorraine :

AUSWÄRTIGES AMT
N. III b. 3707
15451

Berlin, den 6 März 1907.

Dem Gesuche des Oberlehrers Abbé K. in M. um Darleihung von Urkunden aus den Archiven in B. und N. kann nach einer Mitteilung dar Französischen Regierung nicht stattgegeben werden da bestimmungsgemäss Schriftstücke aus französischen Archiven nicht nach ausserhalb verliehen werden dürfen.

Sollte der Oberlehrer K. die Urkunden an Ort und Stelle einzusehen wünschen, so würde die französische Regierung einem entsprechenden Antrage entgegensehen.

Der Reichskanzler.
Im Auftrage :
FRANTZIUS.

soumettre. Nous ne pouvons, me semble-t-il, que nous associer à ce souhait. Il serait fâcheux, en effet, que les archives d'Alsace-Lorraine qui, jusqu'à ces derniers temps, nous étaient ouvertes avec une parfaite libéralité, fussent dorénavant l'objet d'une réglementation plus sévère que celle qui est appliquée aux archives allemandes proprement dites [1].

P. MARICHAL,
Archiviste aux Archives nationales.

1. Depuis notre réunion du 23 mai 1907, le gouvernement d'Alsace-Lorraine a pris, sur la question, une décision qu'il a notifiée comme suit au Besirkspräsident intéressé.

Strassburg, 3/VI 07.

Unter Rückschluss des gefälligen Berichts vom 30 April d. Js. A. 2907, erwidere ich Euer Hochgeboren, dass den französischen Forschern, welche sich persönlich im Archive einfinden bei der Benutzung von Archivalien an Ort und Stelle keine Schwierigkeit in den Weg zu legen ist. Die Benutzung kann ihnen vielmehr, soweit sie nach dem Inhalte der Aktenstücke an sich zulässig erscheint, wie bisher vom Archivvorstande ohne weiteres gestattet werden.

Die Versendung von Archivalien für französische Forscher nach Frankreich hat dagegen fortan nicht mehr stattzufinden und ist der Herr Reichskanzler in diesem Sinne verständigt worden....

Der Unterstaatssecretär.

On le voit, en ce qui concerne la consultation des documents sur place, rien n'est changé au régime antérieur à l'incident.

Pour expliquer le dernier alinéa de cette note, je rappellerai qu'il était naguère très facile d'obtenir la communication dans un dépôt public français de documents conservés dans les archives d'Alsace-Lorraine. Il paraît — peut-on légitimement en faire grief à nos voisins ? — que cette mesure si libérale n'était consentie que par présomption de réciprocité.

LES RETRAITES

DES

ARCHIVISTES DÉPARTEMENTAUX

(Rapport de M. J. SOYER)

Dans notre réunion du 15 juin 1905 fut adopté, à l'unanimité et sans discussion, le vœu suivant :

« *L'Association des archivistes français émet le vœu que les règlements relatifs aux retraites départementales soient unifiés et que les archivistes des départements, en changeant de poste, conservent tous les droits acquis à la retraite.* »

La commission permanente de notre Association m'a fait l'honneur de me demander un rapport sur cette question, sans doute peu attrayante, mais en tout cas d'une importance capitale pour la majorité d'entre nous.

Vous n'ignorez pas, mes chers collègues, qu'à l'heure actuelle, les archivistes, en quittant un département pour passer dans un autre, perdent généralement leurs droits acquis à la retraite. C'est le cas, par exemple, de M. Claudon, archiviste de la Côte-d'Or, ancien archiviste de l'Allier et du Pas-de-Calais; c'est mon cas (en quittant Bourges pour venir à Orléans, j'ai dû abandonner plus de 1600 fr. à la caisse des employés de la préfecture du Cher); c'est le cas de plusieurs autres de nos confrères.

Quelques départements seulement sont moins avares et ne font pas trop de difficultés pour rendre gorge : ainsi, mon prédécesseur immédiat, M. Camille Bloch, a pu obtenir le reversement des retenues qu'il avait subies en qualité d'archiviste de l'Aude, lorsqu'il a été nommé dans le Loiret.

C'est pourquoi la plupart des archivistes, sous la menace de perdre les droits acquis à la retraite, se trouvent immobilisés,

pour ainsi dire, dans le département où le hasard souvent les a fait nommer; en sorte qu'on en est arrivé à ce résultat vraiment étrange qu'un archiviste, qui s'est signalé par ses mérites professionnels et la valeur de ses travaux d'érudition, est condamné à rester à perpétuité dans le département où il a débuté, alors même que le préfet et le conseil général le traiteraient comme un paria, en ne lui allouant que des appointements dérisoires.

Certes, il est grandement désirable que les archivistes ne changent point de poste ou n'en changent pas trop souvent. Comme l'a très bien exprimé M. Chevreux dans cette réunion du 15 juin 1905 [1], « un directeur des contributions directes peut « sans inconvénients changer de département tous les trois ou « quatre ans : il trouvera partout la même matière imposable, « les mêmes règlements à appliquer. Pour un archiviste, il est « indispensable qu'il connaisse à fond l'histoire de la région « qu'il habite » — et, j'ajouterai, la langue et le droit — « et « c'est à cette condition seulement que ses travaux, même ses « inventaires, donneront scientifiquement leur maximum d'in- « térêt et de précision. Cette connaissance intime d'une région « est toujours longue à acquérir.... »

Tous nous partageons cet avis; malheureusement, l'archiviste est parfois dans l'obligation pénible de changer de poste, soit pour améliorer sa situation, soit pour des raisons de convenances personnelles, soit parce qu'il a eu maille à partir avec le préfet ou le conseil général.

Quand l'archiviste est un débutant, peu lui chaut, s'il n'a que deux ou trois ans de services, de perdre ce qu'il a versé dans la caisse des retraites; mais, s'il y a déjà huit ou dix ans qu'il est en fonctions, ce n'est pas sans un serrement de cœur qu'il abandonne à la caisse des employés du département qu'il quitte les retenues qu'on lui a imposées.

Or, il est tout à fait remarquable que les règlements de caisses départementales de retraites, si diversement conçus cependant, s'accordent tous sur un point : ils gardent un silence absolu sur la possibilité de changement des archivistes départementaux.

1. V. *Compte rendu*, p. 27.

Il semble que l'archiviste soit nommé dans tel ou tel poste pour y rester sa vie durant.

Cela n'est pas étonnant, quand on songe que ces règlements ont été préparés par des employés de préfecture — la caisse des retraites étant originairement établie pour eux seuls, — et j'entends ici « employés de préfecture » au sens étroit et juridique de cette expression, c'est-à-dire « agents qui sont payés sur les fonds dits d'abonnement, mis à la disposition des préfets par le ministère de l'intérieur ». C'est, vous le savez, par circulaire du 8 août 1839 que le ministre Duchâtel, sur la demande des préfets, décida que « les employés des archives départementales « *pourraient* être admis à participer aux charges et bénéfices « des caisses de retraites établies dans les préfectures pour les « employés rétribués sur les fonds d'abonnement.... ».

D'autres fonctionnaires, pourtant payés, comme l'archiviste, exclusivement sur les fonds départementaux, sont plus favorisés que lui en ce qui concerne la retraite. Je veux parler du directeur et des médecins des asiles d'aliénés. Pour ces fonctionnaires, le pouvoir central, depuis un demi-siècle, s'est montré plein de sollicitude ; le reversement de leurs retenues, en cas de changement de résidence, a été prévu par les règlements des caisses départementales dans un article spécial, presque toujours ainsi rédigé (je me sers de la rédaction du règlement de la *Caisse départementale de retraites des employés de la préfecture du Cher* (Bourges, juin 1879, article 22) :

« *En cas de changement de résidence du directeur ou du médecin* [1] *de l'asile d'aliénés, le montant des retenues effectuées sur leurs traitements sera reversé à la caisse des retraites du département dans lequel ils seraient appelés.* »

Il est à noter que la réserve faite en faveur des directeurs et médecins d'asiles départementaux d'aliénés est insérée partout [2]. Il y a là comme une clause de style.

1. *Alias* : « des médecins » (Règlement de la caisse départementale de Loir-et-Cher).

2. Je veux dire, bien entendu, dans les statuts de caisses de retraites des départements où il y a un asile d'aliénés ; car il n'y a pas encore un établissement de ce genre dans chaque département.

C'est, en effet, à la suite de la promulgation de décrets spéciaux qu'a été introduit cet article dans les divers statuts des caisses de retraites départementales. Ces décrets sont de dates différentes, mais ceux dont j'ai connaissance remontent tous au second Empire : ainsi, pour le Pas-de-Calais le décret est du 29 juillet 1858, pour le Loir-et-Cher du 2 juillet 1864, etc.

Aucune mention de ce genre n'existant, hélas! en faveur de l'archiviste, celui-ci demeure strictement, au regard de la caisse des retraites, dans la même situation que les employés de la préfecture pour qui — je le répète — cette caisse a été créée. En changeant de poste, il est considéré comme démissionnaire et perd ses droits acquis; telle est la règle générale. Vous conviendrez, mes chers collègues, que l'on ne traite pas autrement les fonctionnaires révoqués!

Et cependant, à bien considérer, le cas de l'archiviste est identique à celui du directeur de l'asile d'aliénés, tous deux étant rétribués sur les fonds exclusivement départementaux. Alors pourquoi, je me le demande, ces deux agents ne sont-ils pas traités sur le même pied?

Mais, objectera-t-on, vous exagérez en disant que ces deux cas sont semblables : l'archiviste est un fonctionnaire départemental nommé par le préfet, tandis que le médecin directeur de l'asile est un fonctionnaire de l'État, nommé, déplacé et révoqué par le ministre de l'intérieur; et l'article des statuts que vous visez résulte d'instructions uniformes émanant de ce ministère.

L'archiviste est un fonctionnaire départemental, je le concède, mais avec certaines restrictions très importantes en droit; car, pour les agents véritablement départementaux, c'est le « *conseil général* », est-il dit à l'article 45 de la loi du 10 août 1871, qui « *détermine les conditions auxquelles sont tenus de satisfaire* « *les candidats aux fonctions rétribuées exclusivement sur les* « *fonds départementaux et les règles des concours d'après lesquels* « *les nominations doivent être faites* ».

Or, ladite loi du 10 août 1871 a fait cette exception notable : « Sont maintenus les droits des archivistes paléographes tels qu'ils sont réglés par le décret du 4 février 1850. » C'est donc

ici l'État qui se substitue au Conseil général pour le contrôle de la capacité d'un fonctionnaire payé par le *Département*.

C'est ce qui est aussi exprimé formellement dans un arrêt du Conseil d'État du 3 décembre 1892 : « Si les préfets nomment et révoquent les archivistes départementaux, ce droit est soumis à certaines règles et *restrictions* particulières. »

Ajoutez à cela que les décrets du 21 mars 1884 et du 23 février 1897 ont rattaché encore plus étroitement au pouvoir central le personnel des archives départementales, placé sous la surveillance du ministre de l'instruction publique et sous le contrôle de deux inspecteurs généraux.

On voit que ce serait actuellement une absurdité de considérer l'archiviste comme un simple agent départemental. Ses fonctions ont subi une évolution considérable, dont il est impossible à des juristes de ne pas tenir compte.

Comme le directeur d'asile d'aliénés, l'archiviste dépend à la fois du Département et de l'État; il ne saurait être assimilé à un « employé de la préfecture » au sens strict du terme, ou à un « agent départemental » quelconque. Il est donc juste et équitable que les sommes qui lui ont été retenues au bénéfice de la caisse des retraites le suivent quand il vient à changer de poste.

En résumé et pour conclure, voici simplement et exactement ce que réclament les archivistes départementaux : que le reversement dans la caisse des retraites d'un autre département ne soit pas une faveur accordée à quelques-uns par tel ou tel Conseil général, que ce soit un droit reconnu pour tous par un décret préparé par M. le ministre de l'instruction publique de concert avec son collègue de l'intérieur.

Ce décret obligerait les départements à insérer dans le règlement de leur caisse de retraites un article ainsi conçu :

« *En cas de changement de résidence de l'archiviste, le montant des retenues effectuées sur son traitement sera reversé à la caisse des retraites du département dans lequel ce fonctionnaire sera appelé.* »

JACQUES SOYER,
Archiviste du Loiret.

LA PUBLICITÉ

DES

ARCHIVES HOSPITALIÈRES

(Rapport de M. H. STEIN)

Je voudrais présenter à mes collègues un vœu relatif à l'obtention de facilités plus grandes pour la consultation des archives hospitalières anciennes. Ceux d'entre vous qui ont pu avoir le désir d'entrer dans des dépôts d'archives hospitalières — je ne parle pas des archivistes départementaux qui y ont naturellement libre accès dans la limite de leurs départements, puisqu'ils sont officiellement chargés de l'inspection de ces dépôts, — ont dû parfois se heurter à des difficultés, à des règlements d'ordre intérieur, j'ose même dire à des mauvaises volontés, qui ont érigé une barrière parfois infranchissable entre le demandeur et les documents cherchés. Moi-même, en déclinant mes qualités, je me suis vu dans l'obligation de renoncer à pénétrer dans certain dépôt d'archives hospitalières d'un département très voisin de Paris, où le maire se retranchait derrière la commission administrative pour ne pas m'accorder l'autorisation sollicitée, alors que le règlement de l'hôpital ne prévoyait que l'autorisation unique du maire, et alors que j'avais pris soin de me présenter au maire muni d'une recommandation d'un professeur du collège de la ville, et d'une carte d'introduction d'un ami du maire, à la fois membre du conseil municipal et chirurgien en chef du même hôpital où il m'a été interdit de travailler. Or, notez bien que ces archives remontent au XIIIe siècle, qu'elles sont classées, qu'un inventaire sommaire en a été imprimé, et que, en ma présence, l'économe

dudit hôpital a déclaré qu'en effet il y avait dans une pièce des vieux papiers bons à brûler et dont il serait bien nécessaire de se débarrasser ! Très fréquemment, on aime mieux détruire que communiquer. On croit voir un dangereux ennemi dans toute personne qui sollicite la permission de lire des textes du moyen âge ! Dans une autre ville, également voisine de Paris, que notre collègue, M. Le Grand, connait bien, le maire avait donné l'autorisation, et c'est l'économe de l'hospice qui a refusé la communication malgré l'avis favorable du maire !

Puisque la circulaire ministérielle du 16 juin 1842 a assimilé en tout les archives hospitalières aux archives communales, en statuant que les « observations faites au sujet des archives com- « munales sont toutes applicables aux archives des établisse- « ments charitables », il ne devrait se présenter aucune difficulté pour la communication et la consultation des archives hospitalières. MM. les inspecteurs généraux sont formellement de cet avis. Les maires, bien entendu, ont le droit d'exiger du demandeur une garantie de son honorabilité ; ils ont le droit de prendre pour la sauvegarde des documents communiqués telle mesure qu'ils jugent convenable ; ils en ont même le devoir. Mais il suffit que leur responsabilité soit à couvert. Et s'il leur répugne de prendre une responsabilité, qu'ils fassent déposer les titres anciens de leur hôpital aux archives départementales ! D'ailleurs, les archives hospitalières ne contiennent-elles pas couramment des documents provenant d'autres établissements supprimés, de couvents et de prieurés disparus ? Et des documents relatifs à des biens dont l'établissement actuel ne possède plus ni la propriété ni même la jouissance ? Quelle raison valable peut-on fournir pour expliquer le refus de communication de ces documents ?

Il y a donc lieu de solliciter du ministère une circulaire qui serait adressée aux maires de toutes les communes possédant des archives hospitalières anciennes, pour rendre plus aisées les formalités à remplir en vue d'un accès plus libéral. Je pense que la Commission supérieure des archives pourrait en prendre l'initiative en faisant sien le vœu que j'ai l'honneur de présenter :

« *L'Association des archivistes français, dans sa réunion du 28 mai 1907, émet le vœu que les archives anciennes des établissements de bienfaisance soient plus largement ouvertes à toute personne désireuse de les consulter au point de vue historique, et demande, pour éviter le retour de difficultés regrettables, qu'une circulaire ministérielle invite les maires à en faciliter partout la communication.* »

On pourrait, si l'on veut, exiger une garantie : par exemple, que la demande de communication soit adressée à l'archiviste départemental, qui, après justification de l'identité du demandeur, transmettrait, avec avis conforme, la requête au maire de la commune intéressée, en le priant de lui faire donner la suite qu'elle comporte. Un même règlement serait applicable à tous les dépôts visés.

HENRI STEIN,

Archiviste aux Archives nationales.

LA

SAUVEGARDE DES ARCHIVES

DE L'ÉTAT CIVIL ET DES GREFFES

(Communication de M. E. DÉPREZ)

J'estime qu'il est urgent de remédier à l'état fâcheux dans lequel se trouvent certaines archives communales, et d'améliorer leur situation critique, les documents y gisant pêle-mêle, poussiéreux et moisis. Les registres de l'état civil ancien (registres paroissiaux), les registres de délibérations communales pourrissent sans la protection d'aucun cartonnage, dans le fond d'une armoire, et moisissent comme des papiers qu'on jette à la voirie. Il y a des lacunes considérables, bien que les inventaires attestent la présence des registres aujourd'hui disparus. En général, et à de très rares exceptions près, les archives rurales sont dans un état lamentable qui fait peu honneur aux secrétaires greffiers, qu'ils soient instituteurs ou non.

Les objurgations les plus pressantes et les recommandations les plus sévères restent d'autant plus lettre morte qu'il n'existe aucune sanction, et que, la nonchalance aidant, tout retombe dans le *statu quo ante*, une fois que l'inspection a été faite. En présence d'une pareille situation, il y a lieu — s'il en est encore temps — de sauver de la destruction les documents de première importance. Ce sont les registres de l'état civil ancien et ceux des délibérations qui sont voués, dans cinquante ans, à une destruction totale.

Le seul moyen d'y parer serait, à mon avis, le dépôt aux

archives départementales, qui offrent à cet égard toutes garanties de salubrité et de sécurité des documents communaux les plus importants, et je n'en sais pas de plus précieux que les registres paroissiaux antérieurs à 1793, dont on n'est pas toujours certain de retrouver des doubles aux greffes pour cette période ancienne, et aussi les registres des délibérations où se lit l'histoire la plus authentique de nos communes, et qui sont généralement assez mal en fond, lorsqu'ils sont clos après vingt, trente ou quarante ans de services. A ces deux collections (état civil antérieur à 1793 et registres de délibérations une fois terminés) je voudrais ajouter tous les documents antérieurs à 1800, dont l'importance ou l'intérêt échappent trop souvent à leurs gardiens improvisés, en un mot tout document communal dont on n'est pas sûr de retrouver l'équivalent. Il ne s'agirait là que d'un dépôt contre *récépissé détaillé* et non pas d'une réintégration. Aussi bien peut-on engager les maires à remettre aux archives départementales, qui les prennent en charge et en assurent la conservation, les registres de l'état civil et des délibérations. Mais les promesses sont difficilement tenues, et comme on ne peut obliger les administrations communales en vertu d'un impératif catégorique, il faut attendre et fermer les yeux. D'ailleurs, les registres paroissiaux qui sont dans les communes et remontent parfois au XVIe siècle proviennent des anciennes *fabriques* supprimées par la loi du 5 novembre 1790, dont les archives ont été réunies aux archives départementales. C'est par tolérance et pour répondre aux besoins locaux du moment que les registres paroissiaux furent laissés en garde aux communes. Le Consulat, en réorganisant l'administration publique, comprit ces registres par arrêté du 17 ventôse an VIII et les fit considérer comme propriété communale.

Depuis, les nombreuses instructions ministérielles et préfectorales ne purent triompher de la négligence et de la force d'inertie des municipalités. Un rapport du sous-secrétaire d'État à l'intérieur, adressé au ministre en 1850, peignait la situation lamentable des dépôts communaux. « Déposées sans ordre dans des locaux humides, ou confondues avec les papiers du maire, elles sont exposées à toutes les chances de destruction possible

et il n'est pas douteux que l'action du temps et de graves infidélités n'y aient causé des dommages irréparables. »

La situation n'a pas changé : l'incurie a fait son œuvre. Pour l'état civil et les délibérations qu'il y a lieu de sauver coûte que coûte, je dépose un vœu afin que les archivistes soient autorisés à prendre en dépôt les registres dans les archives mal tenues comme s'il s'agissait d'une réintégration.

La question des archives communales est pour l'avenir grosse de périls. Il faut veiller strictement à la conservation de ces documents multiples qui formeront un jour les matériaux de nos histoires locales, et si l'on ne parvient pas à une guérison radicale, au moins doit-on consacrer ses soins assidus à essayer tous les remèdes.

EUG. DÉPREZ,

Archiviste du Pas-de-Calais.

LE

CLASSEMENT DU VERSEMENT DES DOMAINES

(Série Q)

AUX ARCHIVES DU CALVADOS

Le versement des papiers relatifs aux domaines nationalisés pendant la Révolution, fait aux archives départementales par l'administration domaniale, en exécution de sa circulaire 2952, avait été provoqué dès 1893 par l'archiviste du Calvados, M. Bénet, et s'est effectué dans ce département de 1895 à 1898. M. Bénet prit la peine d'aller dans chacun des bureaux de cette administration, reconnaître lui-même les documents que l'absence de classement n'aurait pas permis aux receveurs, fort occupés, de trier avec la rigueur désirable. Les archives du Calvados possèdent donc, aussi complets qu'il était possible, les nouveaux éléments de travail mis ainsi à la disposition du public lettré.

M. Bénet les avait presque entièrement classés et répertoriés, et la Direction des archives a bien voulu m'autoriser à mettre au point et publier son répertoire. Il a paru intéressant à quelques-uns de nos confrères d'en connaître dès maintenant les grandes lignes. C'est pourquoi, sans prétendre aborder l'étude du rôle de l'administration domaniale dans la vente des biens nationaux et la comparaison des papiers qu'elle nous a versés avec ceux de l'ancien fonds de l'administration départementale, je vais essayer d'indiquer sommairement comment ces papiers sont actuellement classés dans le Calvados.

Le versement comprend en réalité quatre groupes de fonds : direction départementale (centralisant les attributions du directeur et, en partie, celles du receveur général des domaines établis par l'ancienne ferme dans chaque généralité) ; bureaux de recette des droits d'enregistrement (héritiers directs des bureaux de recette du contrôle des actes, centième denier et autres droits dits domaniaux), chargés du séquestre, chacun pour les biens situés dans sa circonscription ; bureaux sis au chef-lieu de chaque district, qui durent notamment établir et suivre la situation des acquéreurs des biens adjugés par les administrations de district ; enfin, bureau du chef-lieu du département, qui centralisa les paiements faits sur le prix des biens vendus en exécution des lois du 28 ventôse an IV et postérieures.

Notre classement doit respecter chacun des fonds originaires, mais pour leur distribution interne, une remarque préliminaire s'impose. Dans chaque fonds, il est matériellement commode et même logique de distinguer d'abord les registres et les liasses. Les opérations faites sont presque exclusivement de comptabilité : il n'y a donc rien de surprenant à ce que les registres, sur lesquels est portée cette comptabilité, forment un tout par eux-mêmes, et que les états qui la résument, la correspondance qu'elle nécessite, puissent être envisagés à part.

Suivant les règles de toute bonne comptabilité, ces *registres* sont de deux sortes : il y a des journaux, ainsi nommés parce que les indications qu'ils doivent donner y sont portées au jour le jour, et des sommiers d'ordre ou de compte ouvert, où les mêmes indications sont reproduites groupées par matière [1]. Leur rangement n'est donc pas susceptible de combinaisons bien variées.

Quant aux *liasses*, le rôle relativement restreint de l'administration domaniale fait qu'il est à peu près impraticable de leur appliquer le cadre donné par la circulaire de 1874, pour le travail de l'administration départementale. M. Bénet a préféré un

1. Il ne faut pas d'ailleurs se fier aveuglément au titre porté par le registre : il arrive parfois qu'un commis emploie indifféremment les mots *journal* et *sommier*.

classement uniforme très simple, basé sur l'origine des biens nationalisés : affaires générales, états d'ensemble, affaires particulières de tout ordre concernant les biens du clergé régulier et séculier, du domaine royal apanagé et engagé, des déportés et émigrés et des communes, chaque groupe précédé des états récapitulatifs qui lui sont propres et disposé dans l'ordre alphabétique ; enfin, affaires spéciales, correspondances et instructions [1].

Quelques bureaux ont conservé, au moins partiellement, leur classement originaire, qu'il est avantageux de reconstituer, mais moins facile de présenter de façon claire et simple. Cet inconvénient n'est toutefois sensible que pour le fonds de la direction, auquel nous ne reviendrons, en conséquence, qu'après avoir parcouru les autres, aussi succinctement que possible.

1° Bureaux locaux de séquestre

Registres. — Double série de sommiers de compte ouvert et de journaux de recette et dépense pour le rachat des droits féodaux, les revenus des biens de première origine, des biens confisqués et séquestrés [2], les rentes, les domaines engagés, les biens des communes cédés à la caisse d'amortissement en 1813, etc. ; quelquefois enregistrement de la correspondance du receveur.

Les sommiers de compte ouvert pour le revenu des biens de deuxième origine (confisqués et séquestrés) ont été parfois re-

1. Il serait évidemment commode d'avoir, groupées par communes, les pièces qui concernent le bien national en lui-même, abstraction faite de son origine, mais beaucoup de documents étant relatifs au séquestre de tel établissement ou de telle personne, il est nécessaire d'avoir une rubrique pour les classer et plus simple d'y tout ramener. Il est d'ailleurs facile de savoir à quels noms se reporter pour avoir tout ce qui est relatif à telle commune.

2. On sait quelle est en gros la différence : les biens *confisqués* le sont sans retour possible, ce sont ceux des émigrés, déportés et condamnés ; les biens *séquestrés* le sont provisoirement, comme ceux des nationaux en guerre avec la République, des ascendants d'émigrés, des anciens fermiers et receveurs généraux, des suspects arrêtés, etc. — Les titres exacts des registres, dans le style de l'administration, sont pour le revenu des biens de première origine : *domaines fixes et corporels régis et affermés, cens, rentes et redevances de toute nature ;* pour les biens de deuxième origine : *revenus, créances recouvrées, prix de vente du mobilier.*

fondus, ce qui en rend la série un peu confuse. A partir de messidor an VII, il n'y a plus qu'une suite unique de journaux de recette pour les revenus des biens sous séquestre, quelle qu'en soit l'origine, en vertu d'une instruction de la régie du 1er prairial.

Liasses. — Il est inutile d'entrer dans le détail des états et des correspondances particulières classés comme il est dit plus haut : les habitudes de travail méthodique de l'administration domaniale font que la nature de chaque pièce est très nettement spécifiée en marge.

L'importance des affaires spéciales est très variable : elles concernent l'établissement de l'impôt des patentes, la perception des amendes qui frappaient les conscrits réfractaires, etc.; mais on trouve aussi des dossiers personnels sur les receveurs, des inventaires du bureau, des notes sur les anciennes mesures locales, les mercuriales, les changes, des renseignements statistiques de tout ordre.

Les correspondances et instructions forment parfois des séries très précieuses. Trois bureaux du Calvados, notamment, Cambremer, Dozulé et Saint-Sylvain, conservent presque intégralement la double collection des circulaires de la régie générale et de la direction départementale, ainsi que des instructions de diverses administrations et la correspondance du receveur (lettres reçues et minutes).

2° Bureaux des chefs-lieux de district

Registres. — D'abord tous ceux qui étaient nécessaires à la gestion du séquestre dans la circonscription propre du bureau (cf. ci-dessus). En outre, nous l'avons vu, sommiers de compte ouvert avec les acquéreurs des biens de première et deuxième origine, adjugés par l'administration du district (1790-an IV) et journaux de recette du prix des biens adjugés de deuxième origine. Les paiements faits sur le prix des biens de première origine étaient en effet versés directement à la caisse du receveur des finances du district.

Enfin, divers sommiers de compte ouvert et journaux de recette pour tout le district : bois nationaux, etc.

Liasses. — Les correspondances concernent des affaires particulières, non seulement aux établissements et émigrés de l'arrondissement du bureau, mais encore à ceux de tout le district. De même, les états résument le travail des autres bureaux du district. Un nouveau groupe d'états et de correspondances générales s'ajoute, pour les recouvrements effectués sur les prix de vente, les décomptes, les déchéances prononcées, etc. De plus, les bureaux du chef-lieu de district recevaient soit des expéditions, soit des extraits des adjudications passées par l'administration du district que nous avons classées en tête et dont nous avons respecté l'ordre chronologique.

3° Bureau du chef-lieu du département

Registres. — Ce bureau eut en plus des bureaux de chef-lieu de district la recette des paiements faits sur le prix des biens vendus dans tout le département, en exécution des lois du 28 ventôse an IV et postérieures, et, corrélativement, la tenue des comptes ouverts à chaque acquéreur.

Il sera peut-être intéressant de trouver ici l'état abrégé des registres du bureau de Caen, au triple titre de chef-lieu de département, de district et de circonscription domaniale.

Sommiers

Domaines engagés, 1 reg., depuis 1810.
Baux, toute origine, 3 reg., 1792-1827.
Fabriques, revenus, 2 reg., dep. 1793.
Rentes, 1 reg., dep. 1792.
Ville de Caen (consistance des biens cédés en vertu de la loi du 24 août 1793).
Biens de 2e origine : revenus des biens confisqués, 3 reg., dep. 1792.
— sommier alphabétique de refonte, 2 reg., id.
— revenus des biens séquestrés, 1 reg., dep. l'an III.
— ascendants d'émigrés : revenus des biens séquestrés, partages de présuccession, 2 reg., id.
— dépenses, 1 reg., dep. 1792 [1].

1. Tous ces registres ne concernent que la circonscription propre du bureau.

Compte ouvert avec les acquéreurs de domaines nationaux : tables des acquéreurs 1re origine, 2e origine (district), lois du 28 vent. an IV et postérieures (tout le département : une table pour les biens de chaque catégorie et pour chaque législation), 8 reg.
— Vente de 1re origine, district de Caen, 11 reg.
— 2e origine, idem, 2 reg.
— loi du 28 vent. an IV (1re et 2e origines distinguées), pour tout le département, 20 reg.
— loi du 16 brumaire an V, 3 reg.
— application de la loi du 9 floréal an III, 1 reg.
— loi du 26 vendémiaire an VII, 5 reg.
— loi du 27 brumaire an VII, 2 reg.
— loi du 14 ventôse an VII, 1 reg.
— lois des 15 et 16 floréal an X, 2 reg.
— loi du 5 ventôse an XII, 1 reg.
— ventes de bois, 1 reg. 1791-1828.
— obligations souscrites, etc., 8 reg.
— restes à recouvrer, 2 reg., pour le district de Caen, dep. 1791, 1 reg. pour tout le département commencé en 1822.

JOURNAUX

Recettes des revenus des biens de 1re origine de l'arrondissement du bureau de Caen et de toute origine depuis messidor an VII, 9 reg., nov. 1791-nov. 1810.
— biens confisqués, 2 reg., 1792-an VII.
— biens séquestrés, 1 reg., an III-an VII.
Dépenses, 1 reg., 1792-an VII.
Recettes des paiements effectués sur les prix de vente : biens de 2e origine du district de Caen (de toute origine depuis le 1er frimaire an IV), suivis des paiements faits sur le dernier quart du prix des biens de tout le département, soumissionnés en vertu de la loi du 28 vent. an IV; 15 reg., niv. an II-therm. an VI.
— consignations des soumissionnaires (loi du 28 ventôse an IV), 5 reg., thermidor an IV-messidor an V.
— « registres des contrats.... servant à l'enregistrement des prix des ventes consommées [1] » (lois des 28 vent. an IV et 1er frimaire an V), et à l'enregistrement de tous les paiements effectués sur les prix des biens de toute origine, depuis messidor an VII, 12 reg., nivôse an V-1831.
— biens vendus en exécution des lois du 16 brumaire an V, etc., 2 reg., thermidor an V-messidor an VII.

1. Il faut probablement comprendre *paiements pour solde.*

Recettes. Biens vendus en exécution de la loi du 26 vendémiaire an VII, 1 reg., floréal-messidor an VII.

— journaux spéciaux pour les paiements sur les prix des ventes des lois des 15-16 floréal an X, 5 vent. an XII, 11 pluv. an XIII, etc., 6 reg., an XI-1823.

— ventes de bois.

Remises du directeur sur les recouvrements des reliquats des décomptes, copie-lettres du receveur.

Liasses. — Correspondances concernant les biens de toute origine pour tout le département; états récapitulatifs pour la triple circonscription du bureau; états et correspondances pour le recouvrement des prix des biens vendus en exécution des lois de l'an IV et postérieures.

Parmi les affaires spéciales, fonds des commissaires aux saisies réelles près les tribunaux des divers districts.

4° Direction départementale

Registres. — Centralisation de toutes les recettes effectuées sur les prix de tous les biens vendus dans le département: copies des journaux de recette tenus par les receveurs des finances de chaque district pour les biens de première origine, — d'autant plus précieuses que les receveurs de district conservaient par-devers eux leur comptabilité qui est généralement perdue; — copies (incomplètes dans le Calvados) des journaux de recette des divers bureaux de chef-lieu de district.

Décomptes des acquéreurs: sommiers d'ordre enregistrant au jour le jour les décomptes arrêtés définitivement (le numéro porté par chaque décompte est précisément celui de son enregistrement), complétés par des tables des acquéreurs, des déchéances prononcées, des pétitions, par un sommier général des restes à recouvrer au 1er janvier 1822, etc.

Liquidation des rentes nationales, dont la plupart n'avaient pas trouvé acquéreur pendant la Révolution: sommier de consistance, enregistrement des transferts.

Surveillance du séquestre: copies des sommiers de compte ouvert du revenu des biens confisqués tenus dans chaque bureau, sommier général, listes d'inscription départementales des

émigrés, tables des émigrés, des radiations et maintenues, des partages de présuccession, etc. ; sommiers et tables des domaines engagés.

Vente des biens des communes cédés à la caisse d'amortissement : sommiers de consistance et de compte ouvert avec les acquéreurs.

Indemnité accordée aux émigrés : sommiers d'ordre, etc.

Liasses. — J'ai expliqué plus haut la situation particulière de ce fonds et les difficultés de trouver un fil conducteur parmi tous les dossiers fragmentés du classement originaire. Il a paru cependant plus pratique de rassembler tout ce qui était relatif aux ventes elles-mêmes, expéditions des actes de vente, estimations, états de recouvrement, décomptes d'acquéreurs, déchéances, états de consistance des biens non vendus, et de grouper le reste à peu près par origine, comme pour les autres fonds :

Première origine : rentes, fabriques, hospices, apanages.

Deuxième origine : séquestre, restitutions et indemnité de 1825.

Domaines engagés : bois.

Biens affectés aux sénatoreries, à la Légion d'honneur, biens des communes cédés à la caisse d'amortissement.

Affaires diverses.

Ventes, etc. : le département envoyait à la direction des expéditions des actes de ventes passés [1]. A côté des minutes généralement reliées par ordre chronologique dans le fonds départemental, il est commode de répartir autrement ces copies. M. Bénet a préféré l'ordre d'origine et la rubrique de l'ancien propriétaire, conformément au système général qu'il avait adopté. Il a réuni à ces expéditions les minutes des avis que le directeur était appelé à donner sur le chiffre auquel il convenait de fixer le prix des biens vendus sur soumission (loi du 18 ventôse an IV). — Les états de recouvrement doivent être naturellement rattachés aux diverses circulaires qui les ont provoqués.

Décomptes : on peut les classer aussi sous la rubrique du

1. Ces expéditions paraissent avoir été destinées à la Commission des revenus nationaux, à la Caisse de l'extraordinaire, à la Régie générale des domaines.

propriétaire dépossédé, mais il n'y aurait qu'un avantage d'uniformité, puisque la vente a tranché le lien qui unissait celui-ci à sa terre ; ou encore, d'après le numéro d'ordre, ou au nom des acquéreurs, ou dans l'ordre chronologique des ventes qu'ils concernent, mais les commodités que donneraient ces divers procédés sont assurées par le sommier d'ordre des décomptes, la table générale des acquéreurs, les sommiers de compte ouvert tenus dans les bureaux des chefs-lieux de district et du département. Il me semble que l'ordre qui rendra pratiquement le plus de services est celui qui présentera les décomptes par commune de situation du bien vendu, rendant ainsi plus sensible la nouvelle répartition de la propriété et les conditions auxquelles celle-ci s'est effectuée.

Pour la facilité du rangement, on peut laisser à part la correspondance parfois très considérable et instructive à laquelle a donné lieu l'établissement d'un certain nombre de ces décomptes. Il va sans dire que tout le groupe des décomptes doit être précédé des instructions et correspondances générales y relatives, ainsi que des états constatant la marche d'ensemble du travail, et suivi de la procédure administrative des déchéances (instructions, correspondances, états, dossiers spéciaux, etc.).

Les états de consistance des biens restés ou retombés entre les mains de la nation, à diverses époques, peuvent être rapprochés de l'enquête faite en 1826 sur les soumissions faites en vertu de la loi de l'an IV, qui n'avaient été ni retirées ni suivies d'effet et avaient pu favoriser des usurpations.

Biens de première origine : rentes, états, transferts à divers spéculateurs et aux hospices ; fabriques, restitution après le Concordat de leurs biens et rentes non aliénés, états, arrêtés préfectoraux (souvent reliés par ordre chronologique à cette époque dans le fonds de la préfecture et qu'il y a, dès lors, intérêt à pouvoir répartir), affaires diverses de toute nature; hospices, restitutions, transferts de rentes, etc.; Université de France, restitution des biens non aliénés de l'ancienne Université de Caen ; liquidation de l'ancien séquestre des biens des religionnaires fugitifs ; apanages des princes du sang, séquestre, comptes des anciens agents, restitutions.

Deuxième origine : affaires particulières pour chaque émigré, arrêtés de radiation, mainlevée du séquestre, etc.; partages de présuccession; restitution des biens non aliénés; indemnité de 1825, extraits des actes de vente, procédure d'instruction des demandes, bordereaux d'indemnité.

Domaines engagés, importants dossiers particuliers.

Pour tous les autres groupes secondaires, mêmes catégories d'instructions, états, affaires spéciales.

Enfin, la série des affaires diverses, ne pouvant se rattacher à aucune des catégories précédentes, constituée en partie par des expéditions d'arrêtés préfectoraux, peut être simplement disposée dans un ordre alphabétique de matières.

J'espère que ces brefs renseignements pourront être de quelque utilité à ceux de nos confrères qui n'ont pas achevé le dépouillement de cet important versement ; ils n'ont pas la prétention de faire connaître aux historiens la nouvelle source mise à leur disposition pour l'étude des biens nationaux, ses vertus spéciales ni la manière de s'en servir, mais seulement d'expliquer à des collègues comment elle a été canalisée dans le Calvados.

Ils pourront peut-être, d'autre part, susciter quelques réintégrations complémentaires. Les grandes lignes directrices que j'ai indiquées et que j'avais également trouvées dans le département de l'Eure m'avaient permis d'ajouter ainsi au versement qu'avait reçu mon prédécesseur. Je ne saurais trop conseiller de profiter des tournées d'inspection d'archives communales pour faire une visite aux bureaux des receveurs de l'enregistrement, dans les anciens chefs-lieux de district notamment ; les bureaux y sont parfois divisés ; lorsqu'il n'y en a pas un spécial pour les affaires domaniales, c'est généralement au bureau des actes judiciaires qu'on a chance de faire les mêmes utiles reprises que j'ai obtenues à Louviers, aux Andelys et, avec le concours de mon ami J. Carcopino, ancien membre de l'École de Rome, à Verneuil.

G. Besnier,
Archiviste du Calvados.

LE NOUVEL ÉDIFICE

DE LA

BIBLIOTHÈQUE ROYALE DE COPENHAGUE

Après de longues années d'attente, la bibliothèque royale de Copenhague a eu enfin son nouvel édifice. L'ancien ayant été construit vers 1670 pour une collection de 20000 volumes, un musée de curiosités et un arsenal, et renfermant en 1906 une bibliothèque de 700000 volumes — car les autres collections ont été distraites il y a longtemps, — l'on comprendra facilement qu'un nouveau bâtiment était une nécessité absolue. Les étrangers qui ont vu le tout petit bureau du service et du prêt, servant en même temps de bureau du directeur et de cabinet de travail pour plusieurs employés, et les étroits escaliers raides en bois, — dont quelques-uns en colimaçon, — de l'édifice du roi Frédéric III, garderont le souvenir d'une installation extrêmement surannée. Aux mois de juillet et d'août 1906, le déménagement a eu lieu; au mois de novembre de la même année, la nouvelle bibliothèque a été ouverte au public. Mais il s'en faut de beaucoup qu'elle soit véritablement terminée encore. Cependant, il est déjà possible d'en donner la description, car le caractère essentiel des constructions est assez accentué pour être saisi d'un œil de bibliothécaire et apprécié par le jugement des gens du métier.

On a objecté, contre la situation de l'édifice actuel, qu'il se trouve à une trop grande distance du centre de la ville, de l'Université et d'autres établissements scientifiques. Mais, du moins, il est situé tout près de l'ancienne Bibliothèque royale, ce qui facilita beaucoup le transport des livres. Le déménage-

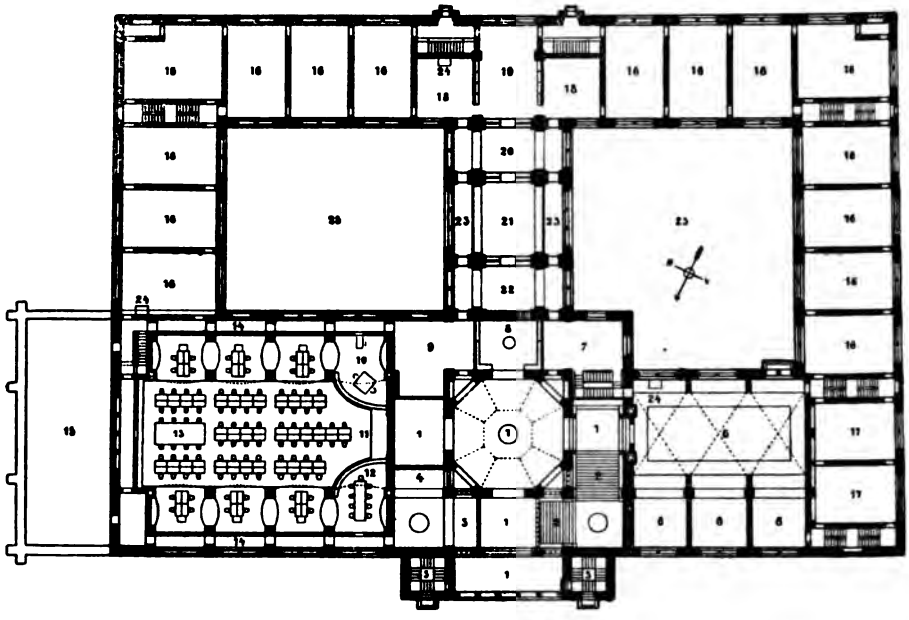

1. Vestibule.
2. Grand escalier.
3-4. Garde-robe.
5. Escaliers des tours, donnant accès aux salles d'expositions permanentes (manuscrits, reliures, autographes, etc.).
6. Salle danoise (cinq étages).
7. Bureau du département danois, avec escalier donnant accès au cabinet du directeur.
8-22. Bureau du prêt.
9. Bureau du catalogue.
10. Inspection de la salle de lecture.
11. Salle de lecture.
12. Section des périodiques à l'usage du public.
13. Table destinée aux journaux et ouvrages en grand format.
14. Couloir contournant la salle de lecture, derrière les rayons contenant les livres de référence.
15. Terrasse avec balustrade au-dessus des vieilles voûtes (vers l'est).
16-18. Magasins de livres (cinq étages).
17. Pièces destinées au classement des imprimés danois provenant du dépôt légal.
19. Salle à trois étages (galeries) pour les livres de la réserve.
20-21. Salle de travail pour le personnel.
23. Couloirs.
24. Ascenseurs électriques.
25. Cours intérieures.

(Les mesures sont en aunes danoises.)

ment, très bien calculé et arrangé d'avance par le directeur, M. Lange, n'a duré que trente jours (huit heures par jour); il fut dirigé par le personnel de la bibliothèque et opéré par quarante soldats (sous le commandement de trois sous-officiers). Un grand pont en bois avait été établi entre les deux bâtiments, au niveau du second étage. Les livres furent emballés en des voitures fort ingénieusement construites, hissées d'étage en étage au moyen d'un ascenseur, posées ensuite sur les rails du pont, où un moteur électrique les transportait à l'autre édifice; là aussi, un ascenseur servait à les répartir aux différents étages. Avant d'être emballés, les livres avaient été débarrassés de leur poussière par un appareil mécanique (« suceur de poussière »).

L'architecte de la nouvelle bibliothèque est M. Hans Holm, dont le talent d'artiste et le goût sont incontestables. Plusieurs parties du bâtiment en donnent un éclatant témoignage, notamment les deux cours, le large vestibule, entouré d'arcades et pavé de mosaïque, et la salle de lecture, qui offre un aspect vraiment imposant avec sa voûte blanche, ses grandes fenêtres en plein cintre et ses six colonnes en granit poli. Le style en est sobre, plutôt un peu sévère, et rappelle les commencements de la Renaissance florentine. On en peut dire autant de l'ameublement et des lambris, le tout en acajou sombre, comme des lustres et des autres objets en métal, exécutés — ainsi que les boiseries — d'après les dessins de M. Magdahl Nielsen.

Mais, malheureusement, quant à la disposition pratique de l'édifice, il a déçu à un certain degré les espérances des bibliothécaires. On a eu, certes, des améliorations positives en s'installant ici : escaliers en pierre, commodes et assez nombreux, trois ascenseurs, petites voiturettes à tablettes superposées pour le transport des livres, chauffage des magasins, etc., jusqu'à 8 degrés Réaumur, éclairage à l'électricité, atelier de reliure, téléphones, transmissions des bulletins de demande au moyen de tubes pneumatiques, « suceur de poussière » transportable, lavabos distribués çà et là dans les magasins. Parmi les choses louables, il faut ajouter que l'on pourra se passer désormais absolument des longues échelles, et qu'il n'y a aucun

lieu de craindre ces déplacements partiels, auxquels il fallait recourir presque toujours dans le vieux bâtiment, car, sans doute, on restera au moins trente ans sans aucun déménagement, et peut-être cent ans avant d'être amené à la nécessité de constructions additionnelles (pour lesquelles on a réservé un assez grand terrain). L'échafaudage des rayons est en fer, mais les tablettes sont en bois et reposent sur des « valets » (en métal) remuables. Presque toutes les salles qui contiennent les collections de la bibliothèque ont été construites selon le système moderne et économique du magasinage; elles sont divisées en cinq étages, par des grilles de fer, arrangement dont les avantages sont un peu douteux. Dans le département des imprimés danois, on a abandonné néanmoins le magasinage et installé les livres sur les galeries d'une vaste salle très haute (à cinq étages) et toutefois sans jour d'en haut. Voilà l'un des principaux défauts du nouvel édifice : avec un notable manque de prévision, on n'a point pensé aux endroits remplis d'obscurité que cette salle offrira toujours en grand nombre, surtout en hiver. Dans certaines parties des autres départements de la bibliothèque, il règne également souvent une obscurité déplorable, due au caprice de l'architecte, et à laquelle il a fallu remédier tant bien que mal par l'installation de l'éclairage électrique. Le bureau du catalogue est mal distribué, le plan du bureau du département danois entièrement défectueux. Les couloirs de passage sont trop étroits, ce qui retardera sans doute les expéditions, bien que les distances ne soient pas plus grandes que dans l'ancienne bibliothèque [1]. Le public de la salle de lecture se plaint du jour quelquefois insuffisant, quelquefois trop éblouissant, qui entre par les fenêtres, — car ici non plus il n'y a de jour d'en haut, — et d'un marchepied gênant, dont une partie de la salle est séparée et rehaussée du parquet proprement dit. A l'ouverture de la nouvelle bibliothèque, on a remarqué aussitôt une étonnante

1. Le nouvel édifice forme un rectangle d'environ 71 × 52 mètres, avec un bâtiment transversal ; la hauteur est de 15 mètres jusqu'à l'égout ; la salle de lecture, le bureau du catalogue, la salle de travail du personnel et le bureau du prêt se trouvent au centre de l'édifice ou, du moins, tout à côté l'un de l'autre. (Voir le plan.)

absence de cloisons et de portes fermant hermétiquement, choses dont on ne peut se passer dans notre climat. Autre caprice singulier! L'on a été forcé de se garder, de son mieux, des courants d'air au moyen de tapisseries provisoires. Peu à peu, on y portera remède par des vitrages et des portes en bois; mais il n'est pas encore possible de dire quand sera véritablement terminé l'édifice dont la construction a été retardée si longtemps. A cause des tracasseries politiques qui signalèrent en Danemark la fin du siècle passé, et d'une aversion marquée du Parlement à voter les sommes d'argent nécessaires, l'architecte fut contraint de modifier — plusieurs fois et presque d'un bout à l'autre — le plan de son édifice. Les voûtes d'un vieil arsenal maritime, qu'il a dû employer pour une partie du rez-de-chaussée, offrent malheureusement une humidité très nuisible aux livres, calamité dont on se débarrassera avec peine.

Une nouvelle loi (du 25 avril 1907) a amélioré notablement les traitements du personnel des deux grandes bibliothèques de Copenhague, la bibliothèque royale et celle de l'Université. Les fonctionnaires à titre définitif, c'est-à-dire les employés scientifiques, auront désormais les appointements qui suivent. Le directeur : 6000 couronnes (environ 8350 fr.), avec augmentation après quatre ans de 400 couronnes, jusqu'à 7200. Les bibliothécaires (conservateurs), dont cinq à la bibliothèque royale, deux à celle de l'Université : 4000 couronnes, avec tous les quatre ans une augmentation de 300, jusqu'à 5200. Les sous-bibliothécaires : 1800 couronnes, avec augmentation de 400 tous les quatre ans, maximum 3600 couronnes; droit à une pension de retraite après dix ans de service.

Em. Gigas.

CHRONIQUE DES ARCHIVES

Algérie. — A une réunion récente de la Société d'histoire moderne, M. G. Yver a signalé la mauvaise organisation des dépôts d'archives publiques en Algérie et les obstacles matériels qu'y rencontre le travail scientifique. Souhaitons que la nomination récente d'un archiviste général du gouvernement, qui pourrait être chargé de l'inspection dans les trois départements, mette fin à cet état de choses regrettable.

Espagne. — Dans le *Boletin de la Sociedad Castellana de Excursiones*, à partir de janvier 1906, Am. Salas publie par fragments le répertoire des documents historiques qui sont conservés dans les archives ecclésiastiques et civiles de la ville de Dueñas (Castille).

France. — MM. F. Gerbaux et Ch. Schmidt viennent de mettre au jour un important document pour l'histoire économique : *Procès-verbaux des Comités d'agriculture et de commerce de la Constituante et de la Législative* (Paris, Impr. nationale, 1906-1907; 2 vol. in-8 de XXIV-775 et XXXII-823 p.); les registres originaux appartiennent aux Archives nationales. A ce sujet, M. A. Demangeon a écrit dans les *Annales de géographie* (mai 1907, p. 193-201) un article sur les recherches géographiques dans les archives, qui fait autant d'honneur à celui qui l'a signé qu'à ceux auxquels il s'adresse; on y trouvera, remarquablement mis en relief, tous les phénomènes curieux d'évolution qui ressortent de ces textes nouvellement mis à la disposition des historiens.

— C'est aussi d'après des documents des Archives nationales que MM. Ph. Sagnac et P. Caron ont publié toute une série de documents, adresses, doléances, pétitions, requêtes, procès-verbaux, sous le titre de : *Le Comité des droits féodaux et de législation et l'abolition du régime seigneurial, 1789-1793* (Paris, Impr. nationale, 1907; in-8 de XLIV-826 p.); tous les départements français y sont abondamment représentés.

— Le *Bulletin de la Commission des documents relatifs à l'histoire économique de la Révolution* (1906, nos 2-3) renferme une importante notice de M. P. Caron sur les sources de l'histoire du commerce des céréales, de 1788 à l'an V, aux Archives nationales; elle est précédée d'un recueil des principaux textes législatifs et administratifs sur le commerce des céréales pendant la même période.

CHRONIQUE DES BIBLIOTHÈQUES

Allemagne. — M. P. Durrieu a fait récemment à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres une communication sur le Boccace manuscrit qui appartient à la bibliothèque royale de Munich, illustré en partie par Jean Foucquet; il a découvert le nom du véritable premier possesseur, Laurent Girard, secrétaire de Charles VII et contrôleur de la recette générale des finances, et non Étienne Chevalier, comme on l'avait toujours dit. On pourra lire son intéressante dissertation dans le *Bulletin de la Société de l'histoire de France*, 2e fasc. 1907, p. 111-126.

Belgique. — La nouvelle bibliothèque publique de Liège est décrite par O. Colson dans *Wallonia*, 1907, p. 51-64.

France. — L'inventaire des registres des sections de Paris et des pièces originales révolutionnaires (1790-1795) conservés à la Sorbonne (Bibliothèque Victor Cousin) est publié par M. F. Chambon dans la *Correspondance historique et archéologique* (janvier 1907). — Dans le même fascicule, quelques pages de M. Coyecque sur la collection Parent de Rosan à la bibliothèque du XVIe arrondissement de Paris (brochures, papiers et estampes sur Passy et Auteuil). — D'autre part, M. Chambon publie l'inventaire des documents sur la Révolution de 1848 conservés à la Bibliothèque Victor Cousin dans *La Révolution de 1848* (janvier 1907).

— La ville de Mâcon étant rentrée en possession, grâce à de généreuses souscriptions particulières, de huit miniatures qui avaient été arrachées jadis au manuscrit de la Cité de Dieu appartenant à la bibliothèque municipale, et se trouvaient en Angleterre, M. L. Lex a tenu à raconter leur histoire dans sa brochure ornée de trois belles planches : *La Cité de Dieu de la bibliothèque de Mâcon; Pourchasse et recouvrance des très belles miniatures du XVe siècle dérobées à ce manuscrit* (Paris, Picard, 1906; in-4).

— En 1906, la bibliothèque de la ville de Nancy possède 126150 volumes, 5500 estampes et 1471 manuscrits. Ouverte treize heures par jour, elle a donné asile, dans cette seule année, à 91560 lecteurs qui ont demandé en communication ou emprunté 48711 volumes. C'est là une belle proportion.

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

Manuscrits et expositions. — Trois expositions, en cette année 1907, vont appeler l'attention sur de nombreux manuscrits à miniatures : l'exposition des portraits à la Bibliothèque nationale; l'exposition de la Toison d'or à Bruges ; l'exposition d'art ombrien à Pérouse. La première réunit une merveilleuse collection de portraits dessinés provenant du cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale, une série de manuscrits des bibliothèques de Paris, auxquels sont venus s'ajouter quelques autres de Besançon, de Toulouse (Missel de Rieux), de La Haye (Missel à l'usage de Bourges, de Jean Lalemant), de collections particulières (Bréviaire de Bonne de Luxembourg, livre d'heures d'Anne de Beaujeu, etc.), et aussi quelques volumes imprimés sur vélin de l'époque de Louis XII et de François Ier ; la partie du catalogue relative aux manuscrits a été rédigée avec infiniment de soin par M. C. Couderc [1] pour la Bibliothèque nationale, par M. Henry Martin pour la Bibliothèque de l'Arsenal ; en outre M. Couderc a présenté ses manuscrits les plus précieux aux lecteurs de la *Gazette des Beaux-Arts*, juin et juillet 1907, en attendant la prochaine publication d'un album qui promet d'être fort intéressant. — A Bruges ce sont miniatures, manuscrits et reliures ayant plus ou moins de rapport avec l'ordre de la Toison d'or : histoires, statuts, armoriaux et ordonnances de la Toison d'or (XVe-XVIIIe siècles), venus de Belgique, de Hollande, d'Espagne, d'Autriche principalement ; voir p. 87-108 du *Catalogue* [*de l'*] *Exposition de la Toison d'or à Bruges* (Bruxelles, Van Oest, 1907 ; in-16 de 232 p.), et *La Toison d'or*, par le baron H. Kervyn de Lettenhove (Bruxelles, Van Oest, 1907 ; in-4 de IV-102 p. et 30 pl.). — A Pérouse, un grand nombre de manuscrits à miniatures, du VIe au XVIe siècle, ont été exposés dans plusieurs salles du municipe ; ils sont prêtés par la bibliothèque de Pérouse, le chapitre métropolitain de S. Lorenzo, la basilique de S. Pietro, l'Archivio Decemvirale, le collegio del Cambio, le collegio della Mercanzia, et plusieurs particuliers de la

1. *Bibliothèque nationale; Exposition de portraits peints et dessinés du XIIIe au XVIIe siècle (avril-juin 1907) ; Catalogue.* Paris, Em. Lévy, 1907; in-8 de XII-203 p. et 40 pl. — Il y a une deuxième édition avec quelques légères modifications.

même ville ; les communes de Bettona, Gubbio et Stroncone : magnifique réunion d'œuvres diversement traitées par des artistes locaux (cf. *Catalogo della mostra d'antica arte umbra*, 2a edit., Perugia, tip. Bartelli, 1907 ; in-16 de XII-231 p.).

L'Institut de Bibliographie sociale de Berlin. — A tort nous avons précédemment annoncé que cet Institut ne fonctionnait plus ; il donne au contraire les marques d'une très grande activité, et son directeur M. Hermann Beck vient de faire paraître le deuxième volume annuel [1906] de sa *Bibliographie der Sozialwissenschaften* (Dresden, O. V. Böhmert, 1907 ; in-8 de XLVIII-604 p.). Déjà, dans le premier volume [1905] étaient répertoriés près de 20000 ouvrages ; articles ou brochures appartenant à quatorze pays différents (l'Allemagne représentée par 9455, la France par 3489, l'Angleterre par 3193, la Russie par 699, l'Italie par 656, les pays scandinaves par 519, la Hongrie par 333, etc.).

Publications de la Library of Congress. — Une nouvelle série de travaux bibliographiques est due au savant A. P. C. Griffin et à ses dévoués collaborateurs. En voici l'énumération : *List of books (with reference to periodicals) relating to Child labor* (Washington, 1906 ; in-8 de 66 p.) ; — *Select list of references on Anglo-Saxon Interests*, 2d issue with additions (W., 1906 ; in-8 de 22 p.) ; — *Select list of works relating to Employers Liability* (W., 1906 ; in-8 de 25 p.) ; — *List of discussions of the fourteenth and fifteenth Amendments, with special reference to Negro Suffrage* (W., 1906 ; in-8 de 18 p.) ; — *Select list of works relating to Taxation of Inheritances and of Incomes* (W., 1907 ; in-8 de 86 p.) ; — *Select list of books with references to periodicals relating to Iron and Steel in Commerce* (W., 1907 ; in-8 de 25 p.) ; — *Select list of books with references to periodicals on Reciprocity with Canada* (W., 1907 ; in-8 de 14 p.) ; — *List of works relating to the French Alliance in the American Revolution* (W., 1907 ; in-8 de 40 p.). Ces différentes bibliographies, quoique traitées au point de vue international, sont surtout riches en ouvrages anglais et américains ; elles sont toujours très soignées, et ont l'avantage d'être mises en vente à des prix minimes.

— Le même service a gratifié les historiens de nouveaux catalogues auxquels il sera fait très bon accueil : *Naval Records of the American Revolution, 1775-1788*, prepared from the originals in the Library of Congress by Ch. Henry Lincoln ; — et *Washington Papers ; Calendar of the Correspondence of George Washington with the Continental Congress*, prepared from the original manuscripts in the Library of Congress by John C. Fitzpatrick (Washington, 1906 ; in-8 de 741 p.). Ce dernier volume est accompagné d'une série de planches reproduisant en fac-similé l'écriture de George Washington et de ses différents aides de camp et secrétaires. Les papiers de Washington appartiennent à la Bibliothèque du Congrès depuis 1903.

COMPTES RENDUS & LIVRES NOUVEAUX

REVUES SPÉCIALES

1. — ZENTRALBLATT FÜR BIBLIOTEKSWESEN (april 1907) : K. Schottenloher, Iohann Schöner und seine Hausdruckerei ; — K. Haebler, Ein Psalterium aus der Offizin des Peter Schöffer ; — P. Schwenke, Der Neubau der königl. Bibliothek in Kopenhagen.

— ZENTRALBLATT FÜR BIBLIOTHEKSWESEN (mai 1907) : G. Zedler, Das Helmaspergersche Notariatsinstrument und die 42zeilige Bibel ; — G. Fritz, Frauen im Bibliotheksdienst.

2. — REVUE DES BIBLIOTHÈQUES ET ARCHIVES DE BELGIQUE (mai-juin 1907) : L'association des archivistes et bibliothécaires belges ; — J. Cuvelier, Le programme des archivistes ; — Ch. Defrecheux, Les bibliothèques populaires à Liège ; — P. Sheridan, Études de chronologie brabançonne ; — Th. Goffin, Les origines de l'imprimerie à Lierre [suite].

3. — MAGYAR KÖNYVSZEMLE (apr.-jun. 1907) : La bibliothèqne Széchényi du Musée national hongrois en 1906 ; — L. I. Szönyi, Les filigranes de nos chartes en papier du XIVe siècle [suite, avec fig.] ; — Ad. Zsák, Grégoire de Szeged, miniaturiste inconnu ; — P. Gulyás, Catalogue des Aldines de la bibliothèque Széchényi du Musée national hongrois ; — I. Horváth, La littérature bibliographique hongroise dans le 1er trimestre de 1907.

4. — REVISTA DE ARCHIVOS, BIBLIOTECAS Y MUSEOS (marzo-abril 1907) : W. de Villa-Urrutia, España en el Congreso de Viena [suite] ; — J. Paz, Reclamaciones de los Mallorquines llamados de « La Calle » sobre su condición social ; — A. Paz y Melia, Códices más notables de la Biblioteca nacional (Antifonario de Carlos V) ; — L. Serrano, Historia de la música en Toledo ; — M. Serrano y Sanz, El Consejo de Castilla y la censura de libros en el siglo XVIII [suite] ; — F. Mourillo, El catálogo por conceptos en las Bibliotecas públicas.

5. — RIVISTA DELLE BIBLIOTECHE E DEGLI ARCHIVI (genn.-aprile 1907) : A. Sorbelli, Le bibliotechine gratuite per i fanciulli nelle scuole elementari del regno ; — G. Livi, Piero di Dante e il Petrarca allo studio di Bologna ; — C. Mazzi, La compagnia mercantile di Piero e Giovanni dei

Medici in Milano 1459; — F. Pizzi, Proposta di un catalogo centrale delle Biblioteche pubbliche governative; — O. Viola, Un nuovo compito delle Biblioteche pubbliche; — E. Salaris, Per l'istituzione di Biblioteche per la truppa nei Corpi.

6. — Revue des Bibliothèques (avril-juin 1907) : Seymour de Ricci, Liste sommaire des manuscrits grecs de la Biblioteca Barberina; — G. Bertoni, Un documento da Demetrio da Lucca custode della Biblioteca Vaticana; — E. Deville, Les manuscrits de l'ancienne bibliothèque de Bonport [suite].

7. — I Libro e la Stampa (magg.-giug. 1907) : C. Foligno, Di alcuni codici gonzagheschi ed estensi appartenuti all' abate Canonici; — E. G. Ledos, Encore l'Almanach de Milan; — L. Prati, Il processo di un bibliomane; — A. Bertarelli, I gridi di piazza ed i mestieri ambulanti italiani nel secolo xix; — E. Matta, Autografi di Renata da Francia.

8. — Bulletin de l'Association des Bibliothécaires français (mai-juin 1907) : C. Oursel, La situation des bibliothécaires municipaux; — A. Fécamp, Un nouveau classement des bibliothécaires universitaires.

9. — Nederlandsch Archievenblad (1906-1907, n° 4) : De Concept-Archiefwet; — R. Fruin, Met welken dag beginnen Dionysius Exiguus en Beda Venerabilis de anni dominicæ incarnationis? — H. van Visvliet, Delftsche stijl; — G. C. Joosting en P. Doppler, De jaarstijl te Maastricht.

10. — Bulletin du Bibliophile et du Bibliothécaire (janvier-juillet 1907) : Eug. Desmoulins, Quelques dédicaces inédites d'un livre rare [La véritable Constitution française, par l'abbé S. Ruffo de Bonneval]; — H. Cordier, La partie de chasse de Henri IV, comédie de Collé; — E. Griselle, Billets autographes de Marie Leczinska au Carmel de Compiègne; — F. Lachèvre, Des Barreaux et Th. de Viau; — Abbé Tougard, Éclaircissements bibliographiques pour les « Lettres sur quelques écrits de ce temps » (1749); — A. van Bever, Vie d'Étienne Jodelle par Guillaume Colletet; — P. Lacombe, Les livres d'heures imprimés au xve et au xvie siècle; — E. Griselle, Un billet autographe de Malherbe et lettres inédites du temps de Louis XIII.

11. — The Library Journal (jan. 1907) : I. E. Lord, Some notes on the principles and practice of bookbuying for libraries; — A. B. Kroeger, Reference books of 1906; — Library copyright league.

— The Library Journal (febr. 1907) : A. E. Bostwick, The love of books as a basis for librarian ship; — Le Roy Jeffers, A successful book purchase system; — F. B. Heckman, Libraries in the United States Army and Navy; — H. L. Koopman, Association of New England College Librarians; — A. Wynkoop, Library legislation in 1906.

— The Library Journal (march 1907) : Sunday and Holiday opening;

Statements from Libraries; — A. B. Kroeger, Instruction in cataloging in Library Schools; — J. C. Moffett, The development of the Sunday Library; — M W. Ovington, Some publications regarding the American Negro; — H. Young, Memorandum of some incunabula in the University of Toronto Library; — American and English Libraries throug New Zealand eyes.

COMPTES RENDUS

Archives de l'État en Belgique; Inventaires sommaires des Archives des anciens gouvernements des Pays-Bas conservées aux Archives générales du Royaume à Bruxelles. Tome I. Bruxelles, typ. E. Guyot, 1906; in-8 de 8, 38, 92, 22, 22, 34, 30, 30, 8, 28, 14 et 6 pages. — Prix: 4 fr.

L'administration des Archives générales du royaume de Belgique a entrepris la publication des inventaires sommaires de tous les fonds et collections appartenant à l'État. Ces inventaires ont été imprimés au fur et à mesure de leur confection, mais ils ont abouti à la formation d'un volume de pagination compliquée et bizarre, recommençant avec chaque nouveau fonds. Ce premier volume comprend les archives des anciens gouvernements et des constitutions administratives dont l'autorité s'étendait sur l'ensemble des Pays-Bas, sous l'ancien régime, savoir: Papiers d'État et d'audience, Secrétairerie d'État et de Guerre, Chancellerie autrichienne des Pays-Bas, Conseil d'État, Conseil privé, Conseil des finances, Conseil du gouvernement général (1787-1789), Jointe des monnaies (1503-1794), Jointes des administrations et des affaires des Subsides, Commission royale des études (1777-1794), États-belgiques Unis (1787-1794). Tous ceux qui ont travaillé à Bruxelles savent qu'il y a là des sources historiques d'un intérêt capital; pour quelques-unes d'entre elles on n'avait jusqu'ici aucun inventaire imprimé.

Il faut donc remercier M. Gaillard, archiviste général, et ses collaborateurs MM. de Marneffe et de Breyne, du travail accompli et des introductions historiques mises en tête de chaque inventaire. Comme bien on pense, il ne s'agit que d'un répertoire sommaire, donnant pour chaque carton, volume ou portefeuille, l'indication générale du contenu avec les dates extrêmes. Dans les premiers fonds, les documents sont surtout d'intérêt politique et diplomatique; dans ceux du Conseil d'État et du Conseil privé il y a un mélange de documents administratifs et autres (limites et territoires contestés, États provinciaux, Comtés d'Artois et de Bourgogne, Justice, Police, Affaires militaires, Instruction publique, Agriculture, Navigation, Monnaies, Impôts, Postes, Administration communale, Cours féodales, Couvents, Bénéfices, Établisse-

ments de bienfaisance, Ordres de chevalerie, etc.), qui rendra sans doute le classement rationnel de ces papiers assez malaisé.

On verra paraître avec reconnaissance la suite de cette utile publication. H. S.

Rijksarchief in Drente ; Het archief der Abdij te Assen, door J. G. C. Joosting, Rijksarchivaris in Drente. Leiden, Brill, 1906 ; in-8 de 139 p.

Rijksarchief in Drente ; Het archief der Abdij te Diknlnge, door J. G. C. Joosting. Leiden, Brill, 1906 ; in-8 de 349 p.

Rijksarchief in Drente ; De archieven van den Etatoel en van de hem opgevolgde collegiën tot 1811, door J. G. C. Joosting. Leiden, Brill, 1906 ; in-8 de 88 p.

Rijksarchief in Drente ; De archieven van de Schultengerechten in Drente, door J. G. C. Joosting. Leiden, Brill, 1907 ; in-8 de 140 p.

Chargé du service des archives de la province de Drente, M. Joosting a entrepris de faire connaitre ce dépôt par une série d'inventaires successifs. En moins d'un an, il en publie quatre d'importance inégale, destinés à nous initier aux ressources que ces archives peuvent fournir comme fonds ecclésiastiques (deux abbayes), de collèges et de tribunaux.

Les chartes, originales, vidimées ou copiées dans les cartulaires, sont répertoriées une à une, avec un soin particulier, et les analyses semblent rédigées avec une conscience digne d'éloges. Beaucoup de sceaux sont malheureusement perdus. Les tables, copieuses, sont aussi complètes que possible, et je signalerai entre autres des tableaux des titulaires d'offices, donnant d'après les archives elles-mêmes le tableau général des personnages ayant occupé une dignité ou fonction quelconque dans les abbayes, les prévôtés, les villes, les églises, les commanderies, les administrations.

En s'attaquant simultanément à des fonds anciens et à des fonds modernes, M. Joosting a prouvé qu'il voulait favoriser les études historiques de toute nature ; en effet les deux derniers inventaires contiennent en majeure partie des actes et des registres des années 1795-1811, dont le relevé n'est pas indifférent.

Il convient de féliciter hautement l'archiviste de la province de Drente de son heureuse initiative et de la méthode qui inspire ses travaux. H. S.

Catalogue des livres et manuscrits du fonds dauphinois de la Bibliothèque municipale de Grenoble, dressé et publié par Edmond Maignien, conservateur de la Bibliothèque. Tome Ier. Grenoble, impr. Allier frères, 1906 ; in-8 de xii-502 p. — Prix : 12 fr.

Parmi les 261000 volumes ou brochures que possède la bibliothèque

municipale de Grenoble, il en est à peu près un sixième qui intéresse la région dauphinoise et forme le plus précieux fonds local qui soit dans la province. Commencé modestement en 1843, il s'est accru successivement par des dons et des achats, et comprend aussi les livres de toute nature composés par des Dauphinois sur des sujets étrangers au Dauphiné (catalogués à part en appendice). M. Maignien, qui a eu l'idée de ce travail et s'y est consciencieusement livré pendant de longues années, dépouillant les revues et périodiques, extrayant même des journaux certaines indications complémentaires, déclare dans sa préface avoir pris pour modèle le catalogue rédigé par M. J. Favier pour le fonds lorrain de la bibliothèque de Nancy. Il donne, à la suite de chaque article, la cote sous laquelle cet article est conservé sur les rayons de la bibliothèque.

Ce tome Ier, qui sera suivi de plusieurs autres et ne compte pas moins de 8411 numéros, est ainsi divisé : Topographie, Histoire descriptive, Histoire ecclésiastique, Histoire civile, Histoire nobiliaire, Biographie, Archéologie, Numismatique, Sigillographie, Bibliographie. Dans les tomes ultérieurs, on devra trouver l'Histoire judiciaire et administrative, le Commerce, l'Industrie, les Sciences économiques naturelles, puis l'Histoire de chaque localité par départements, enfin l'Histoire littéraire, la Linguistique et l'Histoire de l'Art. A l'achèvement de ce beau monument bibliographique, on possédera un incomparable instrument de recherches, dont l'initiative et la réalisation seront dues à M. Edmond Maignien. H. S.

Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique, par J. Van den Gheyn, S. J., conservateur à la section des manuscrits. Tome V (Histoire-Hagiographie) ; tome VI (Histoire des ordres religieux et des églises particulières). Bruxelles, Lamertin, 1905-1906 ; 2 vol. in-8 de viii-701 [1] et xii-778 p. — Prix : 12 fr. le volume.

Le catalogue des manuscrits de Bruxelles se poursuit avec une régularité parfaite, on pourrait dire mathématique. Ces nouveaux volumes ont dû d'ailleurs être préparés par le P. Van den Gheyn avec un zèle particulièrement attentif, puisqu'il s'agit d'ordres religieux, d'histoire de l'Église et des recueils hagiographiques de l'ancienne bibliothèque des Bollandistes. Combien, pour cette partie plus spécialement, l'ancien catalogue Marchal était insuffisant et inexistant! tandis que les descriptions nouvelles sont très détaillées, avec renvois nombreux à la *Bibliotheca hagiologica graeca*, à la *Bibliotheca hagiologica latina*, à la *Patrologia latina*, etc. Les manuscrits à miniatures, et il en est de fort précieux, sont tout particulièrement signalés à l'attention du lecteur, feuillet par feuillet. Quand il y a lieu, le filigrane même est mentionné. Ce catalogue est un véritable modèle.

1. Il y a un carton pour les pages 381-388.

Les deux nouveaux volumes se réfèrent aux manuscrits cotés aujourd'hui 3047 à 4559 (la table de concordance est donnée en tête de chaque tome). On voit par là quelle place considérable occupent les descriptions du P. Van den Gheyn, et combien il lui faudra encore de temps et de papier pour achever ce monument imposant de bibliographie. Avec son auteur, nous sommes assurés qu'il n'y aura pas de défection.

H. S.

Bibliographie générale des Cartulaires français ou relatifs à l'histoire de France, par Henri Stein. Paris, Picard, 1907; in-8 de xv-627 p. — Prix : 15 fr.

Les principales manifestations de la vie chez les sociétés, aussi bien que chez les individus isolés, se reflètent dans des documents écrits, se traduisent par la rédaction de certains actes dont l'ensemble constitue les archives de ces individus ou de ces sociétés. De bonne heure, le besoin s'est fait sentir, pour parer à la perte possible de ces actes originaux inscrits sur des feuilles détachées, d'en faire un recueil spécial, de les transcrire sur un volume unique plus facile à manier et à conserver : c'est ce qu'on appelle un cartulaire. Tout le monde comprend l'intérêt qui s'attache pour l'histoire à ces recueils d'actes concernant tel établissement ou telle institution et renfermant les documents les plus importants qui concernent cette institution ou cet établissement. M. Stein a entrepris de dresser pour la France le catalogue des cartulaires qui sont parvenus jusqu'à nous, quel qu'en soit l'objet, quelle qu'en soit la date. C'est ainsi que dans sa bibliographie figurent à la fois les cartulaires des communautés religieuses : abbayes, prieurés, chapitres, hôpitaux, et ceux des communautés civiles : villes, corporations, familles, etc.; le cartulaire de Renier Accorre, bourgeois de Provins, y prend place au même titre que les cartulaires des rois de France, conservés dans le Trésor des Chartes; les volumes transcrits au xviiie siècle s'y rencontrent à côté de ceux du moyen âge, et les recueils imprimés, soit par les soins des communautés elles-mêmes, soit par des érudits, y sont indiqués aussi bien que les compilations manuscrites; enfin, par une conception très heureuse, on y trouve mention des registres aujourd'hui perdus, mais dont l'existence antérieure est attestée par d'autres documents, et ces mentions susciteront vraisemblablement des recherches qui, dans certains cas, permettront peut-être de retrouver les originaux actuellement disparus.

En effet, une liste de ce genre, qui, forcément, ne peut aspirer à être absolument complète, vaut non seulement par la masse énorme de matériaux qu'elle réunit en elle-même, mais aussi par les découvertes nouvelles qu'elle provoque, et on peut dire que ses lacunes mêmes sont fécondes. En fixant l'état présent des connaissances sur l'objet qu'elle traite, elle montre aux érudits locaux, aux spécialistes, les points

à compléter, et forme comme le noyau autour duquel s'agrègent des notions qui, sans elles, seraient demeurées isolées et inutiles.

Les cartulaires sont énumérés par ordre alphabétique d'établissements ou d'institutions; cette disposition, la plus commode pour la majorité des recherches, est complétée par deux tables précieuses donnant, l'une, les cartulaires ecclésiastiques classés par diocèses anciens, l'autre, les cartulaires civils classés par provinces anciennes et pays; on peut ainsi voir d'un coup d'œil l'ensemble des recueils d'actes qui se rapportent à telle ou telle région.

Chaque volume est l'objet d'une description détaillée où figurent la matière, papier ou parchemin, le format, le nombre de feuillets, le siècle auquel le recueil a été composé et, autant que possible, les dates extrêmes des documents qu'il renferme; quand le texte a été publié, il en est naturellement fait mention.

Par sa nature même, un ouvrage du genre de celui dont nous parlons ici se dérobe à l'analyse, mais pour donner une idée des précieuses ressources offertes à l'histoire par cette bibliographie, où sont relevés plus de quatre mille cinq cents recueils d'actes, nous choisirons un exemple particulier et montrerons l'ensemble de documents qu'on y trouve signalés pour l'histoire hospitalière, en bornant notre relevé aux limites de la France moderne.

Viennent d'abord des recueils de pièces concernant les grands ordres hospitaliers, tels que les Frères de la Charité Notre-Dame (recueil imprimé mentionné pour Donjeux, et cartulaires des Carmes-Billettes); les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, du Saint-Esprit et de Saint-Antoine de Viennois; les Trinitaires, à propos desquels on aurait pu, ce semble, mentionner le tome II de l'ouvrage de M. Paul Deslandres sur l'*Ordre des Trinitaires*, qui, consacré tout entier aux pièces justificatives, forme un véritable cartulaire de cet ordre.

On peut ensuite relever l'indication de plus de quatre-vingts cartulaires se rapportant à des hôtels-Dieu ou hôpitaux divers : *Amiens*, hôtel-Dieu ou hôpital Saint-Jean (deux cartulaires); *Angers*, hôtel-Dieu sous le même vocable (deux cartulaires et un recueil imprimé composé par C. Port); *Argentan*, hôpital Saint-Jacques (cartulaire perdu); *Arras*, hôpital Saint-Jean en l'Estrée (cartulaire qui a été publié par M. Richard); *Aubrac*, dômerie-hôpital (cartulaire du XIVe siècle et recueil Doat); *Autun*, hôpital du Saint-Esprit; *Bar-sur-Aube*, hôtel-Dieu; *Bastia*, hôpital; *Bayeux*, hôtel-Dieu; *Beaujeu* (diocèse de Mâcon), hôpital; hôtels-Dieu de *Beaune* et de *Beauvais*; *Besançon*, hôpital du Saint-Esprit; *Bonport*, cartulaire des pauvres de l'hospice de l'abbaye; *Caen*, copie d'un cartulaire ancien du prieuré de l'hôtel-Dieu et recueil imprimé de 1686; *Cambrai*, hôpital Saint-Julien et hospice général (office des chartriers et office des pauvres orphelins); *Castanet* (diocèse de Toulouse), hôtel-Dieu; *Charenton*, hôpital de la Charité (original

perdu) ; *Châteaudun*, recueil imprimé en 1881 des actes concernant la Maison-Dieu ; hôtels-Dieu de *Cherbourg*, *Chevreuse*, *Comines* et *Compiègne* (fragment du XVe siècle) ; *Condom*, hôpital de la Charité ; *Coutances*, hôtel-Dieu (cartulaires du XVe siècle et recueil imprimé par M. Le Cacheux) ; *Crécy-en-Brie*, hôtel-Dieu ; *Dijon*, hôpital du Saint-Esprit et hôpital général ; *Gonesse*, hôtel-Dieu (recueil de chartes publié par M. Delisle) ; *Gray*, hôpital du Saint-Esprit ; hôtels-Dieu de *La Haye-Pesnel*, *Joigny* et *Laon* ; *Lille*, hôpital Comtesse ou Notre-Dame, hôpital des Grimarets, hôpital Saint-Sauveur ou Saint-Jean l'Évangéliste, hospice Gantois ; *Limoges*, aumônerie de Saint-Martial (rouleaux des XIe et XIIe siècles, qui ont été publiés par M. Leroux) ; *Lisieux*, hôtel-Dieu des Mathurins ; *Marvejols*, hôpital (recueil publié en 1889) ; hôtels-Dieu de *Meaux*, *Moissac*, *Montivilliers*, *Montmorillon* (extraits d'un original perdu), *Montreuil-sur-Mer* ; *Nancy*, hôpitaux de Saint-Charles et de Saint-Jean de Dieu, hospices de Saint-Joseph et des Enfants trouvés ; *Nogent-le-Rotrou*, hôtel-Dieu (recueil manuscrit du XIXe siècle) ; *Ordios* (diocèse de Dax), prieuré et hôpital de pèlerins (original perdu, extraits d'Oïhenart) ; *Orléans*, hôtel-Dieu (recueil factice publié en 1902 par M. Cuissard) ; aumônerie générale et hôpital Saint-Antoine ; *Paris*, hospice des Quinze-Vingts, hôpital Saint-Jacques aux pèlerins, hôtel-Dieu (cartulaires anciens et recueil publié par MM. Brièle et Coyecque sous le titre d'*Archives de l'hôtel-Dieu*, avec les pièces réunies par ce dernier aux p. 287-394 du t. I de son *Hôtel-Dieu au moyen âge*), hôpital général (*Recueil des édits*, *déclarations*, etc., publié en 1661, auquel on peut joindre le *Code de l'Hôpital général*, Paris, 1776, in-4 de VIII-642 et 61 p.) ; *Perpignan*, hôpital (deux originaux égarés) ; *Pons*, hôpital (recueil factice, publié par M. Musset) ; *Pontoise*, hôtel-Dieu ; *Pont-Saint-Esprit*, église et hôpitaux (recueil publié par L. Bruguier-Roure) ; hôtels-Dieu de *Provins* et de *Reims* ; *Rodez*, dômerie-hôpital de Sainte-Marthe ; à l'indication de ce manuscrit on pourrait joindre celle d'un registre du XVIIe siècle, conservé aux Archives nationales sous la cote MM 237 (in-4 papier, de 348 fol., dont plus de deux cents sont en blanc), qui, avec la copie de quelques testaments des XIVe ou XVIe siècles, renferme un ensemble de pièces du XVIIe siècle concernant l'hôpital de la confrérie Saint-Jacques de Rodez ; *Rouen*, hôpital général ; *Saint-Florentin* (Yonne), hôtel-Dieu ; *Saint-Germain-en-Laye*, hôpital ; *Saint-Lô*, hôtel-Dieu ; *Seclin*, hôpital Notre-Dame ; *Surgères*, aumônerie Saint-Gilles (original perdu ; extraits publiés par P. de Fleury) ; *Thouars*, aumônerie Saint-Michel ; *Tonnerre*, hôtel-Dieu ; *Triel*, hospice ; *Troyes*, hôtel-Dieu le Comte ; *Val-Notre-Dame*, hôpital de l'abbaye ; *Verdun*, hôpital Saint-Hippolyte.

En ce qui concerne les léproseries ou maladreries, la bibliographie signale des cartulaires pour *Blois*, Saint-Lazare (original perdu, extraits dans Duchesne) ; *Bolleville* (diocèse de Coutances), la Madeleine ; *Cam-*

brai, Saint-Lazare; *Chartres*, le Grand Beaulieu (livre rouge et livre noir, dont M. Merlet promet de donner une édition en 1908); *Évreux*, Saint-Nicolas; *Meaux*, Saint-Lazare; *Millau*, Saint-Thomas; *Montreuil-sur-Mer* (publication du comte de Loisne); *Paris*, Saint-Lazare; *Pierrefonds*; *Pont-Audemer*, Saint-Gilles; *Pontfraud*, au diocèse de Sens (recueil factice qui sera prochainement publié); *Royon*, léproserie à Vienne-le-Château (recueil imprimé tiré du cartulaire de Moiremont); *Saint-Nicolas de la Chenaie*, au diocèse de Bayeux; *La Saussaye*, à Villejuif, prieuré qui était autrefois une léproserie; *Sens*, maladrerie du Popelin; *Troyes*, Saint-Lazare; *Le Val de Bugny* (diocèse d'Amiens). On pourrait ajouter à cette liste le « recueil de chartes, titres et documents concernant la maladrerie de *Voley*, près Romans », qui a été publié par M. Chevalier, à la suite de sa *Notice historique* sur cette maladrerie (Romans, 1870, in-8, p. 69-162).

Cette application à un point très spécial suffit pour indiquer la richesse de documentation qu'on peut trouver dans le livre de M. Stein, quel que soit l'objet des recherches historiques auxquelles on s'intéresse.

LÉON LE GRAND.

Bibliographie des travaux publiés de 1866 à 1897 sur l'histoire de la France depuis 1789, par PIERRE CARON, archiviste aux Archives nationales. Tome Ier, fasc. 1. Paris, Ed. Cornély, 1907; in-8 de 160 p. [Publication de la Société d'Histoire moderne.] — Prix : 7 fr. 50.

L'un des auteurs du Répertoire méthodique annuel de l'histoire moderne et contemporaine de la France, qui paraît depuis 1897, a pensé qu'il y avait place pour une bibliographie rétrospective des ouvrages parus antérieurement, et il a, sur le modèle du Répertoire, entrepris une publication importante, neuve et de la plus haute utilité. (On sait que la bibliographie Monod s'arrête à 1789.)

Pourquoi M. Caron a-t-il choisi l'année 1866 comme date initiale de son travail ? C'est la question que chacun se posera. Une préface à paraître y répondra sans doute. Nous croyons savoir que cette date a été adoptée parce qu'elle correspond à une nouvelle phase du développement des études historiques en France, et notamment parce qu'elle est concomitante de la création de la *Revue critique* et de la *Revue des questions historiques*.

La raison est-elle suffisante pour qu'on puisse voir là un point de départ, et y rattacher une bibliographie générale ? Je crains que l'on reste un peu sceptique en face d'une telle conception, et je crois en tout cas qu'une explication était indispensable dès le début.

A cette observation près, le travail est fort bien conçu. D'ailleurs M. Caron ne nous a-t-il pas habitués à une grande précision, à une exceptionnelle information, à une excellente méthode ? S'il n'est pas encore possible de juger l'ensemble d'une publication qui est encore à

ses débuts, on peut du moins être assuré de trouver là un nouveau répertoire bibliographique qui figurera parmi les meilleurs travaux de ce genre. A peine pourrait-on relever quelques mentions de travaux qui sont certainement des tirages à part, bien que M. Caron, contrairement à une habitude constante, ne nous en prévienne pas ; mais dans l'ampleur des dépouillements auxquels il a fallu se livrer, ceci est d'une telle insignifiance que j'éprouve quelque scrupule à émettre un tel reproche à l'adresse de l'auteur. H. S.

Avviamento allo studio critico delle lettere italiane ; 2e ediz., dal prof. Guido Mazzoni. Firenze, Sansoni, 1907 ; in-12 de xv-249 p. (3 l.)

Sous ce titre, M. Mazzoni a publié une première fois en 1891, et vient de donner à nouveau, après l'avoir profondément remanié et accru, un véritable manuel de bibliographie à l'usage des personnes curieuses de littérature italienne. Cet ouvrage, issu de leçons professées jadis à Padoue, se compose de huit chapitres. Dans les deux premiers, l'auteur traite sommairement du manuscrit et de l'imprimé. Le troisième est d'un intérêt plus particulier ; on y trouvera, sur une soixantaine environ des principales bibliothèques de l'Italie, toute une série de notices historiques, généralement très courtes, mais d'information sûre, avec bibliographie à l'appui. Dans le chapitre suivant, M. Mazzoni a dressé une liste, accompagnée d'observations critiques, des instruments de travail à utiliser et des périodiques à consulter ; il y a groupé, sous autant de rubriques spéciales, les bibliographies relatives soit aux différents genres littéraires, soit à tel auteur particulier. Le cinquième chapitre, intitulé *la Storia letteraria*, se compose de deux parties bien distinctes ; dans la première, est retracée une esquisse de ce que nous pouvons appeler l'histoire de l'histoire de la littérature italienne ; M. Mazzoni a donné, dans ces quelques pages vraiment neuves, comme le canevas ou le programme d'un livre qui reste encore à faire ; la seconde partie de ce cinquième chapitre est consacrée à l'énumération des ouvrages les plus importants concernant tel ou tel genre littéraire, telle ou telle période de la littérature italienne, ou les écrivains de telle ou telle région, de telle ou telle localité. Les principales collections d'auteurs italiens, les recueils de poésies, puis les vocabulaires, grammaires et traités de métrique, enfin quelques « indications bibliographiques subsidiaires » sur les littératures autres que l'italienne et sur l'histoire de l'art en Italie, font l'objet des trois derniers chapitres.

Le volume se termine par trois appendices, l'un de M. Pio Rajna, sur la manière de dresser une généalogie de manuscrits et d'établir un texte critique, les deux autres, de M. Giuseppe Vandelli, sur le texte des *Reali di Francia* (application, en quelque sorte, des principes posés par M. Rajna dans les pages précédentes), et sur l'édition critique de la *Divine Comédie*, entreprise par la « Società dantesca ».

Telle est l'économie générale de cet excellent manuel, dont il serait bien à souhaiter que l'on nous donnât en France le pendant pour l'étude de notre littérature. L. AUVRAY.

Bibliographie de Madagascar, 2e partie, par G. GRANDIDIER. Paris, Comité de Madagascar, 1906; in-8, p. 435 à 905.

En annonçant la première partie de ce volume, l'an dernier, nous faisions prévoir l'apparition prochaine du complément promis. M. G. Grandidier ne nous l'a pas fait attendre longtemps. Et cette deuxième partie est plus intéressante peut-être encore. Outre les additions, on y trouvera la liste des ouvrages anonymes (dont quelques-uns en langue malgache), les principaux documents diplomatiques, politiques et parlementaires (français et étrangers), la liste des périodiques en toute langue (quelques-uns en malgache) avec l'indication des principaux articles relatifs à l'île de Madagascar, enfin le catalogue des manuscrits concernant Madagascar dans les diverses archives et bibliothèques (ministère des Colonies, dépôt des cartes et plans de la marine, ministère de la marine, archives du dépôt des fortifications de la marine et des colonies, archives des Affaires étrangères, Archives nationales, Bibliothèque nationale et autres bibliothèques de Paris, archives de la Congrégation de la Mission, bibliothèques de Carpentras, du Mans, d'Aix, de Caen, de Brest, de Quimper, d'Hyères, d'Alger, archives du commissariat de la marine à Lorient, collections privées, et à l'étranger, bibliothèques de Lisbonne, Coïmbre, Evora, Madrid, Londres, archives de La Haye, Stockholm, Batavia, du Cap de Bonne-Espérance, de l'île de la Réunion, de l'île Maurice et de Tamatave). Le tout se termine par une table très complète, par ordre de matières, de tous les articles énumérés dans cette bibliographie si considérable : cette table, à elle seule, occupe les pages 863-900, sur quatre colonnes.

Dans ce travail, qu'on peut dire définitif (les omissions sont chose tout à fait rare, et dans le catalogue des manuscrits, je ne trouve à signaler qu'une addition à M. Grandidier, aux archives municipales de Nantes, AA 36), l'extrême précision est la note dominante, et rien n'a été épargné pour répondre aux exigences les plus difficiles. L'auteur n'avait-il pas, d'ailleurs, pour se guider, l'incomparable bibliothèque formée par son père? En l'utilisant, il a su en combler les lacunes et montrer qu'il était le digne continuateur de celui qui l'a initié et associé à ses travaux. H. S.

Essai de bibliographie pratique; Aide-mémoire du libraire et de l'amateur de livres; Répertoire d'ouvrages rares ou curieux en tous genres, anciens et modernes...., avec l'indication de leur valeur dans le commerce, par Un ancien libraire. Deuxième partie (Lal-Z.). Paris, Schleicher frères, 1907; in-8, p. 241 à 443. — Prix : 10 fr.

Nous avons annoncé la première partie de cet « Essai »; la seconde

et dernière a suivi de près. Tout en reconnaissant l'utilité de ce mémorandum, nous signalerons les mêmes errements, à savoir l'indication de livres qui n'ont rien de curieux et n'ont pas le mérite de la rareté ; des classements défectueux (Sulpice Sévère est à *Severus;* Michel de l'Hospital à *Michel;* Paschal Grousset à *Pascal;* Oudard Coquault à *Oudard*, etc.), des titres étranges (Leodegario a Quercu, Taisniero, Vignerio, etc.), qui déroutent et indiquent une connaissance insuffisante des auteurs cités ; des fautes d'impression trop fréquentes, surtout dans les titres des ouvrages en langue étrangère. L'auteur a eu tort également, selon nous, de vouloir répertorier des ouvrages de tous les genres : plaquettes anciennes, livres de jurisprudence, de numismatique, d'archéologie, d'histoire, de voyages, de médecine, d'agriculture, de sciences, éditions d'auteurs classiques, romantiques et modernes, livres singuliers et galants ; il a donc dû faire un choix et laisser de côté des ouvrages qui auraient mérité de figurer dans son « Essai » autant et plus peut-être que ceux dont il a parlé. Ce reproche était d'ailleurs inévitable et, malgré tout, il eût été bien malaisé de contenter tout le monde. H. S.

LIVRES NOUVEAUX

Index de périodiques.

Terzo indice decennale (1890-1899) del *Circolo giuridico, rivista di legislatione e giurisprudenza.* Palermo, tip. Virzi, 1907; in-8 de XLIII-992 p. (10 l.)

Sanitarisch-demographisches Wochenbulletin der Schweiz; Inhaltsverzeichnis zu den Jahrgängen 1894 bis einschliesslich 1905. Bern, Scheitlin und Spring, 1906; in-8 de IV-59 p.

Index to *Proceedings of the Engineers' Society of Western Pennsylvania*, by Harrison W. Craver. Vol. I-XX (1880-1904). Pittsburg, Carnegie Library, 1906; in-8 de II-143 p. (8 l.)

Journal suisse d'horlogerie et Revue horlogère universelle; Table générale des matières des trente premières années (1876-1906). Genève, impr. Privat, 1906; in-8 de 50 p.

Mémoires de la Société d'émulation du Doubs; Table générale récapitulative (1840-1905) dressée par A. Kirchner. Besançon, Dodivers, 1907; in-8 de VIII-127 p.

Table alphabétique générale des trente premiers volumes des *Bulletins de la Société philomatique vosgienne* (1875-1905), rédigée par Ch. Sadoul. Saint-Dié, impr. Cuny, 1907; in-8 de 102 p.

Bulletin de la Société nivernaise des lettres, sciences et arts; Table des volumes XI à XX. Nevers, Mazeron, 1907; in-8 de 82 p.

Sixième table générale de la *Revue historique* (1901 à 1905 inclusivement). Paris, Alcan, 1907; in-8 de 121 p. (3 fr.)

De Gids; Tienjarig register (1897-1906). Amsterdam, van Kampen en Zoon, 1907; in-8 de VIII-126 p. (1 fl. 75.)

Index to *American historical Review*, vol. I-IX (1895-1906), by D. Mayd. Matteson. New York, Macmillan, 1907; in-4 de 164 p. ($ 1.)

Register zu den Bänden 141 bis 150 der *Sitzungsberichte der philosophisch-historischen Klasse der kaiserlichen Akademie der Wissenschaften;* XV. Wien, Hölder, 1906; in-8 de V-197 p. (3 kr. 90.)

Histoire de l'imprimerie.

Printers, Stationers and Bookbinders of Westminster and London from 1476 to 1535, by E. Gordon Duff. Cambridge, University Press, 1906; in-8 de 268 p. (5 sh.)

Index characterum architypographiae plantinianae; Spécimen des caractères employés dans l'Imprimerie plantinienne, avec une préface par Max Rooses, conservateur du Musée Plantin-Moretus. Anvers, De nederlandsche Boekhandel, 1907; in-4 de IV-14 et 90 p. (50 fr.)

Bibliografía madrileña ó descripción de las obras impresas en Madrid, por Cristóbal Pérez Pastor. Parte III (1621 al 1625). Madrid, tip. de la Revista de Archivos, 1907; in-4 de 564 p. (10 pes.)

Origine de l'imprimerie à Neufchâtel-en-Bray (Haute-Normandie); le Journal des mœurs et de la religion; la Feuille d'affiches et l'Écho de la Vallée de Bray; par F. Cléremblay. Sotteville-lès-Rouen, impr. Lecourt, 1907; in-8 de 31 p.

An Oneida County printer; William Williams, with a bibliography of the press at Utica (Oneida County, New York) from 1803-1838, by J. Camp. Williams. New York, Scribner, 1906; in-8 de XXVI-211 p. et pl. ($ 12.50.)

Le Gérant, F. CORNE.

BESANÇON. — IMPRIMERIE JACQUIN.

EN VENTE

A LA LIBRAIRIE A. PICARD

82, RUE BONAPARTE, A PARIS

LES

ARCHIVES DE L'HISTOIRE DE FRANCE

Par **Ch. V. LANGLOIS** et **Henri STEIN**

[MANUELS DE BIBLIOGRAPHIE HISTORIQUE, I]

1 vol. in-8 de XIX-1000 p. — Prix : **15** fr. (relié : **17** fr.)

MANUEL

DE

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE

Par **Henri STEIN**

[MANUELS DE BIBLIOGRAPHIE HISTORIQUE, II]

1 vol. in-8 de XX-895 p. — Prix : **15** fr. (relié : **17** fr.)

***Vient de paraître* (1907) :**

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE

DES

CARTULAIRES FRANÇAIS

OU RELATIFS A L'HISTOIRE DE FRANCE

Par **Henri STEIN**

[Manuels de bibliographie historique, IV]

1 vol. in-8 de XVI-627 p. — Prix : **15** fr. (relié : **17** fr.)

ONZIÈME ANNÉE 1907 JUILLET-OCTOBRE

LE BIBLIOGRAPHE MODERNE

Courrier international des Archives et des Bibliothèques

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION

DE

M. HENRI STEIN

SOMMAIRE DES NUMÉROS 64-65. — JUILLET-OCTOBRE 1907

1. **Le fonds du Grand Prieuré de France aux Archives nationales,** par M. Pierre de Vaissière.
2. **Inventaire de la librairie du château de Blois en 1518** (suite), par M. P. Arnauldet.
3. **Antoine Estienne, premier imprimeur du roi,** par M. G. Lepreux.
4. **Une visite à la bibliothèque communale de Ferrare,** par M. Henri Stein.
5. **Bibliographie des usages locaux,** par M. Henri Stein.
6. **Chronique des Archives** (France et Étranger).
7. **Chronique des Bibliothèques** (France et Étranger).
8. **Chronique bibliographique** (France et Étranger).
9. **Comptes rendus et livres nouveaux.** (*Voir le détail au verso.*)

PARIS

AUGUSTE PICARD

LIBRAIRE-ÉDITEUR

82, rue Bonaparte, 82

OUVRAGES ANALYSÉS

Dans les comptes rendus de la présente livraison :

Ch. Schmidt : *Les sources de l'histoire de France depuis 1789 aux Archives nationales.*

M. Livingstone : *A guide to the Public Records of Scotland.*

H. P. Thieme : *Guide bibliographique de la littérature française de 1800 à 1906.*

Kr. Setterwall : *Svensk historisk Bibliografi 1875-1900.*

V. Fris : *Bibliographie de l'histoire de Gand depuis les origines jusqu'à la fin du XVe siècle.*

L. Frati : *Catalogo dei manoscritti di Ulisse Aldrovandi.*

H. Houben : *Die Sonntags-Beilage der Vossischen Zeitung 1858-1903 ; — Zeitschriften des « Jungen Deutschlands ».*

Fr. Pazdirek : *Manuel universel de la littérature musicale*, X-XI.

M.-C. Briquet : *Les filigranes ; dictionnaire historique des marques du papier.*

W. Poidebard, J. Baudrier et L. Galle : *Armorial des bibliophiles de Lyonnais, Forez, Beaujolais et Dombes.*

LE BIBLIOGRAPHE MODERNE

Paraît tous les deux mois par livraisons d'environ 80 pages, et forme par an, depuis 1897, un beau volume illustré

(Archives, Bibliothèques, Bibliothéconomie, Bibliographie théorique et pratique, Histoire de l'imprimerie, du livre et du papier)

ABONNEMENT de l'année — FRANCE : **10** francs. — ÉTRANGER : **12** fr. **50** = **10** mk. = **10** sh.

LES NOUVEAUX ABONNÉS JOUIRONT DE FACILITÉS POUR ACQUÉRIR LES VOLUMES PARUS

Prière d'adresser toutes communications à **M. Henri STEIN**, *38, rue Gay-Lussac, à PARIS (Ve)*

LE FONDS

DU

GRAND PRIEURÉ DE FRANCE

AUX ARCHIVES NATIONALES

Les innombrables commanderies relevant de l'ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, fondé à la fin du XIe siècle, et qui, en 1530, prit le nom d'ordre de Malte, avaient été de bonne heure, on le sait, réparties en provinces ou *langues*, correspondant à des circonscriptions territoriales déterminées. La France renfermait trois de ces langues : celle de France proprement dite, celle de Provence, et celle d'Auvergne. Chaque langue comprenait à son tour un certain nombre de prieurés auxquels ressortissaient les diverses commanderies du ressort. La langue de France comptait ainsi trois prieurés : le prieuré d'Aquitaine, chef-lieu Poitiers ; le prieuré de Champagne, chef-lieu Dijon ; et le grand prieuré de France, chef-lieu Paris. Ce sont les archives de ce dernier prieuré qui se trouvent aux Archives nationales et dont l'inventaire vient d'être achevé.

I.

IMPORTANCE DU FONDS

Il y a longtemps que l'on a fait ressortir la valeur presque unique du fonds de l'ordre de Malte conservé aux Archives nationales [1]. Cette valeur, il la doit :

[1] ...tamment Delaville-le-Roulx, *Cartulaire des Hospitaliers de Saint-Jérusalem*, 1899, in-fol., t. I, Introduction, p. LX à LXXIV.

1° A l'étendue et à l'importance géographique, politique et économique de la région à laquelle il se rapporte;

2° A la haute antiquité des documents qu'il renferme;

3° A la suite admirable et à peu près ininterrompue que forment ces documents du XIIe au XVIIIe siècle;

4° A l'accroissement considérable enfin que valut à ce fonds l'union à l'ordre de Malte des biens et des titres des deux ordres supprimés des Templiers (au XIVe siècle) et de Saint-Antoine de Viennois (au XVIIIe siècle).

Sur le premier de ces points, l'on sera suffisamment édifié lorsqu'on saura que le grand prieuré de France s'étendait, du midi au nord, depuis la Loire jusqu'à la mer, que borné aussi à l'ouest par la mer, il dépassait à l'est nos frontières et comprenait presque toute la Belgique. Renfermant les anciens diocèses de Paris, Chartres, Orléans, Meaux, Reims, Troyes, Sens, Auxerre, Nevers, Évreux, Lisieux, Rouen, Sées, Bayeux, Coutances, Laon, Soissons, Noyon, Senlis, Beauvais, Amiens, Cambrai, Arras, Thérouanne, Tournai et Liège, il ne comptait pas moins de cinquante-trois commanderies à la fin du XVIIIe siècle.

Pour presque toutes ces commanderies nous avons là des documents remontant à leurs origines mêmes. De contemporains de la fondation de l'ordre, c'est-à-dire de la fin du XIe siècle, je n'en ai point découvert en original, il est vrai [1]; mais en revanche beaucoup des titres de telles ou telles commanderies sont antérieurs à l'organisation du grand prieuré de France. Cette organisation semble ne remonter qu'à l'année 1178-1179; or nombreuses sont les pièces datées de 1136 (commanderie de Mont-de-Soissons), de 1140 (commanderie de Puisieux), de 1152 (commanderie de Coulours), de 1165 (commanderie de la Villedieu-en-Dreugesin), etc....; c'est-à-dire d'une époque où les commanderies déjà organisées de la région du Nord se trouvaient relever encore du prieuré de Provence ou de Saint-Gilles. Et il y a certes là de quoi donner à ce fonds un caractère assez véné-

1. Comme ceux qu'a retrouvés M. Saige, qui sont des donations faites à l'ordre dans l'Albigeois de 1083 à 1085 (*De l'ancienneté de l'hôpital Saint-Jean de Jérusalem*, dans *Bibl. de l'École des Chartes*, 1864, p. 552-560).

rable, si l'on observe surtout, comme je le remarquais tout à l'heure, que de ces dates reculées jusqu'au XVIIIe siècle il ne présente pas de trop notables lacunes.

Mais ce qui achève de donner aux archives du grand prieuré de France un intérêt considérable, c'est que dans ces archives sont venues se fondre celles de deux ordres inégalement célèbres, mais riches et puissants tous deux : celles des Templiers, à la suite du don fait par Philippe le Bel, en 1311, aux Hospitaliers d'une partie des biens des chevaliers du Temple; celles de l'ordre de Saint-Antoine de Viennois à la suite du rattachement, opéré en 1778, de cet ordre à celui de Malte. Heureuse réunion en somme qui a peut-être sauvé ces archives de la destruction et qui double, triple, devrais-je dire, la valeur du fonds de Malte, puisque c'est presque uniquement avec ses archives que l'on arrivera, comme l'a entrepris un érudit moderne, à reconstituer ce qui nous reste des titres du Temple [1], et que là aussi l'on doit retrouver les plus intéressants documents qui nous ont été conservés sur l'ordre de Saint-Antoine de Viennois.

II.

LES ARCHIVES DU GRAND PRIEURÉ DE FRANCE DES ORIGINES A LA RÉVOLUTION

Si, en dépit des fortunes diverses encourues par lui au XIXe siècle et que j'exposerai plus loin, le fonds du grand prieuré de France est ainsi aujourd'hui encore en un état de conservation bien rare, il faut reconnaître que c'est avant tout aux soins de ses premiers possesseurs que nous le devons. De très bonne heure les grands prieurs se préoccupèrent des archives des commanderies de leur ressort et veillèrent activement à leur garde, leur entretien et leur classement. Ces archives furent d'abord, sans aucun doute, conservées dans chacune des maisons qu'elles intéressaient, le grand prieuré ne possédant que les pièces d'ordre

1. M. le marquis d'Albon réunit les éléments d'un *Cartulaire des Templiers*, depuis de longues années déjà.

général ou d'administration de la circonscription. Aussi loin que nous puissions remonter, nous trouvons les archives du grand prieuré déposées dans la maison de l'hôpital Saint-Jean de Latran. Mais en même temps que nous constatons l'existence de ce dépôt, nous nous rendons compte des efforts des grands prieurs pour en augmenter l'importance, pour y amener et y centraliser le plus possible les titres des commanderies.

Au chapitre provincial de 1457 il est « derechef et comme aultrefoys fait commandement à tous commandeurs que tous ceux qui auront aucuns privilèges touchant la communauté, dedans l'assemblée prochaine les apportent [1] ». Et il est à croire que déjà le premier appel avait été entendu et que même beaucoup de titres intéressant telles ou telles commanderies étaient conservés à Paris, puisqu'à cette même date de 1457, le chapitre charge « le Frère Jehan Morant de faire inventaire des privilèges, chartres et lettres estans dedans la tour de l'hôpital Saint-Jehan, *touchant tant le commun trésor, comme les commanderies en particulier....* pour iceux enregistrer et mettre en ordonnance en escript, en un livre authentique [2] ».

Plus expressément encore est indiquée l'œuvre de centralisation des grands prieurs dans le compte rendu du chapitre de 1470. Là apparait très clairement leur intention d'être finalement les seuls détenteurs de tous les titres des commanderies de leur ressort.

« Ordonné est, est-il dit dans le procès-verbal, ordonné est par Monsieur et tous Messieurs estans au chapitre que frères Anthoine d'Abancourt et Jehan Cosette visitent les privilèges, chartres et bulles de la religion, *ensemble toutes lettres d'acquisition et aultres appartenant à plusieurs maisons et commanderies*, estans en la tour de Saint Jehan, et icelles lettres [fassent] trier et mettre particulièrement es grands aulmaires qui sont en ladite tour, et soient mises en layettes bien et seurement, et ne soient baillées aucune desdictes lettres à quelque commandeur que ce soit, s'il ne baille lettre en promettant par

1. MM 33, fol. 14 v°.
2. *Ibid.*

icelle soubz son scel ou seing manuel, d'icelle rendre et restituer pour remettre en son lieu [1] ».

Ce n'est donc pas, comme on l'a dit, au milieu du XVIe siècle et sur l'ordre du grand maître Claude de la Sengle que les archives des diverses commanderies commencèrent à être réunies au chef-lieu du prieuré ; et il est à croire que l'ordonnance de ce grand maître ne fit que confirmer et consacrer officiellement une règle qui existait déjà alors, au moins dans le grand prieuré de France.

Les choses étant ainsi organisées et la centralisation des archives une fois pour toutes assurée, il ne restait plus, — sauf les habituels rappels à l'ordre envoyés aux commandeurs pour obtenir d'eux des versements réguliers, — qu'à veiller à la conservation et au bon classement de ces archives. A cela nous voyons s'intéresser constamment les grands prieurs et les chapitres. Conservation et bon ordre étaient d'ailleurs chose essentielle : les archives recevant continuellement les visites des commandeurs de province venus pour consulter les titres de leurs commanderies, il importait qu'ils pussent vite et aisément accomplir les recherches qui les amenaient.

En 1579, c'est de la sûreté du local des archives que s'occupe le chapitre provincial du mois de juin. « Sur la requeste, expose le procès-verbal, de Messieurs de Sours, d'Orléans et quelques autres commandeurs de ce prieuré, disans que souventes fois, quand ils vont en la tour de Saint Jehan de Latran où sont les tiltres de leurs commanderies, ils sont empeschez et incommodez par ceulx qui tiennent le logis du commandeur dudit Saint Jehan, le chapitre a ordonné que en la partie entrant en la vis de ladite tour du costé du logis dudit commandeur seront mis deux crochets de fer sûrement attachez, en sorte qu'on n'y puisse entrer de ceste part, et que la porte qui est au pied de ladite vis sera ouverte et réparée si besoing est, en sorte qu'elle soit assurée, et en icelle mis une ou deux serrures bonnes et valables [2]. »

1. MM 34, fol. 21 v°.
2. MM 41, fol. 72 r°.

En 1616, on délibère sur l'aménagement définitif de la salle des archives, où dorénavant chaque commanderie devra avoir son armoire distincte dans laquelle seront enfermés ses titres [1].

Le chapitre de 1617 édicte, lui, un règlement de communication des documents. « Voulant, en effet, ledit chapitre pourveoir à l'advenir que les tiltres des commanderies soient plus soigneusement resserrez et conservez en l'archive », il défend que « les originaux d'iceuls puissent estre de là tirez, ains par copies, compulsoires, ou bien en cas de nécessité soubz bons gages d'or ou d'argent suffisants pour se ressouvenir de les y rapporter, dont sera fait notte à la consignation desdits gages envers le gardien des clefs dudit archive [2] ».

A cette date de 1617 il semble n'y avoir à la « tour Saint-Jean » qu'un gardien des clefs. En 1637 on se décide à nommer un archiviste et à faire commencer un classement général. Étant nécessaire, dit la délibération capitulaire du 2 novembre, « qu'il soit faict ellection d'un homme fidèle et capable pour, avec un chevalier ou deux, visiter et mettre par ordre tous les papiers et titres concernant les commanderies qui sont dans les archives de Saint-Jean de Latran...., Messieurs de l'assemblée ont ordonné que tous les commandeurs, qui ont titres dans leurs commanderies, ayent à les apporter dans lesdites archives, affin qu'ils soient mis par ordre avec les autres titres qui se trouvent dans icelles archives, et le tout par maistre Pierre Coguel, avocat en Parlement, choisi pour ce sujet, ayant esté reconnu capable par le travail qu'il a fait depuis quelques années, touchant l'inventaire du grand prieuré [3] ».

Il est vraisemblable, toutefois, que le sieur Coguel ne travailla pas avec acharnement, puisqu'en 1663 l'on cherchait de nouveau un homme instruit et expert aux « vieilles escriptures » pour lui confier les archives de l'ordre. On en avait particulière-

1. MM 42, fol. 178 v°-179 r°.
2. *Ibid.*, fol. 181 r°.
3. MM 42, fol. 326. — L'inventaire fait par Coguel est probablement celui qui était coté autrefois S° 5544 et qui est en déficit. — Il était daté de 1632. — Un autre inventaire, daté de 1632 aussi, est celui de la commanderie de Bourgoult (S° 5885) ; mais je ne sais s'il est l'œuvre de Coguel.

ment besoin, car la place manquant à Saint-Jean de Latran, et le service augmentant sans cesse, l'on venait de décider le transfert de ces archives dans la tour du Temple. La chose ne fut d'ailleurs exécutée qu'en 1665, sous la direction du sieur Poye [1], mais à partir de cette date des habitudes d'ordre plus rigoureuses, une plus sévère organisation furent imposées à la direction du dépôt. En 1669, le sieur d'Aisy, avocat au Parlement et employé aux archives, commence un relevé général des fonds et, en 1671, la rédaction d'inventaires de détail est enfin décidée [2].

Ce n'est que de 1730 environ que date, cependant, l'effort le plus suivi et le plus systématique qui ait été tenté et réalisé d'un classement définitif des archives du grand prieuré. En 1731, exactement, une délibération du chapitre provincial ayant constaté la nécessité d'une réorganisation complète du service des archives, et cette délibération étant revenue dûment approuvée par le grand maître en 1736, on s'occupa dès lors activement de mener l'œuvre à bien. On conserva la fonction de garde des archives à un membre de l'ordre, mais on décida de lui adjoindre, d'une façon permanente et officielle, un commis « qui ferait l'analyse de toutes les pièces, qu'il rangerait ensuite par liasses et par ordre de date dans l'armoire de chaque commanderie ». On résolut de plus que deux chevaliers de l'ordre seraient chargés de la haute direction et de l'inspection fréquente des archives et que, à intervalles réguliers, ils auraient à présenter au chapitre leurs rapports sur la situation de ces archives et l'avancement des inventaires [3].

Il paraît que ce travail d'inventaire fut assez vite entrepris, puisqu'en 1738, cinq répertoires de pièces étaient achevés, ceux des commanderies de la Villedieu-en-Dreugesin, d'Oisemont, de Lagny-le-Sec, de Coulommiers et d'Abbeville.

Bien que deux de ces inventaires nous soient parvenus (celui de Coulommiers = S* 5863, et celui d'Abbeville = S* 5970), nous

1. MM 44, fol. 39 v°, 46 v°, 67. — Cf. H. de Curzon, *La maison du Temple à Paris*, 1888, in-8, p. 230 et suiv.
2. MM 45, fol. 18, 62.
3. M 25.

ne savons pas par qui ils furent rédigés, et je constate, d'après un texte de 1766, qu'à cette date déjà on en avait dans l'ordre perdu le souvenir.

Nous sommes mieux renseignés sur les inventaires établis depuis. En 1739, en effet, fut nommé commis des archives un certain Nicolas Jacquemin, lequel rédigea vingt-sept inventaires nouveaux [1], et avec un soin et une intelligence que ne purent qu'imiter ses successeurs Doligé (1754-1766), lequel, à son tour, en confectionna huit [2], et Claude-Pierre-René Poirier de Laubré, qui acheva le travail.

Ces inventaires, dont quelques-uns sont encore aux Archives nationales [3], dont d'autres (des copies exécutées probablement pour les commandeurs de diverses commanderies) sont conservés aujourd'hui dans certaines de nos archives départementales [4], ces inventaires, dis-je, furent tous établis sur même plan. On classa les pièces de chaque commanderie par liasses et suivant l'ordre topographique de ses possessions, en maintenant, bien entendu, intacts tous les dossiers d'affaires ou de procédures; chaque liasse reçut ensuite un numéro d'ordre, et dans chaque liasse, pièces ou dossiers reçurent à leur tour un sous-numéro. Chacune de ces indications fut reproduite sur l'inventaire en face des analyses des liasses, pièces et dossiers.

Ces travaux de classement et d'inventaire très soigneusement exécutés étaient d'ailleurs soumis à une inspection vigilante de

1. Ceux des commanderies de la Ferté-Gaucher, de Bretteville-le-Rabet, du Bourgoult, de Baugis et Corval, de Villedieu-la-Montagne, de Villedieu-lez-Bailleul, de Troyes, de Sainte-Vaubourg, de Saint-Étienne de Renneville, d'Orléans, de Choisy-le-Temple, de Loison, de Maupas, de Laon, de Hautavesnes, de Fontaine-sous-Montdidier, de Fieffes, d'Eterpigny, de Chanu, de Coulours, de Boult et Merlan, de Laigneville, du Saussoy, de Chevru, de Valcanville, de Saint-Jean de Latran.

2. Ceux des commanderies de Sommereux, de Saint-Maulvis, de Reims, de Vaumion, de Beauvais-en-Gâtinais, d'Étampes, de Sours et Arville, de Saint-Jean-en-l'Isle.

3. Par exemple les inventaires de Baugis et Corval (S* 5345), de Villedieu-lez-Bailleul (S* 5512), de Choisy-le-Temple (S* 5551), du Saussoy (S* 5776), de Saint-Jean-en-l'Isle (S* 5749-5751), d'Éterpigny (S* 5969), de Launoy (S* 6017).

4. Par exemple, l'inventaire de la commanderie de Saint-Étienne de Renneville aux archives d'Évreux (H 1693-94); l'inventaire de la commanderie de Laon, aux archives de l'Aisne (H 1742), rédigés tous les deux par Jacquemin.

la part des commissaires nommés aux archives. Ceux-ci prirent bientôt l'habitude de se faire remettre des rapports annuels par les archivistes et de vérifier tous les ans l'état d'avancement des inventaires. Nous avons conservé quelques-uns de ces rapports et de ces procès-verbaux d'inspection : on est bien surpris, en les parcourant, d'y découvrir des idées que l'on croit tout à fait modernes sur le classement des archives, le respect des fonds, les récolements fréquents et minutieux, les réintégrations de documents, les règlements de communication, l'installation matérielle des dépôts, toutes choses qui ne font que nous confirmer l'intérêt que porta toujours à ses archives le grand prieuré de France [1].

III.

LE FONDS DU GRAND PRIEURÉ DE FRANCE AU XIXe SIÈCLE

Pendant les premières années de la Révolution et même après la suppression de l'ordre de Malte, les archives du grand prieuré demeurèrent dans la tour du Temple et conservèrent l'ordre parfait et définitif qu'elles avaient reçu. Mais lorsqu'au 10 août on décida l'emprisonnement de Louis XVI et de la famille royale dans la tour, l'on déménagea en grande hâte le dépôt de ces titres précieux, et ce fut là le commencement de leurs infortunes.

Tout fut jeté provisoirement pêle-mêle dans « un corridor dont le toit était ouvert en plusieurs endroits ». De ce fait un assez grand nombre de pièces furent gâtées ou détruites par la pluie, et aujourd'hui encore il n'est pas rare de voir des documents tomber en poussière et s'effriter sous les doigts à la suite de l'humidité qui les a pourris.

Deux ans seulement après, on se décida à transporter cet amas de pièces au Louvre. Elles furent là du moins à l'abri des éléments. Mais les hommes commencèrent alors sur elles leur œuvre destructrice. En fructidor an IV, on s'occupa de « dis-

1. MM 25, et S 5256, liasse 10.

traire de ces papiers quinze cents livres environ pesant de mémoires, factures, procédures et arrêts qui furent envoyés au pilon [1] ». L'énumération est trop vague pour qu'on puisse excuser ou blâmer ces destructions.

Ce qu'en revanche il est impossible de ne point regretter, ce sont les dépècements dont, depuis cette date et depuis même son entrée aux Archives nationales jusqu'au milieu du XIXe siècle, fut victime ce fonds du grand prieuré de France. Dans moins de soixante ans, il a été démembré cinq fois, et cinq fois ses dépouilles ont servi à créer ou à enrichir les fonds les plus différents de nos archives nationales.

La première opération, — en date au moins, — qui ait été pratiquée sur lui, et qui doit être le fait du bureau de triage, est la scission en deux parties qui en fut faite, les registres ayant été retirés et mis à part des liasses, entre lesquelles ils figuraient auparavant sous le même numérotage. Si cette opération eût été accomplie avec méthode, les résultats n'en auraient pas sans doute été bien désastreux. Mais d'une part, elle ne fut pas complète et raisonnée, beaucoup de registres étant restés insérés dans les liasses, d'autre part les cotes d'un grand nombre de ces registres ayant été lacérées ou effacées, l'on ne peut souvent aujourd'hui fixer que très approximativement, dans le classement de chaque commanderie, la place qui leur avait été primitivement assignée.

La création de la série dite *Monuments historiques*, par le même Bureau du triage, a été l'occasion d'un nouveau bouleversement dans le fonds qui nous occupe. Alors ont été retirés de ce fonds tous les actes émanés des rois de France : je dis *tous* ; c'est une manière de parler, car là encore, le départ ayant été fait superficiellement, les inconvénients de l'opération sont demeurés entiers, alors que les avantages qu'elle aurait pu avoir restaient nuls.

Les mêmes observations peuvent être faites sur le versement opéré à la même époque dans la série dite des *Monuments ecclé-*

1. F. Ravaisson, *Rapport au ministre, au nom de la commission, du 22 avril 1861*, p. 358, 360.

siastiques (série L), des bulles de papes retirées de tous les fonds d'abbayes, d'églises, d'établissements religieux, et en particulier et toujours du fonds du grand prieuré de France.

Enfin, malgré l'obscurité qui enveloppe les origines de la série M (*Mélanges historiques*), origines qui seraient intéressantes à étudier, car cette série est bien sans conteste la plus composite des Archives, je ne crois pas me tromper en supposant que c'est encore au Bureau de triage que doit remonter la constitution, dans cette série, d'un « fonds de l'ordre de Malte », comprenant seulement *en principe* les pièces « d'administration générale et de régime intérieur », et qui toutes proviennent d'un nouveau démembrement des archives du grand prieuré.

Bien que d'une façon moins absolue et systématique, les successeurs du Bureau de triage suivirent trop souvent les errements de leurs devanciers. On peut excuser encore Pavillet, chef de la section historique, professeur à l'École des chartes, d'avoir pris dans les archives de Malte beaucoup des pièces qui lui servirent à constituer les cahiers, dits *Cahiers paléographiques*, destinés à donner des modèles de lectures aux élèves de l'École des chartes, et qui encore aujourd'hui sont à leur disposition. Mais il est d'autres « distractions » qui sont trop voisines de nous pour être absoutes, et que rendent impardonnables les nouvelles règles qui, lorsqu'elles furent opérées, triomphaient déjà en matière de classement d'archives.

« La seule bonne et véritable méthode en cette matière, écrivait M. Bordier en 1855, est le classement par fonds, c'est-à-dire celui qui consiste à réunir en un tout homogène, et à coordonner seulement entre elles toutes les pièces qui appartiennent ou qui ont appartenu à un même corps, à un même établissement ou à une même personne.... C'est à l'application de cette méthode si rationnelle que vraisemblablement tendront de plus en plus les travaux qui s'exécutent dans nos archives [1]. »

Eh bien ! comment expliquer après cela le nouveau coup porté en 1857-1858, à la série qui nous occupe, par le retrait qui en

1. H. Bordier, *Les archives de la France*, Paris, 1855, in-8, p. 51-52.

fut fait de tous les dossiers ou parties de dossiers relatifs aux justices locales du grand prieuré de France, et qui furent incorporés de gré ou de force à la série Z^2, pour y grossir le fonds des justices seigneuriales. Irréparable démembrement qui eut pour résultat, non seulement de découronner le fonds de Malte, mais de disjoindre et de disloquer des dossiers de procédures et d'affaires qu'il serait aujourd'hui presque impossible de reconstituer.

La dernière.... erreur dont souffrit enfin cette malheureuse série n'a même pas l'excuse d'avoir été inspirée par un principe faux. Elle résulta de la plus étrange conception. A peine l'opération dont je viens de parler s'achevait-elle, qu'on résolut de retirer des dossiers contenus dans chaque carton toutes les pièces antérieures à 1400, pour les placer en tête de ces cartons, sous des chemises portant comme simple indication : n°s 1-10, n°s 11-20, n°s 21-30, etc.... Les dossiers, qu'avaient pu respecter les premiers « classificateurs » du fonds, furent ainsi, à leur tour, disjoints, leurs liens coupés, leurs pièces disséminées, et il n'y eut plus à ce moment aucune autre injure à infliger aux archives du grand prieuré de France.

IV.

ESSAI DE RECONSTITUTION DU FONDS DU GRAND PRIEURÉ DE FRANCE

Lorsque le classement de ces archives me fut confié, j'ignorais par quelles vicissitudes elles étaient passées, et j'en commençai le rangement et l'inventaire suivant l'ordre qui me paraissait le plus indiqué, l'ordre topographique. J'eus la bonne fortune de me rencontrer sur ce point avec les archivistes eux-mêmes de l'ordre de Malte, et je m'en aperçus bientôt à ce détail, que mon classement se trouvait correspondre à peu près exactement à des numéros et à des cotes placés au dos de chaque pièce ou dossier, et qui y avaient été inscrits de la main de ces archivistes. Dès lors, le plan général de mon travail était fixé : je n'avais qu'à rétablir l'ordre primitivement établi par Jacquemin et ses successeurs.

A chaque instant toutefois, en cette œuvre de reclassement, je constatais le déficit de pièces ou de dossiers. Peu à peu, je fus amené à les rechercher dans les séries où on les avait transportés (séries K, L, M, MM, Z²). Un travail fait par notre ancien et éminent collègue M. Eugène Lelong, sur le fonds de la Sorbonne, m'offrit un exemple que je me décidai à imiter. Je ne devais pas songer à reconstituer matériellement le fonds dont l'inventaire m'était confié en y réintégrant les dossiers et les titres qui en avaient été retirés. Il eût été de trop grave conséquence de modifier des cotes auxquelles tant d'auteurs déjà s'étaient référés. Mais je pouvais rétablir sur le papier au moins l'ordre ancien, et c'est à quoi je me résolus, en indiquant, en face de chaque dossier manquant ou même de chaque pièce manquante, dans quelle série se trouvaient actuellement ces articles, et en remplaçant en même temps dans les cartons, pièces ou dossiers de ce genre, par des fiches permanentes de renvoi à la cote sous laquelle ils sont aujourd'hui inscrits [1]. Je ne me dissimule pas, sans doute, les lacunes et les imperfections d'un travail que de nouvelles découvertes de documents peuvent, chaque jour, amener à compléter ou à modifier, mais je ne crois pas, du moins, que le plan en puisse être jamais critiqué.

V.

INTÉRÊT DU FONDS

Au fur et à mesure que j'avançais dans mon inventaire du fonds du grand prieuré de France, les démembrements qu'a subis ce fonds m'apparaissaient comme d'autant plus déplorables qu'il était au moins aussi *un* par la nature de ses pièces que par son classement.

Presque tous les documents qu'il renferme sont en effet des titres de propriété ou des pièces de procédure qui ont aujourd'hui un intérêt géographique, topographique et économique, bien plutôt qu'historique. Au point de vue topographique, je signalerai seulement, après tant d'autres, la valeur du fonds des commanderies du Temple et de Saint-Jean de Latran pour

l'étude de l'ancienne topographie parisienne, et au point de vue économique, la belle série de baux du XIIIe au XVIIIe siècle, que contiennent les cartons de beaucoup d'autres commanderies.

Au contraire, si l'on met à part la série des registres où sont transcrites, de 1335 à 1790, les délibérations des chapitres et du Conseil (MM 28 à 88), et les cartons placés en fin de série, qui contiennent les papiers de quelques baillis et commandeurs, les seuls documents qui aient pour l'histoire de l'ordre un intérêt réel sont les procès-verbaux de visites du grand prieuré de France (S* 5558 à 5573), procès-verbaux qui, ou bien, comme celui du Temple en 1664, contiennent de curieuses descriptions des divers séjours de l'ordre à Paris, ou bien, comme les procès-verbaux de visites des commanderies de province, nous restituent assez bien le cadre où vivaient les commandeurs de commanderies isolées, nous décrivant en détail, au XVIIIe siècle surtout, la physionomie extérieure et l'aménagement intérieur des petits châteaux ou manoirs qui, flanqués d'une chapelle et de bâtiments d'exploitation tout proches, formaient l'ordinaire demeure des commandeurs. Malheureusement, à part le mobilier des églises et des chapelles, qui fait toujours l'objet d'une assez longue énumération, les meubles des commanderies ne sont, en général, inventoriés dans ces procès-verbaux que d'une façon assez sommaire. Il est vrai qu'y figurent seulement « les meubles d'État », c'est-à-dire les gros meubles appartenant à l'ordre, et jamais les meubles personnels des commandeurs.

L'inventaire de la commanderie de Bretteville-le-Rabet, en Normandie, donnera l'idée du mobilier mis ainsi par l'ordre à la disposition de ses représentants. Il se composait, dans cette commanderie, dit le procès-verbal de visite de 1785, de :

« Un vieux tonneau de 900 pots, une crémaillère, deux landiers, une pincette, un gril, une poêle, une marmite en fer, une petite chaudière de cuivre, trois assiettes d'étain, trois plats usés, une broche, une lèchefritte, une friquette, une table et une armoire fermant à clef, une table à manger.

« Un baldaquin et rideaux de siamoise, deux matelas, une paillasse, une courtepointe pareille aux rideaux, couverture de

laine, trois rideaux de siamoise pareils au lit et aux fenêtres, une table à tiroir fermant à clef, une commode à quatre tiroirs, deux grands et deux petits fermant à clef, deux miroirs, deux fauteuils de tapisserie, six chaises de canne, deux chandeliers de cuivre argentés avec mouchettes, un traversin, un oreiller, douze serviettes, trois nappes et trois paires de draps de maîtres, deux nappes de cuisine et douze torchons.

« Un bois de lit en chêne, une paillasse, un matelas, traversin, couverture, et une petite table couverte d'une toile cirée et à tiroir [1]. »

Mobilier bien modeste et pourtant assez cossu, si on le compare à celui de beaucoup d'autres commanderies où on ne trouve que l'essentiel, et où il est rare de trouver du superflu, une bibliothèque par exemple. Dans le procès-verbal de visite de la commanderie de Baugis, j'en découvre bien une ; mais sait-on de quoi elle se compose ? Des *Privilèges de l'ordre*, d'un *Traité des bois*, de l'*Histoire des empereurs* en italien, de l'*Histoire des guerres civiles*, par Davila, des *Viaggi de la Marchese*, de l'*Historia venetiana*, livres oubliés là sans doute par hasard, et qui ne devaient être qu'une bien insuffisante ressource littéraire.

Documents intéressants, en somme, on le voit, que ces procès-verbaux de visite, trop secs et trop concis malheureusement pour qu'ils puissent suffire à nous renseigner sur cette vie, qu'il serait si curieux de ressusciter, la vie des anciens commandeurs en leurs commanderies.

PIERRE DE VAISSIÈRE.

1. S* 5570.

INVENTAIRE

DE LA

LIBRAIRIE DU CHATEAU DE BLOIS

EN 1518

(*Suite*)

[Fol. 82 v°] ¶ THEOLOGIA H ¶ VOLUMINA.
¶ Couvers de veloux.

[544] HERMES Trismegistus de Sapientia Potestate dei Et voluntate divina.

Aucun ms. à la Bibl. nat. sous ce titre d'Hermes Trismegistus. C'est peut-être le *Centiloquium Hermetis :*

Latin 7321. — In-8, pap., XVe s. — Reliure en bois couverte cuir avec la devise : MON DESIR, et au verso la signature : Langeays.

Fol. 154 v° : Pertinet mihi J. Roussel.

Le plat de la reliure, au verso : Pour Monsieur Jehan Roûssel. — Langeays.

Je ne crois cependant pas que ce manuscrit convienne. — Il a 154 feuillets.

[545] HISTORIA Ecclesiastica Eusebii Cesariensis.

Latin 5074. — In-8, vélin, XIVe s. — Reliure maroq. rouge du XVIIe s., aux armes de France.

Fol. 1 r°, anc. n^os : DCCCLXIX — 1012 — 9 — 3958.

Historie Eusebii Caesariensis.

Garde finale : Ego Georgius Valagussa totum hunc Eusebium elegi miramque voluptatem in hoc molendo suscipi, est enim opus optimum has historias de fide adnotare quas alibi rarius perleges. — Ms. de 144 feuillets.

[546] HISTORIA Que dicitur Pantheon Prosa Et metro Optime historiata Atque per Goffridum Viterbiensem Composita.

Latin 4894. — In-folio, vélin, XIVe s. — Reliure moderne. Anc. garde r° : VIta (Tabula) viij.— Au v° : Gottifredus vitterbiensis in hystoria ab initio mondi usque ad fedricum imperatorem versu heroico.

Fol. 1 r°, anc. nos : MDCCCCXLV — 144 — 4906 — 197. — Fol. 163 v°, in fine : primo almario. — Ms. de 163 feuillets.

Provient de Naples, je crois, d'après l'indication de l'armoire, et l'orthographe : *almario*.

[547] HISTORIA Tripartita.

Latin 5090. — In-folio, vélin, XVe s. Enluminé. Reliure moderne. Fol. 1 r°, anc. nos : MDCCCLXXVI $\frac{2060}{3797}$. — Ms. de 98 feuillets, sans indication de provenance antérieure au XVIIe siècle.

[548] HISTORIA Scolastica Magistri Petri Comestoris.

Latin 9711. — In-fol., vélin, XIVe s. Reliure moderne. Garde recto : Ita. VI. — Fol. 1 r°, anc. nos : MDXI — 340 — 4203 — 5115. — Ms. de 168 feuillets. — Voir aussi latin 5114 (XIVe s.).

[549] HILARIUS Pictavensis Episcopus super Psalmos A psalmo Quid gloriaris usque ad Psalmum Domine probasti me.

Latin 1691. — In-4, vélin, IXe s. — Reliure maroquin rouge du XVIIe s., aux armes de France sur les plats. — Fol. A r°, Palimpseste latin. — Theologiae. — Iste liber est providi M. P. de la Hazardiere. — Fol. 1 r°, anc. nos : 640 — DCCVIII — 769 — 3981. — Titre concordant avec l'article 549. — Ms. de 200 feuillets, plus la garde.

[550] HORE Cum multis Orationibus Et quattuor passionibus Et examine consciencie in Galico.

Latin 1183. — Petit format, vélin, XVe s. Miniatures. Reliure maroquin rouge du XVIIe s., aux armes de France sur les plats. Anciennes gardes conservées, avec traces de velours noir garnissant la reliure du XVe s. qui a été enlevée. — Fol. A v° (anc. garde) : Horae. 38. — Fol. B r° : Liste des nombres d'or et des lettres dominicales depuis 1519. — Fol. C et D blancs. Le feuillet B a été écrit au XVIe siècle. — Fol. 1 r°, anc. nos : MMDXXII — 1008 — 4480. — Ms. de 164 feuillets, contenant des prières en latin et en français.

[551] HOROLOGIUM Divine sapientie. Cum servitio Eiusdem ¶ Et tractatu Inducente hominem ad devotionem ¶ Et contra tentaciones et tribulaciones carnis Magistri Valterii.

Aucun ms. ne correspond à cet article à la Bibliothèque nationale. Le Latin 18087 (anc. Lavallière) contient l'*Horologium* de Berthold de Nuremberg, mais non l'ouvrage de Mr Valterius.

[552] Hugo De sancto victore De Sacramentis
Cum Didimo grammatico In principio Et brevi Cronica ¶ Et exposicione Super Libros beati Dionysii ¶ In eodem Tractatus de Gestis Regum francorum Et de gestis Anglorum A Galterio editus. Cum notulis super Genesim Et aliis tractatulis.

Latin 7531. — In folio, vélin., XIVe s. Reliure ancienne en velours rouge passé, avec ais en bois.

Fol. 1 r°: quatre cent cinq — 334 — 5048.

Ms. de 308 feuillets, plus 34 *bis*, 62 *bis*, 212 *bis*. Feuillets 1-3 mutilés. Bien que sans provenance antérieure au XVIIe siècle, ce ms. me paraît convenir.

[553] Hugo de folieto De Claustro Anime Et de ordine Claustri Materialis Eiusdem.

Latin 2496. — In-8, vélin, XIIIe s. — Reliure moderne.

Fol. 1 r° (anc. garde), VIta XV — 1448. $\frac{1830}{4099}$. Andreas de Castellioneo de suo. — Verso : MDCLXXII.

Fol. 102 v°: Table écrite au XVe s. — Signature de: « G. de Carcaines », accompagnée des quatre vers suivants:

Ista suis scriptis Guillelmus signa remittit
Sobole Turchorum materna stirpe creatus
Astensis patrie, Claraschi rure levatus,
Rothomagi eligi. . . . . .

De camera compotorum Blesis. — Ms. de 102 feuillets.

[Fol. 83 v°.]

[554] Hildebertus Cenomanensis Episcopus De querimonia spiritus et carnis ¶ Una cum variis Eiusdem Epistolis Et tractatu de Concordia Veteris ac novi sacrificii In Carmine.
Require. In Libro. ¶ Epistole Arnulphi Lexoviensis Episcopi.

Latin 2595. — Voy. art. 505.

[555] Hilarii Pictavensis Episcopi Epistola Ad Augustinum.
Require. In Libro. ¶ Augustinus de Decem Chordis.

Latin 2048. — Voy. art. 415.

[556] Hugo de sancto victore De Oratione.
Require. In libro. ¶ Exposicio Duplex septem Psalmorum.

Latin 458. — Voy. art. 518.

[557] Hugo de sancto Victore de Arra Anime.
Require. In Libro ¶ Exposicio Duplex septem Psalmorum.

Latin 458. — Voy. art. 518.

[558] Hugo de Sancto Victore. Super Lamentaciones Jheremie.
Require. In Libro. ¶ Augustini Libri confessionum.

Latin 1917. — Voy. art. 418.

[559] HUGO de Sancto Victore de Claustro Anime.
Require. In Libro. ¶ Hugo de folieto.

Latin 2496. — Voy. art. 553.

[560] HUGO de Sancto Victore de Disciplina clericorum. De consciencia Et de sacrificio offerendo.
Require. In Libro. ¶ Augustinus de Spiritu et Anima.

Latin 2049. — Voy. art. 413.

[561] HUGONIS de Sancto Victore Speculum Ecclesie.
Require. In Libro. ¶ Speculum Ecclesie.

Latin 2540. — Voy. art. 685.

[562] HUGONIS de sancto Victore responsio Ad quemdam amicum suum Et de veritate Orationis.
Require. In Libro. ¶ Compendium Virtutum Sive de Virtutibus moralibus.

Latin 6785. — Voy. art. 464.

[563] HUGO de Sancto Victore Sermo de disciplina morum.
Require. In Libro. ¶ Iheronimus ebraicarum questionum.

Latin 1858. — Voy. art. 569.

[564] HUGONIS Lingonensis Epistola Ad Berengarium.
Require. In Libro. ¶ Iheronimus questionum ebraicarum.

Latin 1858. — Voy. art. 569.

[565] JHERONIMI Transitus Et testamentum ejus Et de virtutibus Ad monachos.

Latin 1865. — In-folio, vélin, XVe s. — Reliure moderne. — Garde : Table au verso.
Fol. 1 ro, anc. nos : CCLVIII — 258 — 4047.
Armes de Louis XII, duc de Milan.
Fol. 317 vo, in fine : Dux Aurelianensis, etc.
XL. Karolus. — De camera compotorum blesis.
Au début de chaque traité, armes et signature de Charles d'Orléans, à qui ce manuscrit a appartenu avant Louis XII. — Ms. de 317 feuillets.

[566] JHERONIMI Epistole.

Latin 1896. — In-folio, vélin, XIVe s. — Reliure moderne.
Fol. garde ro : III tabula. V. — Table écrite au XVIe siècle.
Fol. 1 ro, anc. nos : CCXXXIV — 239 — 3824.
Ms. de 219 feuillets, me semblant convenir.

[567] JHERONIMI Interpretationis hebraicorum nominum Et de optimo genere Interpretandi De ritu sacerdotali secundum hebreos De Ephot. Taraphin Bath Et de diversis nominibus que In usu habentur.

Latin 1859. — In-4, vélin, XIVe s. — Reliure moderne. Garde anc. r° : Supra Vta tabula theologie liber IX. Au verso : Sunt et libelli Jeronymi De optimo interpretandi genere De Ephot, etc. De aliquot vocabulis, etc.

Fol. 1 r°, anc. nos : MCCCCLI — 1581 — CIII — 3993.

Fol. 93 v° : Hieronymo Antiquo.

Joan Marco.

Ms. de 93 feuillets.

[568] JHERONIMUS Super Matheum et Marcum Imperfectus.

Latin 1845. — In-folio, vélin, XIIe siècle. — Reliure moderne (saint Marc manque). — Fol. 1 r°, anc. nos : CCCXXX — 230 — 8757.

Ms. de 135 feuillets. C'est douteux que ce ms. convienne. Au dernier feuillet une provenance antérieure au XVIIe siècle a été grattée.

[569] JHERONIMUS In Libro hebraicarum questionum de locis terre sancte De Virginitate Beate marie Contra heluydium De optimo genere Interpretandi Ad Paumachium Et de viris Illustribus Cum supplemento Donati.

Latin 1858. — In-4, vélin, XIIIe siècle. — Reliure moderne. Deux gardes anciennes conservées; sur la 2e, au v° :

In dexima tabula V.

Fol. 1 r°, anc. nos : 1434 — 3994. — Au v°, MCCCXV. — Fol. 145 v° : De camera compotorum blesis.

Fol. 146, garde anc. avec un alphabet au recto. — Ms. de 145 feuillets.

[570] JOB glosatus.

Latin 100. — In-folio, vélin, daté 1383. — Reliure moderne. — Fol. A r° (garde anc.) : III tabula iiiij.

Iste liber est Pasquini de Capellis emptus parisius MCCCLXXXIII.

Fol. 1 r°, anc. nos : cinq cents soixante trois — 462 — 3714. — Au 1er et au dernier feuillet, anciennes provenances grattées. — Ms. de 126 feuillets.

[571] JOSEPHI Historiographi historiarum Libri duodecim. ¶ Videlicet usque ad Hester. Cum duobus libris Ejusdem Contra Appianum Grammaticum.

Latin 1615. — In-folio, vélin, XIVe s. — Miniatures. — Reliure maroquin rouge du XVIIe siècle, aux armes de France sur les plats.

— 2e garde v° : Hesoonographus Josephus de bello esilium Judaico. — Tabula hystorie in superficie Liber XX.

Fol. 1 r°, anc. nos : deux cents nonante — 349 — 3620. Marge infre, armes des Visconti, ducs de Milan.

Fol. 99 r° : Pavye-Ytalie.

au Roy Loys XIIe.

Verso : d CCCC XV IIII. — Ms. de 99 feuillets.

[572] JOSUE, Judicum, Regum, Glosati.

Latin 394. — Gr. in-folio, vélin, XIVe siècle. — Reliure velours rouge du XVe siècle. — 1re garde anc. r° : V tabula V.

Iste liber est Pasquini de Capellis emptus Parisius MCCCLXXXIII.

Fol. 1 r°, anc. nos : deux cents septante quatre $\frac{264}{3611}$.

Fol. 271 v°, in fine : Josue, Judicum, Regum glosati.

L. +
272

Au verso du 2e ais : VI fra. — Restes de fermoirs en cuivre à la reliure. — Ms. de 271 feuillets.

[573] ISAGOGE Gauffridi In Librum memorialem de Creatione mundi declarans omnes reges etatum mundi Metro et Prosa.

Latin 4896. — Gr. in-folio, vélin, XIVe s. — Reliure maroquin rouge du XVIIe siècle aux armes de France sur les plats. Sur la reliure en ouvrant le volume : Gofridi Viterbiensis opera. Ysagoge magistri Gotifredi Viterbiensis super historiis prosa et versibus tabula poetice, inter duas priores fenestras liber fos viii.

Fol. 1 r°, anc. nos : deux cents vingt sept $\frac{303}{4685}$.

Ms. de 107 feuillets.

[574] ISIDORI Ethimologiarum Libri viginti.

Latin 7593. — In-folio, vélin, XIIIe siècle. — Reliure veau citron du XVIIe siècle aux armes de France sur les plats. — Fol. 1 r° : Joannes Carierii. Anc. nos : XXV — 126 — 5041. — Ms. de 140 feuillets. — Le latin 7596 est peut-être préférable. Gr. in-folio, vélin, XIIIe siècle, reliure velours brun. — Fol. 1 r°, anc. nos : six cents quarante six — 877 — 4777. — Ms. de 148 feuillets.

[575] ISIDORI Ethimologiarum Libri viginti.

Latin 7595. — In-folio, vélin, XIIIe siècle. — Reliure contemporaine en velours brun. Au v° : « Domini Franc. Petrarce ».

Au recto de la 2e garde est écrit à l'encre bleue :

Emptus mihi a patre, Parisius, tempore pueritie mee, post furto perditus et recuperatus 1347 (écriture de Pétrarque).

Fol. 1 r° : CXCIII — 193 — 5038.

Ms. de 217 feuillets. Au fol. 217, annotations de la main de Pétrarque.

[576] Isidori De summo bono Libri tres.

Latin 2827. — In-8, vélin, XIIe et XIIIe siècles. — Reliure moderne.
Fol. 1 v°, anc. nos : MVII — 1101 — 4341.
Fol. 212 v° : De camera compotorum blesis. — Ms. de 212 feuillets.

[577] Isidorus De libris veteris ac novi testamenti Rubrice Ethimologiarum de Pascha Et reliquis festis. ¶ De homine de mundo De Orbe Et ejus partibus De civitatibus et edificiis Et de situ Jherusalem et terre sancte Cum nominibus Imperatorum christiano- [Fol. 85 v°] rum qui Romme Et Constantinopoli Regnaverunt.

Le ms. latin 2321 pourrait peut-être convenir à cet article, bien qu'il ne contienne pas tous les traités qui y sont énumérés. Faute d'autres, en voici la description : in-8, vélin, XIe siècle. Reliure moderne. — Les anc. gardes ont été conservées. La 1re, collée au v° du premier ais de la reliure, a le n° XXVIII. — Au r° de la 2e, le n° 1126; et au v° : Haec hoc libro invenies : Isidorus.

— In veteri et novi testamenti libros omnes summatim praefans.
— Ejusdem summaria omnium sanctorum utriusque instrumenti elogia.
— Augustinus conflictus viciorum cum virtutibus.
— Fragmentum quoddam profetiae Merlini Anglici.
— Isidori liber ethimologiarum.
— Liber Chronicorum Augustini et hieronymi.
Fol. 1 r°, anc. nos : MCCVIII — 1324 — 4053. — Ms. de 152 feuillets.

[578] Itinerarium Clementis.

Latin 1617. — In-folio, vélin, XIVe siècle. Reliure moderne.
Fol. 1 v°, anc. nos : CCXXVI — 226 — 3752.
Ms. de 224 feuillets. Il provient de Pétrarque qui l'a annoté.

[579] Josephus De Antiquitatibus Et bello Judaico.

Latin 5054. — In-folio, vélin, XIVe siècle. Reliure maroquin rouge du XVIIe s. aux armes de France sur les plats. — Fol. 1 r°, anc. nos : six cents quarante deux — 668 — 871 — 3730.

Ms. de 190 feuillets. Annotations de la main de Pétrarque. Il est incomplet du *De bello Judaico*, qui a pu en être séparé postérieurement à 1518. Il contient après le *De Antiquitatibus* le *Contra Appionem*, qui n'est pas mentionné dans l'article. C'est peut-être un autre ms. qu'il faudrait identifier à l'art 579.

Le latin 5054 a pourtant fait partie de la Bibliothèque de Blois après être passé par Pavie.

[Fol. 86 recto.]

[580] IGNACII Epistole.
Require. In Libro. ¶ Dyonisius de Celesti Hierarchia.

Latin 1619. — Voy. art. 495.

[581] JHERONIMI quedam Epistole Ad heliodorum Exhortatorie Ad Nepotianum de vita Clericorum et Monachorum Ad rusticum exhortatoria Super penitentem Adversus vigilantium.
Require. In Libro. ¶ Augustinus de spiritu et Anima.

Latin 2049. — Voy. art. 413.

[582] JHERONIMI Psalterium Extractum ex psalmis daviticis.
Require. In Libro. ¶ Orationes Ad sanctam Trinitatem.

Latin 3352. — Voy. art. 627.

[583] JHERONIMUS ad Paulam Et Eustochium de Assumptione beate Marie Virginis.
Require. In Libro. ¶ Itinerarium Clementis.

Latin 1617. — Voy. art. 578.

[584] INNOCENTIUS TERCIUS de miseria condicionis humane.
Require. In Libro. ¶ Augustinus de Spiritu et Anima.

Latin 2049. — Voy. art. 413.

[585] INNOCENTIUS TERCIUS super septem psalmos penitenciales.
Require. In Libro. ¶ Chrisostomus Super Matheum.

Latin 1780. — Voy. art. 468.

[586] [Fol. 86 verso] JOHANNIS Evangeliste vita.
Require. In Libro. ¶ Scintillarum.

Latin 2843 E. — Voy. art. 682.

[587] JOHANNES DE STOTHORIEN religiosus de Valle viridi ordinis Regulorum devote Contemplationes Christi.
Require. Supra in tabula In littera C. Ibi ¶ Centum Meditaciones.

Latin 438. — Voy. art. 475 et 518.

[588] ISIDORUS Ad florentinam sororem de testimoniis legis et prophetarum de Christo.
Require. In Libro. ¶ Isidorus Ethimologie.

Latin 7595. — Voy. art. 575.

[589] ISIDORI Liber qui Sinonima nuncupatur Et de flagellis Et Oratione.
Require. In Libro. ¶ Augustinus de Spiritu et Anima.

Latin 2049. — Voy. art. 413.

[Fol. 87 recto.]
[590] LEGENDA Sanctorum.

Latin 5401. — In-4, vélin, daté de 1411. — Reliure moderne.

Fol. 1 v°, anc. n°s : MDCCI — 1102 — 4192.

Fol. 316 v° : Hic explicit legenda sanctorum per me Henricum Johannis a° Domini M° CCCC XI.

Ms. de 316 feuillets.

[591] LEVITICUS Glosatus.

Latin 390. — In-folio, vélin, XIVe siècle. — Reliure maroquin rouge du XVIIe s., aux armes de France sur les plats. — Fol. 1 r°, anc. n°s : cinq cents quarante trois — 862 — 3710.

Ms. de 114 feuillets. Annotations de Pétrarque.

[592] LIBER Nature sive creaturarum Tractans de homine et natura ejus. Et de hiis qui sunt necessaria Ad cognoscendum deum Et seipsum.

Latin 3133. — In-folio, vélin, XVe siècle. — Reliure moderne. — Garde anc. r° : tabula VI xviij.

Fol. 1 r°, anc. n°s : 4275 — MCCLXXXVI — 1109.

Marge infre, armes de Louis de Bruges couvertes par les armes de France. — Fol. 245 r° : De camera compotorum blesis. — Ms. de 245 feuillets. (Œuvre de Raymond Sebonde.)

[593] LIBELLUS De tribus columbis Ad Rainerium Conversum cognomine Corde benignum Tractans de Natura avium mistica et morali. De rota veri prelati et religiosi De rota etiam mali prelati et Inobedientis Religiosi.

Latin 2494. — In-8, vélin, XIIIe siècle. — Reliure moderne. — Au v° de la 1re garde : Liber de tribus columbis per quem intelligendus est quisquam qui ex perverso fit probus. — Fol. 1 r°, anc. n°s : 4161 — MDCCCCIIII — 1180. — Fol. 112 r°, après l'explicit : Liber sancte Marie de Cerreto, et un C barré surmonté d'une croix. — Ce ms. de 112 feuillets contient les quatre traités suivants de Hugo de Folieto : (1) Liber de tribus columbis ; — (2) Libellus ad uxorem ducere volentem ; — (3) Tractatus de medicina animæ ; — (4) Liber pastorum.

[594] LUCAS Glosatus.

Latin 692. — In-8, vélin, XIVe siècle. — Reliure maroquin rouge du XVIIe siècle, aux armes de France sur les plats. — Fol. 1 r°, anc. n°s : huit cents douze — 370 — 3719. — Ms. de 148 feuillets, qui semble convenir à cet article.

[Fol. 87 v°.]

[595] LACHRIME quattuor modis utiliter effunduntur.

Require. In libro. ¶ Augustinus de Spiritu et Anima.

Latin 2049. — Voy. art. 413.

[596] LAMENTACIO Anime peccatricis que Incipit : Quis dabit oculis meis fontem lachrimarum, etc.
Require. In libro. ¶ Augustinus de Spiritu et Anima.
Latin 2049. — Voy. art. 413.

[597] LANFRANCI Epistola Ad Berengarium errantem.
Require. In libro. ¶ Iheronimus hebraicarum questionum.
Latin 1858. — Voy. art. 569.

[598] LIBELLUS de Pastoribus veteris ac novi testamenti.
Require. In libro. ¶ Libellus de tribus Columbis.
Latin 2494, 4e traité. — Voy. art. 593.

[599] SIGNUM vite.
Require. In Libro. ¶ Orationes Ad Sanctam Trinitatem.
Latin 3352. — Voy. art. 627.

[600] LINGARUM Septuaginta duo Nomina.
Require. In Libro. ¶ Cronica Eusebii Iheronimi.
Latin 4870. — Voy. art. 469.

[601] LOTHARIUS de Miseria humane nature.
Require. In libro. ¶ Marie Virginis laudes.
Latin 3697. — Voy. art. 604.

[Fol. 88 r°.]
[602] MAMOTRECTUS Super terminos Biblie.
N'ai trouvé aucun manuscrit pouvant convenir.

[603] MARIALE Magnum de laudibus Virginis marie Opus Insigne.
Latin 3173. — In-fol., vélin, XIVe siècle. — Reliure moderne. — Garde recto : V tabula. Hugo Minorita.
Au v° : Mariale hugonis minoritae.
Fol. 1 r° : trois cents soixante-neuf — 387 — 3683.
A la marge inférieure : Hoc volumen est conventus fratrum predicatorum lugdunensium quod fuit domini Hugonis tituli sancte Sabine presbyteri cardinalis cui missum fuerat de picardia ab auctore ejus mediantibus aliquibus. — Fol. 365 v° : De camera compotorum blesis. — Ms. de 366 feuillets.

[604] MARIE virginis Laudes In parvo volumine.
Latin 3697. — Petit format, vélin, XIVe siècle. — Fol. 1 r° : MMIII — 2288 — 4596. — Fol. 325 r° : De camera compothorum blesis. — Ms. de 325 feuillets.

[605] MATHEUS Et Marcus Glosati.
Latin 630. — In-folio, vélin, XVe siècle. — Reliure maroquin rouge

du XVIIe s., aux armes de France sur les plats. — Garde recto : III^ta ij. — Fol. 1 r° : deux cents quarante-sept — 281 — 3613-22. — Ms. de 163 feuillets.

[606] MEDITACIONES, Contemplationes Et Orationes varie.
Pro amico Infirmante Peregrinante vel laborante Cum Cursu passionis Christi Et lamentationibus beate virginis pro morte Christi Cum memento hominis Et meditacionibus Divini amoris.

Latin 1201. — Petit format, vélin, XVe siècle. — Anc. reliure en velours cramoisi conservée à l'intérieur de la reliure moderne.
Fol. 1 r°, anc. n^os : MCCLV — 1162 — 4373. — Armes de Louis, duc d'Orléans (Louis XII).
Ms. de 379 feuillets, tranches dorées aux armes du même.

[607] MILLELOQUIUM Ex dictis Augustini In duobus magnis voluminibus.

Latin 2120. — Gr. in-folio, vélin, XVe siècle. — Miniatures. — Reliure moderne. Les 2 volumes reliés en un seul, mais foliotage séparé. — Tome Ier : Fol. 1 r°, anc. n^os : quatre cents quatre-vingt-cinq — 114 — 3639. — Ms. de 239 feuillets et 2 blancs. — Tome IIe : Fol. 1 r°, anc. n^os : cinq cents vingt — 503 — 3640. — Ms. de 247 feuillets, plus un blanc.

[608] MISSA Beati Bernardi.

Latin 1142. — In-8, vélin, XIVe siècle. — Miniature. — Reliure moderne.
Fol. A r°, anc. n^os : VI — XIX — 1142.
Fol. 1 r°, anc. n^os : MDXXXVI — 1049 — 4468.
Marge inférieure, armes des Visconti, ducs de Milan.
Fol. 12 v° : Liber sancti bernardi ad missam.
Ms. de 12 feuillets, plus A préliminaire.

[Fol. 88 v°.]
[609] MANUALE verbum de deo sive Enchiridion Augustini.
Require. In Libro. ¶ Confessio hugonis Ad Abbatem. ¶ Item. In Libro. ¶ Exposicio Duplex septem Psalmorum.

Latin 458. — Voy. art. 518.

[610] MARIE virginis Conceptionis. Tractatus.
Require. In Libro. ¶ Confessio hugonis Ad Abbatem.

Latin 2922. — Voy. art. 467.

[611] MEDITACIONES beati Anselmi de Examinatione mortis perpetue et glorie sempiterne Cum alia quotidiana meditacione brevi Ad excitandum hominem Ad timorem dei.
Require. In Libro. ¶ Meditaciones Contemplaciones et Orationes.

Latin 1201. — Voy. art. 606.

[612] MEDITACIONES Guigonis prioris Carthusie.
Require. In Libro. ¶ Expositio Duplex septem psalmorum.

Latin 458. — Voy. art. 518.

[613] MEDITACIONUM Octo genera Ad habitatorem Claustri.
Require. In Libro. ¶ Augustinus de Spiritu et Anima.

Latin 2049. — Voy. art. 413.

[614] MEDICINA Anime.
Require. In Libro. ¶ Libellus de tribus Columbis.
Et in Libro ¶ Confessio Hugonis Ad Abbatem.

Latin 2922. — Voy. art. 467.

[615] MERLINI Britannici Vaticinium.
Require. In Libro. ¶ Abbas Joachini Et In Libro. ¶ Isidorus de Libris Veteris ac Novi testamenti.
Pour la première mention, n'ai trouvé aucun manuscrit antérieur au XVIIe siècle, mais pour la seconde voy. Latin 2321, art. 577.

[616] METHODII Episcopi Patherensii Liber de novissimis temporibus qui vocatur Cyliades.
Require. In Libro. ¶ Cypriani Epistole.

Latin 1655. — Voy. art. 472.

[Fol. 89 v°.]
[617] NICOLAY de Gorron Ordinis predicatorum Insignis postilla Super Ecclesiasticum.

Latin 487. — In-folio, vélin, XIVe siècle. — Reliure moderne.
Fol. 1 r°, anc. n^os : neuf cents trente quatre - 464 — 3843.
Ms. de 332 feuillets. Sans provenance antérieure au XVIIe s., mais seul manuscrit contenant ce traité réuni à *Albertus Super Apocalipsim*. — Voy. art. 422.

[618] NICOLAUS de Lira super Genesim.

Latin 364. — Grand in-folio, vélin, XIVe siècle. — Miniatures. — Reliure moderne. Garde anc. r° : IIII^ta. x.
Fol. 1 r°, anc. n^os : CLXXXI — 181 — 3591.
Fol. 51 r° : pavye Ytalie.
au Roy Loys XIIe
Ms. de 51 feuillets.

[619] NICOLAUS de Lira Super libros Salomonis Et omnes prophetas. Item Super Thobiam, Baruch, Judith, Libros Machabeorum. Sapientie, Ecclesiastici, Esdre.

Latin 461. — Gr. in-fol., vélin, XIVe s. (1343). — Miniatures. —

Reliure anc. en bois couverte de velours bleu; tranches dorées aux armes des Visconti. 1re garde r° : Quarta tabula. 2e garde r°, anc. nos : cent quatre — 220 — 3592.

Fol. 336 v° : Actum Parisius anno domini MCCCXXXXIII kalendas Aprilis.

de pavye
au Roy Loys XIIe.

Ms. de 336 feuillets, plus 5 feuillets blancs.

[620] NOVUM Testamentum In parvo volumine.

Latin 341. — Petit format, vélin, XIIIe siècle. — Reliure anc. à ais en bois. Anc. gardes conservées; 3e garde recto : Novum Testamentum.

N° 34-36.

Fol. 1 r° : MDCCVIII — 2106 — 4584.

Fol. 254 r° : 1479 die 18 februarii. Iste liber est fratris Gentilis de Camereno quem posuerat sub pignore apud magistrum Bartholomeum de firmo pro tribus libris. Qui postea emptus post mortem prefati magistri Bartholomei a Reverendo magistro Joachino Veneto pro nunc Vicario generali provincie et provinciali electo, fuit a predicto Reverendo vicario generali illi restitutus presentibus hiis Reverendis magistris videlicet magistro francisco Veneto olim provinciali et fratre Marino priore veneto qui ad delectum omnem suppositionem manu propria presentem scripturam fecit.

Ms. de 253 feuillets de texte. Rien ne prouve qu'il ait été conservé à Blois en 1518, quoiqu'il soit d'un petit format et qu'il me paraisse convenir à l'art. 620.

[621] NICODEMI Evangelium.

Require. In Libro. ¶ Vita patrum.

Latin 5885². — Voy. art. 718.

[622] NICOLAI BOCHERII Ordinis predicatorum Conventus Blesensis. Et prioris In eodem conventu : Consciencie directorum sive Confessionale. ¶ Et Collaciuncula de materia pacientie Ad Carolum ducem Aurelianensem.

Require. In Libro. ¶ Augustinus de Spiritu et Anima.

Latin 2049. — Voy. art. 413.

[623] NICOLAY TREVETH Ordinis predicatorum Commentaria Super Librum Augustini de civitate dei.

Require. In Libro. ¶ Tabula librorum Augustini de Civitate dei.

Latin 2075. — Voy. art. 698.

[Fol. 90 v°.]

[624] OFFICIUM Visitationis virginis marie. Cum Cantu Una cum Ora-

tione Sixti pape quam fecit Eadem die Rome In Ecclesia beate marie de populo.

Latin 1145. — In-8, vélin, xve siècle. — Miniatures. — Reliure moderne. L'ancienne reliure de velours cramoisi, en partie conservée, a été collée à l'intérieur de la reliure du manuscrit.

Fol. 1 r°, anc. n^os : MDLII — $\frac{1149}{4466}$.

Fol. 5 v°, marge inf^re, armes de France.

Ms. de 94 feuillets.

[625] OMELIE Petri Ostiensis Cardinalis.

Latin 2466. — In-8, vélin, xive siècle. — Reliure moderne.

Fol. 1 r°, anc. n^os : DCCCXXIV — 416 — 895.

Fol. 151 v° : sex — primo almario.

Ce ms. a 151 feuillets. Provient de Naples.

[626] OMELIE Plurium doctorum videlicet Augustini, Origenis, Iheronimi et Gregorii.

Latin 2104. — In-folio, vélin, xive siècle. Reliure moderne.

Fol. 1 r°, anc. n^os : MCCXVIII — 1333 — 4010.

Ce ms. incomplet du début a pu, quand il était complet, convenir à cet article. J'en doute pourtant.

[627] ORATIONES ad sanctam trinitatem Ad dominum Jesum Christum Beatam ejus genitricem Et alios sanctos valde devote.

Item Contemplationes Orationes et Confessiones Ex Anselmo et aliis sumpte Cum Expositione devota Super psalmum Miserere mei deus. ¶ Ac aliis orationibus variis Ad beatam mariam et dominum nostrum Jesum Christum Secundum actus quos operatus est pro salute humani generis.

Latin 3352. — In-folio, vélin, xive siècle. — Reliure moderne. Garde ancienne v° : 252.

Bernardus in lamentationibus Marie Virginis Sermones de Laudibus Marie Virginis.

Fol. non chiffré (table), au r°, anc. n^os : 1866 — MMCCCCVI — 4091.

Fol. 111 r° : Hunc librum dedit Magister Johannes De Drosay M^i duci Aurelianensis — de — Karolus.

Ms. de 111 feuillets.

[628] ORATIONARIUM In vita domini nostri Iesu Christi Et de suffragiis sanctorum Libri duo Cum tractatu de obsecratione Oratione Postulatione Et gratiarum actione Cum Compendio Documentorum traditorum de arte moriendi.

Latin 930. — In-8, vélin, xve siècle. — Reliure maroquin rouge du xviie s., aux armes de France sur les plats.

Gardes anciennes. 2e garde v° : Orationarium et alia.

Fol. 1 r°, anc. nos : MCLXVIII — 1103 — 4236.

Marge infre, armes de Louis XII duc d'Orléans, avant d'être roi. — Ms. de 530 feuillets.

[629] ORDINARIUM Capelle Regis.

Latin 1435. — Petit format, vélin, XIVe siècle. — Reliure velours violet du XVe siècle.

Garde anc. r° : 8 tab. v.

Fol. 1 r°, anc. nos : MDCCCXCIX — 1379 — 4627.

Fol. 48 r° : De Camera compotorum Regis blesis.

Verso de la 2e garde finale : XII f. — Ms. de 48 feuillets.

[630] ORDO CONSECRANDI Regem.

Latin 977. — In-4, vélin, cartonnage moderne. Les gardes anciennes ont été enlevées.

Fol. 1 r°, anc. n° : MDXLVIII. Au-dessus, mention de possesseur grattée. Iste liber est d. d. . . . . puis : Iste est liber Magnifici domini domini Mathei Vicecomitis domini Mediolani, etc. — 1586 — 4228.

Fol. 13 v° : Liber ad consecrandum regem et Reginam.

Puis, à la fin, cette marque : a, surmonté d'une croix. — Ms. de 13 feuillets, qui me semble provenir de Pavie.

[631] ORIGENES Super Matheum et Lucam Et Epistolam Ad Romanos In pergameno Impressus ¶ Item Ejusdem Omeliæ.

Vélin impr. 274. — In-folio, reliure maroquin rouge du XVIIe s., aux armes de France sur les plats. — Au v° de la 1re garde, cette note autographe : Frater Guillermus Parvy, ordinis predicatorum, sacræ theologiæ humilis professor atque christianissimi francorum regis Ludovici duodecimi indignis confessor, hoc volumen Origenis cum reliquis tomis imprimi fecit Eademque Christianissimæ Majestati presentavit anno domini MVc XIIIo die octava Aprilis et sui regni XVIo. — Fr. Guillelmus parvy — Confr Regius, etc.

Fol. 1 v°, titre imprimé rouge et noir :

Tertius tomus operum Origenes Andamantii, etc. Au centre les armes de France peintes et entourées du collier de Saint-Michel et soutenues par deux porcs-épics. — Enluminures dans les marges.

Venundatur cum tribus reliquis eorundem tomis in edibus Joannis parvi et Jodoci Badii Ascensii Cum gratia et privilegio regio.

Ce vélin a CCXXIIII feuillets chiffrés.

La date de l'impression se trouve dans le tome IV : c'est 1512.

Les tomes III et IV, qui n'ont pas été inventoriés, contiennent le reste des ouvrages d'Origène : ils ont tous la même dédicace de G. Parvy à Louis XII. Le tome Ier est incomplet.

[632] ORIGENES Super Job In psalmos Tricesimum septimum et tricesimum Octavum. ¶ In cantica canticorum Libri duo Et Omelie Ejusdem quattuor Super Eadem cantica. In Esayam Iheremiam Et Ezechielem.

Latin 1636. — In-8, vélin, XIIIe siècle. — Reliure veau du XVIIIe s. Gardes anciennes. 1re garde r° : VIta XX. — 2e garde r° : Iste liber est fratris Michaelis Buti de florentia ordinis fratrum predicatorum. — Fol. 2 r°, anc. nos : 1191 — 3956. — Ms. de 114 feuillets, contenant seulement la 2e partie de l'article.

[633] ORIGENES Super Genesim Exodum Leviticum Numeros Josue Judicum Super primum Capitulum Regum Esayam Jheremiam Ezechielem Cantica Canticorum de singularitate clericorum Et super In principio Erat verbum In magno volumine.

Latin 1724. — Gr. in-folio, vélin, XIVe siècle. — Reliure maroquin rouge du XVIIe s., aux armes de France sur les plats.

Gardes anc.; 1re garde v° : Ambrosii Examerum et Omelie Origenis.

2e garde r° : IIIta x. Au verso : Ambrosii Examerum.

Item Omeliae Origenis.

Fol. 1 r°, anc. nos : 145 — CLVI — 156 — 3579.

Ms. de 268 feuillets. — En plus les gardes finales ; 1re garde r° : Liber sancte marie Castellionis.

2e garde, acte du bailli de Blois daté du « dix mars mil cinq cens et ung ». Ce dernier feuillet faisait partie de l'ancienne reliure.

[634] ORIGENES super Genesim, Exodum, Leviticum, Josue, Judicum, Cantica, Esayam, et Iheremiam, In [fol. 91 v°] pergameno Et magno volumine.

Latin 1627. — In-folio, vélin, XIIe siècle. — Reliure moderne. — Fol. 1 r°, anc. nos : cinq cents cinquante deux — 550 — 3621.

Ms. de 225 feuillets. Sans provenance antérieure au XVIIe siècle.

[635] ORIGENIS Contra Celsum Pars quarta Libri Octo In Periarchon Lamentationes Ejusdem Apologia Eusebii Pamphili. Pro Eodem.

N'ai retrouvé aucun ms. qui se rapporte à cet article; c'est peut-être le vélin impr. 275. — Voir art. 631.

[636] ORIGENIS Tabulæ generalis Secundum ordinem Alphabeti.

Aucun ms. avec ce titre parmi les latins de la Bibl. nationale. Voir les art. 631 et 635.

[637] OPUS de Veritate Contrictionis fratris Ludovici Vivaldi Ordinis predicatorum.

Même remarque qu'à l'article précédent.

[638] ODONIS Abbatis Occupationes seu Collationes Ad tercium seu Tarpium Pontificem.
Require. In Libro. ¶ Isidorus De summo bono.

Latin 2827. — Voy. art. 576.

[639] ORATIO Sixti pape quam fecit In die Visitacionis beate marie Virginis.
Require. In Libro. ¶ Officium visitationis Virginis marie.

Latin 1145. — Voy. art. 624.

[640] ORATIONES quedam Beati Brandani monachi Et Orationes octo de passione domini nostri Iesu Christi Una cum contemplatione ejus Rithma In principio Libri.
Require. In Libro. ¶ Scintillarum scripture.

Latin 2843 E. — Voy. art. 682.

[641] ORATIONES pulcre pro patiencia habenda et liberatione de tribulatione Angustia et dolore. Item Orationes varie et pulcre Sumpte ex libris tocius scripture.
Require. In Libro. ¶ Orationes Ad sanctam trinitatem.

Latin 3352. — Voy. art. 627.

[642] ORATIONES varie.
Require. In Libro. ¶ Exposicio duplex septem Psalmorum.

Latin 458. — Voy. art. 518.

[643] ORIGENES Super In principio Erat verbum.
Require. In Libro. ¶ Augustinus de quantitate Anime.

Latin 1920. — Voy. art. 416.

[644] ORIGENES In Omelia Super maria stabat ad monumentum.
Require. In Libro. ¶ Augustinus de Spiritu et Anima.

Latin 2049. — Voy. art. 443.

[645] OPUS ad status prelatorum Clericorum Et generaliter omnium.
Require. In Libro. ¶ Exempla Sacre scripture.

Latin 6368. — Voy. art. 517.

[Fol. 93 r°.]
[646] PARALIPOMENON Judith, Thobie Et Hester glosati.

Latin 90. — In-folio, vélin, XIVe siècle. Reliure moderne.

Fol. A r^e : Libro in quo continentur quatuor libri : scilicet Paralipomenon, Tobia, Judith, Ester.

In hoc volumine continentur libri quinque : Paralipomenon, Tobia, Judith, Ester. III^a iij.

Fol. 1 r° : Ancienne indication de provenance coupée à moitié, et anc. n°s : neuf cent — 713 — 3711.

Fol. 187 v° : Libri paralipomenon — iudith — Esther — glosati. — Ms. de 187 feuillets.

[647] PONTIFICALE.

Latin 960. — In-folio, vélin, XVe siècle. — Enluminures de style milanais. — La reliure est moderne et les anc. gardes ont été enlevées. — Fol. 1 r°, anc. n°s : 3687 — MDCCXXV — 673. — Ce ms. me semble provenir de Pavie. Il compte 238 feuillets, plus les feuillets A à C préliminaires.

[648] PROSPER De vita activa Et contemplativa.

Latin 2151. — In-8, vélin, XIe siècle. — Reliure moderne.

Fol. 1 ve, anc. n°s : DCCCCLXXXIII — 1073 — 4002.

Ms. de 144 feuillets, avec une table des traités y contenus, écrite au commencement du XVIe s. — Au fol. 144 v° : Pretii VII flor[e-norum].

In isto volumine sunt scripti libri : primo tres libri beati prosperii.

Item liber Ambrosii de trinitatis expositione,

Item liber dialogorum Augustini et Orosii.

Item liber Augustini de conflictu vitiorum et virtutum.

Item liber Damasii fratris expositione psalmorum.

Item liber Augustini de decem chordis.

[649] PSALTERIUM Pulchrum In parvo volumine.

Latin 1412. — Petit in-8, vélin, XVe siècle. — Relié veau noir.

Fol. A v° : Cest sumer appartient au roys Loys XIIe.

Fol. 1 r°, miniatures : Armes de France et de Louis XII. — Anc. n°s : MMCLIII — 1455 — 4650. — Fol. 50 : Pour le confesseur frère Jehan l'apostole Religieux Augustin à Tours. — Ms. de 50 feuillets.

[650] POLICRATICON Johannis Salberiensis Episcopi Carnotensis.

Latin 6417. — In-fol., vélin, XVe siècle. — Miniatures. — Reliure en bois couverte de veau brun estampé du XVe siècle. Garde anc. v° : Eutheticus Johannis saresberiensis in policratum.

Fol. 1 r°, marge infre : Armes des Visconti, ducs de Milan. — Anc. n°s : DCIIII — 4952 — 656.

Fol. 171 verso : Ravenstein. — Ms. de 171 feuillets.

[Fol. 73 ve.]

[651] PASSIONIS dominice Melliflua Consideratio Cum melliflua Oratione beati Augustini de Eadem.

Require. In Libro. ¶ Confessio Hugonis Ad Abbatem.

Latin 2922. — Voy. art. 467.

[652] Passio Sancti victoris A victore Lingonice Cunctatio Episcopo metrice dictata.

Require. In Libro. ¶ Beda pro deffensione gratie.

Latin 130. — Voy. art. 444.

[653] Petrus de Alliaco de quattuor exercitiis spiritualibus.

Require. In Libro. ¶ Expositio duplex septem Psalmorum.

Latin 458. — Voy. art. 518.

[654] Petri damiani ritmi de omnibus ordinibus.

Require. In Libro. ¶ Albertanus de doctrina dicendi et tacendi.

Latin 3345. — Voy. art. 404.

[655] Petri Abælardi Antigraphion Libri quattuor.

Require. In Libro.¶ Compendium virtutum Sive de virtutibus moralibus.

Latin 6785. — Voy. art. 464.

[656] Philomena meditationis Christi edita a Johanne de Hovedene Clerico regine Anglie Una cum Cithara Ejusdem de domino salvatore nostro Et meditationibus Beati Bernardi.

[Fol. 94 recto.] Require. In Libro. ¶ Meditationes Contemplationes et Orationes.

Latin 1201. — Voy. art. 606.

[657] Processus per hominem habitus Contra dyabolum ante tribunali Christi.

Require. In Libro. ¶ Confessio hugonis Ad Abbatem.

Latin 2922. — Voy. art. 467.

[658] Pronosticon futuri seculi Juliani Toletani Episcopi.

Require. In Libro. ¶ Exemplo sacre scripture. Et In Libro ¶ Augustinus de Quantitate Anime.

Latin 6368. — Voy. art. 517 ; — et Latin 1920. — Voy. art. 416.

[659] Prophetia Sancte Hildegardis que vocatur Speculum futurorum Et de quinque futuris temporibus que percepit Anno domini 1100 ¶ Et ejusdem varie Epistole Ad diversos Una cum sententiis ex libris Ejusdem extractis Et a papa Eugenio In concilio Treverensi Canonizatis.

Require. In Libro. Abbas Joachini.

Latin 3319. — Voy. art. 403.

[660] Prosperi Epistola Ad Augustinum.

Require. In Libro. ¶ Augustinus de decem Chordis.

Latin 2048. — Voy. art. 415.

[661] PROSPERI responsiones Contra Impugnatores hereticorum quas Contra Libros sancti Augustini de predestinatione opposuerunt.
Require. In Libro. ¶ Augustini Enchiridion.

Latin 2725. — Voy. art. 417.

[662] PSALMI quidam et versus psalmorum ordinati per modum Orationum.
Require. In Libro. ¶ Confessio hugonis ad Abbatem.

Latin 2922. — Voy. art. 467.

[663] PSALTERIUM per modum Orationum.
Require. In Libro. ¶ Meditationes Contemplationes et Orationes

Latin 1201. — Voy. art. 606.

[664] PSALTERIUM ad laudem beate Virginis secundum formam psalmorum Daviticorum.
Require. In Libro. ¶ Exposicio duplex septem psalmorum.

Latin 458. — Voy. art. 518.

[665] PSALTERIUM beate virginis quod Incipit Ave porta paradisi.
Require. In Libro. ¶ Orationes Ad sanctam trinitatem.

Latin 3352. — Voy. art. 627.

[666] PSALTERIUM beati Johannis pape factum Apud viennas.
Require. In Libro. ¶ Meditationes Contemplationes et Orationes.

Latin 1201. — Voy. art. 606.

[Fol. 95 r°.]

[667] QUATUOR Evangelistarum Textus Una cum Canonibus Eusebii Optime Illuminati et historiati.

Latin 266. — In-folio, vélin, IXe s. — Miniatures. — Reliure maroquin rouge du XVIIe s. aux armes de France sur les plats.
Fol. 1 r°, anc. nos : 1264 — 3705 ; et au v° : MCLVI.
Fol. 221 r° : de Camera compotorum blesis.
Ms. de 221 feuillets, plus cinq blancs formant les gardes.

[668] QUATTUOR Evangelistarum Textus.

Latin 257. — In-folio, vélin, IXe siècle. — Miniatures. — Reliure moderne.
Fol. 11, anc. nos : CCCCXX — 448 — 3932.
Ms. de 199 feuillets. Ce ms., comme le précédent (latin 266), a été à Blois, quoique cette provenance ait disparu.

[669] QUINQUE Consideranda que dant homini Maximum dolorem Et de lachrimis que quattuor modis utiliter Effunduntur Et quid iste versiculus : Deus in adjutorium Invocandus sit In omnibus operibus.

Require. In Libro. ¶ Augustinus de Spiritu et Anima.

Latin 2049. — Voy. art. 413.

[670] QUINDECIM gaudia beate Virginis ex dictamine Johannis de hodene.

Require. In Libro. ¶ Expositio duplex septem psalmorum.

Latin 458. — Voy. art. 518.

[Fol. 95 verso.]

[671] RATIONALE Divinorum Officiorum.

Latin 721. — Gr. in-folio, vélin, XVe siècle. — Miniatures.

Fol. 1 r°, anc. nos : octante cinq — 226 — 3664.

Iste liber est domini Johannis Vicecomitis Episcopi Novariensis et comitis.

Ms. de 167 feuillets, provenant de Novare, puis de Pavie.

[672] REMIGIUS Super Epistolas Pauli.

Latin 2453. — Gr. in-folio, vélin, XIIe siècle. — Reliure moderne.

Fol. 1 r° : Remigius super Epistulis Pauli ; et au v°, anc. n° : CCXXXIII.

Fol. 266 v°, anc. n° : XXXVII.

Ms. de 266 feuillets, sans provenance antérieure au XVIIe siècle.

[673] RICHARDUS De sancto victore trinitate Libri sex.

Latin 2591. — In-folio, vélin, XIVe siècle. — Reliure moderne.

Fol. 1 r°, anc. nos : 369 — 4099 — quatre cents quatre vingt quatre. — Ms. de 61 feuillets ; sans prov. antérieure au XVIIe siècle.

[674] RICHARDUS De sancto victore De Archa Noe mestica Cum Libro de vanitate mundi Et variis Eiusdem Et Hugonis De sancto victore Tractatibus Videlicet de tribus diebus de scilicet Potencia Sapiencia Benignitate Et dilectione.

Latin 2590. — In-folio, vélin, XIIIe siècle. — Reliure maroquin rouge du XVIIe s., aux armes de France sur les plats. Fol. 1 r° : Iste liber est domini Johannis Vicecomitis dei gratia Episcopi novariensis et comitis. — Anc. nos : sept cents nonante cinq — 438 — 3834. — Ms. de 74 feuillets, provenant de Novare, puis de Pavie.

[675] RICHARDUS De sancto victore De somnio Nabugodonosor Et de Contemplatione Videlicet Archa Noe Cum quibusdam aliis Expositionibus psalmorum.

Latin 2589. — In-folio, vélin, XIVe siècle. — Reliure moderne. — Fol. 1 r°, anc. nos : MMCCCLIX — 2646 — 1295 — 4102. Hic liber est domini Franceschi Petrarchae. — Ms. de 56 feuillets.

[676] RICHARDI De sancto victore Liber Exceptionum per modum Cronice.

Latin 2586. — Ce ms., le seul de ce traité, ne peut convenir, car il provient de Béthune.

[677] RICOLDIUS Ordinis predicatorum. Contra sectam Mahumeticam Et de Turcorum moribus.

Aucun ms. de ce traité à la Bibl. nationale ; peut-être le vélin impr 1778 (Paris, 1509), qui porte les armes de Louis XII à qui il est dédié.

[678] [Fol. 96 recto] RICHARDUS de sancto victore de duodecim Patriarchis.
Require. In Libro. ¶ Expositio duplex Septem psalmorum.

Latin 458. — Voy. art. 518.

[679] RICHARDUS de sancto victore de exterminacione mali Et promotione boni.
Require. In Libro. ¶ Confessio hugonis Ad Abbatem.

Latin 2922. — Voy. art. 467.

[680] RICHARDI Trevitherani religiosi Opus querulose directum Ad beatam virginem De mortalitate et aliis virginis prerogativis.
Require. In Libro. ¶ Meditationes Contemplationes et Orationes.

Latin 1201. — Voy. art. 606.

[681] ROBERTI Linconiensis Sermo super Leviticum.
Require. In Libro. ¶ Ambrosius In hexameron.

Latin 1727. — Voy. art. 406.

[Fol. 96 verso.]
[682] Scintillarium Scripture Liber et scripture de Novissimis diebus De Inferno Et ejus Judicio Secundum vetus et novum testamentum.

Latin 2843 E. — In-folio, vélin, XIVe siècle. — Miniatures. — Reliure moderne.
Fol. 1 r°, anc. nos : MMCCXXXVI — 173 — 4519.
Fol. 79 v° : Mantua quem genuit non scripsit miniavit hoc Turinus opus. — Ms. de 79 feuillets, me paraissant convenir.

[683] SERMONES Varii de tempore Et sanctis.
Article difficile à identifier. Je propose :

1° Latin 3302. — In-folio, vélin, XIVe siècle. — Reliure moderne.
Enluminures. — Fol. 1 v°, anc. nos : huit cents dix huit — 671 — 4134.
Ms. de 96 feuillets.

2° Latin 3730. — Petit format, vélin, XIIIe siècle. — Reliure du XVIe s., aux armes de Henri II.

Fol. 1 r°, anc. nos : Ordinis Sancti Bernardi — 2204 — 4605.

Au v° : MDCCCLXXVIII.

Fol. 269 v° : Inventaire XXXVII ll.

Ms. de 269 feuillets.

3° Latin 1203. — In-8, papier, XVe siècle. — Reliure moderne.

Fol. 1 r°, anc. nos : 43 — 6241 — MMCXLIII — 1520. Ce sont des sermons écrits par Jean d'Angoulême. — Ms. de 60 feuillets.

[684] SERMONES Leonis Pape Cum quibusdam aliis Omeliis In fine.

Latin 2159. — In-folio, vélin, XIIe siècle. — Reliure moderne.

Fol. 1 r°, anc. nos : CCCXIII — 313 — 3790.

Fol. 158 v° : De camera compotorum Blesis. — Ms. de 159 feuillets.

[685] SPECULUM Ecclesie hugonis de sancto victore Cum dyalogo beati Gregorii pape.

Latin 2540. — In-folio, vélin, XIVe siècle. — Reliure moderne.

Fol. 1 r°, anc. nos : 3830 — neuf cents soixante sept — 640. — Ms. de 172 feuillets provenant de Pétrarque qui l'a annoté.

[686] SPECULUM humane salvationis Rithmice compositum Et historiatum.

Latin 512. — In-folio, vélin, XVe siècle. — Miniatures à chaque page. — Fol. 1 r°, anc. nos : mil quatre vint six — 892 — 3680. — Ms. de 51 feuillets.

[687] SUMMA Viciorum et virtutum.

Latin 3238 C. — In-4, vélin, XIVe siècle. — Reliure maroquin rouge du XVIIe s., aux armes de France sur les plats.

Fol. 1 r°, anc. nos : MCCCCXXXIV — 4282 — 27 — 1565.

Fol. 151 v° : Iste liber est Karoli ducis Aurelianensis, etc. — XL. Karolus X Ø.

De camera compotorum blesis.

Ms. de 151 feuillets.

[688] SUMMA de Casibus fratris Brocardi Alias manipulus Episcoporum.

Latin 3253 A. — In-8, vélin, XIVe siècle. — Reliure moderne.

Fol. 1 r° : Iste liber est domini Johannis Vicecomitis dei gratia Episcopi Novariensis et comitis.

Anc. nos : MCCLXXIX — Vtus. XVII — 1021 — 4259. — Ms. de 117 feuillets, provenant de Novare, puis de Pavie.

[Fol. 97 recto.]

[689] SERMO sancti Iheronimi In Asumptione beate marie ¶ Una cum Sermone Fulberti de nativitate Ejusdem.
Require. In Libro. ¶ Itinerarium Clementis.

Latin 1617. — Voy. art. 578.

[690] SEPTEM psalmi penitentiales.
Require. In Libro. ¶ Expositio duplex septem psalmorum.

Latin 458. — Voy. art. 518.

[691] SIBILLE Erithree et Merlini vaticina.
Require. In Libro. ¶ Abbas Ioachini.

Latin 3319. — Voy. art. 403.

[692] SPECULUM Ecclesiæ hugonis de sancto Theodorico Ordinis predicatorum.
Require. In Libro. ¶ Marie Virginis Laudes.

Latin 3697. — Voy. art. 604.

[693]. SPECULUM Ecclesie.
Require. In Libro. ¶ Iheronimi transitus.

Latin 1865. — Voy. art. 565.

[694] SPECULUM peccatoris.
Require. In Libro. ¶ Meditaciones Contemplationes et Orationes.

Latin 1201. — Voy. art. 606.

[695] SUMMA de Confessione. Require. In Libro. ¶ Marie Virginis Laudes.

Latin 3697. — Voy. art. 604.

[696] SUMMA eorum que faciunt ad veram Amiciciam.
Require. In Libro. ¶ Exempla sacre scripture fratris Nicolai Ordinis predicatorum.

Latin 6368. — Voy. art. 517.

[697] SYMACHI Ad amicos Epistolarum familiarum Liber unus.
Require. In Libro. ¶ Iheronimus hebraicarum questionum.

Latin 1858. — Voy. art. 569.

[Fol. 98 recto.]
[698] TABULA Super Libros Augustini De Civitate dei.

Latin 2075. — In-folio, vélin, XVe siècle. Reliure moderne. Garde ancienne : VI^ta XIII. — Fol. 1 v° : En marge, armes des Visconti, ducs de Milan. — Ms. de 161 feuillets.

[699] TABULA Omnium Librorum beati Augustini Et sententiarum Eorumdem secundum Ordinem Alphabeti.

Latin 2117. — In-folio, vélin, xve siècle. Reliure moderne.
Fol. 1 r°, anc. n^os : six cents quarante — 557 — 3787. — Ms. de 243 feuillets, sans prov. antérieure au xviie siècle.

[700] Tabula Sententiarum Iheronimi secundum Ordinem Alphabeti.

Latin 1900. — In-folio, vélin, xve siècle. — Reliure moderne. Gardes anciennes. 1re garde r°, anc. n^os : S. VIII. — Au v° : Tabula super libros Ieronimi secundum ordinem alphabeti In eodem tabula sententiarum Ieronimi que ponuntur in decreto.
Fol. 1 r°, anc. n^os : neuf cents nonante trois — 1027 — 4001. — Marge inférieure : armes des Visconti, ducs de Milan.
Ms. de ff. 244 à 278. C'est une partie d'un ms. dont les 243 premiers feuillets ont été séparés.

[701] Textus Sententiarum Magistri Petri Lombardi In mediocri volumine.

Latin 3403. — In-8, vélin, xive siècle. — Reliure moderne.
Fol. 1 r°, anc. n^os : 167 — 2327 — 4514.
Ce livre est à moy
Charles Duc dorlians, etc.
Fol. dernier, v° : H. xl. — Chiffres anciens, mais irréguliers.

[702] Textus Sententiarum Magistri Petri Lombardi.

Latin 3027 a. — In-folio, vélin, xive siècle. — Reliure moderne.
Fol. 1 r°, anc. n^os : cinq cents huit — 3904 — 272.
Fol. 154 r° : pauye Ytalie.
au Roy Loys XIIe.
Au verso : Liber Sententiarum. — Ms. de 154 feuillets.

[703] Textus Quarti Sententiarum In cujus fine sunt Rithmi de Corpore Christi.

Latin 3032. — In-folio, vélin, xive siècle. — Reliure moderne.
Fol. 1 r°, anc. n^os : huit cents trente huit — 356 — B. lxii — 3906. — Ms. de 330 feuillets, sans provenance antérieure au xviie siècle.

[704] Thomas Cisterciensis Super Cantica Canticorum.

Latin 562. — In-8, vélin, xiiie siècle. — Reliure ancienne en bois couverte de velours violet.
Garde anc. r° : IIII^ta. IX. — Fol. 1 r°, anc. n^os : 804 — mclxxxvi — 4403.
Fol. 228 r° : de camera compotorum blesis. — Au verso : Reverendo patri ac in Christo reverendissimo. — A la face externe de la reliure au 2e plat : Thomas cisterciensis monachus super cantica canticorum. — Ms. de 228 feuillets.

[705] TESTAMENTUM peregrini Johannis Gerson Una cum Introductorio peregrini fratris Thomae Ordinis minorum.
Require. In Libro. ¶ Augustinus de Spiritu et Anima.

Latin 2049. — Voy. art. 413.

[706] TESTAMENTUM peregrini Johannis Gerson.
Require. In Libro. ¶ Exposicio duplex septem psalmorum.

Latin 458. — Voy. art. 518.

[707] THOME Anglici Ordinis predicatorum De figuris deorum.
Require. In Libro. ¶ Cronica Martiniana.

Latin 4969. — Voy. art. 471. — En papier à la suite de la Cronica Martiniana; traité de 10 feuillets.

[708] TRACTATUS de statu Interioris hominis De valore Orationis De meditacione cordis De simplicitate cordis De directione cordis De Illuminatione cordis.
Require. In Libro. ¶ Confessio hugonis Ad Abbatem.

Latin 2922. — Voy. art. 467.

[709] TRACTATUS de Confessione duo.
Require. In Libro. ¶ Iheronimi transitus.

Latin 1865. — Voy. art. 565.

[710] TRACTATUS de Imitacione Christi qui attribuitur Johanni de Gersonno.
Require. In Libro. ¶ Confessio hugonis Ad Abbatem.

Latin 2922. — Voy. art. 467.

[711] TRACTATUS de sacramento altaris.
Require. In Libro. ¶ Iheronimus hebraicarum questionum.

Latin 1858. — Voy. art. 569.

[712] TRACTATUS valde utilis et devotus super primum Capitulum genesis.
Require. In Libro. ¶ Cypriani Epistole.

Latin 1655. — Voy. art. 472.

[713] TRACTATUS per modum sermonum de morte qui Incipit omnes morimur.
Require. In Libro. ¶ Confessio hugonis Ad Abbatem.

Latin 2922. — Voy. art. 467.

[714] TRACTATUS fratris Rainerii Ad Abbatem Joachini super decem plagis Ecclesie.
Require. In Libro. ¶ Abbas Joachini.

Latin 3319. — Voy. art. 403. — Ce ms. incomplet ne contient pas ce traité; il devait se trouver dans la partie perdue.

[715] TRACTATUS de duodecim utilitatibus tribulationum qui Incipit Da nobis domine Auxilium de tribulatione.
Require. In Libro. ¶ Orationes Ad sanctam trinitatem.

Latin 3352. — Voy. art. 627.

[716] TRACTATUS de Operibus dei. Laudibus divinis. Et Oratione valde devotus.
Require. In Libro. ¶ Orationes ad sanctam trinitatem.

Latin 3352. — Voy. art. 627.

[717] TRACTATUS de natura bestiarum et volucrum moralizatus et historiatus.
[Fol. 99 verso.] Require. In Libro. ¶ Scintillarium scripture.

Latin 2843 E. — Voy. art. 682.

[718] VITÆ Patrum.
Aucun ms. ne paraît devoir convenir. Le latin 5885 provient de Colbert.

[719] VITA Sancti sansonis.

Latin 5350. — In-folio, vélin, XIVe siècle. — Reliure moderne. — Fol. 1 vo, anc. nos : huit cents trente-six — 1097 — 4183. — Ms. de 106 feuillets; me paraît convenir, quoique sans provenance antérieure au XVIIe siècle.

[720] VITA sancti Johannis evangeliste.
Require. In Libro. ¶ Scintillarium scripture.

Latin 2843 E. — Répétition de l'art. 586. — Voy. art. 682.

[721] TEXTUS Super totam Bibliam In quibus fere quelibet dictio Capitulum unum comprehendit.
Require. In Libro. ¶ Iheronimi transitus.

Latin 1865. — Voy. art. 565.

¶ VOLUMINA.
[Fol. 100 ro.] ¶ JUS CANONICUM. A ¶ VOLUMINA.
¶ Couvers de veloux.

¶ INDEX librorum Juris Canonici veluto coopertorum secundum ordinem Alphabeti.

[722] ALPHABETUM Seu vocabularium Juris Canonici fratris Martini Ordinis predicatorum Alias Margarita decreti Appellata Una cum constitutionibus regni Sicilie domini G. Sabinensis Episcopi. Apostolice Sedis Legati.

Latin 4133. — In-4, vélin, XIVe siècle. — Reliure moderne.

Fol. 1 r°, anc. nos : MDCCCLIX — 4255 — 1957.

Ms. de 269 feuillets. — Le feuillet de garde avec table alphabétique écrite à la fin du XVe siècle. Ce ms. me paraît convenir; il contient les traités indiqués dans l'article 722.

[723] APPARATUS Archidiaconi Super Sexto Decretalium.

Latin 4067. — In-folio, vélin, XIVe siècle. — Reliure moderne.

Fol. 1 v°, anc. nos : six cents septante six — 3895 — 410.

Fol. 135 v° : 7, avec deux traits transversaux. - Ms. de 135 feuillets, sans provenance antérieure au XVIIe siècle.

[724] APPARATUS Domini Innocentii Pape quarti Super quinque Libros Decretalium. Una cum Margarita Summa super apparatu Ejusdem domini Innocentii Per dominum Carum de Astulfis.

Latin 3990 C. — In-folio, vélin, XIVe siècle. — Reliure moderne.

Fol. 1 r°, anc. n° : sept cents quatre.

Fol. 9 r°, anc. nos : 349 — 3668.

Fol. 283 v° : Iste Amabilis Innocens est mei petri Pomazaolis manu mea propria haec scribentis.

Marge infre : Int. 36, f° 36. — CIIIIXXVIII d.
Innocens f. de la galiacza.

Ms. de 283 feuillets. Provient de Naples.

[725] BERENGARII Archiepiscopi Bituricensis Repertorium seu Inventarium Juris Canonici tam textum quam glosarum.

Latin 4144. — In-folio, vélin, XIVe siècle. — Reliure moderne.

Fol. 1 r°, anc. nos : six cents quarante sept — 558 — 3671. — Au fol. 325 r° : R° 34, et au v° : Iste liber est mei Petri Pomazaolis manu propria haec scribentis.

Marge infre : IICXLIX d. — Provenance grattée, puis : Inventarium tocius juris canonicus (*sic*) galiacza. — XXXIIIta quaterni faciunt, Qa quinterni. — Ms. de 325 feuillets. Provient de Naples.

[Fol. 100 verso.]

[726] DECRETUM.

Latin 3887. — In-folio, vélin, XIVe siècle. — Reliure moderne.

Fol. 1 r°, anc. nos : quatre cents septante huit. — Prima tabula juris canoi liber I. — 3839 — 484. — Ms. de 220 feuillets. Le fol. 220 (partie inférieure) en vélin moderne : des indications de provenance ont dû disparaître, ce qui m'empêche d'affirmer que ce ms. convienne.

[727] DECRETALES Cum eorum apparatu.

Latin 3960. — Gr. in-folio, vélin, XIVe siècle. — Miniatures. — Reliure moderne.

Fol. garde r° : pª tabula juris canᶜⁱ lib. ii veluto. — Fol. 1 r°, anc. nᵒˢ : quatre cents cinquante sept — 317 — 3597.

Ms. de 323 feuillets.

[728] Dinus De Regulis Juris.

Latin 4093. — Gr. in-folio, vélin, xivᵉ s. — Miniatures. — Reliure moderne.

Fol. 1 r° : sept cents dix-neuf — 313 — 4822. — Ms. de 28 feuillets, sans provenance antérieure au xviiᵉ siècle.

[729] Guillermus Mandagotus de Electionibus.

Latin 4244. — In-folio, vélin, xivᵉ siècle. — Reliure moderne.

Fol. 1 r°, anc. nᵒˢ : neuf cents soixante neuf — 86 — 4258.

Fol. 40 v° : Iste liber est Magnifici domini Luchini Vicecomite domini Mediolani, etc. ; Et tractat de Electionibus et ejus forma.

Ms. de 40 feuillets.

[730] Hostiensis Lectura Super prima parte Decretalium.

Latin 3997. — Gr. in-folio, vélin, xivᵉ siècle. — Reliure maroquin rouge du xviiᵉ s., aux armes de France.

Garde anc. r° : pª tab. Juris canᶜⁱ libᵉʳ VIII.

Fol. 1 r°, anc. nᵒˢ : mil nonante sept — 324 — 3598.

Miniature ; armoiries effacées. — Fol. 330 v° : Et Johannis Lanc. (alotto) et amicorum.

Ms. de 330 feuillets. Provient de Naples.

[731] Hostiensis Lectura super secunda parte Daecretalium.

Latin 3998. — Gr. in-folio, vélin, xivᵉ siècle. — Fol. 1 r°, anc. nᵒˢ : deux cents trente deux — 115 — 3667.

Fol. 404 v° : Ostiensis super la secunda parte de la decletare. Galjacza.

Ms. de 404 feuillets. — Ces 2 mss., par Henricus de Segusia, proviennent de Naples.

[Fol. 101 recto.]

[732] Jheronimi Mangariani Papiensis Opusculum Super Arboris Consanguinitatis et affinitatis. Cum exquisitis tractatibus omnium Impedimentorum Matrimonii.

Latin 4586. — In-folio, vélin, daté de 1465. — Miniatures. — Reliure moderne.

Garde anc. r° : tab. pª juris canᶜⁱ liber XVI ; — 2ᵉ garde, blanche.

Fol. 1 r°, anc. nᵒˢ : 827 — MDXCIIII.

GALEAZ MARIA DVX QVINTVS.

Au-dessous, miniature : L'auteur à genoux offre son livre, relié en velours rouge avec fers aux angles, à Galéas Marie assis sur son

trône et entouré de sa cour. Au-dessous : Incipit opusculum super declaratione arboris consanguinitatis et affinitatis conquesitis tractatibus omnium impedimentorum matrimoniorum cum questionibus incidentibus circa materia matrimonii compositus per clarissimum J. U. doctorem d. Jeronimum Mangariam papiensem. Actum legentem in felici studio papiensi ordinariam juris canonici de Anno M° 1464 ad laudem dei ac Illustrissimi principis et excellentissimi Galeaz Marie Sfortie Vicecomitis ducis Mediolani papie angleriæque comitis Janue ac cremone domini quem altissimum conservare dignetur.

Marge inférieure, armes des Sforza avec la devise ICH HOF répétée, et les initiales : GZ — MA

Fol. 54 r° : Ego Ieronimus de muregiis scripsi, etc.
de pavye. Ytalie.
au Roy Loys XII°.

Fol. 55 r° : Arbre de consanguinité.

Fol. 56 r° : Arbre d'affinité.

Ms. de 56 feuillets, à 2 col., écrit en noir et rouge.

[733] JOHANNIS Andree Lectura super Arbore Consanguinitatis et affinitatis Cum ejusdem expositione super quarto Libro decretalium de sponsalibus, etc. Et apparatu Ejusdem super Clementinis.

Latin 4104 A. — In-folio, vélin, XIVe siècle. — Reliure moderne. — Fol. 1 r° : p^ma tab. juris can^ci lib. iiii + Circa lecturam arboris divisi olim diversum modis +. — Anc. n^os : deux cents trente trois — 258 - 3600. — Ms. de 63 feuillets.

[734] OLDRADI Questiones.

Latin 4276 A. — In-folio, vélin, XVe siècle. — Reliure moderne.

Fol. 1 r°, anc. n^os : cinq cents cinquante — 454 — 4893. — Fol. 255 v° : Deo Gratias Amen. Vic^s anno Domini 1409, die 4 februarii.

Fol. 271 r° : Intitulatio 87 R. 43 d. XLVI d. Au v°, in fine : le questiones holdratio.
de la galiacza.

Ms. de 271 feuillets. Provient de Naples.

[735] SEXTUS Decretalium Bonifacii.

¶ Una cum apparatu.

Latin 4072 A. — In-folio, vélin, XIVe siècle. — Miniatures. — Reliure en maroquin rouge du XVIIIe s., aux armes de France sur les plats.

Gardes anciennes : 2e garde v° : p^a tabula juris can^ci lib. iii.

Liber sextus decretalium.

Fol. 1 r°, anc. n^os : mil quatre cents neuf — 766 — 3666. — Ms. de 97 feuillets, plus les gardes.

[736] SPECULUM Magistri Guillermi Duranti.

Latin 4256. — In-folio, vélin, xve siècle. — Miniatures. — Reliure moderne. Au v° : Speculum Judiciale Gulielmi Durandi.

Fol. 1 r°, anc. n^os : mil soixante trois — 881 — 4804.

Fol. 314 v° : Intitulato 10 R^e 40. d. LXIII d.

Fol. 315 v° : lo speculatore galiacza.

galiacza

alpha et ω.

Ms. de L et CCCLXVI feuillets, chiffrés au XVe siècle. Provient de Naples.

[Fol. 101 v°.] [737] SUMMA Raymondi Ordinis predicatorum de Casibus.

Latin 3252. — In-folio, vélin, XIVe siècle. — Reliure moderne.

Fol. 1 v°, anc. n^os : MDCCXLVIII — 432 — 3891. — Ms. de 218 feuillets, avec traces de reliure ancienne antérieure au XVIIe siècle.

[738] SUMMA Ejusdem Raymondi de Casibus.

Latin 3520. — In-8, vélin, XIVe siècle. — Reliure moderne. Deux anc. gardes. Fol. 1 r°, anc. n^os : MDLI — 907 — 1470 — 4493.

Fol. 136 r° : Ce livre est à Charles, duc d'Orléans, etc. Charles. — de Camera compotorum blesis. — Ms. de 144 feuillets.

[739] ZANGHINI Ugolini Tractatus Super materia hereticorum et eorum Inquisitione In eodem Casus extracti a Jure super materia absolutionibus Per fratrem hermanum de Provincia Saxonie Et per Capitulum generalem Apud Caturcum examinati ¶ In eodem tractatus de officio Inquisitorum Cum predicto. Iterum opusculo fratris hermanni de absolutionibus. ¶ In eodem privilegia Innocentii Pape Et aliorum pontificum Concessa Inquisitoribus In favorem fidei Contra hereticos.

Latin 3373. — Gr. in-folio, vélin, XIVe siècle. — Reliure moderne. Garde anc. r° : p^a tabula juris can^ci liber XIIII. Donatus de Sancta Agatha de hereticis.

Au v° : Frater donatus de Sancta Agatha De hereticis.

Fol. 1 r°, anc. n^os : cinq cents soixante sept — 219 — 3672 — 262. — Ms. de 41 feuillets.

P. ARNAULDET.

(La suite prochainement.)

ANTOINE ESTIENNE

PREMIER IMPRIMEUR ORDINAIRE DU ROI

DEUX DOCUMENTS INÉDITS

Quelque remarquable que soit le monument élevé, il y a soixante ans, par Renouard, à la gloire des Estienne, il n'est exempt ni de lacunes ni d'erreurs; aussi, de laborieux ouvriers viennent-ils de temps à autre ajouter ou remplacer une pierre à l'édifice construit par le maître. Tel est d'ailleurs le sort, attaché à tous les travaux de cette nature, de n'être jamais absolument finis.

Déjà, plusieurs érudits avaient apporté des paragraphes additionnels aux *Annales* des Estienne, lorsque M. H. Stein fit insérer dans les *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France* (t. XXII, 1895) toute une série de « nouveaux documents » qu'il avait découverts au cours de ses savantes recherches.

Je viens aujourd'hui apporter ma modeste contribution à l'histoire de l'un des membres de cette illustre famille de typographes, Antoine, le dernier du nom qui ait imprimé à Paris et qui me semble avoir été un peu délaissé ou négligé. C'est la notice qui lui est consacrée par Renouard que je crois pouvoir rectifier et compléter sur plusieurs points, à l'aide de deux documents inédits, dont on retrouvera la reproduction *in extenso* à la suite de ces observations. Le premier est la copie d'un acte notarié portant cession par Antoine Estienne à Sébastien Huré de sa charge d'imprimeur du roi; le second, la teneur des lettres patentes, données à Saint-Germain-en-Laye le

28 avril 1652, accordant à Henri Estienne la survivance de son père, Antoine, dans cette même charge d'imprimeur du roi.

Pour donner à cette note toute la clarté nécessaire, il ne me parait pas hors de propos de rappeler tout d'abord, en quelques lignes, les phases essentielles de l'existence d'Antoine Estienne, tant d'après Renouard que d'après les biographes qui l'ont suivi.

Arrière-petit-fils de Robert Ier Estienne, petit-fils de Henri II, fils de Paul, et de Marie Rouy, Antoine naquit à Genève en 1592, fit à Lyon ses premières études et vint achever son éducation à Paris, où il abjura l'hérésie de Calvin entre les mains du cardinal du Perron. Après avoir obtenu, en 1612, des lettres de naturalisation et la charge d'huissier de l'assemblée du clergé, avec une pension de 500 livres, Antoine devint imprimeur et exerça son art dès 1613; en 1615, il fut nommé imprimeur du roi, car c'est à partir de cette année qu'il en prend le titre dans la souscription des ouvrages sortis de ses presses ; mais, d'après La Caille, Antoine n'aurait été pourvu de cette charge, avec 600 livres d'appointements, qu'au mois de décembre 1623. Adjoint au syndic de la Communauté des libraires et imprimeurs du 2 juillet 1626 au 8 juin 1628, il semblerait avoir été syndic en 1649.

Ayant cessé d'imprimer en 1664, Antoine serait tombé dans la misère : devenu infirme, puis aveugle et enfin privé de l'aide de son fils Henri, mort prématurément, il aurait mené la plus lamentable existence jusqu'à son décès, survenu, en 1674, à l'Hôtel-Dieu ou à son domicile.

Il importe de remarquer qu'après avoir rencontré des livres imprimés en 1615 par Antoine Estienne, avec la mention d'*Imprimeur du Roi*, Renouard a fort bien compris toute l'invraisemblance de la thèse soutenue jusqu'alors, à savoir qu'Antoine Estienne se serait paré, dès 1615 et même plus tôt, d'une qualité dont il n'aurait été nanti qu'en 1623! Comme si, à une époque où chacun était essentiellement jaloux de ses droits et de ses prérogatives, Antoine eût pu, sans susciter à l'instant même les revendications les plus bruyantes, s'intituler avant la

lettre imprimeur du roi et s'attribuer sans droit une qualité avidement recherchée par tous les typographes. Renouard a donc fort habilement tourné la difficulté, en fixant à l'année 1615 la date de la nomination d'Antoine à la charge si convoitée.

Malheureusement, cette date n'est pas exacte : c'est en 1613 qu'Antoine fut investi du brevet d'imprimeur du roi. Cela résulte de la façon la plus certaine et la plus concordante des deux documents ci-après transcrits : seule l'indication du mois est différente dans les deux textes, mais il me paraît évident qu'il y a sur ce point une erreur dans l'acte de cession notarié. Antoine, qui connaissait bien l'année de sa nomination, a fait une confusion, quant au mois, avec les secondes lettres patentes dont il avait été honoré. En effet, par d'autres lettres du 31 décembre 1623, le roi Louis XIV ajoutait au titre d'imprimeur du roi, déjà conféré à Antoine, celui de premier imprimeur et une pension de 600 livres, et enfin, par d'autres lettres du 6 mars 1627 confirmant les précédentes, le roi lui accordait un *logement pour sa personne et pour son imprimerie* dans les dépendances du Collège royal.

Voici donc un premier point tranché dans l'existence d'Antoine Estienne; il en est encore un autre sur lequel j'espère apporter la lumière : c'est la fin lamentable de l'illustre typographe dans une misère atroce! J'estime que c'est une légende, créée de toutes pièces par Maittaire, induit en erreur sur tant d'autres points, dans le but de faire mieux cadrer les dernières années d'Antoine avec celles de ses aïeux.

Or, quelle était la situation pécuniaire d'Antoine, après qu'il eut cédé sa charge à Sébastien Huré? Elle est assez facile à déterminer et la voici :

1° Antoine Estienne jouissait toujours de la pension de 500 livres qui lui avait été allouée par l'assemblée du clergé. On peut bien objecter, il est vrai, qu'en 1635, Antoine Vitré, imprimeur-libraire, avait été substitué à Antoine Estienne dans la charge d'huissier de cette assemblée et qu'on lui avait alloué sans doute les 500 livres de pension attachées à cette charge. Mais l'argument n'est pas décisif, car, le 15 juin 1635, sur une requête que lui avait présentée Antoine Estienne, après la nomi-

nation de son successeur, l'assemblée du clergé avait décidé qu'elle continuerait à servir la même pension à son ancien huissier. Voilà donc un premier revenu de 500 livres.

2° Pour prix de la cession de sa charge d'imprimeur du roi, Antoine avait touché, le 1er octobre 1662, un capital de 1200 livres tournois, qu'il n'a pas, que je sache, instantanément dissipé et qu'au contraire il a dû placer quelque part pour en toucher les revenus.

3° Antoine Estienne avait conservé une part d'intérêts dans les affaires [1] de son successeur, et il n'est pas supposable qu'au moment même où il a cessé personnellement d'imprimer, les bénéfices de la charge se soient évanouis.

4° Enfin, Antoine continua de jouir jusqu'à la fin de sa vie des avantages d'un logement gratuit dans le Collège royal.

La conclusion de tout ceci, c'est qu'Antoine Estienne, tout en ne se trouvant pas évidemment dans une position de fortune brillante, n'en fut pas non plus réduit à traîner la misère dans ses vieux jours, trop heureux de trouver à la fin un abri à l'Hôtel-Dieu pour y rendre le dernier soupir.

G. LEPREUX.

1. Voy. document I.

DOCUMENTS

I. — *Contrat de vente et cession de la charge d'imprimeur du roi par Antoine Estienne à Sébastien Huré.*

(Bibl. nat., ms. fr. 22078, fol. 87)

Par devant les notaires gardes nottes du Roy nostre sire en son Chastelet de Paris soubzsignez, fut présent en sa personne le sieur Anthoine Estienne, premier imprimeur et libraire ordinaire du Roy, bourgeois de Paris, y demeurant au Collège Royal sur la Terre de Cambray, parroisse Sainct Étienne du Mont, Lequel a recognu et confessé avoir consenty et consent par ces présentes au s^r Sébastien Huré, Imprimeur libraire juré de l'Université de Paris, y demeurant rue Sainct Jacques, au Cœur bon, parroisse Sainct Séverin. A ce présent et acceptant, Qu'il se fasse pourveoir de la charge et office d'Imprimeur et libraire ord^re du Roy, duquel ledict s^r Estienne est à présent pourvu et jouissant en conséquence des provisions données en sa faveur par le feu Roy Louis Treiziesme d'heureuse mémoire, au mois de décembre mil six cens treize et scellées du grand sceau, Lesquelles provisions avec une procuration *ad resignandum* passée cejourdhuy par devant les notaires soubzsignez ledit s^r Estienne a présentement baillée et mis ez mains dudit s^r S. Huré pour, en vertu desdictes pièces, se faire pourveoir et recevoir à lad. charge et office, à sa poursuitte, fraiz et despens. Et en cas qu'il intervienne quelques oppositions aux provisions de Reception de ladicte charge et office de la part dud. s^r Estienne, Il promet et s'oblige de les faire vuider et cesser incontinant après qu'elles luy auront esté signiffiées et faict sçavoir en son domicille cy-après déclaré, pour de lad. charge et office jouir par ledict Huré des gages, fruits, proffits et honneurs, revenus et esmolumens y appartenans en tout et semblables qu'en a jouy ledict Estienne suivant sesdictes provisions. Ce traitté et démission faite moyennant la somme de douze cens livres payables sçavoir trois cens livres ts., aussitost que ledict s^r Huré aura obtenu les provisions nécessaires et les neuf cens livres restans payables de mois en mois à raison de trente six livres ts. par chacun mois et dont le premier terme de payement escherra du jour de la réception dudict Huré en un mois prochain venant à continuer jusques à fin de payemen. Et en cas que ledict s^r Estienne vint à décéder devant l'entier payemen de lad. somme led. s^r Huré s'oblige d'en achever le payemen aux enfans de feu Henry Estienne, son filz, et ce entre les mains du s^r Couteroi,

subrogé tuteur desdicts enfans, aux mesmes conditions de trente six livres par chacun mois, comme aussi en cas que ledict Estienne vint à tomber malade, ledict sieur Huré promet luy advancer trois mois sur ce qu'il luy pourra rester sans préjudice du contract, ou si ledict s^r Estienne venoit à décéder, ledict s^r Huré fournira pour les frais funéraires la somme de soixante livres tournois sur ce qu'il luy pourra debvoir, led. Estienne désirant estre enterré dans l'église Sainct Estienne du Mont, sa parroisse, devant le sainct Sépulchre, avec sa femme, sa fille et son cher filz Henry Estienne, aussy Imprimeur du Roy, décédé le sixiesme octobre mil six cens soixante un. Sont encore demeurez d'accord lesdicts sieurs Estienne et Huré qu'icelluy Estienne laisserait sa vie durant de prendre la qualité de premier Imprimeur et libraire du Roy tant parce qu'il est deux fois Veteran, dont il veult obtenir des lettres, qu'aussy qu'il est le neufviesme Imprimeur du mesme nom et de mesme famille qui ont eu l'honneur de servir neuf grands Roys consecutivement. De plus led. s^r Huré promet pendant la vie dudict sieur Estienne luy faire part du tiers des proffitz et esmolumens qui viendront des impressions qui se feront en conséquence de lad. charge, et ce au prix qu'il sera accordé par chacune rame par la Compagnie des Imprimeurs du Roy après s'estre remboursé des advances et frais par luy faictz, après le droit duquel tiers lesdictz proffitz et esmolumens demeureront audict Huré. Et à l'esgard des impressions concernant lad. charge dont les autres Imprimeurs du Roy ne compteront point ou que ledict s^r Estienne portera audict Huré, les advances remboursées d'icelluy Huré, ledict Estienne aura la moitié du proffit au lieu du tiers que dessus et auxdictes impressions les noms desdicts sieurs Estienne et Huré seront mis en la première page conjoinctement. Si portant il se faisoit un règlement général pour touttes sortes d'impressions entre la Compagnie des Imprimeurs du Roy et qu'il soit exécuté, ledict s^r Estienne se contentera du tiers du proffit ainsy qu'il est dict cy-dessus. Et pour ce qui est du prix de chacune rame ledict s^r Huré en payera au sieur Estienne ce que la Compagnie desdictz sieurs imprimeurs du Roy s'en payent les uns aux autres. Car ainsy, etc. Et pour l'exécution des présentes lesdictes parties ont esleu leurs domicilles irrévocables ez maisons où chacune d'elles sont demeurans susdésignées, esquelz lieux, etc. Promettans, etc. Faict et passé à Paris audict Collège Royal où ledict sieur Estienne est demeurant, le cinquiesme jour d'aoust mil six cent soixante deux avant midy, et ont signé la minute des présentes.

Ledit Anthoine Estienne recognoist et confesse avoir accepté dudict Huré à ce présent qui luy a dellivré, presans les notaires soubzsignez, en Louis d'or, d'argent et monnoye, le tout bon et ayant cours suivant l'ordonnance la somme de douze cens livres ts. pour le prix de l'office d'Imprimeur ord^re du Roy par luy vendu audict Huré par le traitté d'autre part escript, dont il a obtenu les provisions sans oppositions, dont

et de laquelle somme de douze cens livres tournois ledict Estienne se contente acquitte ledict Huré de tous autres. Faict et passé à Paris ez estudes desdictz notaires soubzsignez l'an mil six cens soixante deux, le premier jour d'octobre avant midy. Et ont signé la minutte des présentes estant au pied de celle du Traitté d'office cy-dessus et en la possession de Léger, notaire.

II. — *Nomination de Henri Estienne à la survivance de la charge d'Imprimeur du Roi.*

(Bibl. nat., ms. fr. 22078, fol. 62)

Survivance par Henry Estienne de la charge d'Imprimeur et Libraire ordinaire du Roy à Paris, Cour et Suite de S. M. qu'exerce à présent depuis 40 ans Antoine Estienne, son père, et qui a été au précédent exercée par ses ancêtres il y a 160 et tant d'années dès le règne du Roy Louis XII, qui font neuf Rois consécutivement, que neuf Imprimeurs de même nom et de même famille ont eu l'honneur de servir en lad. qualité ; sçavoir Henry Estienne sous le règne de Louis XII, Robert et Charles Estienne, ses fils, sous les règnes de François I, Henry II et François II, Henry et Robert, fils dudit Robert, sous le règne de Charles 9, Robert et Henry, fils dudit second Robert, sous le règne d'Henry 3 et Henry 4, Antoine, petit-fils dudit second Henry, qui est l'auteur du Trézor de la langue grecque, sous le règne de Louis le Juste Roy treize et de Louis quatorze à présent régnant et Henry Estienne, son fils, aussy sous le mesme et présent règne. Desquels susnommés le premier Robert, Charles et le second Henry sont dans le nombre des hommes Illustres.

Louis, par la Grâce de Dieu roy de France et de Navarre, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, Salut. Désirant gratifier et favorablement traiter notre cher et bien amé Antoine Estienne, notre premier Imprimeur et Libraire ordinaire en notre bonne ville de Paris, en considéracion des bons et agréables services qu'il nous a rendus et au public depuis 40 ans en diverses occasions et de ceux que Robert, Charles et Henry Estienne, ses père, ayeul et bisaïeul ont durant cent soixante et tant d'années aussy rendu, par leurs belles et rares impressions hébraïques, grecques et latines, qui luy ont fait mériter après le louable Raport fait de la personne de l'Exposant par notre Cousin feu le Cardinal du Perron, Grand Aumônier de France, la charge qu'il exerce à présent par Lettres patentes du mois de Février 1613 et autres Lettres et arrêts du 30 may 1627 confirmatives d'autres précédentes, avec la faculté à luy donnée de faire fondre sur nos matrices grecques de Parangon, Gros Romain et Cicero, autant de fontes et caractères qui luy seroient nécessaires, avec ordre à ceux qui en auront la garde et admi-

nistration de les luy fournir à cet effet à sa première Requeste, et défenses de les bailler à d'autres sans notre exprès commandement : cette grâce particulière fondée sur ce que lesd. matrices provenoient des travaux, soins et lumières singulières dud. feu Robert Estienne, son grand Bisaïeul, quoique faites aux frais du feu Roy François Ier de glorieuse mémoire et le restaurateur des bonnes Lettres en notre Royaume ; par la jouissance desquels caractères grecs et latins il auroit imprimé un grand nombre de volumes grecs et latins ; sçavoir la Bible des Septante, les premiers Tomes de Saint Jean Chrisostome, Aristote, Plutarque, Strabo, Zonare et plusieurs autres, même les leçons et exercices de feu notre très honoré Seigneur et Père durant son Éducation aux bonnes Lettres, qui auroient été reçus du Public avec telle approbation que le feu Roy notre dit Seigneur et Père Louis XIII de glorieuse mémoire l'auroit gratifié de 600 l. de pension et entretenement par chacun an par son Brevet du dernier Décembre 1623, confirmé par Lettres Patentes sur iceluy du 6 mars 1627, vérifiées audit an en notre Chambre des Comptes ; et en conséquence d'icelles couché annuellement dans nos États des pensions et entretenemens au Chapitre de nos domestiques et commençaux : Et pour d'autant plus le secourir et luy donner le moyen de continuer les impressions luy auroit donné d'abondant en lad. année 1627, de sa même grace, un département et Logement pour sa Personne et pour son Imprimerie dans notre Collège Royal où il demeure à présent, et ce à la recommandation de notre cousin le feu Cardinal de la Rochefoucault, aussy grand Aumosnier, que des signalés services à nous rendus, pour lesquels il est justifié par arrêts et liquidation luy être deu de notables sommes. A ces causes et autres considérations à ce mouvans, désirant faire jouir des mêmes grâces Henry Estienne son fils, que ledit Exposant son père a élevé avec soin en lad. profession, Nous, bien et dûment informés de la probité et capacité dudit Henry Estienne, luy avons donné et octroyé et de nos mêmes grâce spéciale, pleine puissance et autorité royale, donnons et octroyons par ces présentes signées de notre main, la survivance de sondit père de l'État et charge de notre Imprimeur et Libraire en notre dité ville de Paris, Voulons et nous plaist que led. Henry Estienne jouisse dès à présent et conjointement avec led. Exposant son père, des mêmes gages, droits et privilèges que nos autres Imprimeurs et Libraires tant en notre dite ville de Paris qu'encore en notre Cour et Suite ; Luy continuant et confirmant aussy la même pension et Entretenement par chacun an après le deceds dud. Exposant son père, pour en être payé par celuy de nos Receveurs qu'il appartiendra sur ses simples quittances : comme encore la jouissance tant dudit Logement en notre dit Collège Royal que de nosdites matrices grecques que nous ordonnons luy être dellivrées par ceux qui en ont ou auront l'administration, à sa première requête pour son usage seulement, faisant deffense de les communiquer à d'autres

sans notre exprès commandement. Voulons aussy que nonobstant lad. survivance en faveur de sondit fils, ledit Exposant se puisse dire et qualifier en tous actes notre premier Imprimeur et Libraire ordinaire, jouisse et use des mêmes droits et privilèges de nos dits Imprimeurs et Libraires.

Si donnons en mandement à nos amez et féaux Conseillers les Gens tenans notre Cour de Parlement à Paris, Grand Conseil, Chambre de Nos Comptes, Cour des Aydes, Présidens et Trézoriers Généraux de France et autres nos Juges et Officiers qu'il appartiendra, que ces présentes ils enregistrent, et de leur contenu fassent jouir et user ledit Exposant et ledit Henry Estienne, son fils, le serment de luy reçu, sans permettre qu'il leur soit fait, mis ou donné aucun trouble ni empêchement. Car tel est notre plaisir. En témoin de quoy, nous avons fait mettre notre scel à ces présentes et icelles signées de notre main.

Donné à Saint Germain en Laye le 28e jour d'avril mil six cent cinquante deux, et de notre règne le neuvième. Signé : Louis.

UNE VISITE

A LA

BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE DE FERRARE

Toute pleine des souvenirs de l'Arioste, la bibliothèque de Ferrare mérite une visite [1]. Non seulement on y admire son tombeau luxueux, transporté de l'église San Benedetto en 1801 à l'endroit où il est demeuré depuis lors [2], mais une salle entière est consacrée à célébrer l'auteur d'*Orlando furioso* : manuscrits, éditions rares et en toutes langues, lettres, biographies, iconographie [3] ; tout est rassemblé avec art et avec cette piété toute respectable dont les Italiens entourent volontiers la mémoire de leurs grands hommes.

Le rôle qu'a joué la ville de Ferrare, sous les princes éclairés de la maison d'Este, au moment du développement inouï de l'humanisme [4], l'importance considérable de son Université aujourd'hui déchue [5], l'introduction précoce de l'imprimerie dans cette

1. Cf. Prosp. Cavalieri, *Notizie della pubblica Biblioteca di Ferrara*. Ferrara, 1818, in-16 ; — A. Gennari, *Monografia della biblioteca comunale di Ferrara*. Ferrara, 1892, in-8.

2. Une des plus récentes acquisitions du conservateur de la bibliothèque, exposée dans une vitrine, est une rarissime gravure, contemporaine, représentant la cérémonie et le cortège de la translation des cendres de l'Arioste en 1801. Elle a été découverte par hasard dans la localité même.

3. Cf. G. J. Ferrazzi, *Bibliografia ariostesca*. Bassano, 1881, in-8.

4. Cf. G. Carducci, *La gioventù di Lodovico Ariosto*. Bologna, 1891, in-8 ; — Luzio-Renier, *Coltura e relazioni letterarie d'Isabella d'Este* (Giornale storico della Letteratura italiana, 1899-1900) ; — Ph. Monnier, *Le Quattrocento*, II (Paris, 1901, in-8), p. 354-388.

5. Cf. F. Borsetti, *Historia almi Ferrariae gymnasii* (Ferrara, 1735, 2 vol. in-4) ; — A. Gennari, *L'Università di Ferrara* (Ferrara, 1880, in-8) ; — et Émile Picot, *Les Français à l'Université de Ferrare*. Paris, 1902, in-8 (Extr. du *Journal des Savants*).

ville [1], tout contribue à penser qu'un renom de gloire n'a pas été sans y laisser une longue et précieuse trace de cette influence.

En effet les manuscrits d'auteurs ferrarais ou ayant vécu à Ferrare sont très nombreux à la bibliothèque ; je ne ferai que citer le catalogue qui en a été avec grand soin publié par Gius. Antonelli : *Indice dei manoscritti della Civica Biblioteca di Ferrara*, I (Ferrara, 1884, in-8) [2]. Les incunables locaux sont également l'objet d'une haute considération, et les vitrines d'exposition en présentent quelques-uns qui sont de la plus insigne rareté. Des séries d'autographes, de dessins originaux et de gravures attirent encore l'attention, qui est principalement retenue par une copie de la « Gerusalemme liberata » avec corrections autographes de Tasso lui-même, par des lettres et des poésies écrites par le même auteur dans sa prison de Ferrare, par le manuscrit original du célèbre drame « Il pastor fido » de Battista Guarini, par des souvenirs authentiques de tous les hommes qui ont joué un rôle quelconque dans la « cultura ferrarese ».

En dehors de ces fort précieux souvenirs, la bibliothèque de Ferrare conserve beaucoup de manuscrits d'auteurs anciens et modernes, qui ne sont pas catalogués par Antonelli, et dont une dizaine sont décrits dans une brochure plus récente du professeur G. Agnelli [3], à titre d'essai. Il a paru qu'une liste sommaire de ces manuscrits, en partie exécutés à Ferrare au xve et au xvie siècle, pouvait être imprimée ici : ce sera un complément

1. Cf. Gius. Antonelli, *Ricerche bibliografiche sulle edizioni ferraresi del secolo XV*. Ferrara, 1830, in-4.

2. Qu'on me permette d'indiquer ici quelques-uns de ces manuscrits plus particulièrement intéressants au point de vue français : N° 50. Observations sur Madame de Maintenon par le moine ferrarais Anselmo Paioli, qui fréquenta la Cour de France (ms autographe); — N° 209, Cent dix lettres écrites à Paris (du 24 juin au 31 décembre 1585) par Ercole Rondinelli au cardinal de Pellevé, partisan des Guises et leur agent à Rome; — N° 451, Instructions (en latin) données en 1528 à un ambassadeur envoyé par Alphonse, duc de Ferrare, à la Cour de France; — N° 221. Correspondance de Cicognara échangée avec différents artistes français du commencement du xixe siècle.

3. *Saggio di un catalogo dei codici di autori non ferraresi che si conservano nella Biblioteca comunale di Ferrara*. Firenze, tip. Carnesecchi, 1891; in-8 de 32 p.

naturel aux ouvrages déjà cités qui ont aidé à faire connaître les richesses de cette bibliothèque [1].

Abrégé de la loi de Mahomet (arabe). XVIe s., in-8, papier.

AESCHYLUS. Tragoediae, cum Hesiodo et Theocrito (graece). XVe siècle, in-4.

AESOPUS. Fabulae (latine); cum Catonis carminibus moralibus, S. Bonaventurae Pharetra, S. Augustini sermone de solitudine, S. Thomae de Aquino tractatu de praedestinatione. XVe s., in-8, parchemin.

ALANUS MAGNUS DE INSULIS. Anti-Claudianus. XVe s., in-8, parchemin.

Alcoran (arabice), sur papier.

ALDOBRANDINI (Card. Pietro). Relazioni intorno alle sue legazioni di Fiorenza e Francia. XVIIe s., in-folio, papier.

ALEXANDER DE HALES. Compilatio super libros sententiarum, per Joannem de Lugo. XVIIe s., in-4, parchemin.

AMBROSIUS (S.). Hexaemeron; liber quartus, quintus et sextus. XVe s., in-8, parchemin.

— Commentaria super psalmum Beati Immaculati in via. XVe s., in-folio, papier.

Antiphonarium. XVe s., 12 vol. gr. in-folio, parchemin, avec lettres ornées.

ARISTOPHANES. Comediae (graece). XVe s., in-4, papier.

— Carmina cum scholiis (graece). XVe s., in-4, papier.

ARISTOTELES. Versio latina de variis tractatibus (de anima, etc.), interprete G. Argiropoulo, 1465. In-4, parchemin.

— Poetica, cum Christophori Rufi interpretatione (graece-latine). XVIe s., in-folio, papier.

AUGUSTINUS (S.). De civitate Dei. XVe s., in-4, parchemin, avec figures (illustré par ordre de l'évêque Lorenzo Roverella, mort en 1474).

— Sermones ad fratres suos heremitas. XVe s., in-4, parchemin.

— Regula monachorum. XVIe s., in-8, parchemin.

— Sermones quadraginta et septem. XVe s., in-8, parchemin.

BASILIUS (S.). De vera integritate virginitatis liber (latine); translatus per Ambrosium monachum. — Epistola ad Gregorium Nazianzeum. XVe s., in-4, parchemin.

1. On peut citer pour mémoire les quelques pages du *Neuer Anzeiger für Bibliographie*, 1862, p. 214-228, qui n'apprennent rien de nouveau.

BEMBO (B.). Specchio de illuminatione. XVIe s., in-4, papier.

BENEDICTUS (S.). Regula Ordinis sancti Benedicti. XVe s., in-4, parchemin.

BERNARDINUS DE SENIS (S.). Sermones quadragesimales. XVe s., in-folio, papier.

— Sermo de sacra religione. XVe s., in-folio, parchemin.

BERNARDUS (S.). Meditationes. XVe s., in-8, parchemin.

— Tractatus super sermonem in cena Domini. XVe s., in-8, parchemin.

— Sermones super mandatum Domini. XVe s., in-4, papier.

— De contemplatione et alii tractatus. XVe s., in-folio, papier.

— Epistola ad fratres de Monte Dei, et vita scripta ab abbate Guillelmo. XVe s.

BESSARIONE (Cardinale). Epistolae nonnullae. XVe s., in-4, papier.

Biblia Sacra (graece). XVe s., in-fol., papier [incomplète].

Biblia Sacra. XVe s., 4 vol. gr. in-folio à 2 col. et orné de figures. A la fin du tome III on lit : « Explicit volumen expletum sive scriptum per me domnum Matthaeum de Alexandria, professum domus Ferrariae ordinis Cartusiensis, 1469, die 14 decembris »; et à la fin du tome IV une inscription analogue, où la date seule est changée : « 1476, die 12 jan., aetatis vero meae 75 ».

BLONDUS FLAVIUS. Roma instaurata. XVe s. [1463], in-fol., papier.

— Triumphantis Romae libri. XVe s., in-folio, papier. A la fin on lit : « Scriptus fuit et perfectus fuit die martis vigesima aprilis per me A. Bodianum, MCCCCLXII. »

BOETHIUS ANICIUS. In topica M. T. Ciceronis libri sex. XVe s., in-8, papier.

BOURRET, docteur en Sorbonne. Prolegomena et cronologia in sacros omnes Veteris Testamenti. XVIIe s., 2 vol. in-4, papier.

Breviarium. XVe s., in-8, parchemin, avec miniatures.

Breviarium Carmelitanum. XVe s., in-8, parchemin [mutilé].

Breviarium Ordinis Carthusiensis. XVIe s., in-8, parchemin [incomplet].

BRUNETTO LATINI. Il tesoro (traduction française). XIVe s., in-4, parchemin.

BRUNI (LEONARDUS ARETINUS). Liber contra hypocritas; accedunt Poggii Florentini epistolæ, et opuscula Guarini Veronensis. XVe s., in-4, papier.

CÉSAIRE D'ARLES (S.). Sermones ad monachos. XVe s., in-8, papier.

CAVALCA (Domenico), O. P. Trattato spirituale. XVe s., in-4, papier.

— Trattato della disciplina degli Spirituali. XVe s., in-4, papier.

CHAPONNEL (Raimond), chanoine régulier. Histoire des chanoines réguliers de Lorraine. XVIIIe s., 2 vol. in-folio, papier.

CHRYSOLORAS (Manuel). Orationis breviarium (graece). XVe s., in-4, parchemin.

CICERO (M. Tullius). De finibus bonorum malorumque. XIVe s., in-4, parchemin.

— De natura Deorum. XVe s., in-folio, parchemin.

— De officiis; accedunt Actiones in Verrem. XVe s., in-4, parchemin. A la fin on lit : « Exscriptum per Mortariam Papiensem anno Domini J. C. 1470, Mutinae. »

— In Verrem orationes. XVe s., in-folio, papier.

— Rhetoricorum libri quatuor. XVe s., in-4, parchemin [mutilé].

— Rhetorica. XVe s., in-8, parchemin.

— Rhetorica. XVIe s., in-8, papier.

— Rhetorica et De officiis. XVe s., in-folio, papier.

— Tusculanarum quaestionum libri. XVe s., in-4, parchemin. A la fin on lit : « Explicit per me Antonium Carpensem, hora vigesima, tercio idus augusti 1461. »

— In Verrem orationes. XVe s., in-folio, papier.

Concilii Tridentini decreta aliquot. XVIe s., in-4, papier.

Controverses entre Alexandre IV et le roi de France. XVIIe s., in-folio, papier.

CORDEMOY (Louis G. DE). De l'infaillibilité de l'Église sur les faits qu'on nomme dogmatiques. XVIIIe s., in-8, papier.

CURTIUS RUFUS (Quintus). De rebus gestis Alexandri Magni; traduzione italiana. XVe s., in-folio, parchemin.

CYPRIANUS (S.). Opera nonnulla; cum quibusdam operibus sancti Augustini. XVe s., in-4, parchemin.

— Opera quaedam; accedit S. Bonaventurae breviloquium. XIVe s., in-4, parchemin.

— Opera nonnulla; accedit Usuardi Martyrologium. XVe s., in-4, parchemin.

Dictiones Talmud et Chaldaicae (hebraica lingua). XVIIIe s., in-4, papier.

DIONISIUS AREOPAGITA. De coelesti hierarchia; trad. per Ambrosium Camaldulensem; accedunt opera diversa Boethii et S. Joannis Climaci. XVe s., in-4, parchemin.

Diurnum Cartusiense. XVe s., in-8, papier.

Diurnum Romanum. XVe s., in 8, parchemin.

Diurnum Romanum. XVe s., in-4, parchemin.

DONATUS. Expositio in Terentii comoedias, recognita a Ludovico Carbone, 1477. In-folio, papier.

EPHREM SYRUS (S.). Sermones, translati per Ambrosium Camaldulensem, cum praefatione ejusdem. XVe s., in-4, papier.

Erbario di Europea e della China, a penna miniato a colori. XVIIIe s., 3 vol. in-4.

Esprit des Conciles de Bâle, de Constance, de Chalcédoine, et de tous les conciles œcuméniques sur la souveraineté du Pape. XVIIe s., 2 vol. in-8, papier.

Evangelia quatuor (graece). XVe s., in-8, parchemin.

FILASTRI (Pietro). L'arte della guerra. XVIIIe s., in-8, papier.

FRANCHI (Guglielmo), monaco di Valleombrosa. Grammatica della lingua santa. XVIe s., in-4, papier.

FRONTINUS. Stratagemata. XVe s., in-8, papier.

GANDOLFO PERSIANO. Libro di varii secreti e remedi. XVe s., in-4, papier. [Publié en 1877 par le prof. G. Ferraro.]

GODEFRIDUS VITERBIENSIS. Poema. XIVe s., in-8, parchemin.

Grammatica ebraica. XVIIIe s., in-4, papier.

Grammatica ebraica abbreviata. XVIIe s., in-8, papier.

GREGORIUS PAPA (S.). Dialogi. XVe s., in-folio, parchemin.
— Liber dialogorum. XIVe s., in-12, parchemin.
— Dialogi (trad. in lingua volgare). XVe s., in-4, papier.

GUALLENSIS (Joannes), O. Min. De vita illustrium philosophorum. XVe s., in-4, parchemin.

GUARINUS VERONENSIS. Epistolae, orationes et carmina; accedunt Andreae Juliani Veneti in Manuel Chrysolora funebris oratio, et diverse orationes Pauli Veronensis, Gasparini Bergomensis, Leonardi Aretini et Leonelli Estensis. XVe s., in-4, papier.
— Epistolae et orationes. XVe s., in-8, papier.
— Oratio funebris pro Leonello Estensi. XVe s., in-4, papier.
— Oratio pro domino Joanne de Tussignano, episcopi Ferrariensis. XVe s., in-4, papier.
— Oratio pro fausto et felici studio Ferrariae incohando. XVe s., in-4, papier.
— Prologus in vitam sancti Ambrogii. XVe s., in-8, papier.

GUILLELMUS (Beatus), abbas S. Theoderici. Vita sancti Bernardi abbatis. XVe s., in-folio, parchemin.

HERMES TRISMEGISTUS. Liber de potestate et sapientia Dei; translatus de graeco in latinum a Marsilio Ficino. XVe s., in-8, parchemin.

HIERONYMUS (S.). Tractatus quintus tertiae partis principalis de statu et continentia virginali. XVe s., in-4, papier.

Homiliae super evangelia quadragesimalia. XVe s., in-folio, parchemin.

Hymnarium ad usum ordinis Augustiniani, cum notis musicalibus. XVIe s., in-4, parchemin.

Hymnarium cum Antiphonis. XVIIIe s., 12 vol. gr. in-folio, papier.

Hymni graeci. XVIe s., in-12, papier.

Hymni varii. XVIe s., in-12, papier. [Publiés en 1877 par le prof. G. Ferraro.]

IGNATIUS (S.). Epistolae (latine). XVIe s., in-4, papier.

IGNATIUS DE LOYOLA (S.). Exercitia spiritualia. XVIIe s., in-12, papier.

Imprese di Carlo Magno; poema anonimo in ottava rima. XVe s., in-4, papier [lettres ornées mutilées].

Istruzione concernente la nunziatura di Francia ed il ceremoniale che si pratica. XVIIe s., in-folio, papier.

JOANNES CHRYSOSTOMUS (J.). Commentarii in evangelium S. Johannis (graece). XVe s., in-4, papier.

— Liber de compunctione; liber de reparatione lapsi hominis; accedit sermo S. Bernardi de planctu gloriosae Virginis Mariae. XVe s., in-4, papier.

— Liber de reparatione lapsi hominis; accedunt Lactantii liber de ira Dei ad Donatum, Petri Damiani Apologeticum, et varia. XVe s., in-4, parchemin, avec lettres ornées. (Exaratus 28 sept. 1464.)

— De laudibus divi Pauli et diversa opuscula. XVe s., in-4, parchemin.

— Tractatus ad Stagirium monachum. XVe s., in-4, parchemin.

— Idem opus, et sermones diversi. XVe s., in-4, parchemin.

JOANNES DAMASCENUS (S.). De orthodoxa fide libri quatuor. XVe s., in-folio, papier.

JOANNES LUCAS DE CREMONA, O. Aug. Sermones. XVe s., in-4, papier.

JUVENALIS. Satyrae, cum commentario Georg. Merulae. XVe s., in-4, parchemin et papier.

KEMPIS (Thomas a). De imitatione Christi. XVe s., in-4, parchemin.

LAMORMAINO (Gugl.), S. J. Vita dell' Imperatore Ferdinando II d'Austria. XVIIe s., in-8, papier.

LANCERIO SANTE. Della natura dei vini e dei viaggi di Papa Paolo III. XVIe s., in-8, papier. [Publié en 1876 par le prof. G. Ferraro.]

Legenda sanctorum. XVe s., in-4, parchemin.

Lettere di diversi sovrani e personnaggi scritte al Sacro Collegio in Conclave dopo la morte di Clemente VII. XVIe s., in-folio, papier.

Lexicon ex operibus Aristotelis. I (A.-M.). XIVe s., in-folio, parchemin.

Lexicon graecum vocum Veteris et Novi Testamenti. XVe s., in-folio, papier.

LUCANUS. Pharsalia, cum expositione Benvenuti. XVe s., in-folio, papier. (Scripta 1406.)

— Pharsalia cum notis marginalibus. XVe s., in-folio, papier.

LUCRETIUS. De Natura rerum (nel volgar fiorentino da Alessandro Marchetti). XVIIIe s., in-folio, papier.

Lucubrationes aliquot latinae. XVe s., in-4, papier.

MACER. De viribus herbarum. XVe s., in-8, papier.

MANUZIO (Pio Aldo). Testamentum autographum (1511).

MARCO POLO. Itinerarium. XVe s., in-folio, papier.

MARIANA (G.), S. J. Discorso intorno ai grandi errori che sono nella forma del governo dei Jesuiti (traduz. italiana). XVIIe s., in-8, papier.

MARTIUS GALEOTTUS NARNIENSIS. Poema in laudem D. Stellae de Assissino. XVe s., in-4, parchemin, avec lettres ornées.

Martyrologium vetus. XIe s., in-4, parchemin.

MAXIMUS (S.), abbas. Opera (graece). XVe s., in-4, papier.

MAYNARDIS (Petrus DE), Veronensis. Quaestiones mediceae. XVe s., in-4, papier.

MAZARIN (Card.). Instruction politique pour bien gouverner. XVIIe s., in-12, papier.

Meditazioni sopra la passione del Cristo. XVIe s., in-12, parchemin, avec lettres ornées.

MELETIUS MONACHUS. Tractatus de corpore humano (graece). XVe s., in-4, papier.

Missale ac Antiphonarium. XVe s., 13 vol. gr. in-folio, parchemin, avec peintures.

Missale Dominicale. XVe s., 4 vol. gr. in-folio, parchemin, avec figures.

Missale ordinis Fratrum Praedicatorum. XVe s., in-folio, parchemin, avec figures.

Missale; Proprium Sanctorum. XVe s., gr. in-folio, parchemin, avec lettres ornées.

Missale secundum consuetudinem Romanae Curiae. XVe s., in-folio, papier, avec figures.

Missale Romanum. XVe s., in-8 à 2 col., parchemin [incomplet].

Monumenta historiae Ordinis Carmelitarum. XVIIIe s., 3 vol. in-folio, papier.

NICCOLETTI (Paulus), vulgo VENETUS, O. Aug. Lectura super Aristotelem de anima. XVe s., in-folio, papier.

OBERTUS PICKINGAMUS, carmelita. Quodlibeta. XVIe s., in-folio, parchemin.

Officium B. Virginis Mariae. XVe s., in-32, parchemin, avec figures.

Officium B. Virginis Mariae. XVe s., in-32, parchemin, avec lettres ornées.

Officium B. Virginis Mariae. XVe s., in-8, parchemin, avec lettres ornées [mutilé].

Officium commemorationis B. Virginis Mariae. XVe s., in-32, parchemin.

Officium secundum consuetudinem B. Dominici. XVe s., in-16, parchemin, avec lettres ornées.

Officium secundum ritum Ordinis Carthusiensis. XVe s., in-32, parchemin.

Officium secundum ritum Ordinis Carthusiensis. XVe s., in-4, parchemin, avec lettres ornées.

Officium mortuorum. XVe s., in-32, parchemin.

Officium Passionis J. Christi et B. Virginis Mariae. XVe s., in-32, parchemin, avec figures.

Ordo recitandi divinum officium juxta rubricas Ord. Praedicatorum. XVe s., in-8, parchemin, avec lettres ornées.

Ordonnances entiennes et nouvelles des Roys de France pour le judiciel civil et criminel. XVIIe s., in-4, papier.

OVIDIUS. Fasti; de Nuce; de Amoribus. XVe s., in-4, parchemin, avec lettres ornées.

— Metamorphoses, cum notis marginalibus. XIVe s., in-folio, parchemin.

Paralipomenon liber primus et secundus, cum praefatione S. Hieronymi. XVe s., in-4, parchemin, avec lettres ornées.

PETRARCA (Fr.). Canzoni, sonetti, triomphi. XVe s., in-folio, parchemin, avec lettres ornées.

PETRUS DE AQUILA [Scotellus], O. Min. Super quatuor libros sententiarum. XVe s., in-folio, papier.

PETRUS LOMBARDUS. Distinctiones super psalterium. XVe s., in-4, parchemin.

— De sacro conjugio. xve s., in-folio, papier.
— Commentarii in epistolas divi Pauli. xve s., in-folio, papier.

PICO DE LA MIRANDOLA (J.). Expositio psalmorum 11, 17 et 18. XVIe s., in-4, papier.

PIGNO TEIXEIRA (DE). Relazione delle operazioni di M. Patriarca d'Antioche, oggi Cardinale di Tournon, fatta nella città di Macao. XVIIIe s., in-folio, papier.

PINDARUS. Opera diversa (graece). xve s., in-4, papier.

PINDARUS et ANACREON (graece). XIVe s., in-8, papier.

PLATO. De Republica; translatum in latinum per Antonium Cassarinum Siculum. xve s., in-4, papier.
— Timaeus [superior pars], translatus cum commentario Chalcidii. xv^e s., in-folio, papier.

PLUTARCHUS. De liberis educandis; accedit : XENOPHON. De vita tyrannica et privata; transl. per Guarinum Veronensem; et epistolae diversae. xv^e s., in-folio, papier.

POLONUS (Martinus), O. P. Chronica. xv^e s., in-folio, papier.

PONTANUS (Joannes). De stellis libri quinque cum libro de causis naturalibus. XVIe s., in-8, papier. A la fin, on lit : « Ab Hieronymo Borgio Sinisiensi accuratissime transcriptum Neapoli VIII kl. augusti. »

Pontificale Romanum. xve s., in-4, parchemin.

POSSEVINO (G. B.). Discorsi sopra vita del Card. Carlo Borromeo arciv. di Milano. XVIe s., in-folio, papier.

PRISCIANUS. Excerpta de re grammatica. xve s., in-4, parchemin [mutilé].

Privilegia Ordinis Cartusiensis. xve s., in-8, parchemin.

Proverbi di Salomone, cum commentario. XVIIe s., in-folio, papier.

PRUDENTIUS AURELIUS CLEMENS. L'Apoteosi; traduzione in versi dal P. Carlo Agostino Ansaldi, O. P. XVIIIe s., in-4, papier.
— Dell' origine dei peccati; trad. del medesimo. XVIIIe s., in-4, papier.
— Dello combattimento dell' animo; trad. del medesimo. XVIIIe s., in-4, papier.

Psalterium Romanum. xve s., in-4, parchemin, avec lettres ornées.

Psalterium (graece). xve s., in-4, papier.

Psalterium cum canticis (latine). xve s., in-4, parchemin.

PTOLOMAEUS CLAUDIUS. Opera mathematica (graece). xve s., in-folio, papier.

Regole et modo per consolare et confortare le persone che sono indicate a morte; translate del latino in volgare per Cristofolo da Bologna, Ordinis S. Augustini. xv^e s., in-4, parchemin. A la fin, on lit : « Io Nicolò Moscharin da Ferrara scriptore del 1478 adi IIII de aprile. »

Relacion esacta de las missiones del Paraguay. XVIIIe s., in-4, papier.

Relazioni d'ambasciatori di diverse corti, principi e Reppubliche (Roma, Venezia, etc.). XVIe s., in-folio, papier.

REMIGIUS AUTISSIODORENSIS (S.). Tractatus super psalterium. xv^e s., in-folio, parchemin.

Retorica vulgarizzata. xv^e s., in-8, parchemin.

Rimario delle cadentie del Petrarcha. XVIe s., in-4, papier.

RIMINALDI (Card. J. M.). Miscellanea : lettere, istruzioni, relazioni, ecc. XVIIIe s., 14 vol. in-folio, papier.

SALLUSTIUS. Prima bella punicha, compilata del Lionardo Danza Porta, fiorentino. xv^e s., in-folio, papier.

SENECA. De beneficiis, cum aliis opusculis. xve s., in-4, parchemin.

— Tragoediae, cum commentariis. XIVe s., in-folio, papier.

Sentimento sopra il Concilio provinciale chiesto dalla Francia sotto il Pontificato di Clemente XI. XVIIIe s., in-folio, papier.

Sermones diversi. XIVe s. [1305], in folio à 2 col., parchemin, avec lettres ornées.

STRABO. Libri septemdecim de situ orbis, a Guarino Veronensi in latinum conversi. xve s. [Ferrara, 1456], in-folio, parchemin.

Successo della prima navigazione di Chr. Colombo. XVIe s., in-4, papier. [Publié par le prof. G. Ferraro en 1876.]

SUETONIUS. Historia; accedunt Orosius, Florus et alii. xve s., in-folio, papier.

SUSO (Henricus), O. P. Horologium sapientiae. xve s., in-8, parchemin.

TASSO (Torquato). Gerusalemme liberata, con correzioni autografe. XVIe s., in-8, papier.

— Libro delle rime, lettere originali, testamento olografo. XVIe s., papier.

TASSONI (Alessandro). Lettere originali. XVIe s., papier.

TERENTIUS. Comoediae. xve s., in-4, parchemin [mutilé]. A la fin, on lit : « Hic liber scriptus fuit per Zaninum de Lapipera, de Palanzia in Birinzona, de anno 1431. »

— Comoediae. XIVe s., in-folio, parchemin, orné de belles miniatures.

THEOCRITUS, episcopus Cantuariensis. Liber poenitentialis, et alia opuscula. xve s., in-4, parchemin et papier, avec lettres ornées.

THOMAS DE AQUINO (S.). Expositiones in quatuor evangelia. xve s., 6 vol. in-folio, parchemin. A la fin, on lit : « Scripsit frater Guido de Alemania, ordinis S. Benedicti, Mons Oliveti, et proprietas est monasterii S. Georgii de Ferraria. »

— De regimine principum libri quatuor. xve s., in-4, papier.

TIBULLIUS, CATULLIUS et SEXTUS AURELIUS. Carmina. xve s., in-8, papier.

TOSCANO (Rafaele), padovano. La morte del Duca e del Cardinale di Guisa, e come fu ucciso poi Enrico III de Valois, rè di Francia (in ottava rima). xvie s., in-12, papier.

— Même ouvrage. xviie s., in-4, papier.

TOURON (Ant.), O. P. Istoria generale del America. xviiie s., 12 vol. in-folio, papier.

Tractatus de coelibatu. xve s., in-8, parchemin, avec lettres ornées.

Trattati geografici ed istorici sopra il regno di Francia. xviie s. [1665], 2 vol. in-4, papier.

TRIBRACHUS DE' TRIMBOCHI (Gasp.), modenese. Carmen de apparatu contra Turcum, ad divum Borsium Estensem. xve s., in-8, parchemin.

— Carmina. xve s., in-8, papier.

UBERTUS (Franc.), cesenate. Libellus epigrammaton. xv^e s., in-8, parchemin, avec figures.

UNZOLA (Petr. DE). Apparatus de arte notariae. xv^e s., in-folio, papier. A la fin, on lit : « Scriptus per me fr. Laurentium, Ordinis fratrum minorum de Lendenaria, et completus anno 1469, die 27 mensis octobris. »

VALENTINUS DE AQUITANIA. Sermones. xve s., in-12, parchemin.

VALLA (Laurentius). Epistolae. xve s., in-folio, papier.

Vita della B. Eustochia vergine. xve s. [1493], in-32, parchemin.

Vita del Cardinale Mazarini. xviie s., in-folio, papier.

Vitae plurium sanctorum (graece). xve s., in-folio, papier.

VITRUVIUS. Architettura [à partir du livre 7 seulement]. xvie s., in-folio, papier, avec figures.

HENRI STEIN.

BIBLIOGRAPHIE

DES

USAGES LOCAUX

La législation française ne repose pas tout entière dans le Code civil. Bien que l'on ait eu la pensée d'y coordonner et d'y grouper en un seul corps toutes les lois diverses qui existaient avant la Révolution sur le sol de la France, on a dû en certains cas reconnaître l'impossibilité d'aller à l'encontre de coutumes centenaires, d'usages différents qui avaient force de loi depuis l'ordonnance de 1453 et qui se trouvaient codifiés dans maint ouvrage particulier. Les usages locaux, qui varient avec les mœurs des habitants, avec la condition des personnes, avec la fertilité du sol, avec la situation géographique, ont subsisté ; ils sont adoptés et reconnus par la jurisprudence, qui en fait état dans ses jugements. Leur caractère légal exige qu'on ne les ignore pas, et les autorités ont depuis longtemps reconnu l'inconvénient de ne pas être absolument fixées sur les incertitudes et les difficultés d'appréciation [1]. Une circulaire du ministère de l'Intérieur, en date du 26 juillet 1844, invita les préfets à saisir les conseils généraux, dans chaque département, du besoin urgent de rédiger un code spécial de ces usages. Des commissions furent nommées (en 1855 seulement); elles siégèrent presque partout, mais les résultats de leurs travaux furent loin d'être

1. Il s'agit principalement des ventes judiciaires, de l'interprétation des contrats, des constructions et plantations d'arbres, des eaux courantes et de l'irrigation, de l'usufruit des bois, de la vaine pâture, du colonat partiaire ou métayage, des contrats de louage et d'apprentissage, des obligations des fermiers et des locataires, des congés, des sonneries de cloches.

tous publiés. D'ailleurs on ne s'était pas mis d'accord sur la méthode, et plusieurs publications étaient notoirement insuffisantes; elles ont été rééditées postérieurement avec de sensibles améliorations, et les lacunes sont bien près d'être comblées dans toutes les régions. Quelquefois les revisions ont été faites d'une manière incomplète ou insuffisante, et des conseils généraux se préoccupent actuellement de la préparation d'une refonte qui amènera, souhaitons-le, une publication définitive.

Il a paru intéressant de publier une bibliographie de ces recueils [1], difficiles à rencontrer souvent [2], et trop peu connus en dehors du département ou du canton qu'ils concernent. Des comparaisons s'offriraient cependant à l'étude, qui mériteraient d'être notées. Le classement a été établi d'après l'ordre alphabétique des départements, avec des renvois quand il a été nécessaire. On aurait pu multiplier les ouvrages généraux et citer, par exemple, les traités de J. F. Vaudoré, de Bonne, de Galopin, de Mayjurou-Lagorsse, de Martin Le Neuf de Neufville, mais ces travaux sur la législation usuelle, ces commentaires sur le code rural, sont déjà anciens et ne paraissent pas devoir être mentionnés ici. L'ouvrage qui ouvre la liste ci-dessous est au contraire un excellent traité d'interprétation de tous les usages locaux.

HENRI STEIN.

Généralités.

Traité de législation rurale; étude pratique et complète des lois, règlements et usages intéressant les propriétaires, cultivateurs, vignerons, fermiers, locataires, etc., par L. Thomas. Paris, Noblet, 1897; in-8 de III-525 p. [3].

1. Dans sa brochure : *Usages locaux; étude historique, juridique, critique et bibliographique* (Paris, Larose et Tenin, 1905; in-8 de VIII-30 p.; extr. du *Journal des juges de paix*), M. Arthur Daguin n'a cité que ceux de ces recueils qui ont pour auteurs des juges de paix; sa nomenclature n'est d'ailleurs pas absolument complète.

2. Beaucoup de ces volumes ou brochures manquent à la Bibliothèque nationale.

3. A compléter par les ouvrages généraux sur la vaine pâture, le métayage et le droit rural.

Ain.

Étude sur les usages ruraux ; Bresse et Dombes (Ain), par A. Truchelut. Bourg, impr. du Courrier de l'Ain, 1896 ; in-8 de 356 p. (Extr. des *Annales de la Société d'émulation de l'Ain*, XXV, 1892, p. 5, à XXIX, 1896, p. 239).

Ce travail en remplace un autre publié en 1880 (in-8 de 172 p.).

Us et coutumes des cantons de Lhuys et de Belley, par T. Legrand. Lyon, Rey, 1903 ; in-8.

M. Durafour a publié une étude sur les usages locaux du département de l'Ain dans le *Journal de l'Ain* ; ces articles n'ont pas été tirés à part.

Aisne.

Recueil des usages locaux dans le département de l'Aisne. Laon, impr. Ed. Fleury, 1863 ; in-8 de 95 p.

Allier.

Recueil des usages locaux du département de l'Allier, d'après les commissions cantonales de 1855, revus et mis au courant par J. Gaume. Clermont-Ferrand, A. Joachim, 1907 ; in-16 de 311 p. [1].

Us et coutumes du canton d'Escurolles, par A. Machelon, greffier de paix. Gannat, impr. Marion, 1893 ; in-16 de 89 p.

Alpes (Basses-).

Du métayage en droit français et des usages locaux particuliers à l'arrondissement de Sisteron, par Joseph Vias. Marseille, Barlatier, 1905 ; in-8 de 263 p. [Thèse de droit.]

Alpes (Hautes-).

Le Coutumier de Gap, avec quelques notions de droit rural et usuel, par Joseph Michel, greffier de la justice de paix. Gap, impr. Jean et Peyrot, 1907 ; in-16 de 120 p.

Alpes-Maritimes.

Usages et règlements locaux [civils] ayant force de loi dans le département des Alpes-Maritimes, constatés et recueillis par des commissions

1. Cf. *Le métayage dans le département de l'Allier*, par L. de Larminat et J. de Garidel (Moulins, 1881, in-8).

cantonales, vérifiés et revisés par une commission centrale. Nice, impr. Gauthier, 1867; in-12.

Relatif seulement aux usages civils et parfois erroné. Une nouvelle édition sans changements a paru en 1884.

Les usages de Nice en matière civile et commerciale, recueillis et commentés par G. Mayrargue et E. Reynaud, avocats. Nice, Malvano, 1896; in-8 de 93 p.

Nomenclature des usages locaux. Nice, Malvano, 1898; in-12.

Voir aussi au VAR pour l'arrondissement de Grasse.

Ardennes.

Usages locaux du département des Ardennes, par Ed. Bourgueil. Charleville, Jolly, 1898; in-8 de 430 p.

Ariège.

Usages locaux du département de l'Ariège. Foix, Pomiès, 1889; in-8 de 12 p. (Extr. de l'*Annuaire de l'Ariège* pour 1889.)

Aube.

Usages locaux ayant force de loi dans le département de l'Aube; recueil officiel publié par E. Berthelin, avocat. Troyes, Dufay, 1856; in-8 de 190 p.

Usages locaux des trois cantons de la ville de Troyes, par L. Bertin (*Almanach du Petit Troyen*, 1896, p. 173-183).

Usages locaux ayant force de loi dans l'arrondissement d'Arcis-sur-Aube, par René Dorival, avec éclaircissements et annotations (*Almanach L'Arcisien*, 1882, p. 118-139).

Aude.

[Recueil des usages locaux du département de l'Aude, par M. Dougados, vers 1846-1848.]

Les résultats de l'enquête sont conservés manuscrits dans la série M des Archives départementales.

Aveyron.

Département de l'Aveyron; recueil des usages locaux. Procès-verbaux de la Commission centrale départementale. Rodez, Ratery, 1860; in-8 de 120 p.

Département de l'Aveyron; recueil des usages locaux approuvés par la Commission centrale départementale. Rodez, Colomb, 1906; in-8 de XI-283 p.

Recueil des usages locaux en vigueur dans le canton [de Villefranche-de-Rouergue] en 1901, par Ach. Fraysse. Villefranche, veuve Salingardes, 1901; in-8 de 78 et 17 p.

Bouches-du-Rhône.

Usages et règlements locaux ayant force de loi dans le département des Bouches-du-Rhône constatés et recueillis, conformément au vœu du conseil général, par des commissions cantonales, vérifiés et revisés par une commission centrale, mis en ordre par Charles Tavernier, avocat. Aix, Remondet-Aubin, 1859; in-8 de XI-184 p.

Usages et règlements locaux ayant force de loi dans le département des Bouches-du-Rhône,.... mis en ordre par Nicolas Estier et Alb. Vidal-Naquet. Marseille, Aubertin, 1897; in-12 de XI-301 p.

Ces recueils ne font pas absolument double emploi et se complètent l'un par l'autre. Une nouvelle édition en préparation doit d'ailleurs paraître prochainement.

Calvados.

Usages agricoles de l'arrondissement de Caen. Caen, Valin, 1902; in-12 de 61 p.

Une première édition avait paru en 1896. — Voir aussi NORMANDIE.

Recueil des usages locaux de l'arrondissement de Lisieux, par V. Pannier. Lisieux, 1860; in-16.

Cantal.

De la location; Baux, congés, réparations locatives, fermiers, domestiques. Notes sur divers usages suivis dans la ville d'Aurillac et l'arrondissement, avec la jurisprudence, par H. Garnier. Paris, Marchal et Billard, 1893; in-18.

Autour de la ferme dans le Cantal, par H. Garnier. Paris, Marchal et Billard, 1896; in-8.

Charente-Inférieure.

Traité des usages locaux ayant force de loi dans le département de la Loire-Inférieure, par Georges Musset, avocat. La Rochelle, Foucher, 1893; in-12 de 164 p.

Cher.

Préfecture du Cher; usages locaux du département du Cher, recueillis en exécution des instructions de M. le ministre.... en date du 15 février 1855. Bourges, imp. Jollet, 1862; in-8 de 32 p.

Les usages locaux du département du Cher; nouvelle édition par C.-A. Daguin, juge de paix. Bourges, veuve H. Sire, 1894; in-8 de 62 p.

Corse.

Recueil des usages locaux du canton d'Ajaccio. Ajaccio, 1858; in-8.

Côte-d'Or.

Usages locaux du département de la Côte-d'Or; procès-verbal de la Commission centrale, par Aimé Dumay. Dijon, 1859; in-8.

Les usages locaux de la Côte-d'Or, suivis de la nomenclature des communes et hameaux du département, avec l'indication de l'ancienne coutume observée dans chacun d'eux et des mesures agraires locales, par P. Perrenet. Dijon, Nourry, 1901; in-8.

Côtes-du-Nord.

Recueil des usages locaux ayant force de loi dans les Côtes-du-Nord, par Ch. Guimart, avocat. Saint-Brieuc, Guyon, 1845; in-8.

Usages et règlements locaux ayant force de loi dans le département des Côtes-du-Nord, par A. Aulanier fils et F. Habasque, avocats. Saint-Brieuc, Prudhomme, 1846; in-12.

Cet ouvrage a eu plusieurs éditions successives; nous nous contenterons d'indiquer la dernière :

Usages et règlements locaux des Côtes-du-Nord, par A. Aulanier fils et F. Habasque; 6e édition revue et mise au courant par E. Buffé. Saint-Brieuc, Prudhomme, 1905; in-18 de XVI-320 p.

Usements locaux de l'arrondissement de Lannion; Réfutation de l'opinion de MM. Aulanier et Habasque sur l'application de l'article 671 du Code civil, par Y.-M. Cavan, conseiller à la Cour d'appel de Rennes. Lannion, Le Goffic, 1851; in-12.

Dordogne.

Recueil des usages locaux de l'arrondissement de Bergerac [par Charles Richard]. Bergerac, Faisandier, 1876; in-8 de 108 p.

Enquête agricole et usages locaux du canton de Mareuil-sur-Belle, par A. Descourades, juge de paix. Périgueux, Bonnet, 1864; in-8 de 92 p.

Doubs.

Usages locaux ayant force de loi dans le département du Doubs, recueillis et coordonnés d'après les travaux de plusieurs commissions

Recueil [illegible] de paix. Besançon, impr. Dodi-
de-Roue
gardes

[illegible]

Drôme.

[illegible] des cantons nord et sud de Crest, cons-
[illegible] par des commissions nommées par arrêtés
de M. le préfet de la Drôme des 12 août 1899 et 12 juin 1900. Valence,
impr. Ducros, s. d. ; in-8 de 84 p.

Eure.

Statistique du département de l'Eure ; usages locaux. Évreux, 1850 ; in-4 de IV-93 p.

Usages locaux du département de l'Eure, recueillis par la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure. 6e édition. Évreux, Hérissey, 1895 ; in-16 de 252 p.

Première édition en 1850 (in-8 de 198 p.).

Usages ruraux de l'arrondissement des Andelys relatifs aux droits et obligations des fermiers lors de leur entrée en jouissance et à la cessation de leur bail. Évreux, 1839 ; in-8 de 16 p.

Usages ruraux de l'arrondissement d'Évreux. Évreux, 1843 ; in-8 de 32 p.

Pour les cantons de Pont-Audemer et de Saint-André, voir les manuscrits 18-19 de la collection Canel, à la bibliothèque municipale de Pont-Audemer.

Eure-et-Loir.

Usages locaux du département d'Eure-et-Loir et particulièrement de l'arrondissement de Chartres, par J.-B. Hénault. Chartres, Garnier, 1861 ; in-16.

Usages locaux de département d'Eure-et-Loir, ...mis en ordre et publiés par J.-B. Hénault, ancien juge de paix. 2e édition mise au courant par Ch. Parmentier. Chartres, Selleret, 1889 ; in-16 de 384 p.

Étude sur la nécessité de reviser les usages locaux du département d'Eure et-Loir, par H. Watrin. Chartres, Selleret, 1889 ; in-4 de 32 p.

Département d'Eure-et-Loir ; usages locaux des quatre arrondissements, avec notes, par H. Watrin, 2e édition. Chartres, Saintpierre, 1906 ; in-18 de XXI-342 p.

Usages du canton de Bonneval, par M. Desgranges. Chartres, 1817 ; in-8 de 15 p.

Finistère.

Usages et règlements locaux en vigueur dans le département du Finistère, par J.-M.-P.-A. Simon, juge au tribunal civil de Quimperlé. Quimper, impr. Lion, 1852 ; in-8.

Gard.

Usages locaux de l'arrondissement d'Alais, par César Fabre (*Mémoires et comptes rendus de la Société scientifique et littéraire d'Alais*, X, 1878, p. 247-281 ; XI, p. 111-127 et 273-292; XII, 1880, p. 170-186).

Annuaire du département du Gard pour 1861. Nimes, Clavel-Ballivet, 1861 ; in-12 (p. 909-937).

Reproduit en partie dans chaque volume annuel du « Guide du Gard administratif, judiciaire, commercial » (Montpellier), depuis 1896 (p. 30-41) jusqu'à 1908 (p. 152-164).

Garonne (Haute-).

Usages locaux ayant force de loi dans le département de la Haute-Garonne ; 2e édition, revue, augmentée et corrigée par Victor Pons, juge honoraire. Toulouse, Brun-Rey, 1878 ; in-12 de x-230 p.

La première édition parut en 1845.

Recueil des usages locaux du canton de Revel, par Louis Thomas, juge de paix. Revel, impr. Lapeyre, 1903 ; in-8 de 119 p.

Gers.

Les usages locaux des vingt-neuf cantons du département du Gers, suivis des lois nouvelles sur le Code rural. Auch, impr. Th. Bouquet, 1891 ; in-16 de 101 p.

Gironde.

Usages locaux du département de la Gironde, publiés en exécution de deux délibérations du Conseil général de la Gironde et de la Commission départementale. Bordeaux, Feret et fils, 1900 ; in-16 de 171 p.

Les usages du Bazadais ; Recueil de droit rural et usuel, complété par les usages en vigueur dans l'arrondissement de Bazas, utile aux hommes d'affaires, propriétaires, métayers, fermiers, locataires, officiers de police, etc., par Maurice Lapierre, greffier de la justice de paix du canton de Bazas. Bazas, impr. Lacourrière, 1902 ; in-8 de XII-306 p.

Dictionnaire des usages commerciaux de la place de Bordeaux et des places voisines, par L. Pabon. Bordeaux, 1888 ; in-8.

Hérault.

Recueil des usages locaux dans le département de l'Hérault. Montpellier, Gras, 1859 ; in-8 de XXXIV-129 p.

Réimprimé plusieurs fois : 4e édition (Montpellier, Hamelin, 1874 ; in-12 de 104 p.).

Ille-et-Vilaine.

Recueil d'articles de lois et règlements de police, rédigé par le comte Febvrier, commissaire du gouvernement près l'administration municipale de Rennes. Rennes, veuve Brulté, an VIII ; in-4.

Usages locaux de l'arrondissement de Fougères, par Cavé, avocat. Rennes, Vatar, 1839 ; in-18.

Usages et règlements locaux ayant force de loi dans le département d'Ille-et-Vilaine, par C. Quernest, docteur en droit. Rennes, Verdier, 1850 ; in-8.

Nouvelle édition en 1859 ; la plus récente en 1901.

Indre-et-Loire.

Recueil des usages locaux du département d'Indre-et-Loire ; 2e édition. Tours, Rouillé-Ladevèze, 1876 ; in-18 de 400 p.

Une troisième édition, sans changements, a paru en 1888.

Isère.

Usages et règlements locaux servant de complément à la loi civile, et topographie légale du département de l'Isère, par A. Pagès. Grenoble, Baratier, 1855 ; in-8 de 260 p.

Usages et règlements locaux servant de complément à la loi civile, par Saint-Sever Pagès. Nouvelle édition du recueil publié en 1855. Grenoble, impr. Baratier et Dardelet, 1887 ; in-8 de VIII-352 p.

Nos usages locaux à Grenoble et dans tous les cantons de l'Isère ; manuel pratique des questions usuelles, par Henry Rousset, greffier. Grenoble, Gratier et Rey, 1903 ; in-16 de XIV-295 p. et fig.

Jura.

Annuaire du Jura pour 1908, contenant le Recueil des usages locaux ayant force de loi dans le département, approuvé par la Commission centrale en 1897 (Lons-le-Saunier, impr. Verpillat, 1908, in-16).

Revision du recueil imprimé en 1858.

Landes.

Usages locaux du département des Landes. Mont-de-Marsan, J. Lespous, 1867 ; in-8 de 66 p.

Usages locaux et pratiques agricoles du canton de Labrit, par Paul Brouqueyre, juge de paix. Mont-de-Marsan, Dupeyron, 1894 ; in-8 de 66 p.

Traité théorique et pratique du bail à colonat partiaire (loi du 18 juillet 1889), suivi des usages locaux et pratiques agricoles du canton de Mimizan, par J. Boulbet, juge de paix. Mont-de-Marsan, Dupeyron, 1899 ; in-8 de 104 p.

Usages locaux et pratiques agricoles du canton de Mont-de-Marsan, précédés et suivis des textes des lois les plus usuelles du Code rural, des textes du Code civil relatifs aux baux à loyer, à ferme, à cheptel simple et à colonat partiaire...., par Joseph-François Lambert, greffier de la justice de paix. Mont-de Marsan, impr. Tixier, 1902 ; in-8 de 208 p.

Traité théorique et pratique du bail à colonat partiaire (loi du 18 juillet 1889), suivi des usages locaux et pratiques agricoles du canton de Morcenx. Mont-de-Marsan, Dupeyron, 1900 ; in-8 de 160 p.

Usages locaux et pratiques agricoles du canton de Parentis-en-Born, avec les lois qui y renvoient ou qui sont d'une application constante dans le canton, par Emmanuel Delest, juge de paix. Bordeaux, Gounouilhou, 1901 ; in-8 de 64 p.

Traité théorique et pratique du bail à colonat partiaire (loi du 18 juillet 1889), suivi des usages locaux et pratiques agricoles du canton de Sabres et des distances à observer en matière de contiguïté, par J. Boulbet, juge de paix. Bordeaux, Cadoret, 1904 ; in-8 de 118 p.

Usages locaux du canton de Saint-Martin-de-Seignaux, par Paul Laporte, juge de paix. 2e édition, revue et augmentée. Bayonne, Lasserre, 1905 ; in-8 de 32 p.

La première édition fut imprimée à Dax en 1895.

Usages locaux des deux cantons de Tartas, par Louis Dèche, juge de paix. Mont-de-Marsan, impr. A. Dupeyron, 1892 ; in-8 de 34 p.

Loir-et-Cher.

Recueil des usages locaux de Loir-et-Cher, par L. Leguay. Paris, Noizette, 1888 ; in-8.

Usages locaux de Loir-et-Cher, rédigés par la commission instituée par arrêté préfectoral du 22 juillet 1856. Romorantin, impr. Joubert, 1884 ; in-8 de 34 p.

Loire.

Codification des usages locaux du département de la Loire. Saint-Étienne, impr. de la Loire républicaine, 1906; in-8 de 674 p.

Usages locaux du canton de Saint-Genest-Malifaux, recueillis et mis en ordre par J. Barret, juge de paix. Versailles, impr. Aubert, 1873; in-8 de VIII-69 p.

Loire (Haute-).

Mémoire sur les usages locaux de l'arrondissement du Puy, par Émile Enjubault (*Annales de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Loire*, XIII, 1849, p. 317-388), et à part; 1847, in-8 de 72 p.

Résultat des recherches de M. Eug. Labeyrac, juge au Puy, sur les usages locaux dans la Haute-Loire (*Annales de la Société.... de la Haute-Loire*, XX, p. 116-119).

Usages locaux du département de la Haute-Loire, recueillis et mis en ordre par Louis Bertrand, président du tribunal civil du Puy. Le Puy, Marchessou, 1865; in-8 de 213 p.

Loire-Inférieure.

Commentaire sur les lois rurales françaises, suivi d'un essai sur les usages locaux [de la Loire-Inférieure], par E.-J.-A. Neveu-Derotrie. Nantes, veuve Mellinet, 1845; in-8 de 600 p.

Usages locaux et règlements du département de la Loire-Inférieure, par M. Sibille, avoué. Nantes, Merson, 1861; in-8 de 371 p.

Droit rural et usages locaux de la Loire-Inférieure; 2e édition revue et augmentée, par J. de Trémaudan. Paimbœuf, Coyaud, 1888; in-8 de 369 p.

Code municipal de Nantes, publié par ordre de Ev. Colombel, maire, mis en ordre par J. Chevas. I (seul paru). Nantes, Guéraud, 1851-1852; 1 vol. in-4.

Loiret.

Département du Loiret; Recueil des usages locaux, publié sous les auspices du Conseil général et de l'administration départementale. Orléans, Marron, 1905; in-8 de XXIV-112, 89, 67, 80 et XVII p.

La pagination recommence avec chaque arrondissement. L'introduction est de M. J. Soyer, archiviste départemental.

Des usages locaux; Coutume d'Orléans (Baux verbaux, louage des domestiques), par A. Weber, ancien notaire. Orléans, Herluison, 1882; in-8 de IV-60 p.

Des usages urbains et ruraux suivis dans la ville et le canton de Châtillon-sur-Loing; 2e édition, par Eugène Tonnellier, avocat. Châtillon-sur-Loing, Métier, 1886; in-12 de VIII-148 p.

La première édition est de 1881.

Lot.

Département du Lot; Usages locaux en vigueur (*Annuaire officiel du département du Lot*, publ. par MM. Guizaudies-Capdeville et Bro; année 1892, IV-64 p.; et année 1893, p. 65 à 115).

Usages locaux en vigueur dans le département du Lot. Cahors, Coueslant, 1899; in-8 de 104 p.

Lot-et-Garonne.

Droit usuel; Usages locaux auxquels se réfère le Code civil (département de Lot-et-Garonne), par Pierre-Ch. Lacoste. Nérac, impr. Durey, 1877; in-18 de 23 p.

Collection de coutumes et usages locaux du canton de Puymirol [par Soubiran]. Agen, impr. Lenthéric, 1885; in-8 de 15 p.

Lozère.

Usages et règlements locaux (servitudes, louage et anciennes mesures) ayant force de loi dans le département de la Lozère, par Alb. Fayet (*Bulletin de la Société d'agriculture, industrie et arts de la Lozère*, 1855, p. 148 188).

Rendu inutile par la publication suivante :

Usages et règlements locaux ayant force de loi dans le département de la Lozère, par Albert Fayet. Mende, Privat, 1885; in-8 de VI-100 p.

Maine-et-Loire.

Dictionnaire des usages ruraux et urbains pour tous les cantons du ressort de la Cour d'appel d'Angers (Maine-et-Loire, Mayenne et Sarthe), avec le texte des lois qu'ils complètent, par A. Robert et E. Gasté. Angers, Barassé, 1873; in-12.

Code des usages ruraux pour les départements situés dans le ressort de la Cour impériale d'Angers (Maine-et-Loire, Sarthe, Mayenne). Troisième tirage augmenté des cantons de Cholet, Chemillé, Vihiers et Doué. Paris, Durand, 1870; in-16.

Recueil des usages locaux des trois cantons d'Angers. Angers, G. Paré, 1900; in-12 de 64 p.

Les usages ruraux et urbains du canton nord-est d'Angers, par Gustave Jousse. Angers, Germain et Grassin, 1886; in-32 de 36 p.

Les usages ruraux et urbains du canton nord-ouest d'Angers, par Gustave Jousse. Angers, Germain et Grassin, 1886; in-32 de 36 p.

Usages ruraux et coutumes du canton nord-ouest d'Angers. Angers, Hudou, 1889; in-32 de 32 p.

Les usages ruraux et urbains du canton sud-est d'Angers, par Gustave Jousse. Angers, Germain et Grassin, 1886; in-32 de 38 p.

Recueil des usages locaux du canton de Baugé [par A. Callier, juge de paix]. Baugé, Daloux, 1882; in-16 de 32 p.

Nouvelle édition en 1902.

Recueil des usages locaux du canton de Beaufort-en-Vallée. Angers, G. Paré, 1907; in-16 de 55 p.

Une première édition parut en 1877 (in-16 de 73 p.).

Usages ruraux du canton de Beaupréau. Angers, Lachèse et Dolbeau, 1888; in-16 de 27 p.

Recueil des usages locaux du canton de Chalonnes-sur-Loire, par J.-Ch. Baillergeau. Angers, Cosnier et Lachèse, 1856; in-16 de 33 p.

Usages ruraux du canton de Champtoceaux. Angers, Lachèse et Dolbeau, 1868; in-16 de 24 p.

Usages ruraux du canton de Chemillé. Angers, Lachèse et Dolbeau, 1888; in-16 de 37 p.

Usages ruraux du canton de Cholet. Angers, Lachèse et Dolbeau, 1888; in-16 de 24 p.

Usages locaux du canton de Doué-la-Fontaine. Angers, Barassé, 1871; in-16 de 6 p.

Recueil des usages locaux du canton de Durtal. Angers, Germain et Grassin, 1902; in-16 de 159 p.

Usages ruraux du canton du Louroux-Béconnais; texte officiel approuvé par une Commission supérieure, augmenté de quelques dispositions empruntées à la législation rurale. Angers, Germain et Grassin, 1887; in-8 de 31 p.

Recueil des usages ruraux du canton des Ponts-de-Cé. Angers, Cosnier et Lachèse, 1856; in-16 de 35 p.

Recueil des usages locaux du canton de Longué. Troisième édition. Angers, G. Paré, 1905; in-16 de 105 p.

Usages ruraux du canton de Montfaucon. Angers, Lachèse et Dolbeau, 1888; in-16 de 15 p.

Usages ruraux du canton de Montrevault. Angers, Lachèse et Dolbeau, 1888 ; in-16 de 19 p.

Usages ruraux du canton de Noyant. Angers, Lachèse et Dolbeau, 1889 ; in-16 de 15 p.

Usages ruraux du canton de Saint-Florent-le-Vieil. Angers, Lachèse et Dolbeau, 1888 ; in-16 de 24 p.

Recueil des usages locaux de Saint-Georges-sur-Loire. Angers, Cosnier et Lachèse, 1857 ; in-16 de 36 p.

Recueil des usages locaux des cantons de l'arrondissement de Saumur. Saumur, Roland, 1897 ; in-8 de VIII-335 p.

Usages ruraux et urbains de l'arrondissement de Segré (cantons de Candé, Châteauneuf-sur-Sarthe, Le Lion-d'Angers, Pouancé, Segré). Nouvelle édition. Segré, Peltier, 1905 ; in-8 de 111 p.

La première édition parut en 1851.

Recueil des usages locaux du canton de Seiches. Angers, Germain et Grassin, 1898 ; in-16 de 172 p.

Recueil des usages locaux du canton de Thouarcé. Angers, Cosnier et Lachèse, 1857 ; in-16 de 72 p.

Recueil des usages locaux du canton de Tiercé. Angers, Germain et Grassin, 1892 ; in-16 de 102 p.

Usages locaux du canton de Vihiers. Angers, Lachèse et Dolbeau, 1889 ; in-16 de 36 p.

Une première édition parut en 1874.

Manche.

Rapport présenté à la Commission chargée de la recherche des usages locaux dans le canton de Valognes, par P. Clément, avocat. Valognes, 1855 ; in-8 de 14 p.

Coutumes de Normandie et usages locaux du département de la Manche ; guide pratique des experts, propriétaires et fermiers...., par Auguste Mouchel, juge de paix du canton de Saint-Sauveur-le-Vicomte. Bricquebec, Cazenave, 1903 ; in-16 de III-290 p. et fig.

Usages, coutumes, règlements locaux et contrat de louage dans l'arrondissement de Cherbourg, par Auguste Mouchel. Cherbourg, impr. Le Maout, 1895 ; in-16 de X-236 p.

Voir aussi NORMANDIE.

Marne.

Usages locaux encore en vigueur dans le département de la Marne ;

enquête ouverte à la demande de M. le ministre de l'agriculture et du commerce. Deuxième édition entièrement conforme à la première (*Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne*, 1855-1856, p. 231-302), et à part sous ce titre : Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne ; Usages locaux encore en vigueur dans le département, par E. Berthelin. Châlons, Laurent, 1857 ; in-8 de 70 p.

Usages locaux ayant force de loi dans les quatre cantons de Reims, par A. A. Bailly. Reims, impr. Coopérative, 1895 ; in-8.

Marne (Haute-).

Préfecture du département de la Haute-Marne ; instructions aux commissions cantonales pour la constatation et la recherche des usages locaux. Chaumont, Cavaniol, 1855 ; in-4 de 11 p.

Préfecture du département de la Haute-Marne ; recherche et constatation des usages locaux mis en vigueur dans le département. Chaumont, Cavaniol, 1855 ; in-4 de 11 p.

Ces brochures sont signées par le préfet : De Froidefond.

Mayenne.

Dictionnaire pratique de droit rural et des usages ruraux du département de la Mayenne, par G. Grimod, avoué à Laval, et H. Guéranger, juge de paix. Laval, Vve Goupil [1907]; in-16 de XIV-360 p.

Le même M. Guéranger a fait connaître les usages des cantons d'Évron et de Sainte-Suzanne dans des articles de *Mayenne-Journal* non tirés à part.

Nouveau recueil des usages ruraux de l'arrondissement de Château-Gontier. Château-Gontier, Leclerc, 1886 ; in-12.

Usages ruraux ; Rapport à la sous-commission du canton ouest de Laval. Laval, impr. mayennaise, 1902 ; in-8 de 56 p.

Usages ruraux des deux cantons de Mayenne. Mayenne, impr. Galbrun, 1856 ; in-8 de 24 p.

Codification des usages ruraux ; étude sur l'usage obligatoire, le danger de légiférer et la revision dans les arrondissements de Laval et de Mayenne, par H. Guéranger. Laval, impr. mayennaise, 1905 ; in-8 de 24 p.

Voir aussi MAINE-ET-LOIRE.

Meurthe-et-Moselle.

Recueil des usages locaux dans le département de la Meurthe tels

qu'ils ont été constatés et vérifiés officiellement, par E. Berthelin. Nancy, Hinzelin, 1857 ; in-8 de 63 p.

[Usages locaux de la ville de Toul et pays toulois, homologués et autorisés par lettres patentes du 30 septembre 1747. Metz, Fr. Antoine, 1748; in-12 de VI-88 p.]

Meuse.

Usages locaux ayant force de loi dans le département de la Meuse, par Aug. Grandveau. Bar-le-Duc, impr. Contant-Laguerre, 1900; in-8.

Morbihan.

Usages et règlements locaux du département du Morbihan, par A. Lallemand, juge de paix à Vannes (*Annuaire du département du Morbihan*, 1857), et à part : Vannes, Galles, 1857; in-18.

La 2e édition, en 1873, a également paru dans l'*Annuaire* d'abord, puis tirée à part chez le même éditeur.

Du congé dans les baux à loyer et dans les baux à ferme; usages en cours dans la commune de Lorient, par Ernest Lamy, avocat. Lorient, impr. Le Bayon, 1901; in-8 de 103 p.

On trouvera l'explication de certains usages locaux dans le travail historique de M. Émile Chénon : L'ancien droit dans le Morbihan (Vannes, Lafolye, 1894; in-8 de 102 p. et carte).

Nièvre.

Usages locaux du département de la Nièvre, suivis du règlement sur le régime des eaux en Nivernais dressé en 1580 par Me Jean Bodin. Nevers, impr. Vallière, 1896; in-8 de 24 p.

Les usages forestiers d'Imphy, par P. Briffaut. Valenciennes, impr. Lacour, 1897; in-16 de 145 p.

Nord.

Recueil des usages locaux du département du Nord, constatés et mis en ordre par Balson [et autres]. Lille, Danel, 1856; in-8.

Recueil des usages locaux du département du Nord, constatés et mis en ordre d'après les procès-verbaux des commissions cantonales par une commission centrale; 2e édit. Lille, Danel, 1881; in-8 de 95 p.

Baux verbaux à loyer; des délais à observer pour signifier congé dans les cantons nord et sud d'Avesnes, par V. Baudrain. Paris, Marchal et Billard, 1895; in-32.

Recueil des usages locaux ayant force de loi dans l'arrondissement d'Avesnes, par V. Baudrain. Paris, 1893; in-8.

Usages locaux du canton de Bavay, par A. Sponi, juge de paix. Bavay, impr. Jouglet, 1872; in-8 de 20 p.

Code des usages locaux du canton de Condé-sur-l'Escaut, par V. Baudrain. Condé, 1887; in-8.

Des congés; locations verbales. Notes sur les congés dans les baux verbaux à loyer, suivies des délais à observer pour signifier congé dans les cantons du Quesnoy, par V. Baudrain. Paris, Marchal et Billard, 1890; in-32.

Usages locaux de l'arrondissement de Valenciennes, mis en ordre et publiés par G. Sabès. 4e édition, revue et augmentée par V. Baudrain. Paris, Marchal et Billard, 1897; in-8.

Première édition en 1872.

Normandie.

Coutumes de Normandie; lois françaises et jurisprudence des tribunaux normands concernant le voisinage, la mitoyenneté et les servitudes, par L.-A. André. Caen, Brunet, 1896; in-16 de 252 p.

Oise.

Recueil des usages locaux de l'arrondissement de Beauvais (*Département de l'Oise, Recueil des actes administratifs*, 1897, p. 229-295).

Recueil des usages locaux de l'arrondissement de Compiègne (*Idem*, 1898, p. 17-59).

Recueil des usages locaux de l'arrondissement de Clermont (*Idem*, 1898, p. 237-308).

Recueil des usages locaux de l'arrondissement de Senlis (*Idem*, 1898, p. 333-364).

Orne.

Usages locaux du département de l'Orne. Alençon, impr. Lepage, 1880; in-16 de 148 p. (Extr. de l'*Annuaire de l'Orne*.)

Usages locaux du département de l'Orne, recueillis en exécution d'une décision du Conseil général de l'Orne. Alençon, impr. Lecoq et Mathorel, 1904; in-16 de 104 p. (Extr. de l'*Annuaire de l'Orne*.)

Cf. Louis Duval dans le *Journal de l'Orne*, 14-21 février 1903.

Les us et coutumes du canton de Bellême, recueillis jusqu'en 1893 par Georges Courtois. 2e édition. Bellême, impr. E. Ginoux, 1894; in-16 de 102 p.

Une première édition avait été donnée en 1883.

Étude sur les usages locaux du canton de La Ferté-Macé, par Auguste Durand. 1er fascicule. La Ferté-Macé, impr. Lecomte-Bobot, 1902; in-18 de 11 p.

Usages locaux du canton de Mortagne (Orne), par Jules Rodon. Mortagne, impr. Danguy, 1907; in-8 de 175 p.

Pas-de-Calais.

Recueil des usages locaux particuliers au canton de Calais en matière civile et commerciale, comprenant les textes des procès-verbaux des commissions de 1855 et 1862 classés dans l'ordre du Code et suivis d'indications sur des usages non constatés ou modifiés, par Frédéric Le Roy, juge au tribunal. Saint-Pierre-lès-Calais, impr. des Orphelins, 1880; in-8 de 48 p.

Essai sur les usages locaux du département du Pas-de-Calais, par H.-F. Clément. Arras, 1856; in-8.

Droit usuel précédé d'un précis historique; répertoire des usages, coutumes, règlements administratifs et civils en vigueur dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, commentés et comparés avec la législation moderne, par François Bérode. Lille, Lefebvre-Ducrocq, 1865; in-12 de 769 p.

Cf. Bibliographie critique de l'histoire de l'Artois, par Jules Chavanon (Paris, 1902, in-8), nos 367-373.

Anciens usages conservés à Étaples, par G. Souquet. Montreuil, impr. J. Duval, 1861; in-8 de 8 p.

Puy-de-Dôme.

Usages locaux, coutumes et règlements du département du Puy-de-Dôme, par G.-A. Coupelon, notaire. Clermont-Ferrand, 1871; in-8.

Usages locaux du département du Puy-de-Dôme, codifiés et mis au courant de la nouvelle législation, par A. Layac. Montauban, 1902; in-8 de 216 p.

Pyrénées (Basses-).

Recueil des usages locaux constatés dans le département des Basses-Pyrénées, publié par Ed. Orcurto-Joany. Pau, Vignancour, 1868; in-8 de VIII-126 p.

Le bail à métairie; usages du pays basque, par Ch. Amestoy, avocat. Bayonne, impr. Lasserre, 1891; in-12 de 56 p.

Précis sur les usages locaux de la ville et de la banlieue [de Pau], sous la direction des juges de paix de Pau [MM. Lacroisade et Minvielle]. Pau, impr. Empérauger [1902]; in-8 de 16 p.

Pyrénées (Hautes-).

Recueil des usages locaux du département des Hautes-Pyrénées, suivi des usages et coutumes du canton de Campan et de la ville de Bagnères-de-Bigorre, et de diverses lois concernant l'agriculture, publié par M. Pons-Devier, président du tribunal de Bagnères. Bagnères-de-Bigorre, impr. Coureau, 1901; in-8 de 75 p.

Pyrénées-Orientales.

Usages locaux des comtés de Roussillon et de Cerdagne, province de Roussillon, département des Pyrénées-Orientales, contenant la distance à observer dans la plantation des arbres et des haies vives, la distance et les ouvrages intermédiaires requis pour certaines constructions, la hauteur des murs de clôture, les délais en matière de congé, les routes, les bois, les eaux, etc. Texte et traduction annotée des Constitutions de Catalogne relatives à ces matières; poids, mesures, monnaies anciennement en usage, leur rapport avec notre système métrique, par Firmin Vicens, avoué près le tribunal civil de Prades. Prades, Larrieu et Cie, 1884; in-8 de 70 p.

Rhin (Bas-).

Usages locaux du département du Bas-Rhin; Rapport de la Commission d'enquête de 1855 (Bibliothèque nationale, manuscrit français 10111).

Rhin (Haut-).

Recueil de divers usages locaux qui, d'après les dispositions législatives qui s'y réfèrent, ont force de loi dans le canton de Mulhouse, par Th. Dincher. Mulhouse, Baret, 1855; in-12 de XI-105 p.

Usages locaux constatés en 1855 dans le département du Haut-Rhin; Rapport [par Ig. Chauffour] adopté par la Commission centrale. Colmar, Hoffmann, 1856; in-8 de 36 p.

Rhône.

Recueil des usages locaux ayant force de loi dans la ville de Lyon et le département du Rhône, d'après l'enquête de 1856 et la jurisprudence, suivis des règlements de voirie et des carrières du département, publiés et annotés par A. Vachez. 2e édition, revue et augmentée. Lyon, Brun, 1898; in-8.

Recueil des usages ayant en dehors du Code civil un caractère légal dans le canton de Belleville (Rhône). Lyon, impr. Goyard, 1879; in-8 de 22 p.

Saône-et-Loire.

Usages locaux du Mâconnais, par A. Putois (*Annales de l'Académie de Mâcon*, 2e série, IV, 1883, p. 3-127); et à part : Mâcon, 1882 ; in-8.

Usages locaux du canton nord de Chalon-sur-Saône (ville et communes rurales) ; commentaire pratique suivi de formules, par A. Clausing, juge de paix. Chalon-sur-Saône, impr. générale et administrative, 1901 ; in-8 de 64 p.

Département de Saône-et-Loire, arrondissement de Louhans, canton de Cuiseaux ; usages locaux [par Valéry Collet]. Louhans, impr. Romand, 1905 ; in-8 de 16 p.

Il existe un Recueil des usages locaux du canton de Louhans, publié en 1855, dont je n'ai pu connaître l'indication bibliographique.

Sarthe.

Usages locaux du canton de Bonnétable. Bonnétable, impr. Morizot, 1900 ; in-16 de 64 p.

Usages ruraux du canton de Brulon constatés en 1875. Le Mans, Leguicheux, 1876 ; in-8 de 48 p.

Les usages ruraux du canton de Château-du-Loir, par Gustave Jousse. Angers, Germain et Grassin, 1887 ; in-16 de 36 p.

Les usages ruraux du canton du Lude, par Gustave Jousse. Angers, Germain et Grassin, 1887 ; in-16 de 43 p.

Usages ruraux du troisième canton du Mans. Le Mans, impr. Lebrault, 1882 ; in-8 de 16 p.

Les usages ruraux du canton de Mayet, par Gustave Jousse. Angers, Germain et Grassin, 1886 ; in-16 de 36 p.

Usages locaux du canton de Montfort-le-Rotrou, revus et arrêtés le 5 août 1876, avec les modifications nécessitées par le temps et les besoins depuis le 12 juillet 1842, par H. Guérin. Le Mans, Monnoyer, 1877 ; in-8 de 55 p.

Nouvelle édition en 1898 (in-8 de 22 p.). — Dès 1842 (Le Mans, Fleuriot ; in-8 de 16 p.), on avait publié : Instruction sur les usages ruraux du canton de Montfort-le-Rotrou.

Usages ruraux du canton de Sablé. 2e édition. Sablé, impr. Leguy, 1879 ; in-16 de 48 p.

Usages locaux du canton de Saint-Calais, suivis du Code rural et de ses commentaires d'après les documents officiels, des arrêtés préfectoraux sur les irrigations, et de la loi du 26 août 1884 sur les vices rédhibitoires. Saint-Calais, Peltier, 1886 ; in-12 de 64 p.

Voir aussi Maine-et-Loire.

Savoie.

Usages locaux dans les deux cantons de Chambéry. Chambéry, Perrin, 1897 ; in-16 de 16 p.

Usages locaux dans les cantons de Chambéry et de la Motte-Servolex. Chambéry, Perrin, 1906 ; in-16 de 16 p.

Savoie (Haute-).

Recueil des usages locaux du département de la Haute-Savoie. Annecy, Dépollier [1898] ; in-8 de 60 p.

Usages et règlements locaux du canton de Rumilly (Haute-Savoie), servant de complément à la loi civile. Rumilly, impr. Ducret, 1883 ; in-18 de 30 p.

Seine.

Code pratique des usages de Paris ayant force obligatoire de loi dans les contestations les plus fréquentes entre les habitants de Paris ; ouvrage contenant en outre les usages sur la durée des locations et sur les délais des congés dans les cantons ruraux du département de la Seine, par Émile Le Pelletier. 3e édition. Paris, Marchal et Billard, 1901 ; in-12.

Les premières éditions sont de 1890 et 1891.

Usages locaux dans Paris. Paris, Marchal et Billard, 1891 ; in-8 de 77 p.

Usages locaux de la ville de Paris (1840-1898). Paris, Marchal et Billard, 1898 ; in-8 de 48 p.

Code des usages professionnels ; us et coutumes des métiers (région de Paris), par A. Bailly. Paris, Baillière et fils, 1901 ; in-4 de 87 p.

Dictionnaire des usages et règlements de Paris et du département de la Seine en matière de locations, constructions, voirie, etc., par Victor Emion, juge de paix, et Ch. Bardies, commis greffier. Paris, Larose et Forcel, 1893 ; in-18 de VI-336 p.

Seine-et-Marne.

Baux à ferme ; recueil des usages du canton de Crécy et de l'arrondissement de Coulommiers ; 3e édition, par R. Bruneau, notaire honoraire. Meaux, Le Blondel, 1892 ; in-12 de 108 p.

Recueil des usages ruraux du canton de Lagny [par M. Verneau, juge de paix]. Lagny, impr. F. Aureau, 1862 ; in-8 de 15 p.

Usages locaux du canton de Montereau-fault-Yonne, avec deux avertissements et des notes, par Paul Quesvers, agréé près le tribunal de commerce. 2e édition revue et augmentée. Montereau-fault-Yonne, Zanote, 1901 ; in-12 de XIV-62 p.

Première édition en 1889 (X-43 p.).

Codification des usages locaux de Seine-et-Marne ; Questionnaire adressé aux commissions cantonales. Melun, impr. Legrand, 1900 ; in-8 de 18 p.

On prépare un recueil général pour l'ensemble du département.

Seine-et-Oise.

Les usages locaux du canton d'Argenteuil. Argenteuil, impr. Moreau, 1907 ; in-16 de 48 p.

Usages locaux de l'arrondissement de Corbeil (*Annuaire du département de Seine-et-Oise*, 1865, p. 401 et suiv.).

Code des usages locaux, arrondissement de Corbeil, par M. Vielle. Paris, Marchal et Billard, 1890 ; in-12 de 70 p.

Usages locaux de l'arrondissement d'Étampes (*Annuaire du département de Seine-et Oise*, 1866, p. 462 et suiv.).

Usages locaux reconnus et suivis dans le canton d'Étampes, par M. Bidault. Étampes, Lecesne-Allien, 1882 ; in-8.

Les usages locaux de l'arrondissement d'Étampes. Paris, libr. centrale de Seine-et-Oise, 1891 ; in-8 de 25 p.

Usages locaux de l'arrondissement d'Étampes ; publiés en exécution des délibérations du Conseil général de Seine-et-Oise, recueillis par la commission de revision. Versailles, impr. Cerf, 1907 ; in-8 de 108 p.

Notice archéologique et historique sur le canton de Luzarches, avec l'indication des usages locaux, par Alex. Hahn. Versailles, Brunoy, 1868 ; in-12 de 45 p. (Extr. de l'*Annuaire de Seine-et-Oise*.)

Usages locaux de l'arrondissement de Mantes (*Annuaire du département de Seine-et-Oise*, 1897, p. 531 et suiv.).

Recueil des usages locaux du canton de Meulan, par A. Meunier, juge de paix. Meulan, Delatour, 1886 ; in-12 de 40 p.

Usages locaux de l'arrondissement de Pontoise (*Annuaire du département de Seine-et-Oise*, 1868, p. 485 et suiv.).

Usages locaux de l'arrondissement de Rambouillet (*Idem*, 1869, p. 463 et suiv.).

Usages locaux de l'arrondissement de Versailles (*Idem*, 1870, p. 473 et suiv.).

Les usages locaux de l'arrondissement de Versailles Versailles, Cerf, 1891 ; in-8 de 95 p.

Usages locaux de Seine-et-Oise (arrondissement de Versailles) : rédaction provisoire de la Commission d'arrondissement. Versailles, Cerf. 1903 ; in-folio de 61 p.

Seine-Inférieure.

Code des usages locaux du département de la Seine-Inférieure, publié par la Société centrale d'agriculture de la Seine-Inférieure. Troisième édition. Rouen, Lestringant, 1901 ; in-8.

La première édition datait de 1878 (in-8 de v-134 p.), la deuxième de 1884.

Code des usages locaux pour les arrondissements du Havre et d'Yvetot, par P. Marais. Le Havre, impr. Roquencourt, 1874 ; in-8 de 200 p.

Petit code des usages reconnus comme constans dans l'arrondissement du Havre. Le Havre, Prudhomme, 1854 ; in-18 de 8 p.

Usages locaux des six cantons du Havre, suivis de quelques notions utiles aux propriétaires, locataires et employés, par Gustave Nicolle et Eugène Audouard. Le Havre, impr. Godefroy, 1901 ; in-8 de 40 p.

Règlement sanitaire de la ville de Lillebonne, et Code des règlements et usages locaux concernant le canton et la ville [par S. Hélouis, juge de paix]. Bolbec, impr. Lasne, 1906 ; in-8 de 79 p.

Code des usages locaux particuliers au canton de Saint-Romain-de-Colbosc. Le Havre, impr. Lemale, 1879 ; in-8 de 68 p.

Usages locaux du canton de Saint-Saëns. Neufchâtel-en-Bray, impr. Duval, 1877 ; in-8 de 82 p.

Recueil des usages locaux de l'arrondissement d'Yvetot, publié par la Société d'encouragement à l'agriculture pratique. Yvetot, impr. de l'Abeille cauchoise, 1904 ; in-8 de 48 p.

Sèvres (Deux-).

Recueil des usages locaux ayant force de loi dans le département des Deux-Sèvres, par A. Martin, greffier de la justice de paix du canton de Celles-sur-Belle. Niort, Clouzot, 1899 ; in-18 de XVI-424 p.

Un premier travail du même genre avait paru vers 1845 par les soins de la Société d'agriculture de Niort.

Usages locaux du canton de Bressuire, par André Luzet, juge de paix. Bordeaux, impr. Delagrange, 1904 ; in-8 de 31 p.

Us et coutumes du canton de Champdeniers, par Léonce Cathelineau. Niort, Clouzot, 1901 ; in-8 de 113 p.

Usages ruraux et urbains du canton de Châtillon-sur-Sèvre, par R.-A. Dugast, juge de paix. Bressuire, impr. Bouvier, 1899 ; in-8 de 146 p.

Notions de droit usuel et usages locaux du canton de Coulonges-sur-l'Autise, par E. Largeault. Niort, Clouzot, 1904 ; in-12 de VIII-506 p.

Traité des usages ayant force de loi dans le canton de Mauzé-sur-le-Mignon, par Théophile Senné, juge de paix. Niort, impr. Boureau, 1895 ; in-32 de 29 p.

Usages locaux suivis d'un memento à l'usage des juges de paix, par L. Servant. Parthenay, Coquemard, 1878 ; in-16 de 111 p.

Usages du canton de Moncoutant, recueillis par C. Puichaud, avocat. Niort, Clouzot, 1878 ; in-8 de 34 p.

Somme.

Recueil des usages de police anciens et usages nouveaux de la ville d'Amiens, par M. Clément, juge de paix. Amiens, Delattre-Lenoel, 1888 ; in-16 de 235 p.

Usages locaux de l'arrondissement de Péronne et des cantons circonvoisins (Acheux, Corbie, Rosières et Roye). Péronne, impr. Quentin, 1898 ; in-16 de 58 p.

Les usages locaux du département de la Somme, précédés d'un essai d'application des usages ruraux du nord de la France au projet de code rural, publié sous la direction de J.-L.-Alexandre Bouthors. Amiens, Caron, 1861 ; in-8 de CIV-335 p.

L'introduction a été publiée aussi à part.

Tarn.

Usages locaux ayant force de loi et topographie légale du département du Tarn, par M. Clausade. Toulouse, Lebon, 1843 ; in-8.

Usages locaux existant dans le département du Tarn, recueillis par une commission de magistrats et de jurisconsultes, par Hipp. Crozes, président du tribunal civil d'Albi. Albi, 1871 ; in-8 de VIII-218 p.

Réimprimé en 1886 (in-8 de XI-210 p.).

Tarn-et-Garonne.

Usages locaux du canton de Castelsarrasin. Castelsarrasin, impr. Sabatié, 1895 ; in-8 de 14 p.

Usages locaux du canton de Moissac, par J.-J. Carles, juge de paix. Moissac, impr. Fauré, 1894 ; in-8 de 40 p.

Usages locaux du canton de Montauban. Montauban, impr. Forestié, 1895; in-8 de 16 p.

La plupart des autres cantons possèdent des recueils manuscrits qui proviennent d'une codification votée en 1887 par le Conseil général. M. Donadieu, avocat à Montauban, prépare un ouvrage d'ensemble pour tout le département.

Var.

Usages et règlements locaux ayant force de loi dans les arrondissements de Draguignan, Brignoles, Toulon (Var), et Grasse (Alpes-Maritimes), recueillis par M. Cauvin et publiés avec préface et notes par Raymond Poulle. Draguignan, Latil, 1887; in-8 de 172 p. [1].

Un recueil plus récent a été dressé, par M. Daguin, des usages locaux des cantons de Toulon, et publié dans le *Petit Var*; il n'y a pas eu de tirage à part.

Vaucluse.

Usages et règlements locaux de la ville et du territoire d'Avignon, recueillis, commentés et mis en harmonie avec le nouveau Code rural, par V.-E. Benoit, président du tribunal civil d'Avignon; 5e édition. Avignon, Durand, s. d. [1896]; in-12 de VIII-111 p.

Vendée.

Usages locaux du département de la Vendée; 4e édition. La Roche-sur-Yon, impr. Gasté, 1880; in-8 de 211 p.

La première édition date de 1859 (224 p.).

Usages locaux du canton de Pouzauges [par M. Naud, juge de paix]. Fontenay, Robuchon, 1856; in-18 de XXVI-62 p.

Les usages locaux du département de la Vendée, réédités par cantons. La Roche-sur-Yon, impr. Servant-Mahaud, 1897; in-8 de 40, 49, 49, 44, 40, 38, 30, 50, 32, 24, 37, 38, 45, 46, 33, 38, 32, 22, 30, 42, 42, 41, 78, 46, 39, 50, 57, 48, 60, 77 p., plus les tables.

Chaque fascicule se vend à part et comprend un canton.

Vienne.

Recueil des usages locaux en vigueur dans le département de la Vienne. Nouvelle édition revue et augmentée. Poitiers, Oudin, 1894; in-8 de 155 p.

La première édition parut en 1861.

1. Cf. *Essai sur les origines du métayage en Provence*, par Georges Chavernac (Marseille, 1899, in-8).

Vienne (Haute-).

Les usages locaux dans le ressort de la Cour de Limoges : Haute-Vienne. Limoges, veuve H. Ducourtieux, 1886; in-8 de 140 p.

Les matières sont rangées par communes et les communes groupées par arrondissements.

Vosges.

Des usages du comté de Dabo, par M. Salmon. Metz, Blanc, 1867; in-8 de 11 p. (Extr. des *Mémoires de l'Académie impériale de Metz*, 2e série, XI, p. 151-160.)

Usages locaux constatés en 1855 dans le canton de Saint-Dié et en 1857 dans le canton de Raon-l'Étape, publiés et annotés par F.-J.-M. Dinago. Saint-Dié, Dufays, 1876; in-8 de 41 p.

Yonne.

Usages locaux suivis comme loi dans le département de l'Yonne, recueillis et publiés sous la direction de M. Aimé Chérest, avocat. Auxerre, Gallot, 1861 ; in-8 de VIII-323 p.

Belgique.

Coutumes de la Belgique mises en rapport avec les articles du Code civil qui renvoient aux règlements et usages locaux. Bruxelles, 1840; in-16 de 104 p.

Recueil des usages locaux en vigueur dans le ressort de la cour d'appel de Liége, par Paul Heuse. Liége, Vaillant-Carmanne, 1884; in-12 de XV-132 p.

Suisse.

Usages ou jurisprudence coutumière du canton de Genève, par Ant. Flammer (*Bulletin de l'Institut national genevois*, XIII, 1865, in-8 de 242 p.).

Colonies françaises.

Les usages de Cochinchine, recueillis et commentés par Georges Garros, avocat. Saïgon, Coudurier et Montégout, 1905; in-8 de XI-499 p.

CHRONIQUE DES ARCHIVES

Allemagne. — Un congrès d'archivistes allemands s'est tenu à Carlsruhe et Spire au mois de septembre. L'intérêt a été concentré particulièrement sur la visite du nouveau bâtiment des archives grand-ducales badoises. On a discuté aussi la question de la protection des archives et de la communication des archives avec déplacement. Le Dr E. Hauviller, archiviste de l'État à Colmar, a étudié les progrès des archives en France depuis dix ans ; nous reviendrons sur cet intéressant aperçu.

— De tous les États allemands, la Bavière est le seul qui se soit préoccupé officiellement de l'organisation des archives communales, en partie réunies aux archives des cercles ; un nouveau règlement les concernant, en date du 19 août 1906, est réimprimé dans les *Deutsche Geschichtsblaetter*, mai 1907, p. 226-228. — M. Kolde s'est chargé de répertorier les archives des paroisses (évangéliques) de Franconie, sous les auspices de la Gesellschaft für fränkische Geschichte.

— Sur l'histoire des archives de la ville d'Elbing et leur classement, on trouvera un intéressant rapport de L. Neubaur dans les *Deutsche Geschichtsblaetter*, juin 1907, p. 247-254.

— On s'occupe activement d'inventorier les archives municipales de Kiel, restées trop longtemps à l'abandon ; le Dr Gundlach en est chargé.

Belgique. — Les archives générales du royaume se sont enrichies du fonds très important des anciens actes de notaires ayant instrumenté dans l'arrondissement de Louvain (environ 3500 registres et liasses versés par le greffe du tribunal de Louvain), ainsi que du fonds des archives de la chambre pupillaire de la même ville (1565-1795).

— Les archives de l'État à Hasselt viennent de s'enrichir d'un important fonds d'archives, celui du château de Bovelingen, offert par son propriétaire, M. le comte de Borchgrave d'Altena : il comprend un millier de chartes, 191 registres et 70 liasses depuis le XIIIe siècle ; entre autres choses s'y trouvent huit volumes de correspondances politiques du prince-évêque de Liège et de ses agents pour les années 1715-1720.

Cuba. — On publie à la Havane un *Boletin del Archivo nacional* qui fait une place importante aux documents de l'histoire nationale et aux

papiers d'archives ; on y trouve en 1906 le catalogue des plans existant aux archives de l'État, qui sera continué.

Espagne. — Les archives particulières de la duchesse d'Albe, déjà utilisées pour plusieurs ouvrages, ont fourni la matière d'une nouvelle publication : *Correspondencia de Gutierre Gómez de Fuensalida, embajador en Alemania, Flandés e Inglaterra, 1496-1509* (Madrid, impr. alemana, 1907 ; in-4 de CI-626 p.).

— Dans la *Memoria del año 1906 del Real Cuerpo Colegiado de Caballeros Hijosdalgo de la Nobleza de Madrid* (Madrid, 1907, in-4), l'auteur D. Leop. Travesedo donne quelques détails sur le classement des archives de cette institution.

— M. Lameire a écrit sur les archives de Minorque deux intéressants articles (*Revista de Menorca*, février et mai 1907).

— Le *Boletin de la Real Academia de la Historia* (oct. 1906) contient une communication de E. J. de Salcedo sur les archives de la chancellerie à Valladolid.

France. — M. Paul Le Cacheux, qui a entrepris l'inventaire de l'un des fonds anciens (D²) des archives de la marine déposées aux Archives nationales, signale dans la *Revue catholique de Normandie*, novembre 1906, p. 136-146, une série de documents de ce fonds concernant la ville et le port du Havre (années 1517-1790).

— M. Jules Écorcheville a fait un dépouillement très consciencieux des premiers registres d'insinuations au Châtelet, conservés aux Archives nationales, au point de vue de la biographie des musiciens : *Actes de l'état civil de musiciens insinués au Châtelet de Paris, 1539-1650* (Paris, Marcel Fortin et Cie, 1907, in-4 de 98 p. et fac-similé) ; il donne, par ordre alphabétique de noms de musiciens, une analyse très complète des actes, avec mention des témoins, ce qui permet de faire revivre chaque personnalité dans son milieu : joueurs d'instruments, violons du roi, organistes et luthistes, chanteurs et ménestriers apparaissent ainsi avec des contrats de mariage, donations entre vifs et testaments qui permettent de mieux apprécier leur condition et leur fortune. Il est regrettable que ce travail ne soit pas complété par une table générale des noms cités, dont quelques-uns d'ailleurs ne figurent peut-être pas avec toute la correction désirable.

Aisne. — L'archiviste prévoit la nécessité à brève échéance d'agrandir le dépôt : on ne peut actuellement provoquer aucune réintégration. Parmi les pièces acquises figure un curieux compte des recettes et dépenses de la seigneurie de Coucy pour les dernières années du XIVe siècle ; parmi les pièces réintégrées un inventaire des archives de la ville de Laon en 1709, un inventaire du chartrier de la cathédrale de Laon au XIVe siècle, un dénombrement des biens tenus par les fieffés de l'évêché de Laon à la même époque, des statuts, baux, délibéra-

tions, obituaires, cueillerets, devis et procédures provenant du chapitre cathédral de Laon et des abbayes de la même ville ; une série de sentences du bailliage de Vermandois, de la prévôté urbaine et de la prévôté foraine de Laon (XIVe-XVIIe siècles) ; les papiers de l'intendance de Soissons et de la maîtrise des eaux et forêts de Laon (XVIIe siècle) ; des inventaires du trésor de Notre-Dame de Liesse (idem) ; le cahier des doléances du tiers état du bailliage de Vermandois en 1614 ; la correspondance échangée entre le procureur général-syndic du département et le procureur-syndic du district de Soissons (5 mai 1793-19 nov. 1794) ; un registre de délibérations de la Société des sans-culottes de Saint-Gobain ; enfin 45 registres de délibérations de municipalités cantonales, de l'an IV à l'an VIII.

Alpes (Hautes-). — Le dépôt départemental a reçu de MM. Joseph Chauvet et Paul Allard vingt liasses de documents des XVIIe-XIXe siècles provenant de différents notaires de Théus, de Rousset et de Remollon ; — de Me Léopold Gilles, notaire à Gap, onze volumes ou liasses de minutes provenant de l'étude Sarrazin (de Champoléon, années 1758-1780) ; — des héritiers de Me Verdier, ancien notaire à Veynes, cent soixante-dix liasses de ce minutier (1478-1734), auquel ont été réunies les archives de plusieurs notaires de Savournon et de La Baume-des-Arnauds. — Il a été acquis en outre un lot considérable de documents anciens provenant de la famille Souchon des Praux, de Valserres, et comprenant environ 2800 pièces, de 1440 à 1794, parmi lesquelles on peut citer un cadastre de 1698, les statuts du canal de Valserres en 1460, une correspondance de d'Hozier. — De l'évêché de Gap ont été réintégrés de nombreux documents du XIXe siècle, formant 38 liasses. — Les archives municipales de Briançon sont enfin en classement.

Bouches-du-Rhone. — Le rayonnage des salles affectées aux archives anciennes est insuffisant pour recevoir les nouveaux versements prévus (notaires de Marseille, papiers provenant de l'archevêché d'Aix, fonds communal et hospitalier d'Allauch). Les papiers provenant de l'archevêché d'Aix remontent au XIVe siècle et continuent jusqu'en 1860. — Des dons nouveaux ont enrichi le dépôt départemental, notamment d'un terrier de la vicomté de Martigues (XVIIe s.) ; ont été acquis des documents sur la poste aux lettres en Provence au XVIIIe siècle, sur une émeute à Mézel (près de Digne) en 1785, et un mémoire historique manuscrit sur la Cour des comptes de Provence, écrit au XVIIIe siècle pour la famille de Jarente (in-folio de 853 p.).

Gers. — Me Delon, notaire à Auch, a versé aux archives départementales la collection de ses anciennes minutes.

Ille-et-Vilaine. — La publication des « Anciens registres paroissiaux de Bretagne », entreprise par l'abbé P. Paris-Jallobert, se continue depuis la mort de cet auteur sous la direction de M. René du Guerny.

Les derniers fascicules parus se rapportent aux communes suivantes : Bonnemain, Châteaubourg, Combourtillé, Dourdain, Fercé, Noyal-sur-Vilaine, Plesder, Saint-Benoît-des-Ondes, Saint-Hilaire-des-Landes, Saint-Ouen-la-Rouërie, Saint-Servan, Saint-Suliac et Taden.

LOIRET. — L'archiviste s'est préoccupé d'inventorier et d'analyser les dossiers des archives modernes : le travail se poursuit régulièrement. — L'évêché d'Orléans a versé aux archives départementales plusieurs martyrologes des XVIIe-XVIIIe siècles, un livre des fiefs de l'évêché d'Orléans en 1679, un registre de la confrérie Saint-Vincent d'Orléans (1775), un pouillé du diocèse d'Orléans (XVIIIe siècle), un nécrologe de Sainte-Croix d'Orléans (XVIe siècle). De la bibliothèque du Grand Séminaire sont venus un obituaire de la collégiale Saint-Liphard de Meung (XVIIIe s.), des documents sur les Ursulines de Saint-Charles et l'Hôtel-Dieu d'Orléans, le Jansénisme dans l'Orléanais, le chapitre Saint-Pierre-du-Puellier et les synodes épiscopaux d'Orléans au XVIIe siècle, un martyrologe de Saint-Pierre-Lentin d'Orléans (1716), divers mandements épiscopaux du XIXe siècle, et des lettres autographes de Jeanne de France, fille de Louis XI, et de sainte Chantal (1629). La cure de Saint-Benoît-sur-Loire a versé plusieurs documents originaux depuis le XIe siècle, relatifs à la célèbre abbaye, et un manuscrit sur parchemin du XIe siècle (*Miracula sancti Benedicti*). La cure de Saint-Paul d'Orléans a transmis une série de comptes de fabrique, très incomplète, à partir de 1477 ; des registres de rentes, de fondations et de confréries de la même paroisse, quelques titres étrangers à la région et un fragment de cartulaire du XIVe siècle. La cure de Coullons a versé toute une série de titres, comptes de fabrique, et procédures concernant Coullons et Saint-Gondon depuis 1353, et formant 200 liasses. La cure de Tavers n'a remis qu'une série peu considérable de comptes de fabrique. — Mlle de Villaret a offert une liasse de pièces des XVIIe et XVIIIe siècles qui intéressent les familles orléanaises Coulombeau, Jousse et Polluche.

MARNE (HAUTE-). — M. le docteur Brocard a, sous le titre de *La Campagne de Chaumont* (juillet 1791), publié dans le tome V du *Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres* (1902-1907), p. 207 à 211, le récit d'une amusante anecdote concernant les archives départementales de la Haute-Marne. En juillet 1791, les Langrois, mécontents du choix de Chaumont comme chef-lieu du département, firent, avec fusils et canons, une expédition à Chaumont pour s'y emparer des archives départementales, comptant bien, s'ils en devenaient maitres, qu'on ne les leur reprendrait pas et que, *ipso facto*, leur cité deviendrait chef-lieu. Le malheur pour eux, et peut-être aussi pour les archives, fut que les autorités chaumontoises, afin d'éviter la bataille, avaient, ayant eu vent de l'entreprise, expédié les archives à Bar-sur-

Aube. Pourquoi faut-il que les autorités haut-marnaises n'aient pas continué, au cours du XIXe siècle, à témoigner pour leurs archives un aussi vif intérêt que leurs prédécesseurs de 1791 ?

NIÈVRE. — Le dépôt départemental s'est enrichi de nombreux documents sur Decize, et de deux fragments de registres capitulaires de Nevers pour les années 1485-1486.

ORNE. — Les archives départementales ont reçu un fonds important provenant des archives de l'évêché de Sées : livres de recette des revenus de la mense pour les années 1412-1529 ; registres de comptes ; registres d'insinuations ecclésiastiques (1569-1788), d'expédition du secrétariat (1622-1779), de collations de bénéfices et de visites d'archidiacres ; doubles des registres d'état civil des paroisses (500 liasses). L'archiviste a retrouvé, dans le soubassement d'un des piliers de la bibliothèque dudit évêché, seize manuscrits des XIe-XIIIe siècles, auxquels il se propose de consacrer une notice spéciale. — M. Lelièvre a offert une volumineuse collection de papiers provenant du bailliage de Tinchebray et du chartrier du baron de Fresne. — Les archives ont été transférées dans un nouveau local mieux approprié.

SAONE-ET-LOIRE. — L'archiviste a enrichi son dépôt de quelques acquisitions : 30 liasses des XVIIe-XVIIIe siècles, relatives à la famille Degouvenain ; des dossiers intéressant le district de Bourbon-Lancy ; des registres de confréries existant dans les églises Saint-Vincent et Saint-Georges de Chalon ; une série importante de protocoles de notaires de Chalon et de Brancion (1434-1586) ; des actes de l'administration départementale pendant la Révolution ; l'inventaire des titres de la seigneurie de Sassenay et Perrey (1785) ; — et M. le baron Dallemagne a envoyé les analyses de dénombrements de la seigneurie de Saint-Huruge pour les années 1548-1722. — Plusieurs cures ont versé des archives où l'on remarque un registre de la confrérie Saint-Sébastien de Farges, et des titres relatifs aux paroisses de Mont-Saint-Vincent, Saint-Julien de Joncy, Saint-Symphorien d'Ancelles et Tournus.— Du Grand Séminaire d'Autun sont venus le fonds de l'ancien séminaire et du prieuré réuni du Val-Saint-Benoit à Épinac ; les terriers, livres de confréries et de fondations de l'évêché ; les registres de la Société populaire et de la Société des amis de la constitution d'Autun. — De la mairie d'Épinac a été réintégré un registre des reconnaissances des seigneuries d'Épinac et de Morlet (1660 et années suivantes). — L'archiviste signale bon nombre de documents anciens aux mairies de Mont-Saint-Vincent et de Rully.

SARTHE. — L'archiviste insiste sur la mauvaise installation du dépôt départemental et sur le peu de place dont il dispose. Le département est entré en possession du legs fait en faveur des archives par M. Dubois-Guchan, soit trois caisses comprenant surtout des documents sur

le duché d'Alençon (1570-1584), l'abbaye de Lonlay, la paroisse de Dehault, ainsi qu'un censier de l'abbaye de la Couture pour les années 1505-1513. — Des archives communales de Sablé a été réintégré un registre de délibérations de l'administration municipale du canton de Sablé (brumaire an IV à prairial an VIII). — Les archives du chapitre de la cathédrale du Mans ont été transférées aux archives départementales ; elles comprennent environ 6000 pièces, 124 registres, 62 cahiers et 26 plans, et intéressent la chambre ecclésiastique du diocèse (1404-1538), les délibérations (1528-1743), les collations (XVIIe-XVIIIe siècles), les droits de juridiction et les procès-verbaux de visite (1230-1787), les comptes (depuis le XVIe siècle), les sommiers des revenus (1296-1790), et les titres des fiefs appartenant au chapitre, c'est-à-dire des baronnies d'Asnières (1400-1787) et de Courgenard (1533-1788), des châtellenies d'Assé-le-Béranger (1389-1763) et de Connerré (1787), des seigneuries de Bourgneuf (1307-1786), Montenay (1660-1775), Montfaucon (1451-1788), Rouperroux (1727) et Villepiau (XVIe-XVIIIe siècles). — La fabrique de l'église de La Ferté-Bernard a remis de son côté des documents relatifs aux fortifications de l'église et de la ville (1449-1544), aux travaux d'art (1473-1577), et des comptes de fabrique (1531-1541).

Yonne. — M. Ernest Petit, qui croit avoir découvert les archives de l'hôpital de Tonnerre, leur a consacré un article dans le *Bulletin historique du Comité*, 1906, p. 10-32 ; il y décrit le cartulaire et donne quelques détails sur les chartes anciennes que conserve ce précieux dépôt. — M. Lorin a offert aux archives départementales dix volumes manuscrits où son père a transcrit le texte de brochures introuvables relatives à la période révolutionnaire dans la région, et 62 volumes reliés de collections anciennes, la plupart très rares, de journaux locaux. — L'archiviste signale dans son rapport tous les documents révolutionnaires qu'il a pu relever dans son inspection des archives communales (Brannay, Champigny, Chaumont-sur-Yonne, Dixmont, Dollot, Fleurigny, Lixy, Pont-sur-Yonne, Saint-Agnan, Thorigny-sur-Oreuse, Vallery, Villeblevin, Villethierry).

Italie. — Dans le *Bullettino della R. Deputazione di Storia Patria per l'Umbria*, XII (1906), p. 291-298, M. L. Fumi rend compte d'une mission dont il a été chargé à Gubbio, pour visiter les archives civiles (notaires, préture, commune, congrégation de charité).

Pays-Bas. — On se plaint vivement de l'administration communale de Groningue, qui ne s'est pas encore préoccupée du classement de ses archives et n'en autorise pas la communication. C'est là une surprenante exception dans un pays qui ouvre ses archives avec la plus grande libéralité.

CHRONIQUE DES BIBLIOTHÈQUES

Allemagne. — Les fils de Théodore Mommsen ont fait don à la Bibliothèque royale de Berlin de la correspondance de leur père, qui ne pourra être communiquée qu'à partir de 1933 ; elle s'étend, paraît-il, à environ quinze cents personnes.

— La bibliothèque du Musée germanique de Nüremberg s'est enrichie d'un don fait par les héritiers de H. Beckh, d'une collection de livres de littérature allemande des époques classique et romantique.

— La bibliothèque de l'Université de Tubingue est entrée en possession d'une précieuse collection de 110 manuscrits arméniens, dont quelques-uns se distinguent par la richesse de leurs miniatures et enluminures.

Belgique. — La partie musicale de la bibliothèque du vicomte de Spoelberch de Lovenjoul doit aller enrichir les collections du Conservatoire de musique de Bruxelles.

Espagne. — L'attention a été appelée sur le manuscrit original du *Liber rerum mediolanensium*, de frère Andr. Billia, conservé à la bibliothèque royale de Madrid, par un article de Fr. Novati (*Archivio storico lombardo*, mars 1907, p. 217-224).

États-Unis. — La bibliothèque du Congrès à Washington s'est enrichie d'une collection importante de livres japonais, et de la bibliothèque russo-sibérienne de M. Gennadius Yudin, de Krasnoïarsk (environ 30000 volumes).

France. — M. A. Morel-Fatio a publié le poème *El Libro de Alixandre* d'après le manuscrit de la Bibliothèque nationale (provenant de la collection de Osuna), avec une étude sur l'auteur et des comparaisons avec les autres manuscrits plus ou moins fragmentaires qui existent de la même œuvre (Dresden, 1906 ; in-8 de XXVIII-333 p.).

— Un manuscrit italien du même dépôt a fait l'objet d'une publication de E. Giglio-Tos : *La prima storia di Maria Stuarda, del Francesco Marcaldi, da un manoscritto italiano del secolo XVI* (Torino, tip. Subalpina, 1906 ; in-8 de 72 p.).

— Les éditeurs de Charles d'Orléans ont jusqu'ici trop négligé le manuscrit français 25458 de la Bibliothèque nationale ; une étude mi-

nutieuse qu'en a faite M. Pierre Champion l'a convaincu qu'il contient des revisions, des corrections, des compléments de la main même de l'auteur : *Le manuscrit autographe des poésies de Charles d'Orléans* (Paris, Champion, 1907 ; in-8 de 91 p. et pl.). Les observations qui en découlent modifient entièrement le sens et la numérotation de certaines poésies, dont une édition critique est à refaire. Il semble bien, à étudier de près les fac-similés, que M. Champion ait raison dans son attribution.

— Les dossiers de l'abbé Desfontaines aux archives de la Bastille (bibliothèque de l'Arsenal), qui appartiennent aux années 1724-1744, ont fait l'objet d'une notice de M. Henri Boivin dans la *Revue d'histoire littéraire de la France*, 1907, p. 55-73.

Grande-Bretagne. — Dans la *Zeitschrift für celtische Philologie*, 1906, p. 429-454, M. Ch. Plummer étudie deux collections de vies latines des saints irlandais, qui sont contenues dans les manuscrits Rawlinson (B 485 et B 505) de la Bodléienne.

— Un fragment de Mischna, conservé au British Museum (Harleian 5794), a fait l'objet d'une note de H. Rosenberg dans la *Revue des Études juives*, LIII (1907), p. 212-219.

Italie. — Les miniatures du manuscrit de Térence de l'Ambrosienne viennent d'être reproduites intégralement en même temps que celles de celui de la Bibliothèque nationale de Paris : *Album Terentianum picturas continens ex imagine phototypa Lugdunensi Terentii codd. Ambrosiani H 75 et Parisini 7899 sumptas et lithographice expressas;* praefatus et picturas latine interpretatus est Jacobus van Wageningen (Groningen, Noordhoff, 1907 ; in-folio de IV-84 p. et 154 fac-similés).

— L'affaire de la célèbre tache d'encre sur le manuscrit de Longus, à la Bibliothèque Laurentienne, a été racontée par R. Gaschet dans les *Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux ; Bulletin italien* (1906), p. 249-268.

— Dans le tome XV des *Studi italiani di filologia classica* (Firenze, Seeber, 1907), on trouvera le catalogue des manuscrits latins classiques que possède la bibliothèque Magliabechiana à Florence, par L. Galante ; — et celui des manuscrits grecs de la bibliothèque Chigi à Rome, par G. Pierleoni.

— Le P. Alb. Poncelet entreprend dans les *Analecta Bollandiana*, XXVI (1907), le catalogue des manuscrits hagiographiques latins que possèdent les bibliothèques de Rome autres que la Vaticane ; il commence par la Vallicellane.

— C'est un manuscrit de la bibliothèque d'Este à Modène qu'étudie M. G. Bertoni dans les *Annales du Midi*, avril 1907, p. 238-243 : le manuscrit provençal D et son histoire.

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

La « Gesellschaft für Typenkunde des XV Jahrhunderts ». — Les livres imprimés au xve siècle sont, depuis une quinzaine d'années, l'objet d'études nombreuses. On a publié beaucoup de catalogues d'incunables de bibliothèques publiques, établis généralement selon la méthode de Hain et de Campbell, et il est inutile d'insister longuement sur leur utilité. Grâce à ces inventaires, on finira par connaître la production de l'imprimerie au xve siècle, et aussi la valeur d'anciens fonds de bibliothèques trop délaissés jusqu'alors, où des *amateurs* peu scrupuleux avaient pu puiser sans être inquiétés, soit en faisant eux-mêmes des *prélèvements* (pour employer un euphémisme), soit en obtenant de bibliothécaires mal avertis des échanges en général désastreux pour les bibliothèques.

On ne s'est pas contenté de cataloguer les incunables; on s'en est servi pour étudier, mieux qu'on ne l'avait fait encore, l'histoire de l'imprimerie.

L'*Index* de feu Robert Proctor est, de tous ces travaux, le plus important, à cause de la forme nouvelle que son auteur lui a donnée. C'est le catalogue des incunables du Musée britannique, avec des notes sur ceux de la bibliothèque Bodléienne à Oxford. Au lieu de l'ordre alphabétique des répertoires de Hain et de Campbell, ou de celui des dates des impressions, suivi par Panzer, Proctor a adopté l'ordre chronologique du développement de l'imprimerie, mais en tenant compte de divisions territoriales très largement entendues. Groupant tous les ateliers typographiques ayant existé dans une même ville, selon l'ordre d'ancienneté de leur établissement, il en a classé les productions, en consacrant à la description des impressions des notules sommaires, trop brèves même, mais il a insisté sur le matériel typographique de chaque atelier.

Ce que Bradshaw (*Collected papers*, Cambridge, 1889, in-8, p. 258-280 et 4 pl.) avait fait pour les Pays-Bas, Proctor l'entreprit pour les autres pays. Une étude patiente et des aptitudes singulières lui permirent de classer les diverses fontes ou *types* de caractères employés dans presque tous les ateliers du xve siècle. Ces recherches lui facilitèrent l'identification d'un très grand nombre d'impressions dépourvues de noms de lieux ou de typographes. Ces identifications sont, dans le plus grand nombre de cas, certaines. Il est impossible désormais de ne pas tenir

compte, dans les recherches sur l'histoire de l'imprimerie et dans la rédaction de catalogues d'incunables, des résultats consignés dans l'*Index* de Proctor. Toutefois, cela n'est pas aisé si l'on n'a des fac-similés répondant aux divers types établis. C'est pourquoi Proctor avait imaginé la *Type facsimile Society*, dont les fascicules, publiés depuis huit ans, complètent pour une part, trop faible encore, l'*Index*. Il faut y joindre l'inestimable recueil de photographies de Woolley (environ 400), ainsi que les autres publications faites dans d'autres pays, tels que les *Monumenta* de Burger, les publications de la *Gutenberg Gesellschaft*, les *Monumenta* de Holtrop, l'*Histoire de l'imprimerie* de Claudin, et quantités de monographies.

Entrant dans la voie tracée par Proctor et pour faciliter l'emploi de ses travaux, M. Konrad Haebler conçut l'idée d'un répertoire général de tous les *types* identifiés jusqu'ici. Le premier volume de cet ouvrage parut en 1905 sous le titre de : *Typenrepertorium der Wiegendrucke* (Halle a. S., Haupt, in-8), comprenant l'Allemagne avec plusieurs pays voisins, Suisse, Suède, Danemark, Autriche, etc. Le classement est celui des villes (avec rangement chronologique des ateliers), selon l'ordre alphabétique. M. Haebler ajoutait aux méthodes de Proctor de nouveaux moyens d'investigation, en prenant notamment comme lettre caractéristique la capitale M, dont il a ramené les divers aspects à 101 formes schématiques.

Peu après l'apparition de ce tome du *Typenrepertorium*, plusieurs bibliothécaires, adonnés à l'étude des incunables, songèrent à publier des fac-similés pouvant illustrer en quelque sorte l'ouvrage de Haebler, celui de Proctor, et faciliter ainsi la besogne de tous ceux qui s'occupent d'incunables et d'histoire de l'imprimerie. Ils fondèrent dans ce but la *Gesellschaft für Typenkunde des XV Jahrhunderts*, dont le titre indique l'objet. Les publications sont de deux sortes, qui se complètent mutuellement ; ce sont : 1° des fac-similés (in-fol.) contenant des alphabets des divers types, ou encore des initiales et majuscules, et des reproductions d'impressions exécutées avec les types dont l'alphabet est donné. C'est là une ingénieuse idée, parce que l'identification d'un caractère ne se fait bien qu'au moyen de l'examen de chaque lettre (par l'alphabet) et de l'aspect typographique que le fac-similé d'une page peut seul donner ; — 2° des *Beitraege zur Inkunabelkunde* (in-4), contenant des études sur des imprimeurs ou des ateliers.

Deux fascicules ont paru (en 1907), comprenant 60 planches en fac-similé et 2 *Beitraege*. La première de ces études, due à M. H. O. Lange, directeur de la Bibliothèque royale de Copenhague, est intitulée : *Eine Merseburger Buchdruckerei um das Jahr 1479*. Il s'agit du typographe inconnu, nommé par Proctor « l'imprimeur de l'ISIDORUS, *Soliloquia*, 1479, 18 décembre (Hain *9295) », et supposé par lui pouvoir être Lucas Brandis. Selon M. Lange, cet inconnu devait être l'un des compagnons

de Brandis, de qui il utilise trois fontes, mais en y apportant des changements qui permettent de les distinguer.

L'étude qui accompagne le fascicule de 1907 est de M. Haebler. Parmi les ateliers de Leipzig, Proctor en a distingué un qu'il appelle « l'imprimeur du CAPOTIUS, *Oratio metrica*, s. d. (Hain 4384). » Il exerçait à des dates mal connues, et Proctor, qui énumère sept impressions de cet atelier (*Index*, nos 2929-2935), supposait qu'elles étaient peut-être les plus anciennes productions de Martin Landsberg. C'est avec cet imprimeur que M. Haebler l'identifie effectivement, et nous avons là encore une preuve de la sagacité de Proctor. M. Haebler cite de nouvelles impressions à ajouter à celles qu'on connaissait de cet atelier, et il résulte de son travail que l'exercice de Martin Landsberg remonterait à l'année 1486.

Ce qui précède fait voir l'intérêt des publications de la *Gesellschaft für Typenkunde*. Elle compte à présent environ cent cinquante membres, et nous pensons que ce nombre augmentera lorsqu'elle sera plus connue. Son bureau est actuellement composé de MM. Haebler, *président ;* Lange, directeur de la bibliothèque de Copenhague, *vice-président ;* Collijn, sous-bibliothécaire à Upsal, *secrétaire ;* Schmidt, directeur de la bibliothèque de Darmstadt, Voulliéme, de la Bibliothèque royale de Berlin, et le signataire de cet article, *assesseurs*. Son trésorier est l'éditeur Rudolf Haupt, de Leipzig. La cotisation annuelle est de 25 marks. M.-LOUIS POLAIN.

Bibliographie des légendes hagiographiques. — On doit à M. Paul Meyer un important travail sur les légendes hagiographiques en français, qui comprend tous les récits ayant pour objet l'histoire du Christ, de la Vierge et des saints, et composés par des écrivains chrétiens en vue de l'instruction et de l'édification des fidèles depuis les premiers temps du christianisme jusque vers le XIe siècle ; il y a même joint les vies des saints des XIIe-XIIIe siècles, qui ont été de bonne heure popularisés par la poésie française. L'étude de tous les manuscrits retrouvés et des publications auxquelles ils ont donné lieu a trouvé place dans le tome XXXIII (1906) de l'*Histoire littéraire de la France*, p. 328-458. Elle est divisée en deux parties, l'une se référant aux légendes en vers, l'autre aux légendes en prose.

Bibliographie de Nicaise Ladam. — L'un des derniers fascicules de la *Bibliotheca belgica* (Gand, Vyt, 1906 ; in-16 de 64 p.) est consacré à Nicaise Ladam, dit le Songeur, roi d'armes de Charles-Quint, poète et chroniqueur, qui naquit à Béthune en 1465, et mourut à Arras en 1547. M. F. Van der Haeghen et ses collaborateurs ont réuni les informations les plus complètes et les plus sûres sur les manuscrits de cet auteur et sur les éditions, qui sont pour la plupart de la plus grande rareté ; quelques-unes des impressions du XVIe siècle sont uniques à la

bibliothèque de l'Université de Gand, au musée Condé et dans la collection James de Rothschild.

Découverte d'une impression de Gutenberg. — En faisant des recherches nécessitées par la préparation d'un catalogue général des incunables des bibliothèques de Prusse, M. le Dr E. Voullième a découvert, au gymnase d'Heiligenstadt, un fragment (2 doubles feuillets) d'une édition ignorée (sans doute la première) de Donat, qu'il convient d'attribuer aux presses de Gutenberg et de dater de 1444 environ : elle est, dans tous les cas, antérieure au calendrier de 1448, et au Donat de la Bibliothèque nationale de Paris, qui est jusqu'à présent le plus ancien connu. Cette très importante découverte est capitale pour les origines de la typographie, et le fragment sera pieusement déposé à la Bibliothèque royale de Berlin.

Archives du Bibliophile breton. — Le tome V et dernier de cette collection, qui a pour sous-titre *Notices et documents pour servir à l'histoire littéraire et bibliographique de la Bretagne*, par Arthur de La Borderie (Rennes, Plihon et Hommay, 1907 ; in-32 de IV-175 p.), est, comme les précédents, tiré à 50 exemplaires seulement : il contient des articles sur Pierre Boaistuau et ses œuvres (XVIe siècle) ; sur les Colloques bretons de G. Quiquer, de Roscoff, imprimés pour la première fois à Roscoff en 1626, et souvent réimprimés ; sur le Parlement de Bretagne, en vers latins (*La Lyre royale*, par A.-Eug. de Lancelle, 1660). Ce petit volume se termine par une table générale des auteurs, imprimeurs, libraires bretons, des lieux d'impressions bretonnes, et des ouvrages imprimés en Bretagne, qui sont cités dans les cinq précieux volumes des *Archives du Bibliophile breton*.

Les méfaits du « Journal de la Librairie ». — Les plaintes affluent contre les rédacteurs du *Journal de la Librairie*, qui est l'unique répertoire officiel de la production littéraire française. Voici en effet deux points importants sur lesquels il y a lieu d'attirer l'attention de qui de droit :

1° Les tirages à part dont le dépôt légal est fait sont enregistrés depuis quelque temps sans la mention du périodique d'où ces tirages sont extraits ; cette omission volontaire est déplorable, et tous les bibliographes réclameront contre cet état de choses nouveau qui ne s'explique pas et sera très préjudiciable aux travailleurs.

2° On a également cessé d'inscrire, après l'indication bibliographique des pièces de théâtre nouvellement imprimées, la mention du lieu et de la date de la première représentation qui se trouve sur la couverture ou sur le faux-titre de chaque pièce. On devrait modifier pour améliorer, et non pour empirer.

Anciennes bibliothèques. — M. Leto Alessandri a donné une édition critique du célèbre catalogue franciscain de 1381 : *Inventario dell'*

antica biblioteca del sacro convento di S. Francesco in Assisi compilato nel 1381 (Assisi, Metastasio, 1906 ; in-8 de XLVII-270 p.) ; il a en même temps identifié les manuscrits existant encore dans le fonds communal d'Assise, et reconnu environ 300 d'entre eux, qu'il décrit et annote soigneusement. La bibliothèque du couvent de Saint-François pourrait rivaliser d'importance avec les plus remarquables dépôts littéraires du temps.

— Le P. Egidi fait connaitre, dans la *Rivista storica Benedettina*, 1907, p. 610, le catalogue des manuscrits (environ deux cents) que possédait en 1305 la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Martin au Monte Soriano, près de Viterbe.

— M. Ch. Oursel a publié un document inédit sur la bibliothèque de Saint-Bénigne de Dijon en 1648, dans le *Bulletin historique du Comité*, 1906, p. 67-70.

Congrès bibliographiques. — On annonce pour le 10 juillet 1908 une réunion bibliographique à Bruxelles, où, sous la direction de l'Institut international de bibliographie, les méthodes seront discutées et les progrès signalés dans tous les ordres de science.

D'autre part, l'Association des bibliothécaires et des archivistes de Belgique fait part d'un projet de Congrès international des archivistes et des bibliothécaires, qui se tiendrait à Bruxelles en 1910.

Histoire de l'imprimerie. — Dans sa *Mosaïque orientale* (Paris, Geuthner, 1907 ; in-8 de 93 p.), M. Fréd. Macler consacre un chapitre à l'imprimerie arménienne établie à Marseille sous le règne de Louis XIV, d'après des documents qu'il croit inédits. Il suffira de rappeler que le baron de Girardot a déjà traité la même question dans la *Revue des Sociétés savantes*, 3e série, III (1864), pages 136 et suivantes.

— L'*Anjou historique*, mai-juin 1907, p. 651-658, donne quelques détails sur la situation de l'imprimerie et de la librairie en Maine-et-Loire sous le premier Empire.

Catalogues de livres rares. — Depuis plusieurs années, la librairie T. de Marinis, à Florence, publie des catalogues de manuscrits et livres rares, d'incunables et livres à figures, qui renferment quantité de curiosités fort bien décrites. En 1907 ont paru les catalogues nos 5 à 7 ; les deux derniers sont ornés d'un grand nombre de gravures hors texte et de figures dans le texte qui les rendent particulièrement intéressants ; le no 6 renferme même une notice, avec documents inédits, sur quelques imprimeurs et incunables napolitains du XVe siècle.

COMPTES RENDUS & LIVRES NOUVEAUX

REVUES SPÉCIALES

1. — ZENTRALBLATT FÜR BIBLIOTHEKSWESEN (juni 1907) : J. Lutz, Eine verschollene Handschrift der sogenannten Biblia Pauperum ; — V. Chauvin, Notes pour l'histoire de l'imprimerie à Constantinople.

— ZENTRALBLATT FÜR BIBLIOTHEKSWESEN (juli 1907) : K. Esselborn, Die Pflichtlieferungen im Grossherzogtum Hessen ; — H. Escher, Siebente Versammlung der Vereinigung schweizerischer Bibliothekare. — Ein Beirat für Bibliotheksangelegenheiten in Preussen.

— ZENTRALBLATT FÜR BIBLIOTHEKSWESEN (aug.-sept. 1907) : Achte Versammlung deutscher Bibliothekare in Bamberg ; — Fick, Das Auskunftsbureau der deutschen Bibliotheken ; — H. Fischer, Die kgl. Bibliothek in Bamberg und ihre Handschriften ; — Geiger, Ueber Misstände im Dissertationswesen ; — Schottenloher, Bamberger Privatbibliotheken aus alter und neuer Zeit.

2. — REVUE DES BIBLIOTHÈQUES ET ARCHIVES DE BELGIQUE (juillet-août 1907) : V. Tourneur, Le Cabinet des médailles de l'État, son histoire, son importance et son développement ; — E. Vander Mynsbrugge, L'œuvre de la « Vereeniging » des archivistes de Hollande ; — J. Vannérus, Les termes les plus usuels des inventaires d'archives ; — E. Laloire, Le congrès des archivistes allemands ; — Th. Goffin, Recherches sur les origines de l'imprimerie à Lierre.

3. — MAGYAR KÖNYVSZEMLE (jul.-sett. 1907) : E. de Varju, Notes sur la bibliothèque épiscopale de Pécs ; — A. Zsák, Un manuscrit de Vitéz inconnu ; — L. I. Szönyi, Les filigranes de nos chartes en papier du XIVe siècle [suite] ; — P. Gulyás, Catalogue descriptif des Aldines de la bibliothèque Széchényi du Musée national hongrois [suite] ; — La bibliothèque de l'Université royale de Budapest en 1905 ; — I. Horváth, La littérature bibliographique hongroise dans le deuxième trimestre de 1907 ; — Statistique des journaux et revues en Hongrie de 1780 à 1906.

4. — REVUE DES BIBLIOTHÈQUES (juillet-septembre 1907) : A. Lemoisne, Notes sur l'évolution du portrait enluminé en France du XIIIe au XVIIe siècle, à propos de l'Exposition de la Bibliothèque nationale ; —

M Schiff, Éditions et traductions italiennes des œuvres de Jean-Jacques Rousseau; — H. Dehérain, Manuscrits du fonds Cuvier à la bibliothèque de l'Institut de France [suite].

5. — Il Libro e la Stampa (lugl.-ott. 1907) : E. Motta, I libri della chiesa dell' Incoronata di Lodi nel 1518; — A. Bertarelli, I « segni di bottega » de' cartolai milanesi nei secoli xvi e xvii; — V. Rossi, La biblioteca manoscritta del senatore veneziano Jacopo Soranzo; appunti; — C. Frati, « Manipulus florum »; — V. Rossi, Altre donne tipografe nel Cinquecento; — A. Neri, Una stampa sconosciuta della lettera di G. Mazzini a Carlo Alberto.

6. — Nederlandsch Archievenblad (1907-1908, n° 1) : De zestiende jaarvergadering (Kampen, juli 1907); — E. Wiersum, De toepassing van het decimale stelsel bij de registratuur van gemeente-administratiën; — Th. Morren, Het Rijksarchief te 's Gravenhage; — J. G. Joosting, De jaarstijl te Maastricht; — H. E. van Gelder, De gemeente-archieven in 1906.

7. — Bulletin de l'Association des Bibliothécaires français (juillet-août 1907) : La situation des bibliothécaires; mémoire au ministre; — V. Chapot, La question du stage dans les bibliothèques; — H. Michel, La Société des amis de la bibliothèque d'Amiens; — (sept.-oct. 1907) : Ch. Sustrac, De l'orientation des bibliothèques modernes; — G. Gazier, La bibliothèque de la ville de Besançon.

COMPTES RENDUS

Les Sources de l'histoire de France depuis 1789 aux Archives nationales, par Charles Schmidt, ancien archiviste départemental, archiviste aux Archives nationales, docteur ès lettres Paris, H. Champion, 1907; in-8 de 288 p. — Prix : 5 fr.

Préoccupé de rendre service au public qui, tous les jours plus nombreux, vient chercher aux Archives nationales les éléments d'études sur l'histoire moderne de la France, M. Schmidt a pensé qu'une publication, donnant un aperçu du contenu des principales séries à consulter, était indispensable à toute une catégorie de travailleurs pour lesquels les inventaires jusqu'ici imprimés sont notoirement insuffisants. Nul mieux que lui n'était préparé à semblable tâche; sa connaissance particulière des fonds de cette période, ses anciennes fonctions d'archiviste départemental, ses travaux personnels enfin, lui donnaient l'autorité suffisante pour remplir une mission révélatrice.

On trouvera dans ce livre : 1° une liste par ordre alphabétique des séries des Archives nationales où se trouvent les documents relatifs à l'histoire contemporaine (depuis 1789), avec l'indication des classe-

ments actuellement inventoriés et communicables ; 2° des indications sommaires sur les principales sources à consulter (complément de l'*État sommaire* de 1891), classées par rubriques : Histoire politique, Esprit public, Histoire administrative, Histoire économique, Cultes, Instruction publique, Histoire judiciaire, Histoire militaire.

La partie alphabétique est de beaucoup la plus détaillée ; les tableaux de classement par départements se succèdent pour chaque série et chaque subdivision. Les recherches à faire dans un département quelconque (Ardennes, Corrèze, Vienne, etc.) deviennent ainsi extrêmement facilitées. Malheureusement il y a quelques fonds où le classement est trop peu avancé pour qu'il ait été possible de dresser un état alphabétique ; c'est d'ailleurs presque l'exception. La majeure partie du volume a pour objet la série F et ses nombreuses sous-séries où il a été si longtemps difficile de s'aventurer, faute de guide. Pour beaucoup de fonds, le volume de M. Schmidt contient pour la première fois des informations imprimées dont l'utilité n'échappera à aucun des habitués de la salle de travail des archives.

Quant aux nouveaux venus, ils devront avant toutes choses recourir aux indications que M Schmidt leur donne, dans une sorte de préface, pour leur faire gagner du temps et leur éviter des tâtonnements toujours regrettables.

Les « Sources de l'histoire de France depuis 1789 aux Archives nationales » doivent se trouver dans toutes les mains. H. S.

A guide to the Public Records of Scotland, deposited in H. M. General Register House, Edinburgh, by M. Livingstone, I. S. O., Late Deputy-Keeper of the Records. Edinburgh, H. M. General Register House, 1905; in-8 de xxviii-233 p. — Prix : 7 sh.

Malgré des pertes considérables et irréparables, les archives générales d'Écosse sont encore riches d'environ cent vingt mille volumes ou liasses dont le présent guide [1] entreprend de nous donner un état sommaire. Mais on n'y trouvera ni les plus anciens documents de la Chancellerie, ni les premiers registres municipaux de la ville d'Édimbourg, qui ont disparu dans les incendies de 1544 et 1547 ; les papiers de l'église réformée ont été transférés à Londres dès le xviie siècle et rien n'en a subsisté ; la partie diplomatique est très mal représentée ; et, à part les séries de documents originaux qui commencent au xiiie siècle, le dépôt ne présente guère de fonds complets avant le milieu du xvie. Pour certaines séries détruites, on possède d'anciens inventaires qui font plus encore peut-être regretter leur perte.

Les archives générales d'Écosse sont partagées en quatre sections.

1. Un travail antérieur, publié en 1885, était beaucoup moins détaillé ; il n'avait d'ailleurs été imprimé que pour le service intérieur.

La première comprend les actes concernant la couronne, le parlement, le domaine, les finances et l'administration ; — dans la seconde sont rangés les documents d'ordre judiciaire ; — la troisième est réservée aux dignités, offices, actes notariés, et aux papiers du « Grand Sceau » ; — enfin dans la quatrième on a réuni tout ce qui concerne les matières ecclésiastiques, les universités et l'histoire locale.

Le présent état sommaire paraît rédigé avec soin et sera consulté avec fruit par tous ceux qui, avant d'entreprendre le voyage d'Édimbourg, désireront être fixés sur les richesses des archives générales d'Écosse. H. S.

Guide bibliographique de la Littérature française de 1800 à 1906, par Hugo P. Thieme, professeur adjoint de français à l'Université du Michigan. Paris, H. Welter, 1907; in-8 de xxiv-512 p. — Prix : 25 fr.

En 1896, M. le professeur Thieme fit paraître une première ébauche de ce travail, qui voit le jour à présent sous sa forme définitive. On peut dire que c'est un travail entièrement nouveau, auquel l'auteur s'est intéressé sans relâche pendant dix années. Son dessein a été de fournir, pour chaque prosateur, poète, auteur dramatique et critique du xixe siècle (et jusqu'à 1906) l'indication chronologique de tous ses ouvrages avec la date de la première édition et le nom de l'éditeur ; puis l'indication également chronologique des volumes et articles de revues concernant l'homme ou l'œuvre, pour chacun des auteurs auxquels il a reconnu droit de cité dans son livre (et pour cette seconde partie ont été dépouillés 270 périodiques de toute origine ; malheureusement, de l'aveu de l'auteur, 100 d'entre eux environ ne l'ont été qu'incomplètement, sans que l'on n'en sache ni la limite, ni la raison).

Il n'y a pas d'ailleurs que ce reproche à adresser à M. Thieme. Le plus grave, ce semble, est celui qui concerne le choix des individualités. A première vue, il semble qu'il ait eu l'intention de proscrire absolument de sa liste les philosophes, les sociologues, les juristes, les archéologues, les philologues, pour ne prendre que les littérateurs proprement dits. Cependant nous voyons figurer dans son *Guide* les noms de Marbot, de Beulé, de Franck, de Raynouard, de Chabaneau, de Barante, de Leroux de Lincy, de Gonse, d'André Michel, d'Edm. Picard, de d'Arbois de Jubainville, de Paul Passy, de Bédier, de Paulin Paris, de Monod, de Sorel, de Hanotaux, de Lanfrey, de Boutmy, de Tiersot, de Salomon Reinach, de Bengesco, de Léon Bourgeois, de Jaurès. A ce titre, il fallait alors être beaucoup plus large dans le choix ; pour être conséquent, il devait y avoir place aussi pour Le Play, de Laveleye, Ravaisson, Millin, Quatremère de Quincy, de Saulcy, Letronne, Francisque Michel, Bladé, Viollet-le-Duc, comte L. de Laborde, Peignot, Ch. Lévêque, Foucher de Careil, Ollé-Laprune, Schlumberger, Goyau, Rio, de Ravignan, Jean-Baptiste Say, Damiron, Monteil, Raspail, Bréal,

Maspéro, Lockroy, Fournière, Em. Picot, Lenôtre. Tous ces noms — et beaucoup d'autres — ne méritaient pas l'exclusion dont ils sont victimes. Mais, si l'on s'en tient aux littérateurs, critiques littéraires et romanciers proprement dits, pour qui le travail a été principalement fait, on constate encore quelques singuliers oublis, tels que ceux de Monmerqué, Marty-Laveaux, Feugère, Barracand, Luchet, Hipp. Lucas, Mme Swetchine, Ed. Plouvier, d'Heilly, Ferd. Dugué, M. Proth, Alb. Second, L. Laya, Rambosson, Mme Tinayre, R. Boylesve, Francis de Croisset et Tristan Bernard.

Quelques articles sont certainement incomplets (par exemple Jacques Normand, Th. de Wizewa); il y a également disproportion entre certains articles où les livres sont seuls indiqués, et d'autres où sont énumérés de petits articles de revue (non mis dans le commerce et non spécifiés comme tels). On peut encore trouver que Sully-Prudhomme est mal classé alphabétiquement à Prudhomme, ainsi que Galoppe d'Onquaire à Onquaire. Chevreul manque totalement à l'appel; pour Pasteur il a été fait un choix qui ne s'explique pas, car il est assez difficile d'admettre que ses *Études sur le vinaigre* et son *Traitement de la rage* soient des œuvres de littérature pure. J'aurais complètement rejeté le poète Delille, qui est beaucoup plus du XVIIIe siècle que du XIXe.

Les erreurs typographiques ne sont pas nombreuses, et l'aspect extérieur est extrêmement clair et satisfaisant. Cependant je signale à l'auteur qu'à tort il indique Maurice Donnay comme né en 1891 (si cette date était exacte, cet écrivain aurait donné des signes d'une rare précocité); de même Fr. Chevassu aurait écrit son premier ouvrage à l'âge de quatorze ans, si, né en 1861, il l'avait publié en 1875; et Anatole France à l'âge de quinze ans si, né en 1844, il l'avait fait imprimer en 1859.

Je n'ai encore fait que des critiques et je le regrette, car ce *Guide* est précieux et généralement bien informé. En tenant compte de la difficulté qu'a pu trouver M. Thieme à le préparer à Ann Arbor, où évidemment (malgré la richesse des bibliothèques américaines) quelques éléments devaient faire défaut, en tenant compte également de la difficulté qu'éprouve l'étranger le mieux informé de notre littérature, on demeure convaincu que l'auteur était aussi bien préparé que possible à une telle besogne et aussi bien outillé que possible pour l'exécuter à la satisfaction générale. Et, puisque la publication n'a pas été entreprise par un Français, estimons-nous heureux qu'un Américain zélé et compétent ait eu l'idée et le courage de la mener à bonne fin.

Divers appendices donnent encore des références multiples sur la bibliographie de la littérature française en général, les écoles littéraires (Romantisme, Parnasse, Naturalisme, Décadents), le théâtre, la versification, le caractère et la civilisation française, le féminisme, etc. Ils ne devront pas être négligés. H. S.

Svensk Historisk Bibliografi 1875-1900; Systematisk Förteckning öfver Skrifter och Uppsatser som röra Sveriges Historia utkomna fran och med 1875 till och med 1900, af Kristian Setterwall. Stockholm, Norstedt et Söner, 1907; in-8 de [IV-]VI-439 p. [1]. — Prix : 9 kr.

Les Suédois ont déjà conquis une place très appréciée dans la science bibliographique, et il n'est point d'année qu'il ne paraisse quelque nouveau volume où la précision de l'érudition s'allie utilement à l'intérêt du sujet. Après MM. Geete, Almquist, Lundstedt et plusieurs autres, je suis heureux de saluer M. Kr. Setterwall qui vient de faire paraître une précieuse bibliographie des travaux publiés en toutes langues, de 1875 à 1900, sur toute l'histoire de la Suède. Le bilan de ce dernier quart du XIXe siècle est considérable; car le volume indique près de 4650 volumes ou articles de périodiques : il faut ajouter d'ailleurs que l'auteur semble remarquablement informé, qu'il s'est documenté dans tous les pays avec une égale sollicitude, et que le mouvement des études historiques en Suède n'a pas cessé d'être brillant. L'énumération bibliographique comprend d'abord les généralités, puis l'histoire chronologique par règnes, la biographie et la généalogie, l'héraldique et la numismatique, l'histoire littéraire et l'histoire des arts, la civilisation et l'histoire ecclésiastique : elle s'étend encore à la Finlande et aux pays européens qui ont subi l'influence de la Suède (la Livonie, l'Esthonie, la Poméranie, Wismar et Brême).

Ce volume n'intéressera pas seulement les Suédois; partout on le consultera avec profit. Gustave-Adolphe, la reine Christine de Suède, Charles XI, Charles XII, Gustave III, Charles XIV [Bernadotte], sont des figures européennes, et les événements de leurs règnes eurent trop de répercussions sur l'histoire générale de l'Europe pour qu'on puisse les isoler. D'ailleurs n'y a-t-il pas un long chapitre consacré aux publications qui concernent la guerre de Trente ans (p. 79 à 114)?

La typographie du livre est très nette et les titres en toutes langues sont transcrits avec un soin extrême; une excellente table le termine. C'est un travail qui mérite les plus grands éloges. H. S.

Bibliographie de l'histoire de Gand depuis les origines jusqu'à la fin du XVe siècle; Répertoire méthodique et raisonné des écrits anciens et modernes concernant la ville de Gand au moyen âge, par Victor Fris. Gand, C. Vyt, 1907; in-8 de XVI-251 p. — Prix : 5 fr.

On ne doit plus se contenter de bibliographies générales à un pays, ou du moins on doit les compléter par des travaux particuliers à des localités, qui forcément pourront et devront même être plus précis et plus détaillés. Une plus grande connaissance des sources et une dis-

1. Le volume se trouve en dépôt, pour la France, chez M. Champion, libraire à Paris.

persion de plus en plus fâcheuse des travaux de détail dans des périodiques très divers rendent en effet le travail pénible pour quiconque a besoin de s'orienter dans la masse toujours croissante des publications antérieures.

Non seulement l'idée adoptée par M. V. Fris est à encourager, mais sa méthode est digne d'être proposée en modèle à tous ceux qui, à son exemple, seront tentés de dresser l'état de nos connaissances sur l'histoire d'une vieille cité. En une série de chapitres, subdivisés eux-mêmes en de nombreux paragraphes, il a su faire ressortir toutes les questions traitées, complètement ou partiellement ; et par un mot bref d'éloge ou de critique il sait mettre le lecteur à même de discerner le bon grain de l'ivraie. Car sa bibliographie est toujours raisonnée, et les publications de M. Victor Fris suffisent à nous assurer de sa compétence à parler du Gand médiéval. Après les recueils de documents et les sources narratives, il examine successivement l'histoire politique, les institutions, le droit, l'économie sociale et financière, l'histoire ecclésiastique, l'art et les artistes, les monuments, l'histoire littéraire et l'enseignement, la langue, les mœurs et traditions, les hommes remarquables, la généalogie et la topographie. Sous 312 rubriques différentes sont répertoriés environ 1500 articles ou livres ayant trait à un point quelconque du passé gantois (jusqu'à la fin du xve siècle). Souhaitons que ce travail si précieux soit continué jusqu'à 1830, et remercions M. Fris de la peine qu'il a prise en dressant sa très utile et consciencieuse bibliographie. H. S.

Catalogo dei Manoscritti di Ulisse Aldrovandi [a cura di] Lodovico Frati, colla collaborazione di Alessandro Ghigi e Albano Sorbelli. Bologna, Zanichelli, 1907 ; in-8 de xxi-287 p.

En juin 1907, Bologne a célébré par les soins d'un comité spécial, avec le concours de la ville et de l'Université, le troisième centenaire de la mort de son grand naturaliste Aldrovandi. Ces belles fêtes ont eu pour corollaire de nombreuses publications consacrées tant à la vie et à l'œuvre de ce savant homme qu'à ses collections aujourd'hui propriétés de l'Université. Tandis que le respectable sénateur Capellini, professeur de géologie, qui fut l'âme de ce comité, reconstituait le *Museum aldrovandianum*, reclassait les propres échantillons du savant et recueillait dans les greniers universitaires les bois originaux qui ont servi à l'illustration de ses in-folio, le laborieux Frati et ses deux vaillants collaborateurs rédigeaient ce catalogue définitif des manuscrits contenant les textes des œuvres imprimées et inédites, les brouillons, notes, observations, commentaria et adversaria de toutes sortes, d'Aldrovandi. Cette collection se compose de cent soixante manuscrits, les uns remplis par une seule œuvre, les autres formés de fiches rassemblées en désordre. Il était difficile de s'y orienter,

malgré le catalogue établi au XVIIIe siècle par Montefani Caprara, lequel compte 153 œuvres divisées en 363 volumes, malgré l'index publié en 1774 par Giovanni Fantuzzi, à la suite de ses *Memorie della vita di U. A.*, lequel énumère 264 œuvres manuscrites réparties en 461 volumes et fascicules : ces divergences prouvent que si, d'un siècle à l'autre, il y a eu des manuscrits égarés, il y a eu aussi des remaniements dans leur composition et des liasses groupées au hasard par le caprice du relieur. De plus, tel ouvrage d'une évidente unité, par exemple un index d'histoire naturelle en trois volumes, a été arbitrairement disloqué sous les numéros 120, 136, 144, et sous des titres différents : Ald. Var. Ind. — Ald. Observat., t. XXII. — Ald. Adnotationes variae. Un peu d'ordre avait été introduit dans une partie de cette collection par Mattirolo qui, en 1897, a donné en appendice à son étude *L'opera botanica di Ulisse A.*, une liste des manuscrits botaniques. Mais en somme le plus gros de la besogne restait à faire. Il faut louer MM. Frati, Ghigi et Sorbelli de l'avoir entreprise avec courage, et terminée avec méthode. Le présent volume comprend trois parties : p. 1-210, le catalogue descriptif, minutieux, précis, enrichi de notes, indiquant les pièces déjà publiées, des 160 manuscrits (Codd. 1-150, 9[35], 90[36], 128[37], 597 Y, 596 EE 1-5, 887) et des 18 volumes de planches coloriées originales (dues à des artistes non négligeables, Lorenzo Bennini, Cornelius Swint, les frères Ligozzi et leur élève Budana, peut-être aussi Pellegrino Tibaldi); p. 211-244, le catalogue abrégé des mêmes manuscrits par matières, clef indispensable du précédent. Les matières y sont groupées sous 14 rubriques : I. Personalia. II. Epistolae (famille, vie, carrière et correspondance d'Aldrovandi). III. Histoire naturelle : Généralités. IV. Géologie, Minéralogie, Pétrographie. V. Botanique. VI. Zoologie. VII et VIII. Médecine et thérapeutique. IX. Mathématique et astronomie. X. Grammaire et rhétorique. XI et XII. Droit et philosophie. XIII. Philologie ancienne (Notes sur les auteurs classiques : Aristote, Hippocrate, Galien, Porphyre, Platon, Vitruve). XIV. Études diverses (Archéologie, Bibliographie, Mythologie, Beaux-arts, Art militaire, etc.); p. 245-287, un index alphabétique des noms d'hommes, de lieux et d'espèces naturelles.

Aldrovandi n'était pas seulement, on le voit, un naturaliste ; sa curiosité, comme celle de ses plus illustres contemporains, embrassait toutes les sciences. La préface de M. Frati nous montre en lui le bibliophile, réunissant les manuscrits, les incunables, les livres rares, et le bibliothécaire qui se préoccupait du classement le meilleur et le plus pratique pour ses 360 manuscrits et ses 3800 volumes. Il y a là beaucoup de remarques curieuses et de faits instructifs. M. Frati esquisse aussi dans cette préface l'histoire de la bibliothèque et du musée d'Aldrovandi. Légués par lui en 1605 au Sénat de Bologne, ils avaient été logés dans six salles du palais du légat. Puis l'indifférence vint et ils subirent

bien des aventures à leur détriment. Les livres, dont beaucoup portent des notes d'U. Aldrovandi, ont été dispersés dans les divers fonds de la Bibliothèque universitaire; beaucoup ont été perdus ou volés : ainsi, sur cent éditions du xve siècle que relève Montefani, il n'en reste que 54; des manuscrits, Bologne ne possède que 28; d'autres sont à l'Ambrosiana, à la Marciana; un a passé chez lord Ashburnham et de là à Florence; un volume de planches a fait retour à la Communale de Bologne. Le Muséum n'a pas eu moins à souffrir de l'incurie de ses conservateurs. Cette triste période est terminée : les Bolonais de 1907 ont dignement fait réparation à Aldrovandi de l'indifférence coupable où leurs prédécesseurs avaient laissé dépérir ces belles collections, témoignages d'une érudition prodigieuse et d'une curiosité géniale. Et le catalogue de M. Frati permettra de les utiliser de nouveau pour reprendre et compléter l'œuvre d'Aldrovandi. L.-G. PÉLISSIER.

Die Sonntags-Beilage der Vossischen Zeitung 1889-1903; herausgegeben von Dr HEINR. HUB. HOUBEN. Berlin, Behr, 1905; in-4 de XXIV-1072 col. et fac-similé. [Bibliographisches Repertorium, II.] — Prix : 40 mk.

Zeitschriften des « Jungen Deutschlands ». Erster Teil; herausgegeben von Dr HEINR. HUB. HOUBEN. Berlin, Behr, 1906; in-4 de VIII-459 p. [Bibliographisches Repertorium, III.] — Prix : 32 mk.

Ces deux ouvrages sont des publications de la « Deutsche Bibliographische Gesellschaft ». Son secrétaire M. Houben ne recule pas devant les tâches lourdes et les travaux de longue haleine, car les deux volumes (et le second aura une deuxième partie) représentent une somme de travail aussi absorbant que minutieux. Il a pu d'ailleurs compter sur l'activité de quelques collaborateurs.

Le très important organe politique qu'est la *Vossische Zeitung* a publié et publie un supplément hebdomadaire du dimanche qui a un caractère international très accentué et qui apporte l'écho, pendant quarante-cinq années consécutives, de toutes les nouvelles scientifiques, artistiques, géographiques de l'Europe, sans parler de retours fréquents vers le passé et de comptes rendus de livres nouveaux. Je prends au hasard l'année 1884 et j'y note, comme principaux articles : Le commencement du Culturkampf en Prusse; — Un parlement en Russie sous Catherine II; — Lettres de Caroline Herder à Jean-Paul Richter; — Les derniers jours de Henri Heine; — La caractéristique du poète Bürger; — La Cour et la Société à Rome aux XVIIIe et XIXe siècles; — La Vénus de Milo; — La communauté juive de Berlin; — Souvenirs jubilaires de l'année 1784; — Faust et Manfred; — Berlin il y a cent ans; — L'histoire d'Oncken; — L'histoire de la littérature allemande de Scherer; — Les bains au moyen âge; — L'hôtel de Rambouillet; — Les progrès de la pédagogie; — Une nouvelle biographie de Lessing;

— Les derniers travaux sur la jeunesse de Napoléon ; — Le jubilé de Holberg ; — Publications officielles de la National-Gallerie ; — Schiller et Iffland ; — L'expansion de l'Angleterre ; — Le port de Wilhelmshaven ; — A Bonifacio ; — Paganini à Berlin ; — La peste de 1709 en Prusse et le choléra de 1831 ; — Napoléon Ier en 1784 ; — Une sœur de Frédéric le Grand ; — Théâtre populaire viennois ; — La mort dans la poésie et la légende des peuples indo-germaniques ; — Les papiers de Metternich ; — Un vieux livre de famille berlinois ; —Le culte de Mithra ; — La mystique de la cuisine ; — Une capucinade du XVIIe siècle ; — Un château royal [les Tuileries] ; — Molière et la scène ; — La correspondance de Cavour ; — Bach et Haendel ; — Relations commerciales de la Russie et de l'Allemagne au moyen âge ; — E. Raupach et son temps ; — Diderot et Sophie Voland ; — L'immigration des protestants français en Prusse ; — Souvenirs d'un attaché militaire français à Berlin [Stoffel] ; — Chansons enfantines du Japon ; — Les drames de Tourguénieff ; — La fin du dernier des Condé ; — Chants de guerre des Allemands ; — Sur le « Freyschütz » de Weber ; — Daniel Defoe. On voit quelle variété et quelle richesse on trouve dans ces feuilles hebdomadaires ; encore n'ai-je fait que résumer huit grandes pages à deux colonnes. Beaucoup de ces articles d'ailleurs sont considérables et se poursuivent pendant plusieurs semaines ; M. Houben a même poussé la conscience jusqu'à indiquer, comme références bibliographiques, les volumes où certains articles ont reparu réimprimés.

D'ailleurs les chroniques hebdomadaires sont dépouillées avec soin ; de même des explications complémentaires sont ajoutées aux titres insuffisamment précis. Ajoutons qu'il y a deux imposants index, l'un des auteurs, l'autre des matières, où se trouve alphabétiquement condensé tout ce que comporte ce complet dépouillement. En tête est joint un sommaire du contenu d'une feuille mensuelle qui parut pendant l'année 1751 sous le titre de *Das Neueste aus dem Reiche des Witzes* (avec fac-similé et notice historique).

Dans le volume consacré aux *Zeitschriften des Jungen Deutschlands*, M. Houben a accompli une tâche analogue pour les journaux suivants : Aurora (1829) ; — Deutsche Blaetter (1835) ; — Deutsche Revue (1835) ; — Dioskuren (1836-1837) ; — Forum der Journal-Litteratur (1831) ; — Literarischer Zodiacus (1835-1836) ; — Schriften in bunter Reihe (1834). Les notices descriptives et bibliographiques sur chacun d'eux sont très détaillées ; les remarques et critiques qu'ils ont provoquées ont également été relevées ; les éditeurs et collaborateurs ont été étudiés de près. Ces périodiques sont d'ailleurs fort rares à rencontrer ; quelques-uns n'existent qu'en unique exemplaire à la bibliothèque de la ville de Francfort-sur-le-Mein. Le même soin minutieux, la même méthode excellente ont présidé à la confection de ce volume comme à celle du précédent.

Rappelons, pour mémoire, que le premier volume du *Bibliographisches Repertorium*, paru antérieurement, contenait un important dépouillement du même genre pour les « Zeitschriften der Romantik ».

H. S.

Manuel universel de la littérature musicale; rédacteur en chef, Fr. Pazdirek. Vienne (et Paris, maison Costallat), 1907. Tomes X et XI (Gl-Hér.), 2 vol. in-8.

Les deux derniers tomes de ce catalogue général de toutes les éditions musicales du monde entier comprennent d'une part la fin de la lettre G, de l'autre la moitié de la lettre H, jusqu'à *Hérold* compris, et comportent chacun plus de quatre cents pages à deux colonnes. Dans le premier, on relève surtout les articles consacrés à Glinka, Gluck, Gounod (86 colonnes), Grétry, Grieg....; dans le second, ceux de Haendel (109 colonnes), Halévy, Haydn (67 colonnes), Stéphen Heller.... Je ne répéterai pas les éloges ni les critiques que j'ai déjà eu l'occasion de formuler. Ce répertoire, même avec ses désordres et ses confusions, sans doute à peu près inévitables, est précieux pour les services qu'il peut rendre. Je ne puis cependant m'empêcher de mettre en garde l'éditeur contre certains défauts qui se répètent un peu trop et qui nuisent au crédit de la publication. Ce sont, par exemple, dans l'ordre alphabétique des œuvres énumérées d'un auteur, des airs indiqués comme ayant paru seuls et indépendants, alors qu'ils appartiennent à une partition citée d'autre part; ou bien donnés comme différents, grâce à une erreur de copie, une faute d'impression. Ce sont, encore et surtout, des oublis d'éditions essentielles, au profit d'autres qui n'en sont que la copie. Tel musicien français, Halévy par exemple, semblera n'avoir actuellement aucune édition française, la plupart de ses opéras n'étant inscrits qu'au nom d'un éditeur allemand. Et la *Juive*, son œuvre principale, dont tous les morceaux sont édités à part, est successivement analysée ici en allemand, en italien, en russe même, *mais pas en français*.

H. de C.

Armorial des bibliophiles de Lyonnais, Forez, Beaujolais et Dombes, par W. Poidebard, J. Baudrier et L. Galle. [*Marque de la Soc. des bibliophiles lyonnais.*] — A Lyon, au siège de la Société, maison du Palais-Royal, n° 2, rue du Plat, MDCCCCVII [Mâcon, Protat frères, imprimeurs]. In-8 de 4 ffnc., 771 (1) p., 2 ffnc., avec xlii pl. hors texte et nombreuses illustrations dans le texte. — Prix : 65 fr.

Ce travail sera le bien reçu de tous ceux qui sont bibliophiles à un titre quelconque, soit qu'ils recherchent les livres à provenances célèbres, soit qu'ils s'intéressent à l'histoire du livre et à celles des bibliothèques, ou simplement qu'ils aiment les belles impressions. Rédigé comme il convenait, en forme de dictionnaire, l'Armorial en question

est un modèle à suivre. L'idée première de ce recueil appartient à M. William Poidebard, dont les collections héraldiques et généalogiques ont fourni les premiers éléments; il y travailla jusqu'à sa mort survenue le 22 juin 1902.

C'est à son collaborateur et ami M. Julien Baudrier qu'échut la tâche d'achever l'œuvre. Elle ne pouvait être confiée à de meilleures mains : nous retrouvons ici toutes les qualités qui distinguent la magistrale *Bibliographie lyonnaise du XVIe siècle.*

Les notices que ce gros volume renferme ne font pas seulement connaître les armoiries, les fers ou les ex-libris des bibliophiles des régions indiquées sur le titre, elles donnent encore sur les bibliothèques et sur ceux qui les formèrent des renseignements généalogiques et historiques précieux, accompagnés de nombreuses illustrations. Ces articles, souvent fort étendus, constituent des petites monographies. Elles concernent soit des particuliers célèbres et aussi des inconnus (tels que ce Noualy de Roanne qui vivait à la fin du XVIe siècle et dont le curieux fer est reproduit à la p. 476), des familles, car il y eut, on le sait, des dynasties de bibliophiles comme les Grolier (p. 282-285), les Neufville de Villeroy (p. 448-465), les d'Urfé, les Villars, etc., soit des bibliothèques de couvents, les Augustins de Lyon par exemple (p. 23-27), d'hospices, de corporations, de confréries, de chapitres. Il faut noter l'intéressant article consacré à l'ancien collège de la Trinité, devenu le lycée Ampère, qui renferme aujourd'hui encore, plus qu'il n'abrite, la bibliothèque actuelle de la ville de Lyon. Elle est sur le point, croyons-nous, de quitter ces locaux un peu dangereux, et l'on saura gré à M. Baudrier d'avoir retracé l'histoire d'une bibliothèque qui a donné le noyau de celle d'à présent (p. 647-660). Une table copieuse (p. 715-771) termine ce beau volume, fruit de longues et patientes recherches, publiées d'après les meilleures sources, avec un soin et une conscience qui font honneur aux auteurs et aussi à la Société des bibliophiles lyonnais. L'imprimerie Protat a droit à des éloges pour la belle exécution typographique de ce volume. Il est à souhaiter que l'exemple donné par les bibliophiles de Lyon trouve des imitateurs dans les autres régions de la France. M.-L. P.

Les filigranes ; Dictionnaire historique des marques du papier dès leur apparition vers 1282 jusqu'en 1600, avec 39 fig. dans le texte et 16112 fac-similés de filigranes, par C.-M. Briquet. Paris, A. Picard et fils ; Genève, A. Jullien, 1907 ; 4 vol. in-4 de XXIV-836 p. de texte et 1484 p. de pl. — Prix : 200 fr.

Les lecteurs du *Bibliographe moderne* ont pu apprécier les grandes et particulières connaissances de M. Briquet pour tout ce qui concerne le papier et les filigranes. Après l'ouvrage monumental qu'il vient de publier, comme couronnement de vingt-cinq années de travail, son nom restera indissolublement lié à l'histoire du papier, dont il a suivi le dé-

veloppement à travers les siècles avec une rare persévérance et une indubitable sagacité. Ses recherches se sont étendues sur l'Italie, la France, l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Belgique et les Pays-Bas (les autres pays ont été écartés parce que l'industrie du papier y a été importée fort tard); 235 dépôts ont été visités; archives et bibliothèques ont fourni environ 44000 calques relevés dans 32000 registres ou portefeuilles environ. En supprimant les doubles et les variétés insignifiantes, en ajoutant d'autre part des spécimens trouvés dans des impressions du XVe et du XVIe siècle, M. Briquet a constitué un inappréciable recueil de 16112 fac-similés classés avec méthode, reproduits avec soin et dans le format même de l'original, expliqués et commentés par un texte toujours emprunté à des sources originales.

Ces fac-similés sont classés d'après l'objet représenté dans le filigrane, et ces objets, très divers, sont rangés dans l'ordre alphabétique, qui était évidemment le plus simple à adopter. Pour chacun d'eux, on trouvera la liste raisonnée de toutes les variétés reconnues et des localités où elles ont été relevées, avec dates et preuves à l'appui. Certains de ces filigranes sont fort rares, et par suite peuvent être aisément localisés; par exemple, la moucheture d'hermine, d'origine naturellement bretonne, et qui ne s'est rencontrée qu'en Bretagne et dans la région de la Loire centrale; la poule, constituant les armoiries parlantes du duché de Henneberg, provient uniquement des papeteries de ce duché; de même l'éperon, armoirie de la ville de Colmar, et la tête d'aigle, armoirie de la ville de Fribourg en Brisgau, adoptés respectivement par les papetiers de ces deux cités aux XVe et XVIe siècles, et retrouvés dans toute l'Allemagne occidentale; le porc-épic, d'origine auvergnate; la sphère, marque spéciale à l'Angoumois et au Périgord, qui a entraîné M. Briquet à un assez long et intéressant exposé de tous les moulins à papier ayant fonctionné dans la région [1].

Par contre, d'autres filigranes ont été extrêmement répandus, dans des pays éloignés les uns des autres, comme la roue dentelée, le pot (innombrables variétés), la tête de bœuf, le cercle, la ou les fleurs de lis, le basilic, la balance, l'agneau pascal, la licorne, la main (nombreuses variétés), la couronne, le croissant, la cloche, la clef, les ciseaux. D'autres sont incontestablement d'origine italienne ou allemande, sans que l'on puisse indiquer d'une façon précise le lieu de fabrication [2]. Çà et là, M. Briquet a corrigé ou expliqué ses devanciers : la lettre « y » par exemple, qui a longtemps passé pour la lettre initiale

1. On trouvera, de même, aux pages 79-87, de très précises indications sur les différents moulins à papier créés autour de Troyes entre 1349 et le XVIIe siècle; pages 276-281 et 318-324, sur les papeteries de Divonne et de la région de Genève.

2. La coquille, qui a donné son nom à un format encore usité de nos jours, est d'origine exclusivement française.

du nom d' « Ysabelle » de Portugal, femme de Philippe le Bon, aurait besoin d'une autre explication, car on trouve ce filigrane bien antérieurement à la date du mariage de cette princesse.

L'ouvrage, imprimé avec beaucoup de soin et d'exactitude, malgré le triste état des yeux de l'auteur qui n'a pu « voir » l'achèvement de sa magnifique publication, se recommande par trop de qualités pour qu'il soit nécessaire d'insister davantage sur sa valeur et son utilité. Les index des noms de papeteries et de papetiers, que l'on pourra parcourir sans peine, permettront de se rendre compte à premier aspect de l'ensemble des résultats acquis et de la variété des recherches. Mais un examen moins superficiel sera indispensable pour admirer l'effort considérable qu'il a fallu s'imposer pour mener à bonne fin une semblable entreprise. H. S.

LIVRES NOUVEAUX

Bibliothèques.

Dizionario statistico-geografico delle biblioteche italiane, per L. Perotti. Cremona, Unione tip. diocesana, 1907 ; in-16 de 287 p. (2 l.)

Sveriges offentliga Bibliotek (Stockholm, Uppsala, Lund, Göteborg) ; Accessionskatalog. XVIII-XIX (1903-1904) ; utg. af Kungl. Biblioteket genom Emil Haverman. Stockholm, Nordisk Bokhandel, 1906 ; in-8 de VI-696 p. (2 kr.)

KARLSRUHE. — Die Handschriften der grossherzogl. badischen Hof- und Landesbibliothek in Karlsruhe. V. Die Reichenauer-Handschriften, 1 (Die Pergamenthandschriften), bearb. von Alfr. Holder. Leipzig, Teubner, 1906 ; in-8 de IX-642 p. (20 mk.)

LUCCA. — Bibliofili e biblioteche di Lucca, per Aug. Mancini. Lucca, tip. A. Amedei, 1907 ; in-8 de 16 p.

MADRID. — Catálogo de la Biblioteca del Congreso de los Diputados ; Apendice II. Madrid, tip. de J. A. Garcia, 1907 ; in-4 de 215 p.

MÜNCHEN. — Bücherverzeichnis der Zentralbibliothek des deutschen und österreichischen Alpenvereins, herausg. von A. Dreyer. München, Lindauer, 1906 ; in-8 de IX-316 p. (4 mk.)

REGENSBURG. — Die Handschriften und Inkunabeln der Bibliothek des Kollegiatstiftes U. L. Frau zur Alten Kapelle in Regensburg, bearb. von Jos. Schmidt. Regensburg, Coppenrath, 1907 ; in-8 de IV-77 p. (4 mk.)

STRASSBURG. — Griechische Papyrus der kaiserlichen Universitäts- und Landesbibliothek zu Strassburg im Elsass, herausg. von Fr. Preisigke. I, 1. Strassburg, Schlesier und Schweikhardt, 1906 ; in-folio de [illegible] pl. (18 mk.)

Le Gérant, F. CORNE.

BESANÇON. — IMPRIMERIE JACQUIN.

OUVRAGES ANALYSÉS

Dans les comptes rendus de la présente livraison :

État sommaire des papiers de la période révolutionnaire conservés dans les archives départementales.

L. J. Denis : *Archives du Cogner*, I-III.

A. Molinier : *Les sources de l'histoire de France*, III-V.

J. F. Brandstetter : *Bibliographie der schweizerischen Landeskunde (Kantons- und Ortsgeschichte).*

N. E. Dionne : *Québec et Nouvelle-France ; Bibliographie.*

J. M. Hulth : *Bibliographia Linnaeana*, I.

G. J. Gray : *A bibliography of the works of sir Isaac Newton.*

I. Collijn : *Katalog der Inkunabeln der Universitäts-Bibliothek zu Uppsala.*

P. Delalain : *Les libraires et imprimeurs de l'Académie française de 1634 à 1793.*

A. de Maguet et E. des Robert : *Essai de répertoire des ex-libris et fers de reliure des bibliophiles lorrains.*

L. Quantin : *Ex-libris héraldiques anonymes* (1re série).

LE BIBLIOGRAPHE MODERNE

Paraît tous les deux mois par livraisons d'environ 80 pages, et forme par an, depuis 1897, un beau volume illustré

(Archives, Bibliothèques, Bibliothéconomie, Bibliographie théorique et pratique, Histoire de l'imprimerie, du livre et du papier)

ABONNEMENT de l'année { FRANCE : **10** francs. / ÉTRANGER : **12** fr. **50** = **10** mk. = **10** sh.

LES NOUVEAUX ABONNÉS JOUIRONT DE FACILITÉS POUR ACQUÉRIR LES VOLUMES PARUS

Prière d'adresser toutes communications à **M. Henri STEIN**, *38, rue Gay-Lussac, à PARIS (Ve)*

PORTRAIT

D'UNE

COMTESSE DE BRIENNE

(Miniature du commencement du XVIe siècle)

Parmi les portraits exposés à la Bibliothèque nationale au printemps de 1907, a figuré une jolie miniature française de la collection de M. E. Rodrigues, représentant, au dire du catalogue, une « dame de la famille Paynel [1] ».

C'est, sur une feuille de parchemin, haute de 28 centimètres, large de 20 1/2, une jeune femme en prières, agenouillée sur un coussin vert devant un pupitre garni d'un tapis bleu et chargé d'un livre. Elle est vêtue d'une robe d'étoffe brochée, couleur d'or, à revers d'hermine; sa tête est prise dans une coiffe noire qui laisse paraître sur le front une chevelure rousse. Sur le bas de sa robe est couché un petit chien blanc. Derrière elle, se tiennent saint Gilles [2] et saint Antoine [3]. A gauche, deux tours; au fond, par-dessus une muraille à hauteur d'appui, décorée de pilastres et de plaques de marbre, se voit un paysage vallonné, parsemé de constructions. Le tout est enfermé dans un encadrement architectural d'or.

Le style de la décoration et le costume de la figure principale

1. *Bibliothèque nationale. Exposition de portraits peints et dessinés du XIIIe au XVIIe siècle. Avril-juin 1907. Catalogue*, 2e édition, p. 194, n° 483.

[illegible] d'un costume monacal noir, avec ses attributs : la biche et la flèche.

[illegible] d'une robe brune et d'un manteau noir ; le chapelet et le bâton à la [illegible]chon auprès de lui.

datent cette miniature du commencement du XVIe siècle. Sa disposition montre qu'elle a été détachée d'un manuscrit.

Dans la marge inférieure sont peints deux écus en forme de losange, tels qu'on les employait pour les armoiries des femmes.

Le premier, celui de dextre, est couronné; il porte des armes qui peuvent se décrire de la façon suivante : parti, au 1er, d'argent au lion de gueules, la queue fourchée et passée en sautoir [1]; au 2e, coupé : en chef, fascé de sinople et d'or, et en pointe, d'azur à trois fleurs de lis d'or, et au bâton d'argent, posé en bande, brochant sur le tout.

Le deuxième est écartelé : au 1er, de gueules à quatre fasces d'argent et au lion de sable, armé et lampassé d'or, brochant sur le tout; au 2e, fascé de sable et d'or; au 3e, d'azur à la croix d'or cantonnée de vingt croisettes recroisetées de même; au 4e, d'azur à trois fleurs de lis d'or, et au bâton d'argent, posé en bande, brochant sur le tout.

A comparer les deux écus, on reconnaît aisément que la partie sénestre du premier est identique, quant au dessin, à la partie sénestre du second. La seule différence est dans l'une des couleurs, verte d'un côté, noire de l'autre. C'est une faute bizarre d'inadvertance de la part du peintre.

Normalement, le premier écu doit être parti des armoiries d'un mari et de celles de sa femme. La partition est irrégulière, car elle donne en entier les armes du mari, comme dans le parti ordinaire, et elle ne donne que la moitié de celles de la femme, comme dans le mi-parti. Cette irrégularité est très fréquente dans les monuments figurés [2].

Quant au deuxième écu, il peut être considéré comme écartelé, ainsi que je viens de le décrire, ou bien comme mi-parti : la moitié dextre donnant deux quartiers des armes d'un mari; la moitié sénestre, deux quartiers des armes de sa femme.

Les armes qui figurent sur la partie dextre du premier écu,

1. Le plus souvent, le lion de Luxembourg est couronné. Mais on le trouve aussi sans couronne (Bibl. nat., Pièces originales, 1778, n° 19; Gollut, *Mémoires historiques de la République séquanoise*, 1re éd., p. 728).

2. Voir Palliot, *La vraye et parfaite science des armoiries*, p. 458, 459.

sont celles de Luxembourg, pleines. La partie sénestre du même écu porte celles de Coëtivy et celles de France, brisées d'un bâton d'argent en bande.

Les quatre quartiers du deuxième écu sont : Estouteville, Coëtivy, Mauquenchy-Blainville et France (brisé d'un bâton d'argent).

***

Les armoiries propres de la maison d'Estouteville sont généralement blasonnées : burelé d'argent et de gueules de dix pièces, au lieu de sable, armé, lampassé et couronné d'or, brochant sur le tout, ou fascé d'argent et de gueules au lion de sable. Comme il arrive fréquemment en pareil cas, le nombre des burelles ou fasces a varié, et dans les monuments figurés, on trouve tantôt le champ partagé en un nombre pair de divisions, tantôt chargé de cinq, quatre ou trois fasces [1]. La lointaine ressemblance de ces armes avec celles de Hongrie [2], et la présence du lion brochant a fait naître une légende sur l'origine de la maison d'Estouteville. Voici comment la raconte le plus récent historien de cette famille [3] :

« Il était une fois un roi et une reine de Hongrie, qui se désolaient de n'avoir point d'héritiers, car tous leurs enfants venaient au monde mort-nés. Ils étaient païens. Un bon ermite leur promit un miracle s'ils allaient à Rome; et, en effet, un nouveau mort-né fut ressuscité par l'Apostole. Il portait sur la poitrine un lion : il fut appelé Léon et courut le monde en preux chevalier jusqu'au jour où, la fortune l'amenant au bord de la mer, il défit le géant Estout, roi du pays de Caux, prit sa fille, la belle Amelor, et s'habitua en son château qu'il appela Estouteville pour attacher comme un trophée, à la race du vainqueur, le nom du vaincu, « à telles enseignes qu'on montre

1. Bibl. nat., Latin 17031, fol. 163; Dossiers bleus 257, *verbo* Estouteville, fol. 45; Cabinet des estampes, Pe 1 d, fol. 98; Pe 1 n, fol. 7; Pe 2, fol. 41; Pe 5, fol. 82; Pe 8, fol. 4, 48, 49; Pe 11 a, fol. 12, 118; Va 194 (Sarthe).

2. Fascé d'argent et de gueules, ou de gueules à quatre fasces d'argent.

3. Gabriel de La Morandière, *Histoire de la maison d'Estouteville*, p. 13, 14.

encore par curiosité le heaulme du géant dans une des salles du château de Vallemont [1] », disait Jehan Cabot, avocat fiscal du duché d'Estouteville, en une généalogie datée dudit château, l'an de grâce 1586. »

Sur cette légende se sont brodées bien des variations [2] que je ne veux pas énumérer ici. Je citerai seulement celle qui fait venir Léon de Hongrie en Gaule avec Jules César, et lui donne la Flandre pour part de conquête; elle fait une nouvelle allusion au lion de sable qui se rencontre dans les armes de Flandre [3] comme dans celles d'Estouteville [4]. La devise « Au mort-né d'Estouteville » concordait avec cette fable. Il faut supposer une tout autre tradition pour expliquer la leçon « Au more-né d'Estouteville », et les têtes de *more* qui décoraient la tapisserie de Valmont, dont Gaignières nous a laissé une aquarelle [5].

La branche des seigneurs de Torcy [6] devait, paraît-il, briser les armes de la maison en donnant au lion un collier d'or [7]. Mais l'usage de cette brisure n'a point prévalu.

Les sires de Torcy, depuis la fin du XIVe siècle, ont différencié leurs armes de celles des aînés, les seigneurs d'Estouteville, en écartelant de Mauquenchy-Blainville. Colard d'Estouteville, seigneur de Torcy, ayant épousé (vers 1370) l'héritière de Blain-

1. Valmont, chef-lieu de canton de la Seine-Inférieure, arr. d'Yvetot.
2. G. de La Morandière, *op. cit.*, p. 14-16.
3. Flandre : d'or au lion de sable, armé et lampassé de gueules.
4. G. de La Morandière, *op. cit.*, p. 14, 15.
5. Bibl. nat., Cabinet des estampes, Pe 1 p, fol. 30. Reproduction dans l'ouvrage de M. de La Morandière.

Il ne serait pas impossible que la légende du mort-né (sauf l'épisode du mariage avec la fille d'Estout, roi de Caux) ait été empruntée par la maison d'Estouteville à celle de Mornay, qui, portant les mêmes armes qu'elle, avait les mêmes raisons de se donner une origine hongroise, et dont le nom a pu faire imaginer l'histoire du mort-né. On sait que les Mornay se prétendaient aînés de la maison d'Estouteville (La Morandière, p. 16).

6. Torcy-le-Grand, Seine-Inférieure, arr. de Dieppe, cant. de Longueville.
7. Un mémoire de la fin du XVe siècle porte l'observation suivante : « Mgr d'Estouteville devroit dire ou faire dire à Mgr de Torcy qu'il refeist mectre son collier à son lyon ainsi que faisoient Mgr son père et ses prédécesseurs, qu'il a faict oster à luy et à ses frères, qui ne se doit point faire. » (Arch. de Valmont; La Morandière, *op. cit.*, p. 114.) Le collier se voit au cou du lion d'Estouteville sur un arbre généalogique, d'ailleurs mal dressé, qui a été peint vers 1557 (Bibl. nat., Dossiers bleus 257, Estouteville, fol. 45).

ville [1], fille de Jean de Mauquenchy, dit le Mouton, sire de Blainville, maréchal de France [2], prit lui-même et transmit à ses descendants les armoiries de sa femme, jointes à celles de sa propre maison [3]. Ce sont les armoiries de Mauquenchy-Blainville qui occupent le troisième quartier de l'écu que j'étudie [4]. Généralement, la croix principale des armes de Mauquenchy [5] est d'argent : ici elle est d'or. On remarquera que des vingt croisettes qui doivent cantonner cette croix, il ne se voit ici que seize. La forme en losange de l'écu a obligé le peintre à ne représenter qu'une seule croisette dans le troisième canton au lieu des cinq qui auraient dû s'y trouver.

1. Blainville-Crevon, Seine-Inférieure, arr. de Rouen, cant. de Buchy.

2. P. Anselme, *Histoire généalogique*, t. VI, p. 759, t. VIII, p. 99 ; La Morandière, *op. cit.*, p. 152, 190.

3. Sceaux de Colard d'Estouteville, en 1378, 1390, 1405, 1410, 1415 (Bibl. nat., Pièces originales 1082, p. 25, 1083, p. 136 ; Clairambault 45, p. 3383, n° 142 ; P. Anselme, *Histoire généalogique*, t. VIII, p. 97 ; Demay, *Sceaux de Normandie*, p. 226, n° 2117 ; du même, *Inventaire des sceaux de la collection Clairambault*, t. I, p. 363, n° 3433), de Robert d'Estouteville, prévôt de Paris, en 1449 (Bibl. nat., Clairambault 45, p. 3385, n° 145), de Jean d'Estouteville, maître des arbalétriers de France, en 1451-1485 (Bibl. nat., Pièces originales 1083, p. 138 et s. ; Clairambault 45, p. 3387, n° 148 ; P. Anselme, *Hist. généal.*, t. VIII, p. 88). Vitraux de l'église de Blainville (Cabinet des estampes, Pe 8, fol. 4 et 5).

4. Une famille du nom de Paynel portait des armoiries à peu près semblables à celles des Mauquenchy. C'est ce qui a fait croire que notre miniature représentait une dame de cette maison.

5. Un portrait de Jean de Mauquenchy figure dans la célèbre peinture de l'Hommage du comté de Clermont, renfermée autrefois dans un manuscrit de la Chambre des comptes de Paris, détruit dans l'incendie de 1737, et que nous a conservée une copie de la collection Gaignières (Cabinet des estampes, Oa 12, fol. 8). Le vêtement du maréchal porte ses armoiries peu correctement dessinées : les croisettes y ont une forme inusitée en blason. A. de Bastard a publié la peinture de la collection Gaignières, en la corrigeant, dans sa *Librairie de Jean de France, duc de Berry*. Voir aussi : la gravure de Jollain (1683), insérée dans le traité *De l'origine, de l'usage et de la pratique des quartiers*, du P. Ménestrier, placé en tête des *Tableaux généalogiques* de Le Laboureur (p. 7) ; — Montfaucon, *Monuments de la monarchie française*, t. III, pl. XI, p. 49 ; — C. Couderc, *Album de portraits*, pl. XXIX et p. 11.

Sur les sceaux communs des maréchaux de France (1379-1388), Jean de Mauquenchy-Blainville porte une croix cantonnée tantôt de seize croisettes, tantôt de dix-huit, tantôt de vingt (Douët d'Arcq, *Collection de sceaux des archives de l'Empire*, t. I, p. 298, n° 222 ; Demay, *Inventaire des sceaux de la collection Clairambault*, t. I, p. 598, 599, n°s 5693-5696).

Jacques d'Estouteville, de la branche de Torcy [1], seigneur de Beynes [2] et d'Ivry [3], épousa, en 1489, Gillette de Coëtivy, fille d'Olivier de Coëtivy et de Marie de Valois, et petite-fille de Charles VII et d'Agnès Sorel [4]. Marie de Valois avait été, dans son enfance, confiée par son père aux soins de l'amiral Prégent de Coëtivy, qui l'avait élevée à Taillebourg [5]. Elle fut mariée, en novembre 1458, au frère de l'amiral, Olivier de Coëtivy, sénéchal de Guyenne. Charles VII dota sa fille des seigneuries de Royan [6] et de Mornac [7], par lettres du 25 novembre 1458 [8].

De ce mariage sont issues, entre autres enfants, deux filles qui eurent le rare privilège d'attirer l'affection de leur oncle Louis XI : Catherine, mariée à Antoine de Chourses, seigneur de Maigné, et Gillette, mariée à Jacques d'Estouteville.

Dans notre miniature, les armoiries de Coëtivy sont figurées dans l'écu de sénestre, au deuxième quartier, qui est fascé de sable et d'or ; et dans l'écu de dextre, au quartier du chef, qui est fascé de sinople (par erreur) et d'or [9].

1. Fils de Robert d'Estouteville, à qui il succéda comme garde de la prévôté de Paris, en 1479 (P. Anselme, *Hist. généal.*, t VIII, p. 99 ; La Morandière, *Hist. de la maison d'Estouteville*, p. 509).

2. Seine-et-Oise, arr. de Rambouillet, canton de Montfort-l'Amaury.

3. Ivry-la-Bataille, Eure, arr. d'Évreux, cant. de Saint-André.

4. Le contrat de mariage de Jacques d'Estouteville avec Gillette de Coëtivy fut passé le 19 mai 1489 (G. Tortat, *Répertoire des titres du comté de Taillebourg*, dans les *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, t. XXIX (1900), p. 23).

5. Delort, *Essai sur Agnès Sorel*, p. 94 ; Vallet de Viriville, *Recherches historiques sur Agnès Sorel*, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. XI, p. 479-486.

6. Charente-Inférieure, arr. de Marennes, chef-lieu de canton.

7. Charente-Inférieure, cant. de Royan.

8. P. Marchegay, *Lettres de Marie de Valois, fille de Charles VII et d'Agnès Sorel, à Olivier de Coëtivy, seigneur de Taillebourg, son mari* ; du même, *Louis XI, M. de Taillebourg et M. de Maigné*, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. XVI, p. 1-27 ; du même, *Lettres missives du chartrier de Thouars*, dans le *Bulletin de la Société archéologique de Nantes*, t. XI, p. 47-66, 107-130, 183-225 ; du même, *La rançon d'Olivier de Coëtivy*, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. XXXVIII, p. 1-48 ; *Répertoire des titres du comté de Taillebourg*, publié par Gaston Tortat, dans les *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, t. XXIX, p. 20 et s.

9. Les armes de Coëtivy sont ordinairement peintes d'une façon un peu différente : fascé d'or et de sable.

Le dernier quartier de l'un et de l'autre des écus est aux armes de France, brisées d'un bâton d'argent en bande. Dans cette position, le bâton constitue une brisure ordinairement attribuée aux cadets légitimes. Mais c'est par courtoisie que l'on a donné ici au bâton la direction de la bande [1]. Il devrait être posé en barre, comme il convient à une brisure de bâtard de la maison de France, car les armoiries ici représentées sont celles de Marie de Valois. D'ailleurs, il est mis en barre dans le sceau de Catherine de Coëtivy, dame de Maigné, au quartier qui porte les armes de la même Marie de Valois, sa mère [2]. Mais sur les manuscrits aux armes de Catherine et de son mari Antoine de Chourses, le bâton est, comme dans notre exemple, mis en bande [3].

* * *

C'est seulement à la suite du mariage de Jacques d'Estouteville avec Gillette de Coëtivy, qu'ont pu se trouver réunis de la sorte les quartiers d'Estouteville, de Coëtivy, de Mauquenchy et de Valois.

1. Par lettres de novembre 1458, Charles VII, en reconnaissant Marie pour sa fille naturelle, lui avait accordé le nom de Valois et la permission de porter ses propres armes, « à la difference de la bande telle que enfans naturels doivent et ont accoutumé de porter » (P. Marchegay, *Lettres de Marie de Valois*, p. 30). Le mot « bande » ne doit pas être pris dans son sens strictement héraldique; il désigne ici une *barre*. La langue du blason ne paraît pas avoir été bien fixée, au XVe siècle, sur la distinction de ces termes. Le 11 juillet 1467, Louis XI concéda à sa fille naturelle, Marie, femme d'Aymar de Poitiers, les armes de France « à la différence d'une *bande* d'or commençant au costé senestre, ainsi que les enfans naturels ont accoutumé de faire. » (Bibl. nat., Clairambault 1240, fol. 75.) Une bande commençant au côté sénestre est une barre. Dans le *Traité de blason du XVe siècle*, publié par Douet d'Arcq dans la *Revue archéologique* (t. XV (1858), p. 257 et s., 321 et s.), on appelle la barre « bande à gauche ».

2. Sceau appendu à des quittances du 1er février 1485-1486, du 8 mai 1489, du 1er août 1491, du 1er juillet 1493 (Bibl. nat., Pièces originales, 762, Chourses, p. 38, 797, Coëtivy, p. 74, 77 et 80). L'écu en losange est parti : au 1er, [d'argent] à cinq burelles [de gueules] (Chourses) ; au 2e, coupé, en chef, fascé [d'or et de sable] (Coëtivy), en pointe, [d'azur] à trois fleurs de lis [d'or], et au bâton [d'argent], mis en barre, brochant sur le tout (Valois). Il est supporté par un ange.

3. Bibl. nat., Français 244-245, Latin 3239A, et divers manuscrits de Chantilly. Cf. P. Paris, *Les manuscrits français*, t. II, p. 256 ; L. Delisle, *Le cabinet des manuscrits*, t. II, p. 355, et *Chantilly, Le cabinet des livres*, p. XI-XV.

La forme des deux écus indique qu'ils appartenaient à une femme. La partition du premier prouve que cette femme était mariée à un Luxembourg.

Devenue veuve, vers 1509 [1], Gillette de Coëtivy se remaria, dès 1510, à Antoine de Luxembourg [2], comte de Brienne [3], de Roucy [4] et de Ligny [5], qui lui-même était déjà veuf d'Antoinette de Bauffremont et de Françoise de Croy. Elle fit épouser à sa fille aînée, Charlotte, le fils de son second mari, Charles de Luxembourg, titré comte de Roucy, du vivant de son père [6], et qui devait hériter du comté de Brienne en 1516.

C'est évidemment l'une des deux comtesses de Brienne, Gillette de Coëtivy ou Charlotte d'Estouteville, que représente notre miniature. Mais laquelle?

Ce peut être Gillette de Coëtivy. Les armoiries lui convien-

1. Jacques d'Estouteville était mort peu avant le 11 septembre 1509, date à laquelle le procureur du Roi se dit garde de la prévôté de Paris, le siège vacant par le décès dudit Jacques (G. de La Morandière, *Histoire de la maison d'Estouteville*, p. 558)

2. Par contrat, passé à Paris, le 17 avril 1510, devant Pierre Pichon l'aîné et Pierre Pichon le jeune, notaires au Châtelet (Archives du château de Brienne. Je dois cette indication à l'obligeance de M. le duc de Bauffremont).

Le 12 juin 1510 est faite par huissier une assignation à Antoine de Luxembourg, comte de Brienne, mari de Gillette de Coëtivy, veuve de Jacques d'Estouteville (Bibl. nat., Pièces originales 1084, fol. 283).

3. Brienne-le-Château, Aube, arr. de Bar sur-Aube, chef-lieu de canton.

4. Aisne, arr. de Laon, cant. de Neufchâtel.

5. Ligny-en-Barrois, Meuse, arr. de Bar-le-Duc, chef-lieu de canton.

6. Contrat de mariage passé à Paris, le 24 juillet 1510, devant Pierre Pichon l'aîné et Pierre Pichon le jeune, notaires au Châtelet (Archives du château de Brienne. Communication de M. le duc de Bauffremont). Arrêt de l'échiquier de Normandie, du 10 janvier 1513-1514, mentionnant Antoine de Luxembourg, chevalier de l'ordre, comte de Brienne, Gillette de Coëtivy, sa femme, auparavant femme de Jacques d'Estouteville, baron d'Ivry, tant en leurs noms qu'en celui de Marie d'Estouteville, fille puînée desdits feu Jacques d'Estouteville et Gillette de Coëtivy, et Charles de Luxembourg, comte de Roucy, et Charlotte d'Estouteville, sa femme, fille aînée desdits feu Jacques d'Estouteville et Gillette de Coëtivy (Bibl. nat., Cabinet d'Hozier 131, Estouteville, fol. 8). C'est par une interprétation erronée de ce texte que M. de La Morandière a été amené à donner à Jacques d'Estouteville une troisième fille, nommée Gillette (*Histoire de la maison d'Estouteville*, p. 558).

Aveu donné le 8 août 1517, par Charles de Luxembourg, comte de Ligny, de Brienne et de Roucy, pour fiefs mouvant de Blaru, par lui tenus à cause de Charlotte d'Estouteville, sa femme (Bibl. nat, Carrés d'Hozier, 395, fol. 351).

nent. En ce cas, le premier écu, parti d'une façon irrégulière, doit être considéré comme portant à dextre les armes d'Antoine de Luxembourg, entières, et à sénestre la moitié de celles de Gillette (écartelé de Coëtivy et de Valois [1]). Le deuxième écu, mi-parti régulièrement, porterait à dextre la moitié des armes du premier mari de Gillette, Jacques d'Estouteville (écartelé d'Estouteville et de Mauquenchy), et à sénestre la moitié de celles de Gillette elle-même [2].

La présence de saint Gilles fortifie cette hypothèse. Saint Antoine rappelle le comte de Brienne qui portait son nom.

Mais ce qu'il est difficile d'expliquer, c'est l'âge apparent de la dame. Elle paraît avoir quelque vingt-cinq ans; lorsque Gillette de Coëtivy épousa Antoine de Luxembourg, elle devait être âgée de quarante à quarante-cinq ans. De tout temps, les peintres ont eu la galanterie de rajeunir leurs modèles féminins, et, il y

1. Cet écu est surmonté d'une couronne, insigne du titre de comte. Il est à remarquer que sa forme diffère sensiblement de celle des couronnes comtales modernes. Au commencement du XVIe siècle, il n'y avait pas de règles fixes en cette matière. Le plus souvent, les couronnes de comte consistaient alors en un simple cercle gemmé; mais on plaçait souvent aussi sur le cercle un rang de perles (en nombre variable), ou encore des pointes, des rayons, seuls ou alternant avec des perles.

2. On voyait autrefois, peints sur les vitres du presbytère de Blainville, cinq écus, en forme de targe, dont le croquis est conservé à la Bibliothèque nationale (Pièces originales 1084, p. 381). L'un était aux armes écartelées d'Estouteville et de Mauquenchy, entouré du collier de Saint-Michel. Il rappelait Jacques d'Estouteville.

Un autre portait exactement les armes qui figurent sur l'écu de sénestre de notre miniature, à cette seule différence que le quartier de Coëtivy, au lieu d'y être fascé, était d'or à deux fasces de sable. Le troisième était d'Alègre (de gueules à la tour d'argent, accompagnée de six fleurs de lis d'or en orle), le quatrième, mi-parti d'Alègre et d'Estouteville-Blainville. Ces deux derniers écus donnaient les armes (séparées et réunies) de Marie d'Estouteville, sœur puînée de Charlotte, et de son mari, Gabriel, baron d'Alègre (Voir : F. Bouquet, *Recherches historiques sur les sires et le château de Blainville*, p. 41; La Morandière, *Hist. de la maison d'Estouteville*, p. 558).

Enfin le cinquième écu, entouré d'une cordelière, était mi-parti d'Alègre et d'Aumont (d'argent au chevron de gueules, accompagné de sept merlettes de même). Il portait les armes de Jacqueline d'Aumont, femme d'Yves, baron puis marquis d'Alègre (mort en 1577), et belle-fille de Marie d'Estouteville (P. Anselme, *Hist. généal.*, t. IV, p. 875, t. VII, p. 710; F. Bouquet, *Recherches histor. sur les sires et le château de Blainville*, p. 42).

a quatre siècles, leurs scrupules en matière de fidélité étaient encore moins rigoureux que de nos jours. Toutefois, il serait surprenant que le portraitiste de Gillette ait poussé la flatterie jusqu'à retrancher quatre ou cinq lustres de son âge.

Au contraire, cette apparence de jeunesse conviendrait parfaitement à Charlotte d'Estouteville, qui avait une vingtaine d'années lorsqu'elle épousa Charles de Luxembourg.

Les armoiries peuvent être les siennes. En ce cas, le deuxième écu serait aux armes qu'elle portait avant son mariage; il réunit deux quartiers des armoiries de son père (Estouteville et Mauquenchy) à deux quartiers des armoiries de sa mère (Coëtivy et Valois). Le premier écu donnerait une combinaison de la moitié sénestre de ces armes [1] avec celles de Luxembourg.

Mais, alors, que feraient ici saint Gilles et saint Antoine? Il ne serait pas impossible qu'on les ait appelés à protéger Charlotte d'Estouteville, faute de connaître un saint Charles orthodoxe. Les efforts des empereurs et des rois de France n'étaient point parvenus à imposer à l'Église universelle, ni même à tous leurs sujets, le culte de Charlemagne, canonisé par un antipape [2]. Les autres bienheureux du nom de Charles, comme Charles de Flandre, Charles de Villers, Charles de Blois, Charles de Montegranello, ne paraissent pas avoir jamais été l'objet d'une dévotion bien répandue. Ne sachant à quel saint la vouer, on a pu être amené à placer Charlotte d'Estouteville sous la protection du patron de sa mère et de celui d'Antoine de Luxembourg qui était doublement son beau-père.

Même si l'on avait connu un saint Charles très canonique, on aurait fort bien pu peindre un autre saint auprès de Charlotte d'Estouteville. C'est, en effet, une erreur de croire que les saints, figurés auprès des personnages qu'ils semblent présenter à Dieu et couvrir de leur protection, sont toujours les patrons homonymes de ces personnages. Il y a bon nombre de cas où le choix de ces protecteurs célestes n'a pas été guidé par une con-

1. Cette combinaison serait peu adroite. Elle ne laisserait voir des armes de Charlotte que les quartiers maternels, les moins importants.

2. Par Pascal III, à la requête de Frédéric Barberousse.

sidération onomastique, mais par des convenances particulières ou des motifs de dévotion personnelle. Ainsi, on a placé sainte Catherine derrière l'évêque Guillaume de Cantiers sur un vitrail de Notre-Dame d'Évreux [1]; saint Benoît derrière le cardinal Philippe de Luxembourg, sur un vitrail de Jumièges [2]. Dans le célèbre triptyque de Nicolas Froment, le *Buisson ardent*, le roi René est pourvu de trois patrons dont aucun n'est saint René [3]. Nous voyons, aux verrières de l'église de Montmorency, saint Jérôme présentant Guy de Laval, sainte Barbe, Jean de Montmorency. A Écouen, c'est saint Charlemagne qui accompagne Anne de Montmorency [4].

Si notre miniature représente Gillette de Coëtivy, elle doit avoir été peinte entre 1510, date du mariage de cette dame avec Antoine de Luxembourg, et 1516, date de la mort d'Antoine [5] (le costume n'étant pas celui d'une veuve). Si elle représente Charlotte d'Estouteville, son exécution est postérieure au mariage de Charlotte avec Charles de Luxembourg (1510), et, sans doute, antérieure à la mort de ce dernier (1530) [6].

MAX PRINET.

1. Cabinet des estampes, Pe 1 d, fol. 81. Cf. abbé J. Fossey, *Monographie de la cathédrale d'Évreux*, p. 157.

2. Cabinet des estampes, Pe 1 d, fol. 26.

3. A la cathédrale d'Aix.

4. V. L. Magne, *L'œuvre des peintres verriers français*, p. 65, 67, 102, Montmorency, fig. 11, 12, Écouen, fig. 5.

5. Antoine de Luxembourg mourut le 26 mai 1516 (Archives de l'Aube, E 752, fol. 1. Communication de M. le duc de Bauffremont). Il avait été gouverneur, pour Charles le Téméraire, de Bourgogne, Charolais, Mâconnais et Auxerrois, conseiller et chambellan du roi de France, ambassadeur de Charles VIII et de Louis XII, chevalier de Saint-Michel (N. Vignier et A. Du Chesne, *Histoire de la maison de Luxembourg*, p. 307 et s.; P. Anselme, *Histoire généalogique*, t. III, p. 729).

6. Charles de Luxembourg mourut le 10 décembre 1530. Il avait été lieutenant général au gouvernement de Paris et de l'Ile-de-France, lieutenant général en Picardie et en Artois, conseiller et chambellan ordinaire de François Ier, chevalier de Saint-Michel, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances du roi (N. Vignier et A. Du Chesne, *Histoire de la maison de Luxembourg*, p. 314 et s.; P. Anselme, *Hist. généal.*, t. III, p. 730).

LES IMPRIMEURS D'ÉTAMPES

1708-1765

Toute l'histoire de l'Imprimerie à Étampes, sous l'ancien régime, du moins telle qu'elle était connue jusqu'à ce jour, se trouve écrite dans deux articles, dus à la plume savante et féconde de M. Henri Stein, et insérés dans les *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais* [1].

Dans la première de ces notices, M. Stein démontrait que Deschamps, dans son Dictionnaire de géographie à l'usage du libraire (v° *Stampæ*), errait au sujet de cette ville, comme pour tant d'autres d'ailleurs, quand il affirmait que l'imprimerie n'y était pas antérieure à l'année 1790; puis, prenant texte de l'arrêt du 12 mai 1759, l'érudit archiviste argumentait fort logiquement que si l'imprimerie fut supprimée à Étampes à cette dernière époque, c'est qu'apparemment elle y existait, et peut-être, ajoutait-il, y était-elle exercée par un certain François Izenard qui, en 1778, en demandait, mais en vain, le rétablissement.

Dans son second article, le même auteur révélait une petite brochure, imprimée à Étampes en 1709, par un typographe du nom de Jean Borde, sur le compte duquel les archives de cette ville, interrogées, sont restées muettes. On ne savait donc ni d'où venait Jean Borde, ni depuis quand il résidait à Étampes, ni enfin quelle durée y avait eue son atelier.

A ces diverses questions qui paraissaient insolubles, je suis heureux de pouvoir apporter des réponses assez précises et assez complètes, et même de me trouver en mesure d'élaborer,

1. L'établissement de l'imprimerie à Étampes (t. XIII, 1895, p. 285-287). Nouvelles recherches sur l'imprimerie à Étampes (t. XVI, 1898, p. 92-96).

à l'aide de documents authentiques, qui seront reproduits plus loin, la trop courte histoire de la typographie étampoise sous l'ancien régime. Elle ne comporte d'ailleurs que trois noms d'imprimeurs, séparés les uns des autres par de longs et irréguliers intervalles. Ce sont : Jean Borde, Michel Carlu et François Izenard, dont je vais esquisser la biographie et les vicissitudes.

I.

Jean Borde (1708-1712). — Né à Orléans vers 1682 [1], Jean Borde était le fils aîné d'un autre Jean Borde, imprimeur du Roi dans la même ville (1683-1709), et d'Élisabeth Leprince [2], et cette filiation, que M. Herluison ne présente que comme une présomption, est établie d'une façon certaine par les divers arrêts du conseil d'État privé du Roi que je reproduis *in extenso*. Le futur prototypographe d'Étampes avait appris son art dans l'atelier paternel et, depuis plus de quinze ans, il avait travaillé comme compagnon dans diverses villes, notamment à Paris chez Coignard, chez Langlois et chez Sevestre [3], lorsque, dans les derniers mois de l'année 1708, il présenta requête à la Chancellerie à l'effet d'être admis à exercer l'imprimerie dans sa ville natale, où, pensait-il, une place était vacante. Déjà, depuis plus de quarante ans et surtout depuis l'arrêt du 21 juillet 1704 qui avait fixé le nombre des imprimeurs dans chaque ville, l'art sublime et quasi divin n'était plus libre et l'on ne pouvait s'installer comme typographe que dans l'une des places réservées. Par un arrêt du Conseil du 22 octobre 1708 [4], Jean Borde fut autorisé à faire valoir ses titres à la place qu'il convoitait, devant le lieutenant général de police d'Orléans, en présence de la communauté des libraires et imprimeurs, mais il dut se convaincre que toutes les places étaient remplies, ou tout au moins il ne voulut « for-

1. Arrêt du conseil du 16 juin 1710, pièce 3.
2. Herluison, *Recherches sur les imprimeurs d'Orléans* (Orléans, 1868, in-8), p. 77.
3. Arrêt du 2 décembre 1709, pièce 2.
4. Pièce 1.

muler aucune contestation contre les syndic et adjoints, par respect dû à son père, lors syndic en charge [1] ». En conséquence, le candidat imprimeur renonça momentanément à s'établir à Orléans, mais il s'en alla « lever une imprimerie dans la ville d'Étampes [2] ».

Voilà donc Jean Borde à Étampes : il y obtient bientôt un brevet du duc de Vendôme, ainsi que nous l'apprend le seul livre qu'il a peut-être imprimé dans cette ville, l'*Office du Saint Sacrement*, dont nous devons la connaissance et la description à M. Stein. Jean Borde travaille surtout sans doute à des ouvrages de ville, assez nonchalamment selon les apparences, car il a la nostalgie du pays natal, et il multiplie les tentatives pour aller s'y fixer. En 1709, son père étant décédé le 8 novembre [3], il présente une nouvelle requête au Conseil, dont la communication est ordonnée aux autres imprimeurs d'Orléans [4]; en 1710, il réitère sa demande [5], et le Conseil l'autorise à se faire recevoir seulement libraire dans cette ville [6], parce que sa mère, usant d'un droit qu'elle tenait des règlements de l'époque, continuait à exercer le privilège de son défunt mari.

Bref, en 1712, n'y tenant plus, le malheureux Jean Borde quittait Étampes pour s'établir libraire à Orléans, mais avant le mois de juillet de la même année, il y décédait. En effet, le 30 juillet 1712 [7], Louis-François Couret de Villeneuve, beau-frère de Jean Borde, obtenait des Lettres de provisions à l'effet d'exercer à Orléans la charge d'imprimeur du Roi et de S. A. R. Mgr le duc d'Orléans, dont avait été pourvu son beau-père, et le fait est corroboré par la requête de Michel Carlu [8]. L'imprimerie des Borde à Orléans passa aux mains des Couret de

1. Arrêt du 2 décembre 1709, pièce 2.
2. Même arrêt.
3. Arrêt du conseil d'État du 30 décembre 1719 (Arch. nat., V[6] 850). C'est par erreur que M. Herluison (impr. d'Orléans) fixe la mort de Jean Borde père au 11 novembre 1710.
4. Arrêt du 2 décembre 1709, pièce 2.
5. Arrêt du 16 juin 1710, pièce 3.
6. Arrêt du 1er septembre 1710, pièce 4.
7. Arrêt cité du 30 décembre 1719.
8. Arrêt du 14 août 1719, pièce 5.

Villeneuve et, en 1720, un frère cadet du prototypographe d'Étampes, Claude Borde, se faisait recevoir libraire à Bordeaux [1].

II.

Michel Carlu (1720-1734). — La documentation est un peu moins riche sur le second imprimeur d'Étampes, et voici comment j'établis son exercice. Dans les premiers mois de l'année 1719, trois requêtes étaient simultanément envoyées à la Chancellerie : l'une émanait des « maire, échevins, conseillers et procureur du roy, assemblés en corps en l'Hôtel de ladite ville » d'Étampes [2], pour supplier Sa Majesté d'autoriser le rétablissement d'une imprimerie dans cette ville, et pour en confier la direction au nommé Jean-Baptiste Gonichon; la seconde requête était présentée par celui-ci [3], alors compagnon imprimeur à Paris, et à la recherche d'un établissement; quant à la troisième requête, elle était signée par Michel Carlu [4], aussi compagnon imprimeur à Paris. Avant de faire droit à toutes ces demandes, le Conseil ordonna que les parties se retireraient devant le sieur Bignon, alors intendant de la généralité de Paris, qui aurait à donner son avis sur l'utilité de l'établissement d'une imprimerie à Étampes [5].

Malheureusement, les archives de l'Intendance de Paris ont été brûlées en 1871, et le fonds du conseil d'État privé du Roi ne m'a pas fourni l'arrêt définitif qui dut intervenir, mais il résulte de l'exposé fait plus tard par François Izenard [6], pour être autorisé à exercer l'imprimerie à Étampes, qu'il y avait un imprimeur dans cette ville de 1729 à 1734. Il est donc probable que la requête des magistrats étampois fut favorablement accueillie, et que l'un des deux aspirants à la succession de Jean Borde fut admis à exercer dès 1720.

1. Arrêt du conseil d'État privé du Roi du 3 août 1720 (Arch. nat., V⁶ 852).
2. Arrêt du 14 août 1719, pièce 5.
3. Même arrêt.
4. Même arrêt.
5. Même arrêt.
6. Arrêt du 13 mai 1765, pièce 6.

Or, ce ne peut pas être Gonichon, car, à partir de 1725, on le trouve libraire à Paris, et plus tard (1737), imprimeur dans la même ville, où il acquit une certaine célébrité comme vainqueur dans la lutte des typographes parisiens contre la corporation des Jurés-Crieurs, au sujet du monopole que s'attribuaient ces derniers de l'impression et de la distribution des billets de faire part de décès [1]. C'est donc Michel Carlu qui tint en second lieu l'imprimerie d'Étampes : il était né à Paris et avait fait son apprentissage chez Henri Lambin, son oncle [2]. C'est Carlu qui nous donne ces détails, et je n'en ai pas d'autres, car je n'ai pas rencontré l'enregistrement de son brevet, dans le registre spécial [3] qui renferme ces sortes d'actes, de 1663 à 1759 [4].

Il est probable que Michel Carlu mourut à Étampes vers 1734; il pouvait avoir alors de cinquante-quatre à cinquante-cinq ans, si l'on considère qu'au moment de son apprentissage, il était âgé d'une quinzaine d'années. On ne rencontre nulle part ailleurs le nom de Carlu, et cela confirme l'hypothèse qu'il a été le second imprimeur d'Étampes. Espérons qu'un jour ou l'autre l'on découvrira quelque pièce portant son nom comme typographe étampois.

III.

François Izenard (1759-1765). — C'est du Poitou qu'arrivait le troisième imprimeur d'Étampes. Né à Poitiers et baptisé à Notre-Dame la Petite le 28 septembre 1722 [5], Izenard (*alias* Isnard) avait fait son apprentissage, puis servi pendant quel-

1. Arrest du conseil d'État du roy, Rendu en faveur de la communauté des Imprimeurs libraires de Paris, et de tous Particuliers, Bourgeois et Habitans de ladite Ville, contre les jurés crieurs. De l'Imprimerie de Gonichon, rue de la Huchette, 1752 (in-4, 8 p. ch. Bibl. nat., dans ms. fr. 21748, f° 119).

2. Arrêt du 14 août 1719, pièce 5. Henri Lambin avait épousé une Marie Carlu.

3. Registre des enregistrements de brevets d'apprentissage. Bibl. nat., ms. fr. 21838.

4. D'après l'enquête de 1701, un Jacques Carlu, sans doute frère de Michel, était compagnon chez le même Henri Lambin. Bibl. nat., ms. fr. nouv. acquis., n° 400, f° 177.

5. Arrêt du 1er février 1768, pièce 7.

que temps chez Jean-Baptiste Braud [1], son oncle, imprimeur dans la même ville (1743-1763). En 1757, Izenard ouvrit à Étampes une boutique de libraire [2], et bientôt il se rendait compte « que non seulement il y pourroit subsister avec une imprimerie, mais encore qu'elle y étoit nécessaire [3] ». Poursuivant son but, il sollicita et obtint du duc d'Orléans, le 8 février 1759 [4], des lettres lui permettant d'établir une imprimerie et de s'intituler son imprimeur en la ville d'Étampes.

Cependant, malgré le haut patronage dont il se prévalait, la situation de François Izenard était précaire : l'arrêt du conseil du 12 mai 1759 [5], dont l'application pouvait l'atteindre d'un moment à l'autre, ne laissait pas que de paralyser quelque peu ses moyens; aussi, se résolut-il enfin à franchir le Rubicon du conseil d'État privé du Roi, qui seul pouvait lui donner la sécurité avec l'investiture réglementaire. Dans les premiers jours de 1765, le typographe d'Étampes présentait donc sa requête à la chancellerie. Après avoir rappelé la permission qu'il tenait du duc d'Orléans, il représente, comme on le verra dans ce document [6], « qu'anciennement il y a eu un imprimeur à Étampes, et que ce n'est que depuis 1734 qu'il n'y a plus d'imprimerie parce qu'il ne s'est présenté personne pour y remplir celle qui y étoit établie ». Enfin l'on remarquera qu'à l'appui de sa requête il produisait un extrait du registre du greffe de police d'Étampes, justifiant qu'en 1729 et 1734 il y avait un imprimeur dans cette ville.

La réponse du conseil d'État fut, hélas! désespérante, car, par un arrêt du 13 mai 1765 [7], le malheureux Izenard était non seulement débouté de sa demande, mais encore il lui était fait défense, ainsi qu'à tous autres, « d'exercer l'art de l'imprimerie en ladite ville d'Étampes, à peine de 500 livres d'amende,

1. Arrêt du 13 mai 1765, pièce 6.
2. Même arrêt.
3. Même arrêt.
4. Même arrêt.
5. Cet arrêt réglementait une nouvelle fixation des imprimeries dans le royaume et il avait nominalement supprimé celle d'Étampes.
6. Arrêt du 13 mai 1765, pièce 6.
7. Pièce 6.

confiscation des vis, presses et autres ustensiles d'imprimerie et même de punition exemplaire [1].... ». Après une année de réflexion, Izenard se décida pourtant à présenter une nouvelle requête au Conseil, à l'effet d'être reçu simplement libraire et relieur à Étampes, ce qui lui fut seulement accordé par un arrêt du 1er février 1768 [2]. Enfin, dix ans plus tard, comme M. Stein nous l'apprend, le même Izenard renouvelait, mais toujours en vain, ses démarches en vue d'exercer ses talents d'imprimeur.

G. Lepreux.

1. Même pièce.
2. Pièce 7.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I. — *Arrêt du Conseil d'État privé du 22 octobre 1708*
(Arch. nat., V⁶ 813)

A Versailles n° 8. — Sur la requete presentée au Roy en son Conseil par Jean Borde, fils de Jean Borde, Imprimeur ordinaire du Roy à Orléans et de son altesse Royale Monsieur, contenant que, pour arrester le cours des abus qui se commettoient journellement sur le fait de l'Imprimerie, Sa Majesté par arret du vint septième de juillet mil sept cens quatre a fixé le nombre des Imprimeurs dans les villes du Royaume; par ce même arrêt il a été ordonné qu'il y en auroit quatre dans la ville d'Orléans, ce nombre n'est point remply. Le supliant a les qualités nécessaires, il est congru en langue latine et grecque, il a travaillé chez les maitres à Paris pendant un temps considérable à la satisfaction du publique et ses ayeuls depuis mil cinq cens soixante ont toujours exercé avec honneur l'art d'imprimerie, mais comme il ne luy est pas permis de s'établir ny d'ouvrir boutique sans permission, il a recours à Sa Majesté. A ces causes, requiert le supliant qu'il plut à Sa Majesté ordonner que le supliant sera reçu Imprimeur libraire dans la ville d'Orléans en la manière accoutumée pour jouir des mêmes droits, honneurs, prérogatives et exemptions dont jouissent les autres Imprimeurs libraires avec défenses à toutes personnes de l'y troubler à peine de tous dépens, domages et intérêts, veu laditte requête signée De Chaunat. Certificat du sieur Langlois adjoint de la communauté du vintième may mil sept cens huit, pareil certificat du sieur Cognard, autre certificat de Louis Sevestre, sindic, et autres pièces attachées à lad. req^te^. Ouy le raport du sieur Laugeois Con^er^ du Roy en ses Con^ils^ M^e^ des req^tes^ ord^re^ de son hostel Comm^re^ à ce député. Après en avoir communiqué aux s^rs^ abbé Bignon, conseiller d'état ordinaire, Maboul, Rose, Effenouil, m^es^ des requêtes aussy commissaires à ce députés, et tout considéré,

Le Roy en son conseil, de l'avis de Monsieur le Chancelier, avant faire droit sur ladite requête a ordonné et ordonne que ledit Jean Bordes représentera ses titres et capacités par devant le lieutenant de police d'Orléans en présence des syndics et adjoints de la comunauté des libraires et Imprimeurs de ladite ville ou eux deument appellés, lequel dressera procès verbal de leurs dires et contestations et donnera

son advis pour ce fait et raporté et veu au conseil être ordonné ce qu'il appartiendra.

(Suivent les signatures.)

II. — *Arrêt du même conseil du 2 décembre 1709*

(Arch. nat., V⁶ 817)

A Versailles, n° 10. Sur la Requeste présentée au Roy en son Conseil par Jean Bordes, fils aisné de Jean Bordes, Libraire à Orléans, contenant qu'il a travaillé depuis quinze ans dans les plus célèbres imprimeries de Paris et autres villes du Royaume où il s'est toujours acquis l'estime des maitres chez lesquels il a travaillé, comme il paroist entre autres par les certificats des sieurs Cognard, Langlois et Sevestre syndic de la Communauté des Libraires de Paris sur le fondement desquels Sa Majesté l'a reçu à la première place d'Imprimeur vacante à Orléans par arrest de son Conseil du 21 octobre 1708, depuis lequel touttes lesd. places s'estant trouvées remplies, le suppliant qui par rapport au respect du à son père, lors syndic en charge, n'a voulu former aucune contestation contre les syndic et adjoints de la Communauté d'Orléans, s'est contenté de lever une imprimerie dans la ville d'Estempes, et comme Jean Bordes son père est décédé depuis peu de jours, le suppliant qui a les capacités requises, qui est fils aisné dudit Bordes, plus expérimenté que ceux qui pourroient demander la mesme place, et qui est desja reçeu par arrest du Conseil, ose espérer de la bonté et de la justice de Sa Majesté qu'elle voudra bien luy accorder la place d'imprimeur de Jean Bordes son père. Requérant à ces causes le suppliant qu'il plaise à Sa Majesté ordonner que l'arrest du Conseil du vingt un octobre 1708 qui le reçoit imprimeur pour la première place vacante dans la communauté des Libraires d'Orléans sera executté selon sa forme et teneur, luy accorder la place d'Imprimeur dans la ville d'Orléans vacante par la mort de Jean Bordes son père, comme son fils aisné et ayant les capacitez requises deuement certifiées. Veu laditte Requeste signée Couet de Montbayeux, advocat au Conseil et du suppliant et pièces justificatives d'icelle, Ouï le raport du sieur Bosc du Bouchet, Con^er du Roy en ses Conseils, M^e des req^tes ord^re de son hôtel, Com^re à ce député, aprez en avoir communiqué au s^r abbé Bignon Con^er d'État ord^re et aux s^rs Laugeois d'Imbercourt et de Fenoyl m^es des req^tes aussi commissaires à ce députez.

Le Roy en son Conseil de l'avis de Monsieur le Chancelier a ordonné et ordonne que la présente requête sera communiquée à Jean Boyer et à François Rouzeau au domicile de Mes Aubry et de Chaunac leurs Avocats pour y fournir de réponses dans trois jours, pour ce fait ou faute de ce faire être ordonné ce qu'il appartiendra, Et joint à l'Instance

pendante au Conseil entre lesdits Boyer et Rouzeau sauf à disjoindre s'il y échet.

(Suivent les signatures.)

III. — *Arrêt du même conseil du 16 juin 1710*

(Arch. nat., V⁶ 819)

A Versailles n° 5. Sur la Requeste présentée au Roy en son Conseil par Jean Borde fils aisné de Jean Borde Imprimeur et Libraire de Sa Majesté à Orléans. Contenant qu'il y a plus de deux siècles que ses autheurs exercent l'Imprimerie et la Librairie de père en fils. Le supliant pour se rendre capable de suivre leurs traces a travaillé plus de dix huit ans sous son père et chez les imprimeurs de Paris et de quelques autres villes du Royaume. Il est congru en langue latine et grecque et a taché dez sa jeunesse d'acquérir par ses soins les connoissances nécessaires pour s'acquitter de sa profession avec honneur. Il se trouve présentement âgé de vingt huit ans et il oze dire avoir les qualitez nécessaires pour remplir la place de feu son père ; il y a quelques uns de ses concurrens dans l'imprimerie qui ont poussé leur mauvaise volonté contre luy jusqu'à l'accuser faussement d'avoir ouvert boutique à Orléans sans la permission de Sa Majesté, mais il a trop de respect pour les Reglemens et y avoir voulu contrevenir en aucune manière et cette accusation toute calomnieuse ne peut venir que de la part de quelques envieux ou ennemis secrets du supliant qui luy ont imputé une chose dont il n'est nullement coupable. Requeroit à ces causes le supliant qu'il pleut à Sa Majesté Luy permettre en qualité de fils de maistre de se faire recevoir dez à présent Libraire à Orléans et de se faire inscrire pour y estre dans la suite estably en son rang imprimeur suivant les qualités et facultés requises par les statuts et Règlemens avec deffenses à toutes personnes de l'y troubler à peine de tous dépens dommages et interests. Veu ladite requeste signée Lauthier, avocat du supliant ouy le raport du s^r de Fenoyl con^er du Roy en ses conseils, maitre des requêtes ordinaire de son hôtel, commissaire à ce député, après en avoir communiqué au s^r abbé Bignon, con^er d'état ordinaire, et aux s^rs de Machaud, Maboul et Laugeois d'Imbercourt, m^es des requetes aussy commissaires à ce députés. Tout considéré,

Le Roy en son conseil, de l'avis de monsieur le Chancelier, a ordonné et ordonne que led. Borde représentera ses titres et capacités par devant le lieutenant de police de lad. ville d'Orléans, en présence des autres libraires et imprimeurs de lad. ville, lequel lieutenant de police en dressera procès verbal, ensemble des dires et contestations des parties et donnera son avis, pour le tout vu et raporté au conseil, estre par Sa Majesté ordonné ce qu'il appartiendra.

(Suivent les signatures.)

IV. — *Arrêt du même conseil du 1er septembre 1710*
(Arch. nat., V6 820)

A Versailles n° 22. Sur la Requeste présentée au Roy en son Conseil par Jean Borde, fils ainé de Jean Borde, Imprimeur et Libraire de Sa Majesté à Orléans, contenant que dans le dessein de se rendre capable de faire avec honneur la proffession que son père et ses ancêtres ont exercé depuis plus de deux siècles, il a fait ses études dont il raporte un certificat et depuis son aprentissage chez son père dez sa jeunesse, il a travaillé chez divers maistres où il a acquis les qualités requises, Il s'est pourveu par devant Sa Majesté et Nosseigneurs de son Conseil pour demander la permission de s'establir en qualité de Libraire dans la ville d'Orléans et de s'y faire inscrire pour occuper à son rang une place d'imprimeur, et Sa Majesté par arrest de son Conseil du 16 juin de la présente année 1710, a ordonné que le supliant représenterait ses titres et capacitez par devant le Lieutenant de police de la ville d'Orléans en présence des autres Libraires et Imprimeurs de cette même ville, lequel Lieutenant de police en dresserait son procez verbal. Ensemble des dires et contestations des parties et donneroit son avis pour le tout veu et raporté au Conseil estre par Sa Majesté ordonné ce qu'il apartiendroit. Le supliant pour obéir à cet arrest a représenté ses titres par devant le sieur Lieutenant de police d'Orléans, il y a exposé qu'il estoit âgé de vingt huit ans ; qu'il avoit travaillé prez de dix huit ans chez son père et dans d'autres villes du Royaume ; qu'il avoit connoissance des langues latine et grecque. Sur sa requeste, assignation a été donnée aux Imprimeurs et Libraires d'Orléans le 23 juillet dernier, à comparoir par devant le sieur Lieutenant de police pour assister à l'examen du supliant, ils y ont comparu le 25 suivant. Le supliant fut examiné avec beaucoup d'exactitude, il expliqua des vers latins et lut des vers grecs, de quoy le sieur Lieutenant de police aprez avoir dressé son procez verbal de tout a donné son avis qui porte que pour obéir à l'arrest du Conseil d'Estat du seize juin dernier, Il estime que le supliant peut estre receu libraire et aspirant à la première place vacante d'imprimeur à Orléans en qualité de fils de maistre et comme suffisant et capable. Requéroit à ces causes le supliant qu'il plut à Sa Majesté conformément audit avis du sieur Lieutenant de police des jour et an que dessus et en vertu des pièces qu'il raporte et qui sont cy-jointes, Le recevoir Libraire dans la ville d'Orléans et Luy permettre de se faire inscrire au nombre des aspirans à l'Imprimerie pour estre receu à son rang et en la manière ordinaire à la première place d'imprimeur qui viendra à vaquer pour y estre estably suivant les qualités et facultez requises par les arrests, reglemens et statuts, avec deffenses

à toutes personnes de l'y troubler à peine de tous dépens dommages et interests. Veu ladite requeste signée Lauthier avocat du supliant, ensemble les pièces justificatives.

Le Roy en son Conseil, de l'avis de Monsieur le chancelier, a ordonné et ordonne que led. Jean Borde sera receu libraire en lad. ville d'Orléans à la charge par luy de prester le serment en tel cas requis et accoutumé et d'observer les règlements de l'imprimerie et librairie, permet en outre audit Borde de se faire inscrire au nombre des aspirants à l'imprimerie, pour estre receu à son rang en la manière ordinaire.

(Suivent les signatures.)

V. — *Arrêt du même conseil du 14 août 1719*

(Arch. nat., V⁶ 849)

A Paris n° 11. Veu au Conseil d'Estat privé du Roy les requestes respectiuement présentées en Iceluy La Première par Les Maire Echeuins Conseillers et procureur du Roy de la Ville d'Estampes Estans assemblez en corps en l'hostel de la ditte Ville contenant que le nommé Borde qui s'estoit cy devant étably dans la ditte ville où il exerceoit l'imprimerie l'ayant abandonné depuis quelques années pour aller occuper celle qu'avoit son père en la ville d'Orléans, laditte ville d'Estampes se trouve depuis ce temps privée d'un secours qui luy est et seroit très utille et comme le nommé Jean Baptiste Gonichon compagnon imprimeur à Paris se présente pour occuper la place dudit Borde et qui leur a paru muny de titres et capacitez suffisants, d'autant qu'il exerce ledit art depuis près de quinze ans tant à Paris qu'ailleurs, ainsy qu'il paroist par son brevet d'aprentissage en bonne forme et par les certifficats des Maistres chez lesquels il a travaillé et travaille encorre, A ces causes, Requéroient qu'il plut à Sa Majesté permettre audit Gonichon de s'establir Me Imprimeur en laditte ville d'Estampes seul et à l'exclusion de tous autres pour le bien et utilité de lad. ville, laditte requeste en datte du vingt neuf juillet 1719 et signée des Maire Escheuins et de plusieurs autres officiers de lad. ville. La seconde requeste présentée par ledit Jean-Baptiste Gonichon compagnon Imprimeur demeurant à Paris, contenant qu'il auroit fait apprentissage de l'art d'imprimerie à Paris chez Jean Baptiste Christophe Ballard, seul imprimeur du Roy pour la musique pendant quatre années, ainsy qu'il paroist par son brevet d'aprentissage passé par devant Barbas et Vatry nottaires à Paris le quinze septembre 1702, registré sur le livre de la Communautée des imprimeurs de laditte ville de Paris au dos duquel est le certifficat dudit Ballard portant reconnoissance que le supliant a parachevé le temps de son dit apprentissage datté du douze octobre 1706 aussy registré sur le livre de la communautée des imprimeurs de Paris le

mesme jour douze octobre 1706. Ledit Gonichon a depuis ce temps la travaillé et exercé cet art chez différens imprimeurs tant à Paris qu'ailleurs suivant les certifficats qu'il en raporte où il est fait mention qu'il est très capable de l'exercer; qu'il seroit en estat de l'exercer avec succès dans la ville d'Estampes et de s'y établir s'il en avoit la permission de Sa Maiesté et que quoy que lad. ville d'Estampes ne soit point nommée dans l'arrest du Conseil d'État privé du vingt-un juillet 1704 qui a fixé le nombre des Imprimeurs qui seroient établis dans chaques villes du Royaume, néanmoins comme c'est une ville considérable où il y a Baillage, Prevosté, Election, plusieurs communautées et couvents de Religieux, un Collège de Bernabites, qu'il y a touiours eu un imprimeur jusqu'en l'année 1712, que le nommé Desbordes qui y estoit étably quitta pour aller prendre la place de son père imprimeur à Orléans et qu'il s'y présente journellement assez d'ouvrages utils au public pour qu'un imprimeur puisse s'y établir et y exercer sa profession avec succez, ledit Gonichon espère que Sa Maiesté ne fera aucune difficulté de luy accorder cette permission. Requéroit à ces causes qu'il plut à Sa Maiesté luy permettre de s'establir, d'exercer et faire les fonctions de l'art d'imprimerie et librairie en la ville et fauxbourgs d'Estampes à la charge par le supliant d'exécuter les Édits, déclarations, arrests et reglemens sur le fait de la librairie et imprimerie, Laditte requeste signée Charroyer avocat au Conseil Et dudit Gonichon. Les pièces attachées à laditte requeste, Ledit Brevet d'apprentissage du quinze septembre 1702, Enregistré le vingt huict dud. mois, Ensuitte duquel est le certifficat dudit Ballard du douze octobre 1706, autre Enregistrement fait ledit jour sur le livre de la Communauté des Imprimeurs et libraires de Paris, l'Extrait baptistaire dud. Gonichon en l'Eglize St Estienne du Mont du trois avril 1692, certifficat du s^r^ Defau Imprimeur et libraire des Etats de Bourgogne du vingt décembre 1718, autre certifficat du sieur Quillau Imprimeur Juré de l'Université de Paris du huict auril 1719. Et la troisième requeste présentée par Michel Carlu, ancien aprentif et compagnon imprimeur en la ville de Paris, contenant que natif de lad. ville et neveu de Henry Lambin, maistre imprimeur à Paris, il a pour parvenir à la maîtrise d'imprimerie fait son apprentissage chez ledit Lambin, son oncle, sous lequel il s'est obligé par acte du unze fevrier 1695 passé devant nottaires, et a travaillé avec fidélité, satisfaction et assiduité pendant sept ans au lieu de quatre d'obligation et ce attendu son bas age, ainsy qu'il en raporte la preuve par l'attestation du vingt huict may 1697, mais comme nonobstant son grand et assidu travail depuis 1695 jusques à présent, il ne s'est point trouvé assé heureux pour parvenir à une réception d'imprimeur à Paris et qu'il se trouve que le nommé Jean Borde, Imprimeur du Roy en la ville d'Estampes, est décédé, il demande la préférance sur tous autres pour remplir cette place, attendu sa capacité,

fidélité et expériance et surtout son aprentissage en la ville de Paris. A ces causes requiéroit ledit Carlu qu'il plut à Sa Maiesté le nommer pour remplir au lieu et place du deffunt Jean Borde la place d'imprimeur du Roy en la ville d'Etampes aux mesmes droits, fonctions, charges et avantages. Laditte requeste signée dud. Michel Carlu et de Le Danois, son avocat au conseil, Les piéces attachées à lad. requeste. Brevet d'apprentissage dudit Michel Carlu du unze fevrier 1695 chez Henry Lambin pour trois années passé devant Vatry et Barbat nottaires à Paris, Certifficat sous signature privée dud. Lambin du vingt huict may 1697. Et tout ce qui a esté remis par lesd. parties par devers le sieur Maboul, conseiller du Roy en ses conseilles, maistre des Requestes ordinaire de son hostel, commissaire à ce députté, qui en a communiqué au Bureau de la Chancellerie et Librairie. Et tout considéré,

Le Roy en son Conseil, de l'avis de Monsieur le Garde des sceaux, avant de faire droit sur les req^{tes} respectives a renvoié les parties pardevant le sieur Bignon Con^{er} d'estat Intendant de Paris pour donner son advis sur la nécessité ou utilité de l'establissement d'un libraire Imprimeur dans la ville d'Estampes pour iceluy raporté estre par sa Ma^{té} ordoné ce qu'il apartiendra.

(Suivent les signatures.)

VI. — *Arrêt du même conseil du 13 mai 1765*

(Arch. nat., V^{6} 1019)

A Paris, n° 8. Sur la requête présentée au Roy en son conseil par François Isnard libraire à Etampes. Contenant que Monsieur le duc d'Orléans Premier Prince du sang lui a accordé le 8 février 1759 sous le bon plaisir de Sa Majesté la permission d'établir une imprimerie en la ville d'Estampes, et luy a donné et accordé le titre de son imprimeur en lad. ville, mais comme par l'arrêt du règlement du 31 mars 1739 il n'a point été réservé de place d'imprimeur pour lad. ville d'Estampes, et que par l'article 3 dud. reglement il est dit que nul ne pourra exercer l'art de l'imprimerie dans aucune ville du royaume sans avoir obtenu un arrêt du Conseil de Sa Majesté pour y être reçu, le supliant est obligé de se pourvoir et de représenter à Sa Majesté qu'anciennement il y a eu un imprimeur à Estampes et que ce n'est que depuis 1734 qu'il n'y a plus d'imprimerie parce qu'il ne s'est présenté personne pour remplir celle qui y étoit établie ; mais que le supliant y faisant un commerce de librairie depuis deux ans a reconnu que non seulement il y pourroit subsister avec une imprimerie, mais encore qu'elle y étoit nécessaire, la ville d'Estampes étant dans le second ordre des villes considérables du royaume ; il y a en effet cinq paroisses dans cette ville, deux Eglises collégiales, quatre couvents d'hommes, une communauté de filles, un hôtel Dieu, un Collège, un Baillage royal,

une élection, un grenier à sel, une maréchaussée, plusieurs Bureaux des Aydes et Gabelles, tarif de la ville, Jauge, Courtage, etc., des Communautés d'arts et métiers et une quantité considérable de peuple; il y a de pareilles imprimeries dans d'autres villes du royaume moins considérables, et le service enfin de Monsieur le Duc d'Orléans à qui lad. ville appartient ayant exigé d'y rétablir l'imprimerie qui y a subsisté pendant longtemps, ce Prince a jugé luy même de la nécessité de ce rétablissement en accordant au supliant la qualité de son imprimeur, si Sa Majesté vouloit bien autoriser de sa permission le brevet qui luy a été accordé : quant aux capacités du supliant elles sont justifiées par son extrait baptistaire du 28 octobre 1722 duement légalisé, par un certificat d'études du s. Lemercier professeur du Collège d'Harcourt à Paris du 21 février 1759, par un certificat d'aprentissage pendant quatre années et ensuite de compagnonage du s. Braud, oncle du supliant du 13 décembre 1758, led. certificat muni de l'attestation de l'imprimeur du Roy de la ville de Poitiers, et enfin par un certificat de catholicité donné par le Curé de S. Bazile d'Etampes du 4 dud. mois de février 1759, duement légalisé. Pour justifier du contenu en lad. requête le supliant y a joint en original les certificats cy dessus, plus un extrait du registre du greffe de police d'Étampes justificatif qu'en 1729 et 1734 il y avoit un imprimeur en lad. ville d'Étampes et enfin l'original du Brevet de Monsieur le Duc d'Orléans. Requéroit à ces causes qu'il plut à Sa Majesté aprouver et confirmer le brevet accordé au supliant par Monsieur le Duc d'Orléans premier Prince du sang du 8 février 1759, en conséquence permettre au supliant d'établir sous sa conduite une imprimerie en lad. ville d'Étampes, enjoindre au lieutenant général de police de lad. ville de l'y recevoir, à la charge par le supliant de se conformer aux réglemens; vu laditte requête signée Rousou, avocat du supliant. Ensemble les pieces justificatives de ce que dessus. Ouï le rapport du s^r Dupleix de Bacquencourt, Chevalier, Conseiller du Roi en ses Conseils, maitre des Requêtes ordinaire de son hôtel, commissaire à ce député, après en avoir communiqué aux S^rs commissaires nommés pour l'examen des affaires de Chancellerie et librairie, et tout considéré,

Le Roi en son Conseil, de l'avis de Monsieur le Vice Chancelier, sans s'arrêter à laditte Requête, dont ledit Isnard est débouté, a ordonné et ordonne que l'arrêt du Conseil du douze mai mil sept cent cinquante neuf, portant fixation du nombre des Imprimeurs en la généralité d'Orléans sera exécuté; et en conséquence fait Sa Majesté défenses audit Isnard et à tous autres d'exercer ou faire exercer l'art de l'imprimerie en laditte ville d'Étampes, à peine de cinq cens livres d'amende, confiscation des vis, presses et autres ustensiles d'imprimerie, et même de punition exemplaire.

(Suivent les signatures.)

VII. — *Arrêt du même conseil du 1er février 1768*
(Arch. nat., Ve 1029)

A Versailles. N° 7. Vu au Conseil d'État privé du Roi l'Arrêt rendu en icelui le vingt huit juillet mil sept cent soixante six, sur la Requête de François Izenard, tendante à ce que pour les causes y contenues, il plut à Sa Majesté ordonner qu'il seroit reçu Libraire Relieur en la Ville d'Étampes, en prêtant préalablement par lui le serment par devant le Lieutenant général de Police de laditte ville en la manière accoutumée, laditte Requête signée Roux, Avocat au Conseil, et dudit Izenard; par lequel Arrêt, Sa Majesté, de l'avis de Monsieur le Vice Chancelier, auroit ordonné, avant faire droit sur laditte Requête, que ledit Izenard seroit tenu de représenter ses titres et capacités par devant le Lieutenant général de Police de laditte Ville d'Étampes, lequel en dresseroit son procès verbal qu'il enverroit à Monsieur le Vice Chancelier, avec son avis, pour le tout vu et rapporté être par Sa Majesté ordonné ce qu'il appartiendroit. Procès-verbal dressé en exécution dudit arrêt par le Lieutenant général de Police d'Étampes le cinq Décembre mil sept cent soixante sept, contenant l'examen des titres et capacités dudit Izenard. Titres et capacités dudit aspirant, savoir : Extrait baptistaire dudit Izenard du vingt huit Septembre mil sept cent vingt deux, tiré des Registres de la paroisse de Notre Dame la Petite de Poitiers. Certificat du sr Le Mercier Professeur de cinquième au Collège d'Harcourt du vingt un février mil sept cent cinquante neuf, portant que ledit Izenard connoit les principes de la Langue latine. Autre Certificat donné par le nommé Braud Imprimeur à Poitiers le treize Décembre mil sept cent cinquante huit, qui atteste que ledit Izenard, son Neveu a fait sous lui son apprentissage dans l'imprimerie pendant le temps de quatre années, et qu'il a travaillé ensuite en qualité de Compagnon dans l'Imprimerie dudit Braud. Attestations étant ensuite du même jour, par lesquels les srs Faucon l'ainé et Félix Faucon, Imprimeurs à Poitiers, ont déclaré que le contenu audit Certificat du sr Braud étoit sincère et véritable. Et Certificat de Catholicité délivré audit Izenard par le sr Rivet Curé de St Basile d'Étampes le quatre février mil sept cent cinquante neuf. Vu aussi l'avis du Lieutenant général de Police d'Étampes par lui envoyé à Monsieur le Vice Chancelier conformément audit arrêt. Et généralement tout ce qui a été remis au S. Thiroux de Crosne, Chevalier, Conseiller du Roi en ses Conseils, Maître des Requêtes ordinaire de son hôtel, Commissaire à ce député qui en a communiqué aux srs Commissaires nommés pour l'examen des affaires concernant la Chancellerie et la Librairie. Ouï son rapport et tout considéré.

Le Roy, en son Conseil, de l'avis de Monsieur le Vice Chancelier, a

ordonné et ordonne que ledit François Izenard sera reçu Libraire en la Ville d'Étampes, en prêtant par lui le serment en tel cas requis par devant le Lieutenant général de Police de laditte Ville, Sa Majesté l'ayant dispensé par grâce et sans tirer à conséquence de rapporter un Brevet d'apprentissage passé devant Notaire et de toutes autres formalités prescrittes par les Règlemens.

(Suivent les signatures.)

[NOTA. — J'ai tenu à respecter d'une façon absolue le style et l'orthographe de ces documents; leur archaïsme est curieux pour l'époque et parait être particulier aux pièces judiciaires des conseils du roi.]

G. L.

UNE BULLE DE GRÉGOIRE IX

POUR

RICHARD DE FOURNIVAL

La biographie du célèbre auteur de la *Biblionomia* [1], — qui peut être à bon droit considéré comme le lointain précurseur des modernes bibliographes, — est encore assez mal connue. Cependant elle s'éclaire peu à peu, et nous devons notamment à des lettres pontificales, conservées dans les Archives du Vatican, quelques renseignements qui viennent s'ajouter au peu que l'on savait déjà par ailleurs.

En 1890, M. Ernest Langlois, dans les *Mélanges de l'École de Rome* [2], faisait ressortir tout l'intérêt d'une bulle d'Innocent IV, du 29 septembre 1246 [3], de laquelle il résulte que, « sous le pontificat de Grégoire IX, c'est-à-dire entre 1227 et 1241, Richard, n'étant encore que sous-diacre, avait obtenu l'autorisation d'exercer la chirurgie, jusqu'au jour où il serait ordonné diacre, dans des cas interdits aux clercs par les canons de l'Église ».

Les Registres de Grégoire IX, comme ceux d'Innocent IV, réservaient sur Richard de Fournival quelques détails nouveaux, qui ne sont pas, croyons-nous, sans importance. On les trouvera dans une bulle adressée [4], le 9 juin 1239, à l'évêque d'Amiens,

1. Sans parler d'autres œuvres bien connues, telles que le *Bestiaire d'amour*, où la bibliographie n'a rien à voir.

2. *Un document relatif à Richard de Fournival*, dans *École française de Rome*, *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, X^e^ année (1890), p. 123-125.

3. Cette pièce est analysée dans Élie Berger, *Les Registres d'Innocent IV*, t. I (1884), p. 327, n° 2199.

4. Une copie de cette lettre, prise sur le Registre du Vatican, se trouve dans

Arnoul, frère utérin de Richard [1]. Par cette lettre de Grégoire IX, nous apprenons qu'à cette époque Richard, qui désirait se consacrer à l'étude de la théologie (thesaurum sacre pagine sibi adicere cupienti), cumulait les titres ou fonctions de chanoine d'Amiens, de chapelain de Robert de Somercote, cardinal diacre de Saint-Eustache, et de chanoine de Rouen [2]. Il était certainement entré très avant dans les bonnes grâces du pape, qui paraît l'avoir tenu en haute estime; si bien que, loin que ce soit sur une sollicitation d'Arnoul, à qui il donne même à entendre qu'il aurait dû, en cette circonstance, montrer plus d'empressement, c'est de sa propre initiative, semble-t-il, que Grégoire ajoute une nouvelle faveur à celles qui avaient pu déjà être accordées au savant homme; et c'est en termes impératifs qu'il mande à l'évêque de pourvoir son frère, le plus tôt possible, de l'une des meilleures dignités (in uno de melioribus personatibus) de l'église d'Amiens. On sait que peu après Richard était chancelier de cette église.

Voici le texte de cette lettre de Grégoire IX, que notre ami M. Maurice Prou a eu l'obligeance de collationner pour nous sur le Registre du Vatican.

Latran, 9 juin 1239.

«.... *episcopo* [3] *Ambianensi*. In tuis haberi debet affectibus ut illos beneficiis foveas et attollas honoribus, qui se hujusmodi gratia dignos

la collection Moreau, à la Bibliothèque nationale, vol. 1192, f. 347. Elle a échappé aux investigations de M. B. Hauréau, qui certainement, s'il l'avait remarquée, l'aurait insérée en bonne place dans son mémoire sur *Quelques lettres de Grégoire IX* (*Notices et extraits des manuscrits*, t. XXI, 2e partie, 1865, p. 203 et suiv.).

1. Ils étaient tous deux fils d'Élisabeth de la Pierre, qui, veuve d'un premier mari dont nous ignorons le nom, avait épousé en secondes noces maître Roger de Fournival, médecin. Cf. P[aulin] P[aris], dans *Histoire littéraire de la France*, t. XXIII (1856), p. 708-709.

2. Que Richard de Fournival n'ait pas été sans relations avec l'église de Rouen, on pouvait déjà l'inférer de ce fait qu'il est mentionné dans le nécrologe de cette église, où on lit (*Recueil des Historiens de France*, t. XXIII, 1876, p. 360, f.) : « 1 Mart. — Magister Ricardus de Fornival [cancellarius Ambianensis] ».

3. Registre 19, fol. 118 [fol. 112] re ; Grégoire IX, ann. XIII, c. 73. — Lucien Auvray, *Les Registres de Grégoire IX*, t. III, col. 57, n° 4875.

constituunt tam scientie meritis quam studiis etiam honestatis. De dilecto siquidem filio magistro Ricc., canonico Ambianensi, capellano dilecti filii nostri R., Sancti Eustachii diaconi cardinalis, tibi, sue probitatis obtinenti notitiam, non expedit exponi litteris qualiter a longis temporibus cultui desudando scientie, se gratiosum studuerit exhibere. Cum igitur, et propter hoc et quia idem tuus frater existit, tibi acceptum esse debeat, ut ipsum specialis dono gratie prosequaris, fraternitatem tuam rogamus et hortamur attente, per apostolica tibi scripta mandantes quatenus eidem, ut asserit, thesaurum sacre pagine sibi adicere cupienti, quem eo facilius adepturus creditur, quo plene in aliis profecisse videtur, non obstante quod ipse canonicus Rothomagensis existit, in uno de melioribus personatibus Ambianensis ecclesie, si vacat ad presens, vel quam cito se facultas [obtulerit], pro nostra et Apostolice Sedis reverentia providere procures, preces nostras taliter impleturus, ut pro quo tu ipse deberes precator accedere, inde videaris gratiam meruisse; alioquin dilectis filiis.. archidiacono et.. preposito Atrebatensibus nostris damus litteris in mandatis, ut ipsi super hoc mandatum apostolicum exequantur. Contradictores etc. Nos enim nichilominus irritum et inane decernimus, si quid de hujusmodi personatu preter mandatum nostrum fuerit attemptatum. Dat. Laterani, V idus junii, anno XIII°. »

L. Auvray.

LA NOUVELLE ORGANISATION

DES

ARCHIVES DE SUÈDE

Dans une « Notice sur les archives de Suède » qu'a publiée la *Revue internationale des Archives, des Bibliothèques et des Musées*, en 1896, j'ai indiqué que les archives de Suède n'étaient pas centralisées, et que le directeur des Archives nationales (le « Riksarkivarie ») n'était pas autorisé à inspecter les autres archives publiques, mais qu'on avait émis le projet de fonder certains dépôts provinciaux (« landsarkiv ») dans lesquels les anciens documents des diverses archives de la province seraient recueillis et conservés par des personnes compétentes. Pendant les dix années qui se sont écoulées depuis cette date, le susdit projet a été réalisé, de même que des réformes importantes à plusieurs égards ont été accomplies dans l'organisation des archives de Suède, sous la surveillance du directeur actuel des Archives nationales, le Dr Émile Hildebrand, entré en fonctions en 1901.

Le gouvernement ayant soumis à la Diète (« Riksdag ») un projet pour la fondation de trois dépôts provinciaux, des fonds ont été accordés en 1897-1898, tant pour frais d'installation de deux dépôts dans les vieux châteaux de Vadstena et d'Upsal, que pour l'établissement d'un dépôt à Lund, dans un bâtiment moderne. Le dépôt de Vadstena fut ouvert en 1899, les deux autres en 1903. Cette année-là il fut encore décidé de créer un dépôt des archives à Visby pour l'île de Gottland; ce qui fut fait en 1905.

Une instruction générale pour les dépôts provinciaux d'Upsal,

de Vadstena et de Lund parut le 14 novembre 1902, en même temps qu'un décret relatif au versement des documents. Selon cette instruction, le pays est divisé en trois districts d'archives, comprenant pour le dépôt d'Upsal la Suède septentrionale, pour celui de Vadstena la Suède centrale, et la Suède méridionale pour celui de Lund.

Le directeur des Archives nationales doit surveiller les dépôts provinciaux et les inspecter tous les ans. Chaque dépôt est administré par un archiviste, avec le concours d'employés surnuméraires. L'archiviste est tenu de remettre au commencement de chaque année, aux Archives nationales, un rapport sur les travaux effectués pendant l'année écoulée.

Aux dépôts provinciaux doivent être versés les documents des archives des préfectures, des archives des tribunaux de première instance à la campagne et dans les villes, et les archives des églises. D'abord sont versés les documents antérieurs à 1801, puis tous les dix ans ceux qui ont plus de cent ans. Les dépôts provinciaux peuvent pourtant recevoir aussi des documents d'une date plus récente, de même que les archives d'autres autorités que celles qui sont déjà énumérées, par exemple des consistoires ecclésiastiques, ainsi que les papiers de particuliers. Les dépôts provinciaux sont ouverts pendant quatre heures tous les jours non fériés, généralement de dix heures du matin à deux heures de l'après-midi, et de plus pendant les mois de mai, juin, juillet et août, deux heures pendant l'après-midi. Pour les travaux scientifiques, des documents peuvent être prêtés aux Archives nationales, à un autre dépôt provincial, à la Bibliothèque royale de Stockholm et aux bibliothèques universitaires pour y être accessibles aux personnes intéressées.

Pour le dépôt des archives de Gottland, il y a une instruction spéciale datée du 31 décembre 1904.

Le budget pour l'année 1907 présente les chiffres suivants environ :

Pour le dépôt prov.	d'Upsal,	10000 kronor	= 14000 fr.
—	de Vadstena,	10600 —	= 14840 —
—	de Lund,	9800 —	= 13720 —

Puor le dépôt des arch. de Gottland,	3000 kronor = 4200 fr.
Somme totale,	33400 kronor = 46760 fr.

Des renseignements plus complets sur le budget des dépôts provinciaux se trouvent dans « Meddelanden från svenska riksarkivet » (Mélanges sur les Archives nationales suédoises), nouvelle série, I, n° 15 (1907), p. 48.

Jusqu'en 1907 ont été versés :

Au dépôt provincial d'Upsal,	environ 22800	volumes
— de Vadstena,	— 25500	—
— de Lund,	— 35400	—
— des arch. de Gottland,	— 1700	—

Par exception, quelques autorités, surtout dans certaines villes, ont été dispensées de l'obligation d'envoyer leurs documents aux dépôts provinciaux, mais alors à condition que les documents soient conservés dans des locaux secs, à l'abri du feu, et en général bien appropriés, qu'il y ait, dans les salles des archives ou dans le voisinage, un local à la disposition des travailleurs intéressés, que les archives soient sous la surveillance du directeur des Archives nationales, qu'un rapport des travaux des archives chaque année soit remis au plus proche dépôt provincial, etc.

En ce moment on se propose de fonder encore deux dépôts provinciaux, savoir : l'un à Östersund pour la Suède septentrionale, et l'autre à Gothembourg pour la Suède occidentale. La division en districts, qui est en vigueur maintenant, serait alors partiellement modifiée.

Le 31 décembre 1900, un décret fut rendu concernant les archives publiques ; il contient des dispositions sur les locaux des archives, leur accessibilité au public, et sur les inventaires des documents, le prêt, etc. Si les locaux sont humides ou exposés au danger du feu, et si ces inconvénients ne pouvaient être évités, des mesures doivent être prises pour le transfert des documents dans un autre dépôt. Les archives doivent être ouvertes, si cela est possible, à des heures fixées et affichées d'avance. Il est aussi décrété que les inventaires seront dressés en double ; l'un des exemplaires sera gardé aux archives locales, et l'autre envoyé aux Archives nationales, ou s'il est question

d'autorités militaires, soit aux Archives de la guerre, soit à celles de l'état-major de la marine. Le premier catalogue comprend la période antérieure à 1901 ; puis il en paraîtra un tous les dix ans.

Pour introduire de la méthode et de l'ordre dans la classification, les Archives nationales ont émis des projets de principes généraux sur le classement des documents et la rédaction des inventaires aux archives publiques, ainsi que des schémas de répertoires pour archives différentes. Puis le gouvernement a confirmé ces projets. Les décrets royaux ainsi promulgués sont les suivants :

Le décret du 22 mai 1903, relatif aux principes généraux sur le classement et la rédaction des inventaires des archives publiques ;

Les décrets relatifs aux schémas d'inventaires des archives des administrations centrales, des archives des consistoires ecclésiastiques, des archives des lycées et des collèges, des archives des églises, tous datés du 22 mai 1903 ;

Les décrets relatifs aux schémas d'inventaires des Archives des préfectures et des Archives communales, tous deux datés du 24 juillet 1903 ;

Encore faut-il y ajouter la circulaire du directeur des Archives nationales du 22 juin 1903, avec des renseignements plus complets sur l'application du décret ci-dessus mentionné, relatif aux principes généraux de classement et d'inventaire des archives publiques. La circulaire est suivie d'un modèle d'inventaire.

Toutes ces ordonnances, imprimées dans le « Svensk författnings samling » (Recueil de lois et de décrets royaux), sont fondées sur le principe du respect des fonds. Le premier des « principes généraux », concernant le classement des archives, est conçu en ces termes : « Les archives d'une autorité constituent un fonds à part, et doivent, étant classées, refléter autant que possible l'organisation de l'autorité en question et s'y conformer. »

Les ordonnances susmentionnées ont eu un excellent effet sur la classification des documents et le dressement des inventaires dans les archives publiques. Quantité d'archives qui, au-

paravant, s'étaient trouvées dans un état de désordre plus ou moins grand, ont été classées, et sont maintenant abordables pour le public, et les inventaires des archives différentes étant réunis dans le même endroit — aux Archives nationales — les recherches sont essentiellement facilitées, d'autant plus que le prêt de documents devient de plus en plus fréquent.

Un soin particulier a été donné aux archives des administrations centrales dans la capitale. Dans une adresse au roi, datée du 29 mai 1901, la Diète avait demandé qu'une enquête fût faite aussitôt que possible pour savoir dans quel état et de quelles dimensions étaient les archives des administrations centrales, et comment elles étaient dirigées, ainsi que la possibilité et l'opportunité d'en réunir les documents anciens aux Archives nationales, sous la même administration. Par conséquent, les Archives nationales furent invitées, le 18 octobre de la même année, à faire l'enquête prescrite ; elle fut immédiatement commencée. Le directeur en fournit les résultats dans un rapport au gouvernement, daté du 19 mars 1903, suivi de trois tableaux, savoir : (A) Tableau du contenu des archives examinées (au nombre de trente) ; (B) Tableau de l'état des locaux et des dimensions des archives examinées ; (C) Tableau contenant des renseignements sur les documents que les autorités en question sont disposées à céder aux Archives nationales. Le rapport de même que les tableaux sont imprimés dans les « Meddelanden från svenska riksarkivet », nouvelle série, I, n° 6.

On s'aperçut alors que la plupart des administrations avaient des locaux trop exigus ou peu satisfaisants sous d'autres rapports, et que souvent les archives les plus considérables et les plus importantes étaient dans un assez grand désordre. Pour y remédier, le directeur des Archives nationales fit la proposition déjà mentionnée dans l'adresse de la Diète, à savoir que les documents anciens, dont les administrations, en général, n'avaient pas besoin pour leurs travaux quotidiens, fussent versés dans un dépôt annexe des Archives nationales. Les documents seraient ainsi d'un facile accès aux recherches et conservés par des personnes compétentes, et, une fois mis en ordre, ne seraient plus en danger d'être abandonnés.

Une résolution définitive, relative à la fondation d'un semblable dépôt, n'a pas encore (fin 1907) été prise, mais on pourrait dire qu'il existe en réalité, créé par la force des choses.

Déjà, avant l'enquête mentionnée, certaines séries de documents anciens, dans les archives des administrations centrales, avaient été transportées, faute de place, aux Archives nationales, et cette pratique s'est généralisée de plus en plus.

Ainsi sont versés aux Archives nationales environ :

6100 volumes de la Cour supérieure de justice à Stockholm (« Svea hofrätt »);
18500 — du Collège de la Chambre des finances;
4500 — de la Cour des comptes;
4200 — du Comptoir d'État;
12700 — du Collège des commerces et des mines,

pour ne citer que les principaux versements.

Les Archives nationales ont pu recevoir d'aussi importants versements, leurs locaux ayant été beaucoup agrandis grâce à un nouveau bâtiment communiquant avec l'ancien. On avait calculé que le nouveau bâtiment, dont on prit possession en 1891, suffirait à l'accession provenant de la Chancellerie royale (départements ministériels), pendant cinquante années. Mais, en ce temps-là, on ne prévoyait pas que les Archives nationales seraient appelées à recevoir, comme il est arrivé depuis, un si grand nombre de documents, même des archives des administrations centrales. Les salles des Archives nationales seront en réalité bientôt combles, et il a été question de construire encore un nouveau bâtiment annexe sur un terrain voisin, ou au moins de reconstruire l'ancien édifice qui, dans son état actuel, est peu satisfaisant sous bien des rapports. Une résolution définitive n'est pourtant pas encore prise à ce sujet.

Le ressort des Archives nationales ayant été beaucoup agrandi par l'organisation des dépôts provinciaux et par la mise en exécution du décret de 1900, relatif aux archives publiques, les Archives nationales ont reçu une nouvelle instruction le 25 octobre 1901. Le 12 octobre 1906 il a été déclaré, dans un supplément à cette instruction, « que les Archives nationales constituent l'autorité centrale de toutes les archives publiques

de Suède », et en même temps un décret relatif à l'inspection des archives publiques a été promulgué. Selon ce décret et un arrêté complémentaire du 6 décembre 1907, le directeur des Archives nationales doit inspecter les archives des cours de justice supérieures, des administrations centrales à Stockholm, y compris les Archives de la guerre et de la flotte, ainsi que les archives départementales, les archives des consistoires ecclésiastiques et aussi les archives des villes et des églises, dont les anciens documents, avec l'autorisation du gouvernement, ne seront pas versés aux dépôts provinciaux. L'inspection se rapporte à l'état des locaux, au maintien et aux soins des documents, à la rédaction des inventaires. Elle doit avoir lieu au moins une fois tous les dix ans. Le directeur des Archives nationales peut pourtant donner à un archiviste des Archives nationales ou des dépôts provinciaux la charge de faire cette inspection. Le directeur des Archives nationales a droit de faire au roi, ou aux autorités dont les archives ont été inspectées, les propositions provoquées par l'inspection; il doit aussi en rendre compte dans son rapport annuel.

Ainsi les archives publiques de Suède sont maintenant sous la surveillance du directeur des Archives nationales, et par conséquent on peut être assuré qu'elles seront désormais constituées d'une manière rationnelle, et conformément aux dispositions organiques des décrets royaux.

Dr S. Bergh.

SALONS ET EXPOSITIONS D'ART

A PARIS (1801-1900)

ESSAI BIBLIOGRAPHIQUE

(*Suite*)

---

§ 1. — Recueils de critiques spéciales aux salons.

Curiosités esthétiques, par Charles Baudelaire. *Paris, Michel Lévy frères*, 1868, in-12, 2 ff. et 440 p. [*N.* Z. 41415].

Le faux titre porte : *Œuvres complètes de* Charles Baudelaire, *Tome II, Curiosités esthétiques.*

Salons de 1845 et de 1846. Exposition universelle de 1855 (*Beaux-arts*). *Salon de 1859.*

Les deux premiers de ces comptes rendus étaient la réimpression de deux brochures décrites plus loin à leurs dates ; les articles sur les écoles française et étrangères en 1855 provenaient du *Pays*, et le *Salon de 1859* avait été publié dans la *Revue française.*

Castagnary. Salons (1857-1879), avec une préface d'Eugène Spuller et un portrait à l'eau-forte par Bracquemond. *Paris, Bibliothèque Charpentier ; G. Charpentier et E. Fasquelle, éditeurs*, 1892, 2 vol. in-18 [*N.* V. 23734].

Tome Ier : *Salons de 1857 à 1870.*

Tome II : *Salons de 1872 à 1879.*

Chaque volume est pourvu d'un *Index* des noms cités.

On trouvera plus loin sous la date respective de chacun de ces Salons l'indication des journaux très variés où ces comptes rendus ont paru pour la première fois.

Œuvres posthumes de Champfleury. Salons. 1846-1851. Introduction par Jules Troubat. *Paris, Alphonse Lemerre*, MDCCCXCIV

(1894), in-16, 2 ff., xv-193 p. et 1 f. n. ch. (achevé d'imprimer). [*N.* V. 24688].

Salon de 1846, paru dans le *Corsaire ; Salon de 1849*, paru dans la *Silhouette*. Les autres articles réimprimés dans ce même volume sont tous relatifs aux beaux-arts, mais aucun n'a trait, comme le sous-titre pourrait le faire croire, au Salon de 1850-1851.

L'Art contemporain, par Marius Chaumelin, avec une Introduction par W. Bürger [Théophile Thoré]. *Paris, librairie Renouard, H. Loones, successeur*, 1873, in-8, xv-464 p. [*N.* V. 34534].

La couverture et le titre portent en plus : *La Peinture à l'Exposition universelle de 1867. Salons de 1868, 1869, 1870. Envois de Rome, Concours, etc.*

L'étude sur l'Exposition universelle avait paru dans la *Revue moderne*, le Salon de 1868 dans la *Presse*, ainsi que celui de 1870. Marius Chaumelin avait rendu compte de celui de 1869 à la fois dans la *Presse* et dans l'*Indépendance belge*.

Jules Claretie. Peintres et sculpteurs contemporains. *Paris, Charpentier et Cie*, 1873, in-18, xxx-400 p. [*N.* Ln[10] 131].

Deux heures au Salon de 1865. L'Art français en 1872. Revue du Salon.

Dans la *Préface* de ce volume, M. Jules Claretie a rapidement esquissé les éléments d'une histoire de la critique d'art moderne, et rappelé quelques-uns des noms, célèbres à d'autres titres, qui s'y sont essayés.

Jules Claretie. L'Art et les Artistes français contemporains, avec un avant-propos sur le Salon de 1876, et un index alphabétique. *Paris, Charpentier et Cie*, 1876, in-18, 2 ff., ix-450 p., et 1 f. n. ch. [table des matières] [*N.* 8° V. 171].

L'*Avant-propos* et les Salons de 1873, 1874 et 1875 avaient paru dans l'*Indépendance belge*.

Mélanges sur l'Art contemporain, par le vicomte Henri Delaborde, conservateur du département des Estampes de la Bibliothèque impériale. *Paris, Ve Jules Renouard*, MDCCCLXVI (1866), in-8, 2 ff., 481 p. et 1 f. n. ch. (table) [*N.* V. 36160].

Salons de 1853, de 1859 et de 1861, parus tous trois dans la *Revue des Deux Mondes*.

Les Beaux-Arts à l'Exposition universelle et aux Salons de

1863, 1864, 1865, 1866 et 1867, par MAXIME DU CAMP. *Paris, Ve Jules Renouard*, 1867, in-18, 3 ff. et 352 p. [*N.* V. 37054].

Dédicace à Jules Duplan, ami de l'auteur et de Gustave Flaubert (voir la *Correspondance générale* de ce dernier). P. 349-352, *Index* des noms cités.

Tous les comptes rendus énumérés sur le titre ont paru dans la *Revue des Deux Mondes*.

GUSTAVE GEFFROY. La Vie artistique. *Paris, E. Dentu* [puis] *H. Floury*, 1892-1903, 8 vol. in-16 [*N.* 8° V. 24355].

Première série : *Salons de 1890 et de 1891.*
Deuxième série : *Salon de 1892.*
Troisième série : *Salon de 1893.*
Quatrième série : *Salons de 1894 et de 1895.*
Cinquième série : *Salons de 1896 et de 1897.*
Sixième série : *Salons de 1898 et de 1899.*
Septième série : *Souvenirs de l'Exposition de 1900.*
Huitième et dernière série : *Salons de 1900 et de 1901.*

Chaque volume de cette collection renferme d'autres articles dont la mention ne rentre pas dans le cadre de cette bibliographie.

EDMOND et JULES DE GONCOURT. Études d'art. Le Salon de 1852. La Peinture à l'exposition de 1855. Préface par ROGER MARX. Aquarelles et eaux-fortes d'Edmond et Jules de Goncourt, reproduites par l'héliogravure. *Paris, Librairie des bibliophiles; E. Flammarion, successeur, s. d.* (1894), in-12, 2 ff., XIX-222 p. et 1 f. n. ch. (table) [*N.* 8° V. 24207].

Portrait d'Edmond, de profil et fumant, gravé par Jules ; portrait de Jules, les pieds posés sur le rebord de la cheminée, aquarelle d'Edmond.

Il a été tiré quinze exemplaires sur papier du Japon, quinze exemplaires sur papier de Chine et quinze sur whatman, avec doubles épreuves des portraits.

Le premier de ces Salons, paru dans le *Paris* de M. de Villedeuil, avait été tiré à part à deux cents exemplaires ; le second était la reproduction d'un article de l'*Artiste*, tiré primitivement à quarante-deux exemplaires.

HENRY HOUSSAYE. L'Art français depuis dix ans. *Paris, librairie académique, Didier et Cie*, 1882, in-12, 2 ff., XII-305 p. et 1 f. n. ch. (table) [*N.* 8° V. 11944].

P. I-XLI, *L'Art français depuis dix ans*, daté de Paris, mai 1882.

L'Antiquité au Salon de 1868 (L'*Artiste*, 1er juin 1868). Salons de 1877 et de 1882 (*Revue des Deux Mondes*).

Il a été tiré en outre quinze exemplaires sur papier de Hollande, contenant un portrait gravé à l'eau-forte par Alphonse Masson, d'après une photographie d'Étienne Carjat.

L'Art moderne, par J.-K. Huysmans. *Paris*, *G. Charpentier*, 1883, in-18, 3 ff., 277 p. et 1 f. n. ch. (table des matières) [*N.* 8° V. 5786].

Cinq exemplaires ont été tirés sur chine et cinq sur japon.

Salons de 1879, de 1880 et de 1881, plus trois articles sur les expositions des Indépendants en 1880, 1881 et 1882.

Une très courte préface rappelle que ces études avaient paru dans le *Voltaire*, la *Réforme* et la *Revue littéraire et artistique*.

Georges Lafenestre. L'Art vivant. La Peinture et la Sculpture aux Salons de 1868 à 1877. T. Ier (années 1868 à 1873). *Paris*, *G. Fischbacher*, 1881, in-12, xi-360 p. [*N.* 8° V. 4604].

Titre rouge et noir. Le tome Ier a seul été publié. Il se termine par une table des noms des artistes et des œuvres dont l'auteur a parlé.

Les *Salons* réunis ici avaient paru dans le *Moniteur universel*, la *Revue contemporaine* et la *Revue de France*.

Les Artistes contemporains. Salon de 1831 [et Salon de 1833], par M. Ch. Lenormant. *Paris*, *Alexandre Mesnier*, 1833, 2 vol. in-8 [*N.* Inv. V. 44691-44692].

Dix planches hors texte, y compris le frontispice lithographié par Aimé Chenavard. Les autres planches gravées à l'eau-forte, quelques-unes par leurs auteurs, sont les suivantes :

E. Delacroix : *Chef maure à Mékinez*.

Léopold Robert : *Ischia*, gravé par Amaury Duval.

Schnetz : *La Foi*, gravé par Tony Johannot.

Paul Delaroche : *Cromwell* [ouvrant le cercueil de Charles Ier], gravé par Henriquel-Dupont.

Alfred Johannot : *Péveril du Pic*.

Scheffer aîné [Ary Scheffer] : *Marguerite* [à l'église].

Rude : *Pêcheur napolitain*.

Étex : *Caïn*.

Ziegler : *Giotto*.

Les deux *Salons* de Ch. Lenormant avaient paru dans le *Temps*. Le tome II renferme une table des artistes cités dans les deux volumes.

Beaux-Arts et Voyages, par Charles Lenormant, précédés d'une

lettre de M. Guizot. *Paris, Michel Lévy frères*, 1861, 2 vol. in-8 [*N.* V. 44693-44694].

Réunion posthume d'articles de provenance et de nature diverses. Un seul doit être rappelé ici : *L'École française en 1835*, compte rendu du Salon annuel, paru dans la *Revue des Deux Mondes* du 15 avril 1835.

Poètes et Artistes contemporains, par M. Alfred Nettement. *Paris, J. Lecoffre*, 1862, in-8, 2 ff. et xii-511 p. [*N.* 8° Ln⁹ 81].

Épigr. :

Ut pictura poesis.

Salons de 1859 et de 1861.

Études sur les beaux-arts en France et à l'étranger, par Charles Perrier. *Paris, L. Hachette et Cie*, 1863, in-8, 2 ff. et viii-388 p. [*N.* V. 49216].

Recueil posthume, accompagné d'un portrait et précédé d'une *Notice biographique* anonyme sur l'auteur, originaire de Châlons-sur-Marne, où il est mort dans sa vingt-sixième année (1835-1860). Ce volume renferme des articles sur l'Exposition universelle de 1855, parus dans l'*Artiste*, des études sur les artistes allemands et anglais contemporains, des notes prises dans les musées de l'Italie et un mémoire sur le chevalier Delatouche, peintre châlonnais du xviiie siècle.

Ch. Perrier a encore écrit un compte rendu du Salon de 1857, non réimprimé ici, et qui sera décrit plus loin.

Études sur l'École française (1831-1852), peinture et sculpture, par Gustave Planche. *Paris, Michel Lévy frères*, 1855, 2 vol. in-18 [*N.* V. 49659-49660].

Tome Ier : Salons de 1831, 1833, 1836.

Tome II : Salons de 1836 (suite), 1837, 1840, 1846, 1847, 1852.

Sauf le premier et le quatrième, ces comptes rendus ont tous paru dans la *Revue des Deux Mondes*.

Salon de T. Thoré, 1844, 1845, 1846, 1847, 1848, avec une préface par W. Bürger. Portrait de T. Thoré, gravé par Jacquemart, d'après un médaillon de David d'Angers. *Paris, librairie de Ve Jules Renouard, Ethiou-Pérou, directeur-gérant.* MDCCCLXX (1870), in-12, xliv-568 p.

P. v-xl, avertissement sans titre, signé W. Bürger. P. xiii-xliv, *Nouvelles tendances de l'art*, considérations générales datées de Bruxelles, 1857.

Les *Salons* réimprimés ici avaient paru d'abord dans le *Constitutionnel*, et les quatre premiers avaient été réédités en brochures qui seront décrites plus loin ; le *Salon* de 1848 ne comprend qu'un seul article (intitulé à la table de l'édition de 1870) : *Influence de la République sur l'art.*

Salons de W. Bürger, 1861 à 1868, avec une préface par T. Thoré. Portrait de W. Bürger, gravé par Flameng. *Paris, librairie de Ve Jules Renouard, Ethiou-Pérou, directeur-gérant,* MDCCCLXX (1870), 2 vol. in-12.

En tête du premier volume, p. v-x, *Préface* signée Marius Chaumelin.

Les *Salons* réunis ici avaient paru dans le *Temps* et dans l'*Indépendance belge.*

Thoré-Bürger. Les Salons. Étude de critique et d'esthétique. Avant-propos par Émile Leclercq. *Bruxelles, H. Lamertin,* 1893, 3 vol. in-12.

Après le nouveau titre, reproduisant celui de la couverture, est intercalé, dans le premier volume, un *Avant-propos* paginé [v]-vi-xvi, suivi du faux titre, du titre et de la notice de W. Bürger sur Thoré. Le titre porte en plus : *Seconde édition.*

Le médaillon de Jacquemart, d'après David d'Angers, est placé en regard de ce titre.

Le tome II et le tome III sont également pourvus de titres de relais.

Le portrait gravé par M. L. Flameng manque en tête du tome II, au moins dans l'exemplaire que j'ai sous les yeux.

§ 2. — Consulat et empire (1801-1812)

1801

Arlequin chassé du Museum par un artiste, critique en prose et en vaudevilles. *Paris, Renaudière, an IX*, in-12, 12 p. [*N*. Est. Coll. Deloynes, t. XXVI, n° 682].

Examen des ouvrages modernes de peinture, sculpture, architecture et gravure exposés au Salon du Musée, le 15 fructidor an IX, par une Société d'amateurs. *Paris, Landon, an IX*, in-8, 120 p. [*N*. Est. Coll. Deloynes, t. XXVII, n° 710].

L'*Introduction* est signée Landon, mais les chapitres qui suivent portent de mystérieuses initiales dont je n'ai pas trouvé la clé et que pourrait seul dévoiler un exemplaire annoté par un contemporain.

Gilles et Arlequin au Museum ou Critique en vaudevilles des tableaux, dessins, sculpture, etc., par A.-J.-B. Simonnin. *Paris, imp. Jusseraud. S. d.*, in-8, 16 p. [*N*. Est. Coll. Deloynes, t. XXVIII, n° 763].

Madame Angot au Museum. Première visite. *Paris, imp. des marchandes de morues, ans IX et X*, 1801, in-12, 23 p. [*N*. Est. Coll. Deloynes, t. XXVI, n° 684].

Épigr. :

Laisse donc, mon fils,
Tu me vaccines.

L'Observateur au Museum ou la Critique des tableaux en vaudevilles. *Paris, Gauthier. S. d.*, in-8, 16 p. [*N*. V. 24540].

Frontispice anonyme représentant l'Observateur.

Épigr. :

La critique licencieuse est un libelle.

Rubens au Museum. Critique des tableaux du Salon en vaudevilles. N° 1. *Paris, Augustin, an IX*, 1801, in-12, 24 p. [*N*. Est. Coll. Deloynes, t. XXVI, n° 685].

En regard du titre, portrait de Rubens grossièrement gravé sur bois.

Les Tableaux du Museum en vaudeville, ouvrage dédié à M. Frivole, par le c. Guipava. *A Paris, de l'imp. de Brasseur, chez les marchands de nouveautés, an IX*, in-12, 124 p. [*N.* Est. Coll. Deloynes, t. XXII, n° 630].

En regard du titre : *Gavaudan* dans le *Tableau des Sabines* (vaudeville), pl. anonyme coloriée.

Réimpr. dans la *Revue universelle des arts*, t. XIII, p. 180-196 et 259-281.

[Robin (J.-B. Claude)]. *Exposition des artistes vivants au Salon du Louvre. — Journal général de la littérature, des sciences et des arts*, par Louis-Abel Fontenai, p. 111, 116, 119, 127, 131 (10, 15, 20, 30 vendémiaire et 5 brumaire an X) (2-27 octobre 1801).

La Décade philosophique. — Beaux-Arts. Coup d'œil sur le Salon, t. XXX (an IX, 4e trimestre), p. 556-559, et t. XXXI (an X, 1er trimestre), p. 43-46, 237-240, 356-360.

Articles anonymes.

B. [baron Boutard]. *Beaux-Arts. Salon de l'an IX. — Journal des Débats*, 20, 22, 24, 27, 28 fructidor, 4e et 5e compl. an IX; 2, 3, 8, 10, 14, 19, 28 vendémiaire, 13, 16 et 22 brumaire an X.

Mercure de France, littéraire et politique, t. VI, p. 276, 284, 357, 363, 438, 449, et t. VII, p. 115-122.

Articles anonymes.

1802

Arlequin au Museum ou Revue générale et critique en vaudevilles des tableaux exposés au Salon de l'an X, numéro par numéro. *Paris, Marchand, an X*-1802, 3 numéros in-12 [*N.* Est. Coll. Deloynes, t. XXVIII, nos 765-767].

Chaque numéro a vingt-quatre pages et un frontispice représentant Arlequin dans un confessionnal; un pénitent agenouillé et vu de dos est censé dire ces mots, qui forment la légende de la pièce :

« Mon père, je viens devant vous avec une âme pénitente. »

Épigr. :

Celui qui met un frein à la fureur des flots
Devrait d'un mauvais peintre arrêter les pinceaux.

Arlequin de retour au Museum. Nos 1 et 2. *Paris, imp. Vatar-Jouannet, an X*-1802, in-12, 48 p. [*N.* Est. Coll. Deloynes, t. XXVI, no 685].

Frontispice représentant Arlequin tenant deux cadres, avec la légende :

Aimez-vous les portraits? On en trouve partout.

L'Avertissement annonçait six numéros, il n'en a paru que cinq ; les deux premiers ont été remis en circulation sous un titre et avec une rubrique modifiés.

Voyez les deux articles suivants.

Arlequin de retour au Museum ou Critique des tableaux en vaudevilles. Nos I et II. *Paris, Barba, an X*-1801, in-12, 48 p. [*N.* Est. Coll. Deloynes, t. XXVI, no 686].

Même frontispice qu'à l'article précédent.

Voyez l'article suivant.

Arlequin de retour au Museum (nos III-V). *Paris, imp. de l'Arlequin, an X*-1801, trois numéros in-12, 24, 24 et 10 p. [*N.* Est. Coll. Deloynes, t. XXVI, nos 687-689].

*L'Enfant de six jours, guide des étrangers au Museum ou le Dernier venu. *Paris, imp. Expéditive; Martinet; Surosne, an X*-1802, in-8, 20 p.

ÉPIGR. :

Requievit septima die.

Ce champ ne se peut tellement moissonner
Que les *derniers venus* n'y trouvent à glaner.

Par ADRIEN-JEAN-QUENTIN BEUCHOT.

Critique en vers dont le titre primitif fut remplacé, six semaines après la publication, par celui-ci : *Les Croûtes au Museum.* L'auteur ajouta sur le frontispice une épigramme et remplaça par une seconde épigramme, sur les portraits très nombreux à ce Salon, sept vers irréguliers inscrits sur la première page.

Soit que Beuchot ait rougi plus tard de ce péché de jeunesse, soit que la disparition de cette brochure ait été fortuite, toujours est-il que sous ses deux formes elle est des plus rares. La Bibliothèque nationale ne la possède pas et Montaiglon ne l'a pas citée. La description donnée par Quérard dans la *Littérature française contemporaine* (vo *Beuchot*) a été reproduite dans la dernière édition du *Dictionnaire des anonymes.*

Le Marchand de lunettes au Musée des arts. Achetez des lunettes, mettez des lunettes. Plaisanterie sérieuse en prose et en vaudevilles sur l'exposition des peintures, sculptures, etc., de fructidor an X. *Paris, chez Clairvoyant, an X-an XI*, in-12, 16 p. [*N.* Est. Coll. Deloynes, t. XXVIII, n° 764].

L'Observateur au Museum ou la Critique des tableaux en vaudevilles. *Paris, imp. Labarre. S. d.*, in-12, 28 p. [*N.* Est. Coll. Deloynes, t. XXVIII, n° 768].

La figure, placée en regard du titre, est la même que celle de la brochure publiée en 1801 sous un titre identique.

Revue du Salon de l'an X ou Examen critique de tous les tableaux qui ont été exposés au Museum. *A Paris, Surosne, an X*-1802, in-12, XII-203 p. [*N.* Est. Coll. Deloynes, t. XXVIII, n° 769]

Frontispice satirique anonyme intitulé : *La Peinture moderne.*

ÉPIGR. :

On voit tant de portraits blafards
Qu'en s'en allant chacun s'écrie :
Ce n'est plus le Salon des arts,
C'est un salon de compagnie.

[LANDON]. *Examen des ouvrages exposés au Salon. — Nouvelles des arts*, t. II, p. 7-13, 25-40, 49-55, 65-71, 81-84.

La Décade philosophique. — Beaux-Arts. Salon de l'an X. T. XXXIV (an X, 4e trimestre), p. 550-553, et t. XXXV (an XI, 1er trimestre), p. 105-113 et p. 353-355.

Articles anonymes. Dans le second est intercalée une lettre d'ALPHONSE LE ROY fils aux rédacteurs sur la statue de *Jeanne d'Arc* de Goël ; le dernier article est intitulé *Encore un mot sur le Salon.*

B. [baron BOUTARD]. *Beaux-Arts. Salon de l'an X. — Journal des Débats*, 18, 25, 30 fructidor, 2e et 3e compl. an X, 9, 11, 25 vendémiaire et 11 brumaire an XI.

1804

Arlequin au Museum ou Critique des tableaux en vaudevilles. Exposition de l'an XII. *Paris, imp. Ch.-Fr. Cramer*, an XII-1804, 3 p. in-12 [*N.* V. 24541].

ÉPIGR. :

Il n'y a que la médiocrité qui redoute le critique.

Chaque numéro a vingt-quatre pages. Le numéro 3 est signé MARANT. La suite annoncée n'a pas paru.

Sur le titre des numéros 2 et 3, figure d'Arlequin grossièrement gravée sur bois.

Arrivée de Fanchon la Vielleuse au Museum. *Paris, imp. Hayez*, s. d., in-12, 12 p. [*N.* Est. Coll. Deloynes, t. XXXI, n° 868].

Sur la couverture, figure de Fanchon gravée sur bois.

Le titre de départ porte : *La Belle Fanchon au Museum.*

Critique raisonnée des tableaux du Salon, dialogue entre Pasquino, voyageur romain, et Scapin, disposée selon l'ordre du livre (*sic*) de l'exposition, avec le catalogue des 129 auteurs cités. *Paris, Debray, Delaunay, et chez les marchands de nouveautés*, an XIII-1804, in-12, VIII-100 p. [*N.* Est. Coll. Deloynes, t. XXXI, n° 878].

Entrée curieuse au Museum de Thomas, marchand d'encre, de Nicolle, marchande d'amadou, et de Mlle Suzette, ravodeuse (*sic*). *Imp. Hayez*, s. d., in-12, 12 p. [*N.* Est. Coll. Deloynes, t. XXXI, n° 869].

En langage populaire.

Lettres impartiales sur les expositions de l'an XIII, par un amateur. *Paris, Dentu, an XIII* (1804), in-8 [*N.* V. 24542].

Attribuées par Barbier à JACQUES-PHILIPPE VOÏART, ancien administrateur général des vivres et armées de Sambre-et-Meuse, et l'un des fondateurs de la Société linnéenne.

Publiées en cinq fascicules à pagination distincte, dont le premier seul porte le titre reproduit ci-dessus, et comportant quarante-quatre lettres ainsi divisées :

N° 1 : *Lettres impartiales* (faux titre et titre). I-VIII, 2 ff. et II-34 p.

N° 2 : *Lettres impartiales* (faux titre et titre de départ). IX-XVI, 1 f. et 32 p.

N° 3 : *Lettres impartiales* (id.). XVII-XXIII, 1 f. et 32 p.

N° 4 : *Lettres impartiales* (id.). XXIV-XXX, 1 f. et 36 p.

N° 5 : *Lettres impartiales* (id.). XXXI-XLIV, 1 f. et 70 p.

Le volume n'a aucune table.

L'Observateur au Salon ou M. Musard au Museum, avec sa cri-

tique des tableaux en vaudeville (*sic*). *Imp. Gauthier*, s. d., in-12, 24 p. [*N*. Est. Coll. Deloynes, t. XXXI, n° 870].

En regard du faux titre tenant lieu de titre, figure gravée représentant l'*Observateur au Museum*.

Salon du Musée en l'an XIII. A M. Schœnberger, peintre, sur son tableau de la « Vue des environs de Baies au lever du soleil ». *Paris, chez Lajonchère et Girard*, s. d., in-8, 7 p. [*N*. Est. Coll. Deloynes, t. XXXI, n° 871].

Épître en vers octosyllabiques, accompagnée d'une note en prose et signée de deux étoiles.

Les Tableaux chez Séraphin ou les Ombres chinoises du Salon. *Paris, Bertrand-Potier et Félix-Bertrand*, s. d., in-12, 23 p. [*N*. Est. Coll. Deloynes, t. XXXI, n° 877].

B. [baron Boutard]. *Beaux-Arts. Salon de l'an XIII. — Journal des Débats*, 23 septembre, 3, 11, 17, 21, 31 octobre, 8, 9, 15 et 20 novembre 1804.

[D. B. (?)]. *Salon de l'an XII. — Le Publiciste*, 10, 24, 29 vendémiaire, 9 et 17 brumaire an XIII.

D.-D. [Ducray-Duminil?] *Salon de l'an XIII. — Nouvelles des arts*, t. III, p. 372, 377, 387, 388; t. IV, p. 11-12, 18-20, 46-48, 92-93, 106-109, 113-119, 123-127, 129-133.

1806

Arlequin au Museum. *Paris, chez Gauthier, an 1806*, s. d., in-12, 34 p. [*N*. Est. Coll. Deloynes, t. XXXVII, n° 1028].

En prose et en vers.
Voyez l'article suivant.

Arlequin au Museum ou Critique en vaudeville des tableaux exposés au Salon. *Imp. Brasseur aîné. A Paris, chez les marchands de nouveautés*, 1806, in-12, 72 p. [*N*. Est. Coll. Deloynes, t. XXXVII, n° 1029].

Pièce différente de la précédente et beaucoup mieux imprimée.

B. [baron Boutard]. *Beaux-Arts. Salon de 1806. — Journal de*

l'Empire [*Journal des Débats*], 16, 21, 27 septembre, 4, 8, 10, 12, 16, 20, 26 octobre, 1er, 7, 13 et 15 novembre 1806.

Le Flâneur au Salon ou M. Bonhomme. Examen joyeux des tableaux mêlé de vaudevilles. *Paris*, *Aubry*, s. d., in-8, 32 p. [*N.* V. 24545].

Au verso du titre, griffe de M. Bonhomme.

La *Préface historique* est le tableau, très curieux aujourd'hui, de la journée d'un oisif aisé à Paris, il y a un siècle. P. 20-32, *Recueil des petites réflexions de M. Bonhomme pendant les deux ou trois premiers jours de l'Exposition* (en vers et en prose).

Le Pausanias français. État des arts du dessin en France, à l'ouverture du XIXe siècle. Salon de 1806. Ouvrage dans lequel les principales productions de l'école actuelle sont classées, expliquées, analysées, à l'aide d'un commentaire exact, raisonné et représentées dans une suite de dessins exécutés et gravés par les plus habiles artistes. On y a joint quelques portraits gravés au trait de grands artistes vivants, avec des notices historiques et inédites concernant leur personne et leurs ouvrages. Publié par un observateur impartial [P.-J.-B. CHAUSSARD]. *Paris*, *F. Buisson*, 1806, in-8, 1 f. et 534 p. (la dernière non chiffrée) [*N.* V. 24224].

P. 520-533, Tables des *divisions*, des *noms d'auteurs*, des *matières*, des *planches*. La page non chiffrée contient des *errata* et un *Avis au relieur* signalant une erreur de pagination de la feuille 18 à la feuille 20.

Les notices historiques annoncées au titre et comprenant celles de Vien, de Vincent, de David, de Regnault, de Germain Drouais, d'Augustin Pajou, ont été réimprimées avec des additions par JEAN DU SEIGNEUR, dans les tomes XVI, XVII et XVIII de la *Revue universelle des arts*.

[C.?] *Mercure de France littéraire et politique*, t. XXV, p. 596-602, et t. XXVI, p. 26-31 et 74-80.

Les défets de ces trois articles sont reliés dans le tome XL de la collection Deloynes.

F. C. [Frédéric DE CLARAC]. *Lettres sur le Salon de 1806*. — *Archives littéraires de l'Europe*, t. XII, p. 94-130 et 224-255.

Le nom de l'auteur de ces *Lettres* est indiqué d'après une note de la copie figurant dans la collection Deloynes, t. XXXVIII, n° 1048.

Le Tableau maternel ou la Reine de Naples au Salon de peinture de 1808. Poème, par FRANÇOIS-LOUIS D'ARRAGON (7 décembre 1808). *Imp. Ogier*, in-8, 8 p. [*N.* Est. Coll. Deloynes, t. XLIII, n° 1142].

P. 6-8, *Notes*.

La reine de Naples était Caroline Bonaparte (1782-1839), d'abord grande-duchesse de Berg et de Clèves, mariée en 1800 à Joachim Murat, dont elle eut deux fils et deux filles. Ce tableau, peint par Gérard, appartenait à l'Empereur.

A M. Denon, membre de l'Institut national (*sic*), de la Légion d'honneur, Directeur général du Musée Napoléon, de la Monnaie des Médailles, etc. *Paris, imp. Brasseur aîné*, s. d., in-8, 16 p. [*N.* 8° V. Pièce 11329].

Voyez le numéro suivant.

Seconde [cinquième] lettre sur le Salon de 1806 à M. Denon.... *Paris, imp. Brasseur aîné*, s. d., in-8, 11, 18, 19, et 14 p., plus 1 f. n. ch. (*Errata*) [*N.* 8° V. 11908].

Ces cinq lettres sont signées : EUGÈNE DANDRÉE, membre du corps électoral du département de Vaucluse, de l'Athénée des arts de Paris, de la Société agricole, commerciale et littéraire de Carpentras, de l'Athénée de Vaucluse, etc., etc.

FABRE (Victorin). *Salon de 1806*. — *Revue* [ancienne *Décade*] *philosophique*, 4e trimestre.

Peinture, p. 31-37, 95-105, 179-185, 217-228, 310-317, 352-363 ; *Dessins et gravures*, 482-492 ; *Sculpture*, 527-535.

La Critique des critiques du Sallon (*sic*) de 1806. Étrennes aux connaisseurs. *A Paris, chez Firmin-Didot, imprimeur-libraire, rue de Thionville, n° 10, et chez les marchands de nouveautés, janvier* 1807, in-8, 42 p. [*N.* Est. Coll. Deloynes, t. XXXVII, n° 1036].

ÉPIGR. :

Ne sutor ultra crepidam.

En vers.

P. 25-42, *Notes* citant et réfutant divers passages des feuilletons visés dans les *Étrennes*.

Par ANNE-LOUIS GIRODET-TRIOSON. Non réimpr. par Coupin dans les *Œuvres posthumes* de son maître (1829, 2 vol. in-8).

Le Cabinet des Estampes conserve dans un recueil de *Pièces sur les arts* une caricature anonyme in-folio intitulée : *Le grand chiffonnier critique du Salon de 1806*, reproduite en petites proportions dans le *Monde illustré* du 1er mai 1886 où elle accompagnait un article de M. Théodore Gosselin [G. Lenôtre] sur l'histoire du Salon. Bien que sur l'épreuve de la Bibliothèque nationale, une note au crayon porte : *Chaussard*, la tradition veut que cette image satirique assez grossière soit allusive au plus irascible des peintres de la période impériale plutôt qu'à l'auteur du *Pausanias français*.

L'Observateur au Musée Napoléon ou la Critique des tableaux en vaudeville. *Imp. de Mme Labarre*, 1806, in-18, 30 p. [*N*. V. 24544].

En regard du titre, frontispice anonyme gravé sur bois intitulé : *L'Observateur*.

ÉPIGR. :

Les artistes sont des astres qu'on n'observe qu'en les admirant.

La Lorgnette du Salon de 1806, par un amateur. Premier [second] coup de lorgnette. *Imp. Lefebvre*, s. d , in-8, 8 et 8 p. [*N*. Est. Coll. Deloynes, t. XXXVII, nos 1033-1034].

Observations critiques de M. Vautour sur l'exposition des tableaux de l'an 1806, par M. LAMBIN. *Paris, chez les marchands de nouveautés*, in-12, 24 p. [*N*. Est. Coll. Deloynes, t. XXXVII, n° 1027].

Lettres impartiales sur les expositions de l'an 1806, par un amateur. *Paris, Aubry; Petit*, s. d., in-8, 64 p. [*N*. V. 24543. — Est. Coll. Deloynes, t. XXXVII, n° 1035].

Par JACQUES-PHILIPPE VOÏART.

L'exemplaire de la collection Deloynes comporte soixante-quatre pages et celui du Département des imprimés n'en a que trente-deux.

Salon de 1806. — *Le Publiciste*, 2, 4, 7, 10, 13, 17 et 22 octobre 1806.

Articles ou lettres anonymes émanant de divers correspondants, d'après une note de la rédaction.

1808

Arlequin au Museum, ou Critique en vaudeville des tableaux du Salon. Douzième année. *Paris, imp. Brasseur aîné*, 1808,

trois numéros, in-12 [*N.* Est. Coll. Deloynes, t. XLIII, nos 1131-1133].

Les numéros 1 et 2 ont douze pages ; le numéro 3 en a vingt-quatre. Le second et le troisième portent, outre le nom et l'adresse de l'imprimeur, ceux de la librairie Delaunay.

Critique en vaudevilles des tableaux du Museum. *Paris, imp. Morisset*, in-8, 8 p. [*N.* Est. Coll. Deloynes, t. XLIII, n° 1138].

L'Observateur au Museum. *Paris, imp. Gauthier*, 1808, deux numéros, in-12 [*N.* Est. Coll. Deloynes, t. XLIII, nos 1136-1137].

Le premier numéro (en vaudevilles) a huit pages ; le second (en prose) en a vingt-quatre. Dans l'exemplaire de la collection Deloynes l'ordre de ces deux numéros est interverti.

Le nouvel Observateur au Musée Napoléon ou Réflexions d'un amateur sur l'exposition de l'an 1808. *Paris, Aubry*, 1808, in-12, 12 p. [*N.* Est. Coll. Deloynes, t. XLIII, n° 1134].

Observations sur le Salon de l'an 1808. N° Ier, tableaux d'histoire. *Paris, Ve Gueffier, Delaunay, et les marchands de nouveautés*, in-12, 2 ff. et 48 p. [*N.* V. 24548. — Est. Coll. Deloynes, t. XLIII, n° 1139].

L'Ombre du peintre Lebrun au Salon de 1808, par Mme Azaïs. *Paris, imp. Leblanc*, 1808, in-8, 7 p. [*N.* Est. Coll. Deloynes, t. XLIII, n° 1140].

Épigr. :

Pour juger en ces lieux il suffit qu'on admire.

En vers. P. 7, *Notes*.

Première journée d' Cadet Buteux au Salon de 1808 (3 décembre 1808). *Paris, Aubry*, in-8, 8 p. [*N.* Est. Coll. Deloynes, t. XLIII, n° 1141].

Couplets sur l'air de *Manon Giroux*.

La « deuxième journée », annoncée pour le dimanche suivant, ne semble pas avoir paru.

Examen critique et raisonné des tableaux des peintres vivants formant l'exposition de 1808. *Paris, Ve Hocquart*, 1808, in-12, 83 p. [*N.* Est. Coll. Deloynes, t. XLIII, n° 1143].

Revue des tableaux du Museum, par M. et Mme Denis et Benjamin, leur fils. *Paris, imp. Gauthier*, 1808, in-12, 12 p. [*N.* Est. Coll. Deloynes, t. XLIII, n° 1135].

Le Dire poétique au Salon ou Sentiment sur le tableau représentant S. A. S. le Prince Archichancelier de l'Empire et duc de Parme occupé du Code Napoléon, par F. L. Darragon (18 octobre 1808). *Paris, imp. Ogier*, in-8, 4 p. [*N.* Est. Coll. Deloynes, t. XLIII, n° 1130].

En vers.

Le portrait est celui de Cambacérès, peint par Dabos.

Lettres sur le Salon de 1808 à M. Denon, membre de l'Institut de France, de la Légion d'honneur, directeur général du Musée Napoléon, de la Monnaie des médailles, etc. *A Paris, chez l'auteur, rue Coquillière, n° 43; H. Nicolle, Lenormant*, 1808, in-8, 24 p. [.V. Inv. V. 24547].

Le titre de départ porte : *Première lettre.* Elle est consacrée tout entière à l'*Atala* de Girodet et signée : Eugène Dandrée, membre de la Société philotechnique, etc.

Salon de 1808. Recueil de pièces choisies parmi les ouvrages de peinture et de sculpture exposés au Louvre le 14 octobre 1808, et autres productions nouvelles et inédites de l'École française, gravées au trait, avec l'explication des sujets, un examen général du Salon et des notices biographiques sur quelques artistes morts depuis la dernière exposition. Publié par Charles-Paul Landon, ancien pensionnaire de l'Académie de France à Rome, auteur des « Annales du Musée ». *Paris, C.-P. Landon*, 2 vol. in-8, 144 pl. gravées au trait et à l'eau-forte.

Le faux titre porte : *Annales du musée et de l'École moderne des beaux-arts.*

Le compte rendu du Salon est précédé de notices nécrologiques sur Rambert Dumarest, graveur en médailles, Honoré Fragonard, Ledoux, architecte, Antoine Renou, ancien et dernier secrétaire de l'Académie royale, J.-B. Suvée, J.-G. Legrand, architecte, François Masson, sculpteur, Hubert Robert, Jean-Georges Wille.

On trouve dans le tome II, à la suite de la *Table des planches contenues dans la quatrième partie*, des *Observations sur quelques ouvrages dont la gravure n'a pu être insérée dans ce recueil*, la *Liste des artistes qui ont obtenu des récompenses et de ceux dont les travaux ex-*

posés au Salon avaient été ordonnés ou ont été acquis par le gouvernement, une *Notice des ouvrages concernant les arts publiés nouvellement ou par continuation*, une *Liste des peintres, sculpteurs, architectes et graveurs domiciliés à Paris ou exposant au Salon* (avec leurs adresses), enfin une *Table générale des planches contenues dans les deux volumes du Salon de 1808.*

B. [baron Boutard]. *Salon. Journal de l'Empire* [*Journal des Débats*], 16, 18, 22, 24, 30 octobre; 3, 9, 13, 19, 25, 29 novembre; 3, 7, 11, 15, 21 et 29 décembre 1808.

1810

Les Artistes traités de la bonne manière ou l'Ami des peintres vivants. *Imp. Maudet*, s. d., 2 numéros in-8 [*N.* V. 24550].

Chaque numéro a douze pages. Tous deux sont signés B***.

Cassandre et Gilles au Museum ou Critique en vaudevilles de l'exposition de 1810. *Paris, chez Aubry, imprimeur-libraire, au Palais de justice, salle neuve des marchands*, s. d., in-18, 34 p. [*N.* V. 24549].

Le Furet au musée Napoléon. *Imp. Maudet*, s. d., in-8, 8 p. [*N.* V. 24551].

« On prévient le lecteur, dit une note placée au-dessous du titre de départ (il n'y a pas de titre), qu'il doit toujours prendre les tableaux sur sa droite. »

Description d'une vingtaine de tableaux, presque tous relatifs aux récentes campagnes de Napoléon.

L'Observateur au Museum ou Revue critique des ouvrages de peinture, sculpture et gravure exposés au musée Napoléon en l'an 1810, par A***, éditeur. *Paris, chez Aubry, imprimeur-libraire au Palais de justice, salle neuve des marchands*, s. d., in-18, 35 p. [*N.* V. 24552].

Au verso du titre, frontispice gravé sur bois, différent de ceux des Salons précédents.

Le Palais Royal ou Coup d'œil sur le temps présent, par feu Mirabeau. Premier cahier. Visite de Mirabeau au Salon de peinture de 1810. *A Paris, chez Janet et Cotelle, libraires, rue Neuve*

des Petits-Champs, n° 17; Daben, au Palais-Royal, 1811, in-8, 48 p. [*N.* V. 24553].

ÉPIGR. :

Facies non omnibus una
Nec diversa tamen, qualem decet esse sororem.
OVIDE.

Nos feuilles n'auront pas toutes même figure ;
Elles différeront, mais non pas sans mesure ;
A leur air de famille on connaîtra des sœurs.

En vers et en prose.

Revue des tableaux. *Imp. Maudet*, s. d., trois numéros in-8 [*N.* V. 24556].

Chaque numéro a huit pages. Le second manque dans l'exemplaire de la Bibliothèque nationale.

En prose et en vaudevilles.

Sentiment impartial sur le Salon de 1810. Premier numéro contenant la critique raisonnée des tableaux de MM. David, Girodet, Le Barbier l'aîné, de l'Écluse (*sic*), Grenier, Vallin, Lebel, Landon, Ponce, Camus, Dabos, Libour, Delorme et Mlle Vallain. *Paris, Martinet, Janet et Cotelle*, 1810, in-8, 16 p. [*N.* V. 24554].

Épigraphe empruntée à Despaze.

Le second numéro, annoncé au verso de l'Avertissement, devait être consacré à Gérard, Carle Vernet, Broc, Granet, Bergeret, Crépin, Menjaud, Baltard, Swebach, Richard, de Bois-Frémont (*sic*) et Debret. Déjà, dans le premier numéro, la censure préalable avait retranché « une phrase ambitieuse sur la durée des Empires » (Cf. *Documents relatifs à l'exécution du décret du 5 février 1810* [publiés par Ch. Thurot]. Paris, A. Franck, 1872, in 8, 36 p. [extrait de la *Revue critique*]). Le censeur déclarait que ce second numéro « était assez piquant en général, bien écrit et de bon goût. On n'a eu qu'à faire disparaître quelques expressions qui ne sentaient pas assez le respect et qui avaient échappé à l'auteur en parlant de Sa Majesté ». Ce second numéro a-t-il paru ? Il n'a été signalé nulle part.

Entretiens sur les ouvrages de peinture, sculpture et gravure, exposés au Musée Napoléon en 1810. *Paris, Gueffier jeune*, 1811, in-12, 2 ff. et 180 p. (la dernière non chiffrée) [*N.* V. 40882].

La page non chiffrée contient une réclame pour la seconde édition d'un *Guide des voyageurs à Paris*.

Dialogues entre un chirurgien, un poète, un peintre et un « compilateur » ; c'est le chirurgien qui est censé tenir la plume.

Épigraphes empruntées à Ovide, à Corneille et à La Fontaine.

De l'État des beaux-arts en France et du Salon de 1810, par Fr. Guizot. *Paris, Maradan*, 1810, in-8, 1 f. et 132 p. [*N.* V. 41208].

Épigr. :

Pictura ars nobilis cum expetitur a regibus populisque.
(Pline, lib. XXXV, c. 1.)

Réimpr. dans les *Études sur les beaux-arts* (Paris, Didier, 1851, in-8 et in-12), avec quelques-unes des notices écrites pour le *Musée royal* de Laurent (1816-1818).

Salon de 1810. Recueil de pièces choisies parmi les ouvrages de peinture et de sculpture exposés au Louvre le 5 novembre 1810, par C. P. Landon, peintre, correspondant de l'Institut de Hollande, etc. *Paris, chez l'auteur, rue de l'Université, 19, vis-à-vis de la rue de Beaune* (impr. Chaignieau aîné), s. d., 2 vol. in-8.

Le faux titre porte : *Annales du Musée et de l'École moderne des beaux-arts. Salon de 1810.*

Soixante-douze planches gravées au trait. Leur description est suivie, comme celle du Salon de 1808, par des *Observations sur quelques ouvrages dont la gravure n'a pu être insérée*, et par une liste des ouvrages concernant les arts, mais les notices nécrologiques sur les artistes morts dans l'intervalle d'un Salon à l'autre n'avaient pu être rédigées en temps utile et se trouvaient renvoyées au Salon de 1812 où d'ailleurs elles ne figurent pas : ce devaient être celles de Vien, Taillasson, Saint-Ours, Pajou, Moitte, Chaudet, Chalgrin, Raymond, Coiny, Masquelier.

*Napoléon au Salon, poème suivi du Palais de la Grâce, du Temple de la Volupté et de deux épîtres, l'une au Docteur Wenck, et l'autre à M. Malte-Brun, avec des notes historiques et littéraires, par A. Serieys, professeur de faculté. *Paris, Samson*, 1811, in-18, 144 p. [*N.* Inv. Ye 10550].

Épigraphe empruntée à Pétrarque.

P. 81-129, *Notes* de *Napoléon au Salon.*

Lettres impartiales sur les expositions de l'an 1810, par un amateur. *Paris, Pierre Blanchard et Cie, et Palais-Royal, galerie de bois, n° 249, au Sage Franklin*, 1810, in-8, 32 p. [*N.* V. 44875].

Par Jacques-Philippe Voïart.

B. [baron BOUTARD]. *Beaux-Arts. Salon de 1810. — Journal de l'Empire* [*Journal des Débats*], 7, 11, 16, 23, 26 novembre; 3, 7, 12, 21 décembre 1810.

F. P. [FABIEN PILLET]. *Beaux-Arts. — Journal de Paris*, 6, 12, 15, 17, 20, 26 novembre ; 1er, 9 et 25 décembre 1810.

1812

Galerie des peintres français du Salon de 1812, ou Coup d'œil critique sur leurs principaux tableaux et sur les différents ouvrages de sculpture, architecture et gravure, par R. J. DURDENT. *Paris, au bureau du* Journal des Arts, *rue des Moulins, 21, et chez Alexis Eymery, rue Mazarine, n° 30*, MDCCCXIII, in-8, 2 ff., XIV p. (*Noms des artistes cités dans cet ouvrage* et *Introduction*), 1 f. non ch. (faux titre et titre) et 91 p. [*N.* V. 24225].

Les Étrennes, ou Entretiens des morts sur les nouveautés littéraires, l'Académie française, le Conservatoire de musique, le Salon, les journaux et les spectacles, recueillis par un témoin auriculaire revenu ces jours passés des enfers, par FRANÇOIS EDMOND. *Paris, Dentu*, 1813, in-8, 2 ff. et 120 p. [*N.* Z. 47548].

P. 90-120, Compte rendu par les ombres de Rubens, de Poussin, de Téniers, etc., et par l'auteur, de quelques-uns des tableaux du Salon.

FRANÇOIS EDMOND est, selon Quérard (*Supercheries littéraires*), le pseudonyme d'un médecin, le Dr FRANÇOIS FOURNIER-PESCAY.

Salon de 1812. Recueil de pièces choisies parmi les ouvrages de peinture et de sculpture exposés au Louvre le 1er novembre 1812, et autres productions nouvelles, avec l'explication des sujets et un examen général du Salon, par C. P. LANDON, peintre, ancien pensionnaire de l'Académie de France à Rome, secrétaire adjoint de l'École spéciale de peinture et de sculpture. *Paris, aux bureaux des* Annales du Musée, *rue de l'Université, n° 19, vis-à-vis la rue de Beaune* (imp. Chaignieau aîné), 2 vol. in-8, et 144 pl.

Le faux titre porte : *Annales du Musée et de l'École moderne des Beaux-Arts.*

Le Noir et le Blanc, ou Ma Promenade au Salon de peinture,

par M. N. V. S. Leblanc, amateur. *Paris, chez les marchands de nouveautés*, 1812, in-8, 52 p. [*N.* V. 24557].

Dialogue entre M. Lenoir, amateur de peinture, et M. Leblanc, libraire.

Épigr. :

Éloigné de médire autant que de flatter,
Entre ces deux excès je prétends m'arrêter ;
Je loue avec plaisir, je blâme avec courage,
Je fais grâce à l'auteur et jamais à l'ouvrage.
(Pope, *Essai sur la critique.*)

Gaspard l'Avisé au Salon de 1812 ou Revue de tableaux en vaudevilles. *Se vend à Paris, chez les marchands de nouveautés*, in-12, 1812, 12 p. [*N.* V. 24561].

Au verso du faux titre, portrait gravé sur bois de Gaspard l'Avisé.

L'Observateur au Museum. *Imp. L.-P. Setier fils*, s. d., in-12, 24 p. [*N.* V. 24557 *bis*].

En regard du titre de départ tenant lieu de titre, frontispice colorié représentant l'Observateur, le livret à la main droite, le chapeau sous le bras gauche.

Revue des tableaux, par M*** (Exposition de novembre 1812). *Imp. Renaudière*, s. d., in-12, 18 p. [*N.* V. 24559].

Simple guide annoté.

Le Vengeur ou la Boussole. *Paris, J.-G. Dentu*, 1812, in-8, 1 f. et 24 p. [*N.* V. 24560].

Épigr. :

On doit des égards aux vivants, on ne doit aux morts que la vérité.

Le faux titre porte : *Premier numéro*, et le titre de départ : *A Laure. Première lettre* (Paris, 13 décembre 1812).

Rien dans le texte ne justifie le double titre adopté par l'auteur.

La Vérité au Salon de 1812 ou Critique impartiale des tableaux et sculptures, par une Société d'artistes. *A Paris, chez Chassaignon, rue Mâcon, n° 18, et à l'entrepôt de librairie tenu par J. M. Davi et Locard, rue Neuve de Seine, au coin de celle des Boucheries, faubourg Saint-Germain*, 1812, in-12, 44 p. [*N.* V. 24558].

*B. [baron Boutard]. *Beaux-Arts. Salon de 1812. — Journal*

de l'Empire [*Journal des Débats*], 4, 9, 16, 22, 23, 27 novembre ; 6, 7, 12, 21, 28 décembre 1812.

Voyez l'article suivant.

Critique de la critique des Salons rédigée par M. B. (1813). *Imp. Haussmann*, in-8, 4 p.

Opuscule tiré à 200 ex., inscrit dans la *Bibliographie de la France* et mentionné par Montaiglon, mais que je n'ai pu voir.

*Delpech (S.). *Mercure de France*, t. LIII, p. 222-225, 269-272, 310-316, 447-454, 554-562, 598-603.

*W. (?). *Salon de 1812*. — *Journal des arts, des sciences et de la littérature*, p. 145-150, 169-177, 193-202, 225-232, 249-256, 273-278, 297-302, 345-353, 369-371.

Le *Journal des arts* est devenu en 1814 le fameux *Nain jaune*.

§ 3. — Restauration (1814-1827)

1814

Arlequin Polyphême jetant la pierre aux artistes, critique en vaudeville des tableaux exposés au Salon de 1814. N° 1er. *Paris, chez Stahl, libraire, rue Saint-Jacques, n° 38, et chez tous les marchands de nouveautés*, in-12, 26 p. (la dernière non chiffrée) [*N.* V. 24566].

En regard du titre, frontispice au trait et à l'eau-forte intitulé : *Arlequin Polyphême jetant la pierre aux artistes, gravé par Arlequin d'après le tableau très original numéro 781* [*Acis et Galathée*, par Rémy].

L'auteur annonçait un numéro II qui n'a pas paru.

Dialogue raisonné entre un Anglais et un Français, ou Revue des peintures, sculptures et gravures exposées dans le Musée royal de France, le 5 novembre 1814. Premier numéro. *Paris, chez Delaunay et les marchands de nouveautés*, 1814, in-8, 40 p. [*N.* V. 24562].

Un avis placé sur le titre annonce que le second numéro devait paraître le 1er décembre, le troisième le 10, et le quatrième le 20 ; mais la publication paraît en être restée là.

Examen raisonné des ouvrages de peinture, sculpture et gravure exposés au Salon du Louvre en 1814, par M. S. Delpech. *Imp. Gillé. Paris, chez Martinet et chez les marchands de nouveautés*, 1814, in-8, 266 p. [*N.* V. 36339].

Épigr. :

La critique est aisée, mais l'art est difficile.
Destouches.

Annoncé par un prospectus de trois pages comme devant comporter douze livraisons ; onze seulement ont paru et la dernière est par erreur paginée [139] 140-166 au lieu de [239] 240-266 ; la plupart de ces livraisons portent, au titre de départ, les noms des artistes dont Delpech s'occupe, mais le volume n'a pas de table.

(N° 1er.) Lettres impartiales sur l'exposition des tableaux en

1814, par un amateur. *Paris, Alexis Eymery, libraire, imp. J.-B. Imbert*, s. d., in-8, 16 p. [*N.* V. 24563].

ÉPIGR. :

Je les estime tous et n'en connais aucun.

Un *Nota*, placé sur le titre même, annonce que les *Lettres* paraîtront le lundi de chaque semaine et contiendront une feuille d'impression ; mais la publication en est demeurée là.

Par ANTOINE DUPUIS, avocat et artiste amateur, d'après Barbier.

L'École française en 1814, ou Examen critique des ouvrages de peinture, sculpture, architecture et gravure exposés au Salon du Musée royal des arts, par R. J. DURDENT. *Paris, chez Martinet, Delaunay et les marchands de nouveautés*, 1814, in-8, 2 ff., 130 p. et 1 f. n. ch. (table).

*GAULT DE SAINT-GERMAIN. *Observations sur l'état des arts au XIXe siècle dans le Salon de 1814. — Le Spectateur ou Variétés historiques, littéraires, critiques, poétiques et morales*, par MALTE-BRUN, t. III, p. 97-118, 193-210, 241-258, 302-317, 357-374, 442-457.

Les cinq premiers articles sont anonymes ; le dernier est signé.

Salon de 1814. Recueil de morceaux choisis parmi les ouvrages de peinture et de sculpture exposés pour la première fois au Louvre le 5 novembre 1814, et autres nouvelles productions de l'art, gravés au trait (72 pl.), et accompagnés de l'explication des sujets, par C. P. LANDON, peintre de S. A. R. Mgr le duc de Berry, chevalier de la Légion d'honneur, correspondant de l'Institut royal de France. *A Paris, aux bureaux des* Annales du Musée, *rue de Verneuil, n° 30, près la rue de Beaune*, in-8, 124 p., avec supplément, 8 p. et 4 pl.

Le faux titre porte : *Annales du Musée et de l'École moderne des beaux-arts.*

« Une circonstance imprévue, lit-on en tête du *Supplément*, nous avait *forcés* de suspendre momentanément la publication de quelques objets que la composition et surtout l'intérêt du sujet avaient fait remarquer à l'exposition. Nous les présentons ici sous forme de supplément. »

Cette « circonstance imprévue » était le retour de l'île d'Elbe, et les planches prudemment écartées pendant les Cent-Jours étaient les por-

traits de Louis XVIII, par Gérard, l'*Entrée de Monsieur, le 12 avril 1814*, par Frémy, le portrait du duc de Berry, par Carle Vernet, et *Une des croisées de Paris le jour de l'arrivée de S. M. Louis XVIII*, par Mme Auzou.

L'Observateur au Museum ou Critique raisonnée et impartiale des objets de peinture et sculpture qui le composent. *Imp. Herhan, et se trouve chez Chassaignon, libraire, rue du Marché-Neuf, n° 5*, s. d. (1814), in-12, 12 p. [*N.* V. 24564].

En regard du faux titre tenant lieu de titre, frontispice gravé intitulé *L'Observateur au Museum.*

Petite Revue des tableaux, par Mlle E....d. Exposition de 1814. *A. Egron, imprimeur*, s. d., in-12, 12 p. [*N.* V. 24565].

ÉPIGR. :

Je donne mon avis non comme bon, mais comme mien.
MONT. [AIGNE.]

*B. [baron BOUTARD]. *Beaux-Arts. Salon de 1814. — Journal des Débats*, 6, 11, 15, 19, 24 novembre; 3, 11, 13, 21, 25 décembre 1814; 10, 18, 31 janvier; 10, 11 février et 29 mars 1815.

1817

[ÉMERIC DAVID]. *Beaux-Arts. Salon. — Le Moniteur universel*, 2 mai-28 juin (huit articles).

Articles signés T. [TOUSSAINT, l'un des prénoms de l'auteur.]

Un exemplaire en placards de ce *Salon* et un autre en semblable condition (celui de 1819) ont passé sous les numéros 860 et 862 du catalogue Goddé (1850). Ils ont figuré depuis dans la vente posthume (1871) du marquis de Laborde, qui les avait placés dans un étui, et ils me sont récemment échus par une acquisition amiable.

Mémoire en faveur des artistes dont le jury des arts n'a pas admis les ouvrages présentés au Salon d'exposition en 1817, par M. A. D. [ANTOINE DUPUIS]. *A Paris, chez Delaunay, avril* 1817, in-8, 16 p. [*N.* V. 24571].

ÉPIGR. :

Lecteur impartial, lisez et jugez.

Réflexions sur les paysages exposés au Salon de 1817, par

M. A. D. [ANTOINE DUPUIS]. *Paris, chez Delaunay, libraire, et chez l'auteur, rue Poupée, n° 11, avril* 1817, in-8, 16 p. [*N.* V. 24569].

ÉPIGR. :

Sunt lacrymae rerum et mentem mortalia tangunt.

Voyez les deux numéros suivants.

Réflexions sur les paysages...., par M. A. D. Seconde Revue. *Paris, chez Delaunay et chez l'auteur, juin* 1817, in-8, 16 p.

Même épigraphe.

Réflexions sur les paysages. .., par M. A. D. *Paris, chez Delaunay, l'auteur et les marchands de nouveautés, juillet* 1817, in-8, 16 p.

Même épigraphe.

On lit au bas de la page 16 : Fin de la troisième et dernière revue.

M. Rococo ou le Nouveau Salon d'exposition. *A Paris, chez Delaunay, juillet* 1817, in-8, 16 p. [*N.* V. 24572].

ÉPIGR. :

.... Ridendo dicere verum
Quid vetat ?

Par ANTOINE DUPUIS. C'est plutôt une allégorie satirique qu'un compte rendu du Salon.

Choix des productions les plus remarquables exposées dans le Salon de 1817, par P.-M. GAULT DE SAINT-GERMAIN, ancien pensionnaire du feu roi de Pologne. *Paris, imp. P. Didot l'aîné,* 1817, in-8, 2 ff. et 32 p. [*N.* V. 24567].

Salon de 1817. Recueil de morceaux choisis parmi les ouvrages de peinture et sculpture exposés au Louvre le 24 avril 1817, et autres nouvelles productions de l'art gravés au trait (72 pl.), avec l'explication des sujets et quelques observations sur le mérite de leur exécution, par C.-P. LANDON, chevalier de la Légion d'honneur, peintre de S. A. R. Mgr le duc de Berry, ancien pensionnaire du Roi à l'École de Rome, conservateur des tableaux des Musées royaux, correspondant de l'Institut de France. *Paris, au bureau des* Annales du Musée, *rue de Verneuil, 30* (imp. Chaigneau), 1817, in-8, 120 p.

Le faux titre porte : *Annales du Musée et de l'École moderne des beaux-arts.*

LATOUCHE (HENRI DE). *Beaux-Arts.* — *Le Constitutionnel*, 3, 8, 13, 18 mai ; 6 juin ; 5 et 15 juillet 1817.

Articles anonymes : un passage de celui du 15 juillet, sur un portrait d'enfant par Isabey, fut la cause ou le prétexte de la suppression du *Constitutionnel*, qui, dès le 24 du même mois, reparut sous le titre de *Journal du commerce* et le conserva jusqu'au 1er mai 1819.

Sur cette allusion présumée au duc de Reichstadt et sur les versions contradictoires qui ont circulé à propos de cet incident, voyez Sainte-Beuve, *Causeries du lundi*, t. III, p. 488.

Notice historique sur le tableau représentant l'entrée de Henri IV dans Paris par M. Gérard, membre de l'Institut, de l'Académie des beaux-arts, chevalier de l'Ordre du Roi et de l'ordre royal de la Légion d'honneur, etc., etc., etc. Avec gravure. *Paris*, *Delaunay*, 1817, in-8, 7 p. et une pl.

Schéma au trait des principaux personnages du tableau.

Par DE MAUPERCHER, suivant Barbier.

Essai sur les beaux-arts et particulièrement sur le Salon de 1817, ou Examen critique des principaux ouvrages d'art exposés dans le cours de cette année, avec 38 gravures au trait, par E. F. A. M. MIEL. *Paris*, *Delaunay*, *Pelicier*, *impr. F. Didot*, 1817-1818, in-8, XXVI-500 p. [*N.* V. 46806].

Les feuillets liminaires contiennent le faux titre et le titre, une dédicace à Chabrol de Volvic, un *Sommaire de l'Essai sur les arts* et une *Préface.*

P. 487-500, *Table des noms et des matières.*

En regard du titre, frontispice représentant le buste de Louis XVIII dans un encadrement d'architecture ; il existe deux états de ce frontispice, l'un au trait, l'autre ombré. Le volume comporte trente-huit planches chiffrées, plus une planche non numérotée, d'après l'*Entrée de Henri IV à Paris*, par Gérard.

Cet *Essai* a été publié en huit livraisons.

L'Amateur au Salon. Exposition de 1817, par M. H. O***. *Paris*, *chez Chaignieau aîné*, *Delaunay*, *Pelicier*, 1817, in-8, 70 p. [*N.* V. 24568].

ÉPIGR. :

Debellare superbos.

[*Pillet (Fabien)]. *Exposition des tableaux.* — *Journal de Paris,* 24 avril, 2, 5, 9, 13, 17, 30 mai, 10 et 29 juin 1817.

Le premier article (sans titre) a paru dans le corps du journal.

Un Tour au Salon ou Revue critique des tableaux de 1817, par Sans-Gêne et Cadet-Buteux. *A Paris, chez Pelicier, Delaunay, Martinet, Le Normant, mai* 1817, 1 f. et 78 p. (la dernière non chiffrée) [*N.* V. 24570].

Épigr. :

Oui, noir, mais pas si diable.

**Salon de 1817 ou Exposition des ouvrages de peinture, sculpture, architecture et gravure des artistes vivants.* — *Archives philosophiques, politiques et littéraires,* t. Ier, p. 91-109 et 226-256.

Articles anonymes.

1819

Hommage aux beaux-arts ou le Salon de 1819, par J.-L. Brad, membre de plusieurs sociétés littéraires. *A Paris, chez tous les marchands de nouveautés,* 1819, in-8, 1 f. et 8 p. [*N.* Ye 39313].

Épigr. :

Les beaux-arts sont amis et les muses sont sœurs.
Delille.

En vers alexandrins.

P. A. [Coupin]. *Notice sur l'exposition des tableaux en 1819.* — *Revue encyclopédique,* t. IV, p. 352-369, 517-540, et t. V, p. 45-75, 275-288.

*Delécluze (Étienne-Jean).. *Lettres au rédacteur du* Lycée français *sur l'exposition des artistes vivants.* — *Le Lycée français,* t. Ier, p. 269-278, 320-324, 361-371, 416-426; t. II, p. 74-86, 133-145, 182-192, 236-245, 317-331, 417-431 ; t. III, p. 131-144, 171-185.

L'un de ces articles (sur l'infériorité du portrait et la supériorité du paysage) provoqua l'envoi, par André-Thomas Barbier, de la traduction d'une lettre sur le même sujet par William Melmoth (Fitz Osborne) ; elle a été réimpr. dans la *Revue universelle des arts,* t. IV, p. 238-240.

L'Ombre de Diderot et le Bossu du Marais, dialogue critique sur le Salon de 1819, par GUSTAVE [*sic* : AUGUSTE] JAL, ex-officier de la marine, auteur des « Visites au Musée royal du Luxembourg ». *Paris, Corréard*, 1819, in-8, 240 p. [*N.* V. 24575].

ÉPIGR. :

Suum cuique.

La page 237 est, par erreur, chiffrée 137. Les pages 238-240 sont remplies par les annonces d'ouvrages publiés chez le même éditeur.

ÉMERIC-DAVID. *Beaux-Arts. Salon.* — *Moniteur universel*, 9 septembre-9 décembre 1819.

Sur un exemplaire d'épreuves de ce Salon, voyez la note qui accompagne la mention du Salon de 1817, par le même auteur.

Annuaire de l'école française de peinture, ou Lettres sur le Salon de 1819, par M. KÉRATRY, ornées de cinq estampes en taille-douce, d'après les tableaux de MM. Girodet, Hersent, Picot, Horace Vernet, Watelet, et sur les dessins fournis par les mêmes auteurs et gravés par F. Massard et A. Leclerc. *Paris, Maradan*, xx-276 p. [*N.* V. 24574].

La dernière page des liminaires (contenant un erratum) n'est point chiffrée. P. 271, *Table alphabétique des artistes dont il est fait mention dans ce volume.*

Salon de 1819. Recueil de morceaux choisis parmi les ouvrages de peinture et de sculpture exposés au Louvre le 25 août 1819, et autres nouvelles productions de l'art, gravés au trait (144 pl.), avec l'explication des sujets et quelques observations sur le mérite de leur exécution, par C.-P. LANDON, chevalier de la Légion d'honneur.... *Paris, aux bureaux des* Annales du Musée, *quai de Conti, n° 25, près de la Monnaie* (Impr. Royale), 1819, 2 vol. in-8.

Le faux titre porte : *Annales du Musée et de l'École moderne des beaux-arts.*

Lettres à David sur le Salon de 1819, par quelques élèves de son école. Ouvrage orné de vingt gravures. *Paris, Pillet aîné*, 1819, in-8, 2 ff. et 256 p. [*N.* V. 24573].

Ces lettres sont attribuées par Barbier à L.-F. LHÉRITIER (de l'Ain), ANTONY BÉRAUD, HENRI [Hyacinthe] DE LATOUCHE et ÉMILE DESCHAMPS ;

mais il faut remarquer que, sauf les initiales A. B., qui désignent sans aucun doute le second de ces écrivains, les autres signatures, également abrégées, placées au bas de la plus grande partie de ces lettres, ne permettent point de faire la part de chaque collaborateur.

Le frontispice, dont l'explication est placée au verso du faux titre, était, d'après cette note, dû à M. Devéria, « jeune artiste plein de chaleur et de goût » ; il s'agit d'Achille Devéria, alors à peine âgé de vingt ans.

*Essais lithographiques sur l'exposition au Musée royal de l'année 1819, par A. V. et A. C. Ce recueil contiendra les croquis des principaux tableaux, dessins, statues, etc., etc. Chaque croquis portera le même numéro que l'original dans le livret. *Paris, chez Rey, marchand de couleurs et d'objets d'art, rue de l'Arbre-Sec, n° 49*. S. d., in-4.

Titre pris sur la couverture de la première livraison. Les rubriques des livraisons suivantes portent en outre les noms et les adresses des libraires Martinet, Ladvocat et Laloy. Les deux premières de ces livraisons figurent sous les numéros 602 et 697 (estampes) du *Journal de la librairie* des 11 septembre et 23 octobre 1819, avec la seule mention de Vilain, chez qui les planches étaient tirées. Voici le détail du contenu de cette publication, d'après l'exemplaire que je possède et qui comporte neuf livraisons distinguées par des couvertures imprimées que ni le Département des imprimés, ni le Cabinet des estampes ne semblent avoir conservées. L'*Explication des sujets* est imprimée au verso de ces couvertures, mais ne donne pas les noms des artistes, omis parfois au bas des planches et faciles à rétablir avec le livret :

[1re livraison.] N° 510 : GÉRICAULT, *Scène de naufrage* [*Le Radeau de la Méduse*].

— N° 1155 : HORACE VERNET, *Ismaïl et Mariam* (épisode tiré du *Voyage dans le Levant*, du comte de Forbin).

— N° 344 : DESTOUCHES, *La Résurrection de Lazare*.

— N° 699 : J.-A. LAURENT, *Duguesclin enfant*.

— N° 1197 : WATELET, *Paysage historique représentant Henri IV et le capitaine Michau*.

[2e livraison.] N° 1154 : HORACE VERNET, *Massacre des Mameloucks dans le château du Caire, ordonné par Mohamed Ali Pacha, vice-roi d'Égypte*.

— N° 619 : INGRES, *Une odalisque*.

— N° 165 : BOUTON, *Saint Louis au tombeau de sa mère*.

— N° 804 : MAUZAISSE, *Un groupe de Danaïdes*.

— N° 538 : GROS, *S. A. R. Madame, duchesse d'Angoulême, s'em-*

barquant à Pouillac [*sic : Pauillac*], *près de Bordeaux, le 1er avril 1815.*

[3e livraison.] N° 1025 : SCHNETZ, *Le Samaritain recueillant le blessé de Jéricho.*

— N° 608 : PICOT, *L'Amour et Psyché.*

— N° 524 : GRANET, *Un intérieur.* [*Vue intérieure de l'église du couvent de San Benedetto, près Subiaco.*]

— N° 417 : DUVAL-LE CAMUS, *Un baptême.*

— N° 765 : Mlle LESCOT, *Le meunier, son fils et l'âne.*

[4e livraison.] N° 592 : HERSENT, *Gustave Wasa.*

— N° 639 : LAFOND, *Charles VII prend d'assaut la ville de Montereau-faut-Yonne.*

— N° 447 : Comte DE FORBIN, *Inès de Castro.*

— N° 951 : RICHARD, *L'Ermitage de Vaucouleurs.*

— N° 1222 : CARTELIER, *Minerve, frappant la terre avec son javelot, fait naître l'olivier.*

[5e livraison.] N° 897 : PICOT, *La Mort de Saphire* [*a*].

— N° 922 : PRUDHON, *L'Assomption de la Vierge.*

— N° 524 : GRANET, *Intérieur du chœur de l'église des capucins de la place Barberini, à Rome.*

— N° 370 : DUCIS, *Mort du Tasse au couvent de Saint-Onuphre.*

— N° 826 : MICHALLON, *Mort de Roland en 778.*

[6e livraison.] N° 1047 : STEUBEN, *Saint Germain* [distribuant aux pauvres les trésors que lui avait envoyés Childebert].

— N° 870 : PALLIÈRE, *Tobie rendant la vue à son père.*

— N° 803 : MAUZAISSE, *Laurent de Médicis.*

— N° 1169 : HORACE VERNET, *Le Petit Trompette* [ou, plus exactement, *le Chien du trompette*].

— N° 1213 : BRA, *Aristodème au tombeau de sa fille.*

[7e livraison.] N° 1641 : GIRODET, *Pygmalion.*

— N° 573 : GUILLEMOT, *Jésus ressuscite le fils de la veuve de Naïm.*

— S. n° : MEYNIER, Plafond [La France, sous les traits de Minerve, protégeant les beaux-arts] destiné au grand escalier du Musée.

— N° 118 : BONNEFOND, *Un vieillard conduit par sa petite-fille.*

— N° 1198 : WATELET, *Paysage romantique exécuté d'après des études faites dans les Vosges.*

[8e livraison.] N° 742 : LEJEUNE (général baron), *Vue de l'attaque du grand convoi près Salinas en Biscaye, le 25 mai 1812.*

— N° 279 : DEJUINNE, *Jésus-Christ guérissant des aveugles et des boiteux.*

— N° 869 : PALLIÈRE, *Saint Pierre guérissant un boiteux.*

— N° 1169 : HORACE VERNET, Scène militaire.

— N° 878 : PARANT, *L'Apothéose de Henri IV* [Peinture sur porcelaine appartenant au duc d'Angoulême].

[9e livraison.] N° 102 : BLONDEL, *Philippe Auguste avant la bataille de Bouvines, en 1214.*
— N° 585 : HEIM, *Martyre de saint Cyr et de sainte Juliette, sa mère.*
— N° 1027 : SCHNETZ, *Jérémie.*
— N° 822 : MENJAUD, *L'Avare puni.*
— N° 1215 : BRIDAN, *Épaminondas.*

Notice sur la statue de Henri IV exposée dans la cour du Louvre. *Imp. J. M. Eberhardt, s. d.*, in-8, 7 p. [*N.* Inv. V. 47934].

Protestation rédigée par le sculpteur JOSEPH-CHARLES MARIN ou en son nom, au sujet d'une statue pédestre de Henri IV dont la tête était, paraît-il, copiée sur un buste du même roi qu'il avait exhibé en 1816 dans son atelier. Le concurrent de Marin n'est ni nommé, ni désigné dans cet opuscule; il s'agit de Raggi et d'une statue de bronze destinée à la ville de Nérac.

L'Observateur au Salon. Critique des tableaux en vaudeville. *A Paris, chez les marchands de nouveautés* (imp. Renaudière); in-12, 24 p. [*N.* V. 24578].

ÉPIGR. :

La critique est aisée,
Mais l'art est difficile.

En prose et en vers.

En regard du titre, frontispice anonyme représentant l'Observateur et très curieux au point de vue du costume d'un « beau » de 1819.

*[PILLET (FABIEN)]. *Musée royal. Exposition de tableaux et de sculptures. — Journal de Paris*, 28 et 31 août, 2, 4, 8, 16, 21, 27, 29 septembre, 4, 12, 19, 24 octobre, 9, 11, 30 novembre et 3 décembre 1819.

L'article du 9 novembre (sur le tableau de Girodet) ne porte pas de numéro de série.

Examen critique et impartial du tableau de M. Girodet (Pygmalion et Galatée), ou Lettre d'un amateur à un journaliste. *A Paris, chez Anthe Boucher, imprimeur, successeur de L.-G. Michaud, rue des Bons-Enfants, n° 34*, 1819, in-8, 23 p. [*N.* V. 24580].

Signé : Un amateur [Bernard-François-Anne FONVIELLE, suivant Barbier].

Notice sur la Galatée (*sic*) de M. Girodet-Trioson, avec la gravure au trait. *Paris, imp. Pillet aîné*, 1819, in-8, 8 p. [*N.* V. 24572].

En regard du titre de départ, lithographie anonyme d'après le tableau.

Description du tableau de Pygmalion et Galatée (*sic*) exposé au Salon par M. Girodet. *A Paris, chez les marchands de nouveautés*, 1819, in-8, 8 p. [*N.* V. 10603].

Signée P. C. — Page 8, couplets, sur l'air du *Premier baiser d'amour*, et envoi (huitain) *Au peintre immortel.*

Malgré les initiales dont cet opuscule est signé, je doute qu'il soit du fidèle disciple de Girodet, Philippe Coupin de La Blancherie.

*E. J. [Victor Étienne, dit Jouy]. *Beaux-Arts. Salon de 1819.* — *La Minerve française*, t. VII, p. 260-267, 357-367, 450-461, 552-564 ; t. VIII, p. 68-77, 170-179.

*I. et I. G. (?). *Salon de 1819.* — *La Renommée*, 26 août, 2, 15, 23 septembre, 4 et 17 octobre, 19 novembre 1819.

Le premier article est un *Dialogue entre l'Artiste, Pasquin et Marforio*, signé I. ; le dernier est une *Lettre de l'Artiste à Pasquin*, signé I. G. Elle est spécialement consacrée à la *Galathée* de Girodet.

Cet article avait ému la bile du peintre qui avait préparé une réponse demeurée inédite, et publiée d'après la minute autographe dans la *Correspondance historique et littéraire*, septembre-octobre 1907, p. 283-287.

*O'Mahony (comte Arthur). — *Le Conservateur*, t. IV, p. 561-566 ; t. V, p. 72-82, 181-193, 273-275, 371-383.

Nouveau coup d'œil au Salon. Critique en vaudeville de la gravure en taille-douce. Exposition de 1819. *A Paris, chez les marchands de nouveautés*, s. d., in-12, 24 p. [*N.* V. 24576].

Épigr. :

La taille-douce,
Rien que la taille-douce.

En vers et en prose.

Arlequin de retour au Museum ou Revue des tableaux en vaudevilles. *Paris, imp. Brasseur aîné*, 1819, trois numéros in-12, 72 p. [*N.* V. 24577].

ÉPIGR. :

Castigat ridendo.

La suite annoncée à la fin du numéro 3 n'a pas paru.

1822

E. J. D. [ÉTIENNE-JEAN DELÉCLUZE]. *Beaux-Arts.* — *Moniteur universel*, 25 avril, 3, 8, 13, 18, 24, 29 mai, 1er, 5, 10 et 18 juin 1822.

Le premier article est anonyme.

Lettre à MM. les membres du Jury sur la statue d'un grenadier de l'ancienne armée, rejetée du Salon de 1822. *Imp. Guiraudet*, s. d., in-8, 8 p.

Signée : GUILLOT.

Le *Constitutionnel* du 5 mai 1822 contient un article sur la lettre de Guillot, dont il donne un assez long extrait. L'auteur, qui a exposé aux premiers Salons du règne de Louis-Philippe, a collaboré comme critique d'art à l'*Artiste* et à la *Revue indépendante* de Pierre Leroux et George Sand.

Salon de 1822. Recueil de morceaux choisis parmi les ouvrages de peinture et de sculpture exposés au Louvre le 24 avril 1822, et autres nouvelles productions de l'art, gravés au trait (128 pl.) avec l'Explication des sujets et quelques observations sur le mérite de leur exécution, par C.-P. LANDON. *Paris, aux bureaux des* Annales du Musée, *quai Conti, n° 15, près la Monnaie* (Imp. Royale, 1822, 2 vol. in-8).

Le faux titre porte : *Annales du Musée et de l'École moderne des beaux-arts.*

Salon de 1822, ou Collection des articles insérés au « Constitutionnel » sur l'exposition de cette année, par M. A. THIERS. Orné de cinq lithographies représentant « la (*sic*) Corinne au cap Misène », et divers tableaux choisis dans chaque genre. *Paris, Maradan*, 1822, in-8, 2 ff. et 155 p. [*N.* V. 5386].

Les cinq planches annoncées sont : (en regard du titre) *Signature d'un acte de mariage dans une sacristie* (DUVAL-L[E] CAMUS) ; p. 92, *Corinne au cap Misène* (GÉRARD) ; p. 124 *Soldat laboureur* (VIGNERON) ; p. 134, *Cénobite* (DE FORBIN) ; p. 144, *Cours de l'Isère* (WATELET).

Les articles du *Constitutionnel*, signés *A. T....s* ou *A. T...rs*, portent les dates des 25 et 29 avril, 3, 7, 11, 15, 21, 30 mai et 11 juin 1822.

Il y a entre le texte primitif de ces articles et leur réimpression de notables différences; l'ordre des chapitres n'est point le même et le volume contient un *Avis* et une *Introduction* que le journal n'avait point insérés ; la suppression la plus importante est, dans l'article du 11 mai 1822, celle de la phrase fameuse où Thiers invoquait l'autorité de Gérard pour prédire à Eugène Delacroix les plus hautes destinées : « Je ne crois pas me tromper, écrivait-il; M. de Lacroix (*sic*) a reçu le génie ; qu'il avance avec assurance ; qu'il se livre aux immenses travaux, condition indispensable du talent, et, ce qui doit lui donner plus de confiance encore, c'est que l'opinion que j'exprime est celle de l'un des plus grands maitres de l'École. »

Nicaise observateur au Salon de 1822, dialogue mêlé de couplets. N° 1er. On trouvera dans cette livraison un abrégé de la description des sujets peints à fresque dans les chapelles Saint-Maurice et Saint-Roch de l'église Saint-Sulpice. *Paris, imp. E. P. Hardy, rue Dauphine, n° 36*, 1822, in-12, 12 p. [*N.* V. 24583].

La suite annoncée au verso du titre n'a pas paru.

Les chapelles de Saint-Sulpice avaient été décorées par Abel de Pujol et par Vinchon.

En regard du titre, frontispice grossièrement gravé sur bois.

Notice sur le tableau représentant Alexandre domptant Bucéphale, exposé aujourd'hui au Musée de Toulouse et qui a fait partie du Salon de Paris de 1822, sous le numéro 27. Prix : 50 centimes, au bénéfice des Grecs et des incendiés de Salins. Se vend chez tous les libraires et au Musée. *Toulouse, imp. Cannes*, 1825, in-8, 11 p. [*N.* V. 24584].

L'auteur de ce tableau s'appelait D'AUBUISSON. Son tableau ne figure plus au musée de Toulouse, où il n'était sans doute déposé que temporairement.

L'Observateur et Arlequin aux Salons. Critique des tableaux en vaudevilles. *A Paris, chez les marchands de nouveautés*, s. d. (1822), in-12, 42 p. [*N.* V. 24581].

ÉPIGR. :

La critique est aisée,
Mais l'art est difficile.

Au verso du titre, frontispice gravé sur bois représentant les deux interlocuteurs.

Le titre de départ porte en plus : *Dialogue entre deux artistes dans le grand escalier du Musée.* P. 13, autre titre de départ portant : *Deuxième partie. Suite du salon vitré. Deuxième visite.*

1824

Salon de 1824, par M. CHAUVIN. *Paris, Pillet aîné*, 1825, in-8, VI-315 p. [*N.* V. 24586].

« La plupart des chapitres qui composent ce volume, dit un *Avis* de l'éditeur, ont paru dans une de nos feuilles publiques et se sont fait remarquer par un ton de décence et de bonne foi que l'on ne trouve pas toujours dans les ouvrages de critique ; nous pourrions ajouter par une variété de connaissances et une sûreté de jugement assez rares aujourd'hui, bien que beaucoup de personnes parlent et écrivent sur les beaux-arts. L'auteur nous ayant permis de réunir ces chapitres, nous les offrons avec confiance au public, persuadé que ce recueil ne lui paraîtra pas indigne de son attention et qu'il le reverra comme une ancienne connaissance que l'on a du plaisir à revoir. »

Les articles auxquels cette note fait allusion avaient paru dans la *Gazette de France*, mais l'auteur y avait pratiqué en effet de nombreuses retouches.

Le volume est accompagné (je n'ose dire orné) de lithographies au trait représentant *Louis XVIII* dans son cabinet, par le baron GÉRARD ; *Scène des massacres de Scio*, par EUGÈNE DELACROIX ; *Jeanne d'Arc malade interrogée dans sa prison*, par PAUL DELAROCHE ; une *Scène du massacre des Innocents*, par LÉON COGNIET ; la *Séparation d'Hécube et de Polyxène*, par DROLLING ; *la Sieste*, par ALBERTI ; *Eurydice blessée*, statue, par LEBŒUF-NANTEUIL.

Jules Goddé, sous le n° 870 du *Catalogue raisonné des livres* formant sa bibliothèque spéciale, a commis une étrange méprise : « L'auteur, dit-il, parle avec enthousiasme d'un *heureux artiste*, M. Chauvin, paysagiste, *un vrai talent auquel il ne manque rien*. Je le soupçonne d'avoir de bonnes raisons pour cela. »

Il s'agit en réalité non du critique qui se serait ainsi encensé lui-même, mais de son homonyme, le peintre Pierre-Athanase Chauvin (1774-1832), dont la vie s'écoula en grande partie à Rome et sur qui l'on trouvera des détails intéressants dans *les Artistes français à l'étranger* de Louis Dussieux.

ÉMERIC-DAVID. *Exposition de 1824*. — *Revue européenne*, t. Ier, p. 668-690, et t. II, p. 176-188.

Articles anonymes. Le premier porte à la fin cette mention : « Écrit en septembre 1824 ». Le nom de l'auteur est fourni par la table.

Salon de 1824, par FERDINAND FLOCON et MARIE AYCARD. *Paris, A. Leroux, éditeur, Palais Royal, galerie de bois, n° 202*, 1824, in-8 [*N.* V. 24588].

Titre pris sur une couverture de livraison. L'ouvrage était annoncé comme devant former un fort volume avec dessins au trait des tableaux les plus remarquables. Il n'a paru que soixante-quatre pages. Entre les pages 32 et 33, lithographie au trait de *Saint Thomas d'Aquin prêchant la confiance dans la bonté divine pendant la tempête*, d'après Scheffer aîné (Ary Scheffer).

L'Artiste et le Philosophe, entretiens critiques sur le Salon de 1824, recueillis et publiés par A. Jal, ex-officier de marine. *Paris*, *Ponthieu*, 1824, in-8, 3 ff. et xxviii-473 p. [*N.* 8° V. 27548].

Épigraphe empruntée à Horace. L'auteur, sur le feuillet non chiffré placé entre le titre et l'*Avant-propos*, *Préface ou Avertissement*, remercie les artistes qui avaient lithographié soit leurs propres tableaux, soit ceux de leurs confrères. Ces lithographies sont au nombre de douze, et la liste qui en est donnée n'est pas répétée à la table du volume.

Salon de 1824. Recueil des principales productions des artistes vivants exposées au Salon du Louvre, le 25 août 1824. Gravées au trait (128 pl.), et accompagnées d'explications et d'observations sur le genre de mérite de leur exécution, par C.-P. Landon, peintre de feu S. A. R. Mgr le duc de Berry.... *Paris*, *aux bureaux des* Annales du Musée, *rue des Bons-Enfants*, *n° 32*, *près le Palais Royal* (C. Ballard, imprimeur du Roi), 1824, 2 vol. in-8.

Le faux titre porte : *Annales du Musée et de l'École moderne des beaux-arts.*

Une matinée au Salon, ou les Peintres de l'école passés en revue. Critique des tableaux et sculptures de l'exposition de 1824, par N. B. F. P. [Fabien Pillet]. *Paris*, *Delaunay*, 1824, in-8, 2 ff. et 80 p. [*N.* V. 24587].

Stendhal [Henri Beyle]. *Salon de 1824.* — *Journal de Paris et des départements.*

Dix-sept articles, les uns signés A., les autres anonymes. Réimpr. dans les *Mélanges d'art et de littérature* de l'auteur (Michel Lévy, 1867, in-18).

Salon de 1824 ou Collection des articles insérés au *Constitutionnel* sur l'exposition de cette année, par M. A. Thiers. *Paris*, s. d. [1903 ?] (*s. n. d'imp.*), in-8, 2 ff. et 92 p. [*N.* 8° V. 29987].

Réimpression récente, faite aux frais et par les soins de Mlle Dosne,

d'articles parus dans les numéros du *Constitutionnel* des 25, 30 août, 2, 7, 13, 15, 18, 21, 23 septembre, 19 octobre et 1er décembre 1824. Tirée à très petit nombre et non mise en vente, cette réimpression sur papier vergé a, autant qu'on a pu le lui donner, l'aspect d'une publication contemporaine du Salon dont elle renferme la critique ; mais la fidèle exécutrice testamentaire de M. Thiers n'a pas cru devoir accorder le même honneur aux articles concurrents qu'il publiait dans le *Globe* sous l'initiale Y. Voyez l'article suivant.

THIERS (ADOLPHE). *Beaux-Arts. Exposition de 1824.* — *Le Globe*, 17, 26, 28, 30 septembre, 2, 8, 16, 24 octobre et 6 novembre 1824.

Voyez l'article précédent.

Salon de 1824. Revue des ouvrages de peinture, sculpture, etc., des artistes vivants (Extrait du « Journal des Maires »). *Paris, imp. Pillet aîné*, février 1825, in-8, 1 f. et 26 p. [*N.* V. 24592].

Signé : P. A. V. (Pierre-Ange VIEILLARD).

Revue des productions les plus remarquables de nos beaux-arts exposées au Salon du Louvre en 1824, par une société de gens de lettres et d'artistes. *Paris, chez Sétier, Delaunay et les principaux libraires*, 1824, in-8, 40 p. [*N.* V. 24593].

La *Revue du Salon de 1824*, d'après une note imprimée au verso de la couverture, devait former un volume de quatre cent quatre-vingts à cinq cents pages, publiées en douze livraisons hebdomadaires à partir du 9 septembre 1824.

Il ne faut pas confondre cette critique avec celle qui fait l'objet de l'article suivant.

Revue critique des productions de peinture, sculpture, gravure, exposées au Salon de 1824, par M. M***. *Paris, J.-G. Dentu et Blosse*, 1825, in-8, 2 ff. et XXII (XXI)-392 p. [*N.* V. 24585].

En réimprimant ces articles parus dans l'*Oriflamme*, l'auteur leur avait, dit la préface, « donné toute la suite et tous les développements nécessaires pour donner (*sic*) une idée exacte de l'exposition de 1824 ».

Un mot sur le tableau d' « Iphigénie », refusé par le jury de peinture au Salon de 1824, par I. P. DU PAVILLON. *Paris*, 1824 (imp. J. Mac-Carthy), in-8, 14 p. [*N.* V. 24591].

L'auteur s'appelait Isidore PINEAU DU PAVILLON.

Explication des détails historiques contenus dans les trois tableaux de batailles de M. le général Lejeune, exposés cette année au Salon du Musée royal des arts, sous les n°s 1119, 1120 et 1121. Prix 0 fr. 50, au profit des pauvres. *Paris*, *Dauvin*, 1824, in-8, 19 p. [*N*. V. 24594].

Ces trois tableaux étaient le *Premier passage du Rhin en 1795 par Jourdan et Kléber;* la *Bataille de Chiclana* (24 mars 1811) *par le duc de Bellune* et la *Bataille de la Moskowa* (prise de la redoute du centre par les cuirassiers de Caulaincourt).

L'Observateur au Musée ou Détails exacts des tableaux qui ont enrichi cette belle collection en l'année 1824 et celle précédente, avec une analyse qui a rapport à chaque sujet. *Imp. Chassaignon*, s. d., in-12, 12 p. [*N*. V. 24589].

1827

Delécluze (Étienne-Jean). *Salon de 1827*. — *Journal des Débats*, 5 novembre, 20, 23, 31 décembre 1827, janvier, février et mars 1828.

F. [Farcy]. *Journal des artistes*, t. II et t. III (vingt-cinq articles).

Annales de l'École française des beaux-arts, recueil de gravures au trait, d'après les principales productions exposées au Salon du Louvre par les artistes vivants; les prix remportés aux différents concours, les productions des élèves de l'École française à Rome, les monuments de sculpture et grands travaux de sculpture qui s'exécutent, etc , avec des notices historiques et critiques; des considérations sur l'état et les progrès des arts; la biographie des artistes dont la France déplore chaque année la perte, etc., etc., par Antony Béraud, et une société d'artistes et d'hommes de lettres, pour servir de suite et de complément aux « Salons » de 1808 à 1824, publiés par feu C.-P. Landon. *A Paris, on souscrit rue des Saints-Pères, n° 73, et chez Pillet aîné, rue des Grands-Augustins, n° 7*, 1827, in-8, xvi-199 p. [*N*. V. 24766].

Le faux titre porte : *Annales de l'École française des beaux-arts. Première année. 1827.*

P. 198-199, *Table des planches contenues dans le volume du Salon de 1827.*

Esquisses, croquis, pochades, ou Tout ce qu'on voudra sur le Salon de 1827, par A. Jal, avec des dessins lithographiés. *Paris, Ambroise Dupont et Cie*, 1828, in-8, 2 ff., viii et 550 p. [*N.* V. 24228].

Épigraphe empruntée à Montaigne. Publié en trois livraisons. Montaiglon dit : « Il faut y joindre un prospectus de quatre pages. » Or, plus de vingt exemplaires de ce livre ont passé sous mes yeux et je n'ai jamais rencontré ce prospectus, qui n'a point été annoncé par la *Bibliographie de la France*. J'ai donc tout lieu de croire à une erreur de mon savant devancier. Les feuillets paginés en chiffres romains sont remplis par une dédicace à Ch. N.... [Nodier], datée du 7 novembre 1827. Le texte du *Salon* comporte tantôt des chapitres, tantôt des lettres, tantôt des dialogues, et l'auteur l'a fait suivre d'une *Table* des noms propres et des sujets, donnant, avec les renvois aux pages, l'indication des récompenses obtenues par les artistes.

Les lithographies annoncées par le titre sont au nombre de huit; une seule est coloriée : c'est celle de Henry Monnier, intitulée *le Cauchemar ;* on la trouve d'ordinaire en tête des exemplaires reliés de ce *Salon*, bien qu'elle se réfère au dernier chapitre portant précisément le même titre. Les autres planches, dont l'auteur n'a point donné la liste et dont le placement dans ces mêmes exemplaires est souvent arbitraire, sont, par ordre alphabétique, les suivantes :

Alaux, *La Justice amène l'Abondance et l'Industrie sur la terre.* — P. Franque, *La Justice veille sur le repos du monde.* Ces deux croquis, lithographiés par Alaux, sont sur la même feuille. Les tableaux qu'ils représentent décoraient les salles du Conseil d'État, alors installé au Louvre ; ils ont disparu dans l'incendie du Palais du quai d'Orsay en 1871.

Bonnefond, *Famille de pèlerins.*

Cogniet (Léon), *Saint Étienne portant des secours à une pauvre famille.*

Delacroix (Eugène), *Le Christ au Jardin des Oliviers*, croquis d'Hipp. Poterlet, d'après le tableau appartenant aujourd'hui à l'église Saint-Paul-Saint-Louis.

Picot, *L'Étude et le Génie dévoilant l'Égypte à la Grèce* [plafond de la quatrième salle des antiquités égyptiennes au Louvre].

Roqueplan (Camille), *Mort de l'espion Moris* (épisode tiré de *Rob Roy* de Walter Scott).

Vernet (Horace), *Édith au col de cygne.*

Visite au musée du Louvre, ou Guide de l'amateur à l'exposition des ouvrages de peinture, sculpture, gravure, lithographie et architecture des artistes vivants (années 1827-1828). Suivi de la description des plafonds, voussures, grisailles, etc., etc., du musée Charles X, par une société de gens de lettres et d'artistes. *Paris*, *Leroi*, 1828, in-18, 2 ff., III-350 p., et 1 f. n. ch. (table).

Cette Société anonyme se composait en réalité d'un seul et unique rédacteur, ALEXANDRE MARTIN, dont certains Manuels *de l'amateur d'huîtres*, *de melon*, *de café*, *de truffes*, etc., se recommandent aujourd'hui à l'attention des curieux par de petites lithographies à la plume et coloriées de Henry Monnier. Alexandre Martin, qui a été un vaudevilliste fécond, tint son rang parmi les plus anciens amateurs d'autographes, et trois catalogues de ces curiosités, rédigés par lui-même, le premier sous son nom (1842), les deux autres sous les pseudonymes de *M. E....*, *de Zurich*, et de *Van Sloppen* (1843), sont encore cités.

La *Visite au musée* suit l'ordre même des tableaux dans les galeries.

SCHEFFER (ARNOLD). *Salon de 1827*. — *Revue française*, t. Ier, p. 188-212.

Article anonyme attribué au peintre Ary Scheffer et plus vraisemblablement à son homonyme.

Examen du Salon de 1827. *Paris*, *chez Roret et chez les principaux libraires*, 1827-1828, in-8, 52 et 64 p. [*N.* V. 24595].

ÉPIGR. :

Rien n'est beau que le vrai.

Par AMAND-DENIS VERGNAUD, ancien élève de l'Ecole Polytechnique et officier d'artillerie, qui prit une part active à la rédaction ou à la réfection d'un certain nombre de *Manuels* de la collection Roret et dont on retrouvera encore le nom en 1834, en 1835 et même en 1873.

La première partie porte en plus au titre : *Novembre*, et la seconde : *Novembre et décembre*. Cette première partie a eu une seconde édition revue et corrigée (1828), comportant 3 ff. n. ch. et 51 pages.

L. V. [LOUIS VITET]. *Beaux-Arts. Salon de 1827*. — *Le Globe*, 10 novembre 1827, p. 503-505; 22 décembre 1827, p. 72-74; 28 février 1828, p. 179-182; 8 mars 1828, p. 252-255; 3 mai 1828 (*Récompenses accordées aux artistes*).

MAURICE TOURNEUX.

(*La suite prochainement.*)

CHRONIQUE DES ARCHIVES

Sous ce titre : « La littérature des archives pendant les huit dernières années », le Dr J. Fr. Abert a réuni dans un article de l'*Archivalische Zeitschrift* (neue Serie, XIV, 1907) toutes les notes recueillies sur la question de 1898 à 1906. L'auteur passe successivement en revue les travaux d'archivéconomie parus dans les principaux pays d'Europe, s'occupe des travaux relatifs à la construction et à l'aménagement des dépôts d'archives, puis traite plus en détail (avec bibliographie soignée) tout ce qui se rapporte à l'Allemagne et aux pays de langue allemande. Bien informé généralement, M. Abert a cependant, dans son étude, laissé subsister quelques lacunes.

Belgique. — Un notaire gantois, Me Amelot, a versé aux archives de l'État, à Gand, une série d'anciennes minutes allant de 1744 à 1858.

France. — Parmi les publications de textes tirés exclusivement des fonds des Archives nationales, on peut citer celle de M. Ch. Ballot : *Le coup d'État du 18 fructidor an V; rapports de police et documents divers* (Paris, Cornély, 1906 ; in-8) ; — et celle de M. Ernest d'Hauterive : *La police secrète du Premier Empire, 1804-1805* (Paris, Plon-Nourrit, 1907 ; in-8).

Alpes (Basses-). — L'archiviste a classé la série S (Travaux publics) et va entreprendre la série R (Affaires militaires).

Cher. — M. de Boismarmin a offert aux archives départementales une série de documents provenant des archives de Pandy, seigneurie qui, à la fin du XVIIIe siècle, appartenait à la famille Dupré de Saint-Maur : ce sont en très grande partie des minutes notariées de La Beuvrière, de Saint-Georges-sur-la-Prée, Graçay et Thénioux (XVIe-XVIIIe siècles). A M. Jouvelier on doit entre autres un fragment de terrier du prieuré de Saint-Aignan-des-Noyers (1558-1560). L'archiviste a classé la série Q ; il a réintégré quinze liasses de titres relatifs à l'ancien chapitre de Saint-Étienne de Bourges, que lui a remis le Chapitre cathédral. Il a trouvé également à Charost et à Graçay des documents qui, par leur nature, doivent être réintégrés au dépôt départemental : ces deux communes possèdent d'ailleurs des archives communales importantes.

Dans d'autres localités, des pertes récentes de documents précieux pour l'histoire ont été officiellement constatées.

MEURTHE-ET-MOSELLE. — M. Charles Étienne a fait paraître le premier volume des *Cahiers des doléances des bailliages des généralités de Metz et de Nancy pour les États Généraux de 1789 ; I. Cahiers du bailliage de Vic* (Nancy, 1907, in-8).

NORD. — M. Moeneclaey a donné, dans le *Bulletin du Comité flamand de France* (1907, p. 143-144), un aperçu du double dépôt d'archives (fonds municipal et fonds de la châtellenie) en cours de classement, qui existe dans la ville de Cassel.

PAS-DE-CALAIS. — Les inspections des archives communales ont permis de réintégrer des terriers anciens (du XVIIIe siècle) de Cambligneul, Conchy-sur-Canche, Écourt-Saint-Quentin, Guisy, Marconnelle. Mais la plus importante acquisition de l'année consiste dans la réintégration des archives diocésaines (472 registres et 4 liasses de l'ancien chapitre cathédral et des anciennes paroisses d'Arras, XIVe au XVIIIe siècle), bien qu'il manque encore nombre de chartes de la cathédrale et des fabriques, cinq cartulaires, un obituaire de Sainte-Croix et un inventaire des titres de la même paroisse, les registres de la fabrique de Saint-Géry de 1769 à 1791, les comptes et les papiers de la confrérie des Ardents, dont le dépôt aux archives départementales aurait dû être effectué en même temps que des autres documents. — De son côté M. Rodière a offert trente-deux registres de recettes du vingtième du quartier d'Hesdin pour les années 1721-1763. — M. l'abbé Thobois a donné les comptes de fabrique de Montcavrel et un cueilloir de la baronnie d'Engoudsent (XVIIIe siècle). — A signaler l'exemple donné par cinquante-trois communes du département qui ont, contre procès-verbal de prise en charge qui garantit leurs droits de propriété, transmis aux archives de la préfecture leurs papiers anciens, même jusqu'en 1850 (délibérations, état civil, etc.). — Dans le triage de la série des Domaines nationaux (Q) en cours de classement, ont été retrouvés de nombreux actes de l'ancien régime (par exemple : États des domaines engagés par les rois d'Espagne et les rois de France, dressés en 1775 ; correspondance du receveur des domaines de 1775-1789 ; terriers d'Audruick et d'Avesnes-le-Comte). — L'impression des inventaires des séries C et H se poursuit régulièrement.

SEINE-ET-MARNE. — De l'évêché de Meaux ont été réintégrés des documents sur l'administration des cures du diocèse depuis 1802, et un inventaire des titres et chartes de l'évêché, dressé en 1771 (in-folio) ; — du grand Séminaire des sermons originaux de Bossuet, la correspondance de son neveu l'abbé Bossuet, les papiers de l'administration de l'abbé Galard, un cartulaire de Faremoutiers (XIIIe s.), un obituaire de Marchémoret (1778), un terrier de Doue, Mauroy et Villers (1780) ; —

de la cure de Saint-Aspais de Melun des comptes et d'anciens inventaires depuis 1517; — de l'administration des Domaines, trente liasses de décomptes relatifs à l'acquisition des domaines nationaux (1791-1813). — L'archiviste a constaté la présence, à Jaignes, d'un plan de la seigneurie (1756); à La Ferté-sous-Jouarre, des registres d'état civil protestant des communes voisines; à Pontault, des papiers de l'ancienne fabrique (1572-1811) et d'un terrier de 1771.

Vendée. — L'archiviste a réintégré un registre contenant la liste des biens nationaux de la commune de La Chaize-le-Vicomte. Il a signalé la présence à l'hospice de Luçon de cinq cartons d'archives anciennes. Dans les petites communes, les registres paroissiaux remontent parfois au XVIe siècle; le rapport de 1907 (p. 90-171) contient d'amples extraits des registres de la ville des Sables-d'Olonne pour les années 1756-1790.

Vienne (Haute-). — La Société archéologique du Limousin a cédé aux archives départementales trente-deux cartons et huit registres de documents anciens provenant du château de la Bastide. La cure de Cussac a été dessaisie d'un registre des visiteurs de l'ordre de Fontevrauld au prieuré de Boubon (1653-1788). Les papiers et registres anciens que détenaient l'évêché et le grand séminaire ne sont pas encore entrés, comme la loi l'exigeait, au dépôt départemental. — Dans certaines archives communales on constate des lacunes regrettables et des disparitions récentes (trois registres paroissiaux de Saint-Laurent-les-Églises ont été naguère retrouvés chez un brocanteur).

Italie. — Sous ce titre : *Fonti della storia di Verona nel periodo del risorgimento, 1796-1870* (Verona, tip. Franchini, 1906; in-8 de 96 p.), MM. G. Biadego et A. Avena se sont partagé la besogne; l'un a traité des sources que fournit pour cette période de l'histoire locale la bibliothèque de Vérone, l'autre des sources offertes par les archives de la ville.

Pays-Bas. — Le XXIXe volume des *Verslagen omtrent 's Rijks oude Archieven (1906)* a paru en 1907. Avec les rapports annuels des archivistes d'État, il contient la liste des acquisitions, la description, par M. R. Fruin, des chartes d'un important cartulaire de Jan Ruychrock (acheté en 1906 par les archives de Zélande; les documents vont de 1337 à 1445), l'inventaire des archives d'une communauté religieuse de Middelburg, une liste des sceaux ecclésiastiques conservés à Utrecht, le catalogue des actes de la «Waterschap» de Kamperveen. Parmi les documents entrés au cours de l'année 1906 aux archives générales de La Haye, citons le fonds du consulat général de Tanger (1753-1830) et celui du gouvernement de Surinam pour les années 1802-1803.

CHRONIQUE DES BIBLIOTHÈQUES

Allemagne. — Dans la collection des « Deutsche Texte des Mittelalters » que publie la librairie Weidmann, à Berlin, viennent de paraître en 1907 deux nouveaux volumes : VIII. *Die Apokalypse Heinrichs von Hesler, aus der Danziger Handschrift*, herausg. von Karl Helm (in-8 de xx-415 p. et 2 pl.) ; et IX, 2. *Tilos von Kulm Gedicht Von siben Ingesigeln, aus der Königsberger Handschrift* herausg. von K. Kochendörffer (in-8 de xii-110 p. et pl.).

— Un deuxième volume du pasteur Eug. Jacob sur *Johannes de Capistrano* (Breslau, Woywod, 1907 ; in-8) contient des traités et discours manuscrits de cet auteur, empruntés aux collections de la bibliothèque royale de Breslau.

— L'éditeur Heitz, de Strasbourg, a fait paraître presque en même temps trois recueils d'*Einblattdrucke des XV Jahrhunderts* (1907). L'un, édité par Wilh. Molsdorf, contient des « Holzschnitte und Schrotblaetter aus dem königl. und Universitäts-Bibliothek Breslau » (in-folio de 14 p. et 13 pl.) ; — les autres, édités par le savant maître en ces matières W.-L. Schreiber, contiennent des « Holzschnitte » de la bibliothèque de Stuttgart (in-folio de 10 p. et 7 pl.) et de la bibliothèque princière de Donaueschingen (in-folio de 14 p. et 20 pl.).

— On peut en rapprocher les deux autres publications suivantes (même librairie, 1907) : *Holz- und Metallschnitte aus der grossherz. Universitäts-Bibliothek Heidelberg* (in-4 de 13 p. et 13 pl.) ; et *Einzel-Holzschnitte des XV Jahrhunderts in der kgl. Hof- und Staatsbibliothek München*, mit erläut. Text von G. Leidinger, I (in-4 de 47 et 27 p., avec 47 pl.).

— La « Gesellschaft für romanische Literatur » a édité, par les soins de Alb. Stimming (Halle, Niemeyer, 1907 ; in-8 de xxxvii-231 p.), un treizième volume consacré plus spécialement à un manuscrit de la bibliothèque de Bamberg : *Die altfranzösischen Motette der Bamberger Handschrift, nebst einem Anhang enth. altfranzösischen Motette aus anderen deutschen Handschriften.*

— De même les *Leipziger semitistische Studien* ont donné comme deuxième fascicule (Leipzig, Hinrichs, 1907 ; in-8 de vii-40 p.) le texte et l'interprétation d'un manuscrit arabe de la bibliothèque royale de

Berlin (Kod. Sachau 15) : *Qissat Mâr Eliiâ (die Legende vom hl. Elias)*, par le Dr H. Ram.

— M. E. Tietze-Conrad a publié (Leipzig, Teubner, 1907 ; in-8 de XXV-91 p.) le texte d'un manuscrit de Munich : *Des Bildhauergesellen Fr. Ferd. Ertingen Reisebeschreibung durch Oesterreich und Deutschland, nach der Handschrift cgm. 3312 der kgl. Hof- und Staatsbibliothek München.*

Belgique. — Au tome XXII du *Bulletin de la Société archéologique de Sens* (1906), p. 303-309, M. Maurice Prou a décrit le manuscrit 9215 de la Bibliothèque royale de Belgique, un pontifical sénonais (XIVe siècle) qui provient de l'ancienne bibliothèque des ducs de Bourgogne ; une planche reproduit la remarquable peinture, une Crucifixion, qui orne le feuillet 129 de ce volume ; les miniatures paraissent être l'œuvre de deux artistes différents.

France. — Dans son rapport sur le budget général du Ministère de l'Instruction publique pour 1908, M. le député Steeg réclame la personnalité civile et un budget autonome pour la Bibliothèque nationale, qui en tirerait de singuliers et précieux avantages ; il réclame également des améliorations pour le personnel de cet établissement qui n'est nullement favorisé, et s'exprime à ce sujet en ces termes : « On ne peut se le dissimuler, la situation des fonctionnaires et agents de la Bibliothèque nationale n'est, en général, pas enviable. Pour douze hauts fonctionnaires touchant un traitement supérieur ou égal à 7000 fr., vingt-deux bibliothécaires reçoivent des appointements variant de 3600 à 6000 fr. ; vingt-deux sous-bibliothécaires sont réduits aux maigres appointements de 2400 à 3000 fr. ; sept stagiaires sont appointés à 1800 fr., et si le traitement maximum (rarement atteint) des agents s'élève à 3000 fr., il arrive qu'on débute à 600 fr. Si l'on songe d'une part à la science de ces fonctionnaires, à l'âge auquel ils arrivent au grade de bibliothécaire, aux longues années de stage à peine rétribué, et d'autre part au métier fatigant des gardiens obligés, faute d'un machinisme convenable, de faire de longues courses à travers les rayons en portant de lourds fardeaux par des températures extrêmes, on se rendra compte du bien fondé de la plupart des doléances du personnel. Il lui est facile et douloureux de comparer sa situation avec celle qui est faite au personnel des bibliothèques de l'étranger. En regard des 454000 fr. qui rémunèrent cent soixante et onze fonctionnaires ou agents de notre première bibliothèque française, il constate que le British Museum consacre une somme de 941675 fr. à rétribuer les cent soixante-quatorze fonctionnaires et agents correspondants aux nôtres, sans parler d'une autre somme de 275000 fr. destinée à la police et à un certain nombre de gens de service qui soulagent d'une partie de sa tâche le personnel proprement dit.

Le British Museum est cependant un dépôt moins riche que la Bibliothèque nationale. A Berlin, le budget du personnel dépasse le nôtre de 30475 fr., et cependant ni les cartes, ni les médailles, ni les estampes ne dépendent de la Bibliothèque royale. Avec l'Amérique la comparaison devient écrasante. »

— La Bibliothèque de la ville de Paris (Bibliothèque Lepelletier de Saint-Fargeau) a fait paraître ses deuxième et troisième *Bulletins* (Paris, Impr. nationale, 1907 et 1908, in-8 de XXXIV-129 et LXX-82 p.). Dans l'un, on trouvera un utile catalogue, dressé par G. Henriot, des manuscrits entrés dans cet établissement de 1903 à 1905 (à signaler : documents sur les canaux de l'Ourcq, Saint-Denis et Saint-Martin, une série d'actes d'état civil et de testaments parisiens, une autre série de baux et ventes de maisons, des actes concernant des églises et anciennes communautés religieuses, des théâtres, des corporations, une correspondance du marquis de Marigny et des comptes de sa maison). Dans l'autre, M. H. Monin étudie les travaux d'Edme Verniquet et son plan de Paris; M. G. Henriot décrit les papiers de Ledru-Rollin légués par sa veuve à la ville de Paris (précieuse correspondance, papiers relatifs aux couvents des Bénédictines de Bon-Secours et des religieuses de la Madeleine du Trainel); M. Alain de Bouard a dressé la table analytique du « Tableau de Paris » de Mercier; enfin, M. Étienne Clouzot présente un tableau très intéressant de la production étrangère sur Paris dans les trois dernières années, et passe en revue toutes les acquisitions (classées par pays) faites avec beaucoup de méthode pour enrichir la bibliothèque de la ville de Paris dans cet ordre d'idées.

Le même établissement vient aussi de nous donner un premier volume du *Catalogue méthodique de la Bibliothèque*, publié sous la direction de M. Marcel Poète : *I. Impressions du XVIe siècle relatives à l'histoire de Paris et de la France*, par Étienne Clouzot (Paris, Impr. nationale, 1908 ; in-8 de VI-698 p. et pl.). Ce volume contient les imprimés du fonds général, et en outre le dépouillement systématique d'un recueil d'imprimés rarissimes appelé « Recueil Valençay » parce qu'il provient des collections de ce château (acquises en 1899), et formé à la fin du XVIe siècle de plaquettes réunies plus tard en soixante-trois volumes reliés en parchemin. On remarquera le développement donné aux descriptions bibliographiques qui sont le plus souvent rapprochées des descriptions similaires (par ex. du Catalogue de la bibliothèque James de Rothschild) et qui ont été toujours scrupuleusement vérifiées. Cette publication fait beaucoup d'honneur à son auteur et inaugure dignement une nouvelle série de publications de la bibliothèque de la ville de Paris.

— Parmi les manuscrits de la Bibliothèque nationale qui ont été plus particulièrement utilisés, dans ces derniers temps, on peut signaler :

El libro de Alixandre; manuscrit espagnol 488 de la Bibl. nationale, publié par Alf. Morel-Fatio pour la « Gesellschaft für romanische Literatur » (Halle, Niemeyer, 1906; in-8 de XXVIII-333 p.); — *Kitâb mac âni al-nafs; Buch vom Wesen der Seele*, publié par I. Goldziher dans les « Abhandlungen der k. Gesellschaft der Wissenschaften zu Göttingen » (Göttingen, 1907; in-8 de 63 et 69 p.); — l'édition diplomatique de *Das Seerecht von Oléron nach der Handschrift Paris*, par Ludw. Zeller (Mainz, Diemer, 1907; in-8 de VI-20 p. et pl.).

Italie. — Un congrès qui s'est tenu à Parme, en septembre 1907, pour le progrès des sciences, a été la cause d'une exposition cartographique temporaire qui a eu lieu à la bibliothèque de cette ville : *Esposizione di Cartografia parmigiana e piacentina nel Salone della Palatina; Catalogo*, compilato dal prof. Umberto Benassi (Parma, tip Adorni-Ugolotti, 1907; in-16 de 43 p.). — En même temps et pour la même occasion ont paru les deux brochures suivantes : *Inventario dei manoscritti geografici della R. Biblioteca Palatina di Parma* (Parma, tip. Fiaccadori, 1907; in-8 de 24 p.), qui est l'œuvre du professeur Pietro Gribaudi; — et *Atlanti e carte nautiche del secolo XIV al XVII conservati nella Biblioteca e nell' Archivio di Parma*, note di Mario Longhena (Parma, 1907; in-8 de 46 p. et pl.; estr. dall' *Archivio storico per le Provincie Parmensi*); le plus ancien de ces documents est la mappemonde des frères Pizigani, qui fut faite à Venise en 1367.

— Le *Commentar zu den Pirke Aboth* a été publié (texte hébreu, avec notes et explications) par les rabbins L. Bamberger et J. Nachmias, pour la première fois, d'après le manuscrit De Rossi n° 1402 de la bibliothèque de Parme (Berlin, Lamm, 1907; in-8 de 172 p.).

— Les *Französische Lieder aus der Florentiner Handschrift Strozzi-Megliabecchiana cl. VII 1040* ont été édités par Rud. A. Meyer (Halle, Niemeyer, 1907; in-8 de X-114 p.).

— *Un codice inedito de la biblioteca Estense; un poeta ed una poetessa petrarchisti* (Modena, tip. Cooperativa, 1907; in-8 de 32 p.) est consacré par Gugl. Pacchioni à deux auteurs insuffisamment connus jusqu'ici, Giovanni Nogarola et Medea Aleardi.

Pays-Bas. — Un nouveau manuscrit de la bibliothèque de Leide a été reproduit intégralement (Leiden, Sijthoff, 1907; in-folio de IV-32 p. et 119 pl.) dans la collection des « Codices graeci et latini photographice depicti » : *Taciti dialogus de oratoribus et Germania; Suetonii de viris illustribus fragmentum*; *Codex Leidensis Perizonianus*, avec notice-préface de G. Wissowa.

Suisse. — On a commencé à inventorier les archives de familles conservées à la bibliothèque de Zurich : *Handschriften-Katalog der Stadtbibliothek Zurich*; I *(Zürcherische Familien-Archive)*; 1. *Archiv der Familie Hirzel* (Zürich, 1907; in-8 de VII-76 p.).

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

Bibliographie annuelle des bibliothèques et du livre. — Depuis 1904, la librairie Otto Harrassowitz réimprime dans la collection de ses « Beihefte zum Zentralblatt für Bibliothekswesen », chaque année, les notes bibliographiques qui accompagnent les numéros mensuels de cette revue, et en forme des petits volumes intitulés : *Bibliographie des Bibliotheks-und Buchwesens*, et dont la préparation est confiée à Adalbert Hortzschansky (le tome IV, comprenant l'année 1907, vient de paraître au prix de 8 mk. ; in-8 de VIII-172 p.). Dans cette succession de bibliographies similaires, le plan est toujours le même : I. Ouvrages généraux et périodiques ; — II. Bibliothéconomie ; — III. Bibliothèques classées par pays ; — IV. Manuscrits, histoire de l'écriture et sténographie ; — V. Histoire du livre et du papier ; — VI. Commerce du livre ; — VII. Journalisme ; — VIII. Bibliographies générales et nationales ; — IX. Bibliographies par matières ; — X. Bibliographies locales ; — XI. Bibliographies personnelles ; — XII. Bibliophilie ; — XIII. Ex-libris. Le tout est complété par un index des noms d'auteurs, et le dernier volume paru n'indique pas moins de 1991 articles (1679 en 1905, et 1846 en 1906). Malgré ce nombre toujours croissant, et malgré les recherches les plus étendues, M. Ad. Hortzschansky n'arrive pas encore à tout connaître, et nous ne saurions lui en faire un reproche, car ce serait demander l'impossible, mais peut-être pourrait-il restreindre sur certains points son programme, lorsqu'il ne peut le remplir convenablement. Pourquoi, par exemple, songer à signaler les catalogues de ventes de bibliothèques privées et de ventes d'autographes ? Pour les pays de langue allemande, l'auteur n'arrive pas à être complet ; à plus forte raison les lacunes sont-elles nombreuses pour les autres pays. De même toutes les bibliographies de matières et de personnes sont fort difficiles à connaître et, par là même, à cataloguer. Enfin la préoccupation de tout mettre amène parfois à indiquer de parfaites inutilités qu'il serait préférable de laisser tomber dans l'oubli. Il n'en est pas moins vrai que ces publications périodiques doivent être consultées avec le plus grand profit, et présentent un très réel progrès dans le domaine spécial de la science bibliographique.

Histoire de l'imprimerie. — Un recueil non mis dans le commerce et intitulé : *Miscellanea storico-letteraria a Francesco Mariotti, nel cinquantesimo anno della sua carriera tipografica* (Pisa, E. Pacini, 1907; in-4 de 306 p. et fig.), comprend diverses études à signaler ici. La typographie à Pise, du XVe au XIXe siècle, a fait l'objet d'un travail de Ugo Morini ; A. Segrè y a joint quelques notes spéciales sur un libraire et un imprimeur de Pise au XVIe siècle ; G.-L. Passerini a comparé les caractères employés en typographie au XVIe siècle ; P. Vigo a raconté les rapports personnels de Carducci avec un imprimeur de Livourne ; V. Cian a publié des lettres inédites de Bodoni. Signalons aussi une autre contribution, celle de A. Manghi, qui a édité l'inventaire des bibliothèques monastiques de San Vito et de Gorgona, daté de 1379.

Bibliographie archéologique. — C'est un très consciencieux et très considérable travail qu'a entrepris de donner aux travailleurs M. George Laurence Gomme, auteur d'une récente bibliographie générale des travaux d'archéologie répandus dans les livres et les périodiques depuis le milieu du XVIIe siècle : *Index of archaeological papers 1665-1890* (London, Constable, 1907 ; in-8 de 910 p.). Mais combien plus précieux eût été ce livre si, au lieu d'un classement par noms d'auteurs qui n'a guère de raisons d'être, M. Gomme avait adopté un ordre de matières ? L'absence d'index rendra encore cette lacune plus fâcheuse, car ce n'est pas l'œuvre d'un homme que l'on recherche, mais beaucoup plus fréquemment la liste des ouvrages relatifs à une question déterminée. Comment l'idée d'un classement plus rationnel et plus utile n'est-elle pas venue à un érudit qui a passé plusieurs années à la préparation de cet immense recueil bibliographique ?

Bibliographie des chants populaires français. — Sous ce titre, M. de Beaurepaire-Froment a édité (Paris, *Revue du Traditionnisme*, 1906 ; in-16 de 41 p.) un essai qui a des prétentions à être complet, mais où l'auteur se défend d'avoir eu des préoccupations bibliographiques. C'est un travail fait d'à peu près, et où, typographiquement, les observations complémentaires dominent les autres. Le classement est établi par provinces ; quelques-unes sont insuffisamment représentées. Le style de l'auteur présente des étrangetés qui ne sont guère de mise en un semblable travail. On consultera sa brochure tant qu'elle n'aura pas été remplacée par une publication plus sérieuse.

Bibliographie des usages locaux — A la liste, déjà longue, publiée ci-dessus p. 245-269, il convient d'ajouter : CHARENTE. *Usages locaux des cinq arrondissements de la Charente et de leurs cantons*, par A. Péraqui (nouv. éd., Angoulême, 1906 ; in-8 de 46 p.) ; — GERS. *Recueil des usages et coutumes de l'arrondissement de Lombez*, par C. Campardon, juge de paix (Auch, 1892 ; in-8 de 53 p.) ; — MAYENNE. *Les usagers de la forêt de Mayenne*, par A. Grosse-Dupéron (Mayenne,

1904 ; in-8) ; — SEINE. *Le code du logis ; guide pratique de droit usuel en matière de locations d'appartements ; usages locaux de la ville de Paris*, par L. Grouard (Gaillac, 1903 ; in-8 de 140 p.) ; — *Du louage et des servitudes dans leurs rapports avec les usages locaux, résumé pratique.... suivi des usages locaux de la ville de Paris et de l'arrondissement de Versailles*, par L. G. Sauger (Paris, [1860], in-8 de III-547 p.), avec très bonnes tables ; — SEINE-ET-OISE. *Recueil des usages du canton de Meulan, utile aux propriétaires, usufruitiers, fermiers et locataires, entrepreneurs, maîtres, ouvriers et domestiques*, par V. Gaudet, greffier (Meulan, 1865 ; in-12 de 24 p.) ; — VAUCLUSE. *Usages locaux du département de Vaucluse*, par L. Duhamel, dans l'*Annuaire administratif, historique et statistique de Vaucluse*, 1905 (XXI-225 p. et tirage à part).

Un incunable napolitain à retrouver. — On demande dans quelle bibliothèque publique ou privée il y aurait chance de retrouver un exemplaire de Masuccio Salernitano, *Il Novellino* (Napoli, 1476). Nous serions heureux qu'on voulût bien nous en faire part.

Exposition rétrospective du papier. — L'exposition spéciale qui a eu lieu à Paris, au Grand Palais (de juillet à octobre 1907), a fait peu de bruit. Elle n'a d'ailleurs présenté qu'un certain nombre de collections privées plus ou moins curieuses, et surtout bibliophiliques (ex-libris, papiers timbrés, etc.). Toutefois, il est bon d'indiquer qu'il en existe un catalogue imprimé par les soins de Paul Flobert : *Catalogue de l'exposition rétrospective du papier* (Lille, Lefebvre-Ducrocq, 1907 ; in-8 de 100 p. et pl.).

Table générale du « Bulletin du Bibliophile ». — La plus ancienne revue de bibliophilie qui existe à l'heure actuelle date de 1834 : c'est le *Bulletin du Bibliophile et du Bibliothécaire*, fondé par J. Techener, et aujourd'hui dirigé avec beaucoup de compétence par M. Georges Vicaire. Elle a compté parmi ses collaborateurs Brunet, Clément de Ris, Desbarreaux-Bernard, Dinaux, Nodier, P. Lacroix, Larchey, Leroux de Lincy, P. Paris, Pichon, Peignot, Sommervogel, de Spoelberch, Tamizey de Larroque, et beaucoup d'autres spécialistes. Les soixante et onze volumes parus sans interruption de 1834 à 1906 offrent une mine inépuisable aux chercheurs qui ont appris avec un infini plaisir l'apparition d'une *Table générale*, œuvre de M. Vicaire lui-même (Paris, H. Leclerc, 1907 ; in-8 de X-437 p. à 2 col. avec 1 pl.), qui ne saurait en être trop remercié. On pourra désormais consulter avec fruit cette importante collection, et y retrouver sans peine tout ce qu'elle contient de curieux sur l'histoire de l'imprimerie et des bibliothèques, les collections d'autographes, les ventes célèbres, les livres rares, les curiosités du livre, sans parler des nombreuses correspondances inédites et des fréquents comptes rendus de livres nouveaux. M. Vicaire n'a rien omis ; il a même multiplié ses renvois et développé

certains articles-types qui sont destinés à attirer plus particulièrement l'attention de ceux qui consulteront cette table, véritable monument d'érudite persévérance.

Ouvrages suédois sur le Japon. — Frappée de la rareté des livres en langue suédoise dans la *Bibliography of the Japanese Empire* de Fr. von Wenckstern, miss Valfrid Palmgren a songé à donner un supplément spécial à cet ouvrage, et sa liste critique (*Systematic list of the Literature in swedish language on the Empire of Japan from the Middle Ages to the present Day* a paru dans le « Japan Chronicle » de Kobé (à part : in-8 de 22 p., 1907). C'est un excellent travail, qui devrait être imité partout : de tels suppléments spéciaux peuvent seuls permettre d'arriver à combler les lacunes inévitables des grandes entreprises bibliographiques.

COMPTES RENDUS & LIVRES NOUVEAUX

REVUES SPÉCIALES

1. — ZENTRALBLATT FÜR BIBLIOTHEKSWESEN (okt.-nov. 1907) : K. Esselborn, Die Pflichtlieferungen im Grossherzogtum Hessen ; — E. Sieg, Verzeichnis der Bibliotheca Indica und verwandter Indischer Serien nach Werken und Nummern.

— ZENTRALBLATT FÜR BIBLIOTHEKSWESEN (dez. 1907) : A. Schmidt, Das älteste gedruckte deutsche Beichtbüchlein ; — J. Hilgers, Zur Bibliographie des Quietismus ; — O. Clemen, Bibliographica zur Reformationsgeschichte.

2. — REVUE DES BIBLIOTHÈQUES ET ARCHIVES DE BELGIQUE (sept.-déc. 1907) : L. Stainier, Le congrès international des archivistes et des bibliothécaires en 1910 ; — J. Van den Gheyn, Les feuillets de garde du manuscrit 246 de la bibliothèque de l'Université de Gand ; — H. Nélis, Bibliographie des travaux de chronologie relatifs aux Pays-Bas parus en 1907 ; — A. Bayot, Observations sur les manuscrits de l' « Histoire de la Toison d'or » de Guillaume Fillastre ; — G. Des Marez, Lettres spirituelles intéressant le couvent de Diepenveen ; — V. Tourneur, Le démembrement du Cabinet des médailles de l'État ; — A. Hansay, Les archives des particuliers conservées aux Archives de l'État, à Hasselt ; — S. Henry, La bibliothèque collective des Sociétés savantes.

3. — MAGYAR KÖNYVSZEMLE (okt.-dec. 1907) : E. Vértesy, La correspondance de J.-E. Kovács dans la bibliothèque du Musée national hongrois ; — L.-I. Szönyi, Les filigranes de nos chartes en papier du XIVe siècle [suite] ; — P. Gulyás, Catalogue descriptif des Aldines de la bibliothèque Széchényi au Musée national hongrois [suite] ; — La bibliothèque de l'Académie hongroise des sciences et du Musée national de Transylvanie en 1906 ; — La littérature bibliographique hongroise dans le troisième trimestre de 1907.

4. — REVUE DES BIBLIOTHÈQUES (oct.-déc. 1907) : A. Scher, Notice sur les manuscrits syriaques conservés dans la bibliothèque du patriarcat chaldéen de Mossoul ; — Th. Simar, Notice sur les livres de Juste Lipse conservés à l'Université de Leyde ; — U. Rouchon, La bibliothèque Philippe Jourde, au Puy ; — A. Boinet, Note sur quelques

feuillets d'un incunable imprimé à Poitiers ; — H. Dehérain, Catalogue du fonds Cuvier à la bibliothèque de l'Institut de France [suite].

5. — NEDERLANDSCH ARCHIEVENBLAD (1907-1908, n° 2) : J.-A. Feith, In memoriam Mr. Rutgers ; — J.-C. Beth, Het ontwerp van wet tot regeling van het Nederlandsch Archiefwezen ; — H.-T. Colenbrander, Openbaarheid van 's Rijks nieuwe Archieven ; — Het Provenienzprinzip.

— NEDERLANDSCH ARCHIEVENBLAD (1907-1908, n° 3) : J.-C. Beth, Het Kadaster gedurende het tijdvak 1814-1843 ; — J.-L. van Dalen, De jaarstijl te Dordrecht in de XIIIe eeuw ; — R. Fruin, De toegankelijkheid der oude kerkelijke registers te Amsterdam ; — W.-R. Veder, De doop-, trouw- en begrafenisregisters op het Archief te Amsterdam.

6. — BULLETIN DE L'ASSOCIATION DES BIBLIOTHÉCAIRES FRANÇAIS (nov.-déc. 1907) : O. Nicaud, La bibliothèque de l'Université de Grenoble ; — Ch. Mortet, A propos d'un récent concours ; — J. Gautier, Pour les bibliothécaires universitaires.

7. — LA BIBLIOFILIA (lugl.-ag. 1907) : H. Vaganay, Les romans de chevalerie italiens d'inspiration espagnole ; essai de bibliographie ; — P. Rajna, Frammenti di un' edizione sconosciuta del Rinaldo da Montalbano in ottava rima ; — G. Boffito, Saggio di bibliografia aeronautica italiana [suite] ; — L.-S. Olschki, Contribution à la bibliographie de la musique vocale italienne du genre profane aux XVIe-XVIIe siècles ; — P. Churchill, Bibliografia Celliniana [suite] ; — D. Ciàmpoli, Gli Statuti di Galeotto d'Oria pel Castel Genovese ne' frammenti di un codice sardo del secolo XIV [suite].

— LA BIBLIOFILIA (sett.-ott. 1907) : E. Filippini, Per una « Visione » francescana del trecento ; — E. Spadolini, Il Portolano di Grazioso Benincasa ; — L.-S. Olschki, La caccia al libro in Italia ; — A. Bonaventura, Un Breviarium del secolo XIII ; — S. Churchill, Bibliografia Celliniana [fin].

— LA BIBLIOFILIA (nov.-dic. 1907) : A. Mori, Le carte della Toscana di Stefano Buonsignori ; — A. Bonaventura, Antiche « suites » orchestrali francesi ; — E. Spadolini, Il Portolano di Grazioso Benincasa [suite] ; — G. Boffito, Saggio di bibliografia aeronautica italiana [fin] ; — G. Guicciardini, La più antica traduzione in volgare della Batracomiomachia ; — G. Boffito, Di un codice miniato di Macrobio (sec. XV) ; — D. Ciampoli, Gli statuti di Galeotto d'Oria di un codice sardo [fin].

8. — BULLETIN DU BIBLIOPHILE ET DU BIBLIOTHÉCAIRE (août-déc. 1907) : E. Griselle, Au temps de Louis XIII (lettres inédites ou peu connues) ; — H. Clouzot, Les tournures de Croutelle (près Poitiers) ; — L. Morin, Éditions troyennes des Petits métiers et cris de Paris ; — H. Clouzot, Les Jacquard, imprimeurs en Champagne et en Auvergne ; — P. Berthet, Description sommaire des ouvrages de la bibliothèque de Grenoble, postérieurs à l'an 1500 ; — A. de Laborde, A propos d'une devise.

9. — Il Libro e la Stampa (nov.-dic. 1907): H. Cochin, Quelques incunables milanais dans des bibliothèques françaises; — Fr. Novati, Un salterio scritto a Milano nel 1166; — L. Dorez, Un souvenir d'amour dans un incunable; — A. Lumbroso, Le biblioteche di Parigi.

10. — Rivista delle Biblioteche e degli Archivi (maio-dic. 1907): Le librerie per uso dei marinai; — P. Barbèra, Les catalogues de librairie; — Le Biblioteche al Senato; — G. Biagi, Le biblioteche e i loro bisogni più urgenti; — P. Barbèra, Le livre en Italie; — I. Masetti-Bencini, La battaglia d'Anghiari; — L. Gabbrielli, La biblioteca comunale di Grenoble; — G. Mazzi, La gioie della Corte Medicea nel 1566; — G. Biagi, Di un esemplare dell' edizione di Jesi della Divina Commedia appartenuto a Ugo Foscolo; — G. Fumagalli, I cento migliori libri italiani; — G. Graziano, Per l'igiene delle biblioteche; — G. Rossi, Appunti sulla composizione e pubblicazione del « Cicerone » da lettere inedite di G.-C. Passeroni; — G. Coggiola, Sul compilatore della « Serie di edizioni aldine » del 1790.

11. — The Library Journal (sept. 1907): A.-B. Kroeger, Instruction in books in Library Schools; — I. Rosenberg, To what extent can the Public Library direct the Taste of Readers? — (oct. 1907): G. Thompson, On the selection of books for children; — S.-H. Ranck, The Public Library as a part of the Municipal Government; — New York civil Service Examination for Library Organizer; — (nov. 1907): W.-N.-Ch. Carlton, College Libraries in the midnineenth Century; — J.-F. Daniels, The indeterminate functions of a College Library; — W.-B. Briggs, Reference Work in Public and in College Libraries.

COMPTES RENDUS

État sommaire des papiers de la période révolutionnaire conservés dans les archives départementales (série L). Tome Ier (Ain à Loire-Inférieure). Paris, Impr. nationale, 1907; in-4 de VIII p. et 1082 col. — Prix : 12 fr.

En 1903, la Direction des Archives a fait paraître un *État général par fonds des Archives départementales*. Ce répertoire rend et rendra longtemps des services appréciables, car l'inventaire complet et détaillé de la plupart des dépôts d'archives est loin d'être achevé : le personnel et l'argent font défaut pour marcher à plus grands pas. La part faite aux papiers de la période révolutionnaire dans ce répertoire était naturellement restreinte, et l'importance qu'ont prise dans ces dernières années les études relatives à cette période est si grande que l'on a songé à publier un état spécial des fonds révolutionnaires, tels qu'on les trouve aujourd'hui conservés dans les différentes archives départe-

mentales, sur un plan analogue à celui qui fut suivi pour l'*État* de 1903.

On sait que les fonds révolutionnaires départementaux sont partagés en deux séries représentées, comme les autres, par des lettres de l'alphabet : L et Q. La partie spéciale aux domaines (Q) a été réservée ; et c'est l'inventaire de la série L qui fait l'objet de la présente publication, complète en deux volumes. Le premier paru comprend les départements alphabétiquement classés de Ain à Loire-Inférieure. Le plan est le même pour tous, mais il s'en faut de beaucoup que l'exécution soit identique pour tous. Tantôt les archivistes ont donné au répertoire de l'une des subdivisions de la série L un développement inaccoutumé et peut-être excessif, qui rompt l'équilibre ; tantôt au contraire ils ont sacrifié certaines autres subdivisions qui leur auront paru moins dignes d'intérêt ou qui peut-être étaient insuffisamment classées ; tantôt enfin ils se sont trouvés en face de fonds d'origine particulière qui ne rentraient pas dans le cadre régulier (Alpes-Maritimes, Corse, Savoie) et rendaient leur travail plus délicat. Enfin, en certains endroits, les fonds de l'époque révolutionnaire ont subi des pertes très fâcheuses par suite d'incendie, de dilapidation ancienne, de vente de papiers soi-disant inutiles, ou de suppressions intéressées ; et là le travail a été simplifié malgré les meilleures intentions des fonctionnaires actuels, obligés de subir une situation dont ils ne peuvent pas assumer les responsabilités. On peut néanmoins envisager l'apparition de cet *État sommaire des papiers de la période révolutionnaire* comme un très grand progrès accompli dans la voie d'inventorisation des archives modernes. L'élan est donné, et le profit que l'on en tirera sera la meilleure récompense du labeur auquel ont dû s'appliquer les archivistes départementaux dans le courant de ces dernières années. Que nous sommes loin du temps où les fonds de l'époque révolutionnaire étaient mis à l'index, et où il était interdit à leurs conservateurs d'en donner communication aux historiens ! Une juste et sincère appréciation des événements ressortira fatalement de la libre consultation des documents conservés dans les archives publiques. H. S.

Archives du Cogner, publiées avec le concours de l'abbé L.-J. Denis. Série H ; série E (art. 1-262). Paris, Champion ; Le Mans, A. de Saint-Denis, 1903-1907 ; 3 vol. in-8 de [iv]-iv-343, iv-319 et iv-328 p. — Prix : 10 fr. le volume.

M. J. Chappée a réuni dans sa propriété du Cogner (Sarthe) une collection de documents originaux qu'il évalue à environ 20000 pièces, provenant de sources très diverses mais contenant des chartriers complets, heureusement sauvés de la destruction par leur possesseur actuel. Non content de ramasser, M. Chappée veut faire profiter le public de la masse de documents ainsi recueillis, et il a fait appel au concours

de M. l'abbé Denis pour l'analyse et la transcription des pièces. Se conformant en outre au cadre des archives départementales, il les a classées par lettres alphabétiques formant autant de séries civiles et ecclésiastiques : ainsi les actes relatifs au clergé régulier constituent la série H, les archives seigneuriales forment la série E.

Dans le premier volume, les établissements représentés par un nombre plus ou moins grand de documents sont les abbayes de Saint-Vincent du Mans, de Saint-Calais, de la Couture (au Mans), d'Évron, de Saint-Julien du Pré (au Mans), d'Étival-en-Charnie, de Bellebranche, de l'Epau, de Notre-Dame de Champagne, de Bonport, de Royaumont, d'Ourscamp, d'Isle-en-Barrois, de Bellevaux, de Bonlieu, du Perray-Neuf, de Beaulieu (près du Mans), les couvents des Dominicains et des Ursulines du Mans, la Maison-Dieu de Coëffort, l'hôpital de Saint-Calais, les prieurés de Bersai, de La Hubaudière, du Plessis-Grimoult, de Notre-Dame de Vitré, de Notre-Dame des Champs (à La Flèche), de Vivoin, etc. Toutes les pièces anciennes sont reproduites intégralement, et il y en a beaucoup qui appartiennent au XIIe et au XIIIe siècle, parmi lesquelles deux chartes royales (Louis VIII et Philippe IV), la charte de fondation de l'abbaye de Baugerais par Henri II, roi d'Angleterre, des actes des évêques du Mans, de Rennes, de Saint-Malo, de Nantes, de Coutances, de Paris, des comtes de Blois, d'Alençon et de Vendôme, des sires de Craon et de Coucy. Les difficultés paléographiques et diplomatiques paraissent avoir été résolues avec soin ; je note cependant une erreur commise par l'auteur au sujet de l'abbaye de Cercanceaux (au diocèse de Sens) qu'il appelle Notre-Dame de Selles.

Le deux autres volumes renferment les fonds Paty-Vallée, les chartriers de Vassé, de Malitourne, de Marcé, des Chesnais, etc. Beaucoup moins anciens pour la plupart, les actes sont généralement analysés avec force détails qui peuvent dispenser de recourir aux originaux.

En fournissant aux historiens un inventaire raisonné de sa très belle collection particulière, M. Chappée a mérité leur vive reconnaissance, et lorsqu'ils auront à leur disposition les 20 ou 25 volumes qu'il se propose de faire imprimer successivement, on possédera un magnifique recueil qui intéressera spécialement, mais pas uniquement, la région mancelle et tourangelle. Souhaitons que ces volumes se suivent sans trop tarder. Je n'exprime qu'un regret : c'est que chaque volume ne soit pas muni d'un index des noms ; car, s'il faut attendre l'achèvement de toute la publication pour être favorisé d'une table générale, de nombreuses années se passeront avant que les archives du Cogner soient appréciées et connues comme il convient. H. S.

Les sources de l'histoire de France, des origines aux guerres d'Italie, III-V (Les Capétiens ; Les Valois ; Introduction générale), par AUGUSTE MOLINIER. Table générale, par LOUIS POLAIN. Paris, Picard et fils, 1903-1906 ; 4 vol. in-8 de IV-248, IV-354, VI-CLXXXVIII-196, et VIII-218 p. [Manuels de Bibliographie historique, III.] — Prix de chaque fascicule : 5 fr.

En 1902 (*Bibliographe moderne*, VI, p. 292-294), j'ai signalé l'apparition des deux premiers fascicules de l'excellent Manuel d'Aug. Molinier sur les sources de l'histoire de France, des origines à 1494. Depuis cette époque, l'auteur est mort sans avoir pu achever l'impression de son œuvre, à laquelle des mains pieuses ont contribué sans défaillance. Le travail était d'ailleurs complètement achevé en manuscrit, et l'introduction générale déjà sous presse lorsque le professeur a été enlevé à ses élèves, le confrère à ses amis. On est donc assuré de trouver là l'entière pensée de l'auteur, une œuvre parfaitement homogène, un tout dont les parties sont habilement rejointes. L'historiographie française du moyen-âge a trouvé un érudit assez sûr de lui et assez documenté pour en décrire toutes les phases, pour en dénoncer toutes les subtilités. L'information d'Auguste Molinier n'est en effet jamais en défaut.

Une remarque s'impose toutefois à la lecture de son précieux manuel. Ce livre, qui à l'origine devait être uniquement consacré à l'historiographie, a, au fur et à mesure de sa rédaction, sensiblement dévié du plan primitif ; il est tombé bientôt dans la bibliographie pure qu'il eût été préférable d'éviter. Une telle confusion de science déroute, en même temps qu'elle a démesurément grossi l'importance des fascicules. En veut-on quelque exemple ? J'ouvre au hasard (IV, 65) : Molinier signale les *Mandements et actes divers de Charles V*, par L. Delisle ; l'*Inventaire des sceaux de la collection Clairambault*, par L. Demay ; *Les séjours de Charles V*, par Ern. Petit ; l'article de Dufourmantelle sur *la Marine militaire en France au commencement de la guerre de Cent ans ;* celui de Ch. de Beaurepaire sur *le Clos des galées de Rouen ; Les travaux d'art exécutés par Jean de France, duc de Berry*, par A. de Champeaux et P. Gauchery ; *Les comptes de l'hôtel du duc de Berry*, par le comte de Toulgoët-Treanna ; etc. Tout cela sous prétexte que ces auteurs ont catalogué, publié ou même simplement utilisé quelques documents inédits. Nous voici bien loin de l'historiographie proprement dite. Et lorsqu'à la suite de ces articles nous trouvons une page entière consacrée au *Songe du Vergier*, ou aux ouvrages de Nicolas Oresme et d'Eustache Deschamps, il nous plaît de retrouver là le véritable cadre de la publication primitive, cadre qui s'est ensuite singulièrement élargi. De même pour le règne de Louis XI (V, 30 et suiv.) ; la longue dissertation sur Commines, les articles moins considérables sur Jean Castel, Pierre Choinet, Jean de Roye et Robert Gaguin nous apparaissent parfaitement à leur place ; mais Molinier pouvait faire l'économie de plusieurs pages consacrées à l'énumération de différents

travaux consacrés à des particularités du règne, et de lettres du roi publiées çà et là : d'autant que le recueil complet des lettres de Louis XI est achevé, ou peu s'en faut.

Tout en n'approuvant point entièrement le plan suivi, je ne peux que rendre un complet hommage à la mémoire de l'auteur de ce savant et indispensable recueil : les rares inexactitudes qu'on y pourra relever ne seront que vétilles en présence du travail accompli. L'éditeur a été en outre fort bien inspiré en confiant la rédaction de la table générale des cinq fascicules à M. Louis Polain, qui s'est acquitté de cette tâche périlleuse avec une précision et une intelligence tout à fait dignes d'éloges. Ce complément indispensable met en valeur tout ce que le manuel d'Auguste Molinier renferme de documentation neuve et féconde. H. S.

Bibliographie der schweizerischen Landeskunde ; Fasc. V 3 : Kantons- und Ortsgeschichte (Siedelungskunde), zusammengestellt von Dr Josef Leopold Brandstetter. Bern, K. J. Wyss, 1906 ; in-8 de VIII-330 p. — Prix : 4 fr.

La *Bibliographie nationale suisse*, qui paraît par fascicules à intervalles réguliers depuis 1891, a été sectionnée en six grandes divisions et de nombreuses subdivisions que se sont partagées, suivant leurs compétences, de multiples collaborateurs. Les deux plus grandes divisions sont « l'histoire naturelle » (IV) et « les habitants » (V) ; et ce Ve groupe comprend l'anthropologie, la langue, les mœurs, l'art, l'hygiène, la statistique, l'agriculture, l'économie sociale, l'industrie, le commerce, les finances, la pédagogie, la civilisation, le paupérisme, les cultes. La presque totalité des fascicules constituant le Ve groupe est déjà publiée ; l'un des derniers parus, celui dont le titre est donné ci-dessus, est consacré à l'histoire cantonale et locale (origine et développement). C'est bien certainement, à tous points de vue, l'un des plus importants.

L'élaboration du fascicule demandé à M. Brandstetter n'a pas laissé que de lui causer, de son propre aveu, beaucoup de soucis : la délimitation des matières offrait de grandes difficultés, la désignation du titre était ou trop vaste ou trop restreinte, et beaucoup d'ouvrages à citer pouvaient rentrer tout aussi bien dans le cadre d'un autre fascicule. L'auteur nous fait part de ses longues hésitations ; c'est dire qu'il a fait tout son possible pour triompher des obstacles que présentait l'application raisonnée de la tâche à lui confiée.

Voici comment il a divisé son travail : après les généralités vient la bibliographie particulière à la colonisation du pays et aux frontières, aux champs de bataille et aux fortifications, à l'histoire dynastique et aux généalogies, puis le répertoire des titres d'ouvrages et d'articles de revues par cantons. On ne peut rendre l'auteur responsable de l'étran-

geté du plan qui fait que les travaux relatifs à des œuvres d'art conservées dans telle ou telle localité, par exemple, ne sont pas indiqués ici, mais doivent être cherchés dans le fascicule consacré aux beaux-arts; de même pour la toponomastique et la topographie. Quoi qu'il en soit, on aura très souvent recours à ce nouveau travail de M. Brandstetter, qui avait déjà fait ses preuves d'excellent bibliographe.

L'index des matières traitées, qu'il a joint, nous a paru très complet, mais parfois étrange si j'en juge par des rubriques telles que *Herzog Nikolaus*, *Herzog Rudolf*, *Kaiser Rudolf* (aux mots Herzog et Kaiser): j'eusse préféré les renvois au nom ; — les numéros qui renvoient à *Léman* (lac) ne comprennent pas un ouvrage concernant les *rives* du lac Léman (qui est indiqué seulement au mot *rives*); — une rubrique *Ricerche storiche* pour un livre d'intérêt purement local me semble superflue, d'autant que par une erreur typographique deux fois répétée le volume se trouve alphabétiquement classé au mot *Riverche*. Et cependant le côté typographique de la publication est très soigné. H. S.

Inventaire chronologique des Livres, Brochures, Journaux et Revues publiés en langue française dans la province de Québec depuis l'établissement de l'imprimerie au Canada jusqu'à nos jours (1764-1905), par N. E. Dionne, LLD, M. S. R. C., bibliothécaire de la Législature de la Province de Québec. Québec, 1905; in-8 de viii-175 p. et table à part de 21 p.

Québec et Nouvelle-France; Bibliographie. Inventaire chronologique des ouvrages publiés à l'étranger en diverses langues sur Québec et la Nouvelle-France, depuis la découverte du Canada jusqu'à nos jours (1534-1906), par N. E. Dionne. Québec, 1906; in-8 de viii-156 et vi p.

Inventaire chronologique des Livres, Brochures, Journaux et Revues publiés en langue anglaise dans la province de Québec, depuis l'établissement de l'imprimerie au Canada jusqu'à nos jours (1764-1906), par N. E. Dionne. Québec, 1907; in-8 de viii-228 p.

Ces trois volumes formant suite constituent l'ensemble d'une bibliographie véritablement utile. En France notamment, on trouvera, je l'espère, quelque intérêt à connaître le dénombrement complet, relevé par M. Dionne, des ouvrages français et anglais publiés dans la province de Québec, ainsi que des ouvrages publiés à l'étranger et concernant cette même province (et la Nouvelle-France). La seule province de Québec est à tous points de vue la plus importante du Canada, puisqu'elle comprend les villes de Québec, Montréal, Ottawa, Lévis et Trois-Rivières. Après la *Bibliographie canadienne* de Gagnon, parue en 1895, les trois volumes de M. Dionne seront les bienvenus; le plan d'ailleurs est plus vaste (il nous promet un quatrième volume consacré à la cartographie) et se rapproche davantage de celui de Harrisse.

Assurément l'auteur n'a point vu, n'a point tenu en mains tous les ouvrages qu'il cite ; aussi est-il obligé de renoncer à donner régulièrement le nombre de pages de certains d'entre eux : il ne cache point d'ailleurs que divers renseignements lui ont été fournis par des catalogues de livres d'occasion (parfois sujets à caution). Fallait-il les passer sous silence ? Non assurément, et, dût-on constater parfois quelque imperfection [1] dont M. Dionne fait bien volontiers l'aveu préventif, on préférera encore la méthode qu'il a adoptée. Ce ne fut d'ailleurs pas un mince travail que la préparation de cet inventaire chronologique : pour les seuls journaux, il s'en trouve 807 en langue française, 681 en langue anglaise ; pour le reste sont enregistrés 3092 articles pour la partie française, 2921 pour la partie anglaise, et 2000 pour les livres étrangers relatifs à la Nouvelle-France. Cette dernière catégorie, surtout détaillée pour les ouvrages du XVIIIe siècle, pourrait être complétée pour les ouvrages récents.

Il est fort intéressant de suivre, d'une part, le mouvement littéraire et historique au Canada, d'autre part l'impulsion ininterrompue qui porte l'ancien monde à s'intéresser toujours au passé et au présent du Canada.

Et au moment où l'on va fêter solennellement le troisième centenaire de la fondation de Québec, M. Dionne a été fort bien inspiré.

H. S.

Bibliographia Linnæana. Matériaux pour servir à une Bibliographie Linnéenne, recueillis par J. M. Hulth. Partie I, livraison 1. Upsala, Librairie de l'Université, 1907 ; in-8 de 170 p. et 9 pl.

Pour honorer la mémoire de son illustre membre, la Société royale des sciences d'Upsal a fait paraître, à l'occasion des fêtes du bicentenaire de Charles Linné, au mois de mai 1907, cette première livraison d'une *Bibliographie Linnéenne* dont la rédaction a été confiée à son bibliothécaire, M. le Dr J. M. Hulth, l'homme le plus compétent, étant non seulement un naturaliste éminent, mais aussi un bibliographe scrupuleux.

Le premier volume de ce recueil contiendra tous les ouvrages de Linné, la liste des lettres qui proviennent de lui et qui ont été imprimées, un grand nombre de manuels souvent cités sous le nom de Linné, des corrections et des *addenda*, ainsi que des tables alphabétiques et systématiques. Le second volume contiendra la liste des ma-

1. Parmi les ouvrages français sont catalogués des brochures de quelques pages, qui sont évidemment des tirés à part, et très difficiles à se procurer sous cette forme : il eût été intéressant d'indiquer les périodiques d'où ces tirés à part sont extraits, mais, en l'absence d'indication sur la brochure même, c'est là une besogne assez complexe, surtout à distance.

nuscrits de Linné, le troisième volume les biographies de Linné et les critiques relatives aux travaux scientifiques de Linné. La première livraison de cette bibliographie, qui vient de paraître dans une édition revue, fait le plus grand honneur non seulement à son auteur, mais aussi à la Société royale des sciences d'Upsal, à l'initiative et aux frais de laquelle elle a été publiée. B. L.

A bibliography of the works of Sir Isaac Newton, together with a List of books illustrating his works, with notes by George J. Gray. Second edition, revised and enlarged. Cambridge, Bowes and Bowes, 1907; in-8 de viii-80 p. et une pl.

On est généralement d'accord sur un point : une bibliographie ne peut présenter les apparences d'un travail définitif qu'à la deuxième édition. Après un premier essai, paru en 1888 et tiré seulement à 120 exemplaires, l'auteur de ce répertoire des ouvrages de Newton et sur Newton nous donne un travail singulièrement élargi et amélioré : il a notamment retrouvé les premières éditions des *Principia* (1686-1687) sur lesquelles il n'avait pu antérieurement fournir que de vagues indications. L'ensemble comprend 412 articles soigneusement décrits.

H. S.

Katalog der Inkunabeln der kgl. Universitäts-Bibliothek zu Uppsala, von Dr Isak Collijn, Amanuens an der K. Univ. Bibl. zu Uppsala. Uppsala, Almquist & Wiksell, 1907; in-8 de xl-507 p. [Arbeten utgifna med understöd af Vilhelm Ekmans Universitetsfond, 5.] — Prix : 13 kr. 50.

Ce nouvel ouvrage de notre érudit collaborateur nous fait connaître les 1528 incunables différents que possède la bibliothèque universitaire d'Upsal. Il en est venu de tous côtés, des collections Delagardie et du roi Sigismond, de Posen, d'Olmütz, de Riga, de Nikolsburg, de Braunsberg, de Frauenburg, d'un archevêque de Würzburg, de l'astronome Copernic, de Reuchlin, de Sparvenfelt, de Wimpheling, etc.; il en est même venu de plusieurs bibliothèques françaises (Grolier, Du Cange, Jacques d'Aygnes, J. de Joux) [1]. La préface donne des détails qui seront appréciés sur les anciennes collections de livres suédoises, sources de la bibliothèque actuelle d'Upsal.

Toutes les descriptions de volumes sont particulièrement soignées, et plus ou moins détaillées selon que l'édition décrite est plus ou moins rare; les renvois à Hain, à Proctor, à Pellechet, à Campbell, n'ont jamais été omis; les tables très complètes permettent de discerner immédiatement la production des divers ateliers typographiques représentés, et la succession chronologique des éditions par localités (les villes le plus souvent citées sont Augsburg, Bâle, Deventer, Cologne, Leipzig,

1. Voir le *Bibliographe moderne*, 1906, p. 332-338.

Louvain, Lyon, Milan, Nürnberg, Paris, Pavie, Rome, Spire, Strasbourg, Venise; par contre Avignon, Brünn, Delft, Forli, Genève, Hamburg, Kuttenberg, Lauingen, Leiria, Merseburg, Mondovi, Odense, Offenburg, Passau, Pise, Rouen, Salamanca, Scandiano, Slesvig, Subiaco, Turin, ne sont représentées que par des unités). Je noterai particulièrement une édition des *Heures à l'usage de Paris* (Pigouchet pour Vostre, 1500) qui paraît être non citée [n° 1525]; les *Evangelios* parus à Salamanque en 1493; et plusieurs éditions lyonnaises rarissimes. Il n'est pas possible d'entrer davantage dans le détail, mais on peut être assuré de trouver toujours dans le volume de M. Collijn conscience et précision.

H. S.

Les libraires et imprimeurs de l'Académie française de 1634 à 1793; notices biographiques, par Paul Delalain. Paris, Picard et fils, 1907; in-8 de 157 p. — Prix : 5 fr.

Les libraires que l'Académie française a élus successivement étaient également imprimeurs; son choix même dépendait de la justification de ce titre. Les attributions et les obligations de l'imprimeur qu'elle désignait étaient prévues dans les articles 48-50 de ses statuts. Et ils se sont appelés, à partir du 10 avril 1634, Jean Camusat (puis sa veuve), Pierre Le Petit, les trois J.-B. Coignard, Bernard Brunet (puis sa veuve, remariée à A.-L. Regnard), J.-B. Brunet, et Antoine Demonville. Sur ces différentes individualités M. Delalain a réuni d'abondants détails biographiques qu'il a empruntés surtout à des documents inédits (archives publiques, Bibliothèque nationale, minutes de notaires); il a ainsi fait revivre plusieurs générations d'imprimeurs-libraires dont les biographies n'avaient jamais été écrites, et qui étaient tenus en très haute estime par les académiciens. Des figures comme celles de Camusat et de Coignard sont l'honneur d'une corporation. On ne peut que féliciter M. Delalain de persévérer dans l'étude qu'il poursuit si activement en vue de mieux faire connaître l'ancienne librairie française.

H. S.

Essai de répertoire des Ex-libris et fers de reliure des bibliophiles lorrains, par le comte Antoine de Mahuet et Edmond des Robert. Nancy, Sidot, 1906; in-8 de [x]-383 p. — Prix : 20 fr.

Les auteurs de ce bel ouvrage se sont proposé, non seulement de faciliter le classement des collections d'ex-libris, de plus en plus en vogue, mais encore d'aider aux recherches des bibliophiles qui aiment à se rendre compte à qui un volume rare a appartenu avant eux, et des bibliographes qui veulent reconstituer idéalement telle ancienne bibliothèque aujourd'hui dispersée. Leur livre rendra en outre des services aux héraldistes, car de nombreux blasons y sont décrits avec précision et avec une grande connaissance des termes, aux généalogistes et aux

biographes, car il fournit des renseignements abondants sur les familles nobles et sur les personnages notables de toute sorte (lire par exemple les notices consacrées à Chartener, à Foissey, à Lefebvre, etc.). On sait combien il est parfois malaisé de se procurer les dates de naissance et décès et surtout les prénoms d'écrivains du second ou du troisième ordre ; on les trouvera ici, relevés, quand il a été possible, dans les actes de l'état civil.

Par bibliophiles lorrains, les auteurs entendent tous les amateurs appartenant à des familles originaires de la Lorraine, ou qui se fixèrent dans ce pays et y résidèrent; d'autre part, ils envisagent non seulement la Lorraine proprement dite, mais aussi le Barrois et les Trois-Évêchés, c'est-à-dire toute la contrée dont la Révolution a formé les quatre départements de la Meurthe, de la Moselle, de la Meuse, des Vosges ; enfin ils remontent aussi haut que possible dans le passé et descendent jusqu'aux personnes encore vivantes. Leur livre est donc très compréhensif. Les bibliophiles y sont énumérés dans l'ordre alphabétique. En outre, on trouve à la fin du volume une liste en dix grandes pages des catalogues imprimés de bibliothèques lorraines, une table des attributs héraldiques, une table des monogrammes et devises, enfin une table générale des noms propres. L'ouvrage est fort bien illustré : quinze planches hors texte, la plupart en couleur, et de nombreuses vignettes dans le texte; il nous parait également attrayant et instructif. E. D.

Ex-libris héraldiques anonymes ; 1re série, par Léon Quantin. Paris, Em. Paul et fils et Guillemin, 1907 ; in-8 de XII-293 p. et fig. — Prix : 25 fr.

Antérieurement au XIXe siècle, les ex-libris sont presque tous essentiellement héraldiques ; les blasons sont accompagnés d'un nom de propriétaire ou d'un nom de fief. Mais il y en a aussi un certain nombre que l'on peut considérer comme anonymes, soit par l'absence de toute légende, soit par la présence d'une simple devise ou d'un nom de château qui n'a aucune analogie avec celui de son propriétaire. L'étude de ces ex-libris, la recherche de ces difficultés, ont tenté M. Léon Quantin, qui a recueilli près de 1200 figures héraldiques dont se compose cette première série : elles appartiennent pour la plupart à des familles françaises, quelques-unes seulement à des familles de Belgique et de Hollande. L'auteur a utilisé, en dehors de ses recherches personnelles, tous les répertoires d'ex-libris provinciaux récemment publiés. L'ouvrage comprend deux parties : dans la première le classement est établi par familles, dans la seconde il est établi par pièces et meubles héraldiques, ou par devises et légendes. La désignation des pièces héraldiques est faite de la manière la plus simple et la plus correcte à la fois. Les descriptions sont très soignées.

On ne saurait trop multiplier les recueils de ce genre. Les biblio-

philes, les bibliothécaires, les érudits éprouvent trop de difficultés dans leurs identifications pour n'avoir pas besoin de multiples instruments de travail à leur disposition. F. D'H.

LIVRES NOUVEAUX

Archives.

CASALE MONFERRATO. — Le carte dello Archivio capitolare di Casale Monferrato fino al 1313, [a cura di] F. Gabotto e U. Fisso. I. Torino, tip. Celanza, 1907 ; in-8 de VIII-359 p. (8 l.)

CATANIA. — Gli archivi pubblici di Catania, per Diego de Roberto. Catania, Giannotta, 1906 ; in-16 de 99 p. (2 l.)

COLMAR. — Veröffentlichungen aus dem Stadtarchiv zu Colmar, von Eug. Waldner, Stadtarchivar. I. Colmar, Strassburger Druckerei, 1907 ; in-8 de V-177 p. (4 mk.)

KÖLN. — Inventare und Regesten aus den Kölner Pfarrarchiven, von Heinrich Schaefer. III. Köln, Boisserée, 1907 ; in-8 de VIII-219 p. (5 mk. 80.)

LIERRE. — Beknopte inventaris van de oude archieven der Stad Lier, door J. B. Stockmans. Lier, 1907 ; in-8 de 25 p.

LYON. — Inventaire sommaire des archives hospitalières de la ville de Lyon antérieures à 1790, rédigé par A. Steyert et F. Rolle. V (La Charité ou Aumône générale ; Table alphabétique). Lyon, Rey, 1908 ; in-4 de 141 p.

— Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790 ; Rhône, série E supplément (Archives anciennes des communes), par Georges Guigue, archiviste. II (art. 668 à 1251). Lyon, Georg, 1906 ; in-4 de 412 p.

MADRID. — Documentos del Archivo general de la villa de Madrid, interpretados y coleccionados por D. Tim. D. Palacio, archivero. II. Madrid, impr. municipal, 1906 ; in-8 de IX-355 p.

MILANO. — L'archivio della fabbrica del duomo di Milano, riordinato e descritto per E. Verga. Milano, tip. U. Allegretti, 1908 ; in-4 de VIII-101 p.

MONS. — Inventaire analytique des archives des États de Hainaut, par Léopold Devillers, conservateur honoraire. III. Mons, impr. Dequesne-Masquillier, 1906 ; in-4 de VII-552 p.

PARIS. — Inventaire analytique des Livres de couleur et Bannières du Châtelet de Paris, par Alexandre Tuetey, chef de section aux

Archives nationales. 2e fascicule (Bannières). Paris, impr. nationale, 1907 ; in-4 de XXXIV-295 p.

TORINO. — Le carte dello Archivio arcivescovile di Torino fino al 1310, da F. Gabotto e G. B. Barberis. Pinerolo, tip. Chiantore-Marcarelli, 1906 ; in-8 de VIII-449 p.

WASHINGTON. — Guide to the archives of the Government of the United States in Washington, by Claude Halstead Van Tyne. 2d edit. rev. and enl. by Waldo Gifford Leland. Washington, Carnegie Institution of Washington, 1907 ; in-8 de XIII-327 p. ($ 1.25.)

Index de périodiques.

Mémoires de l'Institut national de France ; Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. XXXIII, 3e partie (contenant la table alphabétique des matières contenues dans les volumes XXIII à XXXIII). Paris, impr. nationale, 1907 ; in-4 de 158 p.

Table générale des quinze dernières années de l'*Annuaire du Club alpin français*, par J. Lemercier, secrétaire des séances. Paris, Plon-Nourrit, 1906 ; in-8 de 216 p.

Indici quinquennali della *Rivista teatrale italiana* (1901-1905), per Cesare Levi. Napoli, tip. Melfi e Joele, 1906 ; in-8, p. 122 à 163.

Review of historical publications relating to Canada ; Index vol. I-X, by G. M. Wrong and H. H. Langton. Toronto, Morang, 1907 ; in-8 de 202 p. (6 sh.)

Verzeichnis von Jugend- und Volksschriften ; herausg. vom Verein Kathol. Lehrer Breslaus ; Alphabetisches Register zu Heft I-VII. Breslau, Aderholz, 1907 ; in-8 de III-56 p. (0 mk. 60.)

Entscheidungen des Reichsgerichts in Zivilsachen ; Generalregister zum LI-LX Bde, von E. Meyn. Leipzig, Veit, 1906 ; in-8 de XX-720 p. (7 mk.)

Zeitschrift für das gesamte Handelsrecht ; Systematisches General-Register zu Bd. XXVI-L und Beilageheften, von J. Ad. Elvers. Stuttgart, Enke, 1906 ; in-8 de XXXII-872 p. (22 mk. 60.)

Zeitschrift für Ethnologie und *Verhandlungen der Berliner Gesellschaft für Anthropologie, Ethnologie und Urgeschichte ;* General-Register zu Bd. XXI-XXXIV (1889-1902). Berlin, Behrend, 1906 ; in-8 de IV-714 p. (30 mk.)

Tables générales des matières des tomes I à XX du *Bulletin de la Société belge de géologie, de paléontologie et d'hydrologie,* publiées sous la direction du secrétaire général E. Van den Broeck. Bruxelles, Hayez, 1907 ; in-8 de 273 ff.

Neues Jahrbuch für Mineralogie, Geologie und Palaeontologie; Repertorium für die Jahrgänge 1900-1904, enth. das Centralblatt für Mineralogie, Geologie und Palaeontologie Jahrg. I-V (1900-1904) und die Beihefte-Bände XIII-XX; ein Personen-, Sach- und Orts-Verzeichnis. Stuttgart, Schweizerbart, 1906; in-8 de III-593 p. (20 mk.)

Zeitschrift für Tuberkulose; Gesamtregister für die Bände I-X, bearb. von Dr R. Neisse. Leipzig, Barth, 1907; in-8 de 71 p. (3 mk.)

Korrespondenz-Blaetter des allgemeinen ärztlichen Vereins von Thüringen; Namen- und Sachregister zu Jahrg. I-XXXIV. Jena, Fischer, 1906; in-8 de 80 p. (1 mk.)

Berichte der schweizerischen botanischen Gesellschaft; Register zu den Jahrg. I-XV. Bern, Wyss, 1907; in-8 de XX-116 et 93 p. (4 mk.)

Chemisches Centralblatt; Generalregister über die Jahrg. 1902-1906, bearb. von Alb. Hesse und Ign. Bloch. Berlin, Friedlaender, 1907; in-8 de IV-1663 p. (50 mk.)

Biedermann's Centralblatt für Agrikulturchemie und rationellen Landwirtschafts-Betrieb; General-Register enth. Bd. XXVI-XXXV (Jahrg. 1897 bis 1906), bearb. von M. P. Neumann. Leipzig, Leiner, 1907; in-8 de 244 p. (20 mk.)

Revue de Mécanique; Tables décennales, alphabétiques et analytiques des matières et des noms (1897-1906). Paris, Dunod et Pinat, 1907; in-4 de 150 p.

Sitzungsberichte der kaiserl. Akademie der Wissenschaften; Mathematisch-naturwissenschaftliche Klasse; Register zu den Bd. CXI bis CXV (1902-1906). Wien, Hölder, 1907; in-8 de III-166 p. (3 mk. 20.)

Liber memorialis; 1re partie. Table générale systématique des publications de la *Société liégeoise de littérature wallonne* (1856-1906), par Oscar Colson, bibliothécaire de la Société. Liége, Vaillant-Carmanne, 1908; in-8 de XX-301 p.

Beitraege zur Kunde der indogermanischen Sprachen (Bd. I-XXX); Gesamtregister, bearb. von Rh. Trautmann. Göttingen, Vandenhoeck und Ruprecht, 1907; in-8 de 424 p. (25 mk.)

Table des trente premiers volumes de la *Romania* (1872-1901), par le Dr A. Bos. Paris, Champion, 1906; in-8 de VIII-324 p. (20 fr.)

Histoire de l'imprimerie.

Les débuts d'un imprimeur en Béarn [Abraham Rouyer, à Orthez], par Ern. Labadie (*Revue de Gascogne*, sept.-nov. 1906, pp. 385-414 et 481-494).

Bibliografia Zaragozana del siglo XV, por Un Bibliófilo Aragonés. Madrid, impr. alemana, 1908; in-folio de XIX-210 p.

Die Buchdruckerthätigkeit Georg Erlingers in Bamberg von 1522 bis 1541 [1543]; ein Beitrag zur Geschichte der Reformationszeit, von Karl Schottenloher. Leipzig, Haupt, 1907; in-8 de XXIV-220 p. et pl. (12 mk.)

Les bibliophiles, les collectionneurs et les imprimeurs de l'Aude, par Gaston Jourdanne. Paris, Leclerc, 1904; in-8 de 294 p. et 163 fig. (25 fr.)

Tipografi e librai messinesi nel primo ventennio del secolo XVI; notizie e documenti inediti, per Ludovico Perroni-Grande. Messina, tip. Nicastro, 1908; in-16 de 13 p.

The early Massachusetts press (1638-1711), by G. Emery Littlefield. Boston, Club of Old Volumes, 1907; in-8 de 305 p. et pl. ($ 20.)

Printers and printing in Providence (1762-1907); prepared by a committee of Providence Typographical Union. Providence, William Carroll, 1908; in-8 de 212-98 p. et fig. ($ 2.)

La imprenta en México (1539-1821), por José T. Medina. II. Santiago de Chile, impr. del autor, 1907; in-folio de 613 p. (50 p.)

La imprenta en Lima (1584-1824), por José T. Medina. IV. Santiago de Chile, impr. del autor, 1907; in-folio de 403 p. (50 p.)

Histoire du papier.

La papeterie dans la vallée de Brouains depuis le XVe siècle, par M. Picard (*Annuaire des cinq départements de la Normandie*, 73e année, 1906, p. 265-273).

O bumajnoi melnicě v Moskvě (1673-1676), na S. A. Biélokurov. Moskva, 1907; in-8 de 19 p.

Bibliothèques.

BERLIN. — Die altnubischen christlichen Handschriften der königl. Bibliothek zu Berlin, von H. Schaefer und K. Schmidt. Berlin, Reimer, 1907; in-8 de 12 p. (Aus : *Sitzungsber. der preussischen Akademie der Wissenschaften.*)

— Katalog der Berliner Stadtbibliothek. Abth. III, 4-7 (Kunst, Rechtswissenschaft, Staatswissenschaften, Sozialwissenschaft). Berlin, Weber, 1907; in-8 de XII-411, VIII-447 et VII-610 p.

— Bücherverzeichnis der Hauptbibliothek des Reichs-Marine-Amts; Zugangsverzeichnis vom April 1902 bis März 1907. Berlin, Mittler und Sohn, 1907; in-8 de XX-288 p. (2 mk. 60.)

BOLOGNA. — Progetto di regolamento per la biblioteca comunale di Bologna. Bologna, 1906; in-4 de 22 p.

BOLOGNA. — Ms. 273 della collezione Hercolani nella Biblioteca comunale dell' Archiginnasio, per Gino Rocchi. Bologna, tip. Azzoguidi, 1907 ; in-8 de 10 p.

— Biblioteca comunale dell' Archiginnasio ; relazione (anno 1906) dal bibliotecario Albano Sorbelli. Bologna, tip. Azzoguidi, 1907 ; in-8 de 23 p.

BROOKLYN. — German books in the Brooklyn Public Library. Brooklyn, 1908 ; in-8 de 105 p. (10 c.)

CAMBRIDGE (U. S.). — Catalogue of the Molière collection in Harvard University Library, acquired chiefly from the Library of the late Ferdinand Bôcher, by T. Franklin Currier and Ern. Lewis Gay. Cambridge, Library of Harvard University, 1906 ; in-8 de II-148 p. (75 c.)

FIRENZE. — I manoscritti della biblioteca Moreniana ; I, fasc. 6, per C. Nardini. Firenze, tip. Galletti, 1907 ; in-8, p. 161 à 192. (0,50 c.)

FREIBERG. — Alphabetischer Katalog der Bibliothek der königl. sächsischen Bergakademie Freiberg ; II (Nachtrag : Zuwachs von Ende 1892 bis Ende 1905). Freiberg, Craz und Gerlach, 1907 ; in-8 de 144 p. (3 mk.)

HAMBURG. — Katalog der Bibliothek der deutschen Seewarte zu Hamburg ; 7er Nachtrag (1905-1906). Hamburg, Friederichsen, 1907 ; in-8 de VI-86 p. (2 mk.)

ILLINOIS (U. S.). — Illinois Libraries, by Kath. L. Sharp. II. Urbana, University of Illinois, 1907 ; in-8 de 148 p. ($ 1.)

LEIDEN. — Supplement op den Catalogus van de Javaansche en Madoereesche handschriften der Leidsche Universiteits-bibliotheek. I. Madoereesche handschriften, door H. H. Juynboll. Leiden, Brill, 1908 ; in-8 de XVIII-280 p. (5 g.)

LIÉGE. — Origine des bibliothèques publiques de Liége, avec aperçu des anciennes bibliothèques de particuliers et d'établissements monastiques liégeois, par Th. Gobert. Liége, impr. Poncelet, 1907 ; in-8 de 101 p. (2 fr. 50.)

MADRID. — Catálogo de la Biblioteca de Bellas artes plásticas de Antonio Cánovas del Castillo en 1906. Madrid, G. Izquierdo, s. a. [1907] ; in-8 de 245 p.

MILANO. — Disegni di Raffaello Sanzio nella Biblioteca Ambrosiana, per Luca Beltrami. Milano, tip. U. Allegretti, 1906 ; in-8 de 29 p. et fig.

— I disegni della r. pinacoteca di Brera, per Fr. Malaguzzi Valeri. Milano, Alfieri e Lacroix, 1906 ; in-16 de 19 p. et 94 pl.

NEW YORK. — List of works in the New York Public Library by or relating to Benjamin Franklin. New York, Public Library, 1906 ; in-8 de 55 p.

PADOVA. — Recensione dei codici petrarcheschi esistenti nella biblioteca del Seminario di Padova ; seconda edizione con aggiunte, per sac. In. Stievano. Padova, tip. del Seminario, 1907 ; in-folio de x-91 p.

PARIS. — Catalogue sommaire des manuscrits sanscrits et pâlis de la Bibliothèque nationale, par H. Cabaton. Fasc. I (Manuscrits sanscrits). Paris, Leroux, 1907 ; in-8 de 195 p.

— Catalogue des manuscrits de la collection des Cinq cents de Colbert, par Charles de La Roncière, bibliothécaire. Paris, Leroux, 1908 ; in-8 de 388 p. (10 fr.)

— Catalogue des livres chinois, coréens, japonais, etc. [de la Bibliothèque nationale], par Maurice Courant. Fasc. V (nos 5665 à 6146). Paris, Leroux, 1907 ; in-8, p. 193 à 432.

— Catalogue des manuscrits de musique byzantine de la Bibliothèque nationale de Paris et des bibliothèques publiques de France, par Amédée Gastoué. Paris, Fortin et Cie, 1907 ; in-4 de IX-104 p. et pl. [Publications de la Société internationale de musique.]

POZSONY. — Pozsony szab. kir. város közkönyvtárának czimjegyzéke, a Kumlik (Emil). Pozsony, 1906 ; in-8 de XV-349 p.

ROMA. — Catalogo della Biblioteca (Ministero di agricoltura, industria e commercio) ; supplemento V (dal 1 luglio 1904 al 30 giugno 1906) ; Roma, tip. Bertero, 1906 ; in-8 de XVIII-336 p.

SAINT-PÉTERSBOURG. — Opisanie rukopisei St. Peterburgago dukhovnoi Akademii, na D. J. Abramovitch. II. St. Peterburg, tip. Akad. nauk, 1907 ; in-8 de 330 p.

SCHLESWIG. — Katalog der schleswig-holsteinischen Landesbibliothek ; Erster Nachtrag für 1898-1906, von R. von Fischer-Benzon. Schleswig, Bergas, 1907 ; in-8, LI p. et p. 1033-2004. (4 mk.)

STRASSBURG. — Die Gobineau-Sammlung der kaiserl. Universitäts- und Landesbibliothek zu Strassburg, von Ludw. Schemann. Strassburg, Trübner, 1907 ; in-8 de V-37 p. et 3 pl. (1 mk. 50.)

TRIER. — Uebersicht über die neueren Erwerbungen der Stadtbibliothek in Trier. Trier, Stadtbibliothek, 1907 ; in-8 de IV-392 p. (1 mk.)

Bibliographie.

THÉOLOGIE. — Grundriss der theologischen Wissenschaften. VI ; Hebraeische Archaeologie, von I. Benzinger. 2e Auflage. Tübingen, Mohr, 1907 ; in-8 de XX-450 p. (10 mk.)

Abondante bibliographie, soignée et mise au courant.

JUIFS. — Uebersicht der (meist in Deutschland erschienenen) Litteratur über die angeblich von Juden verübten Ritualmorde und Hostien-

frevel, zum ersten Male zusammengestellt von Hugo Hayn. Iena, Schmidt, 1906; in-8 de 30 p. (1 mk. 20.)

MISSIONS PROTESTANTES. — Christian missions and social progress; a sociological study of foreign missions, by James Shepard Dennis. New York, Revell, 1906; 3 vol. in-8.

Bibliographie intéressante au volume III.

PHILOSOPHIE. — Bibliografia filosofica méxicana, por Em. Valverde Téllez. Mexico, tip. Fr. Diaz de Leon, 1907; in-4 de 210 p.

JURISPRUDENCE. — Uebersicht der gesammten staats- und rechtswissenschaftlichen Litteratur des Jahres 1906; XXXIX, von Otto Mühlbrecht. Berlin, Puttkammer und Mühlbrecht, 1907; in-8 de XXXVI-333 p. (7 mk.)

— Jurisprudentia Germaniae 1906; Bibliographie der deutschen Gesetzgebung und Rechtswissenschaft, von G. Maas. Berlin, Moeser, 1907; in-8 de XXII-268 p. (7 mk. 60.)

— I reati di falso, per Marcello Finzi. I (Bibliografia; diritto antico, diritto romano). Torino, Bocca, 1908; in-8 de XIX-386 p. (7 l.)

FINANCES. — Hand-und Lehrbuch der Staatswissenschaften. II, 5. Die Kommunalfinanzen (Grossbritannien, Frankreich, Preussen), von Rich. von Kaufmann. Leipzig, Hirschfeld, 1906; in-8 de XV-336 et XVII-534 p. (28 mk.)

Chaque partie est accompagnée d'une excellente bibliographie.

SCIENCES SOCIALES. — Bibliographia economica universalis; Répertoire bibliographique des travaux relatifs aux sciences économiques et sociales (livres, mémoires, articles de revues), par H. La Fontaine et Louis Masure. 5e année (1906). Bruxelles, Institut international de bibliographie, 1907; in-8 de XVIII-179 ff. (6 fr.)

— Bibliografía de Revistas; Articulos sobre cuestiones sociales publicados en 1906. Año I. Madrid, Minuesa de los Rios, 1907; in-8 de 85 p.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME ONZIÈME

I. — Archives

Duvernoy (Émile). — Catalogue des documents des archives de Meurthe-et-Moselle antérieurs à 1101. 5-31
Le Grand (Léon). — La table de Le Nain et les registres du Parlement de Paris 92-112
Besnier (Georges). — Le classement du versement des Domaines (série Q) aux Archives du Calvados 145-154
Vaissière (Pierre de). — Le fonds du Grand Prieuré de France aux Archives nationales 177-191
Bergh (Sev.). — La nouvelle organisation des archives de Suède. 328-334
Association des Archivistes français ; 4e assemblée annuelle (23 mai 1907) ; compte rendu 122-130
Marichal (Paul). — Les formalités obligatoires en Alsace-Lorraine pour la consultation des archives 131-133
Soyer (Jacques). — Les retraites des archivistes départementaux. 134-138
Stein (Henri). — La publicité des archives hospitalières. 139-141
Déprez (Eugène). — La sauvegarde des archives de l'état civil et des greffes 142-144
Chronique des Archives 53, 160, 270, 377
Livres nouveaux. 80, 400

II. — Bibliothèques

Prinet (Max). — Un manuscrit armorié du « Songe du vieux pèlerin » 32-40
Gulyás (Paul). — Les bibliothèques populaires de la Hongrie. . . 113-121
Gigas (Émile). — Le nouvel édifice de la bibliothèque royale de Copenhague [fig.] 155-159
Stein (Henri). — Une visite à la bibliothèque communale de Ferrare. 232-243
Arnauldet (Pierre). — Inventaire de la librairie du château de Blois en 1518 [suite] 192-222
Auvray (Lucien). — Statistique du prêt des manuscrits à la Bibliothèque nationale de Paris (1897-1906). 51-52
Chronique des Bibliothèques 56, 161, 276, 380
Livres nouveaux. 77, 296, 403

III. — Bibliographie pratique

TOURNEUX (Maurice). — Salons et Expositions d'art à Paris au XIXe siècle ; essai bibliographique 81-91, 335-376
STEIN (Henri). — Bibliographie des usages locaux 244-269, 385
Chronique bibliographique 60, 162, 278, 384
Index de périodiques 76, 175, 401
Livres nouveaux. 74, 405

IV. — Histoire de l'Imprimerie et du Papier

CLOUZOT (Henri). — L'imprimeur du « Manuale ecclesiasticum » de 1587 ; Documents inédits sur les imprimeurs et libraires de Poitiers à la fin du XVIe siècle 41-50
LEPREUX (G.). — Antoine Estienne premier imprimeur du roi. . . 223-231
LEPREUX (G.). — Les imprimeurs d'Étampes (1708-1765) 308-324
Chronique de l'histoire de l'imprimerie 60-62, 279, 281, 282, 385
Livres nouveaux. 176, 403

V. — Variétés

PRINET (Max). — Portrait d'une comtesse de Brienne (miniature du XVIe siècle) [pl]. 297-307
AUVRAY (Lucien). — Une bulle de Grégoire IX pour Richard de Fournival. 325-327

VI. — Comptes rendus

Archives de l'État en Belgique ; Inventaires sommaires des Archives des anciens gouvernements des Pays-Bas, I. 166
BAUDRIER (J.). — Voir POIDEBARD (W.).
Bibliographie des sciences religieuses ; Répertoire méthodique des ouvrages français modernes relatifs aux religions et croyances 69
BRANDSTETTER (J.-F.). — Bibliographie der schweizerischen Landeskunde (Kantons- und Ortsgeschichte). 394
BRIQUET (C.-M.). — Les filigranes ; dictionnaire historique des marques du papier 294
CARON (Pierre). — Bibliographie des travaux publiés de 1866 à 1897 sur l'histoire de la France depuis 1789 172
COLLIJN (Is.). — Katalog der Inkunabeln der Universitäts-Bibliothek zu Uppsala. 397
DAHLMANN-WAITZ. — Quellenkunde der deutschen Geschichte ; 7e Auflage. 68
DELALAIN (Paul). — Les libraires et imprimeurs de l'Académie française de 1634 à 1793 398
DENIS (abbé L.-J.). — Archives du Cogner 392
DIONNE (N.-E.). — Inventaire chronologique des livres, brochures, journaux et revues publiés en langue française dans la province de Québec depuis l'établissement de l'imprimerie au Canada jusqu'à nos jours (1764-1905) 395

Dionne (N.-E.). — Québec et Nouvelle-France; Bibliographie. Inventaire chronologique des ouvrages publiés à l'étranger en diverses langues sur Québec et la Nouvelle-France, depuis la découverte du Canada jusqu'à nos jours (1534-1906) 395
— Inventaire chronologique des livres, brochures, journaux et revues publiés en langue anglaise dans la province de Québec depuis l'établissement de l'imprimerie au Canada jusqu'à nos jours (1764-1906). . . 396
Essai de bibliographie pratique; Aide-mémoire du libraire et de l'amateur de livres (2e partie). 174
État sommaire des papiers de la période révolutionnaire conservés dans les Archives départementales (série L); tome I. 391
Frati (Lod.). — Catalogo dei manoscritti di Ulisse Aldrovandi 289
Fris (Victor). — Bibliographie de l'histoire de Gand depuis les origines jusqu'à la fin du xve siècle 288
Galle (L.). — Voir Poidebard (W.).
Grandidier (G.). — Bibliographie de Madagascar (2e partie). 174
Gray (C.-J.). — A bibliography of the works of sir Isaac Newton. . . 397
Houben (H.-H.). — Die Sonntags-Beilage der Vossischen Zeitung (1858-1903) 291
— Zeitschriften des « Jungen Deutschlands »; I 291
Hulth (J.-M.). — Bibliographia Linnaeana; I 397
Joosting (J.-G.-C.). — Rijksarchief in Drente (4 vol.) 167
Kapper (A.). — Das Archiv der K. K. Steiermärkischen Statthalterei . 67
Lachèvre (Fr.). — Bibliographie des recueils collectifs de poésies publiées de 1597 à 1700; IV. 70
Livingstone (M.). — A guide to the Public Records of Scotland. . . . 285
Mahuet (Ant. de) et Robert (Edm. des). — Essai de répertoire des ex-libris et fers de reliure des bibliophiles lorrains 399
Maignien (Edm.). — Catalogue des livres et manuscrits du fonds dauphinois de la Bibliothèque municipale de Grenoble; I 167
Martin-Chabot (Eugène). — Les archives de la Cour des comptes, aides et finances de Montpellier. 67
Mazzoni (Guido). — Avviamento allo studio critico delle lettere italiane; 2e edizione 173
Molinier (Auguste). — Les sources de l'histoire de France; III-V, et table 393
Nardin (L.). — Jacques Foillet, imprimeur, libraire et papetier (1554-1619) 73
Overloop (E. van). — Catalogue des ouvrages se rapportant à l'industrie de la dentelle 70
Pazdirek (Fr.). — Manuel universel de la littérature musicale, X-XI. . 293
Poidebard (W.), Baudrier (J.) et Galle (L.). — Armorial des bibliophiles de Lyonnais, Forez, Beaujolais et Dombes 293
Quantin (L.). — Ex-libris héraldiques anonymes 399
Rahir (Ed.). — La bibliothèque de l'amateur; Guide sommaire à travers les livres anciens les plus estimés et les principaux ouvrages modernes. 72
Reichling (Dietr.). — Appendices ad Hainii-Copingeri Repertorium bibliographicum; additiones et emendationes, I. 72
Robert (Edm. des). — Voir Mahuet (A. de).

Schmidt (Ch.). — Les sources de l'histoire de France depuis 1789 aux Archives nationales. 21
Setterwall (Fr.). — Svensk historisk Bibliographi 1875-1900 288
Stein (Henri). — Bibliographie générale des cartulaires français ou relatifs à l'histoire de France . . . . . 10[illegible]
Thieme (Hugo P.). — Guide bibliographique de la littérature française de 1800 à 1906. 286
Van den Gheyn (P. J.). — Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique, V-VI. 168

VII. — Périodiques spéciaux

Bibliofilia (Firenze). 389
Bulletin de l'Association des Bibliothécaires français (Paris). 65, 165, 284, 389
Bulletin du Bibliophile et du Bibliothécaire (Paris) 165, 389
Library Journal (New York) 66, 165, 390
Libro (Il) e la Stampa (Milano) 65, 165, 284, 390
Magyar Könyvszemle (Budapest). 64, 164, 283, 388
Nederlandsch Archievenblad (Groningen). 65, 165, 284, 389
Revista de Archivos, Bibliotecas y Museos (Madrid) 66, 164
Revista de Bibliografia catalana (Barcelona) 65
Revue des Bibliothèques (Paris) 64, 165, 283, 388
Revue des Bibliothèques et Archives de Belgique (Paris) . 64, 164, 283, 388
Rivista delle Biblioteche e degli Archivi (Firenze). 164, 390
Zentralblatt für Bibliothekswesen (Leipzig). 64, 164, 283, 388

VIII. — Matières spéciales des chroniques

Agricoles (biblioth.) 56
Aisne (arch. de l'). 271
Algérie (arch. de l') 160
Allemagne (anc. biblioth. d'). . 56
— (arch. d') . . . 53, 270, 377
— (biblioth. d'). 56, 161, 276, 380
Alpes (arch. des Basses-) . . . 377
— (arch. des Hautes-) . . . 272
Amiens (biblioth. d'). 58
Angers (impr. à) 61
Archéologique (bibliogr.) . . . 385
Archives (bibliogr. des). . . . 377
Bade (arch. du grand-duché de). 53
Baer (catal. de la librairie) . . 63
Bamberg (biblioth. de) 380
Barbechat (arch. de). 62
Bavière (arch. de). 270
Belgique (arch. de) . . . 270, 377
— (biblioth. de). 56, 161, 276, 381
Berlin (biblioth. royale de). 276, 281, 381
Bibliographie (Soc. anglaise de). 60
Bibliographie (Soc. française de). 60
— bretonne 281
— hongroise. . . . 62
— sociale. 163
Bibliographies publiées par la biblioth. du Congrès de Washington. 163
Bibliographiques (Congrès) . . 282
Bibliothèques (Anciennes). . 56, 58, 281, 282, 385
— (Bibliogr. annuelle des). 384
Bouches-du-Rhône (arch. des) . 272
Brescia (biblioth. de) 58
Breslau (biblioth. de) 380
Bretons (livres). 61, 281
Bruges (exposition de) 162
— (impr. à) 61
Bruxelles (arch. royales de) . . 270
— (biblioth. royale de) . 381
— (biblioth. du Conservatoire de) 276

Bulletin du Bibliophile (Table du) 386
Catalogues de livres anciens. 63, 282
Chants populaires français (bibliogr. des) 385
Cher (arch. du). 377
Cividale del Friuli (impr. à) . . 61
Congrès des archivistes allemands 270
Congrès bibliographiques . . . 282
Courtrai (arch. de) 61
— (impr. à) 61
Cuba (arch. de). 270
Danzig (biblioth. de). 380
Dijon (ancienne biblioth. de) . . 282
— (biblioth. de) 60
— (impr. à). 60
Dinan (impr. à) 61
Donaueschingen (biblioth de) . 380
Dropmore (biblioth. de) . . . 58
Dublin (biblioth. de). 58
Dueñas (arch. de). 160
Économique (bibliogr. de l'histoire) 63
Elbing (arch. d') 270
Espagne (arch. d') . . . 160, 271
— (biblioth. d') 276
États-Unis (arch. des) 53
— (biblioth. des) . 163, 276
Exposition de la Toison d'Or. . 162
Finistère (arch. du) 54
Florence (biblioth. centrale de). 59
— (biblioth. Laurentienne de). 277
— (biblioth. Magliabecchi). 277, 383
France (arch. de). 54, 160, 271, 377
— (biblioth. de). 57, 161, 276, 381
Gand (arch. de) 377
Gênes (biblioth. de) 59
Gers (arch. du). 272
Gorhambury (biblioth. de). . . 58
Grande-Bretagne (anciennes biblioth. de). 58
— (biblioth. de). 58, 277
Groningue (arch. de). 275
Gubbio (arch. de). 275
Guerre (arch. de la). 53
Gutenberg (impression de). . . 281
Hagiographiques (bibliogr. des légendes) 280
Hasselt (arch. d'). 270
Heidelberg (biblioth. d') . 56, 380
Ille-et-Vilaine (arch. d') . 54, 272
Incunables 278, 281, 386
Italie (arch. d'). 275, 379
— (anciennes biblioth. d'). 282, 385
— (biblioth. d'). 58, 59, 277, 383
— (ouvrages suédois sur l'histoire d') 62
Japon (ouvrages suédois sur le). 387
Journal de la Librairie (méfaits du) 281
Karlsruhe (arch. de). 53
Kiel (arch. de). 270
Königsberg (biblioth. de) . . . 380
Ladam (bibliogr. de Nicaise). . 280
La Rochelle (impr. à) 60
Latines (bibliogr. des études). . 62
Leide (biblioth. de) 383
Liége (biblioth. de) 161
Liturgie bretonne. 61
Livre (bibliogr. annuelle du). . 384
Loiret (arch. du) 54, 273
Londres (biblioth. de) . . 58, 277
Lucques (biblioth. du chapitre de) 58
Mâcon (biblioth. de) 161
Madrid (arch. de). 271
— (biblioth. de). 276
Mannheim (impr. à) 60
Marinis (catal. de la librairie De). 282
Marne (arch. de la Haute-) . . 273
Marseille (impr. à) 282
Meurthe-et-Moselle (arch. de) . 378
Meuse (arch. de la) 54
Milan (biblioth. de) 277
Militaires (arch.) 53
Minorque (arch. de) 271
Modène (biblioth. de) . . 277, 383
Morlaix (impr. à). 61
Munich (biblioth. de). 56, 161, 380, 381
Musée des Archives nationales. 53
Musicales (biblioth.) 59
Nancy (biblioth. de) 161
New York (biblioth. du Congrès à). 276
— (publications bibliographiques de la biblioth. du Congrès à) 163
Nièvre (arch. de la) 274

Nord (arch. du) 378
Nuremberg (biblioth. du Musée germanique à) 276
Orne (arch. de l'). 274
Oxford (biblioth. d') 277
Papier (Histoire du). . . 62, 386
Paris (arch. nationales de). 53, 160, 271, 377
— (biblioth. nationale de). 57, 276, 381
— (biblioth. de l'Arsenal à). 277
— (biblioth. de la Sorbonne à). 161
— (biblioth. de la ville de). 57, 161, 382
— (exposition des portraits à). 162
Parme (biblioth. de). 383
Pas-de-Calais (arch. du) . . . 378
Pays-Bas (arch. des). . 55, 275, 379
— (biblioth. des) 383
Pérouse (exposition d'art à) . . 162
Pise (impr. à) 385
Rome (biblioth. municipales de l'ancienne) 56
— (biblioth. de) . . . 59, 277
Rosenthal (catal. de la librairie Ludwig) 63
Saint-Mihiel (papetiers de). . . 62
Saint-Omer (biblioth. de) . . . 58
Saône-et-Loire (arch. de) . . . 274
Sarthe (arch. de la) 274
Seine-et-Marne (arch. de) . . . 378
Stuttgart (biblioth. de) 380
Suède (publications sur l'histoire d'Italie en) 62
— (publications sur le Japon en) 387
Suisse (biblioth. de) 59
Tréguier (impr. à) 61
Treviri (biblioth. de). 58
Tübingen (biblioth. de) 276
Turin (biblioth. de) 58
Typenkunde (Gesellschaft für). 278
Valladolid (arch. de). 271
Vannes (impr. à) 61
Vatican (biblioth. du) 59
Vendée (arch. de la). 379
Ventes de livres (prix de) . . . 62
Vérone (arch. et biblioth. de). . 379
Vienne (arch. de la Haute-) . . 379
Washington (biblioth. du Congrès à). 276
Yonne (arch. de l') . . . 55, 275
Zürich (biblioth. de) 383

Le Gérant, F. Corne.

BESANÇON. — IMPRIMERIE JACQUIN.

EN VENTE

A LA LIBRAIRIE A. PICARD

82, RUE BONAPARTE, A PARIS

LES

ARCHIVES DE L'HISTOIRE DE FRANCE

Par **Ch. V. LANGLOIS** et **Henri STEIN**

[MANUELS DE BIBLIOGRAPHIE HISTORIQUE, I]

1 vol. in-8 de XIX-1000 p. — Prix : **18** fr. (relié : **20** fr.)

MANUEL

DE

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE

Par **Henri STEIN**

[MANUELS DE BIBLIOGRAPHIE HISTORIQUE, II]

1 vol. in-8 de XX-895 p. — Prix : **18** fr. (relié : **20** fr.)

***Vient de paraître* (1907) :**

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE

DES

CARTULAIRES FRANÇAIS

OU RELATIFS A L'HISTOIRE DE FRANCE

Par **Henri STEIN**

[Manuels de bibliographie historique, IV]

1 vol. in-8 de XVI-627 p. — Prix : **15** fr. (relié : **17** fr.)

Widener Library
4 089 927 636